



FONDO PIZZOFALCONE
NAZIONALE
B. Prov.
XI
461
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d'ordine



HISTOIRE
D'ANGLETERRE,
CONTENANT
LA MAISON
DE TUDOR.

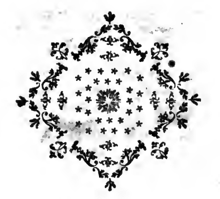




HISTOIRE
D'ANGLETERRE,
CONTENANT
LA MAISON
DE TUDOR,
PAR M. HUME,

*Traduite de l'Anglois par Madame B***.*

TOME TROISIEME.



A LONDRES.

M. DCC LXVIII.


Digitized by Google

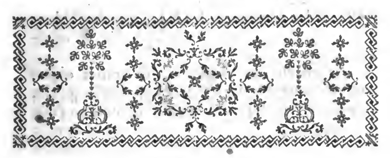
TABLE
DES CHAPITRES

Contenus dans l'Histoire de la Maison de Tudor, Tome III.



HENRY VIII.

EDOUARD IV.



AVERTISSEMENT.

LA Traduction de l'excellent Ouvrage dont un des plus célebres génies de l'Europe vient d'enrichir la littératute, m'a paru, au premier coup d'œil, une tentative hardie & délicate. J'ai prévu qu'elle m'exposeroit au reproche des moindres négligences qui pourroient m'appartenir, sans me donner aucune part à la gloire de l'Auteur. C'est en vain qu'on aspireroit à celle de rendre fidélement dans notre langue l'énergie de M. Hume dans la sienne, la justesse, la finesse & les graces de ses expressions ; il faudroit peut-être, pour y réussir, que cet Historien fût son propre Traducteur.

Cependant je me suis livrée à cette entreprise, par la raison même que j'en sentois davantage la difficulté ; j'ai présumé, que, puisque j'étois capable de la connoître, je pourrois n'être pas absolument incapable de la surmonter.

J'ai donc essayé mes forces, & montré mes

essais à des personnes plus habiles que moi, dont les suffrages m'ont enhardie à poursuivre ma tâche jusqu'à la fin.

La majesté de l'Histoire, les grands objets qu'elle embrasse, les réflexions profondes qu'elle demande, les observations philosophiques qu'elle fournit semblent n'être pas des sujets d'étude familiers aux femmes. L'application à des choses si sérieuses n'est point en moi l'effet de l'amour-propre. Un penchant naturel & des circonstances particulieres m'ont accoutumée au travail; je l'ai toujours regardé presque comme un besoin, & même comme la plus sûre de toutes les ressources contre les accidens fâcheux de la vie. En le considérant sous ce double aspect, j'ai desiré encore de le rendre utile à mes concitoyens, & j'ai cru que le public me sçauroit gré de lui procurer, dans notre langue, la lecture de l'Histoire d'Angleterre sous la Maison de Tudor.

Ce morceau si curieux, par les événemens qu'il contient, n'est pas moins intéressant, par la maniere dont M. Hume les rapporte. Si tous les Historiens avoient, comme lui, donné l'histoire des hommes, jointe à la relation des faits, on connoîtroit l'esprit & le cœur humain; les ressorts qui les font agir; la nature des Gouvernemens; les vices de leurs différentes formes; les moyens de les corriger; les intérêts politiques des Nations; les véritables causes des grandes révolutions; leurs effets, qui en annoncent & en

préparent d'autres; enfin les fondemens solides d'une bonne administration, & la maniere de les affermir.

M Hume, en vrai Philosophe, sçait être à la fois citoyen de l'Univers & patriote. L'impartialité la plus courageuse le guide dans toutes les occasions où le respect qu'il s'impose pour sa religion & pour son pays, n'eleve pas une barriere qui l'arrête. Il porte même quelquefois la hardiesse jusqu'à lui donner l'air de la témérité. Il cherche le vrai & le montre, sans laisser diriger son jugement par aucun préjugé national, & sans écouter, ni les cris de l'envie, ni les hommages de l'adulation. On croit être avec les Souverains, avec les Grands, avec tous ceux qu'il met sur la scene, tant il leur prête de vie & de chaleur. Il développe les motifs de leurs actions : leur conduite est toujours conséquente à l'idée qu'il donne de leur caractere; & jamais le portrait de l'Auteur n'est à la place de celui du héros.

Les gens qui entendent l'Anglois, rendront à M. Hume la justice dont ma traduction le privera, peut-être, dans l'opinion de ceux qui ne sçavent pas sa langue. La diction de cet Ecrivain est noble, simple, claire, égale, sans monotonie, & toujours du ton convenable à la chose.

Je me suis assujettie à conserver les noms propres avec l'ortographe Angloise. Il me semble que cette méthode est la meilleure. Souvent des

noms défigurés jettent de l'obscurité dans l'Histoire. J'ai cru devoir observer la même regle à l'égard des monnoies d'Angleterre, dont je ne parle qu'en copiant M. Hume à la lettre. Il eût été trop incertain d'en faire l'évaluation suivant le cours des nôtres. La valeur des especes est si peu constante, qu'on ne peut s'engager dans ces sortes de calculs. M. Hume ne compte que par livres *sterlings* ; & pour éviter la répétition du mot *sterlings*, je le laisse toujours sous-entendu. J'imagine qu'il suffit de sçavoir en général que la livre *sterling* vaut vingt *Shélings* ; que le *Shéling* vaut douze sols d'Angleterre, ou environ une livre trois sols, argent de France ; que le marc vaut treize *Shélings* quatre deniers, & le *noble* six *Shélings* & huit *pence*, ou autrement huit sols, monnoie Angloise.

Quelques événemens du regne de Henry VIII, m'ont embarrassée sur le parti que je devois prendre, ou d'en traduire exactement les détails, ou de les élaguer, ou enfin de les affoiblir. Ce regne est fameux par la révolution rapide que ce Monarque opéra dans le génie de tout un peuple, lorsque, pour épouser Anne de Boleyn, il obligea la Nation à changer de Foi, de culte & de politique. La Religion Prétendue Réformée ne put s'établir qu'en insultant à la Religion Romaine, dont elle enseignoit audacieusement à secouer le joug. Il est assez simple d'hésiter à présenter aux consciences délicates, l'image repoussante d'ou-

trages que l'erreur a osé faire à la vérité.

On conçoit peut-être, comment une passion violente, qui s'empare d'une ame aussi fougueuse que celle de Henry VIII, parvint à l'égarer pour se satisfaire. Mais on ne voit point, sans étonnement, ces Anglois altiers, si jaloux aujourd'hui de leur liberté, renoncer alors à leurs privileges, à leur croyance, & se dépouiller même de leur caractere, au gré d'un Maître absolu.

Les variations du Parlement d'Angleterre offrent encore une preuve frappante des influences diverses du Trône sur les peuples. Cet auguste Sénat, si fort sous les regnes foibles, & si foible sous les regnes absolus, obéit à Henry VII; rampa sous Henry VIII, plia d'abord sous Marie; finit par lui faire la loi; & la reçut constamment d'Elisabeth.

L'espoir des récompenses, & la terreur des châtimens, soumirent une grande partie du Royaume aux Novateurs. L'ascendant qu'ils prirent sur l'ancienne Doctrine donna lieu à des Controverses funestes, & à des persécutions inouies. J'ai balancé long-tems entre la fidélité qu'on exige d'un Traducteur, & la crainte de scandaliser les personnes trop scrupuleuses: j'étois incertaine si je devois répéter ou retrancher les sophismes, les froides railleries, & tout ce que le fanatisme des Prétendus Réformés, leur fit employer contre l'Eglise, lorsqu'ils s'en sépare-

rent. Des gens ſages m'ont determinée à ne rien ſupprimer de ce que M. Hume, en rapporte d'autant plus que ſouvent lui-même en eſt moins l'Apôtre que l'Hiſtorien. Après avoir mûrement réfléchi ſur les inconvéniens de l'exactitude, & ſur ceux des réticences, on m'a convaincue que ce ſeroit faire trop d'honneur à des déclamations mille fois réfutées, que de les regarder comme dangereuſes dans un ſiecle & dans un pays auſſi éclairé que le nôtre. Une traduction de l'Hiſtoire n'eſt d'ailleurs que l'eſtampe d'un tableau. On ne s'aviſeroit pas d'accuſer de paganiſme le Traducteur les Métamorphoſes d'Ovide ou de l'Iliade. J'aurois cru ſortir des bornes que mon ſexe doit ſe preſcrire, ſi j'avois riſqué de combattre d'un ton dogmatique, qui n'eſt point de ma compétence, les opinions fauſſes, ou les réflexions injurieuſes à la Foi, qui ſe ſont trouvées ſous ma plume. Je me contente de rappeller quelquefois à mon Lecteur que ce ſont des faits hiſtoriques, racontés par un Ecrivain préoccupé des faux principes qu'il a reçus, mais qui n'applaudit jamais à aucun excès des différens partis. On ne peut diſconvenir qu'il n'ait l'intention la plus marquée d'être équitable : amis ou ennemis, les grands hommes obtienent ſes éloges. Il n'eſt pas moins ſincere ſur leurs fautes & ſur leurs foibleſſes. Malgré l'admiration qu'il a pour Eliſabeth, ſon Héroïne, & celle de toute l'Europe, il ne diſculpe point cette Princeſſe de ce qu'il y eut d'o-

dieux dans la condamnation de Marie ; il ne décore point les ruses de Charles-Quint du beau nom de grand art de régner ; & la perte de la Bataille de Pavie, ne ferme point ses yeux sur les grandes qualités de François I.

Quelques personnes, à qui l'Histoire d'Angleterre est moins familiere que celle de France, seront, peut-être, surprises que M. Hume commence sa narration immédiatemeut après la Bataille de Bosworth, sans rien rappeller de ce qui l'avoit précédée. Il est possible que l'usurpation de Richard III. ne se présente pas facilement à la mémoire des Lecteurs. La Traduction de l'Histoire d'Angleterre, sous la Maison de Plantagenet, que je compte donner incessamment au public, éclairciroit ce début en remontant à des tems antérieurs, si je pouvois la faire paroître aussi-tôt que celle de la Maison de Tudor. Mais M. Hume ne publie les volumes de son Ouvrage que successivement ; & je suis obligée de les attendre pour le suivre. Je crois donc à propos de suppléer ce qui nous manque encore sur les regnes précédens, en parcourant d'une façon très-sommaire les événemens qui chasserent la Maison d'York du Trône d'Angleterre, avant que celle de Tudor en prit possession.

INTRODUCTION.

Le Duc d'York laissa trois fils, Edouard IV, qui monta sur le Trône d'Angleterre; le Duc de Clarence, & le Duc de Glocester. Edouard IV mourut vers l'année 1485, & laissa deux enfans en bas âge, Edouard V, qui lui succéda, & le jeune Duc d'York.

Le Duc de Glocester, intriguant, ambitieux & cruel, réussit à se faire nommer Protecteur du Royaume pendant la Minorité du Roi, & s'empara de la Personne de ce jeune Prince.

Des brigues, des cabales, des assassinats, furent les dégrés qui conduisirent Glocester au Trône, & les moyens qui l'y maintinrent.

Le Duc de Buckingham, Grand Connétable, descendu d'Edouard III, par les femmes; dailleurs d'une Miason aussi ancienne qu'illustre; ennemi personel de la Reine Douairiere, & très-puissant dans l'Etat, s'attacha étroitement au Duc de Glocester.

Cet utile favori parvint, à force de crédit, de ruses & de largesses à séduire le Lord Maire & la populace de Londres. Il en forma une assemblée tumultueuse, & la contraignit de proclamer Roi d'Angletrre le Duc de Glocester, sous le nom de Richard III, au préjudice d'Edouard V, & du Duc d'York, neveux & pupiles de cet usurpateur.

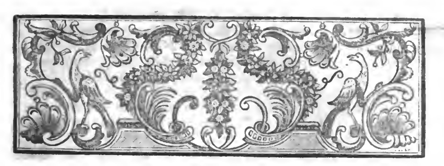
Ce nouveau Monarque, aussi ingrat que perfide, manqua de parole sur quelques graces qu'il avoit promises à Buckingham, qui se retira de la Cour.

Richard, pour s'affermir sur le Trône par les mêmes crimes qui l'y avoient élevé, fit égorger les deux Princes ses neveux, qu'il retenoit prisponiers à la Tour. Plus tranquille alors, il ne s'occupa qu'à faire des alliances capables de le fortifier à l'avenir contre toute espece d'entreprises de la part de ses ennemis.

Pendant qu'il négocioit en différentes Cours, le mécontent Buckingham, l'Evêque d'Ely, la Reine Douairiere, & la Comtesse de Richemont, mariée en secondes nôces au Lord Stanley, completerent ensemble la chûte du Tyran. Il fut résolu que le Comte de Richemont, fils de la Comtesse de Richemont, & par elle, descendant de la Maison de Tudor, branche de celle de Lancastre, reviendroit de Bretagne, où la politique inquiete d'Edouard IV l'avoit rélégué; qu'on lui formeroit un parti puissant, à la tête duquel il attaqueroit Richard; qu'il épouseroit Elisabeth, fille d'Edouad IV; & que, réunissant les droits de la Maison de Lancastre & de la Maison d'York, par ce mariage, il remonteroit sur le Trône de ses ancêtres.

Après divers événemens qui differerent le succès de la conspiration, & dont les détails me meneroient trop loin, la Bataille de Bosworth décida la querelle entre Richard III. & le Comte de Richemont, connu ensuite sous le nom de Henry VII. C'est à cette époque que M. Hume commence l'Histoire d'Angleterre sous la Maison de Tudor.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE LA MAISON
DE TUDOR,
SUR LE TRONE D'ANGLETERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de Henry VII. à la Couronne. Ses droits. Maniere agréable dont il fut reçu à Londres. Suette, maladie populaire. Convocation du Parlement. Substitution de la Couronne. Mariage du Roi. Sédition. Mécontentemens du peuple. Lambert Simnel. Révolte de l'Irlande. Intrigues de la Duchesse de Bourgogne. Entreprise de Lambert Simnel sur l'Angleterre. Bataille de Stoke.

LA victoire que le Comte de Richemond remporta sur Richard III. à Bosworth, fut complette. Le Roi y perdit la vie; sa mort, la déroute & la dispersion totale de son armée rendirent cette action décisive. Un si grand succès enivra les soldats d'un tel excès de joye que, sur le champ de bataille même, ils donnerent à leur Général victorieux le titre de Roi, qu'il n'avoit jusqu'alors osé prendre. Un mouvement

1485. 22 Août.

unanime & soudain fit retentir, de tous les quartiers de l'armée, les acclamations de *vive Henry VII.* Cependant, pour revêtir cette espece d'élection militaire de quelques apparences de formalités, sir William Stanley apporta une Couronne dont Richard s'étoit paré pendant le combat, & qu'on avoit trouvée parmi les dépouilles; il la mit sur la tête du vainqueur, qui la reçut sans hésiter. Henry se voïoit parvenu à la grande crise de sa fortune; il falloit qu'il se hâtât de se déterminer, & ce fut au milieu des circonstances délicates, qu'il avoit tant de fois prévues & combinées, qu'il prit le parti auquel son ambition le portoit, & que ses heureux succès sembloient lui indiquer.

1485.

Ses droits à la Couronne.

Henry pouvoit fonder ses droits au Trône sur plusieurs titres; mais il n'en avoit pas un qui ne fût sujet à contestation, soit qu'on le considerât selon les loix de l'équité, ou selon les maximes de la politique.

Ce Prince avoit été regardé, pendant quelques années, comme héritier de la Maison de Lancastre, par le parti attaché à cette Maison. Mais le droit à la Couronne, que la Maison de Lancastre réclamoit elle-même, étoit généralement consideré, comme mal fondé. Henry IV, par qui elle avoit été élevée à la dignité royale, n'avoit jamais voulu, tandis qu'il renversoit ainsi l'ordre de la succession, ni éclaircir ses propres titres, ni les tenir de l'élection du peuple. A la vérité le Parlement avoit souvent reconnu les prétentions des Princes de la Maison de Lancastre; mais de pareils suffrages n'étoient plus une autorité respectable. On ne les citoit que comme des actes de complaisance dictés par la foiblesse, en faveur d'une Maison alors toute puissante. Ces actes mêmes avoient été souvent annullés pendant les derniers tems où le crédit de la Maison d'York avoit repris ses avantages. Les gens les plus modérés, qui s'étoient soumis au parti dominant pour ramener la paix, ne desiroient pas de voir revivre les prétentions de la Maison de Lancastre. Il n'en pouvoit résulter, disoient-ils, que des convulsions dangereuses dans le gouvernement actuel; & qu'un renversement total du plan qu'on s'étoit formé pour regler à l'avenir le droit héréditaire; d'ailleurs, en acquiesçant à ces

prétentions, toutes les discussions n'en paroissoient pas mieux terminées, puisque Henry lui-même n'étoit point l'héritier légitime de cette Maison. Il n'avoit pas fallu moins que l'opiniâtreté insurmontable attachée à l'esprit de faction, pour engager les partisans de la Maison de Lancastre à reconnoître le Comte de Richemond pour leur chef. Sa mere Marguerite, Comtesse de Richemond, étoit fille & seule héritiere, de John, Duc de Somerset, petit-fils de John Gaunt, Duc de Lancastre : mais celui dont cette branche tiroit son origine étoit bâtard, & même adulterin. Quoique le Duc de Lancastre eût obtenu la légitimation de ses enfans naturels par une Patente de Richard II, confirmée au Parlement ; on pouvoit douter encore, avec raison, que ce titre lui donnât droit à la Couronne ; puisque dans la Patente même, où tous les priviléges qu'elle accordoit étoient spécifiés, il n'étoit pas question du droit de succeder au Trône, & que cette réticence en paroissoit être une exclusion tacite. Dans tous les réglemens qui se firent pour la succession à la Couronne pendant le regne des Princes de Lancastre, la branche de Somerset avoit toujours été négligée. Ce ne fut qu'à l'extinction de la branche légitime, que l'on s'avisa de songer à ses prétentions. Il s'élevoit encore un nouvel obstacle contre le droit de Henry ; sa mere étoit vivante, & par conséquent le précédoit dans l'ordre de succession. Ces raisons & le souvenir chéri du gouvernement populaire d'Edouard IV. faisoient pencher le peuple en faveur de la Maison d'York. A la vérité Henry pouvoit joindre à ses droits personnels celui de cette Maison, par son mariage projetté avec la Princesse Elisabetht, qui en étoit héritiere : il avoit promis solemnellement de le conclure ; c'étoit même à cet engagement qu'il devoit la plus grande partie de ses succès passés, mais plusieurs raisons détournoient Henry de s'appuyer du droit de cette Princesse. Il sentoit qu'en recevant la Couronne du chef de son épouse seulement, son pouvoir seroit très-limité. Il n'auroit alors joui, tout au plus, que du vain titre de Roi, sans rien posseder de la puissance Royale. Il avoit à craindre aussi que la Princesse ne mourût avant lui sans postérité ; cet événement pouvoit le contraindre à descendre un jour du 1485.

Trône pour y céder sa place à l'héritier le plus proche ; quand
1485. même il auroit eu des enfans, devoit-il se flatter de leur être assez cher, pour qu'ils étouffassent en sa faveur l'ambition de regner immédiatement après leur mere ? Il est vrai qu'il pouvoit aisément obtenir un acte du Parlement qui affermît la Couronne sur sa tête, pendant sa vie. Mais Henry n'ignoroit, pas (*a*) à quel point le droit héréditaire paroissoit préférable aux yeux de la Nation, à tout droit établi sur les actes d'un Parlement intimidé. Les décrets de ce Corps n'avoient plus force de Loi depuis que, toujours opprimé par la violence des factions, il étoit plutôt le jouet des événemens, que le sanctuaire de la sagesse & le défenseur du bien public.

Henry pouvoit encore établir ses prétentions sur le droit de conquête qu'il s'étoit acquis par sa victoire sur Richard, dernier possesseur de la Couronne. Mais ce Richard lui-même n'avoit été regardé que comme un usurpateur ; l'armée qui venoit de combattre contre lui, étoit en grande partie composée d'Anglois : ainsi le droit de conquête ne pouvoit guere être fondé sur une telle victoire ; & rien n'auroit plus donné d'ombrage à la Nation qu'un titre de cette nature ; elle n'eût pas manqué de le considerer comme l'abolition de tous les privileges, & comme le signal d'une autorité despotique (*b*). Guillaume le Normand, quoiqu'à la tête d'une armée d'étrangers puissante & victorieuse, avoit commencé par rejetter le titre odieux de Conquérant, & ce ne fut qu'après l'affermissement de son autorité qu'il osa s'en prévaloir.

Henry savoit qu'il est un autre droit à la puissance souveraine, quelquefois semblable au droit de conquête, celui de la possession actuelle ; il se persuada qu'en le conservant avec vigueur & avec habileté, il lui suffiroit pour se maintenir sur le Trône. Henry IV. n'en avoit pas eu de meilleur ; il ne s'en étoit pas moins soutenu contre plusieurs rébellions, & avoit enfin transmis la Couronne à sa postérité. Henry VII. se rassuroit sur cet exemple ; il ne doutoit même pas que ce sceptre, devenu l'héritage de la Maison de Lancastre, n'y fût encore demeuré, malgré les droits préférables de la Mai-

(*a*) Bcaon dans l'Histoire de Kennet, p. 579.

(*b*) Bacon, p. 579.

son d'York, s'il ne fût pas tombé dans les mains de Henry VI, trop foible pour le soutenir. 1485.

Instruit & encouragé par ces faits récens, Henry se saisit de l'autorité Royale, & se promit de faire sentir bien-tôt à ses adversaires que la loi du plus fort pouvoit seule l'en dépouiller. Il résolut donc d'établir ses prétentions, comme héritier de la Maison de Lancastre, sans jamais souffrir qu'on osât les discuter. Il espéroit que ce titre, appuyé par les partisans de cette Maison, & secondé par le pouvoir dont il étoit alors revêtu, rendroit son autorité indépendante & perpétuelle.

Préventions du Roi contre la Maison d'York.

On ne peut désapprouver entierement les vues de Henry: elles étoient fondées sur une assez bonne politique, & même sur une espece de nécessité; mais il entra un motif inexcusable dans toutes les mesures qu'il prit. Les contestations violentes, qui divisoient depuis si long-tems les Maisons rivales d'York & de Lancastre; & les vengeances sanglantes auxquelles elles s'étoient livrées l'une contre l'autre, avoient animé l'animosité la plus vive entre les deux factions ennemies. Henry indigné d'avoir vu périr la plûpart de ses intimes amis & de ses plus proches parens dans les combats, ou sur l'échafaud; aigri d'avoir été souvent exposé lui-même aux fatigues, aux allarmes & aux dangers, s'étoit pénétré d'une antipathie invincible pour le parti de la Maison d'York. Jamais le tems, les réflexions, ni l'expérience ne purent l'affoiblir. Au lieu de saisir l'heureuse occasion d'abolir ces distinctions fatales, en unissant ses droits avec ceux de son épouse; au lieu d'admettre indifféremment à sa faveur les amis des deux Maisons, il porta sur le Trône toute l'aigreur d'un chef de faction, & toute la partialité dont, en pareil cas, un bon politique auroit su se dépouiller. Ce Prince ne tendit, au contraire, qu'à élever le parti de la Maison de Lancastre pour humilier celui qui tenoit encore pour la Maison d'York; &, pendant le cours de son regne, il conserva toujours ses anciennes préventions.

Comme il n'avoit ni assez d'étendue, ni assez de finesse dans l'esprit pour être capable d'un systême de politique plus vaste & plus adroit, il ne fit que s'exposer à des inconvéniens réels

1485. & presens, pour se précautionner contre les événemens qui pouvoient à l'avenir séparer les droits de la Princesse son épouse des siens. Ce fut ainsi qu'en traitant les partisans de la Maison d'York comme ses ennemis, il les contraignit à le devenir en effet, & qu'il leur apprit à discuter ses droits à la Couronne, dont ils apperçurent encore mieux l'invalidité par les Efforts qu'il fit pour les soustraire à l'examen.

On ne peut attribuer qu'aux impressions que Henry avoit reçues, & à sa politique inquiette, les mesures qu'il prit deux jours après la bataille de Bosworth. Edouard Plantagenet, fils de l'infortuné duc de Clarence avoit été retenu dans une espece d'exil à Sherif-Hutton en Yorkshire, par la jalousie de son oncle Richard, dont le droit à la Couronne étoit moins fondé que celui de ce jeune Prince. Après la mort du tyran, Warvic sembloit devoir s'attendre à un traitement plus doux : il ne faisoit obstacle ni à la succession de Henry, ni à celle d'Elisabeth ; & l'on n'avoit raisonnablement rien à craindre d'un enfant qui étoit encore dans un âge si tendre. Cependant Sir Robert Willoughby eut ordre de Henry d'aller l'enlever à Sherif-Hutton, de le conduire à la Tour de Londres, & de l'y garder étroitement *(a)*. Ce Robert Willoughby, fut encore chargé de tirer Elisabeth de ce même lieu, où elle avoit aussi été releguée, & de l'amener à la rencontre de Henry à Londres, où leur mariage devoit se célebrer.

Henry partit de son côté pour cette capitale, & s'avança à petites journées. La crainte d'allarmer un peuple jaloux de ses prérogatives lui fit éviter, avec soin, tout ce qui pouvoit donner à sa marche l'apparence d'un triomphe militaire. Il porta si loin, en effet, l'attention de réprimer le faste insolent de la victoire, qu'il eut plutôt l'air d'un Monarque légitime qui parcourt paisiblement ses Etats, que celui d'un Prince qui venoit de se frayer un chemin au Trône les armes à la main. Les acclamations du peuple le suivirent par-tout où il passa, & ne furent pas moins sinceres qu'éclatantes. Indépendamment de l'attrait qu'inspire naturellement un Prince jeune & victorieux qui va prendre les rênes du gouverne-

Maniere agréable dont il fut reçu à Londres.

(a) Bacon, p. 579. Polydore Virgil, p. 565.

ment, la Nation se promettoit une grande félicité de la nouvelle forme qu'elle s'attendoit qu'il alloit donner aux affaires. 1485.
Le Royaume avoit été ravagé pendant près d'un siecle par les guerres domestiques & les troubles intérieurs. Si le bruit des armes avoit cessé depuis quelque tems, le murmure des factions & des mécontentemens le menaçoit toujours de nouveaux désordres. Henry sembloit assurer la paix par son mariage avec Elisabeth, en réunissant les titres opposés des deux Maisons concurrentes. Tous les Anglois rendoient intérieurement grace à ce Prince, de les avoir débarrassés d'un tyran qu'ils détestoient; qui venoit encore de diviser la succession même de la Maison d'York, & qui avoit inondé de sang jusqu'à sa propre famille. Un corps leste & nombreux, composé de la haute Noblesse & des Gentils-Hommes du Royaume accompagnoit la marche du nouveau Souverain; le Lord-Maire & les troupes de Londres allerent le recevoir hors de la Ville. Une foule innombrable de citoyens & de gens de la campagne s'assembla sur son passage. Tous s'empressoient à signaler leur zele & leur satisfaction. Mais au milieu de cette effusion de joye universelle, Henry conserva la reserve & l'austere gravité de son caractere, qui lui faisoient dédaigner de répondre par un accueil gracieux à ces acclamations tumultueuses. Il fit son entrée à Londres dans une voiture fermée, & priva le peuple du plaisir de voir son nouveau Monarque. Il alla d'abord à l'Eglise Saint Paul, où il consacra les étendards pris à la derniere bataille, & fit rendre solemnellement des actions de graces pour la victoire qu'il avoit remportée. De-là il se transporta au Palais Episcopal de l'Evêque de Londres où son logement étoit préparé.

Henry ne négligea cependant pas tellement la faveur du peuple, qu'il ne se hâtât de lui donner l'assurance de son mariage avec la Princesse Elisabeth, pour lequel il connoissoit l'empressement de la Nation. Il n'ignoroit pas qu'elle avoit pris l'allarme sur ses intentions à ce sujet. En effet il y avoit donné lieu, lors de son départ de la Bretagne, en semant artificieusement dans cette Cour l'espérance qu'il épouseroit Anne, l'héritiere de ce Duché, s'il parvenoit au Trône

d'Angleterre. Le bruit de cet engagement s'étoit répandu jusques chez les Anglois, où il avoit inquiété le peuple & la Princesse Elisabeth même. Henry prit soin de dissiper ces craintes, en renouvellant en présence du Conseil & de la principale Noblesse la promesse de célebrer incessamment cette union tant souhaitée. Mais quoique l'honneur & l'intérêt le pressassent également de conclure cette alliance, il résolut de la différer jusqu'à ce que la cérémonie de son couronnement fût faite, & jusqu'à ce que son titre lui fût confirmé par le Parlement. C'étoit une précaution de ce Prince, toujours attentif à constater son droit personnel à la Couronne. Il craignoit que si son mariage avec la Princesse Elisabeth, précédoit ces formalités, il ne parût être qu'associé à la souveraineté qu'il tiendroit d'elle, & qu'il ne restât des doutes sur les droits qu'il tenoit de la Maison de Lancastre.

1485.

Suette, maladie populaire.

Ce fut dans ce même tems qu'une espece de maladie inconnue à toutes les Nations, ravagea Londres & plusieurs autres parties du Royaume. C'étoient des sueurs violentes, dont une multitude de personnes furent attaquées & moururent. Cependant cette maladie n'étoit point l'effet de la contagion, elle ne paroissoit occasionnée que par une disposition générale de l'air & des corps. En vingt-quatre heures on en mouroit, ou l'on étoit guéri. Ses ravages durerent quelques semaines, après lesquelles, soit que la malignité de l'air eût cessé, soit qu'on eût découvert un régime salutaire, elle diminua sensiblement (*a*).

Les préparatifs étoient faits pour la cérémonie du couronnement de Henry. Ce Prince en voulut encore relever la splendeur en accordant le rang de Chevalier Banneret à douze personnes, & la Pairie à trois autres. Jasper Comte de Pembroke, son oncle, fut créé Duc de Bedford; Thomas Lord Stanley son beau-pere, Comte de Darby, & Edouard Courtenai, Comte de Devonshire. Le Roi, autant pour sa sûreté que pour la pompe du spectacle, créa aussi une compagnie de cinquante Archers, qu'on appella *Yeomen* de la Garde, ou autrement dit, Gardes du Corps. Mais, pour que le peuple ne prît point d'ombrage de ce faste inusité, qu'on pou-

Le 30 Octobre.

(*a*) Polydore Virgil, p. 567.

voit

voit regarder comme une marque de la défiance de ce Prince, il déclara que cette Compagnie subsisteroit à perpétuité. La cérémonie du couronnement fut faite par le Cardinal Bourchier, Archevêque de Cantorbery. 1485.

La plus grande partie du Parlement, qui s'assembla à Westminster, parut dévouée aux intérêts de Henry ; soit que plusieurs de ses membres, qui étoient intérieurement dans d'autres dispositions, craignissent de perpétuer les troubles ; ou qu'ils fussent contrains de dissimuler leurs véritables sentimens. Les partisans de la Maison de Lancastre furent manifestement favorisés dans toutes les élections qu'on fit. Quelques-uns d'entr'eux, qui sous le regne de la Maison d'York, avoient été livrés à la rigueur des Loix, & condamnés par contumace, obtinrent alors le rang de Chevalier, ou le droit de Bourgeoisie. Leur droit de séance dans la Chambre-Basse leur fut contesté à cause de ces anciennes flétrissures ; on porta la question à la Chambre de l'Echiquier, qui s'assembla pour délibérer sur un sujet si délicat. Le jugement qu'elle rendit fut marqué au coin de la prudence la plus ingénieuse, & tint un juste tempéramment entre les circonstances & la Loi (*a*). On décida donc que les nouveaux Membres du Parlement ne prendroient séance dans leur Chambre, qu'après qu'on auroit cassé les Sentences ou les Actes de proscription qui les en excluoient de droit. Cette cassation n'étoit pas difficile à obtenir, & il y eut cent sept personnes du parti du Roi, dans le cas d'en profiter (*b*).

Assemblée du Parlement le 7 Novembre.

Il s'éleva une autre difficulté d'une nature encore plus importante : le Roi lui-même avoit été condamné comme criminel d'Etat, & par conséquent son droit à la Couronne lui pouvoit être contesté. Les Juges se tirerent de cette question épineuse, par le principe singulier qu'ils établirent, « que » la Couronne effaçoit toute espece de taches, & que dès » le moment où Henry avoit été revêtu de l'autorité Royale, » tout reproche, tout jugement avoit été anéanti » (*c*). Indépendamment de la circonstance trop pressante pour met-

(*a*) Bacon, p. 581.
(*b*) Rot. Parl. Hen. VII. N. 2. 3. 4. 15. 17. 26. 65.
(*c*) Bacon, p. 581.

tre la chose en délibération, les Juges pensoient vraisemblablement, qu'aucune Sentence rendue par les Tribunaux de judicature ne devoit faire obstacle au droit de succession: que l'indisposition d'un Souverain contre ses héritiers pourroit lui faire abuser trop aisément de ce moyen de les écarter du Trône, en leur suscitant des accusations: & qu'enfin un Prince pouvoit se trouver engagé dans de mauvaises affaires sous le regne de son prédécesseur, sans mériter cependant de perdre son droit héréditaire.

1485.

Avec un Parlement si docile le Roi ne pouvoit manquer d'obtenir tous les réglemens qu'il voudroit lui demander. Il paroît seulement qu'il lui restoit encore à lui-même quelqu'incertitude sur le titre qu'il devoit établir pour fonder ses prétentions à la Couronne. Dans la premiere Adresse qu'il présenta, il s'appuya sur la justice de son droit héréditaire; mais, de crainte que ce ne fût pas une baze suffisante, il y joignit les décrets du Ciel, qui s'étoient manifestés en lui accordant la victoire sur ses ennemis en bataille rangée. Cependant, pour empêcher qu'on n'interprétât ce dernier moyen comme tendant à faire usage du droit de conquête, il affermit ses sujets dans l'entiere jouissance de leurs anciennes possessions.

Substitution de la Couronne.

La substitution de la Couronne fut motivée selon les intentions du Roi, telles qu'il les dicta lui-même. Il n'y fit nulle mention de la Princesse Elisabeth, ni d'aucune branche de la Maison d'York; mais cet acte étoit dressé, à tous autres égards, avec beaucoup de sagesse & de modération. Il n'insista point pour y faire entrer une déclaration, ou une reconnoissance de son droit; & d'un autre côté il évita toute affectation de Loi ou d'Ordonnance nouvelle. Il prit ainsi un parti mitoyen, qui jetta dans la substitution l'incertitude & l'obscurité presqu'inévitable en pareil cas. Il fut donc réglé que la succession de la Couronne *résideroit* (a), *resteroit*, *demeureroit dans la personne du Roi*; mais on n'expliqua point si ce seroit comme héritier, ou seulement comme possesseur actuel, qu'elle lui appartiendroit. Henry se contenta de même qu'elle fût assurée à sa postérité, sans préten-

(a) Bacon, p. 581.

dre ni exclure la Maison d'York, ni préferer celle de Lancastre, en cas que sa postérité s'éteignît ; il laissa donc ce grand point indécis, persuadé que, s'il étoit jamais nécessaire de l'éclaircir, les événemens en détermineroient alors la décision. 1485.

Malgré toutes ces précautions, le Roi, peu tranquille encore sur son droit à la Couronne, s'adressa l'année suivante à la Cour de Rome pour en demander la confirmation. Comme cette Cour saisissoit avec joie les moindres occasions que l'imprudence, la foiblesse, ou les contestations des Princes lui fournissoient d'étendre son autorité, Innocent VIII, qu'occupoit alors le Siége Pontifical, accorda promptement une bulle au Roi dans les termes qu'il la desiroit. Tous les titres de Henry, par succession, mariage, choix parlementaire, ou même par droit de conquête y furent énoncés. On y ajouta de plus la sanction de la religion. On y prononça l'anathême contre quiconque oseroit troubler ce Prince où ses héritiers dans la possession du Trône. Excepté à l'article de la mort, personne ne pouvoit être absous du ce crime, que par le Pape, ou ceux que S. S. commettroit à sa place. Il est difficile de décider si le Roi pouvoit retirer autant d'avantages de cette bulle, qu'il pouvoit en prévoir d'inconvéniens, en décélant ainsi lui-même l'invalidité de ses droits, & en invitant le Pape à prendre un ascendant aussi dangereux sur les Souverains.

Il étoit naturel & même louable à Henry d'annuller toutes les proscriptions juridiques, prononcées contre les partisans de la maison de Lancastre ; mais la vengeance qu'il exerça sur ceux de la Maison d'York, à laquelle il étoit si près de s'allier, ne pouvoit être considérée sous le même point de vue. Cependant, à son instigation, le Parlement proscrivit le feu Roi lui-même, le Duc de Norfolk, le Comte de Surrey, le Vicomte de Lovel, les Lords Zouche & Ferrars de Chartley, Sir Walter, Sir James Harrington, Sir William Berkeley, Sir Humphrey Stafford, Catesby & environ vingt autres Gentils-hommes qui avoient combattu sous les Drapeaux de Richard à la bataille de Bosworth. Comment pouvoit-on être coupable de trahison en servant le Roi regnant,

contre le Comte de Richemond, qui ne réclamoit encore aucun droit à la Royauté ? Il ne falloit pas moins que la servile complaisance du Parlement, pour donner une pareille atteinte à la Justice. Ce n'étoit pas d'ailleurs un léger déplaisir pour le peuple en général de voir que le Roi, excité ou par l'avarice, ou par le ressentiment, signalât si cruellement le commencement de son regne. C'étoit s'opposer bien promptement à l'union sincere qu'on avoit prémédité d'établir entre les deux partis, & à l'espoir de laquelle ce Prince devoit le consentement donné à son avénement au Trône.

1485.

Après avoir obtenu tant de choses importantes de son Parlement, le Roi ne jugea pas qu'il fût convenable de lui demander des secours d'argent ; sur-tout dans un moment où l'Etat jouissoit d'une paix profonde, & où la confiscation des biens appartenans aux adhérans de Richard sembloit les rendre superflus. Cependant le Parlement prévint les desirs du Roi à cet égard, & lui assigna pendant sa vie la jouissance de l'impôt de *poundage* & de *tonnage*, c'est-à-dire celui du sol pour livre, & celui qui se perçoit sur les vaisseaux par chaque tonneau. On les avoit accordés de même à son prédécesseur. Le Parlement, avant de se séparer, gratifia encore Henry de quelques Bills bursaux, mais de légere importance. Henry fit de son côté quelques graces & quelques faveurs à son peuple. Il offrit une amnistie générale à quiconque avoit pris les armes, ou formé quelque attentat contre lui, pourvu que les coupables vinssent implorer sa clémence un certain jour marqué, & prêter le serment ordinaire d'obéissance & de fidélité. Plusieurs personnes sortirent de leur asyle sur la foi de cette proclamation, & les esprits furent tranquillisés par-tout. Le Roi, jaloux de se conserver à lui seul le mérite de cet acte de bonté, ne voulut pas y associer le Parlement en lui faisant passer un Bill à cet effet, comme il en avoit eu d'abord l'intention. Cependant, quoique le Comte de Surrey se soumît & se livrât lui-même entre les mains de ce Prince, il fut envoyé à la Tour.

Le 10 Décembre.

Pendant la séance du Parlement, Henry accorda aussi quelques dignités & quelques bienfaits à plusieurs personnes qui lui étoient attachées. Edouard Stafford, fils aîné du Duc

de Buckingham, dont toutes les terres avoient été confisquées sous le dernier regne, fut rétabli dans les honneurs de sa Maison & dans la jouissance de sa fortune qui étoit très-considérable. Cette générosité si étrangere au caractere de Henry fut l'effet de sa reconnoissance pour la mémoire de Buckingham ; qui avoit concerté le plan de son élévation au Trône, & qui s'étoit perdu lui-même pour lui en ouvrir la route. Chandos de Bretagne fut créé Comte de Bath ; Sir Giles d'Aubeny, Lord d'Aubeny, & Sir Robert Willoughby Lord Broke (*a*). 1485.

Les Ministres auxquels Henry se confia le plus, & qu'il favorisa davantage, ne furent choisis ni dans la Noblesse, ni même parmi les séculiers. John Morton & Richard Fox, deux Ecclésiastiques dont il connoissoit l'habileté le zele & la vigilance, entrerent seuls dans ses affaires les plus importantes & les plus secrettes. Ils avoient partagé long-tems avec lui ses dangers & ses malheurs ; il n'oublia point de partager à son tour avec eux sa gloire & sa prospérité. Ils furent l'un & l'autre du Conseil privé. Morton eut l'Evêché d'Ely ; Fox celui d'Exeter. Le premier passa au Siege de Cantorbery après la mort de Bouchier ; le second fut fait Chancelier, & ensuite Evêque de Bath, Wels, Durham & Winchester. Mylord Bacon observe que Henry avançoit volontiers les Prélats, parce qu'ayant de riches Evêchés à donner, il lui étoit facile de récompenser ainsi leurs services. Sa maxime étoit de les élever à pas lents, en les faisant passer par les Evêchés les moins considérables (*b*). Il croyoit sans doute qu'ils étoient plus sous sa dépendance que la Noblesse, qui jouissoit dans ces tems-là de possessions & de jurisdictions redoutables à l'autorité royale ; & que l'espoir des graces les rendroit plus actifs à son service, & plus dociles à ses ordres.

En présentant à Henry le Bill du tonnage & du poundage, le Parlement, qui desiroit de conserver l'ordre incon- 1486. Le 18 Janvier.

(*a*) Polydore Virgil, pag. 556.

(*b*) Bacon ajoute, p. 582, que l'intention du Roi, dans ces promotions graduelles, étoit de s'approprier davantage de nouveaux fruits ; mais cet Auteur ne fait pas réflexion que ce droit de dixme n'appartint à la Couronne qu'après la réformation.

[redacted] testable & juste de la succession à la Couronne, pressa vi-
1486. vement ce Prince d'épouser la Princesse Elisabeth. Mais on cacha le motif réel de cette sollicitation, sous le prétexte qu'on souhaitoit de voir Henry se reproduire bien-tôt dans ses enfans. Il étoit vraiment disposé alors à remplir les vœux de son Peuple sur cet article. Son mariage fut donc célébré à Londres, peu de tems après, avec les démonstrations d'une joie plus vive & plus universelle encore que celle qui s'étoit manifestée lors de sa premiere entrée, & de son couronnement. Le Roi s'apperçut avec chagrin de cette affection générale pour la Maison d'York. Non seulement les inquiétudes qu'il en conçut troublerent sa tranquillité pendant tout son regne, mais elles le refroidirent pour son épouse même, & empoisonnerent son bonheur domestique. Quoiqu'aimable, vertueuse & soumise autant qu'on puisse l'être, cette Princesse ne put jamais inspirer à son époux le retour de tendresse, ni même de complaisance qu'elle avoit droit d'en attendre : les idées de factions l'emporterent toujours dans l'ame aigrie de ce Prince sur tous les sentimens de l'amour conjugal.

Mariage du Roi.

Henry avoit éprouvé des succès si continuels & si rapides depuis son arrivée en Angleterre, qu'il n'imaginoit pas que rien fût capable désormais de résister à sa fortune, ni à l'autorité qu'il avoit acquise. Il résolut de se transporter dans les Provinces Septentrionales, où les amis de la Maison d'York, & même les partisans de Richard étoient en grand nombre. Il espéroit que sa présence & ses discours raméneroient les mécontens. Lorsqu'il arriva à Nottingham, il apprit que le Vicomte Lovel, Sir Humphry Stafford & Thomas son frere, avoient quitté le lieu d'asyle où ils s'étoient d'abord réfugiés, pour se retirer à Colchester. Mais cette nouvelle ne lui parut pas assez importante pour arrêter sa marche, & il la continua vers York. Il y fut informé que les Stafford avoient levé une armée dans le Comté de Worcester; qu'ils s'approchoient pour assieger cette Ville; & que Lovel, à la tête d'un corps de trois ou quatre mille hommes, marchoit pour l'attaquer dans York. Henry ne fut point intimidé de cette nouvelle : son courage actif, toujours fécond en ressour-

ces, lui fit prendre dans l'instant les mesures les plus justes pour déconcerter les projets de ces factieux. Quoiqu'il n'ignorât pas qu'il étoit environné d'ennemis dans ces Provinces peu affectionnées à ses intérêts, il assembla un petit corps de troupes sûres, dont il donna le commandement au Duc de Bedford. Il y joignit sa propre suite; mais il s'apperçut que cet armement fait à la hâte étoit plus fort par l'attachement qu'on avoit pour sa personne, que par le nombre, les armes & les munitions de guerre. Il ordonna en conséquence à Bedford de ne point risquer la bataille; mais de tâcher de dissiper les ennemis en les harcelant, & en employant contr'eux toutes les ruses possibles. Bedford publia aussi-tôt la promesse d'un pardon général aux rebelles qui rentreroient dans le devoir. Cette promesse fit moins d'effet sur eux que sur leur chef. Lovel, qui avoit formé une entreprise au-dessus de son courage & de sa capacité, prévit avec tant de terreur la désertion de ses soldats, qu'il se retira tout-à-coup lui-même. Après s'être caché quelque tems en Lancashire, il se sauva en Flandres, où il fut protégé par la Duchesse de Bourgogne. Son armée se soumit à la clémence du Roi; les autres révoltés, apprenant cette nouvelle, leverent le siege de Worcester, & se refugierent dans l'enceinte de l'Eglise de Colnham, village près d'Abingdon. Mais, comme cette Eglise n'avoit pas le privilege d'être un asyle aux rebelles, ils y furent arrêtés. L'aîné Stafford eut la tête tranchée à Tyburn. Le cadet représenta qu'il avoit été séduit par son frere & obtint sa grace (*a*).

1486.

Le 20 Septembre.

La joie que Henry goûta de ce succès fut suivie quelque tems après de celle qu'il reçut de la naissance d'un fils auquel il donna le nom d'Arthur, en mémoire du fameux Roi d'Angleterre de ce nom, dont il prétendoit que la Maison de Tudor tiroit son origine.

Mécontentemens du peuple.

Quoique le Roi eût dissipé cette rebellion soudaine, fomentée par les restes du parti de Richard, le peuple en général commençoit à recevoir impatiemment ses Loix. La source de ces mécontentemens publics, étoit principalement dans les préventions que l'on connoissoit dans ce Prince contre la

(*a*) Polydore Virgil, Pag. 589.

Maison d'York. Elle étoit chérie de toute la Nation ; & , par
1486. cette raison même, elle devenoit tous les jours plus odieuse & plus suspecte à Henry. Non-seulement on remarquoit qu'en chaque occasion toutes les préférences étoient données à la Maison de Lancastre ; mais encore que plusieurs personnes du parti opposé, avoient été traitées rigoureusement, & dépouillées de leur fortune par des Sentences juridiques. Le Roi avoit aussi rétracté tous les privileges accordés, & toutes les concessions faites par la Maison d'York, tandis qu'elle avoit regné. En vain on colora cet acte d'autorité du prétexte que les revenus de la Couronne étoient devenus insuffisans : en vain on supprima par la même loi les libéralités que Henry VI, même avoit prodiguées pendant les dernieres années de son regne : comme les Partisans de la Maison d'York étoient principalement lézés par ces nouveaux réglemens, le peuple pensa qu'ils en avoient été le principal objet. La sévérité exercée contre Warvic excita une pitié universelle. On plaignoit sa jeunesse & son innocente opprimées. Son emprisonnement dans la Tour, le lieu même où les enfans d'Edouard avoient été massacrés par leur oncle faisoit prévoir au Public une catastrophe pareille pour lui, & donnoit lieu de mettre en parallele la conduite de Henry VII. avec celle du tyran. Lorsquon s'apperçut encore que la Reine essuyoit aussi des traitemens assez durs, qu'après la naissance même d'un fils elle n'étoit pas admise à l'honneur du couronnement, on conclut que les préventions du Roi étoient invincibles. Les esprits aliénés de plus en plus, se dégoûterent tous les jours davantage de son gouvernement. La conduite de Henry n'étoit pas propre à lui ramener le cœur de ses sujets. Il paroissoit vouloir plutôt imprimer la crainte & le respect, qu'inspirer la confiance & l'affection (a). Tandis que la haute idée que l'on avoit prise de sa politique profonde, & de sa fermeté, retenoit la noblesse & les gens en place dans le devoir, les effets, que son administration austere avoit produits sur le peuple, se manifesterent bien-tôt par des événemens d'une espece extraordinaire.

Lambert Simnel. Un Prêtre appellé Simon, homme fin & encore plus au-

(a) Bacon pag. 583.

dacieux,

dacieux, vivoit dans la Province d'Oxford. Cet homme forma mystérieusement le dessein de troubler le gouvernement 1486.
de Henry, en lui suscitant, tout-à-coup, un Prétendant à la Couronne. Simon jetta les yeux à cet effet sur Lambert Simnel, jeune homme de quinze ans, fils d'un Boulanger; mais qui, ayant un esprit au-dessus de son âge, & une figure au-dessus de son état, paroissoit capable de jouer le rôle d'un Prince de la Maison Royale. Déja un bruit sourd s'étoit répandu dans le peuple, & avec assez de succès, que Richard, Duc d'York, second fils d'Eouard IV, avoit trouvé le moyen de se dérober, par la fuite, à la cruauté de son Oncle, & qu'il étoit caché en Angleterre. Simon prit avantage de cette rumeur polulaire, & instruisit d'abord son pupille à prendre ce nom si chéri du public. Mais, peu de tems après, on publia l'Histoire d'une autre évasion : on dit que le Comte de Warvic s'étoit échappé de la Tour. Simon, s'appercevant que cette nouvelle n'étoit pas moins accueillie que la premiere, changea le plan de son imposture, & forma Simnel à représenter ce Prince infortuné. Quoique le jeune homme eût reçu de la nature l'extérieur le plus favorable au personnage qu'on lui faisoit faire, quelques gens remarquerent cependant qu'il avoit eu, sur les circonstances relatives à la famille Royale & particulierement au Comte de Warvic, des instructions plus exactes que celles qu'auroit pû naturellement lui donner un homme aussi obscur que Simon. On en conjectura que des personnes puissantes & attachées à la Maison d'York avoient dirigé cette conspiration. La Reine douairiere elle-même en fut soupçonnée. C'étoit en effet l'opinion générale qu'elle favorisoit secrettement cette imposture, quelque peu vraisemblable qu'elle fût. Cette Princesse étoit née avec un esprit inquiet. Le caractere d'ambition & d'intrigue qu'elle avoit montré pendant le regne de son époux, ne s'étoit pas démenti pendant l'usurpation de Richard. Ce fut même de son Cabinet que sortit le plan de la grande confédération qui renversa ce tyran du Trône, & y fit monter le Comte de Richemond. Lorsqu'au lieu de recevoir les marques de reconnoissance qu'elle attendoit de Henry VII. elle vit son crédit absolument tombé à la Cour; sa fille traitée durement,

& tous ses amis abattus sous le joug de la servitude ; elle con-
1486. çût la plus violente animosité contre le Roi, & résolut de lui faire éprouver son ressentiment : quelque succès que pût avoir d'abord l'imposteur, elle sentoit qu'à la fin il seroit aisé de le confondre. Mais, pourvu qu'à ses propres risques il commençât d'ébranler le gouvernement de Henry, elle espéroit qu'il naîtroit des circonstances imprévues qui serviroient sa vengeance, & la tireroient de l'esclavage & du mépris où elle étoit réduite (*a*).

Quelques soins que prit Simon pour bien instruire Simnel de son rôle, il prévit bien que ce personnage factice ne soutiendroit jamais un examen particulier : il se détermina donc à choisir l'Irlande pour le premier théâtre où il convenoit le mieux d'ouvrir la Scene. Les Irlandois entierement dévoués à la Maison d'York conservoient une tendre vénération pour la mémoire de Clarence, pere du Comte de Warvic, & qui avoit été leur Viceroi. Henry VII, avoit imprudemment laissé cette Isle dans le même état où il l'avoit trouvée lors de son avénement à la Couronne. Il n'avoit déplacé aucun des Magistrats, ni des Officiers nommés par ses prédécesseurs. Simnel ne se fut pas plutôt présenté à Thomas Fitzgerald, Comte de Kildare, député d'Irlande, pour réclamer son appui, sous le nom de l'infortuné Warvic, que ce Seigneur crédule n'imaginant pas qu'on pût hasarder une fiction si hardie, y fit attention & consulta quelques gens de qualité sur cet événement extraordinaire. Il les trouva encore plus ardens & plus disposés que lui à recevoir cette fable. Les détails qui s'en répandirent dans le peuple, s'y accréditerent, & sur-tout parmi les habitans de Dublin, qui offrirent unanimement à Simnel de lui prêter serment de fidélité, comme au vrai Plantagenet. Passionnément épris de cette nouveauté qui flattoit leur penchant, ils n'eurent plus d'égards aux droits des filles d'Edouard IV. quoiqu'ils précédassent ceux de Warvic dans l'ordre de la succession. Ils se soumirent à ce prétendu Prince, comme à leur Souverain, & le logerent dans le Château. Ils placerent sur sa tête une Couronne qu'ils avoient enlevée à une statue de la Vierge, & le proclamerent

(*a*) Polydore Virgil, pag. 570.

Roi, sous le nom d'Edouard VI. L'Isle entiere suivit l'exemple de la Capitale, & personne ne tira l'épée pour défendre les intérêts de Henry. 1486.

Ces nouvelles donnerent de l'inquiétude au Roi. Quoiqu'il fût toujours déterminé à s'opposer en personne à ses ennemis, il craignoit cependant de quitter l'Angleterre, où il soupçonnoit que la conspiration s'étoit fomentée ; & où il savoit qu'une partie de la Noblesse, & le peuple en général, étoient disposés à s'y livrer. Pour découvrir la source secrette de ce complot, & prendre des mesures efficaces contre cette révolte déclarée, il tint de fréquens conseils avec ses Ministres sur les moyens de défendre son autorité, & d'abattre ses ennemis.

Le premier événement qui suivit ces délibérations étonna le Public : on arrêta la Reine douairiere ; on l'enferma dans le Couvent des Religieuses de Bermondesey ; & l'on confisqua toutes ses terres & tous ses revenus. Cet acte de despotisme fut à peine coloré du plus léger prétexte. On l'accusa d'avoir, malgré la convention secrette de marier Elisabeth sa fille à Henry, cédé aux menaces & aux sollicitations de Richard, & livré cette Princesse & ses sœurs entre les mains du tyran. Mais ce crime, si c'en étoit un, devoit être oublié depuis long-tems ; il y avoit d'ailleurs des moyens de l'excuser ; aussi resta-t-on persuadé qu'il n'étoit pas le motif véritable de la sévérité avec laquelle cette Reine étoit traitée. On crut que le Roi, ne voulant pas accuser formellement sa belle-mere de tremper dans une conspiration contre lui, cachoit sa vengeance ou ses précautions, sous l'apparence d'un ancien grief qui étoit connu publiquement. On ne fut que trop confirmé dans ce soupçon, lorsqu'on vit cette Reine infortunée, qui survécut plusieurs années à sa disgrace, n'être pas traitée avec plus de douceur dans la suite, & mourir dans l'indigence & la captivité. Cette Princesse élevée au Trône, d'une condition assez obscure, après avoir joui d'une grande autorité pendant la vie de son époux, après avoir éprouvé ensuite les plus tristes revers, & vu le meurtre de tous ses enfans mâles, avoit cependant encore eu la satisfaction de faire couronner sa fille. Mais cet événement même

1486. devint la premiere cause des chagrins & des malheurs qu'elle essuya le reste de ses jours. C'est sur-tout dans ces exemples fameux que l'on puise des réflexions utiles sur l'instabilité des choses humaines. L'Histoire, en nous conservant les fastes des Grands, nous instruit à cet égard d'une maniere bien plus frappante que ne feroient les événemens ordinaires de la vie privée.

Les mesures que le Roi prit après l'emprisonnement de la Reine douairiere parurent moins étranges. Il ordonna que le Comte de Warvic fût tiré de la Tour, promené dans les rues de Londres, conduit à l'Eglise Saint Paul, & là exposé aux regards du peuple. Il voulut encore qu plusieurs Gens de condition, qui étoient attachés à la Maison d'York, & qui connoissoient parfaitement la personne de ce Prince, l'approchassent & s'entretinssent avec lui. Il se flatta qu'ils désabuseroient le peuple en rendant témoignage à la vérité, quand ils seroient convaincus de l'imposture. Cet expédient eut son effet en Angleterre. Mais l'Irlande persista toujours dans sa révolte, & rejetta le reproche d'imposture sur le Roi même, en l'accusant obstinément de montrer un faux Warvic aux yeux du peuple. Henry avoit raison de craindre que la conspiration formée contre lui ne fût plus sérieuse qu'on ne devoit le penser, à n'en juger que sur les fondemens ridicules dont on l'appuyoit. John, Comte de Lincoln, fils de John de la Pole, Duc de Suffolk & d'Elisabeth, sœur aînée d'Edouard IV, y étoit engagé. Ce Seigneur courageux & capable de grandes vues, nourrissoit depuis long-tems des prétentions ambitieuses. L'intention connue, de son oncle Richard, de le déclarer son successeur à la Couronne, en cas qu'il mourut sans enfans, les avoit fait naître. Il connoissoit la défiance du Roi pour tous les Grands attachés au parti de la Maison d'York, il vit la rigueur avec laquelle Warvic avoit été traité, il craignit un sort pareil, & crut devoir chercher sa sûreté dans les entreprises les plus déterminées. Il établit une correspondance secrette avec Broughton, homme qui avoit beaucoup de crédit en Lancashire, partit pour la Flandres, où Lovel étoit arrivé quelque tems avant lui; & se rendit à la Cour de sa tante, la Duchesse de Bourgogne, qui l'y avoit invité.

Marguerite, veuve de Charles-le-Hardy, Duc de Bourgogne, n'en ayant point eu d'enfant, étoit demeurée tendrement attachée à sa belle fille, mariée à Maximilien, Archiduc d'Autriche. Après la mort de cette Princesse, elle conserva l'amitié qu'elle avoit eue pour elle, à ses enfans, Philippe & Marguerite, & prit soin de leur éducation. Sa conduite vertueuse & ses bons procédés lui acquirent une grande autorité parmi les Flamands. Elle vivoit avec autant de dignité que d'économie sur le douaire considérable qu'elle avoit eu de son époux. Egalement vive dans ses ressentimens & dans ses affections, l'esprit de faction, dont une ame forte & sensible a tant de peine à se dépouiller quand elle en est une fois animée, s'étoit emparé de Marguerite. Elle s'en laissoit maîtriser quelquefois aux dépens même de l'exacte probité qui, en toute autre occasion, éclatoit dans son caractere. Cette Princesse n'ignoroit pas que les droits de sa Maison excitoient toujours la jalousie de Henry, & qu'il en opprimoit tous les partisans. Elle en fut indignée contre lui, & résolut de le faire repentir de cette conduite, dont il se faisoit un jeu cruel aux yeux de sa Cour. Après avoir consulté Lincoln & Lovel à ce sujet, elle soudoya un corps de deux mille hommes de vieilles troupes allemandes, sous le commandement de Martin Sward, habile & brave Officier (a), & les envoya avec ces deux Seigneurs mécontens joindre Simnel en Irlande.

1486. Intrigue de la Duchesse de Bourgogne.

Ce secours militaire, & le poids que le reng des Chefs donnoit à la conspiration augmenterent les forces des Irlandois & releverent leur courage. Ils n'en furent que plus ardens à suivre l'exécution de leur projet d'invasion en Angleterre. Ils s'attendoient à y trouver l'indisposition contre le gouvernement aussi général qu'en Irlande. D'ailleurs ils manquoit d'argent pour soutenir leur nouvelle Cour & l'armée. Ainsi la nécessité, autant que le zele pour leur parti, leur faisoit desirer de piller & de conquérir ce Royaume.

1487. Lambert Simnel fait une invasion en Angleterre.

Henry n'ignoroit pas les desseins de ses ennemis, & se préparoit à la défense. Il fit passer en revue les troupes qu'il avoit en différentes parties du Royaume, & en donna le commandement au Duc de Bedford & au Comte d'Oxford. Toujours

(a) Polydore Virgil, p. 572. & 573.

1487. défiant & jaloux, il exila le Marquis de Dorset, frere de la Reine Régente, qu'il soupçonnoit d'être disposé à venger les ressentimens de sa sœur. Ensuite, pour en imposer au peuple par une apparence de dévotion, il fit un pélerinage à Notre-Dame de Walsingham, fameuse par ses miracles.

Lorsque le Roi fut informé que Lambert Simnel & ses forces étoient débarqués à Foudrey en Lancashire, il rassembla ses troupes & s'avança vers eux jusqu'à Coventry. Les rebelles s'étoient flattés que les Provinces du Nord, mécontentes & mal intentionnées pour le gouvernement actuel, se déclareroient en leur faveur; mais ces peuples avoient de la repugnance à se joindre à des Irlandois révoltés & à des Allemands; convaincus de l'imposture de Lambert, & contenus dans le devoir par la réputation des armes & de la conduite du Roi, ils resterent tranquilles, ou seconderent l'armée royale. Le Comte de Lincoln qui commandoit les rebelles, ne voyant donc rien à esperer que d'une prompte victoire, se détermina à remettre la décision de l'entreprise au sort d'une bataille. Le Roi, soutenu par son courage naturel, & fortifié par un grand nombre de volontaires, qui s'étoient joints à lui, sous les ordres du Comte de Sherewsbury & du Lord Strange, ne refusa point le combat. Les armées se trouverent en présence à Stoke, dans le Comté de Nottingham & en vinrent aux mains avec une ardeur égale. Cette bataille fut plus meurtriere & plus disputée des deux côtés, qu'on n'auroit dû l'attendre de l'inégalité des forces. Les Chefs des Rebelles, résolus de vaincre ou de périr, inspirerent la même résolution à leurs troupes. Les Allemands, tous vieux soldats aguéris balancerent long-tems la victoire. Les Irlandois même, quoique mal armés, & presque sans défense ne se montrerent pas inférieurs aux autres en audace & en courage. Le Roi les défit entierement. L'avantage qu'il remporta lui coûta cher; mais il fut décisif. Lincoln, Broughton & Sward, resterent sur le champ de bataille avec quatre mille hommes de leurs troupes. On supposa que Lovel, dont on n'entendit plus parler depuis, avoit eu le même sort. Simnel & Simon son maître furent faits prisonniers. Simon, qui étoit Prêtre, ne fut point traduit en justice,

Bataille de Stoke.

on se contenta de le faire étroitement enfermer. Simnel, abandonné à lui-même, devenu trop méprisable pour donner 1487. de l'inquiétude, ou pour mériter le ressentiment du Roi, en obtint sa grace. On l'employa au plus bas service de la cuisine, d'où il parvint au titre de Fauconnier (*a*).

Henri put alors se venger à loisir de ses ennemis. Il s'avança dans les Provinces septentrionales, & y fit éprouver à ses sujets toute la rigueur de sa justice. Il fit faire une recherche exacte de ceux qui avoient ou assisté ou favorisé les rebelles, mais il épargna leur sang. Il voulut que sa vengeance tournât au profit de son avarice, & se contenta de les faire condamner à de grosses amendes. Les jugemens des Cours devant lesquelles ces causes furent portées étoient purement arbitraires. Il n'y avoit pas plus de regle pour décider du Tribunal qui en devoit connoître ; tantôt le Conseil de Guerre se les attribuoit, & tantôt on nommoit des Commissaires pour les juger. Le bruit s'étoit répandu, avant l'affaire de Stoke, que les Rebelles avoient gagné la bataille, que l'Armée Royale étoit taillée en pieces; que le Roi lui-même avoit été réduit à prendre la fuite. Henry interprêta la facilité avec laquelle ce bruit s'étoit répandu, comme, une marque d'indisposition contre son administration, il punit plusieurs personnes de ce prétendu crime : mais telle étoit la situation du gouvernement Anglois dans ce siecle, que l'autorité Royale, à peine restrainte dans les tems les plus paisibels, devenoit triomphante dans les tems de troubles qui étoient alors très-fréquens, & qu'elle renversoit toutes les digues des Loix & de l'ordre public.

Après que le Roi eut exercé toute sa rigueur, il résolut de satisfaire le peuple dans un point que toute la Nation desiroit passionnement, quoique ce ne fût qu'une pure cérémonie. La Reine étoit mariée depuis deux ans, mais n'avoit pas encore été couronnée. L'affectation de ce délai déplaisoit beaucoup au public, & avoit été la principale source de ses mécontentemens. Henry, éclairé par son expérience, ordonna enfin la pompe de cette fête ; & pour persuader cette Princesse du retour de son affection, il rendit la liberté à son oncle le Marquis Le 25 Novembre. de Dorset, qui s'étoit justifié de tout ce qu'on lui avoit imputé.

(*a*) Bacon p. 586. Polydore Virgil, p. 574.

CHAPITRE II.

Etat des affaires étrangeres ; Etat de l'Ecosse ; de l'Espagne ; des Pays-Bas ; de la France ; de la Bretagne ; Invasion de la France en Bretagne ; Ambassade de France en Angleterre ; Dissimulation de la Cour de France ; Révolte dans le Nord ; elle est dissipée ; le Roi envoye des troupes en Bretagne ; la Bretagne est réunie à la France ; Assemblée du Parlement ; Guerre avec la France ; Invasion en France ; Paix avec la France ; Perkin Warbec ; son imposture ; il est avoué par la Duchesse de Bourgogne, & par une partie de la Noblesse Angloise ; Jugement & exécution de Stanley ; Assemblée du Parlement.

1488. Etat des affaires étrangeres.

LE Roi s'étoit acquis jusque-là une grande réputation par la vigueur de sa conduite & par la prospérité qui avoit accompagné toutes ses opérations dans le gouvernement de son Royaume : les circonstances l'obligerent alors à prendre part aux affaires du reste de l'Europe, & à secourir ses alliés. Avant de rendre compte des mesures qu'il prit sur cet objet, il est nécessaire de faire connoître quel étoit dans ce tems-là l'état des Royaumes étrangers, à commencer par l'Ecosse, comme le plus voisin.

Etat de l'Ecosse.

Ce Royaume n'avoit pas encore atteint la situation fixe qui constitue une Monarchie parfaite, & qui rend le gouvernement capable par la seule force des Loix de se maintenir dans l'ordre & la tranquillité, sans exiger une capacité extraordinaire dans le Souverain. Jacques III, qui remplissoit alors le trône, étoit un homme peu habile, & d'un génie étroit. Non-seulement il étoit obligé d'abandonner les rênes du gouvernement à ses Ministres ; mais il n'avoit jamais su en faire un choix, dont lui, ou son peuple pût être content ; lorsqu'il plaçoit sa confiance dans des gens de la haute noblesse, ils élevoient leur propre famille à un point de grandeur

grandeur & de puissance si excessif, qu'elle devenoit redoutable au Prince & suspect à l'Etat. Dès qu'il accordoit sa faveur à quelques personnes d'une naissance obscure, qui étoient plus dans sa dépendance, les Barons de son Royaume, indignés de voir l'autorité déposée entre des mains qu'ils méprisoient, marquoient leurs mécontentemens de la maniere la plus audacieuse. Si Henry avoit eu l'ambition des conquêtes, il avoit alors la plus belle occasion de joindre l'Ecosse à ses Etats; mais il sentit vraisemblablement que, s'il étoit possible de subjuguer une Nation belliqueuse, à la faveur de ses divisions domestiques, il ne l'étoit pas de la retenir dans l'obéissance quand on n'avoit point de troupes réglées sur pied. L'usage d'en avoir n'étoit pas encore établi en Angleterre; ainsi Henry se contenta de renouveller la paix avec l'Ecosse, & envoya des Ambassadeurs à Jacques pour lui en faire la proposition. Mais les Ecossois n'avoient jamais desiré une longue paix avec l'Angleterre; ils croyoient, au contraire, que leur sûreté consistoit à demeurer toujours sous le armes, & jamais ils ne voulurent entendre qu'à une treve de sept ans qui, en effet, fut conclue. 1488.

Les Etats Européens du continent semblerent recevoir alors ce mouvement rapide qui les porta vers le point de grandeur où ils se sont maintenus sans aucune altération importante pendant près de trois siecles. Ils commencerent à concerter ensemble ce vaste systême de politique qui embrassoit les principales puissances de la chrétienneté. L'Espagne, qui avoit été jusques-là presque toujours occupée chez elle, devenoit alors formidable. L'Arragon se trouvoit réuni à la Castille par le mariage de Ferdinand & d'Isabelle. Ces deux époux également capables des plus grandes choses, employerent leurs forces aux entreprises les plus avantageuses à leur Monarchie combinée. La conquête de Grenade sur les Maures fut heureusement terminée. Le génie militaire des Espagnols se réveilla dans cette occasion; la gloire & la tranquillité en furent le prix. Leurs Souverains délivrés d'un ennemi domestique si dangereux, commencerent à s'intéresser dans toutes les affaires de l'Europe, & à figurer dignement dans les guerres ou dans les négociations. Etat de l'Espagne.

1488. Etat des Pays-Bas

Maximilien, Roi des Romains, fils de l'Empereur Frédéric, avoit acquis des droits sur les Pays-Bas, par son mariage avec l'héritiere de la Maison de Bourgogne. Quoique cette Princesse fût morte, il prétendoit toujours conserver les rênes du gouvernement, comme tuteur de Philippe son fils. Son autorité avoit été reconnue par le Brabant, la Hollande & plusieurs autres Provinces; mais la Flandre & le Hainault ayant constamment refusé de se soumettre à lui, ayant même nommé d'autres tuteurs à son fils, il s'étoit trouvé engagé dans de longues guerres avec ces peuples obstinés, sans avoir jamais pu parvenir à vaincre leur résistance. Pour se délivrer de l'opposition de la France, Maximilien avoit conclu la paix avec Louis XI. & donné sa fille Marguerite, encore enfant, en mariage au Dauphin, avec l'Artois, la Franche-Comté & le Charolois pour sa dot; mais cette alliance n'eut pas l'effet qu'il desiroit. Le Dauphin succéda à la Couronne de France, sous le nom de Charles VIII. & Maximilien vit au contraire les mutineries des Flamans appuyées par les intrigues de la Cour de France.

Etat de la France.

La France pendant les deux regnes précédens avoit considérablement augmenté ses forces & sa puissance. Il auroit même été impossible de la contenir dans ses anciennes limites, si les autres Etats de l'Europe ne s'étoient pas fortifiés en même-tems qu'elle. La plûpart des grands Fiefs, comme la Normandie, la Champagne, l'Anjou, le Dauphiné, la Guienne, la Provence & la Bourgogne étoient réunis à cette Couronne. Les Anglois avoient été expulsés de toutes leurs conquêtes; l'autorité du Roi s'étoit accrue au point de pouvoir se suffire pour maintenir l'ordre & les Loix. Ce Monarque avoit des armées cosidérables toujours sur pied, & ses finances étoient en état de les soutenir. Louis XI, à la sagesse duquel la plus grande partie de ces avantages étoient dûs, avoit laissé en mourant un fils jeune, mal élevé, & peu capable de se former au grand art de regner; mais il avoit confié la personne & l'autorité de ce Prince, à sa fille Anne, Dame de Beaujeu. La France n'éprouva aucun échec sous le gouvernement de cette habile Princesse; qui au contraire exécuta le grand projet qu'elle avoit conçu d'unir à la Couronne le Duché de

Bretagne, le dernier & le plus indépendant des Fiefs de la Monarchie. 1488.

François II. Duc de Bretagne, étoit rempli de bonnes qualités, mais foible. Il sentit son incapacité, & abandonna les soins de l'administration à Pierre Landais, homme d'une naissance obscure, qui avoit plus de talens que de vertus. La Noblesse de Bretagne, indignée du crédit de ce favori, perdit toute affection pour son Souverain. Après avoir excité plusieurs révoltes, & formé plusieurs conspirations, elle s'assembla, prit les armes, saisit, jugea & mit à mort ce Ministre coupable. Quelques Gentils-hommes, craignant le ressentiment & la vengeance du Prince, dont ils avoient blessé l'autorité, se retirerent en France, tandis que d'autres, pour se ménager la protection de cette Puissance, entretinrent des correspondances avec elle. Le Ministere François, attentif aux divisions de la Bretagne, crut le moment d'autant plus favorable pour s'emparer de ce Duché, qu'il pouvoit couvrir cette entreprise du prétexte spécieux de pourvoir à la sûreté intérieure.

Etat de la Bretagne.

Louis, Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, & héritier présomptif de la Couronne, avoit disputé le gouvernement à la Duchesse de Beaujeu. Quoique les Etats du Royaume eussent rejetté ses prétentions, il cabaloit toujours avec une partie des Grands pour dépouiller cette Princesse de son autorité. Quand il vit ses intrigues découvertes, il prit les armes & se fortifia dans Baugency; mais, comme sa révolte avoit éclaté avant que ses confédérés fussent prêts à se déclarer avec lui, il fut obligé de se soumettre & de recevoir toutes les conditions qu'il plut au Ministere François de lui imposer. Cependant tourmenté par son ambition & par ses craintes, il quitta la France & alla demander un asyle au Duc de Bretagne, qui de son côté desiroit de trouver dans le crédit & l'amitié de ce Prince des ressources contre les desseins de la Duchesse de Beaujeu. Le Duc d'Orléans, voyant l'ascendant qu'il acquéroit sur le Duc de Bretagne, engagea plusieurs de ses partisans à le joindre dans cette Cour, & forma le pojet de s'agrandir en épousant Anne, l'héritiere de ce Duché.

1488. Les Barons de Bretagne, fâchés de voir un Prince étranger s'emparer avec ses créatures de toute la faveur, renouvellerent leur correspondance avec la France, & inviterent même Charles VIII. à faire une invasion dans leur pays. Cependant, jaloux d'en conserver l'indépendance, ils réglerent le secours que la France leur enverroit, & stipulerent qu'elle ne garderoit aucune Place fortifiée en Bretagne, précautions toujours inutiles de la part des sujets révoltés, qui traitent avec une puissance si supériure. Les François entrerent en Bretagne avec des forces trois fois plus considérables que celles dont on étoit convenu, & s'avançant dans le cœur de la Province, ils assiegerent Ploermel. Le Duc, pressé de se défendre, leva une armée nombreuse, mais mal disciplinée, dont il donna le commandement au Duc d'Orléans, au Comte de Dunois, & aux autres Signeurs François. L'armée mécontente de ce choix, & jalouse des confédérés, se débanda & laissa son Souverain avec trop peu de troupes pour tenir la campagne contre ses ennemis. Il se retira à Vannes; mais, y étant poursuivi par les François, alors maîtres de Ploermel, il s'enfuit à Nantes. Les ennemis assiégerent cette Ville, après avoir pris Vannes, Dinant & d'autres Places, où ils mirent garnison. Mais quand les Barons de la Bretagne virent ainsi leur pays menacé de passer sous une domination étrangere, plus attachés à leur Patrie qu'à leurs mécontentemens personnels, ils se retirerent l'un après l'autre de l'Armée Françoise, & se réconcilierent avec leur Souverain.

Invasion de la France en Bretagne.

Cette désertion des Bretons ne découragea pas la Cour de France, & ne l'empêcha pas de suivre son projet favori de subjuguer la Bretagne. La situation de l'Europe paroissoit concourir à l'exécution de ce dessein. Maximilien étoit uni d'une étroite alliance avec le Duc de Bretagne, & négocioit même actuellement pour en épouser la fille; mais il avoit un si grand besoin d'argent, & il étoit alors si inquiété par les mutineries des Flamans, qu'il ne pouvoit donner que très-peu de secours effectifs. Ferdinand étoit entierement occupé à la conquête du Royaume de Grenade, & personne ne doutoit que, si la France eût voulu lui céder le Roussillon & la Cerdagne, sur lesquels il avoit des prétentions, il n'eût-

abandonné volontiers de ſon côté le ſort de la Bretagne. L'Angleterre ſeule étoit dans le cas, par ſa puiſſance & par l'intérêt qu'elle y avoit, de vouloir protéger l'indépendance de ce Duché, & c'étoit d'elle qu'on prévoyoit les obſtacles les plus forts. La Cour de France, dans l'intention de mieux couvrir ſes projets, envoya des Ambaſſadeurs à la Cour de Londres, pour féliciter Henry de ſes ſuccès contre Simnel & ſes partiſans, & lui renouveller les proteſtations de confiance & d'amitié les plus ſinceres. 1488.

Ambaſſade de France en Angleterre.

Les Ambaſſadeurs débuterent par complimenter Henry ſur ſa derniere victoire; ils lui communiquerent enſuite, d'un ton de cordialité, comme à un Prince ſur l'amitié duquel ils comptoient, les ſuccès de leur Maître contre Maximilien, & amenerent l'entretien ſur ce qui venoit de ſe paſſer en Bretagne. Ils lui dirent que le Duc ayant accordé ſa protection à des François rebelles & fugitifs, le Roi avoit été obligé, contre ſes intentions & ſes inclinations, de porter la guerre dans ce Duché, que l'honneur de la Couronne étoit intéreſſé à ne pas ſouffrir qu'un Vaſſal trahît ainſi ce qu'il devoit à ſon Seigneur: que la ſûreté du gouvernement exigeoit que l'on prévînt les conſéquences d'une ſemblable témérité, que les fugitifs n'étoient pas des perſonnes obſcures; qu'entr'autres le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang, coupable de quelques intrigues, s'étoit réfugié en Bretagne, où il perſévéroit dans ſes projets de révolte contre ſon Souverain: ainſi que la guerre étant ſimplement défenſive de la part du Roi de France, elle ceſſeroit auſſi-tôt que le Duc de Bretagne rentreroit dans ſon devoir: que leur Maître n'ignoroit pas les bons offices rendus à Henry par le Duc dans des tems critiques; mais qu'il ſavoit auſſi que, dans des tems plus critiques encore, le Duc, ou ſon conſeil mercenaire avoit abandonné ce Monarque, & même expoſé ſa vie aux plus grands dangers: que l'unique reſſource de Henry dans ces extrêmités avoit été la Cour de France: qu'elle avoit non-ſeulement garanti ſa perſonne, mais lui avoit accordé des ſecours d'hommes & d'argent, dont ſa valeur s'étoit heureuſement ſervie pour le placer ſur le Trône d'Angleterre, que dans cette occaſion la France avoit fait, par amitié pour Henry, le contraire de ce

1488. qu'elle auroit dû faire, si elle n'avoit consulté que son propre intérêt : qu'elle l'eût trouvé à laisser regner un tyran odieux, plutôt qu'à contribuer à placer un Prince aussi vertueux qu'habile sur un Trône rival du sien : que la reconnoissance & l'équité devant déterminer Henry en faveur de la France, leur Maître attendoit de lui que s'il ne pouvoit agir alors pour elle, il gardât du moins la neutralité entre les deux partis (a).

Il y avoit beaucoup de chose plausibles dans le discours des Ambassadeurs François ; & pour lui donner plus de poids, ils communiquerent encore à Henry, comme en confidence, l'intention où étoit leur Maître, dès qu'il auroit terminé ses différens avec la Bretagne, de conduire une armée en Italie, pour y faire valoir ses prétentions sur le Royaume de Naples. Ils n'ignoroient pas que la Cour d'Angleterre ne prendroit aucun ombrage de ce projet ; mais tous leurs artifices furent inutiles contre la pénétration du Roi. Il démêla que la France avoit dessein de subjuguer la Bretagne ; mais il se persuada aussi qu'elle y rencontreroit des difficultés insurmontables. Il savoit que les propres forces de ce Duché avoient souvent suffi, sans aucun secours étranger, pour résister aux entreprises de cette Monarchie. Il imagina que le caractere naturel des François les feroit renoncer à une tentative qui exigeoit de la persévérance ; que d'ailleurs l'héritier de la Couronne étant engagé avec le Duc de Bretagne, les Courtisans ne suivroient que mollement un projet qui attireroit sa disgrace & son ressentiment. Quand même les obstacles intérieurs n'auroient pas été capables d'arrêter les François, Henry prévoyoit qu'il en naîtroit d'autres de la part de Maximilien, dont l'inimitié pour la France étoit connue, & qui négocioit alors son mariage avec l'héritiere de Bretagne. Il esperoit que ce Prince pourroit faire diversion du côté de la Flandres. La France ne sembloit plus devoir s'attendre qu'Isabelle & Ferdinand lui laissassent exécuter tranquillement ses projets ambitieux, si elle y persistoit. Enfin il pensa qu'elle ne se flatteroit pas que l'Angleterre, si essentiellement intéressée à conserver l'indépendance de la Bretagne, si capable par ses forces &

(a) Bacon, p. 589.

par sa situation de lui donner des secours effectifs & prompts, permît qu'une puissance rivale fît une conquête si importante. Il conclut donc que les Ministres de France, convaincus de l'impossibilité de réussir dans leurs vues, en prendroient de pacifiques & renonceroient à une entreprise qui déplairoit à tous le Potentats de l'Europe. 1488.

Ces réflexions solides en elles-mêmes étoient encore appuyées chez Hery par un penchant secret qui l'emportoit toujours au-delà du but, parce qu'il tenoit à sa passion dominante. L'économie de ce Prince, qui dégénera par degrés en avarice, lui faisoit rejetter toute entreprise militaire, toute expédition éloignée de ses Etats, & l'engagoit à essayer d'abord la voie des négociations. Il dépêcha Urswic, son Aumônier, homme adroit & intelligent, pour aller offrir sa médiation aux Parties contendantes. Il pensa que cette offre, si elle étoit acceptée par la France, conduiroit à pacifier tous les différens ; & que, si elle étoit rejettée ou éludée, elle serviroit du moins à constater que cette Cour persistoit dans son projet d'aggrandissement. Urswic trouva la Duchesse de Beaujeu occupée au siege de Nantes ; il eut la satisfaction de voir la médiation de son Maître acceptée avec toutes les marques de confiance & de modération possibles. Cette habile Princesse sentit que le Duc d'Orléans qui gouvernoit la Cour de Bretagne, prévoyant que tout accommodement ne se feroit qu'à son préjudice, employeroit son crédit pour y faire rejetter la proposition de Henry ; que par ce refus la France seroit justifiée ; & que le reproche dinjustice & d'opiniâtreté tomberoit sur les Bretons. L'événement répondit à ses vues. Lorsque l'Ambassadeur Anglois expliqua sa commission au Duc de Bretagne, la réponse qu'on lui fit, au nom de ce Prince, fut qu'ayant été si long-tems le défenseur & l'appui de Henry pendant sa jeunesse & ses adversités, il avoit attendu d'un si digne Monarque des secours plus efficaces dans les circonstances actuelles, que l'offre stérile de sa médiation : qu'elle ne suspendoit pas les progrès de la France : que, si la reconnoissance de Henry n'étoit pas suffisante pour l'attacher aux intérêts de son bienfaiteur, sa prudence devoit l'éclairer, comme Roi d'Angleterre, sur les conséquences

dangéreuses qu'entraîneroient la conquête de la Bretage, &
1488. la réunion à la Couronne de France : que ce Royaume étoit déja trop puissant ; que cette réunion le mettroit en état de tourner ses forces contre l'Angleterre, & de satisfaire l'animosité qui avoit toujours subsisté entre ces deux Nations: que la Bretagne, si utile à un allié auquel, par sa situation, elle ouvroit l'entrée dans le cœur de la France, lorsqu'elle seroit une fois unie à ce Royaume, lui procureroit à son tour la facilité de troubler la paix & le commerce d'Angleterre, soit par des pirateries, soit par des flottes qu'elle armeroit : que, si le Duc refusoit la médiation qui lui étoit offerte, ce n'étoit point qu'il eût du penchant à continuer une guerre qui avoit été ruineuse pour lui, ni par un excès de confiance dans ses propres forces, dont il connoissoit l'infériorité à celles de ses ennemis: qu'il esperoit seulement que le Roi d'Angleterre appercevroit que son intérêt même exigeoit qu'il prît le rôle d'Allié, plutôt que celui de médiateur.

Cette réponse ne fit pas abandonner au Roi le plan de conduite qu'il s'étoit tracé ; il jugea seulement qu'il falloit attendre que le tems ramenât les Bretons à la raison & vainquît leur opiniâtreté. Il apprit que ces peuples, allarmés pour la sûreté de leur Duc, avoient levé tumultuairement une armée de 60000 hommes, & contraint les François à lever le siege de Nantes ; il se fortifia encore plus alors dans l'opinion que la Cour de France, rebutée par la multiplicité des obstacles, seroit enfin réduite à renoncer à ses vues sur la Bretagne. Il continua donc à négocier, & fut la dupe des Ministres François, qui, affectant toujours des intentions pacifiques, envoyerent à Londres Lord Bernard d'Aubigni, homme de qualité d'Ecosse, pour presser Henry de ne pas se lasser d'offrir son entremise à la Cour de Bretagne. Le Roi envoya une ambassade, composée d'Urswic, Abbé d'Aingdon, & de Sir Richard Tonstal pour faire de nouvelles propositions d'accommodement, & cependant il n'accorda aucun secours de troupes aux malheureux Bretons. Le Lord Woodville, frere de la Reine douairiere, homme entreprenant & courageux, demanda la permission de lever, sous main, un corps de volontaires, & de les conduire en Bretagne, mais le Roi, qui
vouloit

vouloit garder les apparences d'une exacte neutralité, la refusa. Cependant ce Seigneur persista dans son projet. Il alla dans l'Isle de Wight, dont il étoit Gouverneur; il débita qu'il avoit obtenu secrettement la permission, qu'en effet on lui avoit refusée, leva un corps de 4000 hommes, & s'embarqua avec eux pour la Bretagne. Cette entreprise lui devint fatale & fut peu avantageuse au Duc. Les Bretons engagés témérairement dans une action générale avec les François, à Saint Aubin, furent taillés en pieces. Woodville & toute sa troupe furent passés au fil de l'épée, ainsi qu'un corps de Bretons à qui on avoit fait prendre l'habit Anglois, afin d'en imposer aux François, pour qui la bravoure de cette Nation étoit toujours formidable (a). Le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange, & plusieurs Officiers de distinction, furent faits prisonniers, & les forces de la Bretagne totalement dissipées. La mort du Duc arriva bien-tôt après, & augmenta le désordre des affaires de ce Duché, qui parut toucher au moment d'être subjugué.

1488.

Le 28 Juillet.

Le 9 Septembre.

Quoique le Roi ne se fût pas préparé avec assez de vigueur & de précaution contre ces événemens si contraires aux intérêts de son Royaume, il ne les avoit pas tout-à-fait perdus de vue. Il étoit déterminé à tenir une conduite pacifique aussi long-tems que la situation des affaires le permettroit; mais il avoit remarqué l'ardeur de ses sujets pour la guerre; il connoissoit leur ancienne animosité contre la France, & voyoit à quel degré elle étoit redoublée par les succès de cette Puissance. Il résolut donc de tirer avantage de cette disposition, & de se faire donner de l'argent par la Nation, sous prétexte de secourir le Duc de Bretagne. Il avoit à cet effet convoqué le Parlement à Westminster (b), & en avoit obtenu un subside considérable (c), mais il éprouva dans la levée de ce subside des obstacles qu'il n'avoit pas prévus. Les Comtés de Durham & d'York, toujours mécontens du gouvernement de Henry, aigris par les dernieres exactions qu'ils avoient éprouvées après la rebellion de Simnel, s'opposerent à la

Révolte dans le Nord.

(a) Argentré, Hist. de Bretagne. l. 12.
(b) Le 9 Novembre 1487.
(c) Polydore Virgil, p. 579 dit que cette imposition fut une capitation. Les autres Historiens disent que c'étoit une taxe de deux shellings pour livre.

perception. Les Commissaires intimidés par cette apparence
1488. de sédition, s'adresserent au Comte de Northumberland, & lui demanderent conseil sur les moyens d'exécuter leurs ordres. Ce Seigneur regarda la circonstance comme assez importante pour consulter le Roi même. Henry ne crut pas devoir ceder aux rumeurs d'une populace mutinée, ni laisser subsister un exemple qui pourroit entraîner des conséquences dangereuses. Il réitéra encore plus sévérement ses ordres pour la levée de l'imposition. Northumberland fit assembler les Gens de Justice & les Propriétaires des grands Fiefs; il leur annonça les volontés du Roi dans les termes les plus impérieux, pour les déterminer à l'obéissance. Mais cette conduite ne servit qu'à échauffer les esprits. Ils crurent qu'il avoit lui-même conseillé à Henry les ordres rigoureux qu'il leur communiquoit (*a*). Le Peuple courut aux armes, & attaqua Northumberland dans sa maison, où il fut massacré. Après avoir commis ce meurtre, la populace se mutina contre le Roi même. Les séditieux encore excités par un certain John Achembert, homme de basse extraction, choisirent sir John Egremond pour leur chef, & se préparerent à une vigoureuse résistance. Henry fut peu troublé d'une sédition si précipitée & si mal concertée. Il leva sur le champ un petit corps de troupes dont il donna le commandement au Comte de Surrey, auquel il avoit rendu la liberté & ses bonnes graces. Son intention étoit d'envoyer d'abord ces troupes, pour arrêter les progrès des rebelles, & de marcher incessamment lui-même avec des forces plus considérables pour rassurer entierement son autorité. Mais Surrey se crut assez fort seul pour faire entrer dans le devoir une populace désarmée, & en effet il y réussit. Les rebelles furent dissipés; John Achembert fut pris & exécuté avec quelques-uns de ses complices. Sir John Egremond s'enfuit auprès de la Duchesse de Bourgogne, qui lui accorda sa protection, & l'on fit grace au reste des mutins.

Lorsque le Roi avoit obtenu ce subside du Parlement, il comptoit pouvoir terminer l'affaire de la Bretagne par la voie des négociations, & remplir ses coffres de l'argent qu'il auroit

(*a*) Bacon, p. 595.

reçu pour les frais de la guerre ; mais les calamités des Bretons devenoient tous le jours plus pressantes; il se crut enfin obligé à faire quelques efforts pour les défendre. Les François, à la mort du Duc de Bretagne, avoient reclamé d'anciens droits sur ce Duché. Le Duc d'Orléans étant alors prisonnier en France, ils ne pouvoient plus se servir du prétexte dont ils avoient coloré leurs premieres hostilités. Henry se résolut donc à prendre part à la guerre de la Bretagne. L'intérêt de son Royaume exigeoit aussi qu'il s'opposât aux progrès de la puissance des François, & la Nation Angloise le souhaitoit vivement. Il forma une ligue avec Maximilien & avec Ferdinand; mais, regardant ces mesures comme des ressources éloignées, il leva un corps de 6000 hommes qu'il destina à passer en Bretagne. Cependant, pour être certain d'être indemnisé de ses dépenses, il conclut un traité avec la jeune Duchesse, par lequel elle s'engageoit à lui rembourser tous les frais de l'armement, & à remettre entre ses mains deux Villes maritimes pour sûreté de ce payement (a). Quoique Henry ne promît le service de ses troupes que pour l'espace de huit mois, elle fut contrainte, par l'état critique de sa position, de soûscrire à des conditions si dures, & imposées par un Allié qui avoit lui-même le plus grand intérêt à la proteger. Ces troupes commandées par le Lord Willoughby de Broke rendirent les Bretons maîtres de la campagne pendant quelque tems. Les François se retirerent dans leurs garnisons, & se proposerent, en temporisant, de laisser amortir l'ardeur des Anglois & de les dégoûter de leur entreprise. Leur plan fut bien suivi, & produisit l'effet qu'ils en espéroient. Le Lord Broke trouva tant de désordre & de confusion dans le Ministere de la Bretagne, qu'il n'y eût pas moyen de concerter aucune opération. Il lui fut impossible d'obtenir de l'argent, ni de se procurer les munitions de guerre & les chariots nécessaires pour l'artillerie & les autres services de l'armée. Toute la Cour étoit divisée ; aucun des Ministres n'avoit pris l'ascendant, & ils se traversoient tous dans leurs projets. Les Anglois, excédés de la division & de l'incertitude qu'ils voyoient regner dans les conseils, retournerent

1488.

1489.

(a) Du Tillet, Recueil des Traités.

chez eux aussi-tôt que le terme de leur engagement fut ex-
1489. piré. Ils laisserent seulement quelques garnisons peu considérables dans les villes qui leur avoient été données en garantie. Ils ne firent, pendant leur séjour en Bretagne, que contribuer eux-mêmes à dévaster le pays, & leur départ le livra entierement à la merci de l'ennemi. Tel fut le secours que dans cette importante occasion Henry fournit à un Allié réduit à la derniere extrêmité par l'invasion d'une Puissance étrangere, & par ses dissensions domestiques.

L'objet des divisions de la Cour de Bretagne étoit le choix d'un époux pour la jeune Duchesse. Le Maréchal de Rieux appuyoit la poursuite du Seigneur d'Albret, qui avoit conduit quelques troupes au secours de ce Duché. Le Chancelier Montauban, ayant remarqué l'éloignement de la Duchesse pour Albret, insista sur ce que l'alliance d'un si petit Prince ne pouvoit la soutenir contre l'ennemi qui vouloit l'opprimer, & sur ce qu'il falloit en contracter une plus puissante. Il se déclara en conséquence pour celle de Maximilien, Roi des Romains. Ce parti prévalut à la fin; le mariage d'Anne & de ce Prince fut célébré par Procureur, & de ce moment elle prit le titre de Reine des Romains; mais ce titre fut
1490. tout ce qu'elle acquit par ce mariage. Maximilien, sans troupes & sans argent, toujours occupé lui-même à reprimer les révoltes continuelles des Flamands, ne pouvoit donner aucun secours à son épouse. Albret, offensé de la préférence qu'elle avoit accordée à son rival, abandonna sa querelle & reçut les François dans Nantes, la plus importante Ville du Duché, par sa force & par ses richesses.

La Cour de France changea alors de systême à l'égard de la Bretagne. Charles étoit déja fiancé à Marguerite fille de Maximilien. Cette Princesse, quoique trop jeune encore pour consommer son mariage, avoit été envoyée à Paris pour y être élevée; &, pendant le séjour qu'elle y fit, elle porta le titre de Reine de France. Indépendamment de la dot considérable qu'elle apportoit, elle étoit, après son frere Philippe, alors enfant, héritiere de toutes les possessions de la Maison de Bourgogne, & sembloit être le parti le plus convenable au jeune Monarque. Ces circonstances avoient tellement aveu-

glé le Conseil de Maximilien & celui de Henry, qu'ils n'avoient jamais soupçonné d'autres intentions à la Cour de France. Ils n'imaginoient pas que l'on pût rompre des engagemens si avantageux & si solemnels; mais Charles sentoit qu'il réussiroit difficilement à faire la conquête de la Bretagne, malgré ses habitans & toutes les Puissances de la Chrétienneté; que même, s'il ravageoit le pays & s'emparoit des places fortes, il lui seroit impossible de les garder long-tems. Un mariage avec la Duchesse pouvoit seul réunir solidement ce Fief à la Couronne; il préféra l'acquisition actuelle d'une Province aussi importante, à l'espoir de posséder un jour tous les biens de la Maison de Bourgogne; espoir qui devenoit plus incertain & plus éloigné à mesure que l'âge fortifioit le jeune Philippe. La Cour de France consideroit encore que le mariage d'Anne & de Maximilien étoit contraire à la grandeur & même à la sûreté de cette Monarchie. Si ce Prince eût été en possession de la Flandres d'un côté, & de la Bretagne de l'autre, il étoit à craindre qu'il n'entrât par ces deux Provinces jusqu'au cœur du Royaume. On pensa donc qu'il n'y avoit point d'autre remede à ces maux que de rompre les deux mariages qui n'avoient pas encore été consommés, quoique célébrés, & d'unir la Duchesse de Bretagne au Roi de France. 1490.

Cet expédient, qui n'avoit été prévu par aucune Cour de l'Europe, qui ne pouvoit même que leur déplaire, par l'intérêt que la plûpart avoient à s'y opposer, exigeoit le secret le plus profond, & ne devoit éclater que lorsqu'il seroit assuré. Le plan que le Ministere François se fit pour cette entreprise délicate fut très-sagement & très-finement conduit; pendant que l'on poussoit la guerre de Bretagne avec toute la vigueur possible, on gagnoit sous main le Comte de Dunois, dont on connoissoit tout le crédit sur les Bretons. On engagea aussi dans cette intrigue le Prince d'Orange, cousin germain de la Duchesse; on lui rendit sa liberté, & on l'envoya en Bretagne pour y suivre la négociation. Ces deux Négociateurs secondés des autres émissaires gagés par la France, disposerenr les esprits à cette grande revolution. Ils vanterent, quoiqu'avec précaution, l'avantage qui résulte-

roit pour la Bretagne de son union avec cette Couronne : 1490. ils représenterent aux Barons de ce Duché, que leur pays, épuisé par plusieurs années de guerre, avoit besoin de repos; qu'il n'en pouvoit attendre que d'une paix solide & durable avec la seule Puissance qui dût leur paroître formidable; que leur alliance avec Maximilien ne leur pouvoit donner actuellement aucun secours, & que, s'ils s'unissoient intimement avec un Etat rival de la France, ils s'obligeoient à demeurer toujours en division avec cette Monarchie. Qu'étant les plus proches voisins, ils seroient les premiers exposés aux hostilités en cas de rupture; qu'alors tout ce qui pourroit leur arriver de plus heureux seroit d'obtenir la paix en se soumettant à la France, & en renonçant à cette précieuse liberté qu'ils tenoient de leurs ancêtres; qu'enfin un expédient qui concilioit l'honneur de l'Etat avec la fidélité due à leur Souverain, devoit leur paroître préférable à une révolution si violente, & qui pouvoit avoir des suites si funestes. Ces discours, semés avec art, firent impression sur les Bretons. Mais la plus grande difficulté étoit de vaincre les préventions de la Duchesse elle-même; cette Princesse avoit été élevée dans les préjugés les plus défavorables à la Nation Françoise, & elle s'étoit prévenue particulierement contre Charles, qu'elle regardoit comme l'auteur de toutes les infortunes de sa Maison. D'ailleurs son inclination étoit pour Maximilien, & lui paroissoit être un devoir; ce Prince avoit reçu le titre de son époux; elle ne croyoit pas pouvoir légiti-
1491. mement rompre des engagemens si saints & si solemnels, pour en contracter de nouveaux. Le desir de la ramener de ses préventions & de vaincre ses scrupules engagea Charles à donner la liberté au Duc d'Orléans. Ce Prince avoit eu lui-même des prétentions à la main de la Duchesse de Bretagne; mais pour rentrer en faveur auprès du Roi, il consentit à les lui sacrifier & même à le servir. On réconcilia le Maréchal de Rieux & le Chancelier Montauban. Ces Ministres concoururent alors avec le Prince d'Orange & le Comte de Dunois à déterminer la conclusion de ce mariage. Charles, guidé par leur conseil, s'avança à la tête d'une armée nombreuse & investit la Ville de Rennes, où la Duchesse faisoit

sa résidence. Anne ainsi pressée de toutes parts, & ne voyant personne qui pût la proteger dans son inflexibilité, ouvrit enfin les portes de la Ville, & consentit à épouser le Roi de France. Elle fut mariée à Langeais en Touraine, & conduite à St Denis, où on la couronna; de-là elle vint faire son entrée à Paris au milieu des acclamations du peuple, qui regardoit ce mariage comme l'événement le plus heureux qui pût arriver à l'Etat.

1491.

Réunion de la Bretagne à la France.

Les triomphes & les succès de Charles furent des mortifications sensibles pour le Roi des Romains. Il perdoit une Province considérable qu'il croyoit avoir acquise, & une Princesse accomplie qu'il avoit épousée; il étoit outragé dans la personne de sa fille Marguerite, qui lui fut renvoyée, après avoir été traitée pendant plusieurs années, comme Reine de France, il avoit à se reprocher lui-même ces revers cruels; ils étoient l'effet de son peu d'empressement pour la consommation de son mariage dont il avoit été le maître, & qui en auroit rendu les nœuds indissolubles. Ces réflexions le mirent en fureur. Il se permit même des expressions peu mesurées, en menaçant la France d'une invasion des forces réunies de l'Autriche, de l'Angleterre & de l'Espagne.

Le Roi d'Angleterre avoit aussi à se repentir de la conduite qu'il avoit tenue pendant toutes ces importantes discussions. Quoique cette affaire se fût terminée d'une façon qu'il ne pouvoit pas prévoir, sa négligence pour les intérêts de son allié le plus utile, tandis qu'une puissance ambitieuse & supérieure l'accabloit, paroissoit le résultat d'une politique timide & bornée. Comme il étoit persuadé lui-même de l'étendue, de la profondeur & de la justesse de ses vues, il ne put qu'être mortifié de l'ascendant que le Roi de France, qu'il regardoit comme un Prince jeune & sans expérience, venoit de prendre sur lui. Il résolut de se venger quand il vit qu'il n'y avoit plus de moyens de réparer sa faute; mais l'avarice, sa passion dominante, eut encore plus de part à cette résolution courageuse que son ressentiment & sa vanité. Il envisagea, même dans ce revers, une occasion de satisfaire son avidité. Sous prétexte d'une guerre indispensable avec la France, il expé-

dia une commission pour lever (*a*) une *bénévolence*, ou don-
1491. gratuit sur ses sujets. Cette espece de taxe arbitraire, qui avoit été abolie par une Loi récente de Richard III, ne pouvoit être perçue qu'à force de menaces & de vexations. Cependant on prétendoit qu'elle étoit accordée volontairement par la Nation. Cette violence tomba particulierement sur les Commerçans qui avoient plus d'argent comptant que le reste de ses sujets. Londres seule contribua de près de 10000 liv. sterlings. L'Archevêque Morton, Chancelier, apprit aux Commissaires à employer un argument auquel personne ne pouvoit se soustraire : si ceux qu'on vouloit taxer vivoient frugalement, supposoit que leur économie avoit dû les enrichir ; si au contraire ils vivoient avec faste, on concluoit de leurs richesses par leur dépense. Ce dilemme fut appellé par les uns, *la fourche du Chancelier Morton*, & par d'autres *bequilles*.

Assemblée du Parlement le 27 Octobre.

Le Roi craignoit si peu la résistance du Parlement sur cette imposition arbitraire, qu'aussi-tôt après il le convoqua à Westminster. Il se proposa de se servir des passions & des préventions de cette assemblée pour en tirer de nouveaux subsides. Il connoissoit le ressentiment que les Anglois avoient contre la France relativement à la conquête de la Bretagne ; & il eut soin d'appuyer sur ce grief dans le discours qu'il prononça lui-même au Parlement. Il se plaignit de ce que la France, enorgueillie par ses derniers succès, avoit affecté le plus souverain mépris pour l'Angleterre, & refusé de lui payer le tribut stipulé par Louis XI. dans son traité avec Edouard IV. Il ajouta qu'il convenoit à une Nation belliqueuse, comme la Nation Angloise, de ne pas souffrir une pareille audace, & de réprimer cette injure : que pour lui il étoit déterminé à réclamer ses droits sur la Couronne de France, & à faire valoir, par la force des armes, un titre si juste qui lui avoit été transmis par ses ancêtres : que Cressy, Poitiers & Agincourt instruisoient assez les Anglois de leur supériorité sur leur ennemi, & qu'il ne désespéroit pas d'ajouter de

(*a*) Rymer Vol. 12. p. 446. Bacon dit que cette *bénévolence* se levoit avec le consentement du Parlement ; mais c'est une erreur.

nouveaux

nouveaux noms à cette glorieuse liste : qu'un Roi de France avoit été prisonnier à Londres, & un Roi d'Angleterre couronné à Paris ; deux événemens qui devoient animer l'émulation des Anglois à suivre les traces de leurs ayeux : que les dissensions domestiques de l'Angleterre étoient cause qu'elle avoit perdu ces possessions étrangeres, & qu'on devoit profiter de la tranquillité dont elle jouissoit pour les recouvrer : que, lorsqu'il s'agissoit de se couvrir d'une gloire immortelle, & de faire une acquisition importante pour l'Etat, il ne convenoit pas à de braves gens de se refuser aux avances d'argent qui seroient nécessaires : que de son côté il étoit résolu à soutenir la guerre du produit de la guerre même : qu'il esperoit en portant ses armes dans un Royaume aussi opulent que la France, augmenter plutôt que diminuer les richesses de l'Angleterre (a). 1491.

Malgré ces rodomontades du Roi, tous ceux qui avoient quelque pénétration conclurent de la connoissance de son caractere, & plus encore de la situation de ses affaires, qu'il n'avoit pas sérieusement l'intention de pousser la guerre aussi vivement qu'il le prétendoit. La France n'étoit plus dans l'état de foiblesse où elle avoit été : les incursions des Rois d'Angleterre ne pouvoient plus avoir autant de succès contr'elle qu'autrefois : les Grands Fiefs étoient réunis à sa Couronne, & les Princes du Sang soumis & fideles, ne desiroient que la paix & la tranquillité : ses armées étoient composées de soldats agguéris & commandés par des Capitaines expérimentés : enfin l'aspect général de ses affaires sembloit plutôt menacer ses voisins, que lui laisser à craindre une insulte de leur part. Maximilien soutenoit mieux sa vaine gloire par ses titres pompeux, que par l'état de ses finances. Le politique Ferdinand faisoit parade de ses préparatifs de guerre ; mais il négocioit secrettement la paix ; & plutôt que de s'exposer au sort des armes, il se seroit contenté de cessions très-modiques de la part de la France. L'Angleterre même n'étoit pas entierement délivrée de troubles intérieurs. La mort de l'ami & l'allié de Henry, Jacques III. Roi d'Ecosse, massacré par ses sujets rebelles, ouvroit le chemin du Trône 1492.

(a) Bacon, p. 681.

à Jacques IV. son fils ; ce Prince étoit dévoué aux intérêts
1512. de la France, & se seroit certainement allarmé du progrès des armes Agloises. Mais toutes ces considérations quelques vraies, quelques simples qu'elles fussent, ne fapperent point le Parlement. La multitude, enflamée du desir de subjuguer la France & de s'enrichir de ses dépouilles, donna dans le piege & vota pour le subside que le Roi demandoit. On accorda deux quinziemes ; & pour faciliter à la Noblesse les moyens de servir, on passa un acte qui permettoit aux Officiers de vendre leurs terres sans payer aucun droit d'aliénation.

Toute la Noblesse, avide de gloire, & dans l'yvressedes espérances brillantes dont le Roi flattoit la Nation, ne se promit pas moins que de porter les armes triomphantes de l'Angleterre jusqu'aux portes de Paris, & de remettre la Couronne de France sur la tête de Henry. Plusieurs Gentilshommes emprunterent des sommes considérables, ou vendirent leurs biens fonds pour faire leur équipage & la campagne avec plus de splendeur. Le Roi passa la mer & arriva à Calais le 6 Octobre avec une armée de 25000 hommes d'infanterie & de 1600 chevaux qu'il mit sous les ordres du Duc de Bedford & du Comte d'Oxford ; mais, comme quelques gens présumerent, sur ce qu'on ouvroit la campagne dans l'arriere saison, que la paix seroit bien-tôt conclue entre les deux Couronnes, Henry chercha à leur inspirer des idées contraires : « Je suis venu, dit-il, pour conquérir la France » entiere, ce qui n'est pas l'ouvrage d'un été. Il importe » donc peu dans quelle saison j'en commence l'invasion ; » sur-tout lorsque j'ai Calais pour quartier d'hiver». Et, comme s'il eût voulu sérieusement suivre cette entreprise, il entra sur le champ dans le pays ennemi, & assiegea Boulogne. Mais, malgré ces hostilités apparentes, il y avoit eu des avances secretes faites pour la paix, environ trois mois auparavant, & l'on avoit nommé des Commissaires pour en discuter les articles. On mit de l'adresse à préparer les esprits à ce théâtre inattendu ; les Ambassadeurs que le Roi avoit envoyés dans les Pays-Bas revinrent le trouver à son camp, & l'informerent que Maximilien n'étoit nullement prêt à se joindre à lui, & qu'il n'y avoit aucun secours à espérer de son

Guerre avec la France.

Invasion en France.

côté. Bien-tôt après les couriers arriverent d'Espagne, & apporterent la nouvelle de la paix qu'on venoit d'y conclure 1492.
avec la France, par laquelle Charles cédoit les Comtés de Roussillon & de Cerdagne à Ferdinand. Quoique ces articles d'accommodement fussent soigneusement répandus dans l'armée, le Roi craignit toujours qu'après de si magnifiques promesses & de si grandes espérances, une paix aussi prompte ne lui fût reprochée. Pour colorer les mesures qu'il avoit prises à cet effet, & se mettre en droit de les suivre à découvert, il engagea secretement le Marquis de Dorset & vingt-trois autres Seigneurs à lui présenter une requête pour le supplier de consentir à traiter avec la France. Les motifs, sur lesquels elle étoit fondée, furent les rigueurs de la saison; les difficultés de faire subsister l'armée à Calais pendant l'hiver; les obstacles que l'on rencontroit à la prise de Boulogne; la désertion de ses alliés, sur-tout de ceux sur l'assistance desquels on avoit le plus compté; événemens que, pour la plûpart, on auroit dû prévoir avant l'embarquement des troupes.

En conséquence de cette démarche préliminaire l'Evêque d'Exeter & le Lord d'Aubeny furent envoyés à Etaples pour conférer avec le Maréchal de Cordes, & mettre la derniere main au traité. Peu de jours y suffirent: les demandes de Henry se réduisirent à de l'argent. Charles, qui jugea ne point acheter trop cher, à ce prix, la paisible possession de la Bretagne, & qui desiroit avec la plus grande ardeur de pouvoir exécuter son projet d'expédition en Italie, acquiesça promptement aux propositions qu'on lui fit. Il s'obligea de payer à Henry sept cens quarante-cinq mille écus, sur cent quatre-vingt-six mille deux cens cinquante livres sterling dont on convint, partie comme remboursement des sommes avancées pour la Bretagne, & partie comme arrérages de la pension due à Edouard IV. Il stipula de plus une rente annuelle de vingt-cinq mille écus pour Henry & ses héritiers. Ainsi le Roi, comme l'observent le Historiens, gagna sur ses sujets par la guerre, & sur ses ennemis par la paix (*a*). On remarqua aussi qu'il tint sa parole au Parlement lorsqu'il

Le 3 Novembre. Paix avec la France.

(*a*) Bacon p. 605. Polydore Virgil, p. 586.

1492. lui avoit promis que la guerre le défrayeroit des dépenses de la guerre; Maximilien fut compris dans le traité de Henry, au cas qu'il lui plût d'y accéder ; mais le Roi de Romains dédaigna d'avoir obligation à un Allié dont il croyoit avoir lieu de se plaindre. Il fit séparément sa paix avec la France, & en obtint la restitution de l'Artois, de la Franche-Comté & du Charolois, qui avoient été donnés en dot à sa fille, lorsqu'elle fut fiancée au Roi de France.

La paix conclue entre la France & l'Angleterre paroissoit être d'autant plus durable, que Charles, jeune, présomptueux, plein d'ambition, tourna toues ses vues du côté de l'Italie, & bien-tôt après entreprit la conquête de Naples. Henry vit cette tentative avec la plus grande indifférence. Il se reposoit sur ce que Naples étoit située loin de lui, & sur ce que les François, en aucun tems, n'avoient été heureux de ce côté-là. L'autorité du Roi étoit pleinement établie dans l'intérieur du Royaume ; toutes les revoltes, qui s'étoient élevées contre lui, n'avoient servi qu'à confondre ses adversaires, & qu'à raffermir son pouvoir & son ascendant sur la Nation. Sa réputation, pour la politique & l'esprit de conduite, augmentoit chaque jour ; ses trésors s'étoient accumulés par les événemens mêmes les moins favorables ; les espérances de tous ses concurrens au Trône se trouvoient également ruinées, & par son mariage, & par les enfans qui en étoient issus. Au milieu de cette situation florissante, Henry avoit droit sans doute de compter sur une paix & une tranquillité constantes. Mais les ennemis implacables, qu'il s'étoit imprudemment attirés, lui susciterent un adversaire qui lui donna long-tems de l'inquiétude, & qui l'exposa même à quelques dangers réels.

La Duchesse de Bourgogne étoit profondément aigrie de l'abbaissement de sa Maison & de ses partisans ; plus irritée que découragée par les mauvais succès de ses entreprises passées, elle résolut de troubler au moins un gouvernement qu'elle ne pouvoit renverser. Elle fit courir le bruit, par le moyen de ses Emissaires, que son neveu Richard Plantagenet, Duc d'York s'étoit échappé de la Tour, où son frere aîné avoit été égorgé & qu'il se tenoit caché quelque part. Comme elle trouva que cette nouvelle, quelque peu vraisem-

blable qu'elle fût, étoit avidement accueillie par le peuple, elle jetta les yeux sur un jeune homme, propre à jouer le rôle de ce Prince infortuné. 1492.

Osbec, ou Warbec, Juif renégat de Tournai étoit venu à Londres pour quelques affaires, sous le regne d'Edouard IV. & y avoit eu un fils. Cet homme s'étant, par occasion, fait connoître du Roi, lui plut, s'insinua dans les bonnes graces de ce Prince naturellement populaire, & l'engagea à tenir son enfant sur les fonds de Baptême. Il lui donna le nom de Pierre, qui, à la maniere Flamande, se changea, par corruption, en Peter-Kin, ou Perkin. Quelques personnes crurent même qu'Edouard, parmi ses avantures galantes, avoit eu un commerce secret avec la femme de Warbec, & fonderent cette conjecture sur la ressemblance qu'on remarqua dans la suite entre le jeune Perkin & le Monarque (a). Quelques années après la naissance de cet enfant, Warbec retourna à Tournai. Son fils n'y resta pas long-tems; il fut entraîné par divers événemens, de pays en pays, de maniere que sa naissance & sa fortune furent tellement oubliées, qu'il devint presqu'impossible d'en retrouver les traces. Les différentes avantures qui lui étoient arrivées avoient développé & perfectionné heureusement la souplesse & la sagacité de son génie. Ce jeune homme parut propre, avec ces avantages, à jouer tous les rôles que l'on voudroit lui confier. Il fut présenté sous cet aspect à la Duchesse de Bourgogne; cette Princesse, frappée du rapport de plusieurs circonstances avec ses propres desseins, desira de le voir. Le premier coup d'œil qu'elle jetta sur sa personne, lui confirma l'espoir de réussir dans son projet. Son attente fut même surpassée, tant elle trouva la figure de Perkin noble, intéressante, aisée & soutenue d'esprit, de bons sens & de docilité. Les leçons qu'il étoit nécessaire de lui donner pour lui apprendre son personnage de Duc d'York, furent bien-tôt mises à profit par ce jeune homme intelligent; mais, comme la saison ne paroissoit pas favorable à son entrepise, Marguerite, pour le mieux cacher, l'envoya chez Madame Brampton, en Portugal, où il demeura un an inconnu à tout le monde.

Perkin Warbec.

(a) Bacon, p. 606.

1492. La guerre étoit alors prête à se déclarer entre la France & l'Angleterre, & la circonstance paroissoit convenable pour faire éclater cette prétendue découverte. L'Irlande, qui conservoit toujours son attachement à la Maison d'York, avoit été destinée au début de cette entreprise, comme le théâtre le plus avantageux (*a*). Perkin se rendit à Corke, & prenant, immédiatement après son arrrivée, le nom de Richard Plantagenet, il parut entouré de ses Partisans aux yeux d'un peuple ignorant & crédule, il écrivit aux Comtes de Desmond & de Kildare pour les inviter à se joindre à son parti. Il fit répandre par-tout l'Histoire controuvée de la maniere étrange dont il s'étoit soustrait à la cruauté de son oncle Richard. Le public, toujours avide de nouveauté & de merveilleux, ne s'entretint plus que de lui, & s'intéressa vivement en sa faveur.

Ces bruits passerent aussi-tôt en France. Charles, entraîné par les sollicitations particulieres de la Duchesse de Bourgogne & par les intrigues d'un nommé Frion, Secretaire de Henry, qui avoit quitté son service, envoya inviter Perkin à se réfugier à Paris. En effet le Roi l'y reçut avec tous les égards dus au Duc d'York. Il lui accorda une pension considérable, lui assigna un logement magnifique & pourvut à la dignité de son rang, & à la sûreté de sa personne, en lui donnant une garde, dont le Lord Congresall fut fait Capitaine. Les Courtisans François saisirent avidement une fiction que leur Souverain croyoit de son intérêt d'adopter. Perkin soutint avec autant de dignité dans sa conduite, que dans sa personne, tout ce qu'il vouloit accréditer sur sa naissance. Le Royaume entier ne retentissoit que du mérite personnel, des avantures extraordinaires & des malheurs du jeune Plantagenet. Le mervelleux de ce genre s'exagere encore dans l'éloignement; l'admiration & la crédulité se répandirent de la France en Angleterre. Sir George Neville, sir John Taylord & cent autres Gentils-hommes vinrent à à Paris offrir leurs services au Duc d'York supposé, & s'attacher à sa fortune. Bien-tôt l'imposteur se vit entouré d'une espece de Cour, & eut lieu de se flatter qu'il réussiroit dans son entreprise.

(*a*) Polydore Virgil, pag. 589.

Lorsque la paix fut conclue entre l'Angleterre & la France à Estaples, Henry demanda que Perkin lui fût livré; mais Charles ne voulut point trahir la confiance de ce jeune homme, quel qu'il pût être, après l'avoir invité lui-même à venir dans ses Etats ; il promit seulement de le congédier. Le prétendu Plantagenet se retira en Flandres chez la Duchesse de Bourgone ; il implora son appui & lui offrit de constater devant elle les preuves de sa naissance. La Princesse affecta d'ignorer ses prétentions & même de les regarder comme dénuées de vraisemblance. Elle étoit déterminée, disoit-elle à ne plus se laisser séduire par des impostures, depuis qu'elle avoit été trompée par Simnel. Elle exigea que ce fût en présence de toute sa Cour que Perkin l'instruisît de ses droits à porter le nom de Duc d'York. Elle parut examiner toutes les circonstances de son récit avec la plus scrupuleuse délicatesse: elle lui fit diverses questions particulieres, & affecta de la surprise à chacune de ses réponses; enfin, après un interrogatoire long & rigoureux en apparence, elle laissa éclater les transports de sa joie & de son admiration à l'étonnante histoire de la délivrance de ce jeune Prince. Elle l'embrassa comme son neveu, le véritable portrait d'Edouad, le seul héritier des Plantagenet, & le successeur légitime au Trône d'Angleterre. Immédiatement après elle lui fit sa Maison convenablement à sa naissance prétendue, & lui composa sa Garde de trente halebardes ; elle engagea tout le monde à lui faire la cour, & chercha même toutes les occasions de l'honorer du nom *de la Rose blanche d'Angleterre*. Les Flamands entraînés par l'autorité que Marguerite s'étoit acquise sur eux, tant par son rang que par ses grandes qualités, adopterent la fable de Perkin. Aucun soupçon ne s'etoit encore élevé contre lui. L'opinion dominante s'affermissoit en sa faveur presque sans contradiction, & les Anglois, par leurs fréquentes communications avec les Habitans des Pays-bas, se prévinrent de jour en jour plus avantageusement sur son compte.

1492.

Il est avoué par la Duchesse de Bourgogne.

1493.

Ce n'étoit pas seulement parmi la populace d'Angleterre que les prétentions de Perkin s'accréditoient. Les gens de la plus haute naissance, mécontens du gouvernement de Henry, qui abbaissoit la Noblesse, tournerent leurs regards vers ce

Et par une partie de la Noblesse Angloise.

nouveau Prétendant. Quelques-uns d'entr'eux lierent correspondance avec lui. Le Lord Fitzwater, sir Simon Mountfort, sir Thomas Thwaites devinrent ses partisans. Sir William Stanley, Grand Chambellan, qui avoit montré lui-même tant de zele pour élever Henry au Trône, séduit par une aveugle crédulité, ou par une ambition inquiete, forma le projet d'une révolte en faveur de l'ennemi de son Maître. Sir Robert Clifford & William Barley, firent des démarches plus ouvertes; ils allerent en Flandres offrir leurs services à Perkin, & lui furent présentés par la Duchesse de Bourgogne. Clifford écrivit en Angleterre, qu'il connoissoit la personne de Richard Duc d'York; qu'il ne pouvoit douter que le jeune homme qui en portoit le nom, ne fût vraiment ce Prince, & qu'aucune circonstance de son histoire ne souffroit la moindre difficulté. Un témoignage si positif, rendu par une personne si respectable par son rang & son caractere, eut assez d'empire sur la plûpart des esprits pour lever tous les doutes, & pour exciter la surprise & l'attention des plus indifférens. La Nation entiere s'en occupoit; une conspiration réguliere se forma contre l'autorité du Roi, & il s'établit une correspondance intime entre les mécontens qui étoient en Flandres & ceux qui étoient en Angleterre.

1493.

Le Roi fut informé de toutes ces particularités. En conséquence de son caractere ferme & circonspect, après de mûres délibérations, il s'attacha constamment & adroitement à contreminer les projets de ses ennemis. Son premier objet fut de constater la mort du véritable Duc d'York, & de raffermir l'opinion généralement reçue sur cet événement. Quatre personnes avoient été employées par Richard au meurtre de ses neveux; sir James Tirrel, auquel il confia le gouvernement de la Tour à ce dessein, & qui vit les Princes morts; Miles Forest & John Dighon qui commirent le crime, & le Prêtre qui enterra les corps. Tirrel & Dighton étoient alors les seuls de ces témoins qui vécussent. Ils déposerent d'une maniere uniforme sur cette histoire. Mais, comme le Prêtre étoit mort, & que les corps des Princes massacrés, avoient été enlevés par les ordres de Richard, du premier endroit où on les avoit enterrés, il n'étoit plus en la puissance de Henry de

de demontrer la vérité du fait autant qu'il l'auroit voulu.

Ce fut d'abord avec des grandes difficultés, mais ensuite avec succès, que le Roi découvrit l'origine de cet extraordinaire personnage, qui osoit si audacieusement s'arroger des droits à la Couronne. Il dispersa des espions en Flandres & en Angleterre. Il engagea plusieurs d'entr'eux à feindre d'embrasser le parti de Perkin; il leur commanda de s'insinuer dans la confidence des amis de l'imposteur; à mesure que ces espions démêloient quelques conjurés, Henry ne manquoit pas de corrompre leurs Partisans, leurs domestiques, quelquefois leur Confesseur; il découvrit par ces moyens la trace d'un autre complice. Cliffort lui-même se laissa séduire à l'espoir du pardon & des récompenses qu'on lui offroit; il révéla les secrets qui lui avoient été confiés. Plus le Roi se fioit à quelques-uns de ses espions, plus il feignoit de ressentiment contr'eux. Il en avoit même fait excommunier & anathématiser pupliquement plusieurs, pour les rendre plus susceptibles de la confiance de ses ennemis. Le fruit de ces intrigues fut enfin de connoître tout le plan de la conspiration; la généalogie, les avantures, la vie & les discours du prétendu Duc d'York. L'Histoire en fut aussi-tôt publiée pour détromper la Nation; mais Henry réserva les conjurés à une vengeance plus lente & plus assurée. 1494.

Pendant ce tems-là il fit des représentations à l'Archiduc Philippes sur l'appui qu'il avoit accordé dans ses Etats à une imposture si atroce, il se plaignit de cette atteinte donnée aux traités subsistans, & à l'amitié mutuelle qui avoit été si long-tems cultivée par leurs sujets. Marguerite eut assez de crédit pour faire échouer ces négociations; elle engagea Phlilippes à répondre qu'il n'avoit aucune autorité sur la conduite de la Duchesse douairiere. Le Roi, outré de cette injure, rompit tout commerce avec les Pays-Bas; chassa les Flamans d'Angleterre, & rappella les Anglois qui étoient en Flandres. Philippes usa de représailles, mais Henry savoit qu'un peuple aussi mutin que les Flamans, ne conserveroit pas long-tems pour son Prince une complaisance assez docile pour se priver d'une branche de commerce aussi lucrative que celle qui étoit établie avec l'Angleterre.

1494 Henry avoit droit d'infliger des châtimens plus séveres à ses ennemis domestiques : lorsque ses projets eurent atteint leur degré de maturité, il ne manqua pas de signaler son ressentiment. Il fit arrêter presqu'en même-tems Fitzwater, Mounfort, Thwaites, William Daubeney, Robert Ratcliff, Thomas Astwood & Thomas Cressenor. Ils furent tous accusés, convaincus & condamnés comme criminels de haute trahison, pour être entrés dans la faction de Perkin, & lui avoir promis assistance. Mounfort, Ratcliff & d'Aubeney furent immédiatement exécutés: Fitzwater fut envoyé à Calais & retenu en prison ; mais, ayant voulu gagner son Geolier pour faciliter son évasion, il subit bien-tôt le même sort. Le reste obtint grace, ainsi que William Worseley, Doyen de Saint Paul, & quelques autres qui avoient été accusés, examinés, mais non traduits en justice réglée. (*a*).

On crut indispensable d'apporter plus de précaution & de mettre plus d'appareil dans l'instruction du Procès de Stanley. Sa charge de Lord Chambellan, son crédit sur la Nation, ses liaisons particuliaires avec le Roi, & les services importans qu'il lui avoit rendus pécédemment sembloient devoir le garantir ou de l'accusation ou du châtiment. On donna le conseil à Cliffort de repasser secrettement en Angleterre, & de se jetter aux pieds du Roi, tandis qu'il seroit au milieu de son conseil. Il vint en effet; il demanda pardon de ses infidélités passées, & offrit de les expier par tels services que l'on voudroit exiger de lui. Le Roi lui répondit que la preuve la plus convainquante qu'il pût donner de son repentir, & le seul service qu'il pût rendre maintenant, étoient la confession entiere de son crime & du nom de tous ses complices, de quelque rang & de quelque qualité qu'ils fussent. Cliffort, encouragé par cette exhortation, accusa Stenley, alors présent, d'avoir été le principal des Conjurés; il s'offrit à produire devant le Conseil des preuves de ce qu'il avançoit. Stanley lui-même ne montra pas plus de surprise, que le Roi en affecta dans ce moment. Ce Prince rejetta l'accusation comme aussi fausse qu'incroyable. Il insista sur ce qu'un homme auquel il devoit en grande partie la Couronne & même la

(*a*) Polydore Virgil, p. 592.

vie ; un homme qu'il avoit comblé d'honneurs, de faveurs & de témoignages de sa reconnoissance ; un homme dont le frere, le Comte de Derby, étoit son beau-pere ; un homme enfin, à la foi duquel il avoit confié sa personne en le créant son Grand Chambellan, ne pouvoit s'être engagé dans une conspiration contre lui, sur-tout sans avoir aucun motif de mécontentement ou de crainte. Clifford fut exhorté de nouveau à peser attentivement les conséquences de cette accusation ; mais, comme il persista, Stanley fut arrêté & bientôt après examiné devant le Conseil (*a*). Il avoua le crime qui lui étoit imputé par Clifford ; il n'essaya pas même de l'excuser, soit qu'il crut qu'un aveu sans détour obtiendroit mieux sa grace, ou qu'il se flattât que ses anciens services & son alliance avec son Maître le mettroient à l'abri de sa sévérité. Mais les Princes sont souvent disposés à considerer les grands services qu'ils ont reçus, comme le fondement d'une juste défiance, sur-tout si ces services ont été rendus par quelqu'un d'un caractere avide & inquiet. Le mécontentement général & la disposition du peuple à la mutinerie sembloit exiger un grand exemple de sévérité. D'ailleurs Stanley étoit un des plus riches Seigneurs du Royaume ; il possédoit plus de trois cens mille livres de rente en terres, quarante mille marcs d'argent en vaisselle ou en especes monnoyées & d'autres biens très-considérables ; l'expectative d'une si riche dépouille ne fut pas regardée comme le moindre motif qui détermina Henry à sévir contre le Chambellan. Après six semaines de délais qui sembloient annoncer combien il en coûtoit à la clemence du Roi de laisser agir sa justice, Stanley fut condamné à mort & décapité sur le champ.

[Marginal notes: 1494. — Jugement & exécution de Stanley. — 1495. 15 Février.]

Les Historiens ne sont pas bien d'accord sur la nature du crime dont il fut convaincu. L'opinion générale est qu'il avoit dit en confidence à Clifford, « que s'il étoit certain » que le jeune homme qui paroissoit en Flandres, fût réel- » lement le fils du Roi Edouard, il ne porteroit jamais les » armes contre lui ». Ces sentimens pouvoient déplaire à Henry, comme marquant une préférence pour la Maison d'York sur celle de Lancastre ; mais ils ne pouvoient être,

(*a*) Bacon Pag. 611. Polydore Virgil, pag. 593.

même dans ce tems de despotisme, le fondement d'une Sen-
1495. tence qui les qualifiât de haute trahison. Il est donc plus vrai-
semblable, comme quelques Historiens le prétendent, que
Stanley s'étoit expressément engagé à seconder Perkin, & lui
avoit même envoyé quelques secours d'argent.

Le sort de Stanley fit une prodigieuse sensation dans tout le Royaume, & frappa les partisans de Perkin d'une terreur profonde. Ils comprirent, par la désertion de Cliffort, que tous leurs secrets étoient découverts. Il devenoit clair que Stanley même, tandis qu'il paroissoit vivre dans la plus grande faveur auprès du Roi, avoit été continuellement environné d'espions qui rendoient compte & tenoient registre de toutes ses démarches & de toutes ses paroles. Une défiance générale s'empara des esprits. Les intimes amis se devinrent réciproquement suspects. Le caractere jaloux & sévere du Roi, la réputation qu'il s'étoit acquise du côté de la pénétration & de la sagacité, imprimoient une crainte universelle. Non-seulement les mouvemens de révolte étoient étouffés, mais jusqu'aux murmures des factions. Quelques libelles se glissoient cependant contre la personne & l'administration de Henry. On se les communiquoit avec autant d'empressement que de précaution, & la façon dont ils étoient accueillis montroit que les mécontentemens du peuple, fortement enracinés, n'attendoient qu'une occasion favorable de se manifester.

Henry s'appliqua toujours davantage à se faire redouter de ses sujets qu'à gagner leur affection. Trop accoutumé à réussir dans toutes ses entreprises, il ne douta jamais de de leur succès & se livra de plus en plus à son avidité naturelle. Il employa toutes les ruses imaginables pour pervertir la justice & les Loix, & pour mettre son peuple à contribution. Sir William Capel Alderman de Londres, fut condamné sur quelque réglement penal à payer 2743 livres, & trop heureux de composer à 1650. Cette vexation étoit la premiere de son espece, mais elle devint un exemple qui prépara les voies à plusieurs autres. Ces moyens d'oppression étoient en effet le grand art de l'administration du Roi. Tandis qu'il abbaissoit la Noblesse, il élevoit, honoroit &

careffoit les Jurifconfultes ; à la faveur de ce double manege il fe rendoit fupérieur aux Loix, & fe mettoit en état de les pervertir à fon profit quand il le vouloit. Son gouvernement étoit dur en général ; mais l'art avec lequel il étendit fa propre autorité, produifit du moins cet effet qu'en humiliant la Nobleffe, il fut le feul oppreffeur de fon Royaume. 1495.

Perkin s'apperçut que la puiffance de Henry s'affermiffoit de jour en jour, & que fes propres prétentions tomboient en oubli ; il réfolut de tenter quelque chofe qui pût ranimer l'efpoir & le courage de fon parti. Il raffembla une troupe de profcrits, de pyrates, de brigands & de gens fans aveu, au nombre de fix cens hommes. Il s'embarqua avec eux, dans la réfolution de faire une defcente en Angleterre; il fe flatoit d'y exciter au moins la populace à prendre les armes, puifque toutes fes correfpondances avec la Nobleffe étoient interrompues par la vigilance & la févérité de Henry. Ayant appris que le Roi vifitoit fes Provinces du Nord, il jetta l'ancre fur les côtes du Comté de Kent, & envoya quelques-uns de fes agens inviter les habitans de fe joindre à lui. Les Gentils-hommes de Kent raffemblerent d'abord un petit corps de troupes pour s'oppofer à fes entreprifes. Mais ils réfléchirent qu'ils pouvoient rendre un fervice plus effentiel que celui de le repouffer. En conféquence de leurs réflexions, ils feignirent le plus fincere attachement pour Perkin, & l'inviterent à defcendre à terre pour fe mettre à leur tête ; mais le prudent jeune homme ayant remarqué plus d'ordre & de régularité dans les mouvemens de ces troupes, que n'en devoient avoir de nouvelles levées faites à la hâte, & qui prenoient les armes contre l'autorité établie, refufa de fe remettre entre leurs mains. Les troupes de Kent n'efpérant plus rien alors de leur ftratagême, fe jetterent fur tous les partifans de Perkin qui étoient defcendus de fon vaiffeau; les uns furent maffacrés, d'autres s'échapperent, & cent cinquante refterent prifonniers. Ceux-ci furent jugés & exécutés par ordre du Roi, qui ne voulut avoir aucun ménagement pour des bandis de cette efpeces (*a*).

On convoqua cette année un Parlement en Angleterre &

(*a*) Polydore Virgil, Pag. 595.

un autre en Irlande, où plusieurs Loix remarquables passerent. Le Parlement d'Angleterre ordonna que quiconqe prendroit les armes pour les intérêts du Roi, ou lui donneroit telle autre assistance que ce fût, ne seroit en aucun tems présent, ou à venir, poursuivi dans aucun Tribunal pour cet acte d'abéissance. Une Loi semblable pourroit être désapprouvée comme avantageuse aux usurpateurs, dans les pays, où il y a des Loix précises, qui, pendant les tems mêmes de factions, peuvent indiquer le légitime successeur à la Couronne & rendre inexcusables ceux qui lui résistent. Mais comme dans ces momens de crise les droits des Princes sont précisément le grand sujet de dispute ; que chaque parti argumente en sa faveur, il paroît judicieux de mettre en sûreté ceux qui travaillent à maintenir la tranquillité publique. Cette tranquillité est sans contredit toujours importante, & de pareilles recherches ne font que la troubler. Henry intérieurement convaincu que ses titres n'étoient pas incontestables, suggera cette Loi pour mettre ses partisans à couvert de tout événement. La conduite très-différente qu'il avoit tenue à l'égard de ceux de Richard lui faisoit craindre, avec raison, qu'en cas de révolution nouvelle, son exemple ne fût suivi par ses ennemis, plutôt que sa Loi. Mais l'entreprise de lier la législation même en prescrivant des regles aux Parlemens à venir, étoit pleinement contradictoire aux principes fondamentaux du gouvernement politique.

1495. Convocation du Parlement.

Ce Parlement passa aussi un acte qui donnoit pouvoir au Roi de poursuivre, par les voies de la justice, le recouvrement des sommes encore dues par quelques personnes qui étoient convenues de les lui payer, comme *bénévolence*, ou don gratuit. Ainsi cet acte autorisa & justifia expressément la méthode des taxes arbitraires.

L'autorité du Roi ne prit pas moins d'ascendant en Irlande. Sir Edouard Poynings y avoit été envoyé avec quelques troupes pour réprimer les partisans de la Maison d'York, & réduire le reste des Irlandois à la servitude. Les forces qu'il avoit amenées ne purent suffire à l'exécution de cette entreprise violente. Ces Irlandois l'éluderent en quelque sorte en fuyant dans leurs bois, dans leurs marais & dans leurs

montagnes. Mais Poynings convoqua un Parlement à Dublin, où il fut plus heureux. Il y fit paſſer ce ſtatut mémorable qui porte encore ſon nom, & qui établiſſoit l'autorité du gouvernement Anglois en Irlande. Par ce ſtatut le Parlement d'Angleterre étoit autoriſé à faire Loi dans ce Royaume ſubjugué, & nul bill ne pouvoit être introduit dans le Parlement Irlandois ſans être revêtu auparavant de la ſanction du Conſeil d'Angleterre. 1495.

Tandis que la puiſſance du Roi s'étendoit ainſi ſur tous ſes états, & que la tranquillité générale y renaiſſoit, tout le continent étoit agité par l'invaſion des François en Italie, & par les ſuccès rapides qui ſuivoient Charles dans l'entrepriſe la plus téméraire & la plus mal concertée. Les Italiens avoient entiérement perdu l'uſage des armes, &, dans le ſein des guerres continuelles, étoient devenus tous les jours moins belliqueux. Ils furent étonnés de ſe trouver aux priſes avec un ennemi qui ne regardoit pas un champ de bataille comme celui d'un tournois pompeux; mais qui brûloit d'enſanglanter la ſcéne, pourſuivoit la mort de ſon adverſaire au péril de ſa propre vie: leurs troupes efféminées prirent la fuite par-tout où l'armée Françoiſe ſe montra; leurs Villes les mieux fortifiées lui ouvrirent leurs portes; les Royaumes & les Républiques de l'Italie furent aſſervis en un inſtant; & dans toutes ſes différentes contrées où les François pénétrerent ſans réſiſtance, ils ſembloient plutôt prendre des quartiers d'hyver dans leurs propres pays, que faire des conquêtes ſur leurs ennemis. Les maximes que les Italiens ſuivoient alors dans les négociations, n'étoient pas mieux combinées pour garantir leurs Etats, que leurs opérations militaires pour les défendre. La ruſe, la mauvaiſe foi, l'inconſtance formoient leur ſyſtême de politique. Les foibles reſtes d'honneur & de fidélité qui ſe maintenoient encore dans les Conſeils des autres Princes de l'Europe, étoient ridiculiſés en Italie, comme des preuves d'ignorance & de barbarie. Ludovic Sforce, Duc de Milan, qui avoit invité les François à s'emparer de Naples, ne deſiroit, ni ne croyoit qu'ils puſſent y réuſſir. Il fut allarmé le premier du trop heureux ſuccès des projets dont lui-même étoit l'auteur. Il vint à bout,

1495. par ses intrigues, de former une ligue entre plusieurs Potentats pour s'opposer aux progrès des conquêtes de Charles, & pour conserver leur propre indépendance. Cette ligue fut composée de Ludovic même, du Pape, de Maximilien, Roi des Romains, de Ferdinand, Roi d'Espagne & de la République de Venise. Henry entra aussi dans la confédération; mais ses engagemens ne lui causerent ni frais, ni inquiétudes. Le Roi de France épouvanté de tant de Puissances réunies contre lui seul, se retira de Naples avec la plus grande partie de son armée, & s'en retourna dans son Royaume. Les troupes laissées à la garde de ses nouvelles conquêtes furent aussi-tôt défaites, moitié par la révolte des habitans, moitié par l'invasion des Espagnols, & le Royaume de Naples rentra promptement sous l'obéissance de Ferdinand, fils d'Alphonse, qui en avoit été expulsé par l'irruption des François. Ce Ferdinand mourut immédiatement après, &, par sa mort, rendit son oncle Fréderic paisible possesseur du Trône.

CHAPITRE III.

Perkin retourne en Ecosse; révolte dans les Provinces du côté de l'Ouest; bataille de Blacke-Heath; treve avec l'Ecosse; Perkin fait prisonnier; son exécution; celle du Comte de Warwic; mariage du Prince Arthur avec Catherine d'Arragon; mort de ce Prince; mariage de la Princesse Marguerite avec le Roi d'Ecosse; oppression du Peuple; un Parlement; arrivée du Roi de Castille; intrigues du Comte de Suffolk, maladie du Roi; sa mort; son caractere; ses Loix.

APRÈS que Perkin eut été repoussé de la côte de Kent, il se retira en Flandres; mais, ne pouvant subsister lui & sa troupe quand il restoit tranquille, il se hâta de faire une tentative sur l'Irlande, qui avoit toujours paru disposée à se joindre à tous les prétendans au Trône de Henry. Mais Poynings avoit mis les affaires de cette Isle en si bon état, que l'arrivée de

de Perkin y fit peu da sensation. Il s'ennuya bien-tôt de la vie sauvage qu'il étoit obligé de mener pendant qu'il se cachoit parmi les Irlandois Montagnards. Il dirigea sa course vers l'Ecosse & se presenta lui-même à Jacques IV, qui gouvernoit alors ce Royaume. Il avoit été recommandé d'avance à ce Prince par le Roi de France, qui trouvoit mauvais que Henry fût entré dans la ligue formée contre lui. Cette recommandation fut même secondée par Maximilien, qui, quoi qu'il fût entré dans la confédération, étoit en mauvaise intelligence avec Henry sur l'article de la prohibition du commerce des Pays-Bas. L'importance des protecteurs de Perkin procura à ce dernier un accueil favorable de la part du Roi d'Ecosse; ce jeune Prince l'assura que, quel qu'il fût, il ne se repentiroit jamais de s'être remis dans ses mains (*a*). La conduite insinuante, adroite & sage du jeune homme sembla même lui acquérir du crédit & de l'autorité. Jacques, à qui les années n'avoient pas encore appris à devenir défiant & circonspect, fut séduit par la fable de la naissance & des avantures de Perkin. Il porta sa confiance jusqu'a lui donner en mariage Lady Grodon, fille du Comte de Huntley, sa proche perente, jeune personne aussi vertueuse que belle. 1495.

Il y avoit alors beaucoup de jalousie entre les Cours d'Angleterre & d'Ecosse. Jacques n'en étoit vraisemblablement que plus porté à se persuader une fiction qui pouvoit jetter son ennemi dans le trouble & l'embarras. Il résolut de faire une incursion subite en Angleterre avec quelques troupes ramassées sur les frontieres. Il mena Perkin avec lui, dans l'espoir que la présence de ce prétendu Prince feroit soulever en sa faveur les Provinces du Nord. Perkin répandit un manifeste où il racontoit son histoire, & demandoit l'assistance de ses sujets pour chasser l'usurpateur. La tyrannie de Henry, disoit-il, & sa mauvaise administration ne se fasoient que trop sentir en abbaissant la Noblesse, en élevant des personnes viles aux plus grandes places; en opprimant le Peuple par des impôts & des vexations multipliées; en le rendant enfin justement odieux à tout le monde. Mais les prétentions de Perkin, tant de fois échouées, avoit trop vieilli inutilement, 1496.

(*a*) Bacon pag. 615. Polydore Virgil, p. 595. & 597.

1496. même aux yeux de la populace. Les divisions qui subsistoient entre les deux Royaumes lui opposerent un obstacle de plus; un Prince soutenu par l'Ecosse ne pouvoit être qu'un présent désagréable à la Nation Angloise. Les ravages commis par les habitans des frontieres, accoutumés à la licence & aux désordres, épouvantoient encore les esprits & disposoient plutôt le peuple à les repousser qu'à se joindre à eux. Perkin, pour mieux jouer le rôle d'un héritier de la Couronne, affecta de l'attendrissement sur les calamités de ses malheureux sujets. Il fit publiquement des remontrances à son allié sur les dégats de l'armée Ecossoise (a) : mais Jacques lui répondit que c'étoit s'intéresser à ses ennemis, & vouloir ménager un héritage qui ne lui appartiendroit peut-être jamais. Cependant ce Prince s'apperçut bien-tôt que sa tentative seroit infructueuse ; &, apprenant qu'une armée marchoit pour l'attaquer, il jugea à propos de se retirer dans son pays.

Henry marqua peu d'empressement pour tirer vengeance ou réparation de l'insulte qui lui avoit été faite par la Nation Ecossoise; son objet principal étoit seulement de s'en servir comme d'un prétexe pour obtenir quelques nouveaux subsides de ses sujets. Il convoqua un Parlement auquel il fit les plaintes les plus ameres sur l'irruption des Ecossois, sur l'imposture absurde qu'ils avoient appuyée, sur la désolation cruelle qu'ils avoient répandue dans les Provinces du Nord, & sur l'affront qu'en recevoit à la fois le Roi & le Royaume d'Angleterre. Le Parlement répondit au discours de Henry selon son attente, en lui accordant un subside de 120000 livres, avec deux quinziémes, après quoi il fut congédié.

1497. Le crédit du Roi s'étendoit bien jusqu'à faire imposer une taxe par le Bill du Parlement ; mais il ne lui étoit pas si facile de la lever sur ses sujets. Les peuples n'ignoroient pas les trésors immenses qu'il avoit amassés, & souffroient impatiemment de nouveaux impôts pour de si légeres occasions. Il est même vraisemblable que le peu de fondement de ses titres, pour parvenir à la Couronne, trop connu de tout le monde, ne contribua pas peu à rendre son regne si fécond

Révolte dans les Provinces Occidentales.

(a) Polydore Virgil, p. 558.

en révoltes. Lorsqu'on voulut commencer la levée du subside dans la Province de Cornouailles, les habitans nombreux & pauvres, robustes & courageux, murmurerent contre une taxe qui n'avoit de prétexte qu'une incursion subite & passagere des Ecossois, dont ils sentoient ne devoir rien craindre pour eux-mêmes, & que les seules forces des Provinces du Nord avoient toujours aisément repoussés. Leur mauvaise volonté fut encore aigrie par un Michel Joseph, Maréchal à Bodmin, grand frondeur, notable du lieu, intrigant en toute occasion, toujours le premier à crier contre le Gouvernement, & qui avoit acquis par-là une sorte d'autorité sur ces peuples grossiers. Thomas Flammoc, Avocat, & devenu l'oracle du Canton, encouragea aussi les séditieux; il leur apprit que la taxe, quoiqu'imposée par le Parlement, n'étoit nullement légale; que la Noblesse des Provinces Septentrionales étoit obligée, comme feudataire, à défendre la Nation contre les Ecossois, & que si l'on se soumettoit servilement à payer ces impôts, l'avarice du Roi & de ses courtisans en rendroit bien-tôt le fardeau intolérable. Il falloit, disoit-il, présenter une requête au Roi, appuyée par des forces capables de la faire écouter; il falloit encore, pour déterminer le reste du Royaume à seconder ces mouvemens, avoir soin de se conduire avec tant de circonspection, qu'il fût démontré que l'unique objet des mécontens étoit le bien public; qu'enfin ils n'avoient d'autre intention que de rectifier les abus de l'autorité sous lesquels le peuple gémissoit depuis long-tems.

1497.

La multitude, échauffée par ce discours, s'arma de haches, de halebardes, d'arcs, ou d'autres armes que les gens de la campagne possedent ordinairement. Elle choisit Flammoc & Joseph pour chefs. Ils s'acheminerent aussi-tôt au Comté de Somerset, en traversant celui de Devons; ces rebelles, dans le premier mouvement de leur furie, massacrerent à Taunton, un des plus ardens Commissaires préposé pour la levée des susides, qu'ils appelloient le Prévôt de Perin. Lorsqu'ils arriverent à Wells, ils furent joints par le Lord Audley, homme d'une ancienne Maison, d'humeur populaire, mais vain, ambitieux & d'un caractere inquiet. Il avoit lié une secrette correspondance avec les moteurs de ce soulevement

1497. dès le commencement de la fermentation. Il fut reçu des mutins avec joie, comme un chef d'importance. Fiers d'être en effet sous les ordres d'un homme de qualité qui décoroit leur parti, ils presserent leur marche, ne respirant que la perte des Ministres & des favoris du Roi. Morton, alors Cardinal, & sir Reginal Bray, étoient particulierement les objets de leur vengeance, comme étant, selon eux, les instrumens les plus actifs de sa tyrannie. Au milieu de leur rage contre l'administration, ils observerent scrupuleusement la retenue que leurs Chefs avoit recommandée, & ne trouvant nulle résistance, ils ne commirent, pandant leur marche, ni violences, ni désordres.

Flammoc avoit fait esperer aux Rebelles que les habitans de la Province de Kent étant, ainsi qu'eux, demeurés libres, & ayant conservé leur indépendance dans les tems même de l'invasion des Normands, embrasseroient sûrement leur parti, & se déclareroient pour une cause devenue celle du bien public & de la liberté générale. Mais ces peuples venoient de se distinguer dernierement en repoussant Perkin, & de recevoir plusieurs marques de la satisfaction du Roi en reconnoissance de leur zele ; ses bienfaits avoient concilié leur affection à son gouvernement ; il fut donc facile au Comte de Kent, Lord Abergavenny & au Lord Cobham, qui avoient une grande autorité dans cette Province, d'y maintenir le bon ordre & la fidélité. En vain les factieux de Cornouailles établirent leur camp près Eltham, à la porte même de Londres; envain ils inviterent toutes les Provinces à se joindre à eux; ils n'attirerent personne d'aucun côté. Ce n'est pas qu'il n'y eût des mécontens par-tout ; mais pas un ne vouloit s'associer à une entreprise si imprudente & si mal concertée. La situation florissante & inébranlable, où étoient alors les affaires du Roi, décourageoit même les plus téméraires.

Henry avoit déja levé une armée, dans le dessein de chasser les Ecossois. Le Lord d'Aubeney, son Chambellan, la commandoit. Si-tôt que ce Monarque eut appris la révolte des habitans de Cornouailles, il fit marcher ces troupes vers le midi pour réduire les rebelles. Cependant, ne voulant pas laisser les frontieres Septentrionales sans défense, il y envoya

le Comte de Surrey, qui en rassembla toutes les forces & fit tête à l'ennemi. Henry se trouvoit en bute aux plus grands dangers qui puissent se réunir contre un Monarque; un ennemi étranger, une sédition domestique & un prétendant à sa Couronne; mais il avoit aussi de grandes ressources dans son armée, dans son trésor & plus encore dans son intrépidité naturelle. Il ne se livra cependant pas précipitamment à son ardeur militaire. Dans d'autres circonstances il avoit toujours pressé la décision des événemens, & il étoit dans l'usage de dire, *qu'il ne demandoit qu'à voir ses rebelles.* Mais comme les séditieux de Cornouailles se conduisoient modérement & ne faisoient aucun dégat dans la campagne, comme ils ne recevoient aucune augmentation de forces dans leur camp, & que de telles fermentations populaires devoient s'affoiblir chaque jour d'elles-mêmes par le seul effet du tems, il se tint encore à Londres, d'où il prit soigneusement les moyens d'assurer leur défaite. 1497.

Bataille de Black-heath.

Après que toutes ses troupes furent assemblées, il les divisa en trois corps qu'il fit marcher à l'ennemi. Le premier corps commandé par le Comte d'Oxford, & sous lui par les Comtes d'Essex & de Suffolk, étoit destiné à se poster derriere la montagne sur laquelle les rebelles étoient campés: le second & le plus considérable, commandé par le Lord d'Aubeney, avoit ordre d'attaquer l'ennemi de front. Henry garda le troisiéme comme un corps de réserve pour la sûreté de sa propre personne. Il se posta dans la plaine de Saint George, d'où il couvroit la Ville & pouvoit aisément, selon l'occasion, rétablir le combat où décider la victoire. Dans l'intention que les ennemis fussent moins sur leurs gardes, il avoit fait répandre le bruit qu'il ne les attaqueroit pas de quelques jours, &, pour les mieux confirmer dans cette opinion, il n'entama l'action que vers le soir. Daubeney battit un détachement des rebelles de Deptford-Bridge; & avant que leur corps principal fût en état de le recevoir, il gagna le haut de la montagne & rengea ses troupes en bataille devant eux. Les rebelles étoient formidables par leur nombre, qui se montoit à seize mille hommes, & ne l'étoient pas moins par leur valeur; mais ces troupes, sans discipline, tumultueu- 22 Juin.

ses, mal armées, dépourvues de cavalerie & d'artillerie, ne
1497. pouvoient qu'être inférieures aux forces du Roi. Daubeney commença l'attaque avec courage & même avec une sorte de mépris pour les ennemis, qui lui devint presque fatal. Il se précipita dans leurs rangs & y fut fait prisonnier; mais les siens le reprirent bien-tôt; &, après quelque résistance, l'armée rebelle fut rompue & mise en fuite (a). Le Lord Audley, Flammoc & Joseph, qui en étoient les chefs, furent pris, & tous trois exécutés. Le dernier parut se glorifier de sa fin, & se vanta que l'Histoire immortaliseroit son nom. Les rebelles, pressés de tous côtés par les troupes du Roi, furent presque tous faits prisonniers, & renvoyés chez eux sur le champ, sans autre punition. Soit que Henry fût satisfait du nombre des victimes tombées sous le fer du vainqueur, & qui se montoit à près de deux mille; soit qu'il eût pitié de l'ignorance d'une foule de gens grossiers; soit qu'il fût touché de leur modération pendant leur marche & leur campement; soit enfin qu'il eût été sensible à ce qu'il ne leur étoit rien échappé, dans leurs murmures, d'opposé à ses droits au Trône, ni aucune marque d'attachement pour la Maison d'York (car de toutes leurs fautes c'eût été la plus criminelle à ses yeux) il ne leur infligea aucun châtiment.

Le Roi d'Ecosse ne s'étoit point endormi pendant ces fermentations en Angleterre. Il leva une armée considérable, & vint mettre le siege devant le Château de Norham, dans le Northumberland. Mais cette place étoit si bien approvisionnée d'hommes & de munitions, par la prévoyance de Fox, Evêque de Durham, qu'il fit peu ou point de progrès dans son entreprise. Ce Prince fut instruit que Serrey avoit rassemblé quelques forces & marchoit à lui; il se retira alors dans l'intérieur de ses propres Etats, & abandonna ses frontieres aux incursions du Général Anglois; celui-ci assiegea & prit Aiton, petit Château situé à quelques milles de Berwic. Ces vaines ou frivoles tentatives des deux côtés, présageoient la fin prochaine de la guerre. Henry, malgré la supériorité de ses forces, ne desiroit pas moins que Jacques, de terminer les différens des deux Nations. Néanmoins, pour s'épar-

(a) Polydore Virgil, p. 601.

gner les premieres avances vers la paix, il fit entrer dans ses vues de conciliation Pierre Hialas; cet homme, adroit & savant, résidoit alors près de lui, comme Ambassadeur de Ferdinand & d'Isabelle; il y négociot même le mariage de l'Infante Catherine leur fille, avec Arthur, Prince de Galles (*a*), 1497.

Hialas fit un voyage dans le Nord, & offrit sa médiation entre Jacques & Henry, comme Ministre d'un Prince allié des deux Potentats. Des Commissaires Ecossois & Anglois furent nommés aussi-tôt pour conferer sur les conditions d'un accommodement. La premiere demande des Anglois étoit que Perkin fût remis dans leurs mains; mais Jacques répondit qu'il n'étoit point le juge des prétentions de Perkin; qu'il l'avoit reçu comme suppliant, & que, lui ayant promis sa protection, il étoit résolu à ne pas trahir un homme, quel qu'il pût être, qui s'étoit confié à sa foi & à sa générosité. La seconde demande de Anglois n'eut pas un meilleur accueil: ils exigeoient des réparations pour les ravages commis dans la derniere incursion des Ecossois en Angleterre: les Commissaires Ecossois repliquerent que les effets pillés par une armée étoient semblables à de l'eau répandue sur la terre, & qu'ils ne pouvoient plus être ramassés; que d'ailleurs les sujets de Henry étoient plus en état de supporter cette perte, que ceux de Jacques de la réparer. Les Commissaires Anglois proposerent ensuite que les deux Rois eussent une entrevue à Newcastle, où ils termineroient ensemble leurs discussions. Jacques répondit qu'il consentoit à traiter de la paix, & non pas à l'aller mendier. Cependant, pour que les conférences ne se rompissent pas sans avoir eu d'effet, on conclut une treve de quelque mois; & Jacques, s'appercevant qu'il ne feroit jamais une paix solide avec Henry, tant que Perkin resteroit en Ecosse, il lui témoigna en particulier le desir qu'il sortit de son Royaume. Tréve avec l'Ecosse.

Tout accès étoit alors fermé à Perkin dans les Pay-bas, son asyle ordinaire quand il avoit échoué ailleurs. Les Commerçans de Flandres, qui supportoient à regret la perte résultante de l'interruption de leur commerce avec l'Angleter-

(*a*) Polydore Virgil, p. 603.

re, avoient tant intrigué dans le Conseil de l'Archiduc,
1497. qu'on avoit envoyé des Commissaires à Londres pour y entamer un accommodement. La Cour Flamande consentit à ce que tous les Anglois rebelles fussent exclus des Pays-Bas, & l'on ne manqua pas de comprendre, dans cette prohibition, les terres de la Duchesse Douairiere même. Lorsque cet article principal fut accordé, les autres ne firent plus d'obstacle, & l'on en convint aisément. Un traité de commerce, très-favorable aux Flamands, fut signé, ils lui donnerent long-tems le nom d'*intercursus magnus*, ou le grand traité. Quand les commerçans de Flandres revinrent à Anvers, leur séjour ordinaire, ils y furent reçus avec une joie universelle, & comme en triomphe.

Perkin étoit Flamand d'origine, quoique né en Angleterre; ainsi il pouvoit être douteux qu'il fût compris dans le traité des deux Nations : mais il auroit fallu congédier tous ses partisans Anglois, s'il s'étoit réfugié dans les Pays-Bas; & il n'y pouvoit espérer tout au plus qu'une froide réception; supposé même qu'un peuple, qui vouloit se tenir dans les termes de l'amitié avec l'Angleterre, ne le sacrifiât pas. Il crut donc plus convenable de se cacher dans les déserts d'Irlande. Il s'ennuya cependant d'une retraite qui étoit à la fois dangéreuse & désagréable. Il tint conseil avec ses principaux compagnons, Herne, Skelcon & Astley, trois commerçans ruinés. Sur leurs avis il résolut d'essayer l'affection des Habitans de Cornouailles, dont les dispositions mutines subsistoient encore, malgré la clémence que le Roi leur avoit marquée après leur révolte. Il ne se montra pas plutôt à Bodmin, que la populace, au nombre de trois mille hommes, accourut sous ses étendards. Perkin, enivré de cette apparence de succès, osa, pour la premiere fois, s'arroger le nom & le titre de Richart IV, Roi d'Angleterre. Il se présenta devant Exeter, pour ne pas laisser languir l'attente de son parti; il invita cette Ville, par les plus belles promesses, à se déclarer pour lui. Mais, loin d'en être séduits, les Habitans lui en fermerent les portes. Il assiégea cette place, sans avoir ni artillerie, ni munitions, ni rien de ce qu'il falloit pour réussir dans cette tentative, aussi ne fit-elle que traîner en longueur.

On

On envoya des couriers au Roi pour l'informer de cette sédition, tandis que les Citoyens se déterminerent à tenir jusqu'à la derniere extrêmité, en attendant le sçcours qu'ils espéroient de la vigilance connue de ce Monarque. 1497.

Lorsque Henry sut que Perkin étoit en Angleterre, il en marqua la plus grande joye, & se prépara avec une extrême célérité à l'attaquer. Il se flatta qu'enfin il alloit mettre un terme à des prétentions qui lui avoient causé tant d'embarras & de si longues inquiétudes. Tous les Courtisans sentirent qu'en pareille occasion leur activité seroit le service le plus agréable au Roi ; ils se disposerent à cette expédition avant qu'il eût pris lui même toutes ses mesures. Les Lords Dobeney & Brok, avec sir Rice Ap Thomas gagnerent les devans, & marcherent, suivis d'un petit corps de troupes, au secours d'Exeter. Le Comte de Devonshire, & la plus grande partie de la Noblesse de cette Province, armerent d'eux-mêmes & joignirent les Généraux du Roi. Le Duc de Buckinham se mit à la tête d'une troupe de jeunes Seigneurs & de Gentilshommes qui, avides d'une occasion de signaler leur courage, servirent comme volontaires. Le Roi se prépara à les suivre avec une nombreuse armée, & tous les Anglois semblerent s'unir contre un prétendant qui avoit d'abord attiré leur attention & partagé leurs affections.

Perkin, instruit de ces grands préparatifs, leva promptement le siege d'Exeter, & se retira à Taunton. Quoique son parti se fût alors grossi, jusqu'au nombre d'environ sept mille hommes, qui sembloient toujours résolus à défendre sa cause, il en désespéra le premier & se refugia secrettement à l'asyle de Beuley, dans la nouvelle Forêt. Les rebelles de Cornouailles se soumirent à la miséricorde du Roi, & ne la trouverent pas encore épuisée en leur faveur. A la réserve d'un petit nombre de vagabonds qui furent exécutés, & de quelques autres à qui l'on fit payer de grosses amendes, on renvoya tout le reste impuni. Lady Gordon, Femme de Perkin, tomba dans les mains du vainqueur, dont elle fut traitée avec une générosité qui fit honneur à ce Prince. Il eut pour elle les égards les plus honnêtes, la plaça dans un rang distingué auprès de la Reine, & lui assigna une pension dont

elle conserva la jouissances, même sous ses successeurs.

1497. Henri délibéra ensuite sur le parti qu'il prendroit avec Perkin. On lui conseilla de violer les Privileges de l'Eglise, comme ne devant pas s'étendre sur les criminels d'Etat; d'enlever l'imposteur de force, & de lui faire subir le châtiment dû à sa témérité. On insista sur la nécessité de terminer une imposture qui avoit long-tems agité le Gouvernement, & que la crédulité du peuple, ou les artifices des mécontens, étoient toujours capables de faire revivre. Mais le Roi ne pensa pas que la chose fût assez importante pour exiger un remede si violent. Il chargea quelques personnes de négocier avec Perkin; on lui persuada de se livrer lui-même entre les mains du Roi, sous la promesse qu'il en obtiendroit grace (*a*). Le Roi le conduisit, par dérision, en triomphe dans les rues de Londres. A mesure que Perkin les traversoit, des gens de tous états accouroient en foule autour de lui pour le considerer; & la populace ne cessa d'insulter à la chûte de sa fortune. Il sembloit qu'on vouloit se venger à force d'outrages, de la honte d'avoir ajouté foi d'abord à son imposture.

Perkin mis en prison.

Quoique les yeux de la Nation fussent généralement

1490. désillés sur l'article de la naissance & des prétentions de Perkin, Henry crut devoir exiger de lui une confession de sa vie & de ses avantures; & il ordonna qu'elle fût publiée sur le champ pour la satisfaction du public. La décence l'obligea d'en supprimer la part que la Duchesse de Bourgogne y avoit prise, en imaginant & en conduisant la trame de cette imposture. Cette réticence fit que le Peuple, instruit que cette Princesse avoit été le principal moteur de toute l'intrigue, eut moins de confiance dans l'autenticité de ce récit, en n'y voyant point son nom.

On tint parole à Perkin: on lui accorda la vie; mais il

1499. fut retenu dans les prisons, & même gardé à vûe. L'amour de la liberté lui suggéra le moyen de se dérober à la vigilance de ses Gardes. Il se sauva dans le refuge de Shine, & se jetta dans les bras du Prieur de ce Monastere. Le Prieur s'étoit acquis une grande considération par son caractère de sainteté. Il obtint du Roi un nouveau pardon pour Perkin.

(*a*) Polydore Virgil, p. 606.

Cependant on voulut le rendre encore plus méprisable en l'obligeant de répeter publiquement & à haute voix, dans la Cour de Westminster & à la Croix de Cheapside, la confession qui avoit déja été répandue sous son nom. Il fut ensuite renfermé dans la Tour, où son goût & son habitude d'intriguer le suivirent. Il trouva le secret de gagner quatre domestiques de John Digby, lieutenant de la Tour, &, par leur moyen, d'entretenir une correspondance avec le Comte de Warwic, confiné dans la même prison. Ce Prince infortuné, qui depuis son enfance avoit été séparé du commerce des hommes, qui n'étoit pas même instruit des affaires les plus communes, restoit plongé dans un état de simplicité, susceptible de toutes sortes d'impressions. La crainte continuelle des effets violens de la tyrannie de Henry, jointe à l'amour naturel de la liberté, l'engagerent à se prêter à un projet de fuite, en égorgeant le Lieutenant. Perkin lui offrit de se charger de conduire cette entreprise. Elle ne put échapper à la vigilance du Roi. On crut même assez généralement qu'il l'avoit fait suggerer, pour attirer Perkin & Warwic dans le piege. Mais l'exécution des deux domestiques de Digby, convaincus d'avoir voulu favoriser l'invasion des prisonniers, sembla justifier le Roi de cet artifice. En effet, le soupçon qu'on en avoit conçu à son égard se fondoit bien plus sur l'opinion universelle qu'on avoit prise de son caractere, que sur aucune autre indice. 1499.

Perkin exécuté.

Après tant d'attentats impunis, cette nouvelle récidive rendit Perkin totalement indigne de grace. Il fut en conséquence décreté, condamné, & bientôt après pendu à Tiburn, toujours persistant dans l'aveu de son imposture. (a)

(a) Stow, Baker, Speed, Biondi, Holingshed, Bacon. Quelques Ecrivains modernes ont été assez visionnaires pour douter si Perkin étoit un imposteur, & même pour le croire le vrai Richard Plantagenet, Duc d'York. Mais pour réfuter ces idées chimériques, il suffit de réfléchir sur les observations suivantes. 1°. Si la Reine Mere & les autres chefs du parti de la Maison d'York, n'avoient pas été certains de la mort des deux jeunes Princes, auroient-ils acquiescé à la ploclamation du Comte de Richemond, chef du parti de la Maison de Lancastre, & à lui faire épouser la Princesse Elisabeth? 2°. L'histoire constamment racontée par Perkin, que ceux qui étoient venus pour massacrer son frere, avoient eu pitié de lui, & lui avoient rendu sa liberté, est entiérement incroyable. 3°. Qu'étoit-il devenu pendant sept ans écoulés depuis sa prétendue mort, jus-

1499. Environ dans ce tems-là un nommé Wilford, fils d'un Cordonnier, encouragé par la maniere surprenante dont tant d'impostures s'étoient accréditées, entreprit de jouer à son tour le rôle de Comte de Warwic. Un Prédicateur même osa dans la chaire recommander sa cause au peuple, qui paroissoit toujours incliné à croire la même fable sur ce sujet. Cet incident servit, en quelque sorte, d'apologie à Henry pour justifier sa rigueur vis-à-vis de ce malheureux Prince. On le cita en Jugement; il fut accusé non pas d'avoir tenté sa fuite, (car, n'étant pas retenu en prison pour crime, cette tentative n'étoit qu'innocente & naturelle,) mais d'avoir formé le projet de troubler le gouvernement, & de fomenter une révolte parmi le peuple. Warwic en convint, fut condamné & subit l'arrêt de sa mort.

Le Comte de Warwic éxécuté le 20 Novembre.

Cet acte de cruauté, par lequel le dernier mâle de la branche des Plantagenet périt, fut une tache ineffaçable, au regne de Henry, & ne fit que lui aliener les cœurs. On ne put voir sans attendrissement un Prince infortuné, privé depuis sa plus tendre jeunesse, de toutes les prérogatives de sa haute naissance; dépouillé des priviléges mêmes que la nature accorde à tous les hommes; perdre enfin la vie, pour avoir seulement voulu résister à l'injuste oppression, sous laquelle il gémissoit. En vain le Roi tâcha d'affoiblir l'atrocité de ce

qu'au moment où il parut en Irlande, en 1491? Pourquoi la Reine-Mere, la Duchesse de Bourgogne & les autres amis de sa famille, n'avoient-ils pris, pendant ce tems, aucun soin de son entretien & de son éducation? 4°. Vainement la Duchesse de Bourgogne le reconnut dans la suite pour son neveu; elle ne pouvoit mériter aucune confiance, ni faire autorité en sa faveur, après avoir reconnu de même Lambert Simnel, autre imposteur démontré. On doit remarquer que M. Carte, pour conserver, au témoignage de la Duchesse de Bourgogne, tout le poids qu'il devoit avoir à l'égard de Perkin, supprime ce fait essentiel. Cette réticence décele assez les préventions de l'esprit de parti, & le desir qu'avoit l'Auteur de noircir Henry VII. dont les droit à la Couronne étoit défectueux. 5°. D'ailleurs Perkin lui-même avoit avoué plusieurs fois son imposture & lu devant le peuple, qui la voulut entendre, la confession qu'il en avoit déja faite. On a prétendu que cette confession lui avoit été extorquée à force de tourmens, mais cette conjecture n'est fondée sur l'autorité d'aucun Historien. 6°. Il renouvella sa confession au pied de la potence où il expira. 7°. Après l'avénement de Henry VIII. à la Couronne, les titres de la Maison d'York & de la Maison de Lancastre étoient confondus: on n'avoit plus besoin de constater ceux de Henry VII. Enfin tous les Historiens du tems où l'événement étoit encore récent, & quelques autres postérieurs, de la plus grande autorité, tel que sir Thomas More, s'accordent à traiter Perkin d'imposteur.

crime, en partageant ce qu'il avoit d'odieux, avec son allié Ferdinand d'Arragon, qui, disoit-il, refusoit sa fille en mariage au Prince Arthur, tant qu'il resteroit un héritier de la Maison d'York. Le public ne sentit au contraire que plus d'indignation, en apprenant que ce jeune Prince étoit sacrifié, non pas à la sévérité des Loix, mais à la politique rafinée des deux tyrans. 1499.

Quel que fussent les mécontentemens qui fermentoient dans les esprits, l'administration ferme, vigilante, & févere du Roi les retint tellement, qu'ils ne parurent pas l'ébranler. Les Puissances étrangeres le jugerent même si bien affermi sur son trône, qu'elles ménagoient sa bienveillance, & lui faisoient, pour ainsi dire, la cour. L'Archiduc Philippes en particulier sollicita une entrevue avec lui, & ce Monarque, qui passoit par Calais, consentit à le rencontrer dans l'Eglise de saint Pierre près de cette Ville. L'Archiduc, à l'arrivée de Henry, mit pied à terre, & s'offrit à lui tenir l'étrier, marque de respect que Henry ne voulut pas recevoir. L'Archiduc l'appella *Pere*, *Patron*, *Protecteur*, & lui exprima par toute sa conduite l'envie la plus forte de se concilier l'amitié de l'Angleterre. Le Duc d'Orléans venoit de succéder à la Couronne de France sous le nom de Louis XII, &, ayant porté ses armes en Italie, avoit subjugué le Duché de Milan. Ses succès exciterent la jalousie de Maximilien pere de Philippes, & celle de Ferdinand son beau-pere. Ce fut donc par le conseil de ces deux Monarques, que le jeune Archiduc s'efforça de plaire à Henry, qu'ils regardoient comme le principal contrepoids de la grandeur de la France. Cependant aucun plan d'alliance ne semble avoir été concerté entre ces deux Princes dans leur entrevue. Tout s'y passa en protestations d'égards & d'amitié ; enfin en projets éloignés d'une union étroite, en la resserrant par les mariages qu'ils proposerent entre leurs enfans, alors dans leur plus tendre jeunesse.

Le Pape Alexandre VI. ne négligea pas non plus l'amitié d'un Monarque, dont la réputation s'étoit répandue dans toute l'Europe. Il envoya un nonce en Angleterre, qui exhorta le Roi à entrer dans la grande Croisade projettée pour con- 1500.

quérir la Terre-Sainte, & à conduire ses forces lui-même contre le Turc. La phrénésie générale des Croisades étoit alors totalement dissipée en Europe; mais il étoit toujours de la décence d'affecter du zele pour ces pieuses entreprises. Henry parut affligé de la distance de ses Etats, inconvénient essentiel, qui l'empêchoit de s'exposer pour l'honneur du Christianisme. Il promit néanmoins tous les secours qu'il pourroit accorder; Il ajouta que, si le Pape ne trouvoit aucun Monarque pour l'accompagner à cette sainte guerre, il sacrifieroit toute autre considération, & le suivroit, plutôt que de l'y laisser aller seul. Il attacha seulement à cette parole la condition préalablement nécessaire, que tous les différens entre les Princes Chrétiens seroient accommodés auparavant; & que quelques Villes maritimes d'Italie seroient remises entre ses mains pour sa retraite & sa sûreté: il étoit facile de conclure, sur cette réponse, que Henry étoit intérieurement résolu à ne se mêler d'aucune guerre contre le Turc; mais comme un grand nom, fortifie quelquefois le parti à la tête duquel on le place, sans qu'il y porte d'assistance plus réelle, les Chevaliers de Rhodes, que l'on regardoit alors comme le rempart de la Chrétienté, choisirent Henry pour Protecteur de leur Ordre.

1500.

L'alliance dont Henry faisoit le plus de cas, étoit celle de Ferdinand d'Arragon. Sa politique constante & nerveuse, toujours suivie de succès, le rendoit à bien des égards, une des plus considérables Puissances de l'Europe. Il y avoit aussi un singulier rapport de caractère entre ces Princes. Tous deux étoient remplis de ruses, d'intrigues & de projets. Quoiqu'une ressemblance de cette nature soit un fondement fragile de confiance & d'amitié, dès que les intérêts respectifs se trouvent dans la moindre opposition, la situation de Henry & de Ferdinand étoit telle, que nulle occasion de jalousie ne pouvoit naître entr'eux. Henry eut alors la satisfaction d'accomplir le mariage qui avoit été projetté & négocié pendant sept ans, d'Arthur, Prince de Galles, avec l'Infante Catherine, quatrieme fille de Ferdinand & d'Isabelle. Le Prince avoit près de seize ans, & la Princesse dix-huit. Le jeune Prince tomba malade six mois après, & mourut très-re-

1501.

Mariage du Prince Arthur avec Catherin d'Arragon, le 12 Novembre.

gretté par toute la Nation. Henry, qui desiroit de renouer son alliance avec l'Espagne, & de ne pas se désaisir du douaire de Catherine, montant à deux cent mille ducats, obligea son second fils Henry, devenu Prince de Galles, à prendre des engagemens avec la Princesse. Le Prince fit toute la résistance dont un jeune homme de douze ans pouvoit être capable. Mais, comme le Roi persista dans sa résolution, on obtint des dispenses du Pape, & ce mariage fut conclu entre les Parties, événement qui entraîna des conséquences importantes.

1501.

Sa mort le 4 Avril

Un autre mariage fut encore conclu dans la même année, & produisit aussi de grands événemens par la suite. Marguerite, fille aînée du Roi, épousa Jacques Roi d'Ecosse. Cette alliance avoit été négociée pendant trois ans, quoiqu'interrompue par différentes brouilleries. Henry se flatta qu'une si étroite union avec cet état voisin fermeroit toutes les sources de discordes qui avoient souvent réveillé l'animosité des Anglois. Lorsque ce mariage fut discuté dans le Conseil, on y opposa que l'Angleterre, au moyen de cette alliance, pourroit tomber un jour sous la domination de l'Ecosse : « Non, » répondit Henry, cette alliance réunira plutôt l'Ecosse à » l'Angleterre. » Au milieu de ces heureuses circonstances, le Roi essuya une perte domestique, qui ne fit pas sur lui toute l'impression qu'elle auroit dû produire. La Reine son épouse mourut en couche d'un enfant qui lui survécut peu. Cette Princesse universellement chérie de la Nation, mérita de l'être, & le fut d'autant plus qu'on la plaignoit des mauvais procédés que son époux avoit pour elle.

1502.

Mariage de la Princesse Marguerite avec le Roi d'Ecosse.

1503.

La situation des affaires du Roi, tant au dedans qu'au dehors, étoit à tous égards, au point le plus désirable. Tous les efforts des Puissances de l'Europe, soit en guerre, soit en négociation, se tournoient du côté de l'Italie. Les divers événemens, les divers intérês faisoient rechercher l'alliance de Henry par chaque parti, sans qu'il fût lui-même assez intéressé dans ces discussions pour s'en affecter avec inquiétude. Sa bonne intelligence avec l'Espagne & l'Ecosse assuroit sa tranquillité. Ses avantages continuels sur ses ennemis domestiques, avantages dûs à la prudence & la vigueur de sa

1503. conduite, avoient réduit son peuple à la plus entiere obéissance. Ainsi, à l'abri des craintes & des contradictions de toute espece, Henry donna l'essor à son penchant naturel. L'avarice, sa passion dominante, augmentée par l'âge, enhardie par l'autorité absolue, brisa le frein de la pudeur & de la justice. Il avoit trouvé deux Ministres, Empson & Dudley, dignes instrumens de ses inclinations avides & tyranniques, qui le seconderent parfaitement pour opprimer son peuple sans défense. Ces deux hommes étoient savans dans la connoissance des Loix. Le premier d'une extraction obscure, d'une humeur dure, d'un caractere impitoyable; le second mieux né, mieux élevé, mais l'un & l'autre également injustes, séveres, inflexibles. Une profonde connoissance des formes de la procédure n'étoit en eux qu'un moyen plus atroce de plier la justice même à l'oppression de l'innocent; & l'autorité formidable du Roi les soutenoit dans toutes leurs iniquités.

Leur usage étoit toujours de revêtir leurs vexations des formalités régulieres. On commençoit par accuser juridiquement celui qu'on vouloit opprimer; sur cette plainte, il étoit constitué en prison; mais, ne parvenant jamais à se faire juger, il se trouvoit obligé d'acheter sa liberté par une forte rançon, qu'on appelloit adoucissement & composition. Cependant peu à peu l'apparence même de la justice fut négligée. Ces tyrans expédioient, de leur plein pouvoir, l'ordre d'arrêter tels Citoyens que bon leur sembloit, de les faire comparoître devant eux, & quelques autres de la même trempe, à leur Tribunal particulier, autorisé d'une commission. Là, sans autres formes de Procès, & de la façon la plus prompte, on prononçoit des Jugemens arbitraires, soit sur les droits de la Couronne, soit sur les discussions entre particuliers. Lorsque la Chambre des Jurés (*a*) étoit convoquée, elle n'osoit pas mieux gouverner sa balance. Ses membres subjugués par ces oppresseurs, étoient eux-mêmes emprisonnés & punis, s'il rendoient une Sentence qui déplût aux Ministres. C'est ainsi que le Gouvernement féodal qui

(*a*) Tribunal composé de vingt-quatre ou douze personnes pour juger d'un fait sur la déposition des témoins.

dominoit

dominoit alors, fut tourné en un simple système d'oppression:
les mineurs même, (a) dont les biens étoient gérés sous la 1503.
protection du Roi, ne pouvoient entrer en possession de leurs terres, à leur majorité, sans payer des taxes exorbitantes. Tous les Sujets étoient excédés d'informations & d'usurpations. Lorsqu'un accusé avoit été jugé par contumace, il ne lui étoit pas permis de solliciter sa grace, à moins que d'en offrir une somme considérable ; &, s'il refusoit la composition prescrite, son jugement, qui emportoit confiscation de biens, étoit exécuté à la rigueur. Sans même faire intervenir la Loi, on saisissoit, pour deux ans, la moitié des terres & des rentes de tout homme condamné par défaut, comme une amende légitimement exigée dans cette circonstance. Mais le principal instrument des vexations employées par ces Ministres, furent les Loix pénales, qui, sans exception de rang, de qualité ou de services, étoient strictement exécutées, dans toutes les occasions qui s'en présentoient. Les Espions, les Délateurs, les Inquisiteurs (b) étoient protégés & récompensés par tout le Royaume. On ne se donnoit pas la peine de distinguer si la Loi étoit avantageuse ou nuisible, récente, ou hors d'usage, possible, ou impossible à mettre en exécution. Le seul but du Roi & de ses Ministres, étoit d'amasser de l'argent, & d'amener tout le monde sous le joug de leur autorité. (c)

On peut conclure, avec certitude, d'une administration si arbitraire, & si atroce, que les Anglois avoient beaucoup perdu de l'ancien Privilége de ne supporter d'autres impôts que ceux qui étoient levés de leur consentement. Quand le Roi auroit eû le droit d'établir des taxes arbitraires, il auroit dû naturellument s'abstenir de ces différentes ruses pour opprimer ses Sujets. Elles détruisoient toute sécurité dans les propriétés particulieres, & répandoient une défiance générale dans tout le Royaume. En vain le peuple s'attendoit à la protection du Parlement, qui fut convoqué assez fréquem-

(a) Cour des pupilles lorsque les Rois d'Angleterre avoient leur garde-noble.

(b) Scherifs qui ont le droit de faire des enquêtes.

(c) Bacon, p. 629 & 30. Hollingshed, p. 504. Polidore Virgil, p. 613, & 615.

ment pendant ce regne. Cette Assemblée étoit si fort tenue en
1504. respect, que, pendant la plus grande fureur de l'oppression
25 Janvier un Parlement. de Henry, les Communes choisirent Dudley, le principal Agent de sa tyrannie, pour l'Orateur. Quoique l'on sût quel trésor immense le Roi devoit avoir; quoiqu'il ne lui restât aucun prétexte de guerre, ou d'autres entreprises dispendieuses, le Parlement lui accorda le subside qu'il demandoit. Son avarice étoit devenue si insatiable que, l'année d'après, il exigea encore un dont gratuit, & renouvella cette mé-
1505. thode odieuse d'imposer une taxe arbitraire. Tant de moyens d'accumuler, mis en usage, joints à sa rigide économie dans sa dépense, remplirent si prodigieusement ses coffres, qu'on assure qu'il possédoit en argent comptant 1.000.000. de liv. somme incroyable, si nous considérons la rareté des espéces dans ces tems-là. (*a*)

Pendant que Henry s'enrichissoit des dépouilles de ses malheureux Sujets, il arriva au-dehors un événement qui captiva son attention, qui l'intéressa vivement, & qui fut même l'objet de son inquiétude. Isabelle, Reine de Castille, mourut environ dans ce tems-là; & l'on prévit que la fortune de Ferdinand son époux se ressentiroit de cette perte. Le Roi veilloit au sort de son Allié, non-seulement dans la crainte que la balance de l'Europe ne se dérangeât par l'événement; mais par ce qu'il considéroit aussi la ressemblance de sa position avec celle de Ferdinand, & que ce qui pourroit ébranler l'une, seroit un exemple pour l'autre. Jeanne, fille de Ferdinand & d'Isabelle, avoit épousé l'Archiduc Philippes. Elle étoit du chef de sa mere héritiere de la Castille, & sembloit en droit de disputer alors à Ferdinand l'administration de ce Royaume. Henry savoit que, malgré ses propres prétentions sur la Couronne d'Angleterre, par la Maison de Lancastre, toute la Nation les croyoit inférieures

(*a*) L'argent étoit, sous ce regne, à trente sept shillings six pence, ce qui porte le trésor du Roi à 2750000 livres sterlings, indépendamment de plusieurs effets devenus aussi chers par l'augmentation de l'or & de l'argent en Europe. Une circonstance importante qu'il faut remarquer, c'est que tous les autres Etats étoient alors très-pauvres, en comparaison de ce qu'ils sont à présent. Nous n'en pouvons que mieux concevoir qu'elle étoit l'oppression de son gouvernement.

à celles de sa femme. Il craignoit que le Prince son fils, qui avançoit chaque jour vers sa majorité, ne fût tenté par ambition de réclamer bientôt le trône. A force de persécuter continuellement les partisans de la Maison d'York, Henry n'avoit fait qu'unir plus étroitement leur faction, & qu'animer leur desir de secouer le joug, & de tirer avantage contre lui des mécontentemens du peuple. Il ne possédoit pas, comme Ferdinand, des forces indépendantes de sa Couronne. Il gouvernoit une Nation plus turbulente & plus indocile; sa politique étroite l'avoit d'ailleurs affermi dans des préjugés factieux; il appréhendoit enfin que sa puissance ne devint de plus en plus précaire. 1506.

Rien ne pouvoit tourner d'une façon plus contraire aux desirs du Roi, que ce qui se passoit en Espagne. Ferdinand s'étoit rendu odieux en Castille par ses exactions. Les Etats de ce Royaume n'avoient pas dissimulé la résolution de préferer les titres de Philippes & de Jeanne. Pour mettre à profit ces dispositions favorables, l'Archiduc, alors Roi de Castille, suivi de la Princesse son épouse, s'étoit embarqué pour l'Espagne pendant l'hiver. Il fut accueilli d'une tempête violente dans le Canal, & contraint de relâcher au Havre de Weymouth. Sir Jonh Trenchard, homme de condition, & qui avoit une grande autorité dans le Comté de Dorset, fut informé qu'il paroissoit une Flotte sur la côte, il prit l'allarme & assembla quelques troupes; Sir John Carry, aussi à la tête d'un corps d'armée, le joignit; & ils se rendirent à cette Ville. Trenchard sut que Philippes, dans l'intention de se reposer & de se raffraîchir, étoit déja descendu à terre. Il alla aussi-tôt lui offrir sa Maison, & dépêcha un Courier pour apprendre cette importante nouvelle à la Cour. Le Roi envoya promptement le Comte d'Arondel féliciter l'Archiduc de son arrivée en Angleterre, & lui annoncer qu'il comptoit lui rendre visite en personne, & le recevoir convenablement dans son Royaume. Philippes sentit qu'il ne pouvoit plus partir sans l'agrément du Roi; &, pour abréger les délais; il résolut de le prévenir au lieu de l'attendre, & d'avoir une entrevue avec lui à Windsor. Henry le reçut avec toute la magnificence possible, & toutes les démonstrations

Arrivée du Roi de Castille.

1506. de la plus grande cordialité ; mais il se promit intérieurement de tirer avantage de la visite involontaire que lui faisoit son Hôte.

Intrigues du Comte de Suffolk.

Edmond de la Pole, Comte de Suffolk, neveu d'Edouard IV, & frere du Comte de Lincoln, mort à la bataille de Stoke, avoit, quelques années auparavant, tué un homme dans un premier mouvement de colere, & s'étoit trouvé dans le cas de solliciter des Lettres de grace. Le Roi reçut sa requête ; mais, peu indulgent pour toutes les personnes liées à la Maison d'York, il avoit exigé qu'il comparût en Justice, & qu'il mandiât publiquement son pardon. Suffolk plus irrité de l'affront, que reconnoissant de la faveur, se réfugia en Flandres auprès de la Duchesse de Bourgogne sa tante. Mais, sur la promesse d'une réconciliation avec le Roi, il étoit retourné en Angleterre, & avoit obtenu un nouveau pardon. Excité néanmoins par l'inquiétude de son caractère, & persécuté par des dettes contractées à l'occasion du mariage du Prince Arthur, il s'enfuit une seconde fois en Flandres : le Roi, qui n'ignoroit pas l'indisposition assez généralement répandue contre son Gouvernement, ne négligea point cet incident, qui pouvoit avoir des conséquences. Il employa ses artifices ordinaires, pour éluder les desseins de ses ennemis ; il instruisit Sir Robert Curson, Gouverneur du Château de Hammes, à jouer le personnage de disgracié, à feindre d'avoir quitté son emploi, & à s'insinuer dans la confidence de Suffolk en lui allant offrir ses Services les plus affectionnés. Sur les informations secrettes procurées par Curson, le Roi fit arrêter Guillaume Courtenay, Comte de Devonshire, son beau-frere, marié à Lady Catherine, fille d'Edouard IV ; William de la Pole, frere du Comte de Suffolk ; Sir John Tirrel ; Sir John Windham, & quelques autres personnes moins considérables. Le Lord Abergavenny, & Sir Thomas Green, furent arrêtés de même. Mais aussi-tôt élargis. William de la Pole resta en prison pendant fort longtems, & le Comte de Devonshire n'en sortit qu'après la mort du Roi. Le poids de la sévérité de Henry tomba principalement sur John Windham, & sur John Tirrel, qui furent jugés & exécutés. Le sort du dernier répandit une satisfaction

universelle, parce qu'il avoit participé au meurtre des jeunes Princes, fils d'Edouart IV. Malgré ces découvertes & ces exécutions, Curson n'en conserva pas moins son crédit auprès du Comte de Suffolk. Henry les fit même excommunier l'un & l'autre pour leur prétendue rebellion, afin que son confident ne fût pas soupçonné avec lui. Mais, lorsque le traître Curson eût tiré par son personnage tous les éclaircissemens qu'il pouvoit lui fournir, il quitta subitement le Comte, & repassa en Angleterre, où le Roi le reçut avec toutes les marques de distinction & de confiance possibles. Suffolk, déconcerté de cette perfidie, s'appercevant même que la Duchesse de Bourgogne, rebutée par tant d'intrigues & de tentatives inutiles, ne prenoit plus d'intérêt à sa cause, s'en alla secrettement en France, de-là en Allemagne, d'où il étoit enfin retourné dans les Pays-Bas. Mais l'Archiduc le protégeoit sans le servir, ayant alors une étroite alliance avec le Roi. 1507.

Henry ne négligea pas l'occasion de se plaindre à Philippes, de l'asyle que Suffolk trouvoit dans ses Etats. « Je » croyois fermement, répondit le Roi de Castille, que le » degré de puissance & de félicité où vous êtes parvenu, » vous mettoit au-dessus de toute inquiétude à l'égard d'une » personne aussi peu redoutable. Mais, pour vous donner » une entiere satisfaction, je bannirai Suffolk de mes Etats». » J'attens que vous portiez votre complaisance encore plus » loin, répliqua Henry. Je désire que vous le remetriez entre » mes mains, seule maniere, dont je puisse m'assurer de » son obéissance & de sa soumission. » Ce procédé, reprit » Philippes, nous deshonoreroit également vous & moi. On » penseroit que vous m'auriez traité comme un prisonnier. » La difficulté est aisée à lever, dit le Roi, je prendrai » ce deshonneur sur moi, ainsi il n'en réjaillera rien sur » vous. » (a) Le Roi de Castille se trouva forcé d'y consentir à cette condition; mais il commença par exiger la parole de Henry, qu'il épargneroit la vie de Suffolk. Cet infortuné fut invité par Philippes à se rendre en Angleterre, comme si le Roi, à la priere de son ami & de son allié, vouloit lui

(a) Bacon, p. 633.

accorder son pardon. Il arriva sur la foi de cette espérance,
1507. & fut enfermé dans la Tour. Philippes ayant satisfait Henry, & par un tel acte de condescendance, & par la signature d'un traité de commerce avec la Castille très-favorale à l'Angleterre, (a) il lui fut enfin permis de partir; après trois mois de séjour, il prit terre en Espagne, où il fut reçu des Castillans, & mis en possession du Trône. Il mourut peu de tems après; Jeanne sa veuve tomba dans une si profonde mélancolie, qu'elle fut hors d'état de tenir les rênes du gouvernement. On les confia de nouveau à Ferdinand, qui régna jusqu'à la fin de sa vie sur toute la Monarchie d'Espagne.

Henry survécut deux ans à ces événemens; mais ceux du reste de son regne furent peu intéressans, si ce n'est les fian-
1508. çailles de Marie sa seconde fille avec l'Archiduc Charles, fils de Philippes Roi de Castille. Il négocia aussi quelques mariages pour lui-même; d'abord avec la Reine douairiere de Naples, veuve de Ferdinand; ensuite avec la Duchesse douairiere de Savoye, fille de Maximilien, & sœur de Philippes. Mais le déclin de sa santé mit fin à tous ces projets.

Maladie du Roi. Il commença à tourner les yeux vers un avenir éternel, dont les iniquités, & les cruautés de son regne lui rendoient la perspective effrayante. Pour en adoucir les terreurs, il tâcha d'expier ses crimes, en faisant des aumônes, & des fondations de Maisons Religieuses; il croyoit sans doute pouvoir acheter sa réconciliation avec l'Etre suprême, par le sacrifice d'une partie de ses trésors mal acquis. Les remords l'avoient même saisi par intervalles, lorsqu'Empson & Dudley abusoient de son autorité: mais ces recours sur lui-même étoient trop foibles pour le déterminer à lier les mains avides de ces oppresseurs. Sir Villiams Capel fut encore taxé à deux mille livres d'amende, sur un prétexte frivole, & confiné dans la Tour, pour avoir osé murmurer de cette injustice. Harris Alderman de Londres, fut decrété & mourut des mauvais traitemens qu'il essuya, avant de pouvoir parvenir à se faire juger. Sir Lawrence Ailmer, qui avoit été maire, & ses deux Scherifs, furent condamnés à une amende considérable, & mis en prison jusqu'à ce qu'ils l'eussent payée. Le

(a) Rymer, V. 13. p. 142.

Roi autorisa toutes ces vexations. Cependant les approches de sa mort imprimerent de plus en plus de nouvelles craintes dans son ame. Il ordonna par son testament que l'on fît des restitutions à tous ceux qu'il avoit ainsi tyrannisés. Il mourut de consomption, dans son Palais favori de Richemond, après un regne de ving-trois ans & huit mois, & dans la cinquante-deuxieme année de son âge. (a). 1509. Mort du Roi le 22 Avril.

Le regne de Henry VII. fut en total, heureux pour son peuple dans l'intérieur du Royaume, & honorable au-dehors. Ce Monarque termina les guerres civiles dont la nation avoit été si long-tems déchirée; il maintint la paix & l'ordre dans l'Etat; il abaissa l'ancien pouvoir excessif de la Noblesse; & sut se concilier à la fois l'amitié de plusieurs Princes étrangers, & la considération de tous. Il aimoit la paix sans craindre la guerre. Qnoiqu'agité de soupçons continuels sur le compte de ses serviteurs ou de ses ministres, il ne montra jamais la moindre timidité, ou dans la conduite de ses affaires, ou dans un jour de bataille. Sévere dans ses châtimens, il l'étoit cependant moins par un desir de vengeance, que par les maximes de sa politique. Tout ce qu'il fit d'avantageux pour son peuple, eut plutôt son intérêt particulier pour objet, que le bien public. Lorsqu'il s'écarta de cet intérêt propre, ce fut sans s'en appercevoir lui-même, & seulement entraîné par l'esprit de faction, ou par de vils projets d'avarice. Jamais l'impétuosité de quelqu'autre passion, ou l'attrait d'aucun plaisir ne put le distraire de cet unique point de vue. La bienséance & l'amitié, l'en détournerent encore moins. Son génie étoit assez vaste, mais quelquefois resserré par un cœur peu sensible, &, pour ainsi dire, étroit. Il avoit de la souplesse & de la dextérité dans l'esprit; mais il n'employoit jamais ces talens que lorsqu'il étoit question d'emporter quelque grand avantage. Tant qu'il négligea de s'attirer l'affection de son peuple, il sentit souvent le danger de n'appuyer son autorité que sur la crainte & le respect. Il fut toujours extrêmement appliqué à ses affaires; mais il avoit peu de pénétration & de prévoyance; de-là il étoit plus habile à réparer ses fautes, qu'à les éviter. L'avarice fut en général Son caractere.

(a) Dugd. Baronage II. p. 131.

ſa paſſion dominante. (*a*). Ce Prince laiſſa l'exemple preſ-
1509. qu'unique à cet égard, d'un homme placé ſur le trône, doué de talens rares pour les grandes affaires, & dans lequel la cupidité l'emporta ſur l'ambition même. Parmi les particuliers, communement, l'avarice n'eſt qu'une eſpece d'ambition; & ne prend ſur eux un certain empire, que comme un moyen de leur procurer les égards, les diſtinctions, la conſidération qu'obtiennent les richeſſes. L'autorité des Rois d'Angleterre n'avoit jamais eu de bornes connues & préciſes; mais on ne l'avoit portée, ſous aucun regne, au degré de deſpotiſme qu'elle eut ſous Henry; non ſeulement ce Prince l'étendit par ſon caractere nerveux, ſevere, adroit, réfléchi dans tous ſes projets; ferme dans ſes réſolutions & ſecondé dans toutes ſes entrepriſes, autant par ſa prudence que par d'heureux haſards; mais il étoit parvenu au Trône dans des circonſtances qui le favoriſoient encore; c'eſt-à-dire, après des guerres civiles longues & ſanglantes, qui avoient détruit la haute Nobleſſe, ſeule barriere qui auroit pû s'oppoſer à l'accroiſſement de cette autorité. La nation étoit épuiſée par les diſcordes & les fermentations inteſtines. Elle aimoit mieux enfin ſe ſoumettre à des uſurpations & à des injuſtices, que de ſe replonger dans les mêmes calamités, dont elle avoit longtems gémi. Les efforts que l'on fit contre ce Prince, ayant été inutiles, ne ſervirent, ainſi qu'il arrive toujours, qu'à le rendre plus abſolu. Comme il avoit conſervé ſur le Trône l'eſprit de ſa faction, qu'il la protégea excluſivement, & qu'elle étoit la plus foible, tous ceux qu'il plaça dans les Emplois, ſentirent qu'ils ne devoient leur avancement qu'à ſa protection; dès lors ils ſe trouverent intéreſſés à ſoutenir ſon pouvoir, & le ſoutinrent en effet aux dépens même de l'équité, & des priviléges nationaux. Telles furent, ſelon les

(*a*) Une preuve de l'intérêt ſordide de Henry, eſt ce que Bacon nous en apprend comme témoin oculaire. Il nous dit avoir vu un livre de compte, tenu par Empſon, & ſigné preſque à chaque feuile de la main meme du Roi. Entr'autre article étoit celui-ci: Item, reçu d'un tel cinq marcs pour ſa grace, leſquels, s'ils ne ſuffiſent pas, ſeront payés une ſeconde fois, ou la faute autrement punie. « A » côté de cette note, le Roi avoit écrit » de ſa propre main, » autrement punie. » Bacon, p. 603.

apparences,

apparences, les principales causes qui firent ajouter alors tant de prérogatives considérables à la Royauté; & qui rendirent ce regne une espece d'époque dans la constitution du gouvernement Anglois. 1509.

Henry est loué par les Historiens, de plusieurs bonnes loix qu'il fit passer, quoiqu'il éleva sa prérogative au-dessus de toutes. Il est vrai que des réglemens importans, à l'égard de la Police ou du commerce de son Royaume, se trouvent parmi les Ordonnances de son regne. Mais les premiers sont beaucoup plus sages que les seconds. Les plus simples notions de l'ordre & de l'équité suffisent à un Législateur dans toutes les choses qui ont rapport à l'administration intérieure de la justice. Les principes du commerce sont beaucoup plus compliqués; ils demandent une longue expérience & de profondes réflexions pour être bien entendus dans tous les états. L'effet réel d'une loi, ou d'un usage est souvent très-contraire à ce qu'on s'en promet d'abord. Il n'est pas étonnant que, pendant le regne de Henry VII. on fût encore peu éclairé sur cette matiere, puisqu'on n'en avoit certainement que des idées fausses ou imparfaites dans le tems même de Bacon. Ses Loix.

Au commencement du regne de Henry, l'autorité de la Chambre étoilée, qui étoit auparavant fondée sur une-très-ancienne coutume, fut en quelques occasions, confirmée par acte du Parlement. (*a*). Le Lord Bacon exalte l'utilité de cette Cour; mais, au tems de cet Historien, on commençoit à s'appercevoir qu'une Jurisdiction si arbitraire étoit totalement incompatible avec la liberté. A mesure que l'esprit d'indépendance s'alluma dans la nation, à mesure aussi la haine pour ce Tribunal s'accrut jusqu'à ce qu'il fut tout à fait aboli par acte du Parlement, sous le regne de Charles Premier, un peu avant les guerres Civiles.

On passa des Loix sous Henri VII, pour ordonner que tout meurtre fût poursuivi à la requête du Roi, dans l'an & jour (*b*). il étoit d'usage autrefois de n'en commencer les poursuites qu'après ce terme; d'où il résultoit que les amis & les parens du mort composoient souvent pendant cet

(*a*) Rot. part. 3. h. 7. n. 17. (*b*) Rot. 3. h. 7. chap. 1.

intervalle avec le criminel, & que le crime restoit impuni.
1509. On établit encore l'obligation d'accorder la justice distributive aux pauvres *in forma pauperis*; c'est-à-dire, sans leur faire payer aucuns frais de procédures (*a*); excellente Loi dans tous le tems, & sur-tout dans celui-là, où le peuple gémissoit sous l'oppression des grands; mais Loi très-difficile à exécuter. On en fit une autre contre le rapt (*b*). Le privilége de refuge dont le Clergé (*c*) jouissoit fut restraint. Il ne mit aucun criminel à l'abri d'être puni pour la premiere fois, par la marque d'un fer chaud avec lequel on lui imprimoit dans la main la lettre qui désignoit son crime. Toute récidive emportoit ensuite peine capitale. Cette Loi, trop indulgente, fut cependant regardée alors comme une violation des droits de l'Eglise. On cessa de permettre aux Sheriffs de condamner qui que ce soit à l'amende, sans avoir provisionnellement assigné l'accusé à comparoître devant leur Cour (*d*). Il est assez étrange qu'un tel abus eût subsisté jusqu'alors. On accorda aux Jurés l'attribution des affaires dans les cas où il étoit question d'une valeur excédente celle de quarante livres. (*e*) Loi qui, malgré son apparence d'équité, entraîna dans la suite beaucoup d'inconvéniens. Il fut défendu d'éluder par fraudes ou collusion les actions civiles. On statua, que si quelque Commensal de la Maison du Roi conspiroit contre la vie du Maître-d'Hôtel, du Trésorier ou du Contrôleur de cette même Maison, ce projet, quoique resté sans exécution, seroit puni comme Félonie. (*f*). Ce reglement fut suggeré par l'inquiétude de l'Archevêque Morton, qui se trouvoit exposé lui-même à l'inimitié d'un grand nombre d'entr'eux.

Il se tint peu de Parlemens pendant ce regne, où l'on ne fît quelque reglement contre l'abus qui s'étoit introduit d'avoir des especes de cliens externes, ausquels on donnoit des gages & sa livrée (*g*); ils s'enrôloient ainsi sous la protection, & au service des Grands Seigneurs, à condition d'être

(*a*) 11. h. 7. chap. 12.
(*b*) 3. h. 7. chap. 2.
(*c*) 4. h. 7. chap. 13.
(*d*) 11. h. 7. chap. 15.
(*e*) 11. h. 7. chap. 24. 19. h. 7. c. 3.
(*f*) 3. h. 7. chap. 13.
(*g*) 3. h. 7. chap. 1. & 12 11. h. 7. chap. 3. 19. h. 7. chap. 14.

à leurs ordres en tems de guerre, & même de révolte; en toute occasion de débauches & de violences; enfin pour déposer en leur faveur devant les Tribunaux. (*a*) Cet abus, établi pendant les tems de troubles, où les Loix protégeoient peu les Sujets, s'étoit enraciné pofondément en Angleterre; il ne falloit pas moins que toute la vigilance & la rigueur de Henry pour l'extirper. On en rapporte un trait qui paroît digne d'éloge, quoiqu'il soit cité ordinairement comme un exemple de l'avarice & de la rapacité de ce Prince : le Comte d'Oxford, son Général favori, en qui il avoit toujours eu la plus grande & la plus juste confiance, l'ayant reçu splendidement à son Château de Héningham, voulut faire parade de sa magnificence lorsque son hôte partiroit. Il ordonna que tous ses cliens, ou serviteurs externes, se rangeassent sur deux lignes, & fussent revêtus de sa livrée, ou autres marques de leur dépendance, pour que la montre de ce cortege fut plus élégante & plus pompeuse. « Mylord, lui dit le Roi, » à ce coup d'œil, j'avois beaucoup entendu parler de la » façon dont vous faisiez le honneurs de chez vous, mais » ce qu'on en dit est encore au-dessous de ce qui en est » réellement. Ces Gentils-hommes, ces Pages, ces Gardes » que je vois à mes côtés dans un si bel ordre, sont ap- » paramment de votre maison, & à votre service ordinaire? » Le Comte sourit, & avoua que sa fortune n'étoit pas assez considérable pour avoir un état de maison si nombreux, » la plûpart, ajouta-t-il ne m'appartiennent que pour re- » présenter dans les grandes occasions, ils sont venus me ser- » vir lorsqu'ils ont su que Votre Majesté m'honoroit de sa » présence » Le Roi fit un mouvement de surprise, & lui répondit, « en vérité, Mylord, je vous remercie de votre » bonne chere, mais je ne puis consentir à ce que mes Loix » soient enfreintes sous mes yeux même. Mon Procureur » sera obligé d'en conferer avec vous. » Oxford, dit-on, n'en fut pas quitte en effet à moins de quinze mille marcs d'argent, qu'il paya comme en punition de sa faute. 1509.

Le progrès de Arts & du luxe arrêta ce pernicieux usage, plus efficacement que la sévérité des Loix. Les grands Sei-

(*a*) 3. h. 7. chap. 12. 11. h. 7. chap. 25.

furent prohibés comme introduisant l'usure, (*a*) vice que le zele superstitieux de ce siécle, poursuivoit à la rigueur ; toutes conventions échapatoires, par lesquelles on pouvoit tirer un bénéfice d'argent prêté, étoient aussi soigneusement défendues (*b*). Il est superflu d'observer combien ces Loix étoient déraisonnables, injustes, impossibles à exécuter & contraires au Commerce si elles avoient lieu ; nous remarquerons cependant, à la louange du Roi, que, pour exciter le commerce, il prêta quelquefois à des Négocians, des sommes considérables, sans intérêts, lorsqu'il savoit que leurs fonds ne suffisoient pas aux entreprises qu'ils se proposoient de faire (*c*). 1505.

On fit une loi contre l'exportation de l'argent monnoyé, ou en vaisselle, ou en linguot (*d*), qui ne servit qu'à le faire exporter davantage. On poussa les précautions si loin sur cet article, que les Marchands étrangers qui apportoient des marchandises en Angleterre, étoient obligés de convertir en marchandises Angloises, tout l'argent provenu de la vente des leurs, pour qu'ils ne pussent l'emporter clandestinement (*e*).

Il fut défendu même d'exporter les chevaux, comme si cette exportation n'encourageoit pas à les faire multiplier dans le Royaume (*f*). Pour favoriser l'exercice de l'arbalete, ou de l'arc, on ordonna qu'aucune fleche ne se vendroit pas plus de six Shellings & quatre pence (*g*), réduction faite sur la valeur des especes de notre tems. Le seul effet que ce réglement dut avoir, fut, ou que le peuple n'eut point de fleches, ou qu'il n'en eut que de mauvaises : le prix des étoffes de laine (*h*), des bonnets & des chapeaux étoit aussi fixé (*i*). On régla encore le salaire des ouvriers (*k*). Il est évident que tous ces objets auroient dû être libres, & abandonnés au courant des affaires & du commerce. Il pourra paroître étonnant que la valeur de la Verge de drap écarlate, fût portée à vingt-six Shellings ; & celle de la verge

(*a*) 3. h. 7. chap. 6.
(*b*) 7. h. 7. chap. 8.
(*c*) Polydore, Virg.
(*d*) 4. h. 7. chap. 23.
(*e*) 3. h. 7. chap. 8.
(*f*) 11. h. 7. chap. 13.
(*g*) 3. h. 7. chap. 12.
(*h*) 4. 7. h. chap. 8.
(*i*) 4. h. 7. chap. 9.
(*k*) 11. h. 7. chap. 22.

1509. de drap de couleur à dix-huit, ce qui est le plus haut prix que ces marchandises coûtent à présent; il n'est pas moins étonnant que la journée d'un artisan tel qu'un Maçon, un Couvreur, &c. fût taxée à près de dix pence, ce qui n'est pas fort au-dessous de ce qu'on la paye encore aujourd'hui dans quelques endroits. C'est une erreur vulgaire d'imaginer que le prix des travaux, & des Marchandises est en général beaucoup augmenté depuis la découverte des Indes Occidentales. Une plus grande industrie à laquelle nous avons atteint actuellement, a multiplié le nombre des Commerçans & des Artisans de façon à tenir les journées au pair, malgré la prodigieuse augmentation de l'or & de l'argent. Le point de perfection que nos belles Manufactures ont acquises, a même fait tomber quelques-unes de ces Marchandises audessous de leur premiere valeur; indépendamment de ce que les Marchands & les ouvriers accoutumés par la concurrence à de moindre profit qu'autrefois, fournissent leurs pratiques à meilleur marché. Il semble, par un réglement de ce régne (*a*), que les Marchandises achetées seize pence se vendoient quelquefois trois Shellings par le Marchand. Les denrées dont la valeur est principalement augmentée, sont la viande de la boucherie, la volaille, & le poisson, sur-tout, dont la quantité ne peut s'accroître, par le progrès des arts & de l'industrie. La profession la plus remplie alors, & embrassée par les gens de la plus basse extraction, étoit l'état ecclésiastique. Un statut défendoit à tout Clerc, ou étudiant de l'Université, de mandier sans permission du Vice-Chancelier (*b*).

Une des causes principales du peu d'industrie que l'on connut alors, étoit les entraves dont elle avoit à se dégager. Le Parlement, ou plutôt le Roi, car il étoit le premier moteur de toutes les opérations du gouvernement, étendit un peu les bornes qu'on lui avoit prescrites, mais non pas au dégré nécessaire. On avoit établi la Loi ridicule du tems de Henry IV. (*c*). que personne ne pourroit mettre son fils ou sa fille en aucun apprentissage sans avoir vingt Shelings de rente en fond de terre. Le défaut d'Artisans faisant

(*a*) 4. h 7. chap. 9. (*b*) 11. h. 7. chap. 22. (*c*) 7. h. 7. chap. 17.

tomber les manufactures de Norwich, Henry VII. fut supplié d'exempter cette Ville de la condition expresse de la Loi à ce sujet (*a*). Tout le Comté de Norfolk obtint ensuite une semblable exemption en faveur de ceux qui se destineroient à de certaines manufactures de laine, spécifiées (*b*). Ces contraintes absurdes avoient pour principe le desir d'attacher un plus grand nombre d'hommes à l'Agriculture, qui cependant n'est jamais encouragée plus efficacement que par l'augmentation des Manufactures. La Loi passée contre les murs de clôtures, & pour l'entretien des bâtimens des Fermes, ne méritoient guere, par la même raison, les grands éloges que Bacon (*c*) lui donne. Si les cultivateurs entendent l'Agriculture, & ont une prompte vente de leurs denrées, nous n'avons point à craindre que la population diminue parmi les gens de la campagne, tous les moyens de favoriser la population sont violens, ou inutiles, excepté celui qui prend sa force dans l'intérêt même du propriétaire des fonds. Pendant un siécle & demi après le régne de Henry VII, on renouvella, on multiplia des Loix & des Edits contre la dépopulation, d'où l'on peut conclure qu'il n'y en avoit point d'exécutés. Le cours naturel des améliorations qui se sont faites, en augmentant l'aisance du peuple, a procuré enfin le remede que l'on cherchoit à ce mal. 1950.

Un des grands obstacles à l'industrie en Angleterre, fut l'érection (*d*) des *corporations* de Villes, abus qui n'est pas encore tout-à-fait corrigé. On fit une Loi qui ordonna que ces corporations, n'établiroient pas un réglement particulier sans le consentement de trois principaux Officiers de l'Etat (*e*): il fut aussi défendu à ces especes de Villes municipales d'imposer des droits de péages à leurs portes (*f*). Les Villes de Glocester & de Worcester en avoient même établi un sur la Severne, qui fut aboli (*g*).

Par le préambule d'une Loi faite sous ce régne (*h*), il

[*a*] 11. h. 7. chap. 11.
[*b*] 12. h 7. chap. 1.
[*c*] 4. h. 7. chap. 19.
[*d*] Assemblée d'hommes que la Loi regarde comme ne faisant qu'un, & à qui l'Etat a permis de faire certaines Loix utiles à leur conservation ou à leur prospérité.
[*e*] 19. h. 7. chap. 7.
[*f*] 19. h. 7. chap. 8.
[*g*] 12. h. 7. chap. 6.
[*h*] 12. h. 7. chap. 6.

paroît, que la compagnie (*a*) des Négociants *adventurers*
1509. de Londres avoit, de sa propre autorité, exclu tous les Marchands du Royaume, du droit d'aller trafiquer aux grandes Foires des Pays Bas, à moins que chacun ne lui payât la somme de près de soixante & dix livres. Il est singulier, qu'un tel réglement (s'il en mérite le nom) ait pû s'exécuter, & qu'il fallût l'autorité du Parlement pour l'abroger.

Ce fut pendant ce regne, le 2 Août 1492, un peu avant le coucher du Soleil, que Christophe Colomb, Florentin, partit de Cadix, & entreprit son voyage pour la découverte du nouveau Monde Occidental. Peu d'années après Vasquez de Gamas, Portugais, doubla le Cap de Bonne espérance & ouvrit un nouveau passage aux Indes Orientales. Ces grands événemens devinrent de la premiere importance pour toutes les Nations de l'Europe, & même pour celles qui n'étoient pas immédiatement intéressées à ces entreprises navales. L'aggrandissement du Commerce & de la navigation étendit par tout l'industrie & les Arts; le luxe & la mollesse ruinerent les grands Seigneurs; la Roture acquit des Terres, & se procura encore des richesses d'une nouvelle nature, c'est-à-dire du produit de ses fonds, de ses Marchandises, de son industrie, de son crédit & de ses correspondances. Chez quelques peuples, les communes étendirent leurs priviléges en accroissant leur fortune. Dans la plûpart des Monarchies, la Noblesse devenue voluptueuse, & incapable de soutenir les anciennes fatigues de la guerre, se dégoûta du métier des Armes; les Rois eurent de Troupes réglées, & rendirent leur autorité plus absolue; mais par-tout, la condition du peuple fut meilleure. L'abbaissement des petits tyrans, dont il étoit autrefois plutôt opprimé que gouverné, lui valut, sinon l'entiere liberté, du moins ses avantages les plus considérables. Le concours général des événemens tendoit alors à humilier la Noblesse, & à rélever la Roture; Henry VII, qui avoit aussi adopté ce systême de politique, s'est attiré plus d'éloges

(*a*) Appellée anciennement Compagnie de l'Etape, & ensuite des Négocians *Adventurers*, en ce que, par ses Statuts, elle devoit tâcher de découvrir de nouvelles terres & de nouveaux objets de commerce. Elle alloit faire le sien dans des Villes des Pays-bas & ailleurs. Cette Compagnie étoit encore une sorte de *Corporation*.

par-là

par-là que ses institutions, strictement appréciées, n'en méritoient en elles-mêmes, comme ouvrage d'une profonde sagesse. 1509.

Ce fut accidentellement que Henry n'eut point de part à la recherche des terres inconnues, dont la découverte illustra son siécle. Colomb, après divers refus des Cours de Portugal & d'Espagne, envoya son frere Bartholomée en Angleterre, pour expliquer son projet à Henry, & solliciter sa protection. Henry invita Colomb à se rendre dans ses Etats; mais Bartholomée, chargé de cette commission, fut pris par des Pyrates en retournant en Espagne. Pendant cet intervalle Colomb, ayant obtenu des secours & l'appui d'Isabelle, équipa une petite flotte, & exécuta heureusement son entreprise. Henry ne fut pas découragé par ce contre-tems. Il fit partir Sébastien Cabot, Vénitien demeurant à Bristol, & l'envoya en 1498. du côté de l'Occident chercher aussi de nouvelles contrées. Cabot découvrit la terre ferme de l'Amérique vers le 60. degré de latitude Septentrionale. Il fit voile au Midi le long de la côte & apperçut Newfoundland, & d'autres contrées: mais il revint en Angleterre, sans avoir fait ni conquête ni établissemens. Eliot & d'autres Commerçans de Bristol firent la même tentative en 1502. (*a*) Le Roi dépensa quatorze mille livres à faire construire un Vaisseau appellé le Grand-Henry (*b*). Ce fut proprement parlant, le premier Vaisseau de la Marine Angloise; car jusqu'à ce moment, lorsque le Prince avoit besoin d'une flote, il étoit obligé de louer des Vaisseaux Marchands.

Quoique ces progrès de la navigation, & la découverte des deux Indes, fissent un des plus mémorables événemens de ce siécle, & de beaucoup d'autres, ce ne fut pas le seul qui le distingua. En 1453. Constantinople fut prise par les Turcs. Les Grecs, parmi lesquels quelques restes de savoir s'étoient conservés, dispersés par ces barbares, se réfugierent en Italie. Ils y porterent, avec leur langue sublime, une teinture de leurs sciences & de leur goût exquis pour la poësie & l'éloquence. Environ dans le même tems, la pureté de la langue Latine sembla renaître; l'étude de l'antiquité devint

[*a*] Rymer Vol. XIII. p. 37. [*b*] Stowe. p. 484.

à la mode, & le goût de littérature se répandit chez toutes
1509. les Nations de l'Europe. L'Art de l'Imprimerie inventé aussi alors, facilita encore les progrès de toutes ces connoissances. L'invention de la poudre à canon changea l'art de la Guerre. Des innovations importantes furent faites bientôt après dans la religion. Non-seulement elles influerent sur le systême politique des Etats qui les adopterent; mais encore sur celui des Etats qui resterent attachés à leur ancienne doctrine. Une révolution générale s'opéra ainsi dans les affaires de cette partie du monde. L'Europe parvint, à l'égard du Commerce, des Arts, des Sciences, de la politique, du gouvernement, & de l'Agriculture, à la situation dans laquelle elle a toujours persévéré depuis. C'est donc ici que commence la partie utile & agréable des Annales modernes. Les faits princip ux, & même les plus légers détails de la narration historique, portent le sceau de la certitude. Une grande diversité d'événemens conservés par l'impression, procurent à l'Auteur l'avantage de choisir & d'orner ceux qu'il raconte. Tous ont quelque rapport à nos mœurs & à notre position actuelle, &, par conséquent, servent à nous instruire & à nous guider. Quiconque remonte, avec un soin pénible, dans les siécles précédens suit une curiosité, louable, sans doute, mais infructueuse pour acquérir la connoissance des affaires publiques, & de la science du gouvernement civil.



HENRY VIII.

CHAPITRE PREMIER.

Caractere populaire du nouveau Roi; Ses Ministres; Châtiment d'Empson & de Dudley; Mariage du Roi, Affaires étrangeres; Jules second; Ligue de Cambrai; Guerre avec la France; Expédition de Fontarabie; Artifice de Ferdinand; Retour des Anglois en Angleterre; Leon X.; Assemblée du Parlement; Guerre avec l'Ecosse; Wolsey Ministre; Son caractere; invasion en France; Bataille de Guinegate; Bataille de Flouden; Paix avec la France.

ON apprit la mort de Henry VII. avec une joie que la décence eut peine à contenir. L'avénement au Trône, 1509.
& le couronnement de son fils Henry VIII. répandirent la satisfaction la plus générale & la plus vraie. A la place d'un Monarque soupçonneux, févere, avare, dans lequel ces vices s'étoient augmentés avec l'âge, on voyoit un Prince de dix-huit ans, orné de qualités aimables, dont les gens les plus éclairés, avoient conçu les plus hautes espérances. Le peuple, toujours séduit par la nouveauté; sensible d'ailleurs aux graces de la jeunesse, revêtues de la Majesté Royale, se fit les idées les plus favorables du regne de son nouveau Souverain. Henry VIII, étoit d'une beauté mâle. La force & l'adresse brilloient en lui dans tous ses exercices. La fleur de la santé s'épanouissoit sur son teint. Sa phisionomie annonçoit la vivacité, l'activité, l'esprit; & toutes ses manieres répondoient à sa phisionomie. (*a*) Son pere avoit eu soin de l'éloigner de la connoissance des affaires publiques, en l'occupant jusqu'àlors de l'étude des Belles-Lettres; les progrès qu'il y avoit faits ne pouvoient donner qu'une très-grande opinion de son génie & de ses lumiéres. (*b*) La véhémence, l'ardeur, l'impatience, vices auxquels il étoit sujet, & qui dégénererent en tyrannie dans la suite, ne furent regardés

Caractere populaire du nouveau Roi.

[*a*] T. Mori, Lucucubr. p. 182 [*b*] Fra-Paolo, Lib. 1.

alors que comme des défauts ordinaires à son âge. On se flatta
1509. qu'il s'en corrigeroit à mesure que le tems & l'expérience acheveroient de le former. Comme les titres opposés des Maisons d'York & de Lancastre se trouvoient confondus dans sa personne, on attendoit, avec raison, d'un Prince qui tenoit également aux deux partis, l'impartialité d'administration, inconnue depuis si long-tems en Angleterre.

Les préventions favorables du public furent justifiées par les premieres opérations de Henry au commencement de son regne. Sa Grand-mere, la Comtesse de Richemond & Derby, vivoit encore; elle jouissoit d'une haute réputation de prudence & de vertu; il marqua très-sagement la plus grande déférence à ses avis, pour l'établissement de son nouveau con-
Ses Ministres. seil. On le composa de Warham, Archevêque de Cantorbery & Chancelier, du Comte de Shrewsbury, Grand-Maître de la Maison du Roi; de Lord Herbert, Chambelland; de Sir Thomas Lovel, Gouverneur de la Tour; de Sir Edouard Poynings, Chevalier de la Jarretiere & Contrôleur; de Sir Henry Marney, de Sir Thomas d'Arcy; l'un & l'autre créés Lord dans la suite; de Thomas Ruthal, Docteur en Droit; & de Sir Henry Wyat. (a) Tous ces Conseillers d'Etat avoient été depuis long-tems accoutumés aux affaires sous le feu Roi; & de différens Ministres que ce Monarque avoit employé, ceux-ci étoient les moins durs & les moins haïs du peuple.

Les deux hommes qui principalement se disputerent la faveur & l'autorité, sous ce nouveau Roi, furent le Comte de Surrey Trésorier; & Fox, Evêque de Winchester Sécrétaire du petit Sceau; ce Prélat, qui avoit joui d'un grand crédit sous le regne précédent, avoit aussi contracté une telle habitude de prévoyance & d'économie, qu'il lui étoit difficile de s'en écarter. Il opposoit toujours ses remontrances austeres, à tous les projets dispendieux qui paroissoient agréables au Roi, dont la jeunesse & les passions vives, calculoient moins le prix de l'argent, que celui du plaisir. Surrey, plus adroit courtisant, savoit mieux se plier à l'humeur de son nouveau Maître: personne n'avoit eu plus de part que lui au systême

[a] Herbert Stow, p. 486. Hollingshed, p. 799.

d'avarice que Henry VII. s'étoit fait; & personne n'excita d'avantage, la libéralité, le goût de la dissipation, & la magnificence de Henry VIII. (a) avec cette souplesse dans l'esprit, non-seulement il sut plaire au Roi, mais encore tirer avantage, aussi bien que les autres courtisans, de son caractere prodigue. Il flatta tellement son penchant aux plaisirs & à l'oisiveté qu'il le rendit négligent sur les affaires, & que les rênes du gouvernement furent entiérement abandonnées dans les mains de ses Ministres. Les trésors immenses, amassés par le feu Roi, se dissiperent peu à peu dans les folles dépenses de Henry. Une fête succédoit à une autre; on donna des joûtes, des tournois, & des carousels avec toute la somptuosité alors possible. La tranquillité publique sembloit permettre à la Cour de se livrer aux amusemens, & l'on s'y occupoit fort peu d'affaires sérieuses. Si le Roi interrompoit le cours de ces fêtes, c'étoit principalement pour s'appliquer à la Musique & à la Littérature qu'il aimoit passionnément, & pour lesquelles il avoit de la disposition. Il étoit même devenu assez bon Musicien pour composer quelques motets qu'on exécutoit dans sa Chapelle; (b) il connoissoit très-bien aussi les plus sublimes Ecrivains de l'antiquité. S'il se laissa malheureusement entraîner au goût des controverses Scolastiques, qui étoient à la mode de son tems: si Thomas d'Aquin fut son auteur de prédilection, il n'en prouva pas moins qu'il eût été capable de cultiver avec succès des connoissances plus utiles & plus agréables. Le caractere libéral & nonchalant du Roi, qui le conduisoit à dissiper les trésors entassés par son pere, le portoit aussi à refuser son appui à ceux dont le Prince s'étoit servi pour opérer ses extorsions. Il publia même une Déclartion qui permettoit à toutes personnes, injustement vexées, d'attaquer juridiquement les oppresseurs. La fureur du peuple, jusqu'alors concentrée par la crainte, se déchaîna contre tous les délateurs, qui avoient exercé si longtems une tyrannie sans bornes sur la nation (c) Ils furent jettés en prison, condamnés au pillori, & la plûpart massacrés par la populace.

1509.

Chatiment d'Empson & de Dudley.

(a) Lord Herbert.
(b) Lord Herbert.

(c) Herbert. Stow, pag. 489. Hollingshed, p. 799. Pol. Virg. Libr. 27.

Empson & Dudley, les plus en but à la haine publique,
1509. furent aussi-tôt cités devant le Conseil pour y rendre compte de leur conduite criminelle. Empson fit son apologie, & celle de son collégue avec toute la subtilité imaginable. Il répondit au Conseil, que loin de mériter les reproches sur sa conduite passée, ses ennemis mêmes, fondoient leurs clameurs sur des actions dignes de récompenses & d'éloges: qu'une scrupuleuse exécution des Loix, étoit le crime dont lui & Dudley se trouvoient accusés, quoique ces Loix eussent été établies du consentement volontaire du peuple: il prétendit n'avoir rien fait qu'obéir au Roi, à qui l'administration de la justice étoit confiée par la constitution de l'Etat: il ajouta qu'il ne leur eut pas convenu, à eux, simples instrumens de la suprême autorité, de décider si les Loix étoient récentes, ou surannées, utiles ou dangereuses, puisqu'elles restoient toujours valides, tant qu'elles n'étoient point abrogées, par la puissance législative: qu'il étoit naturel à une populace licentieuse de murmurer contre le joug de l'autorité; que tout Etat, sagement administré, avoit toujours mis sa gloire dans la juste distribution des récompenses &des châtimens, en attachant les unes à l'observation, & à l'affermissement des Loix, comme les autres à leur infraction: qu'enfin il n'étoit point de gouvernement qu'on ne renversât bientôt en livrant les Juges à la merci des coupables; & en rendant les gens qui sont à la tête du gouvernement justiciables du reste des sujets. (a) Malgré cette défense Empson & Dudley furent envoyés à la Tour, & l'on instruisit aussi-tôt leur procès. Cependant cette rigide exécution des Loix, quelque hors d'usage qu'elles fussent, ne pouvoit effectivement leur être imputée à crime dans aucun Tribunal; & dans les autres cas où ils avoient exercé le pouvoir arbitraire, par les ordres secrets de Henry VII, son fils ne vouloit pas exposer leur conduite à un examen trop austère. On ne trouva donc d'autre expédient, pour accorder au peuple la punition de ces odieux Ministres, que de leur supposer des forfaits imaginaires, & même impossibles; on les accusa d'être entrés dans une conspiration contre le

[a] Herbert. Hollingshed. pag. 804.

Roi, & d'avoir formé le dessein de s'emparer, à force ouverte, du Gouvernement de l'Etat après la mort de Henry VII : les Jurés furent assez dociles à l'acharnement du peuple, & aux influences de la Cour, pour rendre une Sentence contre eux. Le Parlement la confirma ensuite par un Bill *d'attainder*; (*a*) c'est-à-dire, par un acte de proscription ou de conviction, qui condamne l'accusé à mort. Ils furent ensuite exécutés au grand desir du peuple, & sur un ordre du Roi. C'est ainsi que dans les tems d'autorité absolue la Justice étoit également violée, soit que le Roi voulut étendre son pouvoir & augmenter ses trésors, soit qu'il recherchât l'affection du peuple. 1509.

Tandis que Henry punissoit les instrumens de la tyrannie passée, il respectoit encore assez ses premiers engagemens, pour mettre en délibération, immédiatement après son avénement à la Couronne, s'il accompliroit son mariage avec l'Infante Catherine : ils avoient été fiancés du vivant de Henry VII, mais le premier mariage de cette Princesse contracté avec le Prince Arthur, & l'inégalité de leur âge étoient les principales raisons qui le détournoient de l'épouser ; d'un autre côté, sa vertu, sa modestie, la douceur de son caractere étoient des qualités qui parloient en sa faveur ; le tendre attachement qu'elle avoit pour le Roi ; le douaire considérable qui lui étoit dû comme Princesse de Galles ; l'avantage de cimenter une ferme alliance avec l'Espagne ; la nécessité de trouver quelque confédéré pour contrebalancer la puissance de la France ; le devoir d'acquitter la parole du feu Roi, parurent des considérations importantes. On les discuta dans le Conseil, qui se détermina, contre l'avis du Primat, à opiner pour l'accomplissement de ce mariage ; il fut célébré en conséquence ; la Comtesse de Richemond, qui avoit concouru à le favoriser, mourut fort peu de tems après.

[*a*] Ce Parlement fut assemblé le 21 Janvier 1510. On y passa une Loi pour prévenir quelques abus qui s'étoient introduits pendant le dernier regne. Les confiscations faites en vertu des Ordonnances pénales, furent réduites au terme de trois ans. On accorda des dommages & intérêts contre les accusateurs à tout accusé déchargé d'accusation ; on établit des peines séveres contre le parjure : les fausses informations machinées par Empson & Dudley furent déclarées nulles & invalides. Les oppositions furent permises, & le tems de les signifier fut prolongé 1. h. c. 8. 10 11. 12.

1510. La douceur du Gouvernement de Henry, ses droits incontestables à la Couronne, son autorité presque sans bornes, ses trésors immenses, la tranquillité de ses sujets étoient des circonstances qui rendoient son administration intérieure heureuse & facile. Les affaires étrangeres étoient aussi dans l'état le plus désirable. L'Italie continuoit, comme pendant le dernier regne, à être le centre des guerres & des négociations des Princes de l'Europe. L'alliance de Henry étoit sollicitée de deux côtés, dans le tems même où aucun intérêt, aucune nécessité ne le pressoit de choisir entre l'un ou l'autre. Louis XII, Roi de France, après la conquête de Milan, étoit le seul souverain puissant qui possedât des terres en Italie; il ne tenoit qu'à lui de rester tranquille. Sa situation avantageuse, le mettoit en état de donner la loi à tous les Princes Italiens, ainsi qu'à toutes les Républiques; & de tenir la balance entr'eux. Mais le desir de faire la conquête de Naples, Royaume sur lequel il avoit les mêmes prétentions que son prédécesseur, l'engagea toujours dans de nouvelles entreprises. Il avoit prévu l'opposition que Ferdinand, doublement uni à Frédéric de Naples, par la foi des traités & par les liens du sang, apporteroit à ses desseins. Il tâcha de le gagner, en éveillant son intérêt par des offres séduisantes ausquelles les oreilles de ce Monarque étoient toujours ouvertes. Ils concerterent ensemble le plan de partage du Royaume de Naples, & l'expulsion de Frédéric, plan que les politiques de ce siecle ont regardé comme la plus insigne imprudence dans le Monarque François, & la plus honteuse perfidie dans le Monarque Espagnol. Frédéric, sans autre appui que ses sujets, qui étoient ou mécontens de son gouvernement, ou indifférens à sa fortune, se trouva incapable de résister à une confédération si puissante, & fut dépouillé de ses Etats. Il eut, à la vérité, la satisfaction de voir Naples servir sa vengeance en devenant aussi-tôt une source de contestation entre ses ennemis. Ferdinand donna l'ordre secret à Gonsalve, son Général, que les Espagnols honnorerent du nom *de Grand Capitaine*, d'attaquer l'armée Frnçoise, & de se rendre maître de tout le territoire de Naples. Gonsalve réusit à tout ce qu'il tenta; il défit les François

Etat des affaires étrangeres.

çois en deux batailles rangées; & assura à son Prince l'entiere possession de ce beau Royaume. Louis, hors d'état de se faire rendre justice par la force des armées, fut obligé d'entrer dans une négociation infructueuse avec Ferdinand, pour recouvrer, au moins, sa portion du partage convenu; & toute l'Italie, pendant cet intervalle, fut tenue en suspens entre ces deux puissans Monarques. 1510.

On n'avoit peut-être point encore vu de siecle, où la balance du pouvoir fût mieux affermie en Europe & semblât plus capable de maintenir elle-même son équilibre sans les soins & l'attention des Souverains. Plusieurs grandes Monarchies étoient établies; mais pas une ne l'emportoit assez sur le reste pour donner quelque fondement, ou même quelque prétexte à la jalousie. L'Angleterre jouissoit d'une profonde paix domestique, & se trouvoit heureusement à l'abri, par sa situation, de l'invasion des Etrangers. La réunion des différens Royaumes d'Espagne formoit un Etat puissant, que Ferdinand gouvernoit avec une politique à la vérité pleine de ruses & d'artifices, mais aussi de vigueur & d'habileté. Louis XII, Roi de France, Prince vaillant & généreux, en épousant Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur, avoit conservé cette Province, nécessaire à la sûreté de son Royaume. L'Empereur Maximilien jouissant des biens héréditaires de la Maison d'Autriche, avoit su maintenir son autorité dans l'Empire: malgré la frivolité de son caractere, il étoit parvenu à faire adopter aux Princes d'Allemagne un plan d'union d'intérêt, ou du moins de défense. Charles, Prince de Castille, petit-fils de Maximilien & de Ferdinand, avoit déja succédé aux riches possessions de la Maison de Bourgogne. Mais, comme il étoit encore trop jeune, le Gouvernement en avoit été confié à Marguerite de Savoye sa tante, Princesse d'une vertu & d'une prudence signalées. Ces différens états étoient tous très-puissans, mais tous pour ainsi-dire à forces égales. Ils auroient pû conserver leur mutuel contre-poids, & maintenir long-tems la tranquillité générale, si le génie actif & entreprenant, d'un Pontife ambitieux n'avoit allumé entr'eux les premieres flâmes de la discorde & de la guerre.

Alexandre VI, étoit mort, jamais homme, excepté César
1510. Borgia son fils, n'avoit porté plus loin l'assemblage bisarre
Jules II. des plus grands talens avec les vices les plus noirs & les mœurs les plus corrompues. Jules second, après un court intervalle, lui succéda au siege Pontifical; malgré plusieurs vertus il donna à l'univers le spectacle d'un regne presqu'aussi scandaleux que celui de son indigne prédécesseur : ses vertus mêmes, sembloient être d'une nature incompatible avec son rang de souverain Pontife, qui le rendoit par état Juge spirituel & pere commun de tous les Chrétiens. Avide de gloire, inflexible dans ses résolutions, intrepide dans ses entreprises, magnanime, impérieux, altier, son génie vaste franchissoit toutes les bornes que la vieillesse & le caractere de Prêtre lui imposoient. Pendant son Pontificat, il tint l'Europe dans une agitation continuelle. Il avoit réussi par ses intrigues à
Ligue de Cambray. former la ligue de (*a*) Cambray entre lui, l'Empereur Maximilien, Louis XII, Roi de France, & Ferdinand d'Arragon. L'objet de cette grande confédération, étoit d'accabler par tant d'armes réunies, la République de Venise.

Cette illustre République, le rempart de l'Europe contre les Barbares, & le modele admiré du Gouvernement Civil, avoit acquis une puissance considérable; elle commençoit à figurer alors jusqu'à s'être mise au niveau des grandes Monarchies : ses richesses n'étoient égalées par celles d'aucune Ville de l'Europe; ses finances étoient abondantes; son commerce étoit étendu; sa Marine formidable; ses armées nombreuses & bien entretenues. Sa confiance dans ses propres forces lui avoit fait négliger de cultiver des liaisons d'amitié avec dautres Etats. Le systême de sa politique étoit de se défier même de ses alliés; cette défiance leur avoit appris, à leur tour, à ne point voir ses progrès sans une forte de jalousie. Nul état ne pouvoit, à la vérité, se plaindre raisonnablement d'aucune injustice, d'aucune usurpation de sa part; mais, comme les grands Monarques souffrent toujours impatiemment qu'une République s'éleve jusqu'à les égaler, les négociations de Jules trouverent les Princes de l'Europe disposés à entrer dans son plan de confédération contr'elle.

(*a*) En 1508.

Ferdinand désiroit de retirer des mains des Vénitiens, quelques Villes situées sur la Côte de Naples que ses prédécesseurs 1510.
leur avoient remises volontairement, pour sûreté des sommes empruntées : Louis se proposoit de recouvrer une partie du territoire de Milan, qu'il leur avoit cédé lui-même par un traité : Maximilien conservoit ses prétentions sur la plus grande partie de leurs possessions usurpées anciennement, à ce qu'il disoit, sur l'Empire, par de petits Princes ou tyrans, desquels ils les avoient acquises ; le Pape revendiquoit, sous le même prétexte, une autre portion de leur domaine, comme étant le patrimoine de l'Eglise. Pour voiler le véritable objet de la négociation d'une apparence différente, le Cardinal d'Amboise, Ministre de France, eut une entrevue à Cambray, avec Marguerite de Savoye, sous le prétexte d'accommoder un différend entr'elle & le Duc de Gueldres. Ce fut-là que l'alliance contre les Vénitiens fut secrettement signée par les puissances contractantes, & qu'elles en concerterent toutes les opérations (*a*).

Les Vénitiens, instruits du danger qui les menaçoit, se préparerent à la résistance. Ils se pourvurent de tous les moyens de défense, excepté du plus essentiel, c'est-à-dire, de troupes courageuses & bien disciplinées ; mais il est impossible d'en avoir par-tout où les idées de gloire militaire sont éteintes, & où les peuples se sont livrés depuis longtems à d'autres objets d'ambition. Ils mirent en campagne une armée de 40000 hommes, sous les ordres de deux anciens Généraux, le Comte de Pitigliano, & Bartholomée Alviano. Ils espérerent qu'un corps si considérable les garantiroit de l'invasion de Louis, qui avoit conduit son armée en Italie & tenoit déja la campagne contr'eux. Mais la belliqueuse Noblesse de France, commandée par son vaillant Souverain, défit entierement cette vaine montre de forces énervées. La puissance & la gloire de Venise, ce résultat d'une sagesse consommée, cet ouvrage de plusieurs siecles, ébranlé dans un moment, reçut à l'action de Ghierradadda, un échec dont cette République n'a jamais pu se relever tout-à-fait (*b*). Les Vénitiens, déconcertés par la perte de la

(*a*) Guichardin, Lib. 8. Bembo. (*b*) Seissel, Hist. Louis XII. S. Gelais. Guichardin, Lib. 8.

Bataille, prirent la résolution précipitée d'abandonner tout
1510. ce qui leur appartenoit en Italie, ils retirerent leurs garnisons de chaque Ville, & dégagerent leurs sujets du serment de fidélité. Louis se mit aussi-tôt en possession de Crémone, Bergame, Brescia, Créme & de toutes les places qui avoient été démembrées du Milanois. Veronne même, Padouë, Vicence, & d'autres Villes, qui, par le traité de Cambrai, étoient tombées dans le partage de Maximilien offrirent d'ouvrir leurs portes au Monarque françois: si, au lieu de perdre son tems à Trente, Maximilien eût conduit promptement ses forces en Italie, c'en étoit fait pour jamais de la puissance de Venise & de ses Etats: mais Louis, qui connoissoit l'inconstance & la légereté de ce Prince, ne voulut lui fournir aucun prétexte de quitter son alliance; il ordonna aux Magistrats de ces Villes de réserver leurs soumissions à l'Empereur, qu'ils devoient regarder désormais comme leur souverain l'égitime (*a*). Le Sénat Vénitien remarquant ces délais, & l'extrême regret que les sujets faisoient éclater en sortant de sous son gouvernement (*b*) équitable & doux, commença dès ce moment à reprendre courage. Il rentra en possession des places qu'il avoit d'abord adandonnées: sa prudence & sa saine politique déconcerterent à leur tour, la malignité de la fortune, & la supériorité des ennemis. Il fit un sacrifice volontaire de ces Villes à Ferdinand qui les réclamoit, & le détacha ainsi de la ligue formée contre la République (*c*). Il employa le même moyen avec le même succès vis-à-vis du Pape, dont il satisfit l'ambition, & qui plus est, la vanité par les soumissions & les marques d'obéissance les plus serviles (*d*). On essaya le même artifice avec Maximilien; mais, trouvant ses prétentions trop exorbitantes, l'esprit de patriotisme se ralluma parmi le Sénateurs. Ils résolurent de se défendre avec un courage, qui, tout mal secondé qu'il fut par le génie trop pacifique du peuple, auroit fait honneur au Sénat Romain, dans les siecles les plus florissans de Rome Républicaine.

[*a*] Buonacorsi, Petrus de Angleria, Epist. 418.
[*b*] Guichardin, Lib. 8.
[*c*] Bembo.
[*d*] Petrus de Angleria.

La force & la situation solide des grandes Monarchies dispensoient quelques-unes d'entr'elles d'aspirer aux conquêtes momentanées : quoique cette considération ne fût pas suffisante pour maintenir une paix générale, ni pour réprimer l'inquiétude naturelle à l'esprit humain, elle rendoit alors les Princes plus faciles à rompre leurs engagemens, à changer leurs alliances, dans lesquelles ils étoient moins retenus par un intérêt direct & permanant, que par humeur ou par caprice. Jules n'eut pas plutôt humilié la République de Venise, qu'il fut animé d'une plus noble ambition; celle d'expulser tous les Etrangers de l'Italie, ou, pour se conformer au style qu'affectoient alors les Italiens, de délivrer ces contrées le la domination des Barbares (a). Il se détermina donc à faire tomber les premiers éclats de la foudre sur Louis; & pour se préparer les voies à cette grande entreprise, il chercha en même-tems des griefs contre ce Monarque, & à s'assurer de l'alliance des autres Princes. Il déclara d'abord la guerre au Duc de Ferrare, le plus intime des confédérés de Louis; il sollicita la faveur de l'Angleterre, & envoya obligeamment à Henry une Rose parfumée de musc, & arrosée des huiles sacrées (b). Il engagea dans ses intérêts Bambrige, Archevêque d'York, Ambassadeur de Henry à Rome, & que bien-tôt après il créa Cardinal. Il sut attirer Ferdinand dans son parti, quoique ce Monarque ne se fût pas ouvert tout d'un coup sur ses intentions. Mais ce dont le Pape s'applaudit davantage, fut d'un traité qu'il fit avec les cantons Suisses; il profita de leurs mécontentemens. Quelques négligences, accompagnées d'expressions méprisantes, échappées à Louis contr'eux, leur avoient fait quitter l'alliance de la France, & ils cherchoient une occasion de se venger de cette Nation. 1510.

Louis étoit bien éloigné de vouloir abandonner le Duc de Ferrare, qu'on n'attaquoit que pour le punir de son attachement à la Couronne de France. Il ordonna au contraire à Chaumont, son Lieutenant dans le Milanois, de défendre ce Prince contre Jules; qui, soutenu de son intrépidité naturelle, & se confiant dans la sainteté de son caractere,

[a] Guichardin, Lib. 8. [b] Spelman, Concil. Vol. 2. p. 725.

1510. avoit osé défier son ennemi. Chaumont, par un mouvement heureux & imprévu, investit le Pape & toute sa Cour dans Bologne ; s'il ne s'étoit pas laissé amuser par des négociations que son profond respect pour le Saint Pere l'empêcha de rejetter, il se seroit saisi de sa personne sans répandre une goutte de sang. Chaumont ne tarda pas à se repentir de son imprudence ; il en craignit le châtiment, & fut tellement agité de ces idées, qu'il tomba dans une maladie de langueur dont il mourut bien-tôt après. Mais des remords tout-à-fait opposés à ses premiers regrets en prirent la place, dès qu'il sentit approcher sa fin, Il implora humblement alors la miséricorde de Sa Sainteté, pour obtenir l'absolution du grand péché d'avoir seulement porté les armes contre elle (*a*).

Tandis que le Monarque Frnçois repoussoit les attaques de ses ennemis, il crut devoir attaquer le Pape lui-même, & le dépouiller, autant qu'il seroit possible, de ce caractere sacré qui le rendoit si formidable. Il engagea quelques Cardinaux mécontens de la violence de Jules, à se séparer de lui. On résolut, par leur autorité, & conjointement avec Maximilien, toujours allié de Louis, de convoquer un Concile général, pour réformer les abus introduits dans l'Eglise & réprimer les excès du Pontife Romain. Le Con-
1511. cile s'assembla à Pise, & ne parut pas s'ouvrir d'une maniere favorable aux vues de ceux qui l'avoient desiré ; à la réserve d'un petit nombre d'Evêques François, qui ne s'y rendirent encore que par une obéissance forcée aux ordres du Roi, tous les autres Prélats se dispenserent d'une assemblée qu'ils régardoient comme une source de factions, d'intrigues & de politique mondaine ; Pise même, le lieu de la résidence des Peres, montra tant de mépris pour eux, qu'ils furent obligés de transferer leur Session à Milan, alors sous la domination Françoise. Malgré cet avantage, ils n'éprouverent pas un traitement beaucoup plus respectueux de la part des habitans de Milan, & se trouverent réduits à se transporter à Lyon (*b*). Louis avoit fortifié lui-même, ces préjugés indestructibles en faveur de l'autorité Pontificale, à force d'a-

[*a*] L'Abbé Dubos, Histoire de la Ligue de Cambray. [*b*] Guichardin, Lib. 10.

voir affecté des égards, des déférences & de la soumission pour Jules; il l'avoit toujours ménagé jusque dans le moment où la fortune avoit livré ce Pape entre ses mains; occasion la plus séduisante qu'il pût avoir pour l'humilier. On connoissoit d'ailleurs l'empire que la Reine de France avoit sur son Epoux, & le trouble que ces dissentions avec le Saint Pere jettoient dans son ame timorée; ainsi tout le monde annonçoit à Jules un succès décisif dans ce combat. 1511.

Ce Pape entreprenant sentit tous ses avantages, & s'en prévalut avec toute l'audace & l'arrogance imaginables. Il respecta même si peu sa dignité de chef de l'Eglise, qu'il assista en personne au siége de la Mirandole; visita les tranchées; vit plusieurs gens de sa suite tués à ses côtés; & supporta aussi gayement qu'un jeune soldat, toutes les rigueurs de l'hyver le plus rude, pour courir après la gloire Militaire: (*a*) encore étoit-il le premier à imputer à ses plus modérés adversaires les crimes de profanation & d'impiété. Il assembla un Concile à Latran: il mit Pise, & tous les lieux qui avoient donné asyle au Concile Schismatique, en interdit: il excommunia les Cardinaux & les Prélats qui y avoient assisté: il lança ses foudres même contre les Princes qui avoient osé y adhérer: il délia leurs sujets du serment de fidélité, & donna leurs Etats à quiconque en voudroit prendre possession.

Ferdinand d'Arragon, qui avoit acquis le sur-nom de Catholique, regardoit la cause du Pape, & celle de la Religion comme le voile de son ambition & de ses propres intérêts politiques: Henry étoit naturellement sincere & d'un caractere ardent, dont la jeunesse & l'inexpérience augmentoient encore l'impétuosité. Il étoit animé du plus violent desir de tirer le Pape d'une oppression, à laquelle les entreprises ambitieuses de Louis sembloient l'exposer lui-même: Jules lui avoit fait espérer que le titre de *Roi Très-Chretien*, jusqu'alors annexé à la couronne de France & regardé comme son plus précieux ornement, passeroit à celle d'Angleterre, en récompense de ses services (*b*). Henry impatient de se

[*a*] Guichardin, Lib. 9.
[*b*] Cuichardin, Lib. 11. Daniel, v. 2. p. 1893. Herbert, Hollingshed, p. 831.

voir décoré en Europe de cette distinction à laquelle sa puissance
1512. & ses richesses lui donnoient des droits, ne pouvoit rester long-tems neutre au milieu du bruit des armes. L'inimitié naturelle des Anglois pour la France, aussi-bien que leurs anciennes prétentions sur ce Royaume excitoient encore Henry à se joindre à l'alliance que le Pape, l'Espagne & Venise avoient formée contre le Monarque François. Un Hérault fut envoyé à Paris, pour exhorter Louis à cesser une guerre impie contre le souverain Pontife: lorsqu'il revint sans avoir réussi dans sa mission, un autre y fut envoyé pour demander la restitution des anciennes Provinces patrimoniales, l'Anjou, le Maine, la Guienne & la Normandie. Ce message fut l'équivalent d'une déclaration de guerre. On convoqua un Parlement, qui accorda volontiers des subsides pour un dessein aussi agréable à la nation Angloise (*a*).

Guerre avec la France le qatrieme Février.

Buonaviso, Agent du Pape à Londres qui s'étoit rendu à la Cour de France, avoit révelé d'avance à Louis, toutes les mesures que Henry venoit de prendre. Mais cette infidélité fut bien moins préjudiciable au Roi, que la mauvaise foi d'un allié, sur les secours duquel il comptoit principalement. Ferdinand son beau-frere, avoit adopté depuis long-tems une politique insidieuse; il commençoit à s'applaudir de sa dextérité dans l'usage des Fourberies & des ruses, jusqu'à se vanter même de ses honteux succès. On lui disoit un jour que Louis XII. Prince d'un caractère très-différent, se plaignoit de ce qu'il l'avoit trompé une fois: « il ment, l'ivrogne, » dit Ferdinand, je l'ai trompé plus de vingt ». Cet artificieux Monarque consideroit donc son étroite union avec Henry, comme le moyen qui le mettoit le plus à portée de tirer avantage du défaut d'expérience de ce jeune Roi; il lui conseilla de ne pas entrer en France par Calais, côté où il lui seroit impossible de le seconder; mais d'envoyer ses forces à Fontarabie, d'où il pourroit aisément s'emparer de la Guienne, dans laquelle on supposoit que les Anglois avoient toujours des partisans. Ferdinand offroit alors d'aider à cette conquête par la jonction d'une armée Espagnole. Il poussa les apparences du zele pour son beau-frere, jusqu'à envoyer

Expédition de Fontarabie.

[*a*] Herbert Hollingshed, p. 811.

des

des Vaisseaux en Angleterre pour faciliter le transport des troupes que Henry avoit l'evées à cette intention. Le Marquis de Dorset commandoit ces troupes, qui consistoient en dix mille hommes la plûpart d'infanterie. Le Lord Howard, fils du Comte Surrey, le Lord Broke, le Lord Fervats, & plusieurs autres jeunes Seigneurs, ou simples Gentilshommes, voulurent accompagner le Général dans cette expédition. Tous brûloient d'ardeur de se distinguer par des actions brillantes, & de contribuer à une conquête d'une telle importance pour leur maître. L'intention secrette de Ferdinand, dans cet excès de générosité, ne fut soupçonnée de personne. 1512.

Le petit Royaume de Navarre est situé entre les frontieres de la France & de l'Espagne. Jean d'Albert qui le gouvernoit alors, étoit uni d'alliance & d'amitié avec Louis. L'occasion parut favorable à Ferdinand pour s'emparer de cet Etat, tandis que les forces d'Angleterre étoient jointes avec les siennes propres, & tandis que les adhérans au Concile de Pise, baissoient encore la tête sous le glaive de l'excommunication. Dorset n'eut donc pas plutôt pris terre dans la Province de Guipuscoa, que le Monarque Espagnol déclara qu'il étoit prêt à le joindre avec son armée pour faire une invasion en France, & former le siége de Bayonne qui ouvroit le chemin de la Guienne : (a) mais il remarqua combien il seroit dangereux de laisser derriere soi le Royaume de Navarre qui étant intime allié de la France, donneroit entrée à l'ennemi, & pourroit couper ainsi toute communication entre l'Espagne & l'armée combinée. Pour se précautionner contre un événement si fort à craindre, il demanda que Jean consentît à stipuler sa neutralité dans la guerre actuelle; lorsque Jean eût répondu qu'il y consentiroit volontiers, Ferdinand demanda encore qu'il donnât des sûretés pour garantie de l'exacte observance des conventions qui seroient faites. Jean ayant également souscrit à cette nouvelle condition, Ferdinand exigea qu'il remît entre ses mains, six des plus considérables places de son Royaume, & son fils aîné en ôtage. De telles conditions ne pouvoient guere se

(a) Herbert Hollingshed, pag. 813.

proposer à un Souverain ; & le Monarque Espagnol, qui
1512. s'attendoit à un refus, donna ordre immédiatement au Duc d'Alve, son Général, d'entrer à main armée dans la Navarre, & de réduire tout ce royaume sous son obéissance. D'Alve se rendit maître aussi-tôt de toutes les plus petites Villes ; & comme il étoit prêt à former le siége de Pampelune, il somma le Marquis de Dorset de le joindre avec l'Armée Angloise pour concerter avec lui toutes leurs opérations.

Perfidie de Ferdinand. Dorset commençoit à s'appercevoir que les intérêts de son Maître étoient peu considérés dans tout ce qui se passoit ; & n'ayant pas d'ordre d'envahir le Royaume de Navarre, ni de faire la guerre ailleurs qu'en France, il refusa de s'associer à cette entreprise. Il resta donc dans ses Quartiers, à Fontarabie ; mais la ruse de Ferdinand étoit si bien combinée, que même, tandis que l'Armée Angloise demeuroit dans cette inaction, elle favorisoit presque autant son projet, que si elle avoit agi conjointement avec la sienne. Elle tenoit l'Armée Françoise en respect, & l'empêchoit ainsi de s'avancer au secours de la Navarre ; de maniere que d'Alve eut tout le loisir de conduire le siége, de s'emparer de Pampelune, & d'obliger Jean à chercher un asyle en France. Le Genéral Espagnol proposa encore à Dorset de s'unir à lui, tant pour concilier, que pour exécuter ensemble les opérations de la *sainte Ligue*, tel étoit le nom donné à celle qu'on avoit formée contre Louis ; mais, comme ce Général éludoit toujours de faire le siége de Bayonne, qu'il insistoit au contraire sur l'invasion de la Principauté de Bearn, partie des possessions du Roi de Navarre, située en France, du côté des Pyrennées, Dorset soupçonna judicieusement ses malignes intentions ; il répondit que sans de nouveaux ordres, il ne pouvoit concourir à cette entreprise. Ferdinand tenta de lui procurer ces ordres, dont on lui objectoit la nécessité. Il dépêcha Martin d'Ampios, comme son Envoyé à Londres, & fit persuader à Henry, que par le caractere opiniâtre & scrupuleux du Général Anglois, les plus favorables occasions étoient perdues : qu'il seroit nécessaire qu'en toutes choses il voulut agir de concert avec le Général Espagnol, qui con-

(*a*) Herbert, Hollingshed, p. 813.

noissoit mieux que lui, & la situation du pays, & les raisons de chaque opération. Mais avant que les ordres sollicités en Angleterre, arrivassent en Espagne, Dorset avoit perdu patience : s'étant apperçu que son long séjour n'avoit rien avancé vers le but principal de l'expédition, & que son armée périssoit journellement par la disette & les maladies, il pressa Ferdinand de lui donner des vaisseaux pour la repasser en Angleterre. Ferdinand, qui s'étoit engagé, par son traité, à les fournir, dès qu'on en demanderoit, fut obligé, après plusieurs délais, de céder à la fin à son importunité. Dorset embarqua ses troupes, & tandis qu'il préparoit leur départ, un Courier arriva avec un ordre de Henry pour qu'elles restassent en Espagne; mais les soldats étoient si indignés du traitement qu'ils y avoient reçu, qu'ils se mutinerent, & contraignirent leur Général à faire voile pour l'Angleterre. Henry fut fort mécontent du mauvais succès de cette entreprise, & ce ne put être qu'en lui démontrant les perfides intentions de Ferdinand, que Dorset parvint à l'appaiser.

1512.

Retour des Anglois.

Il se passa, ce même Eté, une action sur Mer, qui ne produisit pas des avantages plus décisifs aux Anglois. Sir Thomas Kneyet, grand Ecuyer, avoit été envoyé sur les côtes de Bretagne, avec une Flotte de quarante-cinq voiles; il s'embarqua avec Sir Charles Brandon, Sir John Carew, & plusieurs autres jeunes courtisans, avides d'une occasion de signaler leur courage. Après avoir commis quelques déprédations, une Flotte Françoise de trente-neuf voiles, sortie de Brest, sous le commandement de Primauget (*a*), commença un combat avec les Anglois. Le feu prit au vaisseau de Primauget, qui, voyant sa perte inévitable, s'abandonna sur celui de l'Amiral Anglois, & s'y accrocha, résolut de lui faire partager le même sort. Les vaisseaux des deux Flottes, resterent quelque tems en suspens, comme spectateurs de ce terrible combat. Bientôt on vit avec horreur les flâmes dévorer également ces deux navires, & l'on entendit les cris de fureur & de désespoir des malheureux combattans. A

(*a*) Ou plutôt Prosmauget, selon les conjectures de Daniel, vol. 2 p. 1901, d'où les matelots Anglois l'appellerent, Sir Pierre Morgan.

1512. la fin le vaisseau François sauta, & dans le même moment fit sauter le vaisseau Anglois (*a*) ; le reste de la Flotte Françoise s'enfuit en divers Havres.

La guerre que l'Angleterre faisoit à la France, sans être très-avantageuse au premier de ces Royaumes, étoit fort préjudiciable au second. Louis, obligé de rappeller ses forces à la défense de ses propres Etats, perdit cette supériorité que ces armes s'étoient acquises en Italie au commencement de la campagne. Gaston de Foix, son neveu, jeune Héros, avoit commandé son armée ; en peu de mois il s'étoit signalé par autant de prodiges de valeur & d'habileté qu'il en auroit fallu pour illustrer toute la vie du plus vieux Capitaine (*b*). Sa carriere finit avec la Bataille de Ravennes, qu'il gagna sur les armées du Pape & de l'Espagne malgré leur vigoureuse résistance. Il périt dans le moment où sa victoire étoit complette ; & avec lui périt la fortune des armes

1513. françoises en Italie. Les Suisses, qui étoient devenus très-formidables par leur excellente Infanterie, envahirent le Milanez avec une nombreuse armée, & encouragerent ce peuple inconstant à se révolter contre la domination de la France. Gênes suivit l'exemple de ce Duché. En peu de semaines, Louis perdit totalement ses conquêtes en Italie, excepté quelques petites places où il avoit encore garnison, & Maximilien Sforce, fils de Ludovic, rentra en possession de Milan.

Jules fit éclater la joie la plus vive de la déroute des François, & sur-tout de ce qu'elle étoit dûe aux Suisses ; peuples qu'il se flattoit de gouverner & de diriger toujours par les

Le 21 Février. Léon X. intelligences qu'il avoit dans leurs Conseils. Ce Pontife survécut peu à ce succès ; on élut, à sa place, Jean de Médicis, qui prit le nom de Louis X, & devint un des plus illustres Princes qui eût jamais rempli ce Trône. Il fut humain, bienfaisant, généreux, affable, protecteur de tous les Arts, ami de toutes les vertus (*c*) ; son génie vaste n'étoit pas moins capable de former de grands desseins que celui de son pré-

[*a*] Polidore Virgil. Lib. 27. Stowe, p. 490. Epitome des Chroniques de Lanquel, fol. 273.

[*b*] Guichardin, Lib. 10.

[*c*] Fra-paolo, Lib. 1.

déceſſeur ; mais il mettoit plus de modération, de liant, de dextérité, dans l'emploi des moyens de réuſſir. Ses intrigues détachérent Maximilien des intérêts de la France; Henry ne montra pas moins de chaleur à ſuivre ſon projet de faire la guerre à Louis, malgré les dégoûts qu'il avoit eſſuyés dans la premiere campagne. 1513.

Henry ordonna une nouvelle aſſemblée du Parlement, (a) & obtint un ſubſide pour fournir aux frais de cette entrepriſe. Ce ſubſide ſe leva en forme de capitation, proportionnée à l'état & aux richeſſes des perſonnes. Un Duc étoit taxé à dix marcs, un Comte à cinq livres, un Lord à quatre, & un Chevalier à quatre marcs; chaque particulier ayant 800. livres de bien, paya auſſi quatre marcs. On accorda encore une autre impoſition de deux quinziemes & de quatre dixiemes. Avec cette levée, & les tréſors amaſſés par ſon pere, qui n'etoient pas totalement diſſipés alors, le Roi ſe trouva en état de mettre ſur pied une armée nombreuſe & de ſe rendre très-formidable à l'ennemi. On prétendit que les Anglois avoient été fort encouragés à cette entrepriſe par l'arrivée d'un vaiſſeau dans la Tamiſe, ſous le pavillon du Pape. Il apportoit des préſens de vins & de jambons au Roi & à tous les courtiſans. On étoit ſi paſſionnément dévoué à la Cour de Rome, dans ces tems-là, que ces bagatelles étoient reçues avec le plus grand enthouſiaſme. Parlement.

On eut la précaution d'envoyer le Docteur Weſt, Doyen de Windſor en Ambaſſade à Jacques, beau-frere de Henry, pour prévenir les troubles qui pourroient naître du côté de l'Ecoſſe, tandis que les armes du Roi ſeroient occupées ſur le continent. Weſt reçut en conſéquence des inſtructions pour accommoder tous les différens entre les deux Royaumes, & pour découvrir les intentions de la Cour Ecoſſoiſe. (b) Quelques plaintes s'étoient déja fait entendre des deux côtés : un nommé Barton, Pyrate Ecoſſois, ayant reçu quelqu'injure des Portugais, dont il n'avoit pu tirer raiſon, s'étoit procuré des lettres de marque contre toute leur nation ; mais, peu content de cette vengeance, il pilla les Anglois mêmes &

(a) Quatrieme Novembre 1512. (b) Polidore Virgil, Lib. 27.

infesta la Manche. (*a*) Le Lord Howard, Sir Edouard
1513. Howard, Amiraux, & fils du Comte Surrey, lui donnerent la chasse & le combattirent. Ce Pyrate se défendit en désespéré, il y fut tué, & les vainqueurs amenerent son vaisseau dans la Tamise. Henry refusa de donner aucune satisfaction pour cet acte de justice; quelques habitans des frontieres qui ne demandoient qu'un prétexte pour autoriser les dégats qu'ils avoient intention de se permettre, entrerent en Angleterre sous le commandement du Lord Hume, garde des Marches, & ravagerent le Royaume. Malgré les mécontentemens réciproques, il n'eût pas été difficile de s'accommoder, si le dessein qu'avoit Henry de faire une invasion en France, n'avoit pas allumé la jalousie de l'Ecosse (*b*). L'ancienne ligue qui subsistoit entre l'Ecosse & la France étoit regardée comme un lien indestructible. Les Ecossois croyoient en général qu'indépendamment de l'appui qu'ils tiroient de cette alliance étrangere, ils n'auroient jamais pû maintenir leur indépendance contre un peuple si supérieur en force & en richesses, s'il eût été leur ennemi au lieu d'être leur allié. Jacques fut encore excité fortement à prendre parti en faveur des François, par les invitations d'Anne, Reine de France, dont il avoit toujours été le Chevalier dans tous les tournois. Elle somma ce Monarque, selon les loix de la galanterie romanesque, alors à la mode, de s'armer pour sa défense, & de prouver qu'il étoit son loyal & courageux champion. Les remontrances de sa femme & de ses plus sages Conseillers, s'opposerent en vain à l'ardeur guerriere de ce Prince. Il envoya d'abord une escadre au secours de la France; seule Flotte que l'Ecosse paroisse avoir jamais eu. Quoique Jacques affectât toujours de garder la neutralité, l'Ambassadeur d'Angleterre prévit aisément que la guerre alloit enfin devenir inévitable avec lui. Il en avertit son maître, & le Prince envoya le Comte de Surrey pour mettre les frontieres en état de défense, & pour résister à l'invasion de l'ennemi.

Henry, plein de feu pour les exploits militaires & le titre

(*a*) Stowe, p. 489. Hollingshed. p. 811.
(*b*) Buchanan, Lib. 13. Drummond, dans la vie de Jacques IV.

de Héros, fut peu déconcerté par cette apparence de diversion du côté du Nord; d'autant mieux qu'il se flatta d'être 1513.
secondé dans son entreprise sur la France, par les plus puissans Potentats de l'Europe. Le Pape continuoit toujours à fulminer ses excommunications contre Louis, & tous les adhérans au Concile Schismatique : les Cantons Suisses annonçoient hautement la plus violente animosité contre la France: les Ambassadeurs de Ferdinand & de Maximilien avoient signé avec ceux de Henry, un traité d'alliance contre cette Couronne, & stipulé le tems & le lieu de l'invasion convenue; cependant, quoique Ferdinand eût désavoué son Ambassadeur, qu'il eût même signé une trêve avec l'ennemi commun, Henry ne put être encore totalement covaincu de sa mauvaise foi, ni de ses vues intéressées, il compta toujours sur son assistance, lorsque le terme de la trêve seroit expiré. Le Ministre qu'avoit alors Henry, loin de chercher à le dissuader, applaudissoit à toutes les inclinations & à tous les projets dont le caractere impétueux de ce Prince étoit la source.

Thomas Wolsey, Doyen de Lincoln, & Aumônier du Roi, éclipsoit déja la faveur de tous les Ministres, & de tous les courtisans; il s'avançoit à pas rapides vers le faîte de grandeur auquel il parvint dans la suite, & que personne n'égala. Cet homme étoit fils d'un boucher d'Ypswich; mais étant né avec un beau génie, & ayant acquis, par une heureuse éducation, des connoissances & des lumieres au-dessus de son état, il s'introduisit chez le Marquis de Dorset; bientôt il fut chargé de l'éducation des enfans de ce Seigneur, qui l'honoroit de sa protection (*a*) & de son amitié. Il fut fait Chapelain de Henry VII, & employé par ce Monarque dans la négociation secrette d'un mariage projetté entre lui & Marguerite de Savoye, fille de Maximilien; Wolsey s'acquitta de sa commission avec tant de diligence & d'adresse, que le Roi même en fit l'éloge (*b*). Ce Prince l'ayant chargé d'une commission pour l'Empereur, qui résidoit alors à Bruxelles, fut surpris de le voir reparoître en moins de trois jours; &, supposant qu'il avoit differé son départ, il le réprimanda

Wolsey, Ministre.

(*a*) Stowe, p. 997. (*b*) Cavendish, Vie de Fiddes Stowe.

1513. fur fa lenteur à exécuter fes ordres. Wolfey lui apprit au contraire qu'il étoit de retour, & qu'il avoit pleinement rempli les intentions de Sa Majesté. « Sur une feconde réflexion que » j'ai faite, dit le Roi; je me fuis apperçu qu'il manquoit » quelque chofe à vos inftructions, & j'ai envoyé un courier » après vous, pour vous en donner de plus étendues. » J'ai » rencontré le courier en revenant, répondit Wolfey : & » comme j'avois réfléchi fur cette omiffion, je m'étois ha- » zardé à fuppléer de moi-même, ce que je penfois devoir » être conforme aux intentions de Votre Majesté. » La mort de Henry, qui arriva peu de tems après cette circonftance, empêcha Wolfey de profiter, pour fon avancement, de la bonne opinion que ce Monarque avoit de lui. Mais dès ce moment, il fut regardé à la Cour comme un homme qui feroit fon chemin. Fox, Evêque de Winchefter jetta les yeux fur lui, & le jugea propre à feconder fes vues. Ce prélat, ayant remarqué que la faveur du Comte de Surrey éclipfoit la fienne même, réfolut de lui oppofer Wolfey en l'introduifant dans la familiarité du jeune Prince : Fox efpéroit donner à Surrey un rival auffi fertile que lui en moyens de plaire, mais qui, dans le cabinet, fe contentoit d'un rôle fubordonné à fon protecteur. L'Evêque fut trompé fur une partie de fes conjectures : Wolfey captiva fi bien & fi promptement les bonnes graces de Henry, qu'il fupplanta Surrey dans fa faveur, & Fox dans fa confiance. Admis à toutes les parties de plaifir du Roi, il fut y jetter de l'agrément, les animer, les varier, & les affortir aux inclinations de ce jeune Monarque. Wolfey, à quarante ans, & dans l'état Eccléfiaftique, ne confulta ni la gravité de fon âge, ni celle de fon caractere, qui lui défendoient également cette extrême diffipation. Loin d'en combattre le goût naturel dans fon maître, il le fervit & l'excita. C'étoit pendant les intervalles de ces amufemens, qu'il rappelloit quelquefois l'intention de Henry aux chofes férieufes, ou aux affaires d'Etat. Il lui infinuoit alors les maximes qu'il vouloit lui faire adopter; il lui repréfentoit qu'en fe fervant des Confeillers de fon pere, dans le foins de l'adminiftration, s'il avoit l'avantage d'employer des gens fages & expérimentés, il en réfultoit auffi des inconvéniens auxquels

quels il ne faisoit pas attention : que ces anciens Ministres, ne se regardant pas comme ses créatures, ne tenant pas leur avancement de ses bontés, se croyoient à peine comptables vis-à-vis de lui de l'exercice de leur place ; que les factions, les cabales, les jalousies qui les divisoient entr'eux, nuisoient plus à ses affaires, que toute l'habileté acquise par une longue expérience ne pouvoit leur être utile ; que tandis qu'il jugeoit à propos de partager son tems, entre les plaisirs ausquels son âge & son rang l'invitoient, & l'étude des sciences qui le rendroient un jour plus capable de porter le Sceptre avec gloire, il ne pouvoit mieux faire que de confier son autorité à quelqu'un qui lui dût sa fortune, & qui ne pût avoir d'autre but que le bien de son service : enfin, que si le Ministre qu'il choisiroit avoit le même goût que lui pour le plaisir, le même attrait pour les lettres, cette simpathie seroit un nouveau garant de sa conduite ; que ce Ministre intoduiroit peu-à-peu son maître dans la connoissance des affaires publiques ; &, sans ennui, sans contrainte, sans travail, l'initieroit, pour ainsi dire, dans la science du gouvernement (*a*). 1513.

Le Roi entra dans toutes les vues de Wolsey ; & ne trouvant personne aussi capable d'exécuter ce plan d'administration, que celui même qui le proposoit, de compagnon des délassemens de Henry, ce favori devint aussi-tôt membre de son Conseil, & de membre du Conseil, seul & absolu Ministre. Cet avancement rapide & cette autorité sans bornes fournirent à Wolsey toutes les facilités possibles de déployer son caractere & son génie. Insatiable dans ses acquisitions, mais encore plus magnifique dans sa dépense : d'un esprit vaste, mais faisant toujours des entreprises plus vastes encore : avide de puissance, mais encore plus de gloire : insinuant, éloquent, persuasif, & tour-à-tour grand, fier, impérieux, haut avec ses égaux ; mais affable avec ses inférieurs ; dur pour le peuple, mais bienfaisant pour ses amis ; plus généreux que reconnoissant ; moins offensé des injures que du mépris ; il sembloit être né pour prendre, en toute occasion, l'ascendant sur tout le monde ; mais il usa de cette supériori-

Son caractere.

[a] Cavendish, p. 12. Stowe 499.

té, heureux don de la nature, avec une oftentation qui l'ex-
1513. pofoit à l'envie, & qui fit rappeller volontiers la médiocrité de fon origine, ou plutôt la baffeffe de fa fortune.

La partie de l'adminiftration à laquelle Henry s'appliqua le plus, & s'exerça davantage, tandis que Wolfey eut fon entiere confiance, fut la guerre, qui flattoit à la fois & fon caractere naturellement valeureux, & fa bouillante jeuneffe. Dès qu'il vit Louis faire de grands préparatifs par terre & par mer pour lui réfifter, il fe hâta de lever une armée formidable, & d'équipper une flotte nombreufe pour exécuter fon deffein d'envahir la France. Le commandement de la flotte fut donné à Sir Edouard Howard; après avoir parcouru le canal il fe préfenta devant Breft où la flotte Françoife étoit alors, & il lui offrit le combat. L'Amiral François qui attendoit du côté de la Méditerranée un renfort de quelques galeres commandées par Préjeant de Bidoux, fe tint dans le Havre, & vit patiemment les Anglois brûler & ravager le pays d'alentour. A la fin Préjeant arriva avec fix galeres, & fe pofta fous Conquet, place fituée à quelques lieues de Breft, où il fe mit à couvert derriere des batteries de canon qu'il avoit fait dreffer fur des rochers, qui protégoient fa droite & fa gauche. Malgré cette pofition avantageufe, Howard réfolut de l'attaquer. Comme il n'avoit que deux galeres, il prit le commandement de l'une & donna l'autre à Devreux Lord Ferrars. Il fut fuivi de quelques barques & de quelques petits vaiffeaux commandés par Sir Thomas Cheyney, Sir Williams Sidney, & d'autres Officiers de diftinction. Il ferra le Vaiffeau de Prejeant, y jetta le grapin, & fauta à l'abordage accompagné d'un nommé Carroz, Cavalier Efpagnol, & de dix-fept Anglois. Pendant ce tems, le cable qui attachoit fon Vaiffeau à celui de l'ennemi fut coupé, & l'Amiral refta entre les mains des François. Comme il continuoit toujours de combattre avec une bravoure incroyable, il fut renverfé dans la Mer par les picques des Ennemis (*a*). Le Lord Ferrars voyant la chûte d'Howard

[*a*] C'étoit une maxime d'Howard, qu'un Amiral n'étoit bon à rien, s'il n'étoit pas brave jufqu'à la folie : comme le fervice de la Marine demande beaucoup moins de plan, de fineffe & de talent que le fervice de terre; cette maxime eft affez jufte en apparence : cependant le deftin d'Howard même prouveroit que par-tout il vaut mieux tempérer le courge par la prudence.

rejoignit les autres Vaisseaux; tous furent si découragés par la perte de leur Amiral, qu'ils se retirerent de devant Brest (a). 1513.
Le Lord Howard, frere de l'Amiral mort, reçut le commandement de la flotte Angloise; & peu d'autres événemens remarquables se passerent sur Mer, le reste de cet Eté. On avoit fait de grands préparatifs sur terre pendant l'Hiver précédent pour entrer en France à main armée du côté de Calais; cependant l'Eté étoit déja fort avancé, sans que l'on fût encore en état de commencer cette entreprise. Pendant la longue paix dont le Royaume avoit joui, le génie belliqueux des Anglois s'étoit refroidi; les changemens que l'on venoit d'introduire dans l'art de faire la guerre, leur rendoient encore toute expédition militaire plus difficile, faute d'être accoutumés à se servir des armes nouvellement adoptées. Les Suisses, & après eux, les Espagnols, avoient montré quel étoit l'avantage d'une Infanterie réguliere qui, combattant de pied ferme avec l'épée & la picque, repoussoit la Cavalerie même pesamment armée, qui faisoit autrefois la grande force des troupes. L'usage des armes à feu étoit devenu très-commun; cependant les fusils qu'on employoit alors, étoient si incommodes, & si peu avantageux, qu'ils n'avoient pas entiérement discrédité l'usage des fléches; armes que les Anglois manioient supérieurement à toutes les nations de l'Europe. Les Archers conserverent leur réputation; & même pendant le regne de Henry VIII, les Alliés du Roi lui demanderent par préférance que les troupes qu'il leur fournissoit, fussent tirées de ce corps. La seconde année après son avénement à la Couronne, il envoya ainsi mille Archers à Ferdinand son beau-pere, sous les ordres du Lord Dacres pour servir à l'expédition projettée contre les Maures de Barbarie: mais Ferdinand tourna ses armes contre les François en Italie, & Dacres fut renvoyé sans avoir été employé à rien. Henry accorda de même quinze cent Archers, sous le commandement de Sir Edouard Ponings, à Marguerite Duchesse de Savoye, qui tira de grands avantages de leur adresse, contre le Duc de Gueldres, le perturbateur con-

[a] Stowe, p. 491. Herbert Hollingshed, pag. 816.

tinuel de la tranquillité des Pays-Bas. Une grande partie
1513. des forces que le Roi mit sur pied, pour l'invasion de la France, consistoit aussi en Archers; aussi-tôt que tous les préparatifs furent achevés, l'avant-garde de l'armée montant à huit mille hommes, s'embarqua & fit voile vers Calais sous les ordres du Comte de Shrewsburg. Le Comte de Derby, les Lords Fitzwater, Hastings, Cobham, & Sir Rice Ap Thomas, Capitaine des Cheveaux Légers, accompagnerent ce Général. Un autre corps de six mille hommes le suivit bien-tôt, commandé par Lord Herbert Chambellan qui avoit avec lui les Comtes de Northumberland & de Kent, les Lords Audley & de Lawar, ainsi que Carew Curson & d'autres Gentilshommes.

Le Roi lui-même se prépara à marcher à la tête du principal corps de l'arriere-garde de l'armée; il nomma la Reine Régente du Royaume pendant son absence; & pour éviter que son administration ne fût troublée, il ordonna que l'on tranchât la tête dans la Tour à Edmond de la Pole, Comte de Suffolk, jugé, condamné & mis en prison sous le dernier regne. Henry se crut obligé à cet acte de rigueur par le respect dû aux dernieres volontés de son pere, qui lui avoit dit en mourant qu'il ne seroit jamais en sûreté tant que le séditieux Suffolk vivroit. Comme Richard de la Pole son frere s'étoit attaché au service de France, qu'il avoit même tenté très-imprudemment de relever la faction d'York, & de l'animer contre Henry, cette conduite attira vraisemblablement la vengeance de ce Prince sur l'infortuné Edmond.

Henry, suivi du Duc de Buckingham & de plusieurs autres
3 Juin. gens de qualité, arriva enfin à Calais & commença cette grande tentative sur la France, dont il attendoit tant de succès & de gloire (a). De tous les Alliés, sur lesquels il avoit le plus compté, les Suisses seuls tinrent exactement
Invasion de la France. leurs promesses. L'argent qu'il leur avoit envoyé les mit en mouvement. Excités d'ailleurs par la victoire qu'ils venoient de remporter en Italie, & par leur animosité contre la Fran-

[a] Polydore Virgil, p. 27. Belcavius, Lib. 14.

ce, ils se préparerent à entrer dans le Royaume, au nombre de vingt-cinq mille hommes ; il s'en falloit beaucoup que l'on pût leur opposer des forces égales. Maximilien avoit reçu de Henry une avance de 120000 crowns, ou écus, & s'étoit engagé à renforcer les Suisses de 8000 hommes : mais il manqua de parole à cet égard. Cependant, pour en dédommager le Roi, il se transporta en personne dans les Pays-Bas, & joignit l'armée Angloise avec quelques soldats Allemands & Flamands, fort utiles en ce qu'ils donnoient l'exemple d'une bonne discipline aux nouvelles levées de Henry. Il observa que le caractere du Monarque Anglois étoit d'être plus sensible à la gloire qu'à l'intérêt ; & pour le flatter, il s'enrôla lui-même à son service, porta la Croix de saint George, & reçut la paye de cent écus par jour, comme un des sujets & Capitaines de ce Prince. Mais tandis que Maximilien donnoit à l'Europe l'étrange spectacle d'un Empereur servant sous un Roi d'Angleterre, il étoit traité de Henry avec le plus grand respect, & dirigeoit réellement toutes les opérations de l'armée combinée.

1513.

Avant l'arrivée de Henry & de Maximilien dans le camp, le Comte de Shrewsburg, & le Lord Herbert avoient formé le siege de Térouane, Ville située sur les frontieres de Picardie, & commençoient d'attaquer cette place avec vigueur. Téligni & Créqui commandoient dans la Ville, & n'avoient pas plus de mille hommes de garnison. Cependant ils firent une assez belle défense, pour prolonger le siege un mois ; & furent plus pressés par le besoin de munitions de guerre & de bouche, que par les assauts des assiégeans. Ils envoyerent instruire Louis de leur situation ; ce Prince s'avança jusqu'à Amiens avec son armée, & donna ordre de jetter du secours dans la place. Fontrailles parut à la tête de huit cent Cavaliers, portant chacun derriere soi un sac de poudre & deux quartiers de lard. Il fit une irruption subite à travers le camp des Anglois, avec cette petite troupe, & surmontant toute résistance, il s'avança jusqu'aux fossés de la Ville, dans lesquels chaque homme jetta son fardeau. Ces braves gens s'en retournerent au gallop, & furent encore assez heureux pour percer à travers les Anglois, sans faire au-

16 Août.

cune perte dans cette dangereuse tentative ; ou du moins
1513. n'e ayant fait que très-peu (*a*).

Bataille de Guinegate. Les Anglois prirent bien-tôt après une vengeance complette de cette insulte. Henry avoit reçu l'avis que la cavalerie Françoise s'approchoit dans l'intention de proteger la retraite de Fontrailles. Il donna ordre à quelques troupes de passer la Lis pour la repousser. Cette cavalerie, quoique principalement composée de Noblesse ; qui s'étoit conduite avec la plus grande valeur dans plusieurs actions très-vives en Italie, fut saisie d'une terreur panique, si violente, à la vue de l'ennemi, qu'elle prit la fuite, & fut poursuivie par les Anglois. Le Duc de Longueville, qui commandoit les François, Bussi d'Amboise, Clermont, Imbercourt, le Chevalier Bayard, & beaucoup d'autres Officiers de distinction furent faits prisonniers (*b*). Cette action, ou plutôt cette déroute, est appellée quelquefois la bataille de Guinegate, du lieu où elle fut donnée ; mais plus communément la *Bataille des Eperons*, par ce que les François se servirent, ce jour-là, de leurs éperons plus que de leurs épées.

Après un avantage si considérable, le Roi, qui étoit à la tête de son armée laquelle se montoit à plus de 50000 hommes, fit des incursions jusqu'aux portes de Paris, & répandit la terreur & la désolation par-tout. Louis apprit avec beaucoup de joie, qu'au lieu de pousser leur victoire, & d'attaquer ses troupes épouvantées, les ennemis s'enretournoient au siege d'une bicoque comme Térouane. Le Gouverneur fut bien-tôt obligé de rendre la Ville ; mais Henry trouva son acquisition si peu importante pour le sang qu'elle avoit coûté, & le tems qu'on y avoit perdu, qui, dans les circonstances actuelles, étoit très-précieux, qu'il en fit démolir sur le champ les fortifications. Tandis que les mouvemens des Anglois jettoient l'allarme dans la France, les Suisses étoient entrés en Bourgogne avec une armée formidable, & avoient assiégé Dijon, place qui n'étoit point du tout en état de défense. Ferdinand lui-même, quoiqu'il eût fait une treve avec Louis, sembloit être disposé à pro-

(*a*) Histoire du Chevalier Bayard, chap. 57. Mémoire de du Bellay.

(*b*) Mémoires de du Bellay. L. 1. Polidore Virg. L. 27. Hollingshed. p. 812. Herbert.

fiter de tous les avantages que la fortune lui présenteroit. Jamais la Monarchie Françoise n'avoit été dans un plus grand danger ; ni moins en état de résister à des armées puissantes qui venoient de tous côtés la menacer, ou l'assaillir. La plûpart même des habitans de Paris, qui se croyoient exposés au pillage & aux violences de l'ennemi, commencerent à déloger, sans savoir en quel endroit ils pourroient se mettre plus à couvert de ces craintes. 1513.

L'imprudence seule des ennemis tira Louis de cet embarras. Les Suisses se laisserent endormir dans une négociation par la Trémouille, Gouverneur de Bourgogne. Ils accepterent les conditions qu'il leur offrit, sans examiner seulement, s'il avoit le pouvoir de traiter avec eux. La Trémouille qui savoit bien qu'il seroit désavoué par son Maître, stipula tout ce qu'ils voulurent, & se trouva trop heureux de congédier de si redoutables adversaires, avec un peu d'argent comptant, & de grandes promesses (*a*).

Les mesures que prit Henry montrerent autant d'ignorance dans l'art de la guerre, que les Suisses en avoient fait voir dans celui des négociations. Tournai, Ville riche & grande, quoiqe située sur les frontieres de la Flandre, appartenoit entierement à la France, & ouvroit aux troupes de ce Royaume un passage dans le cœur des Pays-Bas : Maximilien, qui desiroit de délivrer son petit-fils d'un voisinage si inquiétant, conseilla à Henry d'assieger cette place ; le Monaque Anglois ne prenant pas garde qu'une semblable acquisition n'avançoit point ses conquêtes en France, eut l'imprudence de suivre ce conseil intéressé. La Ville de Tournai étant exempte par ses anciennes chartes du fardeau d'entretenir une garnison, les Bourgeois, malgré les remontrances de leur Souverain, persisterent obstinément à se conserver ce dangereux privilege, & s'engagerent à se défendre vigoureusement eux-mêmes contre l'ennemi (*b*). Leur courage s'abattit lorsque le péril devint sérieux, & après quelques jours de siége la place se rendit aux Anglois. Henry respecta si peu ses privileges, qu'il y mit sur le champ garnison, sous les 24 Septembre.

(*a*) Mémoires du Maréchal de Fleurange, Belcarius, Lib. 14.

(*b*) Mémoires de Fleuranges.

1513 ordres de Sir Edouard Poning. L'Evêque de Tournai venoit de mourir ; & comme un nouvel Evêque étoit déja élu par le Chapitre, mais non pas installé, Henry accorda l'administration de ce siege Episcopal à son favori Wolsey, & le mit d'abord en possession des revenus, qui étoient considérables (a). Lorsqu'il sut la retraite des Suisses, & qu'il vit la saison avancée, il crut qu'il étoit tems de s'en retourner en Angleterre, & y ramena la plus grande partie de son armée avec lui. Le succès sembloit avoir couronné toutes ses entreprises, & l'ame de ce Prince, encore échauffée des premiers feux d'une pétulente jeunesse, s'enorgueillit de cette apparence de prospérité. Mais les gens plus sensés, en comparant ses moyens & ses progrès, ses dépenses & ses acquisitions, furent convaincus que cette campagne si vantée étoit réellement ruineuse & sans gloire (b).

Les avantages que les armes de Henry avoient remportés cet Eté dans le Nord, étoient bien plus décisifs. Le Roi d'Ecosse avoit assemblé toutes les forces de son Royaume, & passé la Twed avec une armée courageuse mais tumultuaire, d'environ 50000 hommes. Il ravagea la partie du Northumberland, la plus voisine de cette riviere & s'empara lui-même des Chêteaux de Norham, Etal, Werke, Ford, & autres places de peu d'importance.

Lady Ford, Dame d'une grande beauté, fut faite prisonniere dans son Château, & présentée à Jacques ; elle sut lui plaire de telle façon qu'il perdit à lui rendre des soins, un tems précieux qu'il auroit mieux employé, à pousser ses conquêtes pendant l'absence de son ennemi. Ses troupes ainsi arrêtées dans un pays stérile, eurent bien-tôt consommé toutes leurs provisions, & commencerent à murmurer de la disette. Comme alors l'autorité du Roi étoit foible, & la discipline extrêmement relâchée, une partie des Soldats se déroberent du camp, & s'en retournerent chez eux. Pendant cet intervalle le Comte de Surrey rassembla un corps de 26000. hommes, dont, 5000. étoient tirés de l'armée de Henry en France, & marcha à la défense du Pays. Il s'approcha des Ecossois qui étoient postés sur une éminence près des

[a] Mémoriale de Stripe, vol. 1. p. 5. & 6. [b] Guichardin.

montagnes

montagnes de Cheviot. La riviere de Till séparoit les deux armées, & les empêchoit d'en venir aux mains: Surrey envoya un Héraut dans le camp des Ecossois, les inviter à descendre dans la plaine de Milfield située au midi, & là de marquer un jour pour essayer leur commune valeur sur un terrain égal; le combat n'ayant pas été accepté, Surrey feignit de se porter vers Berwic, comme s'il eût voulu entrer en Ecosse, dévaster les frontieres, & couper les vivres à l'ennemi. L'armée Ecossoise se mit aussi-tôt en marche à son tour, pour prévenir ce dessein; & ayant brûlé les cabanes ou elle s'étoit retranchée, descendit la montagne. Surrey profita de l'avantage que lui donnoit la fumée poussée vers lui, & qui tiroit un rideau sur ses mouvemens; il passa la Till avec son avant-garde & son artillerie, sur le Pont de Twisel, & envoya le reste de son armée chercher un gué plus haut dans la riviere. 1513.

Une Bataille devenoit alors inévitable entre les deux armées & chacun s'y disposa de son côté avec beaucoup d'ordre & de tranquillité (*a*). Les Anglois rangerent leur armée sur deux lignes: le Lord Howard conduisoit le corps principal de la premiere, Sir Edmond Howard l'aîle droite, & Sir Marmaduke, connétable, l'aîle gauche. Le Comte de Surrey lui-même commandoit le centre de la seconde ligne, le Lord Dacres l'aîle droite, & Sir Edouard l'aîle gauche. Le front des Ecossois présentoit trois divisions à l'ennemi: le centre étoit commandé par le Roi en personne: la droite par le Comte de Huntly, secondé par le Lord Hume, la gauche par les Comtes de Lenox & d'Argyle. Une quatrieme division sous les ordres du Comte de Bothwel formoit un corps de réserve. Huntley engagea le combat; & après un rude choc mit en fuite l'aîle gauche des Anglois & la chassa hors du champ de bataille: mais en revenant de la poursuite, il trouva toute l'armée Ecossoise dans un grand désordre. La division de Lenox & d'Argyle, fiere du succès de l'autre aîle, avoit rompu ses rangs; & malgré les remontrances & les prieres de la Motte, Ambassadeur de France, s'étoit pré- 9 Septembre. Bataille de Flouden.

(*a*) Buchanan, Lib 13. Drummond. Herbert, olydore Virgil, Lib. 27. | Stowe, p 493. Paullus Jovius.

Le Roi, & le principale Noblesse d'Ecosse ayant péri dans le champ de Flouden, qui donna son nom à cette Bataille, 1513.
Henry avoit la plus belle occasion d'étendre ses conquêtes sur ce Royaume & peut-être de le subjuguer. Mais, loin d'en profiter, il signala la magnanimité d'une ame vraiment généreuse. Lorsque Marguerite, Reine d'Ecosse, qu'on avoit nommée Régente, pendant la minorité de son fils, demanda la paix, il la lui accorda, & s'attendrit sur la situation de sa sœur & de son neveu, restés sans appui. Il récompensa Surrey de la victoire qu'il venoit de remporter en lui rendant le titre de Duc de Norfolk, que son pere avoit perdu, pour s'être engagé dans le parti de Richard III. son fils. Le Lord Howard fut honoré du titre de Comte de Surrey. Sir Charles Brandon, autre favori du Roi, qui avoit eté créé auparavant Vicomte Lisle, fut élevé alors au rang de Duc de Suffolk. Wolsey, qui étoit à la fois Ministre & favori, fut pourvu de l'Evêché de Lincoln. Le Lord Herbert obtint le titre de Comte de Worcester, & Sir Edouard Stanley, celui de Lord Monteagle.

Par cette paix avec l'Ecosse, Henry se trouvoit en état de poursuivre tranquillement son entreprise sur la France. Mais d'autres événemens survinrent & contrebalancerent au moins ce commencement de prospérité ; ils servirent même à lui ouvrir les yeux sur la témérité d'un projet dans lequel sa jeunesse & sa fortune brillante sembloient ne l'avoir engagé que pour le trahir.

Louis frappé de la situation dangereuse où son Royaume avoit été réduit pendant la premiere campagne, s'appliqua à chercher tous les expédiens qui pouvoient prévenir le retour des mêmes périls, & rompre la confédération de ses ennemis. Le Pape n'étoit point du tout disposé à pousser les François à l'extrêmité, pourvu qu'ils ne reprissent pas possession de Milan, son intérêt étoit plutôt de conserver l'équilibre entre les parties contendantes, que de le rompre. Il accepta donc l'offre que lui fit Louis de renoncer au Concile de Lyon, & il leva l'excommunication que son prédécesseur & lui avoient prononcée contre le Roi & son Royaume. Ferdinand touchoit au déclin de son âge, & n'étendoit plus son ambi-

tion qu'à garder la Navarre qu'il avoit acquise par ses armes
1514. & sa politique : il se prêta volontiers à la proposition de Louis de prolonger encore un an la tréve : il laissa même entrevoir de l'inclination à former un lien plus intime avec ce Prince. Louis avoit fait quelques ouvertures sur son dessein de marier sa seconde fille Renée, soit à Charles, Prince d'Espagne, soit à son frere Ferdinand, tous deux petits-fils du Monarque Espagnol : il projettoit de lui céder pour dot ses droits au Duché de Milan. Non-seulement Ferdinand saisit ce projet avec avidité, mais il sut persuader à l'Empereur Maximilien d'entrer dans les mêmes vues, & lui fit donner son consentement à un traité qui ouvroit la perspective d'une acquisition avantageuse à la fortune de leurs communs petits-enfans.

Lorsque Henry fut informé que Ferdinand avoit renouvellé la tréve avec Louis, il s'abandonna à la plus violente fureur. Il se plaignit hautement que son beau-pere l'avoit engagé par les plus belles promesses, & les plus grandes protestations, à se brouiller avec la France ; qu'ensuite, & sans lui en donner le moindre avis, il le sacrifioit à son intérêt, & le laissoit exposé seul à tous les dangers & à tous les frais de la guerre. Plus sa confiance & sa crédulité dans les promesses de Ferdinand avoient été grandes, plus il déclamoit avec véhémence contre la bonne-foi trahie, & plus il menaçoit de s'en venger (a), mais Henry fut tout-à-fait indigné lorsqu'il apprit que les négociations de la France détachoient encore Maximilien de son alliance, & que ce Monarque avoit écouté de propositions de mariage entre le Prince d'Espagne & la fille de Louis. Pendant la vie du feu Roi, la seconde sœur de Henry avoit été fiancée avec Charles ; & comme ce Prince approchoit de l'âge de puberté, le Roi s'attendoit incessamment à la conclusion de ce mariage, & à l'établissement honorable d'une sœur, qu'il avoit toujours tendrement chérie. Cette complication d'outrages le mortifia vivement & l'anima du desir de marquer son ressentiment à ceux qui avoient abusé de son inexpérience, & de sa trop grande facilité.

(a) Petrus de Angleria, Epist. 545. & 546.

Le Duc de Longueville, fait prisonnier à la Bataille de Guinegate, & toujours retenu en Angleterre, fut prompt à saisir les dispositions de Henry pour le disposer à une paix, & même à une alliance, qu'il savoit que son Maître souhaitoit passionnement. Il représenta au Roi, qu'Anne Reine de France étant morte depuis peu, il étoit possible de former des liens qui tendissent à l'avantage des deux Royaumes, & qui terminassent leurs différens avec honneur: qu'elle n'avoit laissé aucun enfant mâle à Louis: que ce Prince ayant toujours ardemment desiré d'avoir des héritiers de sa Couronne, aucun parti ne paroissoit lui convenir mieux, que la Princesse d'Angleterre, dont la jeunesse & la beauté étoient d'un heureux présage à cet égard: que si l'union d'une Princesse de seize ans avec un Roi de cinquante-trois ans, sembloit un peu disproportionnée, les autres avantages qui en résulteroient, compensoient suffisamment cette inégalité: enfin que Henry en abandonnant son alliance avec l'Espagne, dont il n'avoit jamais eu lieu de s'applaudir, en contacteroit une plus étroite & une plus sûre avec Louis, dont le caractere plein d'honneur & de probité, ne s'étoit pas démenti un moment dans sa vie. 1514.

Comme Henry parut écouter favorablement ce discours, Longueville avertit son Maître qu'il y avoit apparence que l'on réussiroit à cette négociation, & il reçut plein pouvoir de la conclure. Les articles de cet accommodement furent aisément convenus entre ces Monarques. Louis consentit que Tournai restât aux Anglois; que Richard de la Pole fût exilé à Metz pour y vivre sur une pension qu'il lui faisoit; que Henry fût payé d'un million d'écus d'arrérages dûs à son pere & à lui, en vertu d'un ancien Traité; que Marie apportât quatre cens mille écus de dot, & qu'elle eût un aussi gros douaire qu'aucune Reine de France, même que la précédente, qui étoit héritiere de la Bretagne: les deux Princes stipulerent encore le secours qu'ils se donneroient mutuellement en cas que l'un ou l'autre fût attaqué par un ennemi (*a*). Paix avec la France.

En conséquence de ce Traité, Marie vint en France, accompagnée d'un superbe cortege. Louis alla au-devant d'elle 9 Octobre.

(*a*) Dutillet.

jusqu'à Abbeville, où le mariage fut célébré; ce Prince fut
1514. enchanté de la beauté, des graces, & de toutes les perfections de la jeune Princesse: comme il étoit naturellement susceptible de passion, & que son âge avancé ne l'avoit pas encore
15 Janvier refroidi, les plaisirs auxquels il se livra devinrent funestes à
1515. sa santé affoiblie (*a*). Il mourut environ trois mois après son mariage. Ses sujets touchés de sa bonté toujours occupée de leur bonheur & du bien public, le regretterent amérement, & lui donnerent d'une voix unanime le glorieux surnom de *Pere du Peuple*.

François Duc d'Angoulême, jeune Prince de vingt & un ans, qui avoit épousé la fille aînée du Roi, succéda à la Couronne; son activité, sa valeur, sa générosité, & ses autres vertus annoncerent un regne heureux & brillant. Ce jeune Monarque avoit été frappé des charmes de la Princesse Angloise, pendant la vie de son prédécesseur; il lui avoit même rendu des soins si assidus, que ses amis craignirent alors qu'il n'eût un goût trop vif pour elle. Mais ayant réfléchi, qu'en laissant faire des progrès à sa passion naissante, il pourroit s'exclure lui-même du Trône, il réprima son penchant & ses galanteries. Il veilla même très-attentivement sur la jeune Douairiere, pendant les premiers mois de son veuvage. Charles Brandon, Duc de Suffolk, étoit alors à la Cour de France; c'étoit l'homme le mieux fait & le plus aimable de son tems; aucun n'excelloit comme lui dans tous les exercices qui convenoient à un courtisan & à un guerrier. Il étoit un des plus intimes favoris de Henry. Ce Monarque avoit même eu autrefois le projet de le marier à sa sœur, & par là avoit favorisé le penchan mutuel qu'ils conserverent l'un pour l'autre. La Reine proposa à Suffolk, d'avoir le courage de l'épouser sans balancer, tandis qu'elle étoit maîtresse de sa main. Elle lui fit observer que Henry leur pardonneroit plutôt de ne lui avoir pas demandé son consentement, que de désobéir à ses ordres, quand il l'auroit une fois refusé. Suffolk accepta une offre si généreuse, & leur union fut célébrée secrettement à Paris. François, qui étoit fort content de ce mariage en ce qu'il empêchoit Henry de former quelqu'alliance

(*a*) Brantome, Eloge de Louis XII.

puissante, par le moyen de sa sœur, (*a*) interposa ses bons offices pour l'appaiser. Wolsey même, n'ayant jamais été jaloux de Suffolk, qui se bornoit à être des plaisirs de son maître, sans se soucier d'entrer dans les affaires d'Etat, s'employa pour réconcilier le Roi avec sa sœur & son beau-frere, qui obtinrent ainsi la permission de retourner dans leur patrie. 1514.

CHAPITRE II.

Administration de Wolsey; Affaires d'Ecosse; Progrès de François I. Tournai rendu à la France; Wolsey nommé Légat; Sa maniere d'exercer cet employ; Mort de l'Empereur Maximilien; Charles, Roi d'Espagne, élevé à l'Empire; Entrevue de Henry & de François à Calais; Arrivée de l'Empereur Charles en Angleterre; Médiation de Henry; Jugement & condamnation du Duc de Buckingham.

LA multitude d'ennemis que la subite élévation de Wolsey, son génie ambitieux, & sa conduite hautaine, lui susciterent, ne servirent qu'à lui attacher plus fortement Henry, & qu'à lui assurer davantag sa confiance. Ce Monarque, incapable d'abandonner son favori aux murmures du peuple, ni aux mécontentemens des grands, crut son amour propre intéressé à soutenir le choix qu'il avoit fait. Le Prélat artificieux connoissant de son côté le caractere impérieux du Roi, lui cachoit avec adresse l'ascendant absolu qu'il s'étoit acquis. Tandis que Wolsey dirigeoit secrettement toutes les délibérations du Conseil, il affectoit la soumission la plus aveugle à la volonté, & à l'autorité de son maître. En entrant toujours dans les plaisirs du Roi, il conservoit son affection; en conduisant les affaires de ce Monarque, il servoit son indolence; son extrême complaisance, fut le garantir de la défiance & de la jalousie que ses acquisitions exorbitantes, & sa maniere de vivre splendide & pleine d'ostentation, auroient

1515. Administration de Wolsey.

(*a*) Petrus de Angleria, Epist. 544.

naturellement fait naître : l'Archevêché d'York devint vacant par la mort de Bambrige ; Wolsey l'obtint & résigna
1515. l'Evêché de Lincoln. Indépendamment de l'administration de celui de Tournai, il entra en possession des revenus de ceux de Bath, Worcester & Herford, en les affermant à très-bas prix. Ces Siéges étoient remplis par des Italiens, qui ne se soucioient pas d'y résider ; ils achètoient volontiers la permission d'en être absens, par le sacrifice d'une portion de leur produit. Il tint en commande l'Abbaye de Saint Albans & plusieurs autres bénéfices. Il lui fut même permis de posséder avec le Siége d'York, d'abord celui de Durham, ensuite celui de Winchester, duquel sa cupidité ne parut pas encore disposée à se contenter ; son avancement dans les dignités Ecclésiastiques coloroit & facilitoit les moyens d'accroître ainsi sa fortune : le Pape voyant le grand crédit de Wolsey auprès du Roi, desira d'engager ce Ministre dans ses intérêts, & le fit Cardinal. Jamais homme d'Eglise, sous prétexte de faire honorer la Religion, ne porta plus loin le faste & la fierté de la pourpre Cardinale. La Maison de Wolsey étoit composée de huit cens personnes attachées à son service, entre lesquelles étoient plusieurs Chevaliers Gentils-hommes, quelques personnes de qualité y plaçoient même leurs enfans pour leur procurer une bonne éducation, & pour leur assurer la protection d'un Ministre tout-puissant, flatté d'avoir été leur maître. Tout ce qui se distinguoit dans les sciences ou dans les arts, faisoit sa cour au Cardinal, & qui que ce soit ne la lui faisoit en vain ; la Littérature, qui étoit alors dans son enfance, trouva en lui un protecteur généreux ; il encouragea toutes les branches d'érudition, ou par ses institutions publiques, ou par ses bontés particulieres (a). Il ne ne s'en tint pas à ces différentes sortes de libéralités qui lui captivoient l'approbation des gens éclairés, il voulut encore en imposer au peuple par la magnificence de ses équipages, de ses habits, de ses ameublemens, par la riche broderie de ses livrées, & par la pompe de son cortege. Il fut le premier Ecclésiastique en Angleterre, qui employa l'or & la soye non-seulement dans ses vêtemens, mais

(a) Erasme Epist. Lib. 2. Epist. 1, Lib. 19. Epist. 3.

sur

fur les houffes & les harnois de fes chevaux ; (*a*) il fe faifoit porter fon chapeau de Cardinal par un homme de qualité ; &, lorfqu'il venoit à la Chapelle du Roi, il ne fouffroit pas que le chapeau fût pofé ailleurs que fur l'Autel. Un Prêtre, de la plus belle figure qu'il pût le trouver, portoit auffi devant lui une colonne d'argent, terminée par une croix. Peu content de cet appareil, auquel Wolfey fe croyoit autorifé, comme Cardinal, il fe faifoit encore fuivre d'un Prêtre, d'une figure auffi impofante que celui dont il étoit précédé, & qui portoit la Croix d'York, même dans le Diocèfe de Cantorbery, malgré la regle & les conventions établies anciennement entre les Prélats de ces deux Siéges rivaux (*b*) : le peuple rioit de l'oftentation du Cardinal ; & difoit, en plaifantant, qu'on voyoit bien qu'une croix ne fuffifoit pas pour expier fes péchés. 1515.

Warham, Chancelier & Archevêque de Cantorbery, homme d'un caractere modefte, éloigné de toute difpute, aima mieux fe difpenfer des cérémonies publiques, que de fe compromettre avec l'orgueilleux Cardinal. Il fe démit de fa place de Chancelier, & les Sceaux furent donnés, fur le champ, à Wolfey. Si cette nouvelle dignité augmenta le nombre de fes ennemis, elle fervit auffi à développer fon mérite perfonnel & l'étendue de fes talens. Tant qu'il fut à la tête de la Magiftrature, la Juftice, rentrée dans fes droits, reprit fa balance ; & jamais Chancelier ne montra plus d'impartialité dans fes décifions, plus de profondeur de jugement, plus de pénétration, ni une connoiffance plus vafte des Loix & de l'équité (*c*).

Le Duc de Norfolk, affligé de voir que les coffres du Roi étoient prefqu'épuifés par les dépenfes que fon goût pour les plaifirs, fes projets & fa libéralité occafionnoient, fe démit auffi de la place de Tréforier, & fe retira de la Cour. Son rival Fox, Evêque de Winchefter, loin de profiter de fa retraite, en fuivit l'exemple ; dégoûté des affaires, moitié par fa vieilleffe & fes infirmités, moitié par l'afcendant que Wolfey avoit ufurpé fur tous les Miniftres, il fe réduifit entie-

[*a*] Polydore, Virg. Lib. 27. Stowe, p. 501. Hollingshed, p. 847.

[*b*] Polydore, Virgil. Lib. 27.

[*c*] Sir Thomas Maure Stowe, p. 504.

1515. rement aux soins de son Diocèse. Le Duc de Suffolk, mécontent de son côté, que le Roi, à la persuasion du Cardinal, eût refusé de payer une dette qu'il avoit contractée pendant son séjour en France, affecta de se dévouer désormais à la vie privée. Tout concourut à débarrasser ainsi Wolsey de ses rivaux, & à réunir, dans ses mains, toutes les parties de l'administration. Vainement Fox, avant de se retirer, avoit averti le Roi, » de ne pas souffrir que le serviteur devint plus » grand que le maître: » Henry lui répondit, » qu'il savoit » bien comment retenir tous ses sujets dans l'obéissance » ; mais il continua toujours d'abandonner son autorité au Cardinal, & d'avoir une déférence sans bornes pour ses conseils.

La tranquillité publique étoit si bien affermie en Angleterre, l'adminstration générale de la justice si exactement remplie par les soins de Wolsey, qu'il n'arrivoit aucun trouble intérieur, aucun événement remarquable, qui fût capable de troubler le repos du Roi & de son Ministre. Ils auroient même pû se dispenser de donner une attention suivie aux affaires étrangeres, s'il étoit possible que les hommes voulussent jouir d'un parfait repos, & s'abstenir de projets, ou d'entreprises, quoique sans aucune nécessité de les former.

Etat des affaires d'Ecosse.

Le testament du feu Roi d'Ecosse, qui nommoit sa veuve Régente du Royaume, & la délibération des Etats qui confirmoit ce testament, n'accordoient la Régence à cette Prncesse qu'à condition de ne se point remarier (*a*). Mais, malgré cette condition, peu de mois après la mort de Jacques, elle épousa le Comte d'Angus, de l'illustre Maison de Duglas, & d'ailleurs homme de mérite. Une partie de la Noblesse du Royaume proposa alors d'élire d'Angus Régent, comme le meilleur choix que l'on pût faire pour conserver la paix avec l'Angleterre: mais la jalousie des grands, & la crainte de trop élever les Duglas, firent naître des oppositions à ce projet. Le Lord Hume en particulier, le Général qui avoit le plus de crédit, insista sur le rappel du Duc d'Albany, fils d'un frere de Jacques III, qui avoit été relégué en France, s'y étoit marié, & y avoit laissé des enfans. Ce Duc d'Albany, quoique premier Prince du Sang,

(*a*) Buchanan, Lib. 14. Drummond. Herbert.

le plus proche parent du jeune Monarque, & le plus proche héritier de la Couronne, n'étoit cependant jamais venu en Ecosse. Il ignoroit totalement les mœurs de ce peuple, l'état des affaires, & jusqu'à la langue du Pays. Mais l'envie de plaire à la France, dont l'alliance étoit précieuse à l'Ecosse, & le crédit du Lord Hume l'emporterent. On invita le Duc d'Albany à venir prendre les rênes du Gouvernement: François attentif à ne pas indisposer le Roi d'Angleterre, retint quelque tems le Prince Ecossois ; cependant, ayant refléchi qu'il étoit important de ne pas détacher l'Ecosse des intérêts de la France, il lui permit de partir & d'aller prendre possession de la Régence. 1515.

Lorsque le Rgent fut arrivé en Ecosse, il chercha à s'instruire de l'état du Pays, & du génie de la Nation dont il avoit à peine quelques idées. La forme du Gouvernement de ce Royaume séditieux lui parut plutôt une confédération mal cimentée de petits Princes inquiets, qu'un systême régulier de Gouvernement civil. Le Roi même, & à plus forte raison le Régent, n'avoit qu'une autorité incertaine & précaire. Les armes l'emportoient sur les Loix ; & le courage étoit une vertu plus respectée que la Justice & la probité. La Noblesse, en qui la puissance résidoit, étoit ou si étroitement unie par les alliances héréditairers, entre certaines Maisons, ou si divisée par des haines implacables entre quelques autres, qu'à moins d'employer la force, on ne pouvoit ni punir le crime le mieux prouvé, ni mettre à couvert l'innocence la plus reconnue. Les rapines & les violences les plus atroces, lorsqu'elles étoient exercées sur une famille ennemie, au lieu de rendre un homme odieux dans sa propre tribu, lui en attiroient l'estime & l'approbation. Il n'en devenoit que plus utile à son chef, & méritoit par-là des préférences sur ses égaux. Quoique la nécessité d'un secours mutuel servît comme d'un lien d'amitié entre ceux de la même faction, la cruauté pour leurs ennemis & le desir d'éteindre dans le sang ce qu'ils appelloient leurs haines mortelles, sembloient être les passions dominantes de ce peuple féroce.

Les gens auxqnels Albany s'adressa pour avoir des informations sur l'état de ce Royaume, se trouverent être des en-

nemis irréconciliables de Hume (*a*) ; ils lui peignirent ce Seigneur puissant comme la principale source des désordres publics, & le grand obstacle à l'exécution des Loix & à l'administration de la Justice. Il étoit indispensable, disoient-ils, pour que l'autorité des Magistrats pût se rétablir, de faire un exemple de cet homme dangereux. La sévérité du châtiment qu'il méritoit, ajoutoient-ils, repandroit la terreur parmi les factieux des classes subalternes, & leur apprendroit à respecter le pouvoir souverain. Albany prévenu par ces clameurs répétées, oublia les anciens services de Hume, auxquels il devoit en grande partie sa Régence, & ne lui fit plus l'accueil favorable, que Hume étoit accoutumé d'en recevoir. Celui-ci s'apperçut de ce changement : excité à la fois par l'intérêt de sa propre sûreté, & par des motifs de vengeance, il prit des mesures pour résister au Régent. Il commença par s'attacher à d'Angus, & à la Reine douairiere. Il leur représenta le danger auquel les Etats avoient exposé le Prince enfant, en confiant toute l'autorité entre les mains d'un homme embitieux, & le plus proche héritier du Trône. La Reine séduite à son tour par ses insinuations, forma le dessein d'enlever le jeune Roi, & de le mettre sous la protection de son frere. Cette conspiration fut découverte, & cette Princesse accompagnée de Humes & d'Angus, se retira en Angleterre, où elle accoucha bien-tôt après d'une fille.

1515.

Henry, pour affoiblir l'autorité d'Albany & le parti de la France, encouragea les mécontens, & les assura de sa protection. Ces différens s'étant ensuite accommodés en apparence entre le Régent & Hume, ce Seigneur retourna dans sa patrie ; mais les défiances mutuelles subsisterent toujours : Hume fut arrêté, mis sous la garde du Comte d'Arran, son beau-frere, & retenu quelque tems prisonnier dans son Château. Il parvint à gagner Arran, il lui persuada d'entrer dans son projet de conspiration, en obtint la liberté de s'échapper, & fit alors une guerre ouverte au Régent. Un nouvel accommodement, aussi peu sincere que le précédent, étouffa encore ces brouilleries. Mais Hume eut l'imprudence de se remettre avec son beau-frere, entre les mains du Régent. Ils furent

(*a*) Buchanan, Lib. 14. Drummond.

aussi-tôt arrêtés, & mis en prison, jugés, condamnés & exécutés. Nul crime réel ne fut prouvé contre eux : on leur reprocha seulement qu'à la Bataille de Flouden, ils n'avoient pas fait leur devoir pour défendre la personne du Roi ; que leur courage qui s'étoit signalé toute leur vie avec éclat, ne permettant pas qu'on attribuât dans cette occasion lur fuite à leur lâcheté, on l'attribuoit à un motif plus coupable. Cependant les accusations articulées contr'eux ne furent ni valides ni convainquantes, & le peuple, qui les haïssoit de leur vivant, fut indigné de leur exécution. 1515.

Des coups d'autorité si violens ne produisent qu'un calme trompeur & momentané : comme ils détruisent la confiance mutuelle, qu'ils fomentent les animosités les plus irréconciliables, ils ont ordinairement des conséquences très-fatales au bien public, & à ceux qui les essayent. Le Régent se fia cependant à la tranquillité actuelle ; il fut invité à passer en France par François, qui vouloit alors obliger Henry : il y vint, & y resta cinq ans malgré lui. Il avoit déposé une grande partie de son autorité entre les mains de Darcy, Gentilhomme François, qu'il créa Garde des Marches ; Darcy étoit un homme très-vigilant & très-exact sur l'administration de la Justice : il ne souffroit point que les crimes ou l'oppression restassent impunis. Sir David Hume, parent du Lord Hume, qui venoit d'être exécuté, desirant de venger la mort de son ami, sur l'ami du Régent, rencontra Darcy près Dunse ; après lui avoir reproché cette exécution, il l'attaqua ; Darcy se sentant trop foible pour résister, & se fiant sur la vîtesse de son cheval, s'enfuit vers Dunbar ; mais ne sachant pas le chemin, il s'engagea dans un marais, où ceux qui le poursuivoient l'atteignirent & le massacrerent. Il avoit de long cheveux flottans ; Hume, aussi glorieux de cet assassinat, que d'un exploit militaire, les lui coupa, en fit une espece de couronne, qu'il suspendit à l'arçon de sa selle, & qu'il y garda toujours comme un trophée de sa victoire *(a)*. L'Ecosse devint tellement le théâtre des discordes, des meurtres, des rapines, des violences réciproques entre les grandes Maisons, pendant l'absence du Régent, que ce Royaume fut

(a) Buchanan, Lib. 14. Piscottie.

réduit pour long-tems à ne pouvoir ni attaquer ses ennemis,
1515. ni secourir ses alliés. Nous nous sommes étendus sur l'Histoire d'Ecosse quelques années au-dela du tems dont nous parlons, parce que ce Royaume ayant peu de liaison avec le systême général de l'Europe, nous serons moins interrompus dans la narration des événemens mémorables qui se passerent, après avoir d'abord jetté un coup d'œil rapide sur tout ce qui le concerne en particulier.

On prévoyoit qu'un jeune Prince aussi actif, & d'un caractere aussi belliqueux que François I, ne laisseroit pas inutiles les grands préparatifs que son prédécesseur avoit faits avant sa mort, pour la conquête de Milan. On avoit même remarqué que les larmes lui étoient venues aux yeux, au recit des exploits militaires de Gaston de Foix; ces larmes d'émulation parurent être un présage certain de sa valeur future. Il renouvella le Traité que Louis avoit fait avec Henry; &, ayant pris toutes ses mesures pour maintenir l'ordre & la sécurité pendant son absence, il conduisit son armée au midi de la France, pour garantir ses états, disoit-il, des incursions des Suisses. Ces Cantons redoutables conservoient encore leur animosité contre la France; & ayant pris Maximilien Duc de Milan sous leur protection, ils l'avoient en effet réduit sous leur dépendance. Ils étoient résolus par honneur & per intérêt à le défendre contre la puissance qui entreprenoit de le dépouiller (*a*). Ils garnirent de troupes nombreuses toutes les vallées des Alpes, à travers lesquelles ils croyoient que larmée Françoise passeroit nécessairement. François trompa leurs précautions, mais ne les intimida point, lors qu'avec un secret, une adresse & une persévérance incomparable, il entra tout-à-coup dans le Piémont, par un autre passage. Ils descendirent dans la plaine quoique dépourvus de Cavalerie, & s'opposerent courageusement aux progrès des armes Françoises. Ils se trouverent en présence avec François, à Marignan près de Milan, & livrerent la Bataille la plus furieuse, la plus disputée dont l'histoire de ces derniers siecles puisse transmettre le souvenir à la postérité. Il fallut à ce Prince toute la valeur héroique dont il

(*a*) Mémoires de du Bellay, Liv. 1. Guichardin. Liv. 12

étoit animé, pour inspirer à ses troupes, le courage de résister aux attaques redoublées de ces Montagnards forcenés. 1515.
La nuit seule sépara les Combattans après une action sanglante. Les Suisses la recommencerent le lendemain matin avec une égale ardeur. Il ne fut possible de les forcer à la retraite, que lorsqu'ils eurent perdu l'élite de leurs troupes. Vingt mille hommes resterent sur le champ de bataille; le Maréchal Trivulce qui s'étoit trouvé à dix-huit combats célebres, protesta que tous ceux qu'il avoit vus jusques-là n'étoient que des jeux d'enfans, mais que l'action de Marignan étoit un combat de Héros (*a*).

Après cette grande victoire, le chemin à la conquête du Milanez fut ouvert & facile. François convaincu cependant que l'alliance des cantons Suisses étoit importante, même au milieu de leurs revers les plus accablans, leur accorda toutes les conditions qu'ils auroient pû demander, s'ils eussent été vainqueurs, & sollicita leur amitié par toutes les condescendances possibles. Les Vénitiens étoient alliés de la France; &, ne comptant que sur elle pour le recouvrement de leurs possessions dans le continent, ils seconderent toutes les entreprises de François. Le Pape Léon, dont le seul défaut étoit trop de finesse & d'artifices, défaut qu'à titre de Prêtre & d'Italien, il lui étoit difficile d'eviter, avoit temporisé jusques-là entre les deux parties belligérantes. La victoire de François à Marignan le détermina à préférer l'amitié de ce Monarque (*b*). Mais ce qui facilita & assura davantage la conquête du Milanez, fut la resolution que prit Maximilien Sforce lui-même. Ennuyé des vicissitudes de sa fortune, excédé de la tyrannie des Suisses, tenté des douceurs du repos & de la vie privée, il se remit entre les mains de François. Après avoir stipulé une pension annuelle de trente mille ducats, il céda toutes ses prétentions à ce Duché, & se retira en France.

Les succès, & la gloire du Monarque François commencerent à exciter la jalousie de Henry. Des progrès si rapides, quoique dans un pays éloigné, ne furent pas non plus considérés sans crainte, par le Ministre Anglois. L'Italie

(*a*) Histoire de la Ligue de Cambray. (*b*) Guichardin, Lib 12. Paullus Jovius.

étoit alors le Siége de la Religion, de la Littérature, & du
1515. Commerce. Comme elle possédoit seule ces brillans avantages, qui depuis ont été partagés entre les autres nations, elle fixoit l'attention de l'Europe. Les diverses acquisitions que l'on faisoit sur elle, paroissoient plus importantes, qu'à parler vrai, leur poids réel dans la balance du pouvoir ne devoit les faire apprécier. Henry se croyoit d'ailleurs en droit de se plaindre, que François eût envoyé le Duc d'Albany en Ecosse, & travaillé à miner le crédit & l'autorité de sa sœur, la Reine Douairiere (*a*); les réparations des fortifications de Térouanne furent encore regardées comme une atteinte donnée au traité. Mais ce qui aliéna davantage la Cour d'Angleterre, fut l'indisposition de Wolsey contre le Monarque François.

Lors de la conquête de Tournay, Henry s'étoit opposé à ce que Louis Gaillard, l'Evêque élu, prît possession du temporel de cet Evêché, parce que ce Prélat refusa de prêter serment de fidélité à son nouveau Souverain; Wolsey fut nommé Administrateur des revenus de ce Siége; &, comme il souhaitoit de s'en assurer la jouissance tranquille, il sollicita François de pourvoir Gaillard de quelqu'autre Evêché en France d'une valeur égale, & de lui faire donner sa résignation de celui de Tournay. François, qui esperoit toujours de recouvrer cette Ville, craignit que l'entiere investiture de Wolsey n'y devint un nouvel obstacle, il différa de satisfaire à cet égard l'impérieuse Eminence, & l'Evêque Gaillard, en s'adressant à la Cour de Rome obtint une Bulle pour son établissement dans ce Siége. Wolsey, qui ne se croyoit pas fait pour essuyer des refus, & qui exigeoit du respect des plus grands Rois, ressentit vivement la légéreté du procédé de François; il poussa son maître à saisir une occasion qui le vengeât de ce Monarque (*b*).

L'Empereur Maximilien étoit prompt à écouter toutes les propositions de nouvelles entreprises, sur-tout si elles étoient accompagnées d'offres d'argent, dont il avoit toujours un extrême besoin à force d'en être aussi prodigue qu'avide. Richard Bace, premierement Secretaire du Cardinal Bambrige,

(*a*) Daniel Vol. 3. p. 31. (*b*) Polydore Vilgil. Lib. 27.

&

& alors Secretaire d'Etat, fut dépêché à la Cour de Vienne, avec ordre de proposer quelques sommes considérables à Maximilien *(a)*. De-là il passa en Suisse, & engagea quelques Cantons, par les mêmes motifs, à fournir des troupes à l'Empereur. Ce Prince entra en Italie avec une armée considérable; mais, étant repoussé de devant Milan, il se retira en Allemagne avec ses troupes; fit la paix avec la France & Venise, rendit Vérone à cette République pour une somme d'argent, & se ferma en quelque sorte lui-même, pour l'avenir, tout accès en Italie. Il résulta de cette expédition qu'après avoir dépensé cinq ou six cens mille ducats pour sevir le ressentiment de son Ministre, Henry ne fit que perdre les avantages de son alliance avec François, sans diminuer la puissance de ce Prince. 1516.

Le Roi avoit alors des raisons essentielles pour ne pas porter plus loin les marques de son chagrin contre la France. Il ne pouvoit espérer de secours d'aucune puissance de l'Europe. Ferdinand son beau-frere, qui l'avoit joué si souvent, étoit accablé de vieillesse & d'infirmités. On n'attendoit plus que le moment où la mort termineroit le regne long & fortuné de cet habile Monarque. Charles, Prince d'Espagne, & Souverain des Pays-Bas, ne desiroit rien tant que la paix avec François, qui pouvoit, s'il y étoit excité, mettre obstacle à sa paisible accession au riche héritage qu'il attendoit. Le Pape étoit tenu en respect par l'ascendant que la France avoit pris; & Venise s'étoit étroitement alliée avec cette Monarchie *(b)*. Henry resta donc tranquille quelque tems, & sembla ne s'intéresser à aucune affaire du continent. En vain Maximilien tâcha de l'entraîner dans quelques dépenses, en lui offrant la résignation de la Couronne impériale en sa faveur. Cet artifice étoit trop grossier pour réussir avec un Prince aussi bon politique que Henry; Pace, son envoyé, parfaitement bien instruit des motifs & du caractere de l'Empereur, avertit son maître qu'il n'avoit d'autres vues, en faisant des offres si généreuses, que de tirer de l'argent de lui.

Le 15 Janvier.

Tandis que la paix regnoit en Europe, je crois que Ferdinand le Catholique mourut, & son petit-fils Charles

(a) Petrus de Angleria, Epist. 568. *(b)* Guichardin, Lib. 12.

hérita de ses vastes Etats. Ces événemens que l'on prévoyoit
1516. depuis long-tems, paroissoient avoir des conséquences importantes : cependant nulle commotion, nulle altération ne les suivirent d'abord, ce jeune Prince, qui n'avoit pas encore seize ans, formé par une excellente éducation jointe au plus heureux naturel, étoit déja un grand homme d'Etat. Il sentit combien il étoit essentiel de conserver la paix avec l'Etranger jusqu'à ce qu'il eût établi son autorité sur ses nouvelles possessions. Il s'apperçut que François avoit envie de profiter de sa situation encore mal assurée ; mais il lui proposa des conditions si honnêtes qu'il obtint au contraire l'alliance & l'amitié de ce Monarque. Il contracta l'engagement d'épouser la fille de François, Princesse qui n'avoit alors qu'un an ; il consentit de plus a recevoir pour sa dot toutes les prétentions de son pere sur le Royaume de Naples ; à payer à ce Prince, cent mille écus par an, jusqu'à la consommation du mariage & à donner satisfaction au Roi de Navarre à l'égard de ses Etats (*a*). Charles ayant conclu ce Traité à Noyon, par ses Ministres & pris toutes ses mesures pour laisser les Pais-Bas en sûreté, il se rendit en Espagne & prit les rênes du gouvernement de ses Royaumes réunis, avec des acclamations générales. Le droit de succéder appartenoit à sa mere Jeanne, qui vivoit encore ; mais, comme la tête de cette Princesse étoit dérangée, Ferdinand avoit fait passer l'administration à son petit-fils Charles ; & les Etats de Castille & d'Arragon consentirent à cette disposition.

Plus Charles aggrandissoit sa puissance, plus François comprit la nécessité de s'unir de confiance & d'amitié avec Henry. Il prit enfin la seule maniere d'y réussir, celle de caresser par des présens & des flatteries le présomptueux Cardinal.

Bonnivet, Amiral de France, homme d'un esprit adroit &
1518. insinuant, fut envoyé à Londres, avec l'instruction secrette d'employer ses talens naturels à gagner les bonnes graces de Wolsey. Lorsque l'Ambassadeur les eût acquises, il saisit l'occasion de parler des regrets de son Maître qui, sur des méprises & des mal-entendus, avit eu le malheur de perdre une amitié dont il faisoit autant de cas que celle de son Eminence. Wol-

(*a*) Recueil de Traités par Léonard, Tom. II.

sey ne ferma point l'oreille à de pareilles avances de la part d'un aussi grand Prince ; de ce moment, il affecta de se déclarer constamment en faveur de l'alliance avec la France. Pour attacher davantage le Cardinal à ses intérêts, François établit avec lui un tel commerce de confiance, qu'il le consultoit même dans ses affaires les plus secrettes, & avoit recours à lui dans les circonstances les plus difficiles, comme à un oracle de sagesse & de profonde politique. Le Cardinal ne faisoit point mystere au Roi de cette correspondance particuliere, & Henry étoit si préoccupé de la grande capacité de son Ministre, qu'il disoit qu'il étoit certain que Wolsey gouverneroit François aussi-bien que lui-même (a). 1518.

Lorsque les choses furent suffisamment préparées, Bonnivet s'ouvrit au Cardinal sur le desir de son maître de recouvrer Tournay, & Wolsey promit sans hésiter de le satisfaire. Il fit naître, en effet, l'occasion de représenter au Roi, dans son Conseil, que Tournay étoit si loin de Calais, qu'en tems de guerre il seroit difficile, ou même impossible, de tenir une communication ouverte entre ces deux places ; que Tournay, située sur les frontieres de la France & des Pays-Bas, exposée par conséquent aux attaques des deux Puissances, devoit nécessairement tomber, par la force ou par la famine, entre les mains du premier assaillant ; que même en tems de paix, elle ne pouvoit être conservée sans une forte garnison pour contenir les Habitans nombreux & mutins, toujours prêts à se révolter contre le gouvernement Anglois ; que la possession de Tournay, étant aussi précaire & aussi dispendieuse, devenoit entierement inutile ; qu'enfin elle favorisoit peu, ou point du tout, le dessein d'incommoder ou les Etats de Charles, ou ceux de François, quand on voudroit le former.

Ces raisons spécieuses en elles-mêmes étoient à l'abri de toute objection dès qu'elles étoient alléguées par la bouche du Cardinal. On conclut donc un Traité pour la restitution de Tournay ; mais, afin de donner des apparences plausibles à cet accommodement, on convint que le Dauphin & la Princesse Marie, tous deux encore enfans seroient fiancés, & que cette Ville seroit reçue comme la dot de la Princesse. Ces

Tournay rendu à la France.

(a) Polydore Virgil, Lib. 27.

especes de conventions étoient alors assez communes entre
1518. les Souverains ; quoiqu'il fût rare que les intérêts & les vues des deux parties se soutinssent dans le même état, jusqu'au tems de conclure en effet ces mariages projettés. Comme Henry avoit fait des dépenses cosidérables à bâtir une Citadelle à Tournay, François consentit à lui payer 600000. écus en douze payemens annuels, & à lui donner huit personnes de qualité en ôtage, pour garantie de cet article (*a*). François qui ne vouloit pas que le Cardinal se crut oublié dans ce qu'on stipuloit, lui promit une pension de douze mille livres comme un équivalent de l'administration de l'Evêché de Tournay. Il promit aussi de rappeller Albany d'Ecosse.

François, ayant si bien réussi dans cette négociation, étendit ses vues, & fonda des espérances encore plus considérables sur la présomption & la vanité du Cardinal. Il lui redoubla ses caresses, le consulta plus fréquemment, l'appella dans toutes ses Lettres, *son Pere*, *son Tuteur*, *son Gouverneur*, & affecta une entiere déférence à ses avis & à ses opinions. Toutes ces flatteries préparoient une autre négociation pour obtenir la restitution de Calais, il ne fallut qu'offrir l'appas d'une somme d'argent en dédommagement. Si nous en pouvons croire Polydore Virgile, qui, ayant été destitué de sa place & jetté en prison par Wolsey, haïssoit particulierement ce Ministre, cette proposition extravagante fut favorablement reçue. Il n'osa cependant pas la mettre en délibération au Conseil ; il se contenta de sonder le esprits dans les conversations familieres, en parlant de Calais comme d'un fardeau pour l'Etat (*b*) ; mais, voyant que tous les avis étoient fortement opposés au sien, il sentit qu'il seroit dangereux d'insister davantage & s'en tint là. Il forma bien-tôt après d'autres liaisons d'amitié avec le Roi d'Espagne ; & celles qui paroissoient si fortes entre François & lui se refroidirent chaque jour.

L'énorme ogueil de Wolsey s'accrut encore par l'augmentation de pouvoir & la nouvelle dignité qu'il reçut alors. Le Cardinal Campeggio avoit été envoyé Légat en Angleterre,

[*a*] Mémoire de du Bellay, Lib. I. [*b*] Polydore Virgile, Lib. 7.

pour solliciter le secours d'une dixme sur le Clergé, qui aidât le Pape à résister aux entreprises du Turc. Ce danger étoit réel, & ménaçoit toute la Chrétienté; mais on s'en étoit fait tant de fois un prétexte pour colorer l'avidité de la Cour de Rome, qu'il ne faisoit plus d'effet sur l'esprit du peuple; le Clergé refusa la demande de Léon: Compeggio fut rappellé; & le Roi obtint du Pape que Wolsey, qui avoit été associé à la Légation, en restât seul chargé; il demanda aussi qu'au titre de Légat, sa Sainteté joignît le droit de visiter le Clergé & les Monasteres, & même celui de donner, pour un an, toutes especes de dispenses. Wolsey ayant obtenu cette nouvelle décoration, déploya aussi un nouveau faste, & dans ses manieres & dans son cortége. Il ne se contenta pas les jours solemnels, de dire la messe avec le même appareil & les mêmes cérémonies que le Pape: non-seulement il se la faisoit servir par des Evêques & des Abbés, mais il se fit encore donner l'eau & la serviette par des gens de la plus haute Noblesse. Il affecta de porter les prérogatives de son rang au-delà de tout ce qu'aucun Prélat eût jamais osé prétendre en Angleterre. Le Primat de Warham, lui ayant écrit une lettre qui finissoit par ces mots: *Votre attaché frere*; Wolsey se plaignit de la présomption avec laquelle il entreprenoit ainsi de s'égaler à lui. Lorsque Warham apprit ces plaintes il ne fit qu'en plaisanter: ne savez-vous pas, dit-il, que cet homme est ivre d'un excès de prospérité? »

1518.

Wolsey nommé Légat.

Wolsey ne s'en tint pas à la vaine pompe & à l'ostentation: il créa un office qu'il appella *la Cour Légatine*; comme ce Ministre étoit revêtu par la commission du Pape, & la faveur du Roi, du pouvoir Ecclésiastique & civil, on demandoit en tremblant qu'elles seroient les bornes de l'autorité de ce nouveau tribunal. Il lui attribua la recherche, l'examen & la censure de toutes les matieres de conscience, de toutes les affaires de scandale, & de toutes les actions, même des Laiques, qui, échappées aux Loix, paroîtroient cependant contraires à la bonne morale. L'établissement de cette inquisition illimitée, révolta les esprits. Le public fut indigné de voir un homme, qui se permettoit toute espéce de plaisirs, être si sévere à réprimer la moindre apparence d'irrégularité

Sa maniere d'exercer cette commission.

dans les autres. On eût dit que Wolsey vouloit rendre ce Tribunal encore plus odieux en y faisant présider un nommé John Allen, homme de mœurs si scandaleuses (*a*), que Wolsey lui-même étant Chancelier, l'avoit condamné, comme parjure. Quand on vit ce Juge taxer à des amendes ceux qu'il lui plaisoit de trouver coupables, ou recevoir de l'argent pour abandonner des poursuites commencées, on conclut avec assez de vraisemblance, qu'il partageoit le produit de ces iniquités avec le Cardinal. Les Ecclésiastiques, & sur-tout les Moines étoient les plus exposés à cette tyrannie; leur libertinage donnant souvent prise sur eux, ils furent obligés d'acheter la tolérance de leur mauvaise conduite en payant des sommes considérables au Légat, ou à son Agent. Peu satisfait encore de cette autorité, Wolsey prétendit, en vertu de sa légation, s'attribuer le pouvoir de toutes les Officialités; & en particulier celui de juger la validité des testamens ou dernieres volontés; & ses décisions sur ces points importans étoient assez arbitraires. Il voulut, comme s'il eût été Pape, & comme si le Pape pouvoit disposer absolument de tous les établissemens Ecclésiastiques, présenter aux Prieurés ou aux autres Bénéfices, ceux qu'il lui plaisoit, sans égard au droit d'élection des Moines, ou de patronage des grands Seigneurs & de la Noblesse (*b*).

1518.

Personne n'avoit osé porter des plaintes au Roi contre les usurpations de Wolsey, jusqu'à ce que Warham hazarda de l'instruire des mécontentemens de son peuple. Henry protesta qu'il ne savoit rien de tous ces désordres. « Un » homme, dit-il, n'est nulle part aussi aveugle, que sur ce qui » se passe dans sa propre maison. Mais agissez vous, mon Pere, » ajouta-il, en parlant au Primat, » allez trouver Wolsey, & » dites-lui que, si quelque chose va mal, il y remédie. » Une démarche de cette espece ne devoit pas produire un grand effet; aussi ne servit-elle, qu'à augmenter la haine que Wolsey avoit déja pour Warham: mais un particulier de Londres,

(*a*) Mémorials de Stryp, Vol. 1 p. 225.

(*b*) Polydore Virgil, Lib. 27. Cette narration entierre a été copiée par tous les Historiens que l'Auteur cite. Il y a cependant des circonstances très-suspectes, à cause de la partialité de l'Historien, & que le Parlement ne trouva point de preuve d'aucun crime lorsqu'il examina la conduite de Wolsey.

ayant poursuivi Allen, le Juge chéri du Légat, & l'ayant convaincu de malversation & d'iniquité devant une Cour de judicature, les clameurs du peuple vinrent aux oreilles du Roi. Ce Prince en marqua enfin un mécontentement assez vif au Cardinal pour le rendre au moins plus mesuré par la suite, dans l'exercice de son autorité (*a*).

1518.

Tandis que Henry, entiérement livré aux plaisirs, confioit le Gouvernement de son Royaume à cet impérieux Ministre, il arriva un événement au-dehors qui attira son attention. L'Empereur Maximilien mourut. Ce Prince étoit par lui-même, peu considérable; mais sa mort, en faisant vaquer le premier Trône de la Chrétienté, mit tous les esprits en mouvement, & devint une espece d'époque pour le systême général de l'Europe. Les Rois d'Espagne & de France se déclarerent aussitôt concurrens à l'Empire, & mirent en usage l'argent & l'intrigue pour le succès d'un si grand objet d'ambition. Henry fut tenté de se mettre aussi sur les rangs; mais son Ministre Pace, qu'il dépêcha aux Electeurs, trouva qu'il s'y étoit pris trop tard, & que les voies de ces Princes étoient déja promises d'un côté, ou d'un autre. François & Charles s'étoient engagés, dès le commencement de leurs démarches, à soutenir leur rivalité avec émulation, mais sans inimitié. François sur-tout avoit dit hautement que lui & son frere Charles courtisoient ouvertement & décemment la même Maîtresse. Le plus fortuné des deux, ajoutoit-il, l'emportera, sans que l'autre se réserve le droit de s'en plaindre (*b*). Mais on craignoit que cette extrême modération quoique raisonnable, ne fût pas de longue durée, & qu'il ne survint, selon toute apparence, des incidens capables d'aigrir les Candidats, les uns contre les autres. Ce fut Charles qui l'emporta, au grand étonnement du Monarque François, qui resta toujours persuadé qu'il avoit eu la pluralité des voix du College électoral. Il étoit plus âgé de quelques années que

1519. 12 Janvier. Mort de l'Empereur Maximilien.

Charles Roi d'Espagne, choisi Empereur.

[*a*] Cette année, & la précédente, la maladie de la Suette se renouvella en Angleterre, elle fut appellée *Sudor Anglicus*, parce que peu de gens en furent attaqués, à l'exception des Anglois. Sa malignité étoit si forte qu'elle donnoit la mort en trois heures : quelques Villes perdirent moitié, d'autres les trois quarts de leurs habitans.

[*b*] Belcarius, Lib. 16. Guichardin, Lib. 13.

son rival ; après la victoire à Marignan, & la conquête du
1519. Milanez, sa renommée étoit supérieure à celle de ce Jeune Prince. Avec tant d'avantages, François ne put dissimuler l'indignation qu'il ressentit, lorsqu'après une longue & ennuyeuse attente, Charles lui fut préféré à la face de toute l'Europe, dans une prétention si importante. Cette concurrence, autant que l'opposition de leurs intérêts, fit naître entre ces deux grands Princes la jalousie, qui produisit tant de fermentation, dans leur siecle, & qui les plaça toujours en contraste l'un vis-à-vis de l'autre d'une maniere si remarquable. Tous deux étoient habiles, instruits, braves, entreprenans, actifs, adroits ; aimés des gens attachés au service de leur Personne & de leurs sujets ; craints de leurs ennemis, & respectés de tout le monde : François, ouvert, franc, libéral, bienfaisant, portoit ces vertus à un excès même préjudiciable à ses affaires : Charles politique, discret, artificieux, économe, plus capable de réussir dans les guerres & les négociations, spécialement dans les dernieres : l'un étoit l'homme le plus aimable ; l'autre le plus grand Monarque. Le Roi étoit souvent l'artisan de ses infortunes, par ses imprudences & ses indiscrétions, mais son esprit & sa grandeur d'ame savoient aussi l'en tirer avec honneur : l'Empereur, au milieu de ses plus grands succès, trouvoit le moyen, par son caractere avide & rusé, d'exciter la jalousie & la défiance même dans ses alliés ; & de se faire une multitude d'ennemis, à la place d'un qu'il venoit d'abattre. Si les qualités personnelles de ces Princes se contrebalançoient ainsi, il en étoit de même des avantages & des désavantages de leurs états. La fortune seule, & sans le concours de la prudence & de la valeur, n'avoit jamais élevé un Souverain au dégré de puissance où elle éleva Charles. Il recueillit la succession de la Castille, de l'Arragon, de l'Autriche & de la Bourgogne. Il hérita encore de la conquête de Naples & de Grenade : l'élection le porta à l'Empire. Les bornes mêmes de notre Globe, semblerent ne se reculer un peu avant son tems, que pour l'enrichir le premier de tous les trésors du nouveau monde. Mais, quoique tant d'avantages rassemblés, formassent l'Empire le plus puissant & le plus vaste qui ait subsisté en Europe depuis celui des

des Romains, le Royaume de France, fermé, réuni &, pour ainsi dire, compacte, riche, peuplé, situé entre toutes les possessions de Charles, étoit seul capable d'arrêter le progrès de sa puissance & de la disputer. 1519.

Henry étoit assez heureux pour pouvoir, par la force & la situation naturelle de son Royaume, tenir la balance entre ces deux Souverains. S'il avoit sû joindre à cet inestimable & singulier avantage, les ressources de la politique & de la prudence, il auroit été réellement plus grand que ces deux puissans Monarques qui sembloient tendre à la domination de toute l'Europe. Mais il étoit négligent, inconsidéré, capricieux, peu politique, & guidé par ses passions, ou celles de ses favoris; vain, impérieux, altier, se déterminant quelquefois par amitié pour certaines Puissances étrangeres, plus souvent par ressentiment, rarement par son véritable intérêt. Ainsi en s'applaudissant avec orgueil de la supériorité que sa situation lui donnoit dans l'Europe, il ne l'employa jamais à l'avantage essentiel & durable de son Royaume, ni au sien même.

François bien informé du caractere de Henry, tâchoit d'y accommoder sa conduite. Il sollicita une entrevue avec ce Prince près de Calais, dans l'espoir d'acquérir sa confiance & son amitié dans une conversation familiere. Wolsey seconda l'intention du Roi de France avec empressement, pour étaler en présence des deux Cours ses richesses, sa magnificence, & son ascendant sur les deux Monarques (a). Henry n'aimoit pas moins le faste & la pompe; il avoit toujours souhaité de connoître personnellement François Premier, il arrangea avec joie tous les préliminaires de cette entrevue. Les Grands des deux Nations se piquerent de se surpasser réciproquement dans la somptuosité de leur train & de leur dépense. La plûpart des Courtisans se chargerent de dettes; & leurs épargnes pendant le reste de leur vie ne purent réparer ce qu'avoit coûté à leur fortune la splendeur de quelques jours: le Duc de Buckingham, quoiqu'excessivement riche, étoit naturellement économe; les préparatifs de cette fête lui parurent monter à des sommes immenses; il lui en échappa des murmures

1520.

Entrevue de Henry & de François à Calais.

(a) Polydore Virgil, Lib. 27.

1520.

contre le Cardinal, qu'il croyoit l'auteur du projet d'entrevue (*a*), & cette imprudence fut la source des malheurs que Buckingham éprouva dans la suite.

L'Empereur Charles arrive en Angleterre le 25 Mai.

Tandis que Henry préparoit son départ pour Calais, il fut surpris d'apprendre que l'Empereur étoit arrivé à Douvres. Il s'y transporta sur le champ avec la Reine pour y recevoir convenablement son hôte. Charles, politique délié, quoique jeune, avoit entendu parler de l'entrevue projettée entre François & Henry; il en craignit les conséquences & voulut les parer. Il profita de l'occasion de son passage d'Espagne dans les Pays-Bas, pour faire une démarche encore plus obligeante que celle de François, en allant rendre visite à Henry en Angleterre même. Indépendamment des marques de considération & d'attachement qu'il affecta de donner à ce Prince, il s'efforça, par des témoignages d'amitié, par des flatteries, des protestations, des promesses & des présens, de mettre dans ses intérêts la vanité, l'avarice & l'ambition du Cardinal. Il fit briller à l'imagination de ce Prélat orgueilleux la perspective de la Chaire pontificale, & lui en insinua l'espérance. Ce degré d'élévation étoit le dernier qu'en effet Wolsey pût vouloir ajouter à sa grandeur actuelle. Son insatiable présomption le lui faisoit souhaiter avec autant d'ardeur que si la fortune ne l'avoit pas déja accablé de tous ses autres dons. Dans l'attente d'obtenir la tiare par l'assistance de l'Empereur, il se dévoua secrettement aux intérêts de ce Monarque. Charles fut peut être d'autant plus libéral de ses promesses à ce sujet, que Léon étant jeune, il étoit vraisemblable qu'il ne seroit de longtems dans le cas de les remplir. Henry s'apperçut des distinctions flatteuses que Charles avoit pour le Cardinal; mais au lieu d'en prendre ombrage, il en tira vanité. Il calcula que sa faveur étant l'unique baze du crédit de Wolsey, les attentions d'un grand Monarque pour ce Ministre n'étoient qu'un hommage de plus pour le Maître.

Le 30. Mai.

Le jour du départ de Charles, le Roi, la Reine & toute la Cour se rendirent à Calais, & de Calais à Guines, petite Ville proche les fontieres. François venant au rendez-vous de la même maniere arriva à Ardres à peu de milles

(*a*) Polydore Virgil, Lib. 27. Herbert, Hollingshed, p. 855.

de distance. Ces deux Princes se rencontrerent, pour la premiere fois, dans un endroit de la campagne situé entre ces deux Villes, mais toujours sur le territoire d'Angleterre. François étoit convenu de faire cette politesse à Henry en considération de ce que ce Prince passoit la mer pour faciliter l'entrevue. Wolsey, à qui l'un & l'autre avoient confié le soin de regler le cérémonial, imagina cette circonstance pour honorer son Maître. 1520.

Les deux Rois, après s'être embrassés cordialement, se retirerent ensemble dans une tente dressée à ce dessein, où ils eurent une conférence secrette. Henry proposa de faire quelques corrections dans les articles de leur premiere alliance, & commença de lire le Traité : à ces premiers mots, *Moi, Henry Roi*, il s'arrêta un moment, & n'y joignit ensuite que le mot d'*Angleterre*, sans ajouter, *& de France*, style accoutumé des Monarques Anglois (*a*). François remarqua cette délicatesse & y applaudit d'un sourire.

Il saisit quelque tems après l'occasion de flatter Henry d'une maniere plus essentielle. Le généreux François, plein d'honneur & incapable de se défier des autres, fut blessé de toutes les précautions qu'on observoit dans son entrevue avec le Roi d'Angleterre : le nombre de leurs Gardes & des gens de leur suite, étoit soigneusement compté d'un & d'autre côté : chaque pas étoit mesuré & arrangé scrupuleusement : si les deux Rois se proposoient de rendre une visite à la Reine, ils partoient de leurs différens Quartiers au même instant, qui étoit marqué par le feu d'une coulevrine; ils passoient l'un & l'autre dans le point de séparation entre les deux places, &, à l'instant que Henry entroit à Ardres, François se mettoit lui-même entre les mains des Anglois à Guines. Pour interrompre ces ennuieuses cérémonies, qui supposoient des défiances injurieuses, François prit un jour avec lui deux Gentilshommes, un Page, & s'en alla droit à Guines. Les Gardes furent étonnés à l'aspect du Monarque, qui leur cria : *Vous êtes tous mes prisonniers, menez-moi a votre Maître.* Henry fut également surpris en voyant paroître François : « mon frere, lui dit-il, en se jettant dans ses bras, vous me

(*a*) Mémoires de Fleuranges.

» jouez ici le plus agréable tour du monde, & vous me mon-
1520. » trez autant de confiance que j'en ai en vous : je me rends » moi-même votre prisonier de ce moment. » Il ota aussi-tôt de son cou un collier de perles qui valoit 15000 angels (a), & le passa autour du cou de François, en le priant de le porter pour l'amour de son prisonnier. François y consentit à condition que Henry porteroit aussi un bracelet, dont il lui fit présent, & qui valoit le double du collier (b). Le Prince Anglois alla le lendemain à Ardres sans Gardes & sans suite; & la confiance étant alors pleinement établie entre les deux Rois, ils employerent tout le reste du tems en tournois & en fêtes.

Un Cartel fut envoyé par ces deux Monarques dans la Cour l'un de l'autre & dans toutes les Villes de l'Europe, portant que Henry & François, avec quatorze autres champions, étoient prêts, dans les plaines de Picardie, à répondre à tous venans qui fussent Gentilshommes, à joutes, tournois & barrieres. Ces deux Monarques, pour tenir leur défi, s'avancerent à cheval dans le champ clos destiné à ces jeux, François environné des Gardes de Henry, & Henry environné de ceux de François. L'un & l'autre étoient superbement équipés tous deux les plus beaux hommes de leur siecle aussi-bien que les plus habiles dans les exercices militaires. Ils remporterent le prix à tous ces rudes & dangereux passe-tems. Plusieurs chevaux & Cavaliers furent terrassés par leur vigueur, & leur adresse. Les Dames étoient les Juges de ces combats de Chevalerie, & les terminoient quand elles le jugeoient à propos. Henry fit élever une maison spacieuse de bois & de toile, construite à Londres, & où il régala le Monarque François. Il avoit fait broder sur cette toile une devise, sous l'emblême d'un Archer Anglois, avec ces mots pour ame, *cui adhæreo præest*, celui que je favorise l'emporte (c); exprimant ainsi sa propre situation, comme tenant dans ses mains la balance du pouvoir entre les Potentats de l'Europe. Ce fut à ces amusemens, plus qu'à la discussion d'aucune af-

(a) Un angel étoit alors estimé sept shellings, ce qui en fait presque douze de notre monnoie actuelle, environ deux écus de France.

(b) Mémoires de Fleuranges.

(c) Mezeray.

faire sérieuse, que les deux Rois passerent leur tems, jusqu'à ce qu'ils se séparassent. 1520.

Henry, après son retour à Calais, alla rendre visite à l'Empereur & à Marguerite de Savoye à Gravelines. Il les engagea à l'accompagner jusques à Calais & à séjourner quelques jours avec lui dans la Forteresse. L'artificieux & politique Charles acheva de confirmer les impressions qu'il avoit déja commencé de donner à Henry & à son Ministre en sa faveur. Il fit plus encore, il détruisit toute l'amitié que le caractere franc & généreux de François venoit de leur inspirer. Comme la maison d'Autriche prenoit sensiblement de l'ascendant sur la Monarchie Françoise, les intérêts de l'Angleterre demandoient qu'elle soutint celle-ci, & même qu'elle détournât toute guerre importante, dont le résultat pourroit donner trop davantage à l'une de ces puissances sur sa rivale; mais la jalousie naturelle de l'Anglois contre le François, s'opposoit toujours à une sincere union entre ces deux peuples. Charles, qui connoissoit cette haine héréditaire, & qui d'ailleurs vouloit flatter la vanité de Henry, lui offrit de le choisir pour arbitre de toutes les contestatons, de tous les différends qui pourroient s'élever entre François & lui; moyen de conciliation auquel François fut obligé d'aquiescer dans la suite. Le grand ressort de la politique de Charles étoit sur-tout d'attacher Wolsey à ses intérêts par des services essentiels, & par des promesses encore plus grandes. Il lui renouvella l'assurance de l'aider à se faire Pape, & le mit dès-lors en possession des revenus des Evêchés de Badajox & de Palencia en Castille. Les acquisitions de Wolsey étoient devenues si exorbitantes, qu'en y comprenant les pensions des Puissances étrangeres que Henry lui avoit permis d'accepter, ses revenus égaloient presque ceux de la Couronne. Il les dépensoit avec une magnificence, ou plutôt une ostentation, qui choquoit le peuple & qui faisoit tort à son maître aux yeux des Nations étrangeres (a).

24 Juin.

Guerrre entre Charles & François.

L'émulation personnelle & la jalousie politique qui animoient l'Empereur & le Roi de France l'un contre l'autre, les mirent bien-tôt en action. François envoya une armée

(a) Polydore Virgil Hall.

1520. dans la Navarre, sous les ordres d'André de Foix pour remettre la maison d'Albert en possession de ce Royaume. Cette entreprise auroit pû n'être pas regardée comme une infraction au traité, si de Foix s'étoit réduit à ce dessein équitable. Mais, après avoir subjugué la Navarre, le désordre où les séditions du peuple plongeoient l'Espagne, lui offrit une occasion favorable d'assieger Logrogno en Castille; &, de l'aveu de François, il s'y hasarda. Cette invasion inattendue, termina les dissensions domestiques des Castillans. Ils se réunirent contre les François; les obligerent de lever le siege, les poursuivirent avec avantage, & les expulserent entierement de la Navarre, qui resta toujours depuis réunie à la monarchie Espagnole (a). Robert de la Mark, Duc de Bouillon, & Prince de Sedan, ayant reçu quelqu'injure de la Gouvernante des Pays-Bas, prit les armes & entra dans ces Provinces. Il envoya même un Cartel à l'Empereur pour le défier au combat, hardiesse, qui paroîtroit incroyable, si l'on ne supposoit pas que ce petit Prince étoit secrettement protégé par François. D'un autre côté, Charles, au lieu de châtier l'insolence de Robert, leva une puissante armée, & s'avança vers les frontieres de la France, qu'il menaça de ravager. Les hostilités furent bien-tôt plus loin; ses Généraux assiégerent & prirent Mouson. Ils investirent Mezieres, où ils furent repoussés. Les Monarques n'agissoient pas avec moins de vigueur en Italie. François négocioit avec le Pape, pour l'engager à concourir au dessein de chasser les Impériaux de Milan; mais Charles avoit déja eu l'adresse de conclure son Traité avec le Saint Pere, pour en chasser les François; & les armes unies des Alliés s'étant emparées de ce Duché, avoient presqu'achevé leur entreprise.

Pendant que ces Princes ambitieux & guerriers, commettoient des hostilités l'un contre l'autre dans toutes les parties
1521. de l'Europe, ils affectoient toujours le plus grand desir de faire la paix, & tous deux portoient leurs plaintes à Henry,
Médiation de Henry. en l'invitant à juger leurs querelles. Le Roi d'Angleterre, qui sembloit être neutre, les engagea l'un & l'autre à envoyer des Ambassadeurs à Calais, pour y traiter de leur ac-

(a) Vera Hist. de Charles V.

commodement sous la médiation de Wolsey, & du Nonce du Pape. L'Empereur étoit bien instruit de la partialité de ces médiateurs, & les conditions qu'il proposa dans cette conférence, furent si déraisonnables, qu'elles prouverent clairement combien il sentoit ses avantages. Il demanda la restitution de la Bourgogne, Province qui avoit été cédée plusieurs années auparavant par un traité autentique, & qui lui auroit donné accès jusques dans le cœur de la France : il demanda d'être dégagé de la foi & hommage que ses ancêtres avoient toujours rendu pour la Flandres & l'Artois, & que, par le Traité de Noyon, il avoit lui-même promis de renouveller. François rejetta ces demandes, le Congrès de Calais se rompit, & Wolsey partit aussi-tôt après pour Bruges; où il eut une entrevue avec l'Empereur. Il fut reçu avec autant de cérémonies, de pompe, de respect que l'auroit été le Roi d'Angleterre même, & il conclut, au nom de ce Prince, une ligue offensive avec le Pape & l'Empereur contre la France. Il promit que l'Angleterre feroit une invasion en France, l'Été suivant, avec quarante mille hommes; il accorda à Charles, Marie fille unique de Henry, Princesse qui avoit alors la perspective de la Couronne pour dot. Cette alliance extravagante, préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre, & qui auroit pû devenir funeste à son indépendance & à sa liberté, étoit le résultat des caprices & des préventions du Roi, & l'effet des vues particulieres du Cardinal.

1521.

24 Novembre.

Le peuple vit chaque jour de nouveaux exemples de l'autorité sans bornes de ce Ministre. Le Duc de Buckingham, Connétable d'Angleterre, un des plus grands Seigneurs du Royaume par sa naissance & sa fortune, avoit été assez malheureux pour déplaire à Wolsey; il ne fut pas long-tems sans avoir lieu de se repentir de son imprudence. On peut conjecturer que Buckingham avoit l'esprit foible & susceptible de projets extravagans. Il étoit infatué de l'astrologie judiciaire, & entretenoit un commerce intime avec un Chartreux qui aidoit à lui persuader qu'il monteroit un jour sur le Trône d'Angleterre. Il descendoit par les femmes du Duc de Glocester le plus jeune des fils d'Edouard III; quoique

Jugement & condamnation du Duc de Buckingham.

1521, son droit à la Couronne fût par conséquent très-éloigné il avoit laissé échapper des discours à ce sujet, comme s'il se croyoit le mieux fondé à succéder à Henry VIII, en cas que ce Prince mourut sans enfans. Il avoit même hasardé follement quelques menaces contre la vie du Roi, & s'étoit pourvu d'armes pour s'en servir à la premiere occasion favorable. On lui fit son procès sur ces chefs d'accusation : le Duc de Norfolk, dont le fils, Comte de Surrey, avoit épousé la fille de Buckingham, fut crée Grand Maître d'Angleterre pour présider à cette importante procédure : la Cour des Jurés étoit composée, d'un Duc, d'un Marquis, de sept Comtes, & de douze Barons ; elle rendit contre Buckingham une sentence qui fut mise sur le champ en exécution. On ne peut accuser ce jugement d'injustice (*a*), mais le crime de cet infortuné, sembloit plutôt appartenir à l'indiscrétion qu'à la méchanceté, le peuple, qui l'aimoit, s'attendoit que le Roi lui accorderoit sa grace, & l'on attribua sa mort à la malice & à la vengeance du Cardinal ; cependant les défiances du Roi à l'égard de tous les prétendans à la Couronne, malgré les titres incontestables qui l'affermissoient sur sa tête, se laisserent appercevoir dans tout le cours de son regne ; & elles étoient suffisantes pour le rendre implacable à l'égard de Buckingham. La charge de Connétable dont ce malheureux Seigneur avoit hérité des Bohuns Comtes d'Hereford fut supprimée, & ne fut point rétablie sous Henry.

[*a*] Herbert Hall. Stowe. 513. Hollingshed, p. 882.



CHAPITRE

1521.

CHAPITRE III.

Digreffion concernant l'état Eccléfiaftique ; Martin Luther ; Henry reçoit le titre de défenfeur de la foi ; Caufes des progrès de la réformation ; Guerre avec la France ; Invafion en France ; Guerre avec l'Ecoffe ; Convocation du Parlement ; Invafion en France ; Guerre en Italie ; Invafion du Roi de France en Italie ; Bataille de Pavie où François I. eft fait prifonnier ; François recouvre fa liberté ; Sac de Rome ; Ligue avec la France.

PLufieurs parties de l'Europe étoient agitées depuis quelques années par les controverfes de religion, qui produifirent enfin la réformation, l'un des grands événemens de l'hiftoire. Mais, comme elle n'arriva que lorfque Henry prit ouvertement parti dans la querelle, nous n'avons pas eu occafion de parler de fa naiffance & de fes progrès. Il fera maintenant néceffaire d'expliquer ces difputes théologiques, ou, ce qui eft plus effentiel, de retracer, dès leur origine, les abus qui s'étoient introduits ; ce furent eux qui accréditerent fi généralement l'opinion que la réformation de l'Eglife, ou celle de l'ordre Eccléfiaftique, étoit devenue preffante, pour ne pas dire indifpenfable. Nous comprendrons mieux la matiere dont il eft queftion, fi nous remontons un peu plus à fa fource, & que nous réfléchiffions un moment, pourquoi il faut un ordre Eccléfiaftique, & un établiffement public de religion, dans toute fociété civilifée. L'importance du fujet excufera, je l'efpere, cette courte digreffion.

La plûpart des arts & des profeffions, dans un état, font de telle nature qu'en fervant à l'intérêt général de la fociété, ils font en même tems utiles & agréables à quelques-uns des membres qui la compofent. Dans ce cas, la regle conftante des Magiftrats, excepté peut-être au premier moment où un nouvel

art s'introduit, est de laisser choisir à la profession elle-même
1521. les moyens de s'étendre, & de confier le soin de l'encourager aux membres qui en tirent leur profit. Les artisans qui voyent grossir leurs bénéfices par le nombre de leurs pratiques, perfectionnent, autant qu'ils le peuvent l'industrie qui les enrichit. Comme on ne les gêne point dans leur travail, ce qui sort de leurs mains est toujours exactement conforme à ce qu'on leur demande.

Mais il y a aussi des professions qui, quoiqu'utiles, & même nécessaires dans un état, ne procurent nul avantage & nuls plaisirs à ceux qui s'y dévouent; alors le gouvernement est obligé de se conduire avec les gens qui les embrassent autrement qu'avec les autres. Il faut qu'il les encourage lui-même, qu'il pourvoye à leur subsistance, & qu'il veille à ce qu'ils ne tombent point dans la négligence à laquelle ils seroient naturellement sujets; on remplit cet objet, soit en attachant à leur profession des prérogatives distinctes & des honneurs particuliers, soit en reglant la subordination de rang, & l'exacte déférence que les autres ordres de l'Etat leur doivent, ou par quelqu'autre expédient que ce puisse être. Les personnes employées dans les Finances, dans les armées, dans la Marine & dans la Magistrature sont, par exemple, dans les sortes de classes qui demandent cette attention du Gouvernement.

On croiroit, au premier coup d'œil, que les Ecclésiastiques appartiennent à la premiere classe; que leur encouragement, aussi-bien que celui des Praticiens & des Médecins peut se fonder sur la reconnoissance des gens qui sont attachés à leur doctrine, & qui trouvent des avantages & des consolations dans leur secours, ou dans leur ministere spirituel. Leur vigilance & leur zele seroient sans doute aiguillonnés par de telles espérances, & leurs talens pour leur état, ainsi que leur habileté à gouverner les armes s'accroîtroient chaque jour par l'expérience, l'étude & l'application.

Cependant, si nous examinons cette matiere plus attentivement, nous nous convaincrons que cette diligence intéressée du Clergé est ce que tout sage Législateur doit empêcher avec soin; parce que, dans toutes les religions, excepté

la véritable, elle est excessivement pernicieuse; elle a même une tendance naturelle à corrompre la vraye religion, en y mêlant une foule d'absurdités, de superstitions & de fourberies. Dans l'intention de se rendre plus précieux, & plus sacré aux yeux de ses sectateurs, chaque Prédicant cherche à leur inspirer l'horreur la plus violente pour les autres sectes, & il s'efforce sans cesse d'exciter par quelques nouveautés, la dévotion languissante de son auditoire. On n'aura nul égard pour la vérité, la morale, ou la décence dans ces doctrines inculquées à force d'artifices & de merveilleux, dont l'intérêt sera l'inventeur. Les opinions les plus analogues aux écarts extravagans de l'esprit & aux affections dereglées du cœur humain, seront adoptées. On attirera de nouvelles dupes dans chaque conciliabule où l'on aura l'adresse de présenter de nouveaux objets aux passions & à la crédulité du bas peuple. Le Magistrat s'appercevra, à la longue, qu'il a mal entendu l'économie, en épargnant au Gouvernement les frais de la substance des Prêtres; qu'enfin la composition la plus avantageuse & la plus décente que l'on puisse faire avec ces guides spirituels, c'est d'endormir leur activité, en fixant un salaire à leur profession, qui les dispense d'en abuser, & de les réduire à conserver seulement leur troupeau dans leurs pâturages. D'après ces réflexions, il est évident que les fondations au profit des Ecclésiastiques, qui furent faites d'abord par des vues religieuses, devinrent ensuite avantageuses aux intérêts politiques de la société. 1521.

Mais nous pouvons observer que peu d'établissemens Ecclésiastiques ont été aussi mal fondés que celui de l'Eglise de Rome, & suivis d'autant de circonstances fatales à la paix & au bonheur du genre humain (*a*).

Les revenus immenses, les priviléges, les immunités & le pouvoir du Clergé, l'avoient rendu formidable au Gouvernement Civil; c'étoit avoir armé d'une autorité trop éten-

[*a*] Il ne faut jamais perdre de vue que l'Historien est Protestant, & que, par une suite de ses préjugés malheureux, il hazarde des maximes & des réflexions conséquentes à sa secte. Si le Traducteur n'ose s'émanciper à les réfuter, il ne les adopte, ni ne les approuve. Tout Catholique instruit sent qu'une aveugle prévention les dicte, & fait que sa Religion les foudroye aisément.

due, une classe d'hommes toujours étroitement unis, & qui
1521. ne manquoient jamais de prétextes pour leurs usurpations. Les hautes dignités de l'Eglise servoient à la vérité à soutenir la Noblesse illustre ou obscure ; mais les Monasteres avoient enlevé aux arts utiles une grande portion du tiers-état & du Bas peuple, qu'on entretenoit dans ces asyles de l'ignorance & de l'oisiveté. Le suprême Chef de l'Eglise étoit un étranger, guidé par des intérêts toujours différens, quelquefois contraires à ceux de la société. Comme la Hiérarchie étoit attentive à conserver une unité de foi, de rites, & de cérémonies, c'étoit s'exposer aux plus grands dangers que de se permettre la liberté de penser. Les persécutions cruelles, ou, ce qui est encore pire, une crédulité basse & stupide s'étendoient par tout.

Pour surcroit de maux, l'Eglise n'étoit pas satisfaite des revenus immenses qu'elle possédoit, elle vouloit encore les accroître à la faveur de l'ignorance du genre humain. Elle accordoit même à chaque Prêtre en particulier la permission de s'enrichir par les offrandes volontaires des fidéles : motifs pressans pour lui d'exercer son adresse & son activité. Ainsi cette Eglise, quoique son établissement fût déja très-onereux par lui-même, entraînoit encore la surcharge d'un ordre de Prêtres entierement livrés à leurs propres ruses pour se procurer la subsistance.

Les avantages attachés à la Hiérarchie Romaine n'étoient qu'une légere compensation pour tant d'inconvéniens. Il est vrai que les priviléges Ecclésiastiques, pendant les siécles barbares, avoient servi de digues au despotisme des Rois : que l'union de toutes les Eglises occidentales sous le Pontife souverain facilitoit le commerce des Nations, & tendoit à faire de l'Europe une vaste République : que la pompe & la splendeur du culte qui appartenoit à un établissement si riche, contribuoient en quelque sorte, à l'encouragement des beaux arts, & commençoient à répandre une élégance générale de goût, en la conciliant avec la Religion.

On concevra aisément que, quoique le mal l'emportât sur le bien dans l'Eglise Romaine, ce ne fut cependant pas la principale raison qui produisit la réformation. Un concours

d'incidens contribua beaucoup plus à accélérer ce grand ouvrage.

Le Pape Léon X. avoit épuisé le trésor par son caractere généreux & entreprenant. Il étoit obligé de mettre en usage toutes les ressources de son imagination pour se trouver en état de soutenir les frais de ses projets, de ses plaisirs & de ses libéralités. Le débit des Indulgences lui fut suggéré, comme un expédient qui avoit souvent réussi dans les premiers siécles de l'Eglise pour tirer de l'argent des pays Chrétiens, & faire contribuer les dévots au faste & à la grandeur de le Cour de Rome. On supposoit alors que l'Eglise propriétaire de toutes les bonnes œuvres des Saints, jugées surabondantes pour leur justification, s'étoit fait un fond considérable de leurs mérites. On y comptoit même ceux de Jesus-Christ, source inépuisable de sainteté. Le Pape pouvoit vendre en détail ce trésor infini, & par ce trafic acquérir les secours nécessaires aux pieux desseins d'exterminer le Turc, & de soumettre les Schismatiques ; mais lorsque cet argent étoit dans les coffres du Saint Pere, la plus grande partie s'employoit ordinairement à d'autres usages (*a*). 1521.

On prétend que Léon, éclairé par son génie & par sa science, voyoit très-bien le ridicule & la fausseté de la doctrine que sa dignité & son intérêt le forçoient de soutenir. Il est donc moins étonnant qu'il employât le produit de ces pieuses fraudes à son profit particulier, puisque ses prédécesseurs, les plus ignorans & les plus crédules, lui en avoient laissé l'exemple. Il publia une vente d'Indulgences plenieres (*b*) ; &, comme il avoit consommé non-seulement son revenu ordinaire, mais anticipé même sur le rapport de ces nouveaux expédiens, il donna ouvertement des délégations à plusieurs de ses créanciers sur cette espece d'impôt qu'il les autorisa de lever. Ce qu'on en devoit percevoir particulierement en Saxe & dans les Pays situés sur les bords de la mer Baltique, fut assigné à Madeleine, sœur de Léon, & mariée à Cibo, fils naturel d'Innocent VIII. Pour en tirer un meilleur parti, elle afferma cette récolte annuelle à un nommé Arcemboldi Génevois, alors Evêque, & jadis Marchand, qui conservoit

(*a*) Frapaolo, & Sleidan. (*b*) En 1517.

encore tous les talens de son premier état (*a*). Les Religieux
1521. de Saint Augustin étoient, depuis long-tems, en possession de prêcher les Indulgences en Saxe, & cette Mission leur avoit valu à la fois de l'argent & de la considération. Mais Arcemboldi, craignant que leur longue expérience ne leur eût appris à détourner la recette a leur profit (*b*), n'espérant pas d'ailleurs un succès extraordinaire de la méthode usitée d'exciter les fideles à ces précieuses emplettes, il en confia le soin aux Dominicains. Ces Moines jaloux de se rendre dignes de la préférence dont on les honoroit, exagérerent le mérite des Indulgences par les Panégyriques les plus outrés. Ils avancerent des sentimens à ce sujet, qui, s'ils n'étoient pas plus ridicules que ceux déja reçus, étoient cependant si étranges, que le peuple n'en avoit jamais entendu de pareils. Pour comble de scandale, les Collecteurs de ces revenus avoient, dit-on, des mœurs très-corrompues. Ils passoient leur vie dans les tavernes, dans les maisons de jeu, & dans des lieux encore plus indécens; ils y dépensoient ce que les personnes dévotes refusoient à leurs propes besoins, pour acheter la rémission de leurs péchés (*c*).

Toutes ces circonstances auroient pû indigner les esprits; mais elles n'auroient pas amené un événement aussi tranchant que celui de la réformation, s'il ne s'étoit pas élevé un homme capable d'en prendre avantage pour secouer un joug importun. Martin Luther, Moine Augustin, Professeur en l'Université de Wirtemberg, outré de l'affront fait à son Ordre, osa prêcher contre tous les abus qui se pratiquoient dans le trafic des Indulgences: comme il étoit naturellement d'un caractere violent, qui s'allumoit par la contradiction, bien-tôt il décria les Indulgences mêmes; entraîné alors par la chaleur de la dispute, il la poussa jusqu'à demander raison de la prétendue autorité du Pape, d'où ses adversaires tiroient leurs principaux argumens contre lui (*d*). En approfondissant toujours ses recherches, en étendant ses lectures pour appuyer ses opinions, il découvrit quelques nouveaux abus ou de nouvelles erreurs dans l'Eglise de Rome. Dès qu'il s'apperçut

(*a*) Fra-Paolo & Sleidan.
(*b*) Fra-Paolo & Sleidan.
(*c*) Fra-Paolo, Lib. 1.
(*d*) Fra-Paolo & Sleidan.

que sa doctrine étoit avidemment écoutée ; il la promulgua par ses écrits, ses discours, ses sermons, ses conférences, & augmenta chaque jour le nombre de ses disciples. La Saxe, l'Allemagne, enfin l'Europe retentirent bientôt des cris de ce hardi Novateur. Les esprits sortirent de la profonde létargie dans laquelle ils étoient plongés depuis tant de siecles, & mirent alors en question les opinions les plus anciennement & les plus généralement établies. L'Electeur de Saxe, favorable à la doctrine de Luther, le protégea contre la Jurisdiction du Pape. La République de Zuric, réforma son Eglise selon le nouveau modele : plusieurs Princes de l'Empire, & la Diette Impériale même parurent disposés à l'adopter. Luther, homme naturellement inflexible, véhément, opiniâtre, capable de résister également & à l'appas des promesses, & à la crainte des menaces, plutôt que d'abandonner une secte dont il étoit le fondateur, n'envisagea plus que la gloire, supérieure à toute autre, de dicter à des peuples entiers, leurs principes, leur foi & leurs cérémonies.

1521.

Le bruit de ces innovations parvint bientôt en Angleterre, où il restoit encore un grand nombre de Lollards. La nouvelle doctrine ayant quelques rapports avec celle de ces hérétiques, fit secrettement plusieurs prosélites de différens états parmi eux. Henry avoit été élevé dans un ferme attachement à l'Eglise Romaine ; d'ailleurs il étoit personnellement indisposé contre Luther, qui avoit parlé avec mépris dans ses ouvrage de Saint Thomas d'Aquin, l'Auteur favori du Roi. Ce Prince s'opposa donc au progrès du Luthéranisme par tous les moyens que son pouvoir presqu'absolu put lui fournir : il entreprit même de le combattre avec des armes dont rarement les Monarques se servent, sur-tout quand ils sont à la fleur de leur âge, & dans le feu de leurs passions. Il écrivit un Livre en latin contre les principes de Luther ; ouvrage qui ne peut que faire honneur à l'esprit de Henry, si l'on veut faire grace au sujet & au siecle. Il en envoya une copie à Léon. Ce Pontife la reçut avec de grands témoignages d'estime, & donna à l'auteur le titre de *défenseur de la Foi*, que les Rois d'Angleterre ont toujours conservé depuis ; Luther, qui étoit dans la chaleur de la controverse, répondit à Henry ;

Henry reçoit le titre de Défenseur de la Foi.

1521. & , sans égard à la dignité de son adversaire, le traita avec toute l'aigreur dont il avoit contracté l'habitude dans les cours de ses disputes. Cette mal-adresse ne fit que prévenir davantage le Roi contre la nouvelle doctrine ; mais le public, qui savorise naturellement le parti le plus foible, attribua la victoire à Luther. (a). Comme le combat devint plus illustre lorsqu'une tête couronnée entra dans la carriere, il attira aussi davantage l'attention de l'Europe, où le Luthéranisme acquit tous les jours de nouveaux Sectateurs.

Causes des progrès de la réformation.

Les progrès surprenans & rapides de cette secte hardie, peuvent encore s'attribuer à l'invention récente de l'Imprimerie, & à la renaissance des Lettres, non que ces deux événemens eussent contribué beaucoup à ouvrir les yeux du public sur les impostures de l'Eglise Romaine, car des diverses branches de la littérature, la Philosophie étoit alors, & a été longtems après, la plus tardive de toutes. On ne trouve même aucune preuve que la force des argumens ait servi à dégager le peuple du fardeau d'absurdités dont la superstition l'avoit accablé. Les progrès subits du Luthéranisme, & l'ardeur avec laquelle il fut embrassé, prouvent au contraire que le raisonnement & la réflexion ne s'en mêlerent pas. L'art d'imprimer, & le réveil des sciences le savoriserent d'une autre façon. Ils furent cause que les Livres de Luther & de ses partisans, pleins de véhémence, de déclamations, & d'une éloquence grossiere, se répandirent plus promptement & en plus grand nombre. Les esprits déja tirés du profond sommeil de l'ignorance, étoient plus avides de nouveautés, & se faisoient moins de scrupule de parcourir les routes inconnues qu'on leur ouvroit. Les copies des écritures, & des autres monumens antiques de la Foi chrétienne, étant devenues plus communes, elles firent mieux appercevoir les innovations qui s'étoient introduites depuis les premiers siecles ; quoique les argumens & le raisonnement n'allassent pas jusqu'à pouvoir convaincre, un fait historique, bien établi faisoit seul une forte impression. La plûpart des droits & des priviléges que l'Eglise de Rome s'arrogeoit, étoient en effet très-anciens, & antérieurs à presque tous les Gouvernemens

[a] Fra-Paolo, Lib. I.

vernemens politiques de l'Europe : mais, comme les Eccléſiaſtiques ne vouloient pas ſe ſoumettre à les poſſéder à titre 1521.
de contrat civil que le tems avoit confirmé, comme ils les faiſoient remonter à une origine divine, on fut tenté de regarder les anciennes chartes, & l'on ſe convainquit facilement de leur défaut de vérité & d'authenticité.

Luther & ſes ſectateurs, peu ſatisfaits de réfuter la prétendue ſupériorité divine de l'Egliſe Romaine, & de développer les inconvéniens de ſon établiſſement, porterent leur audace encore plus loin : ils traiterent la Religion de leurs ancêtres comme abominable, déteſtable, damnable, prédite par les ſaintes Ecritures même, comme la ſource de toute ſcélérateſſe & de toute corruption. Ils donnerent au Pape le nom d'Antechriſt, à ſa Communion celui de Proſtituée, & à Rome celui de Babylone ; ces expreſſions, quelqu'en fût le ſens véritable, ſe trouvoient dans l'Ecriture, & frappoient davantage la multitude, que les argumens les plus ſolides. Excités d'un côté par les perſécutions, de l'autre par les applaudiſſemens & le ſuccès, pluſieurs des Réformés franchirent toutes les bornes de la modération à l'égard de l'Egliſe Romaine, & lui déclarerent la guerre à toute outrance. Pour contraſter avec les ſuperſtitions multipliées dont ſa Communion étoit chargée, ils adopterent un autre genre de ferveur entouſiaſte. Celle-ci n'admettoit ni diſcipline, ni rites, ni cérémonies ; elle plaçoit tous les mérites du Chrétien dans une eſpece de foi myſtique, dans des révélations intérieures, des tranſports & des extaſes. Les nouveaux Sectaires, remplis de cet eſprit de fanatiſme étoient infatigables dans le ſoin d'enſeigner leur doctrine, & bravoient tous les anathêmes & les châtimens dont le Pape ſe ſervoit pour tâcher de les ſoumettre.

Cependant, pour que la Puiſſance civile les protégeât contre la Juriſdiction Eccléſiaſtique, les Luthériens avançoient des opinions favorables a quelques égards à l'autorité temporelle des Souverains. Ils appuyoient fortement ſur les abus de la Cour de Rome, dont alors on étoit en général très-mécontent ; ils exhortoient les Princes, à ſe reſſaiſir des droits, dont l'eſprit d'uſurpation du Clergé, ſur-tout du Soverain

1522. ontife, les avoient si long-tems dépouillés. Ils condamnoient le célibat & les vœux Monastiques, & ouvroient en conséquence, les portes des Couvens à tous ceux qui s'y ennuyoient de l'obéissance & de la chasteté, ou de la licence & de la désunion dans lesquelles ils y avoient toujours vécu. Ils blâmoient les richesses excessives, le libertinage & la paresse du Clergé; & montroient ses revenus & ses trésors comme de légitimes dépouilles pour quiconque voudroit s'en emparer. Les Ecclésiastiques, qui n'avoient conduit jusqu'alors qu'un troupeau soumis & stupide, ignoroient totalement l'art des controverses & toute espece de littérature. Ils étoient hors d'état de se défendre contre des gens armés d'autorités, de citations & de maximes populaires qui assuroient leur triomphe en toute occasion de dispute. Tels étoient les avantages avec lesquels les Réformés attaquoient la hiérarchie Romaine; & telles furent les causes de leurs succès rapides & surprenans.

L'aveugle sécurité, & la confiance indolente de Léon X. dans l'ignorance des peuples, avoient occasionné la naissance de cette secte; cependant l'esprit fertile en ressources, le jugement sain & la modération de ce Pontife auroient été capables d'en arrêter le progrès; mais il mourut à la fleur de son
1. Décembre. âge peu de tems après avoir reçu l'ouvrage de Henry contre Luther. Adrien, Flamand, qui avoit été précepteur de l'Empereur Charles, lui succéda. Ce Pape sembloit propre à reprendre de l'ascendant sur les Réformés par l'intégrité, la candeur & la simplicité de ses mœurs & de son caractere. Mais les préventions étoient si violentes contre l'Eglise Romaine, qu'il ne fit que nuire à sa défense par l'exercice imprudent de ces vertus. Il avoua ingénument que plusieurs pratiques abominables s'étoient introduites dans la Cour de Rome; cet aveu trop naif fut un triomphe pour les Luthériens. Ce Pape, dont la pénétration n'égaloit pas les bonnes intentions, fit encore une faute en se laissant persuader d'entrer dans la Ligue que Charles & Henry avoient formée contre la France. (a). Cette union augmenta le scandale déja reproché aux Papes précédens, qui avoient toujours employé leurs armes spirituelles à l'appui de leurs intérêts politiques.

[a] Guichardain, Lib. 41.

L'Empereur Charles, qui sentit combien Wolsey seroit piqué de voir ses espérances ambitieuses détruites par l'exaltation d'Adrien, & qui craignoit le ressentiment de ce Ministre altier, cherchoit à réparer l'atteinte que cet événement donnoit à leur bonne intelligence. Il fit un nouveau voyage en Angleterre, &, après avoir redoublé l'attention à flatter la vanité de Henry, & celle du Cardinal, il réitéra à ce dernier la promesse de seconder ses vues sur la tiare. Wolsey, réfléchissant que le grand âge d'Adrien présageoit une prompte vacance du saint Siege, dissimula son mécontentement, & se promit de réussir mieux à la prochaine élection. L'Empereur renouvella le Traité fait à Bruges, auquel on ajouta quelques articles. Il consentit à indemniser le Roi & Wolsey du sacrifice des revenus qu'ils perdoient par leur rupture avec la France; &, pour se rendre encore plus agréable à la Nation Angloise, il donna à Surrey, Amiral d'Angleterre, une commission d'Amiral de ses Etats, & reçut lui-même l'ordre de la Jarretiere à Londres. Après un séjour de six semaines, il s'embarqua à Shoutampton, & arriva en dix jours en Espagne, où il appaisa les troubles qui s'étoient élevés pendant son absence (a).

1521.

26 Mai.

Henry déclara la Guerre à la France; & cette déclaration étoit si peu fondée, qu'il ne put alléguer d'autres griefs que le refus de François de se soumettre à son arbitrage, & le tort qu'il avoit eu d'envoyer Albany en Ecosse. Le Roi de France n'avoit même fait cette démarche, qu'après s'être totalement assuré que l'intention de Henry étoit de l'attaquer. Surrey débarqua quelques troupes à Cherbourg en Normandie; après avoir ravagé le pays, il fit voile à Morlaix, Ville riche de la Bretagne, qu'il prit & qu'il pilla. Les Marchands Anglois avoient de gros fonds dans cette place, qui ne furent pas plus épargnés par les soldats, que ceux des François. Surrey laissa alors le commandement de la flotte au Vice Amiral, & fit voile à Calais, où il se mit à la tête de l'armée Angloise destinée à entrer en France. Cette armée, jointe aux troupes qui vinrent des Pays-Bas, sous les ordres du Comte de Buren, se montoit en tout à 18000 hommes.

Guerre avec la France.

(a) Petrus de Angleria, Epist. 765.

1521. Invasion en France. Depuis le regne de Charles V, la France s'étoit fait une maxime dans toutes ses guerres avec l'Angleterre, de ne jamais risquer une bataille générale, sans une nécessité indispensable. Le Duc de Vendôme, qui commandoit alors l'armée Françoise, avoit adopté cette sage politique. Il jetta dans les Villes les plus exposées, particuliérement dans Boulogne, Montreuil, Térouenne, Hedin, de fortes garnisons & des munitions de guerre & de bouche en abondance. Il se posta lui-même à Abbeville, avec quelqu'infanterie Suisse & Françoise, & un corps de cavalerie: le Comte de Guise campa sous Montreuil avec six mille hommes. Ces deux corps d'armée étoient à la fois en situation de se joindre au premier besoin, de jetter du secours dans les Villes qui pourroient être menacées, & de harceler l'Anglois dans tous ses mouvemens. Surrey, qui n'étoit pas pourvu de magasins, divisa d'abord son armée pour la commodité des subsistances. Ses Qartiers étant à tout moment inquiétés ou enlevés par l'activité des Généraux François, il rassembla ses forces, & assiégea Hédin; mais il échoua dans cette entreprise. D'un côté la garnison faisoit de vigoureuses sorties sur ses troupes; de l'autre l'armée Françoise les harceloit sans cesse: de grandes pluies survinrent; les fatigues & les rigueurs de la saison causerent la dissenterie aux soldats: Surrey fut obligé de lever le siege, & il mit ses troupes en quartier d'hiver environ à la fin d'Octobre. Son arriere-garde fut attaquée à Pas, en Artois, & cinq ou six cens hommes furent taillés en pieces.

1522. Ainsi finit la Campagne, sans que tous ses efforts l'eussent rendu maître d'une seule place sur les frontieres de la France.

Les Alliés étoient plus heureux en Italie. Lautrec, qui commandoit les troupes Françoises, perdit la bataille sanglante de la Biccoque, près Milan, & fut obligé de se retirer avec les débris de son armée. Cet échec, que François pouvoit reprocher à sa négligence, pour n'avoir pas fourni de l'argent à Lautrec, fut suivi de la perte de Gennes, & le Château de Crémone (a) fut la seule forteresse que la France possédât encore en Italie.

Les intérêts de l'Europe étoient alors si mêlés, les allian-

(a) Guichardin, Lib. 14.

ces si fortement cimentées, que la guerre ne pouvoit s'allumer dans une partie sans se répandre dans les autres. Mais 1522.
de toutes les ligues formées alors, la plus solide étoit celle qui avoit si constamment subsisté entre la France & l'Ecosse. Guerre avec l'Ecosse.
Tandis que les Anglois faisoient la guerre à la premiere de ces Puissances, ils devoient s'attendre à ne pas rester long-tems sans éprouver des hostilités de la part de l'autre, sur leurs frontieres du côté du Nord. Si-tôt qu'Albany fut arrivé en Ecosse il prit des mesures pour se mettre en état d'attaquer l'Angleterre, & fit assembler toutes les forces de son Royaume dans les champs de Rosline (*a*). De-là il conduisit son armée vers le midi dans Annandale, & se prépara à traverser les frontieres à Solway-first. Mais une grande partie de la Noblesse Ecossoise étoit mécontente de l'administration du Régent; on remarqua que ses liaisons avec son pays natal, étoient très-foibles en comparaison de celles qu'il entretenoit avec la France, & l'on en murmura hautement. Les Ecossois, virent avec humeur que, pour des intérêts étrangers, leur pays seroit souvent troublé pendant la minorité du Roi, & qu'on les exposoit à rompre follement avec une nation voisine, supérieure en forces & en richesses. Les Gordons en particulier, refuserent d'avancer plus loin. Albany s'apperçut que l'indisposition étoit générale : il céda & fit une tréve avec le Lord Dacres, Garde des Marches Angloises. Il partit aussi-tôt après pour la France, & y envoya devant lui le Comte d'Angus, époux de la Reine Douairiere, dans la crainte que la faction opposée à sa Régence ne se fortifiât, s'il laissoit son Rival en Ecosse, tandis qu'il en seroit absent.

L'année suivante, Henry attentif à tirer avantage de l'absence du Régent, fit marcher Surrey en Ecosse à la tête d'une 1523.
armée qui ravagea la Merse & Teviotdale sans résistance, & brûla la Ville de Jedburgh. Les Ecoissois n'avoient ni Roi, ni Régent pour les conduire : les deux Humes avoient été mis à mort : Angus étoit en quelque sorte exilé : il ne se présentoit personne qui eût assez de courage & d'autorité pour prendre les rênes du Gouvernement : le Roi d'Angleterre,

(*a*) Buchanan, Lib. 14. Drummond, Piscottie.

qui savoit la situation déplorable où la nation Ecossoise étoit
1523. réduite, avoit résolu de la pousser à l'extrémité, dans l'espoir de la contraindre à renoncer solemnellement à l'alliance de la France, & à s'allier avec l'Angleterre (a). Il fit même quelqu'ouverture d'un projet de mariage entre Marie héritiere de ses Etats & le jeune Monarque d'Ecosse. Cette union auroit assuré pour toujours celle des deux Royaumes (b): la Reine Douairiere & tout son parti vantoient les avantages de cette alliance, & d'une confédération avec les Anglois. Ils publioient que les intérêts de l'Ecosse n'avoient que trop long-tems été sacrifiés à ceux de la France qui, au moindre de ses embarras, appelloit ses Alliés à son secours, & étoit toujours prête à les abandonner si-tôt qu'elle trouvoit son compte à faire sa paix avec l'Angleterre; qu'enfin un petit Etat, qui s'unissoit à un plus grand, devoit toujours s'attendre à cette ingratitude comme à une suite naturelle de son inégalité: mais qu'il y avoit encore des circonstances particulieres à la situation des deux Royaumes, qui, dans le cas présent, rendoient cette alliance nécessaire: que la France, étant si éloignée de l'Ecosse par les Mers, ne pouvoit jamais y envoyer des secours à propos, ni suffisans pour la protéger contre les incursions d'un Etat voisin: que la nature avoit en quelque maniere destiné les deux nations Britanniques à vivre unies, en les enfermant dans la même Isle; en leur donnant les mêmes mœurs, la même langue, les mêmes loix, la même forme de gouvernement, & en préparant ainsi tout ce qui devoit les attacher l'une à l'autre: que, si l'antipathie nationale étoit une fois éteinte, effet que la paix ne manqueroit pas d'opérer, ces deux Royaumes, défendus par l'Océan, & par leurs forces domestiques, pourroient défier toutes les puissances étrangeres, & se maintenir à l'abri de toutes leurs tentatives.

D'un autre côté, les partisans de l'alliance avec les François répondoient, que les raisons même qu'on employoit en faveur d'une ligue avec l'Angleterre, telles que le voisinage & la force supérieure de ce Royaume, étoient les causes réelles qui empêchoient qu'on pût jamais s'unir solidement avec cette

[a] Buchanan, Lib. 14. Herbert. (b) Le Grand, Vol III. p. 39

nation ennemie ; que les occasions de querelles étoient toujours fréquentes entre des Etats voisins; que le plus puissant ne manquoit jamais de prétexte pour opprimer, & pour assujettir le plus foible ; que, comme le voisinage de la France & de l'Angleterre avoit allumé une guerre presque perpétuelle entr'elles, il étoit de l'intérêt des Ecossois, s'ils vouloient conserver leur indépendance, de demeurer alliés du premier Royaume, qui balançoit la force du dernier ; que s'ils renonçoient à cette alliance ancienne, utille, & à la faveur de laquelle principalement ils figuroient en Europe, leur anciens ennemis, excités par leurs intérêts & leurs passions les accableroient bien-tôt & parviendroient à les subjuguer ; que s'ils différoient de les attaquer, une perfide paix, en faisant perdre aux Ecossois l'habitude de manier les armes, ne les disposeroit que mieux à subir un esclavage certain & perpétuel (a). 1523.

Ces argumens opposés par le parti François, & secondés par les préjugés naturels du peuple, sembloient prendre le dessus, lorsque le Régent, qui avoit été retenu par la crainte de la Flotte Angloise, au-delà du terme marqué à son voyage, reparut en Ecosse & fit pencher tout-à-fait la balance de ce côté.

Sous l'autorité de la *convention* (b) des Etats, il assembla des troupes pour tirer vengeance des ravages commis par les Anglois, au commencement de la campagne, & conduisit cette armée vers les frontieres méridionales. Mais, lorsqu'elle eut passé la Tweed sur le Pont de Melrosse, la cabale Angloise eut encore le crédit de faire élever une si forte rumeur parmi les soldats, qu'Albany crut qu'il étoit plus sage de se retirer. Il marcha le long des bords de la Tweed, laissant cette riviere à sa droite, & assit son camp vis-à-vis du Château de Werk, que Surrey venoit de faire reparer. Angus envoya des troupes assiéger cette forteresse, elles en renverserent quelques ouvrages & firent même une bréche. Mais le Régent, ayant appris qu'une armée Angloise s'approchoit, voyant d'ailleurs la saison trop avancée, prit le parti de licencier son armée & se retira à Edimbourg. Il retourna bien-tôt après en France, & ne revint plus en Ecosse.

(a) Buchanan, Lib. 14. (b) Nom donné en Ecosse à l'Assemblé des Etats.

Ce Royaume agité par ses factions domestiques se trouva hors d'état, pendant plusieurs années, d'inquietter l'Angleterre ; & Henry eut le loisir de poursuivre ses desseins sur le continent.

1523.

La raison qui rallentissoit du côté des Anglois les opérations de la guerre contre la France, étoit le besoin d'argent : tous les trésors d'Henry VII. étoient dissipés depuis long-tems ; le goût du Roi pour la dépense subsistoit encore ; & les revenus, déja disproportionnés aux charges ordinaires du Gouvernement, ne pouvoient suffire aux entreprises militaires. Il avoit fait faire, l'année precédente, un dénombrement exact des hommes de son Royaume, de leur âge, de leur profession, de leurs fonds, & de leurs revenus (a) ; il marqua une grande satisfaction de trouver la nation si opulente, & fit expédier une déclaration sous son sceau privé, par laquelle il demandoit aux plus riches citoyens un emprunt particulier. Cet acte de pouvoir absolu, & même tyrannique avoit été hasardé depuis long-tems par les Rois d'Angleterre, & les peuples y étoient alors accoutumés. Mais Henry poussa son autorité beaucoup plus loin dans cette occasion ; il porta un Edit, pour imposer sur ses sujets une nouvelle taxe, à laquelle il donna toujours le nom d'emprunt. Il leva ainsi cinq Schellings par livre sur le Clergé, & deux sur les Laïques. Cet emprunt prétendu n'étoit que plus funeste aux libertés du peuple, en ce qu'on lui donnoit une forme plus réguliere qu'autrefois ; & en ce qu'il fournissoit un exemple aux Successeurs de Henry, pour s'autoriser à établir des impôts sans l'aveu du Parlement.

Assemblée du Parlement le 15 Avril.

Henry convoqua cette année un Parlement, & une assemblée du Clergé, & ni l'un ni l'autre corps ne parut disposé à se plaindre de l'atteinte donnée à ses priviléges. Il fut seulement discuté, jusqu'où ils porteroient leur libéralité, envers le Roi. Wolsey, qui s'étoit chargé de la conduite de cette affaire, l'entama d'abord dans le Synode, espérant que l'exemple du Clergé engageroit le Parlement à accorder un subside considérable. Il demanda une moitié des revenus Ecclésiastiques pendant cinq ans ; ou deux Shellings par livre

(a) Herbert, Stowe 514.

pendant

pendant le même tems. Il rencontra quelqu'opposition à cette demande; mais il traita les membres refractaires avec tant de hauteur & de sévérité, qu'à la fin ils souscrivirent à sa requête. Le Cardinal, accompagné d'une partie de la Noblesse & des Prélats, se rendit ensuite à la Chambre des Communes. Il y prononça un discours long & travaillé, où il représenta avec force les nécessités publiques, le danger d'une invasion du côté de l'Ecosse; les affronts reçus de la part de la France; la Ligue dans laquelle le Roi étoit engagé avec le Pape & l'Empereur, & conclut par demander un secours de 800000 livres, divisées en quatre payemens annuels. Cette somme calculée sur le dernier dénombrement qui venoit d'être fait des biens, étoit l'équivalent de quatre Shellings par livre des revenus d'une année, ou, suivant la division convenue des payemens, d'un Shelling par livre chaque année pendant quatre ans. Un subside si considérable n'avoit jamais été accordé par les Communes; &, quoique la demande du Cardinal fût appuyée par Sir Thomas More, l'Orateur, & plusieurs autres membres attachés à la Cour, la Chambre la rejetta fermement (*a*). Elle ne vota qu'à une taxe de deux Shellings par livre sur tout possesseur de vingt livres de rente ou au-delà, & d'un Shelling sur quiconque ne posséderoit de revenu que depuis quarante Shellings jusqu'à vingt livres; le reste des sujets au-dessus de seize ans fut imposé à quatre sols par tête. Cette derniere somme se divisa en deux payemens annuels, & la premiere en quatre; par conséquent toutes deux n'excéderent pas ensemble le montant de six pences par livre, répartition faite sur chaque année. Ce subside ne se montoit qu'à moitié de la somme demandée. Le Cardinal, mortifié de cette réduction, revint dans la Chambre, & sollicita une conférence particuliere avec les membres qui s'opposoient aux intentions du Roi; mais on lui repondit que la Chambre s'étoit assujettie à la regle de n'avoir jamais que des délibérations générales, & sa demande lui fut refusée. Cependant les Communes augmenterent un peu leurs premières largesses en ajoutant l'impôt de trois Shellings par livre sur tout propriétaire de cinquante livres de rentes ou

1523.

(*a*) Herbert Stowe, 518. Histoire Parlementaire. Strype, Vol. 1. p. 49. & 50.

davantage (*a*). La Conduite de la Chambre des Communes, dans cette occasion, montre évidemment quelle étoit l'inconséquence des esprits de ce tems. Le Parlement étoit opiniâtre sur l'article d'un secours d'argent, & refusoit au Roi une demande qui devoit paroître raisonnable; mais il le laissoit empiéter, sans obstacle sur les priviléges de la nation, quoique son but direct fût de renverser les libertés du peuple. Henry fut si mécontent de l'avarice des Communes, que, comme il avoit déja passé sept ans sans convoquer de Parlement, il en passa encore autant avant d'en convoquer un autre. Sous prétexte de besoins pressans, il leva en une année, sur tous ceux qui étoient possesseurs de quarante livres de rentes, l'impôt que le Parlement ne lui avoit accordé que pour quatre ans (*b*); ce qui fut une nouvelle atteinte portée aux priviléges du peuple. On attribua assez généralement ces irrégularités aux conseils du Cardinal, qui, s'appuyant sur la considération qu'on avoit pour son caractere sacré, usurpoit, avec moins de scrupule, les droits civils de la nation.

1523. Ce Prélat insatiable de grandeur trouva cette année un nouvel écueil à ses vues ambitieuses. Le Pape Adrien VI. mourut, & Clément VII. de la famille de Médicis fut élu à sa place par le concours du parti imperial. Wolsey s'apperçut alors que l'Empereur l'avoit joué & conclut que ce Prince ne seconderoit jamais ses prétentions au siége Pontifical. Ce Cardinal, guidé par son ressentiment, commença dès ce moment à se refroidir pour les intérêts de la Cour Impériale, & à pré-

[*a*] On dit que lorsque Henry sut que les Communes faisoient de grandes difficultés d'accorder le subside demandé, il se mit si fort en colere, qu'il envoya chercher Edouard de Montague, un des membres qui avoit le plus de crédit dans cette Chambre : Montague vint, & eut la mortification d'entendre son maitre lui tenir ce discours : « *Ho l'homme !* » *ils ne veullent donc pas laisser passer* » *mon Bill ?* & mettant alors sa main sur la tête de Montague, qui l'écoutoit un genou en terre : « *Que mon Bill* » *soit passé demain matin*, continua le » Roi, *ou autrement votre tête sera* » *coupée* ». Cette façon cavaliere d'agir réussit à Henry : car, le jour d'après, le Bill passa. *Pairie Angloise de Collin. Vie de Wolsey de Grove.* Hal nous dit, fol. 38, que le Cardinal de Wolsey tâchant d'effrayer les Citoyens de Londres pour les résoudre à l'emprunt général fait en 1525, leur déclara nettement « *qu'il valoit mieux que quelques-uns d'entr'eux* » *souffrissent l'indigence, que de laisser* » *manquer le Roi dans le moment présent ; & qu'ils prissent garde à ne faire* » *aucune résistance, ni aucun murmure,* » *sans quoi il en pourroit coûter quelques* » *têtes :* Tel étoit le style du Roi & de ses Ministres.

[*b*] Speed, Hall, Herbert.

parer des voies de réunion entre son maître & le Roi de France. Il cacha son mécontentement, félicita le nouveau Pape sur son exaltation, & travailla à se faire continuer la commission de Légat, que les deux derniers Papes lui avoient accordée. Clément, qui n'ignoroit pas l'importance de captiver l'amitié de ce Ministre, lui conféra cette dignité pour toute sa vie; &, par cette concession inusitée, lui transféra, pour ainsi dire, toute l'autorité du Saint Siége en Angleterre: il faut convenir qu'à certains égards Wolsey en faisoit un bon usage. Il érigea deux Colleges, l'un à Oxford, l'autre à Ipswhich, lieu de sa naissance. Il appella de toute l'Europe les hommes les plus savans qu'il put trouver pour remplir les chaires de ces Colleges. Pour les fonder plus avantageusement, il supprima quelques petis Monasteres, dont il distribua les Moines dans d'autres Couvens. L'exécution de cette entreprise, lui devint d'autant moins difficile, que l'Eglise Romaine commençoit à sentir qu'elle étoit surchargée de Moines; mais qu'elle manquoit de gens assez instruits pour les opposer au génie *ergoteur* des Réformés.

1523.

La confédération contre la France parut plus formidable que jamais, à l'ouverture de la campagne (a). Adrien, avant sa mort, avoit renouvellé la ligue avec Charles & Henry. Les Vénitiens s'étoient laissé persuader de renoncer à l'alliance des François, & de s'engager à maintenir Sforce dans la possession du Milanez. Les Florentins, le Duc de Ferrare, celui de Mantoue, & toutes les puissances de l'Italie entrerent dans le même projet. L'Empereur en personne menaçoit la France d'une invasion formidable du côté de la Guienne: les forces de l'Angleterre & des Pay-Bas, sembloient prêtes à fondre sur la Picardie: un corps nombreux de troupes Allemandes se préparoit à ravager la Bourgogne: quelques terribles que ces préparatifs fussent pour la France, ils n'étoient rien, si on les compare au danger auquel l'exposoit une conjuration, depuis long-tems formée dans son sein, contre son Monarque, & alors prête à éclater.

Charles, Duc de Bourbon, & Connétable de France, réunissoit tout ce que le mérite le plus éclatant peut ajouter aux

[a] Guichardin, Liv. 14.

avantages d'une naissance illustre. Non-seulement il s'étoit
1523. distingué dans plusieurs entreprises militaires, mais il possédoit toutes les qualités qui convenoient à une personne de son rang. Ses vertus, ornées des graces de la jeunesse, avoient fait une si vive impression sur Louise de Savoye, mere de François I, que, sans égard à l'inégalité de leur âge, elle lui offrit sa main; mais, ayant essuyé un refus, elle passa de cette tendre disposition au projet d'une vengeance implacable. Cette Princesse étoit fausse, artificieuse, vindicative, méchante, & malheureusement pour la France, elle avoit acquis, par la supériorité de son esprit, un ascendant absolu sur son fils. A force d'instigations, elle engagea François à donner des dégoûts si amers au Connétable, qu'il étoit difficile à un homme d'honneur de les supporter. Enfin Cette Princesse obtint la permission de lui intenter un procès par lequel, sous les prétextes les plus frivoles, il fut dépouillé de tous ses biens, & ruiné de fond en comble.

Bourbon indigné des traitemens qu'il recevoit, & croyant que, s'il y avoit des outrages capables de justifier un sujet de se révolter contre son Prince & sa patrie, c'étoient ceux qu'on lui avoit faits, entra dans une correspondance secrette avec l'Empereur & le Roi d'Angleterre (*a*). François, persistant dans son dessein de recouvrer le Milanez, s'étoit proposé de conduire en personne son armée en Italie. Bourbon feignit d'être malade pour avoir un prétexte de rester. Il comptoit, aussitôt que le Roi auroit passé les Alpes, faire soulever ses nombreux vassaux dont il étoit adoré; & , avec leur secours, introduire l'ennemi dans le cœur du Royaume. François fut informé de ce complot; mais, ayant manqué de promptitude pour s'assurer de ce dangereux mécontent, le Connétable s'échappa (*b*). Il passa au service de l'Empereur, & fit à la France tout le mal dont ses grands talens pour la guerre & son génie entreprenant le rendoient capable. Charles lui marqua tant de considération & d'envie de se l'attacher, qu'il lui offrit en mariage sa sœur Eléonor, veuve d'Emmanuel, Roi de Portugal. Lorsque le Connétable vint à Madrid, quelque tems après l'Empereur le reçut avec toutes les démonstrations

(*a*) Mémoires du Bellay, Liv. 2. [*b*] Belcarius, Lib. 17.

de la plus tendre amitié. Charles proposa même au Marquis de Vilanes, grand d'Espagne, de prêter son palais au Connétable pendant le séjour qu'il feroit dans cette Ville, comme le logement le plus honnête pour un homme de son rang. Le Marquis de Vilanes répondit, avec une fierté vraiment castilane, que le désir de Sa Majesté etoit un ordre pour lui; mais qu'aussi-tôt que le Connétable auroit quitté sa Maison, il la brûleroit comme souillée par la présence d'un traître (*a*). 1523.

Le Roi d'Angleterre, qui souhaitoit que François s'engageât dans l'expédition d'Italie, dissimula son intention d'entrer en Picardie cette année. Ce ne fut que vers l'arriere saison que le Duc de Suffolk, qni commandoit l'armée Angloise, se rendit à Calais: les Lords Montacute, Herbert, Le 24 Aout. Ferras, Morney, Sandys, Berkeley, Powis & plusieurs autres grands Seigneurs l'accompagnerent (*b*). Cette armée renforcée par quelques troupes tirées de la garnison de Calais, se montoit environ à 12000 hommes; &, ayant joint un pareil nombre de Flamands, elle se prépara à faire une invasion en France. Le siege de Boulogne fut d'abord proposé; mais cette entreprise paroissant trop difficile, on jugea plus à propos de laisser cette Ville derriere soi. La frontiere de Picardie étoit très-dégarnie de troupes. La seule défense de cette Province consistoit dans l'activité des Officiers François, qui harceloient l'armée alliée dans sa marche, & jettoient des garnisons avec une grande célérité, dans chaque place qui paroissoit menacée. Après avoir cotoyé la somme, & dépassant Hédin, Montreuil, Dourlens, les Anglois & les Flamands se présenterent devant Bray, Ville peu fortifiée, qui protégeoit un pont sur la Somme. L'armée étoit résolue de le passer, &, s'il étoit possible, de prendre ses Quartiers d'hiver en France. Mais Créqui se jetta dans Bray, & sembla déterminé à le défendre. Les alliés l'attaquerent avec autant de vigueur que de succès; &, lorsqu'il se retira sur le Pont, le poursuivirent si vivement qu'ils ne lui laisserent pas le tems de le rompre: ils le passerent avec lui, & acheverent sa déroute. Ils avancerent ensuite à Mont-Didier, qu'ils assiégerent, & qu'ils prirent par capitulation. Ne trouvant point encore

(*a*) Guichardin. (*b*) Herbert.

d'obstacles, ils continuerent leur marche jusqu'à la riviere
1523. d'Oise, à onze lieues de Paris, où l'on fut dans la plus grande consternation, jusqu'à ce que le Duc de Vendôme accourut à son secours avec quelques troupes. Les confédérés, craignant alors d'être environnés, & réduits à la derniere extrêmité, dans une saison si avancée, prirent le parti de se retirer. Mon-Didier fut abandonné & les Anglois, ainsi que les Flamands, s'en retournerent chacun dans leur pays.

La France se défendit contre les autres invasions avec autant de bonheur & de facilité. Douze mille Lansquenets fondirent en Bourgogne sous le commandement du Comte de Fustemberg. Le Comte de Guise, qui défendoit cette frontiere, n'avoit à leur opposer que quelques milices, & environ neuf cens hommes de Cavalerie pésamment armée. Il mit la milice en garnison dans les Villes, tint la campagne avec sa Cavalerie, & harcela tant les Allemands qu'ils se trouverent trop heureux de se retirer en Lorraine. Guise les attaqua au passage de la Meuse, les mit en désordre, & tailla en pieces la plus grande partie de leur arriere-garde.

L'Empereur faisoit de grands préparatifs du côté de la Navarre; & cette frontiere, quoique bien gardée par la nature, ne paroissoit pas en sûreté contre l'invasion formidable qui la menaçoit. Charles assiégea Fontarabie, qui étoit tombée peu de jours auparavant au pouvoir des François; &, lorsqu'il eût attiré Lautrec, le Général François, au secours de cette Ville, il leva tout-à-coup le siege, & alla se poster devant Bayonne. Lautrec, qui se douta du stratagême, fit une marche forcée, & se jetta lui-même dans Bayonne, qu'il défendit avec tant de Vigueur & de courage, que les Espagnols furent obligés de l'abandonner. L'Empereur n'auroit fait qu'une campagne malheureuse de ce côté-là, si, contre l'avis de tous ses Généraux, il ne fût pas retourné à Fontarabie, place très-bien fortifiée, défendue par une garnison nombreuse, & qu'il assiégea, malgré la rigueur de l'hiver. Le défaut de courage & de capacité du Gouverneur sauva la honte d'un nouvel échec à Charles, qui, ayant pris cette Ville mit ses troupes en quartier d'hiver.

Guerre d'Italie.

François étoit si obstinément résolu à poursuivre son expé-

dition d'Italie, que malgré les invasions dangereuses dont ses Etats se trouvoient menacés de tous côtés, il se détermina à marcher en personne à la tête de son armée pour faire la conquête de Milan. La nouvelle de la révolte & de la fuite de Bourbon l'arrêta à Lyon; il craignit qu'un homme si puissant, & si généralement aimé, ne réussit par ses intrigues à fomenter quelque soulevement dans le Royaume; & il crut plus prudent de n'en pas sortir, & d'envoyer son armée en Italie sous les ordres de l'Amiral Bonnivet. On avoit, pour ainsi dire, laissé l'Etat de Milan sans défense, dans l'intention d'engager François à l'attaquer; Bonnivet n'eut pas plutôt passé le Tesin, que l'armée de la Ligue & même Prosper Colonne, Général très-prudent, qui la commandoit, se trouverent dans la derniere confusion. On est d'accord que si Bonnivet s'étoit avancé d'abord à Milan, cette grande Ville, qui décidoit de la destinée du reste de ce Duché, auroit ouvert ses portes sans résistance; mais le Général perdit à des entreprises frivoles un tems dont Colonne profita pour renforcer la garnison, & mettre la place en état de se défendre. Bonnivet fut alors contraint à tenter de la réduire par la famine; il en fit le blocus, & s'empara de tous les postes qui commandoient les passages par lesquels on pouvoit y porter du secours. Pendant ces opérations, l'armée de la Ligue ne demeura point dans l'inaction: elle resserra & harcela tellement les quartiers des François, qu'ils sembloient plus prêts à périr euxmêmes de la famine, qu'à réduire la Ville à cette extrêmité. les maladies, les fatigues & la disette, firent de si violens ravages parmi les troupes Françoises qu'elles furent contraintes de lever le blocus. Leur unique espérance consistoit dans un corps nombreux de Suisses, qu'on avoit soudoyé pour le service du Roi de France, & dont chaque jour on attendoit l'arrivée. 1523.

Les Suisses s'étoient acquis, dans ce siecle, une si grande supériorité sur presque toutes les nations belliqueuses; ils avoient été si caressés par les plus puissans Potentats de l'Europe, qu'ils étoient devenus hautains & capricieux. Ils s'étoient persuadés que le sort des Empires dépendoit absolument de leur assistance, ou de leur opposition. François avoit

promis à ce corps de mercenaires, qu'il avoit payé pour join-
1523. dre Bonnivet, qu'aussi-tôt qu'ils arriveroient dans les plaines du Piémont, le Duc de Longueville, suivi de quatre cens lances, viendroit à leur rencontre, & les conduiroit au camp des François; la marche de Longueville fut retardée par quelque accident, & les Suisses furent oblgés de continuer la leur, sans être honorés de son escorte. Ce retard leur parut une négligence dont ils s'offenserent. Dès qu'ils arriverent à la vue du camp François, ils s'arrêterent; &, au lieu de joindre Bonnivet, ils envoyerent ordre à un corps considérable de leurs compatriotes qui servoient alors sous lui, de se retirer & de s'en retourner avec eux dans leur pays (a).

Après la désertion des Suises, il ne restoit plus à Bonnivet d'autre parti à prendre, que celui de revenir en France le plutôt qu'il lui seroit possible. Il fit des mouvemens en conséquence; mais les Alliés, dévinerent son dessein, & tomberent vivement sur son arriere-garde. L'action fut vive; cependant l'armée Françoise fit sa retraite, non sans avoir perdu un grand nombre d'officiers & de Soldats : entre les gens de marque qui périrent, elle eut à regretter le brave Chevalier Bayard, regardé dans ce tems comme le modéle des vrais militaires & des gens d'honneur. Il avoit même acquis le surnom glorieux de *Chevalier sans peur & sans reproche*. Lorsque cet homme vaillant, sentit que ses blessures étoient mortelles, & qu'il ne pouvoit plus se tenir à cheval, il donna ordre à ses domestiques de le mettte au pied d'un arbre, & de le placer le visage tourné vers l'ennemi, afin de mourir dans cette posture. Les Généraux des Alliés, & entr'autres le Duc de Bourbon s'approcherent de lui, & lui marquerent l'intérêt qu'ils prenoient à son état : » ne me » plaignez pas, dit-il à Bourbon; je meurs en faisant mon » devoir : les seuls qui soient à plaindre sont ceux qui com- » battent contre leur Prince & leur patrie (b) ».

Le Pape, les Vénitiens, les Florentins satisfaits de l'avan-
1524. tage qu'ils avoient remporté sur les François, lorsqu'ils furent ainsi expulsés de l'Italie, résolurent de ne pas pousser leur victoire plus loin. Toutes ces puissances, & Clément en parti-

(a) Guichardin, Lib. 15. Mémoires du Bellay, Liv. 2. (b) Daniel, vol. 3. p. 512.

culier

culier se défioient beaucoup de l'Empereur ; leur jalousie fut encore augmentée, lorsqu'ils le virent refuser l'investiture de Milan, fief de l'Empire, à François Sforce, dont il avoit reconnu les droits, & pris la défense (a). Ils en conclurent que Charles vouloit se mettre lui-même en possession de cet important Duché, & réduire l'Italie sous son obéissance. Clément sur-tout, excité par cette conjecture, porta les précautions pour déconcerter les projets de l'Empereur, jusqu'à donner ordre au Nonce qui étoit à Londres, de ménager une réconciliation entre la France & l'Angleterre ; mais le moment n'en étoit pas venu. Wolsey dégoûté de l'Empereur, cependant encore plus jaloux d'une vaine gloire, ne voulut point ceder à un autre l'honneur d'avoir opéré ce grand changement ; & il engagea le Roi à rejetter la médiation du Pape. Un nouveau Traité fut même conclu entre Henry & Charles pour faire encore une invasion en France. Charles stipula qu'il fourniroit une puissante armée au Duc de Bourbon pour conquérir la Provence & le Dauphiné. Henry convint de lui donner cent mille écus le premier mois, & de choisir ensuite, ou de continuer le même payement, ou d'envoyer une armée considérable en Picardie. Le Duc de Bourbon devoit posséder ces Provinces, & prendre le titre de Roi ; mais à condition de les tenir en fief de Henry, comme le reconnoissant Roi de France. Le Duché de Bourgogne devoit être donné à Charles, & le reste du Royaume à Henry. 1524.

Ce partage chimérique manqua d'exécution par l'article le plus facile à exécuter : Bourbon refusa de reconnoître Henry Roi de France, cependant son entreprise sur la Provence eut toujours lieu. Il entra dans cette Province avec une nombreuse armée d'Impériaux sous ses ordres & ceux du Marquis de Pescara ; ils mirent le siege devant Marseille, persuadés que cette Ville, où il n'y avoit qu'une foible garnison tomberoit en peu de tems ; mais les bourgeois se défendirent avec tant de valeur & d'obstination, que Bourbon & Pescara, apprenant l'approche du Roi de France, à la tête d'une armée nombreuse, furent contrains de lever le siege.

(a) Guichardin, Lib. 15.

1524. Ils conduisirent leurs troupes honteuses, affoiblies, & découragées en Italie.

François pouvoit jouir alors en sûreté de la gloire d'avoir repoussé ses ennemis dans toutes les tentatives qu'ils avoient faites sur ses Etats: mais ayant appris que le Roi d'Angleterre, dégoûté de n'avoir eu aucun succès dans ses premieres entreprises, & mécontent de l'Empereur, ne songeoit plus à l'invasion de la Picardie, son ancienne ardeur pour la conquête de Milan se ralluma: malgré la saison avancée, &, contre l'avis de ses plus sages Conseillers, il se détermina, sur le champ, à conduire son armée en Italie.

Il passa les Alpes au Mont-Cénis, & si-tôt qu'il parut en Piémont, la plus grande consternation se répandit dans tout le Milanez. Il n'y avoit nulle armée en campagne, capable de l'arrêter. Milan même, quoique très-affectionnée à son Souverain, n'étoit plus dans cet état de défense où elle se trouva lorsque Bonnivet en fit le Blocus. A peine y restoit-il des habitans. La peste en avoit moissonné une partie; & l'autre étoit allée chercher sa sûreté à la campagne. François marcha d'abord à cette Ville, qui lui ouvrit ses portes. Les troupes de l'Empereur & de Sforce s'enfuirent à Lodi; &, si François s'étoit mis à leur poursuite, elles auroient abandonné cette place (*a*), & se seroient entiérement dissipées. Son mauvais génie lui suggéra au contraire d'assiéger Pavie, Ville très-forte, où étoit une garnison considérable, & défendue par Leyra, un des plus braves Officiers qu'eût l'Espagne. Tous les efforts du Roi de France pour emporter cette place, devenoient infructueux. Il foudroyoit les murailles, il faisoit des brêches, &, par la vigilance de Leyra, de nouveaux ouvrages se trouvoient tout-à-coup élevés derriere ceux qu'on avoit abattus: François essaya de détourner le cours du Tésin, qui défendoit un des côtés de la Ville; mais un débordement de cette riviere entraîna en une nuit, toutes les terres que les soldats avoient amoncelées avec beaucoup de tems & des peines infinies. Les fatigues, & la rigueur de la saison, car on étoit alors dans le cœur de l'hiver, avoient délabré l'armée Françoise; ses forces se trou-

(*a*) Guichardin, Lib. 15. du Bellay, Lib. 2.

voient encore diminuées par le détachement d'un corps considérable, que François, à la sollicitation du Pape, alors 1524.
ouvertement déclaré pour lui, envoya, sous le commandement du Duc d'Albany, faire une invasion dans le Royaume de Naples. Au milieu de ces circonstances, les Généraux Impériaux ne resterent point oisifs. Pescara & Lannoy, Viceroi de Naples, rassemblerent leurs troupes de tous les quartiers. Bourbon ayant mis toutes ses pierreries en gage, alla en Allemagne, &, sur son crédit personnel, leva douze mille Lansquenets, avec lesquels il joignit les Impériaux : cette armée s'étoit avancée pour faire lever le siege de Pavie, & le danger devenoit chaque jour plus pressant pour les François.

Excepté l'Italie & les Pays-Bas, l'Europe manquoit alors de commerce & d'industrie; la privation de ces deux sources de richesses; l'étendue des privileges dont le peuple jouissoit dans les grandes Monarchies, la modicité des subsides, qu'il avoit pour maxime d'accorder au Souverain, concouroient chez presque toutes les nations à borner extrêmement les revenus du Prince. Il ne pouvoit même pas fournir à la paye des petites armées qu'il étoit obligé de mettre sur pied.

Les troupes Impériales, commandées par Bourbon, Pescara, & Lannoy, n'excédoient pas vingt mille hommes; & c'étoit le seul corps entretenu par l'Empereur, car il n'avoit pas été en état de lever une armée pour faire une invasion en France, soit du côté de l'Espagne, soit du côté de la Flandre. Ce grand Monarque étoit même si pauvre, qu'il ne put envoyer de l'argent pour le payement de ses troupes, & l'espoir seul qu'elles avoient, de piller le camp des François, les fit avancer & se tenir sous leurs drapeaux. Si François eût levé le siege avant leur approche pour se retirer à Milan, elles se seroient débandées d'elles-mêmes, & il auroit eu une victoire complette, sans danger, & sans qu'elle lui coûtât une goutte de sang. Mais c'étoit le caractere de ce Prince, de s'obstiner en proportion des difficultés qu'il rencontroit; & ayant dit une fois qu'il vouloit prendre Pavie, ou périr devant cette place, il s'y seroit plutôt fait massacrer, que d'abandonner sa résolution.

1525. 25. Janvier Bataille de Pavie & captivité de François I.

Après avoir canonné le camp des François pendant quelques jours, les Généraux Impériaux y donnerent une attaque générale, & ruinerent ses retranchemens. Leyra fit une sortie de son côté, qui jetta les assiégeans dans le désordre & la confusion. Les Suisses, contre leur coutume, se conduisirent très-lâchement & abandonnerent leurs postes. L'armée de François fut mise en déroute. Lui-même environné d'ennemis, après avoir combattu avec la valeur la plus héroïque, & tué sept hommes de sa propre main, fut à la fin obligé de se rendre prisonnier. Presque toute l'armée, pleine de Noblesse & de braves Officiers, périt par le fer, ou fut culbutée dans la riviere. Le peu qui échappa à la mort fut fait prisonnier. Les Généraux Impériaux avoient si peu d'autorité sur leurs troupes, même après une si grande victoire, que Lannoy craignit que les Lansquenets ne voulussent garder François comme une sûreté de la paye qui leur étoit due; il l'éloigna sur le champ, & l'envoya à Pizzighitone. Il mit à profit la terreur qui s'étoit emparée du Pape, des Florentins, du Duc de Ferrare, & des autres Etats d'Italie, & les obligea, quoiqu'ennemis secrets, d'avancer de l'argent pour la subsistance de son armée.

L'Empereur reçut ces nouvelles par Pennalosa, qui traversa la France, à la faveur d'un sauf-conduit qui lui fut donné par le Roi captif. Si la modération que l'Empereur montra dans cette occasion eût été vraie, elle lui auroit fait beaucoup d'honneur. Au lieu de se réjouir, il affecta de compâtir à l'infortune de François, & s'étendit sur les calamités auxquelles les plus grands Monarques étoient exposés (a). Il interdit à la ville de Madrid la liberté de faire aucunes réjouissances publiques qui eussent l'air du triomphe; & dit qu'il réservoit toutes ces marques d'allégresse au tems où il auroit vaincu les infideles. Il envoya ordre aux garnisons des frontieres de ne commettre aucune hostilité sur les terres de France. Il parla même de conclure incessamment la Paix à des conditions modestes. Mais toutes ces apparences d'équité, n'étoient qu'une dissimulation d'autant plus dangereuse qu'elle étoit plus profonde. Son unique occupation, fut

(a) Vera Hist. de Charles V.

de se former un plan sur la maniere dont il pourroit tirer le plus d'avantage de ce grand événement, & satisfaire son insatiable ambition, seule regle de sa conduite. 1525.

Le même Pennalosa en passant par la France, porta aussi une lettre de François à sa mere, que ce Prince avoit laissée Régente, & qui résidoit à Lyon. Cette lettre ne contenoit que ces mots: *Madame, tout est perdu fors l'honneur.* La Princesse fut accablée de ce malheur. Elle voyoit le Royaume sans Souverain, sans armée, sans Généraux, sans argent; environné de tous côtés d'ennemis implacables & victoriex. Son unique ressource, dans des circonstances si cruelles, étoit l'espoir qu'elle conservoit de faire la paix avec le Roi d'Angleterre, & même d'en recevoir du secours.

Si Henry avoit déclaré la guerre à la France par des vues politiques, il est évident que la victoire de Pavie, & la captivité de François étoient les plus heureux événemens qu'il pût souhaiter, & les seuls capables de réaliser ses projets. Tant que l'on faisoit la guerre languissamment & sans nul avantage décisif, il ne pouvoit s'emparer que de quelques Villes frontieres, ou peut-être d'un petit territoire, qui lui auroit plus coûté à garder, qu'il n'en aurot tiré de profit. Ce n'étoit que par une grande révolution, qui anéantit la puissance de la France, que Henry devoit esperer d'acquerir quelques Provinces considérables, en démembrant cette puissante Monarchie, si affectionnée à son gouvernement, & à ses Souverains. Mais il est probable que Henry n'avoit jamais porté ses vues si loin. Il fut intimidé au contraire par cet événement important, & ne vit que son propre danger aussi-bien que celui de toute l'Europe, dans la perte d'un contrepoids nécessaire à la puissance de Charles. Ainsi au lieu de profiter de la situation déplorable de la France, il résolut de la secourir; &, comme la gloire de relever un ennemi abattu sembloit se joindre à ses prétendus intérêts politiques, il n'hésita point à prendre ce parti généreux.

Henry s'allie avec la France.

Quelques mécontentemens avoient aussi commencé a fermenter entre Charles & Henry; mais plus encore, entre Charles & Wolsey. Ce Ministre tout-puissant n'attendoit qu'une occasion de se venger des torts que l'Empereur avoit

eus avec lui. La conduite de Charles, après la Bataille de 1525. Pavie, donna lieu au Cardinal de ranimer la jalousie & les soupçons du Roi contre son allié. L'Empereur soutint si mal ses premieres apparences de modération, qu'il avoit déja changé de style avec Henry; au lieu de lui écrire de sa propre main, comme à son ordinaire, & de signer: *Votre affectionné fils & cousin*, il dicta ses Lettres à son Secretaire, & signa seulement *Charles* (*a*). Wolsey s'apperçut aussi que les caresses & les protestations dont l'Empereur remplissoit autrefois celles qu'il lui écrivoit, étoient sensiblement diminuées. Ce dernier refroidissement, causé sans doute par l'ivresse des succès, ne fut pas le moins imprudent & le moins contraire aux intérêts de Charles.

Henry eut cependant soin de sauver les apparences de son changement; tandis qu'il prenoit de nouvelles mesures pour le consommer, il affecta d'entendre parler avec plaisir de la victoire de Pavie & de la captivité de François. Il congédia publiquement un Envoyé de France, à qui, malgré la guerre, il avoit permis de résider à Londres (*b*): mais aux sollicitations pressantes & soumises de la Régente, il entama une correspondance avec elle. Non-seulement il assura cette Princesse de son amitié & de sa protection, il exigea encore sa parole, qu'elle ne consentiroit point au démembrement de quelques Provinces du Royaume, pour la rançon de son fils. Il conserva néanmoins vis-à-vis de l'Empereur les dehors d'un zele entreprenant pour la cause commune; & cherchant à se procurer un prétexte de rompre avec lui, il dépêcha Tonstal Evêque de Londres, à Madrid, pour proposer à Charles de faire une invasion en France. Il demandoit que l'Empereur le mît en possession de la Guienne en allant sur le champ à la tête d'une armée puissante s'emparer de cette Province, & qu'il lui payât des sommes considérables que ce Prince lui avoit empruntées pendant son dernier séjour à Londres. Il sut alors que l'Empereur n'étoit en état de satisfaire ni à l'une, ni à l'autre demande, & qu'il étoit peu disposé d'ailleurs à le rendre maître d'un si vaste territoire sur les frontieres d'Espagne.

[*a*] Guichardin, Lib. 16. [*b*] Du Bellay, Liv. 43. Stowe, p. 221. Baker, p. 273.

Tonstal l'instruisit encore, que Charles, de son côté, se plaignoit de l'Angleterre, & en paticulier de Henry, parce que depuis l'année précédente, ce Prince n'avoit ni continué de payer les cent mille écus par mois à Bourbon, ni envahi la Picardie comme il s'y étoit engagé par le Traité fait entr'eux. Il ajoutoit à ces griefs, qu'au lieu de persister dans l'intention d'épouser Marie, lorsqu'elle seroit en âge de conclure cette union, Henry avoit écouté des propositions de mariage avec Isabelle sa niece, Princesse de Portugal; qu'il étoit entré dans un traité particulier avec François, & qu'il sembloit vouloir recueillir seul, le fruit des avantages que la fortune avoit accordés aux armes impériales. 1525.

Le Roi, encore plus animé par ces nouvelles à suivre son projet, conclut son alliance avec la Régente, & s'engagea à procurer la liberté à François, à des conditions raisonnables (*a*): la Régente par un autre traité, reconnut le Royaume de France débiteur de Henry, pour la somme d'un million huit cens écus, payables en cinquante mille écus tous les six mois. Elle promit de plus, qu'après ce payement, Henry conserveroit pendant sa vie une pension annuelle de cent mille écus. Ainsi, malgré sa générosité, ce Monarque n'oublia pas de tirer parti de la situation critique de la France, en exigeant d'elle ces conditions lucratives. On fit encore le magnifique présent de cent mille écus à Wolsey, pour le prix de ses bons offices, mais sous la couleur décente des arrérages qui lui étoient dûs, à raison d'indemnité, lorsqu'il se désista de l'administration de Tournay.

Au milieu de ces arrangemens, Henry prévit que ce Traité avec la France pourroit l'engager dans une guerre avec l'Empereur; il songea à remplir ses coffres par de nouvelles impositions sur ses propres sujets. Comme le Parlement avoit montré quelque répugnance à répondre à ses intentions sur cet article, ce Prince suivit l'avis du fier Wolsey, & résolut de faire usage de sa prérogative seule pour exécuter son dessein. Il expédia des commissions à toutes les Cours des Shérifs pour lever quatre Shellings (*b*) par livre sur les biens du Clergé, trois Shellings & quatre pences sur les

Mécontentemens des Anglois.

(*a*) Du Tillet, Receuil des Traités de Léonard, Tome 2. Herbert.

(*b*) Shelling équivaut à 12 sols d'Angleterre, & le penni à 1 sol.

Laiques. Il étoit si persuadé que son autorité devoit être ab-
1525. solue, qu'il n'employa même pas, comme la premiere fois, la foible apparence d'un emprunt pour voiler cette exaction arbitraire. Il s'apperçut bien-tôt qu'il avoit trop présumé de l'obéissance passive de ses sujets. Le peuple mécontent d'être chargé d'une nouvelle taxe, au-delà de celle qu'il payoit déja, & plus encore de la méthode illégale de l'imposer, fit éclater ses plaintes, ses murmures & sa résistance lorsque les Commissaires voulurent la percevoir. L'opposition qu'il y apporta, fut poussée jusqu'à la menace d'une révolte générale. Henry eut la prudence de s'arrêter au bord du précipice où il s'étoit exposé. Il écrivit à toutes les Cours de Shérifs, qu'il n'entendoit pas forcer ses sujets à ce dernier impôt, & qu'il n'en vouloit rien recevoir qu'à titre de *bénévol nce* (a). Il se flatta que le peuple, calmé par cette explication dissimulée, n'oseroit braver l'autorité royale, en refusant des secours demandés de cette maniere. Mais les esprits une fois mis en fermentation ne pouvoient pas s'adoucir si facilement. Un Avocat qui demeuroit dans la Cité, objecta un Statut de Richard III, par lequel il abolissoit ces levées de *bénévolence*; la Cour des Shérifs lui répondit, que Richard étant un usurpateur, & ses Parlemens des assemblées factieuses, ses Statuts ne pouvoient avoir force de loi contre la volonté d'un Monarque absolu & légitime, qui tenoit sa Couronne par droit héréditaire, & qui n'avoit pas besoin de mandier la faveur d'une populace licentieuse (b). Ces Juges allerent même jusqu'à affirmer que le Roi pouvoit imposer, par des commissions semblables, toutes les taxes qu'il lui plairoit. Le Conseil Privé acquiesça promptement à ce Décret, qui anéantissoit le privilége le plus précieux au peuple, & qui rendoit tous ses autres priviléges précaires. Armé de l'autorité si formidable de la prérogative royale, & d'un prétexte légal, Wolsey envoya chercher le Maire de Londres, & lui demanda ce qu'il donneroit pour fournir aux besoins de Sa Majesté. Le Maire parut desirer de consulter le Conseil commun avant que de s'ouvrir lui-même; mais le Cardinal éluda le danger d'une opposition unanime de la part des Aldermans ou Eche-

(a) C'est-à dire don gratuit. (b) Herbert, Hall.

vins,

vins, en exigeant qu'ils vinssent chacun en particulier conférer avec lui au sujet de la *bénévolence*. Les choses ne se passerent pas si doucement dans les campagnes. Il y eut des especes de révoltes en quelques endroits. Cependant aucune personne de marque ne s'étant mise à la tête du peuple, le Duc de Suffolk & le Comte de Surrey, alors Duc de Norfolk, parvinrent aisément, moitié par la persuasion, moitié par la force, à faire mettre bas les armes aux chefs des factieux, & à les engager à se rendre eux-mêmes prisonniers. Le Roi sentit qu'il seroit dangereux de punir des criminels, qui ne l'étoient que pour soutenir la cause du peuple. Il se détermina, malgré son caractere imperieux & violent, à leur accorder un pardon général; & très-sagement il imputa leur faute, non pas au défaut d'obéissance & d'affection, mais à leur pauvreté. Les coupables furent traduits devant la Chambre Etoilée, où, après une févere accusation portée contr'eux par le Conseil du Roi, le Cardinal dit: « que malgré leurs » offenses grieves, le Roi, en considération de leur misere, » leur accordoit son gracieux pardon, à condition qu'ils don- » neroient des garans de leur bonne conduite pour l'avenir ». Ils répondirent qu'ils n'avoient point de caution à fournir; mais le Cardinal d'abord, & ensuite le Duc de Norfolk, s'offrirent à leur servir, après quoi ils furent absous (*a*). 1525.

Ces impositions arbitraires étant universellement attribuées aux conseils du Cardinal, augmenterent la haine générale qu'il s'étoit attirée; & l'acte de clémence, étant attribué au Roi seul, fut regardé comme une expiation de sa part, pour avoir abusé de son autorité. Wolsey soutenu également par celle du Roi & par celle du Pape, continua impunément de violer tous les priviléges Ecclésiastiques, beaucoup plus respectés alors, comme sacrés, que comme civils; après avoir déja osé supprimer quelques Monasteres, il tint tous les autres dans la servitude, & exerça sur eux une jurisdiction absolue. Sa commission de Légat lui donnoit le droit de les visiter, de les réformer, de les châtier; & il employoit Allen, son Agent ordinaire, à toutes ces opérations despotiques. Les Maisons Religieuses étoient obligées de composer pour

(*a*) Herbert, Hall, Stowe, 525. Hollingshed, p. 891.

leurs fautes réelles, ou prétendues, en donnant des sommes
1525. immenses au Cardinal ou à son Représentant. Cette oppression fut portée si loin, qu'il en parvint quelques murmures aux oreilles du Roi, peu accoutumées à s'ouvrir à des plaintes contre son favori. Il fit une réprimande sévere à Wolsey, qui le rendit, non pas plus honnête, mais du moins plus prudent pour l'avenir. Ce Ministre altier, avoit bâti un Palais superbe à Hampton-court, qu'il destinoit, sans doute, pour son usage, aussi-bien que celui de York, placé à Westminster. Mais, craignant de donner de nouvelles armes à l'envie par l'étalage de tant de magnificence, & voulant d'ailleurs appaiser le Roi, il lui fit présent de ce Palais, en assurant Sa Majesté qu'il l'avoit construit pour elle.

L'autorité absolue de Henry, rendoit son gouvernement domestique, soit sur son peuple, soit sur ses Ministres, facile & expéditif. La seule conduite des affaires étrangeres, demandoit de l'application, du tems & du travail. Elles étoient alors dans une telle situation, qu'il n'y avoit bien-tôt plus de sûreté pour l'Angleterre à rester entierement neutre, la feinte modération de l'Empereur ne se soutint pas long-tems. il fut bien-tôt de notoriété générale, que ces vastes Etats, loin d'assouvir son ambition, ne lui paroissoient que des moyens d'acquérir un Empire plus étendu. Les conditions qu'il proposoit à son prisonnier, auroient anéanti la puissance de la France, & détruit la balance de l'Europe. Il exigeoit que ce Monarque lui rendît le Duché de Bourgogne, usurpé, à ce qu'il prétendoit, par Louis XI. sur ses ancêtres; qu'il abandonnât la Provence & le Dauphiné, au Duc de Bourbon, pour en être possédés en pleine souveraineté, sans fief ni hommage à la Couronne de France; qu'il satisfît le Roi d'Angleterre à l'égard des Provinces que ce Prince réclamoit comme son héritage; & qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur Naples, Milan, Gennes, & tout territoire en Italie (*a*).

Ces demandes furent faites à François, aussi-tôt après la Bataille de Pavie, & tandis qu'il étoit retenu à Pizzighitone. Jusques-là ce Prince avoit pris quelque confiance dans la

[*a*] Guichardin, Lib. 16

magnanimité de l'Empereur; mais cette prévention ne servit qu'à l'indigner davantage, quand il reconnut combien il s'étoit trompé. Il répondit qu'il vivroit & mourroit plutôt prisonnier, que de consentir au démembrement de son Royaume; & que, s'il étoit assez vil pour accepter des conditions si dures, ses sujets ne les lui laisseroient pas remplir. Il offrit, pour le prix de sa liberté, de renoncer à tous ses droits sur l'Italie; d'assister l'Empereur pour recouvrer les territoires usurpés sur l'empire par les Vénitiens; de dégager Charles de l'hommage qu'il devoit à la France pour la Flandre & l'Artois; d'épouser Eléonore, sœur de Charles, car François étoit veuf alors, & de lui reconnoître le Duché de Bourgogne en dot, & pour héritage de ses enfans (*a*). 1525.

François fut encouragé de nouveau à persister dans ses offres parce qu'il apprit des dispositions favorables de Henry à son égard, & des allarmes qui avoient saisi les principales Puissances d'Italie à la nouvelle de sa défaite & de sa captivité. Il étoit cependant fâché d'être si éloigné de l'Empereur avec lequel il falloit qu'il traitât. Il desira d'être transféré à Madrid, dans l'espoir qu'une entrevue personnelle opéreroit beaucoup en sa faveur. Il se persuadoit que si Charles n'étoit pas obsédé par ses Ministres, il lui trouveroit cette noble franchise dont lui-même étoit capable. François fut bien-tôt convaincu de son erreur. L'Empereur se tint quelques tems loin de lui, sous prétexte d'une assemblée des Etats à Tolède, &, après qu'elle fut rompue, il différa encore de rendre visite au Roi son Prisonnier. Il attacha même une sorte de délicatesse à ce procédé en feignant de craindre que son aspect ne fût désagréable à François & n'eût l'air d'une insulte, s'il hasardoit de voir ce Prince avant qu'il y eût des arrangemens convenus entr'eux. Le défaut d'exercice & peut-être encore plus, les réflexions ameres sur sa triste situation, firent tomber François dans une maladie de langueur. Charles eut peur alors que la mort de son captif ne le privât de tous les avantages qu'il se proposoit de tirer de lui. Il alla le voir au Château de Madrid; &, comme il s'approchoit du lit où étoit François, ce Prince lui dit: « Vous

François est transféré à Madrid.

[*a*] De vera Hist. de Charles V.

» venez visiter votre Prisonnier », non, répondit l'Empe-
1525. reur « Je viens visiter mon frere & mon ami, qui aura » bien-tôt sa liberté ». Il adoucit ainsi son affliction par plusieurs discours de cette nature, qui eurent un si bon effet, qu'en peu de jours, le Roi malade se rétablit (*a*), & s'occupa lui-même à discuter ses intérêts, & les clauses d'un Traité avec les Ministres de l'Empereur.

Pendant que cette négociation s'avançoit avec lenteur, la fortune jetta dans les mains de l'Empereur une nouvelle occasion d'aggrandir ses possessions en Italie. François Sforce, impatienté que son investiture de Milan fût si long-tems différée, & voyant qu'elle ne lui seroit même accordée qu'à des conditions onéreuses, tâcha de gagner Pescara, Général de l'Empereur, & de l'engager à conspirer contre son maître. Pescara feignit de se laisser séduire; mais il révéla toute l'intrigue, & reçut ordre de s'emparer du Milanez. Charles
1526. ne fit pas mystere de l'intention où il étoit de faire faire le procès à Sforce comme coupable de trahison envers son Seigneur-Lige & son Souverain; & de confisquer son fief (*b*). Cet incident resserra l'union des Puissances d'Italie avec la France; ainsi l'Empereur, en voulant trop envahir, se mit en danger de perdre tous ses avantages. Ses craintes augmenterent quand il apprit que François avoit envoyé l'abdication de sa Couronne à la Régente, pour autoriser le regne du Dauphin à sa place. Quoique ses ordres ne fussent pas exécutés à cet égard, ils prouvoient la ferme résolution où ce Monarque étoit de ne jamais se soumettre aux conditions insoutenables qu'on exigeoit de lui. La principale difficulté du Traité se réduisoit alors à l'article du Duché de Bourgogne. François avoit même consenti à céder cette Province; mais il demendoit provisoirement sa liberté. Toute confiance mutuelle étoit perdue entre ces Princes, & chacun d'eux craignoit que l'autre n'abusât de la sienne s'il exécutoit le Traité le premier.

A la fin l'Empereur se relâcha de sa rigueur à cet égard, & l'on signa un Traité à Madrid, duquel on devoit espérer la fin de toutes contestations entre ces deux grands Monar-

(*a*) Herbert, de vera Sandolv. (*b*) Guichardin, Lib. 16.

ques. La principale condition étoit de rendre la liberté à François, & de recevoir ses deux fils aînés pour ôtages, pour assurer la restitution de la Bourgogne : il fut encore stipulé que s'il survenoit quelqu'obstacle à l'exécution de cet article, soit par l'opposition des Etats de cette Province, ou de ceux du Royaume, François retourneroit à sa prison dans l'espace de six semaines, & n'en sortiroit qu'à l'entier accomplissement du Traité. Il y avoit encore plusieurs autres articles, tous excessivement rigoureux pour le Roi prisonnier ; & Charles développa évidemment son intention de réduire l'Italie & la France à la dépendance la plus dure. 1526.

La plûpart des Ministres de l'Empereur, prévinrent que, malgré les protestations, & les sermens solemnels exigés de François, ce Prince n'exécuteroit jamais un Traité si désavantageux, ou plutôt si ruineux, si funeste pour lui-même, sa postérité, & son Pays. En remettant la Bourgogne entre les mains de l'Empereur, il donnoit une entrée dans le cœur de son Royaume au plus redoutable de ses ennemis : en sacrifiant ses Alliés d'Italie, il se privoit de tout secours étranger ; &, en armant son oppresseur de toutes les forces, de toutes les richesses de ce pays opulent, il le mettoit en état de soumettre quiconque voudroit lui résister. D'autres motifs de passion & de ressentiment non moins actifs devoient se joindre encore à ces grandes vues d'intérêt, lorsque François, Prince qui se piquoit de générosité, réfléchissoit sur la rigueur avec laquelle il avoit été traité pendant sa captivité, & sur les cruelles conditions auxquelles il se trouvoit libre. On prévoyoit aussi que l'émulation & la rivalité qui avoient subsisté si long-tems entre ces deux Monarques, inspireroient la plus forte répugnance à François pour ceder la supériorité à son antagoniste ; d'autant mieux que, par toute sa conduite, l'Empereur devoit lui paroître peu digne de l'avantage que la seule fortune venoit de lui donner. Les Ministres, les amis, les sujets, les Alliés du Monarque François, ne pouvoient lui manquer de crier d'une voix unanime, que le premier objet d'un Souverain étoit la conservation de son peuple ; que les Loix de l'honneur, au-dessus de tout intérêt pour un particulier, étoient subordonnées pour un Roi, au

1526. devoir important de veiller à la sûreté de son pays. On ne pouvoit imaginer que François fût assez Romanesque dans ses principes, pour ne pas trouver un casuiste indulgent dans la raison d'Etat, si plausible en elle-même, & qui flattoit à la fois les passions dont il étoit animé comme Prince, & comme homme.

Telles étoient les conjectures raisonnées de la plûpart des Ministres de Charles, & particulierement de Gattinara, son Chancelier (a). Il lui avoit conseillé de traiter François avec plus de générosité; son avis étoit qu'on lui rendît la liberté à des conditions si modérées qu'elles l'engageassent, non par les foibles liens d'un traité, mais par les nœuds les plus puissans de l'honneur, à exécuter pleinement ce qu'il auroit promis. L'avidité de l'Empereur l'empêchoit de suivre ce conseil généreux & sage. Cependant la crainte d'une confédération générale de l'Europe l'empêchoit aussi de retenir François captif, & de prendre avantage du trouble que l'absence de ce Prince devoit nécessairement occasionner dans son Royaume. Toujours incertain de la sincérité de son prisonnier, il saisit le moment qui précéda leur séparation pour lui demander en particulier & comme ami, s'il comptoit sérieusement exécuter le Traité de Madrid, il ajouta qu'à tout événement il lui juroit de lui rendre sa liberté; qu'ainsi le desir de la recouvrer ne devoit plus l'engager à la dissimulation; qu'il pouvoit lui parler à cœur ouvert & sans aucune crainte à ce sujet. François connoissoit trop bien le caractere de Charles pour se fier à ses protestations. Il l'assura de nouveau de la fidélité, & de l'exactitude avec laquelle il observoit sa parole. L'empereur répondit que François étoit maintenant son ami & son allié le plus cher; mais que si jamais il trahissoit ses engagemens, ce qu'on ne pouvoit soupçonner, il se croiroit fondé à lui reprocher une conduite si indigne & si honteuse; & à ces mots les deux Monarques se séparerent.

Le 18 Mars François recouvre sa liberté.

En rentrant dans ses Etats, François livra ses deux fils aînés en ôtage aux Espagnols. Il monta un cheval turc; &, prenant le galop, il s'écria plusieurs fois, en portant la main sur

(a) Guichardin, Lib. 6.

son front, *je suis encore Roi.* Il arriva bientôt à Bayonne, où il fut reçu avec des transports de joye par la Régente & par toute la Cour. Il écrivit immédiatement après à Henry, qu'il reconnoissoit ne devoir sa liberté qu'à ses bons offices; & lui protestoit de suivre entiérement ses conseils dans tout ce qui se passeroit entre l'Empereur & lui. Lorsque l'Espagne envoya demander à François, la ratification du Traité de Madrid qu'il devoit envoyer dès qu'il seroit libre, ce Prince éluda la proposition, sous le prétexte qu'il falloit assembler provisoirement les Etats de la France & de la Bourgogne pour obtenir leur consentement. Les Etats de Bourgogne s'assemblerent en effet aussitôt, & réclamerent contre l'article qui stipuloit l'aliénation de leur Province; ils déclarerent que leur résolution étoit de s'opposer, même par la force des armes à l'exécution d'une clause si injuste & si onéreuse. Alors le Ministre de l'Empereur somma François conformément au Traité de Madrid, de retourner dans sa prison, mais au lieu de se mettre en chemin, le Monarque François rendit public le Traité qu'il avoit secrettement conclu à Cognac, peu auparavant, contre les desseins ambitieux & les usurpations de l'Empereur (*a*). 1526.

Le Pape, les Vénitiens, & les autres Etats de l'Italie, qui se trouvoient sérieusement intéressés dans ces événemens, attendoient avec inquiétude, quelle résolution François prendroit, après avoir recouvré sa liberté. Clément, qui présumoit que ce Prince n'exécuteroit jamais un Traité si contraire à ses intérêts, & à son indépendance, lui avoit offert avec franchise de le relever de tous ses fermens, & de tous ses engagemens. François, étoit entré sans hésiter dans la confédération qu'on lui avoit proposée. Ce Roi, le Pape, les Vénitiens, les Suisses, les Florentins, le Duc de Milan, stipulerent entr'autres articles, qu'ils obligeroient l'Empereur à délivrer les deux jeunes fils de France, pour une somme d'argent convenable; & à restituer Milan à Sforce sans difficulté & sans délai. On proposa au Roi d'Angleterre d'accéder à ce Traité, non-seulement comme partie contractante, mais aussi comme protecteur de la sainte Ligue, nom qu'on 22 Mai.

(*a*) Guichardin, Lib. 17.

lui donna. On convint que si l'on parvenoit à reconquerir
1526. Naples sur l'Empereur, en conséquence de cette confédération, on payeroit 3000. ducats par an au Roi d'Angleterre; & à Wolsey une pension de 10000. ducats en considération des services qu'il avoit rendus à la Chrétienté.

François desiroit ardemment que cette grande confédération en imposât assez à l'Empereur pour l'engager à se relâcher de l'extrême rigueur du Traité de Madrid. Cette espérance lui fit rallentir ses préparatifs de guerre, & differer d'envoyer des renforts à ses alliés d'Italie. Le Duc de Bourbon
1527. s'étoit mis en possession de tout le Milanez, dont l'Empereur comptoit lui donner l'investiture. Ce Général avoit levé une armée considérable, en Allemagne, avec laquelle il s'étoit rendu redoutable à toutes les Puissances d'Italie; ils avoient d'autant plus lieu de le craindre, que la dévastation de leurs Etats lui devenoit une ressource nécessaire. Faute d'argent Charles n'avoit pu faire distribuer la paye aux soldats: sans leur amour pour Bourbon ils se seroient mutinés; leur affection seule pour ce Général les avoit contenu jusqu'alors; il prit le parti de les mener à Rome, & de leur promettre le pillage de cette Ville opulente. Il fut tué lui-même aux
6 Mai. pieds de ses murailles en plaçant une échelle pour les escalader; ses soldats plus irrités, que découragés par sa mort, donnerent l'assaut avec la plus grande valeur, & entrerent dans la place l'épée à la main. Ils y exercerent toutes les horreurs que l'on peut attendre de la férocité du soldat lorsqu'il rencontre une résistance opiniâtre, & de son insolence ordinaire après le succès. Cette Ville fameuse, exposée à tant de désastres par sa célébrité même, n'en avoit jamais éprouvé de semblable dans aucun tems de la part des Barbares qui l'avoient souvent subjuguée. Le massacre & le pillage qui continuerent plusieurs jours, furent les moindres maux que les malheureux Romains souffrirent (*a*). Tout ce que la Religion ou la pudeur rendoit le plus sacré, ou le plus respectable, sembloit exciter davantage les insultes de la soldatesque. Les filles furent violées dans les bras de leurs parens, & jusqu'aux pieds des autels, où elles avoient été

[*a*] Guichardin, Lib. 18. du Bellai, Stowe, p. 527.

chercher

chercher un asyle. Des Prélats vénérables par leur grand âge, après avoir essuyé tous les outrages, & même toutes 1527.
les tortures imaginables, furent jettés dans des cachots affreux ; on joignit à ces traitemens inhumains la menace fréquente d'une mort cruelle, jusqu'à ce qu'ils révelassent l'endroit où étoient leurs trésors, ou qu'ils rachetassent leur liberté par des sommes exorbitantes. Clément même, qui s'étoit fié à ce que son caractere devoit avoir d'imposant, & qui avoit négligé de se dérober à l'ennemi par la fuite, fut investi dans le Château Saint-Ange. On n'eut aucuns égards pour sa dignité ; elle ne fit au contraire qu'animer les railleries insultantes des Allemands, qui, étant pour la plûpart Luthériens, satisfaisoient leur animosité par l'humiliation du souverain Pontife.

Lorsque la nouvelle de ce grand événement parvint à l'empereur, ce jeune Prince, accoutumé à l'hypocrisie, affecta de paroître affligé du succès de ses propres armes. Il prit, & il fit prendre le deuil à toute sa Cour : il arrêta les réjouissances qui se faisoient pour la naissance de son fils Philippes : &, sachant que l'artifice le plus grossier, lorsqu'il est secondé par l'autorité, en impose toujours au peuple, il ordonna des prieres dans toutes les Eglises pendant plusieurs mois, pour la liberté du Pape, pendant qu'il auroit pû le délivrer d'un seul mot.

La douleur que Henry & François montrerent des malheurs de leur Allié, étoit beaucoup plus sincere. Ces deux Monarques, peu de jours auparavant le sac de Rome, dans un Traité conclu (a) à Westminster, renouvellerent les premieres alliances ; convinrent d'envoyer des Ambassadeurs à Charles, pour le sommer de recevoir deux millions d'écus pour la rançon des deux Princes François, & de lui demander le remboursement des sommes qu'il avoit empruntées de Henry. Les Ambassadeurs, en cas de refus, devoient être suivis de Hérauts, pour lui déclarer la guerre. Les Pays-Bas devoient être le théâtre de cette guerre, dans laquelle on devoit employer une armée de trente mille hommes d'Infanterie, & de quinze cens hommes d'armes, dont les deux tiers

[a] Le 30 Avril.

seroient fournis par François, & le reste par Henry. Pour
1527. resserrer encore l'alliance entre ces deux Princes, il étoit stipulé que François, ou son fils, le Duc d'Orléans, comme on en conviendroit dans la suite, épouseroit la Princesse Marie, fille de Henry. Ces deux Monarques ne furent
29 Mai. pas plutôt instruits de l'entreprise du Duc de Bourbon, que par un nouveau Traité ils changerent la scéne de la guerre projettée, & choisirent l'Italie au lieu des Pays-Bas. Ils n'y furent que plus vivement déterminés dès qu'ils surent la détention du Pape; & ils résolurent d'agir avec la plus grande vigueur pour lui procurer sa liberté. Wolsey même traversa la mer pour avoir une entrevue avec François & pour con-
11 Juillet. certer leurs mesures. Ce Ministre déploya toute la grandeur, le faste & la magnificence qu'il avoit coutume d'étaler. Il se fit suivre d'un cortege de mille chevaux. Le Cardinal de Lorraine & le Chancelier Alençon allerent à sa rencontre à Boulogne: François même indépendamment du droit qu'il accorda à cet orgueilleux Prélat de rendre la liberté à tous les prisonniers, dans tous les lieux de son passage, vint audevant de lui jusqu'à Amiens; il s'avança même quelques milles au-delà de cette Ville, pour lui faire encore plus d'honneur. On stipula que le Duc d'Orléans épouseroit la Princesse Marie; & comme l'Empereur sembloit faire quelques démarches pour assembler un Concile général, les deux Rois convinrent de ne le pas reconnoître, & de gouverner les Eglises de leurs Etats, chacun de leur propre autorité, tant que dureroit la captivité du Pape. Wolsey fit quelque tentative pour étendre sa commission de Légat jusqu'en Fran-
18 Septembre. ce, & même en Allemagne. Il s'apperçut que ses efforts étoient inutiles; & ce ne fut pas sans chagrin qu'il se vit obligé de renoncer à cette entreprise ambitieuse (*a*).

Pour cimenter encore davantage l'union de ces deux Princes, on conclut quelque tems après un nouveau Traité à Londres, par lequel Henry se désistoit pour toujours de ses prétentions sur la Couronne de France; prétentions qu'on pouvoit en effet regarder comme chimériques, mais qui ont souvent servi de prétexte à l'imprudente nation Angloise

(*a*) Burnet, Liv. 3. Coll. 12 & 13.

pour faire la guerre à la France. En reconnoissance de ce désistement, François s'engagea pour lui & ses successeurs 1527.
à payer à perpétuité cinquante mille écus tous les ans à Henry & à ses successeurs; pour donner encore plus d'autenticité à ce Traité, on convint que les Parlemens, & la haute Noblesse des deux Royaumes le scéleroient de leur consentement. Le Maréchal de Montmorency, suivi de plusieurs personnes de distinction, & d'un pompeux cortege, se rendit à Londres pour le faire ratifier, & fut reçu avec tout l'appareil convenable à cette occasion. La terreur que l'aggrandissement de l'Empereur répandoit dans tous les esprits, avoit éteint l'ancienne animosité qui subsistoit entre ces deux nations; & pendant plus d'un siecle, l'Espagne, quoique Puissance éloignée, fut l'objet de la jalousie de l'Angleterre.

Cette apparence de cordialité entre les François & les Anglois donnoit en vain de l'importance à l'Ambassade qu'ils envoyerent conjointement à l'Empereur. Ce Monarque ambitieux n'en fut pas plus disposé à se soumettre aux conditions que lui imposoient ces nouveaux Alliés; à la vérité il se désista de la demande qu'il avoit faite de la Bourgogne pour la rançon des deux Princes de France; mais il insista sur ce qu'avant qu'il leur rendît la liberté, François évacuât Gênes & toutes les forteresses qu'il occupoit en Italie. Charles ne se relâcha pas davantage sur la résolution où il étoit de faire juger Sforce, & de confisquer le Duché de Milan, en punition de sa prétendue trahison. Les Hérauts Anglois & François, en conséquence de leurs ordres, déclarerent la guerre à l'Empereur, & lui firent le défi accoutumé. Charles répondit au Héros Auglois, avec modération; mais il traita le Hérault Francois avec hauteur. Il s'étendit en reproches contre le manquement de foi de son maître: rappella toute la conversation particuliere qu'il avoit eue avec lui, à Madrid, avant leur séparation, & offrit de prouver en combat singulier que ce Monarque en agissoit d'une facon deshonorante. Francois repoussa ces reproches par un démenti, en représaille du Cartel; & après avoir demandé la sûreté du champ de bataille, il offrit à son tour de soutenir sa cause les armes à la main. Il y eut plusieurs messages faits à ce sujet;

1527. cependant malgré la valeur reconnue de ces deux Princes, leur projet de duel n'eut pas lieu. Les François & les Espagnols disputoient avec une ardeur égale, auquel de leurs Souverains devoit rester la honte de l'infidélité : mais par-tout les gens sages gémirent sur l'ascendant & les caprices de la fortune ; tous convinrent que le Prince le plus integre, le plus généreux, le plus sincere avoit été réduit par de malheureux événemens, à la nécessité cruelle, mais indispensable, de manquer à sa parole pour conserver son peuple ; & que son rival, qui lui étoit inférieur par les qualités de l'ame, n'en auroit pas moins à jamais, le droit de lui imprimer cette tache ineffaçable.

Quoique ce fameux duel proposé entre Charles & François n'eût aucune suite à l'égard de ces Princes mêmes, il produisit une altération considérable dans les mœurs de ce siécle. L'usage des combats particuliers, qui faisoit partie d'une jurisprudence antique & barbare, s'observoit encore dans les occasions solemnelles ; cet usage étoit même alors autorisé par le Magistrat Civil ; bien-tôt le duel devint à la mode dans les occasions les plus frivoles ; bien-tôt, sur les plus légeres injures, on se crut fondé, & même obligé en honneur à se venger de ses ennemis par cette voie. Ces maximes aussi absurdes qu'héroïques, firent répandre le sang le plus illustre de la chrétienneté pendant plus de deux siecles ; &, malgré la sévérité des loix, l'Empire du préjugé n'est pas encore détruit sur cet article.



CHAPITRE IV.

Scrupules sur le mariage du Roi d'Angleterre ; il les adopte ; Anne de Boleyn ; Henry sollicite son divorce auprès du Pape ; Le Pape y est favorable ; Menaces de l'Empereur ; Conduite équivoque du Pape ; La cause est évoquée à Rome ; Chute de Wolsey ; Commencement de la réformation en Angleterre ; Affaires étrangeres ; Mort de Wolsey ; Assemblée d'un Parlement ; Progrès de la réformation ; Assemblée d'un Parlement ; Rupture du Roi avec Rome ; Assemblée d'un Parlement.

1527.

Scrupules sur le mariage du Roi.

MAlgré la déférence extrême que l'on avoit pour le Pape avant la réformation, le mariage de Henry VIII, avec Catherine d'Arragon, veuve du frere de ce Prince, n'avoit pas passé sans scrupule & sans difficulté. En général, les préjugés du peuple étoient fort contraires à ces unions conjugales formées entre de si proches Alliés. Quoique le feu Roi eût fait célebrer ce mariage, lorsque son fils n'avoit encore que douze ans, il avoit laissé appercevoir l'intention où il étoit de saisir une occasion favorable pour le dissoudre (*a*). Il ordonna au jeune Prince de faire des protestations contre (*b*) cet engagement, lorsqu'il auroit atteint l'âge de le remplir ; & lui recommanda, en mourant, de ne pas consommer une alliance aussi extraordinaire, & dont la validité ne seroit jamais universellement reconnue. Après l'avénément de Henry VIII à la Couronne, quelques membres du Conseil-Privé, sur-tout le Primat Warham, se déclarerent ouvertement contre la résolution qu'on avoit prise d'accomplir ce mariage. La jeunesse & la dissipation du Roi, l'empêcherent quelques tems, à la vérite, d'avoir des scrupules sur son état ; mais il arriva des événemens qui l'éclairerent enfin sur les sentimens du public à ce sujet. Les Etats de Castille s'étoient opposés au mariage de Charles avec Marie,

(*a*) Apomaxis de Maurison, p. 13. (*b*) Maurison, p. 13. Reine Marie d'Heylin, p. 1.

fille de Henry, fondés entr'autres choses, sur la naissance
1527. illégitime de cette jeune Princesse (*a*). Lorsqu'il fut question ensuite de l'accorder à François Duc d'Orléans, & qu'on ouvrit cette négociation avec la France, l'Evêque de Tarbe Ambassadeur François, réveilla la même objection (*b*). Ces incidens commencerent à jetter des doutes dans l'esprit du Roi; cependant d'autres causes concoururent à fortifier ses remords, & rendirent sa conscience plus timorée.

Le Roi adopte ces scrupules.

La Reine avoit au moins six ans de plus que Henry. La décadence de sa beauté, jointe à quelques infirmités particulieres, avoit contribué, malgré la bonne conduite & les grandes qualités de cette Princesse, à dégoûter son Epoux de sa personne. Elle avoit eu plusieurs enfans de lui; mais tous étoient morts dans leur tendre enfance, excepté une fille qui lui restoit encore. Le Roi fut d'autant plus frappé de ces pertes réitérées, que la malédiction prononcée par l'ancien Testament contre ceux qui épousent la veuve de leur frere, est de ne point avoir de postérité. Il desiroit vivement un enfant mâle. Cet unique desir l'avoit engagé, les années précédentes, à porter ses vœux à Catherine, jeune Lady fille de Jean Blount; il en eut un fils, en marqua la plus grande joie, & le créa sur le champ Duc de Richemond. La succession à la Couronne étoit un objet qui inquiettoit tout le monde, depuis que la validité du mariage de Henry paroissoit douteuse. On craignoit que le droit d'hérédité ne fût contesté à Marie, tant à cause de sa naissance équivoque, que de la foiblesse de son sexe; on prévoyoit avec chagrin que le Roi d'Ecosse, se regardant alors comme le plus proche héritier, feroit valoir ses droits, & replongeroit le Royaume dans le trouble & dans la confusion. Les maux encore récens des guerres civiles, & des convulsions données au gouvernement, par les concurrens à la Royauté, avoient laissé une impression profonde dans les esprits. Toute la nation souhaitoit enfin quelqu'événement qui pût la garantir de ces calamités. Le Roi étoit excité à la fois, par ses sentimens particuliers, & par l'intérêt du bien général,

à solliciter la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon. 1527.

Henry affirma que les scrupules de sa conscience avoient été d'abord l'effet de ses propres réflexions, & qu'ayant consulté l'Evêque de Lincoln, son confesseur, il avoit trouvé ce Prélat dans les mêmes doutes sur cet article. Le Roi étant lui-même grand casuiste, & savant Théologien, continua donc d'examiner la question plus sérieusement & par ses propresrecherches. Il eut recours à Thomas d'Aquin : il vit que ce célebre Docteur, dont l'autorité étoit grande dans l'Eglise, & absolue sur lui, avoit traité ce sujet, & qu'il prononçoit expressément l'illégitimé de ces sortes de mariages. Les prohibitions, disoit Thomas, sont contenues dans le Lévitique; celle entr'autres, d'épouser la veuve de son frere, est morale, éternelle & fondée sur une sanction divine; selon lui, le Pape pouvoit dispenser des Loix de l'Eglise, & non pas de celles de Dieu, qui ne peuvent être changées que par le Législateur qui les a faites. L'Archevêque de Cantorbery fut prié de se charger de cet examen, & de consulter ses confreres : tous les Prélats d'Angleterre, excepté Fischer, Evêque de Rochester, donnerent chacun leur sentiment écrit de leur main, cacheté de leur sceau; ils se trouverent unanimement d'avis que le mariage du Roi étoit illicite (*a*). Wolsey fortifia encore cette opinion dans l'esprit de son maître (*b*), partie pour accélerer une rupture totale avec l'Empereur, neveu de Catherine; partie pour resserrer davantage l'union contractée avec la France, en mariant Henry à la Duchesse d'Alençon, sœur de François; peut-être partie pour se venger de la Reine même, qui avoit réprimandé ce Ministre sur quelques libertés peu convenables à son caractere & à son rang (*c*). Mais, quoique le Roi n'eût été d'abord porté au divorce que par les inquiétudes de sa conscience & les suggestions de son favori, il y fut bientôt déterminé par un motif plus pressant.

Anne de Boleyn venoit de paroître à la Cour; elle avoit été nommée fille d'honneur de la Reine. Cette place lui pro- Anne de Boleyn.

(*a*) Burnet, Vol. 1. p. 38. Stowe, p. 548.
(*b*) Le Grand Vol. 3. p. 49. 166. 168. Suaunders. Hylen, p. 4.
(*c*) Burnet, Vol. 1. p. 38. Strype, Vol. 1. p. 88.

cura des occasions fréquentes de voir le Roi, & de causer
1527. avec lui; bien-tôt il conçut pour elle la passion la plus violente. Cette jeune personne, si célebre par son élévation & par ses malheurs, étoit fille de Sir Thomas Boleyn, que Henry avoit employé en plusieurs Ambassades; ce Seigneur étoit allié à la plus haute Noblesse du Royaume; sa mere, étoit fille du Comte d'Ormond; son grand pere, Sir Geoffroi Boleyn, qui avoit été Maire de Londres, avoit épousé une des filles & cohéritieres du Lord Hastings (a), & sa femme, mere d'Anne, étoit fille du Duc de Norfolk. Anne de Boleyn, quoiqu'elle fût alors très-jeune, avoit accompagné la sœur du Roi à Paris, lorsque cette Princesse épousa Louis XII, Roi de France. Après la mort de ce Monarque & le retour de la Reine Douairiere en Angleterre, Anne, dont les perfections & la beauté avoient captivé l'admiration générale, dès sa plus tendre enfance, fut retenue au service de Claude, Reine de France, épouse de François I. Claude étant morte aussi, Anne passa dans la maison de la Duchesse d'Alençon, Princesse d'un rare mérite. Le tems précis auquel Anne de Boleyn revint dans sa patrie n'est pas exactement connu. Si l'on en peut croire ce que le Roi raconta lui-même de cet événement, ce fut après qu'il eût conçu des inquiétudes sur la légitimité de son mariage avec Cathérine. Ses scrupules lui avoient déja fait rompre tout commerce conjugal avec la Reine; mais, comme il conservoit toujours pour elle les égards & les attentions de l'amitié, il avoit occasion, dans les visites qu'il lui rendoit, de remarquer la beauté, la jeunesse & les graces d'Anne de Boleyn. Il découvrit que les qualités de son ame, n'étoient pas inférieures aux charmes de sa personne, & forma le dessein de la placer sur le Trône. Cette résolution, s'affermit d'autant plus en lui, qu'il trouva un obstacle invincible à son amour dans la modestie & la vertu de cette jeune personne, qui ne lui laissoit aucune autre sorte d'espérance. La politique, la délicatesse de conscience, & l'inclination de Henry, se trouverent ainsi d'accord pour lui faire desirer son divorce avec Catherine; il se détermina à le solliciter auprès du Pape Clément, & il envoya Knight

(a) Préface de la Vie d'Elisabeth par Cambden. Burnet, Vol. 1. p. 44.

son

ſon Secrétaire à Rome pour y négocier cette affaire.

Il ſe garda bien de paroître donner atteinte à l'autorité du ſouverain Pontife, en fondant ſa demande ſur ce que le ſaint Pere n'avoit pas droit d'accorder des diſpenſes au premier degré de conſanguinité. Il ſe réduiſit à trouver des nullités dans la Bulle que Jules avoit fait expédier pour le mariage de Henry & de Catherine. C'eſt une maxime reçue à la Cour de Rome, que ſi l'on ſurprend au Pape quelque conceſſion, ou quelqu'Indulgence ſur un faux expoſé, la Bulle peut être enſuite annullée. On ſe ſervoit ordinairement de ce prétexte, lorſqu'un Pape vouloit caſſer quelques Décrets de ſes prédéceſſeurs. La Bulle de Jules fut examinée en conſéquence, & fournit plus d'une nullité de cette nature; pluſieurs Tribunaux favorables à Henry leur donnerent les couleurs les plus ſpécieuſes, pour appuyer ſes moyens de divorce. Il étoit dit, par exemple, dans le préambule, qu'elle avoit été accordée à la ſollicitation de ce Prince, quoiqu'il fût de notoriété publique, qu'il n'avoit alors que douze ans: il étoit auſſi affirmé, comme un autre motif, de demander cette Bulle, que ce mariage devenoit néceſſaire pour conſerver la paix entre les deux Couronnes, quoiqu'il n'y eût aucune apparence de diviſions entr'elles. Ces défauts d'exactitude dans les faits, parurent des raiſons, ou des excuſes ſuffiſantes à Clément pour annuller la Bulle de Jules, & il accorda une diſpenſe à Henry pour proceder à un ſecond mariage (*a*).

1527.

Henry ſollicite ſon divorce auprès du Pape.

Quand le prétexte de cette Indulgence auroit été moins plauſible, la ſituation du Pape le diſpoſoit fortement à ſaiſir l'occaſion d'obliger le Monarque Anglois. Ce Pontife étoit alors priſonnier de l'Empereur; il n'avoit nulle eſpérance de recouvrer ſa liberté à des conditions ſupportables, ſans les efforts de la Ligue, que Henry, la France & les puiſſances d'Italie avoient formé, pour s'oppoſer à l'ambition inſatiable de Charles. Lorſque Knight eut ſon audience particuliere de Clément, il en reçut donc une réponſe très-favorable; & on lui promit d'abord de faire expédier le Bref que ſon maître deſiroit (*b*). Peu de tems après cette négociation, la marche de l'armée Françoiſe en Italie, ſous le commande-

Le Pape y eſt favorable.

(*a*) Collier, Hiſt. Ecclèſ. Vol. 2. p. 25. de la coll. Lib. Vitell. p. 9. (*b*) Burnet V. 1. p 47.

ment de Lautrec, obligêa les Impériaux à rendre la liberté
1528. à Clément; le saint Pere se retira à Orvietto, où le Secrétaire, & Sire Gregoire Cassali, résident du Roi à Rome, lui renouvellerent leurs sollicitations. Il étala les mêmes protestations d'amitié, de reconnoissance & d'attachement pour Henry; mais ils ne le trouverent plus aussi décidé qu'ils s'y attendoient, à leur accorder la dispense promise. L'Empereur ayant appris la négociation du Roi, à Rome, avoit exigé la parole du Pape, qu'il ne feroit aucune démarche dans cette affaire, sans la communiquer auparavant aux Ministres Impériaux. Clément, les mains liées par cette promesse, & toujours intimidé par les forces que l'Empereur avoit en Italie, sembla vouloir éluder la Requête de Henry. Cependant il se lassa d'être importuné par les Ministres Anglois, & leur remit enfin un commission pour Wolsey, par laquelle il l'autorisoit, comme Légat, à examiner la validité du mariage du Roi, & la Bulle de Jules, conjointement avec l'Archevêque de Cantorbery, ou quelqu'autre Prélat d'Angleterre (a): il accorda aussi une dispense provisionnelle pour le mariage du Roi, avec une autre personne; & promit d'expédier incessamment une Bulle décrétale pour annuller celui de Catherine. Mais Clément représenta les conséquences qui pouvoient résulter contre lui de ces permissions, si elles venoient à la connoissance de l'Empereur. Il conjura les Ambassadeurs de les tenir secrettes, ou de n'en faire aucun usage jusqu'à ce qu'il fût en état d'assurer sa liberté & son indépendance. Il leur conseilla en particulier de saisir le moment favorable d'ouvrir la scene si-tôt qu'ils le trouveroient; de se hâter de conclure le mariage de Henry avec une autre personne, dès qu'ils auroient déclaré invalide celui qu'il avoit contracté avec Catherine; & leur ajouta qu'alors il lui seroit moins difficile de confirmer ces procédures, après qu'on les auroit faites, que de les autoriser auparavant par son consentement & sa puissance spirituelle (b).

Lorsque Henry reçut la commission & la dispense que ses Ambassadeurs lui apportoient, & qu'il sut le conseil du Pape, il exposa toute l'affaire à ses Ministres, & demanda

[a] Rymer, XIV, 237. [b] Collier de Cott. Lib. Vitall. B. 10.

leur avis sur une position si délicate. Le Conseil observa le danger qu'il y auroit à procéder de la maniere qui étoit indiquée, & que le Pape pourroit justement appeller irréguliere & précipitée; que s'il jugeoit à propos de ne pas confirmer ce qu'on auroit fait, & de désavouer l'avis clandestin qu'il auroit donné, le second mariage du Roi se trouveroit nul, les enfans qu'il en pourroit avoir seroient déclarés illégitimes, & son premier mariage deviendroit plus indissoluble que jamais (a). En réfléchissant sur le caractere & la situation du souverain Pontife, Henry sentit qu'un semblable événement étoit si possible, & même si probable, qu'il seroit imprudent de s'y exposer. 1528.

Clément VII étoit un Prince de beaucoup d'esprit & d'un jugement exquis, lorsque la timidité, dont il avoit peine à se défendre, lui permettoit de faire usage de ses talens & de sa pénétration naturelle. Mais la captivité, & d'autres infortunes qu'il avoit souffertes, pour être entré dans une Ligue contre Charles, avoient singulierement affecté son imagination; il en devint incapable ensuite de prendre des résolutions courageuses dans aucune affaire publique; sur-tout quand il se trouvoit en opposition avec les intérêts ou les inclinations de ce Monarque. Les forces impériales étoient alors toutes puissantes en Italie; elles pouvoient retourner attaquer Rome, encore sans défense, & exposée aux mêmes calamités qui l'avoient déja désolée. Indépendamment de ces dangers, Clément en voyoit, ou s'imaginoit en voir d'autres, qui menaçoient encore plus immédiatement sa personne & sa dignité.

L'Empereur menace le Pape.

Charles, qui connoissoit le caractere timide du saint Pere, menaçoit perpétuellement d'assembler un Concile Général: il prétendoit qu'il étoit indispensable de réformer l'Eglise, & qu'il falloit corriger les abus excessifs que l'avarice & l'ambition de la Cour de Rome avoient introduits dans toutes les branches de l'administration Ecclésiastique. La puissance de Clément même, ajoutoit-il, avoit besoin d'être limitée. Sa conduite exigeoit qu'on la reprimât, & l'on pouvoit douter que son exaltation au Trône pontifical fût parfaitement

[a] Fra-Paolo, Lib, 1. Guichardin.

canonique. Ce Pape avoit toujours passé pour fils naturel de
1520. Julien de Médicis, qui étoit de la Maison souveraine de Florence. Léon X, son cousin, l'avoit à la vérité déclaré légitime, sur une prétendue promesse de mariage faite entre son pere & sa mere; mais peu de gens croyoient que cette déclaration fût bien fondée & eût une autorité suffisante (a). Quoique le Droit Canon eût observé le silence à l'égard de l'exaltation des Bâtards au Siége pontifical, le peuple conservoit fortement le préjugé que cette tache, dans la naissance de quelqu'un, suffisoit pour l'exclure d'un si saint ministere; ce préjugé n'étoit guere moins dangereux qu'une loi d'exclusion. D'ailleurs le Droit Canon s'expliquoit nettement sur un autre point; il déclaroit tout homme coupable de simonie, incapable d'être élu souverain Pontife. Une Bulle sévere de Jules II, avoit ajouté de nouvelles sanctions à cette loi, en statuant que toute élection simoniaque seroit nulle, quand même les Cardinaux y auroient donné un consentement postérieur. Malheureusement Clément avoit fait un billet au Cardinal Colonne, portant promesse d'avancer ce Cardinal, s'il parvenoit lui-même à la Papauté à la faveur de sa voix & de ses bons offices: & Colonne absolument dévoué à l'Empereur, menaçoit à tout moment de rendre ce billet public (b).

En même tems que Charles effrayoit le Pape, il tâchoit aussi de le séduire par des espérances qui n'avoient pas moins d'ascendant sur lui, que la crainte. Dans le tems où l'armée de l'Empereur saccageoit Rome, & faisoit Clément prisonnier, les Florentins, enflâmés du desir de leur ancienne liberté, avoient profité des malheurs du saint Pere pour secouer le joug de la Maison de Médicis: ils s'étoient révoltés contr'elle, avoient aboli son autorité dans Florence, & rétabli leur premiere Démocratie. Pour assurer mieux leur liberté renaissante, ils étoient entrés dans l'alliance cimentée entre la France, l'Angleterre & Venise contre l'Empereur. Clément voyoit qu'au moyen de ce traité, ses Confédérés ne pouvoient plus le seconder dans le rétablissement de sa famille, celui de tous les événemens qu'il desiroit avec le

(a) Fra-Paolo, Lib. 1. (b) Fra-Paolo, Lib. 1.

plus de passion. Il savoit que l'Empereur seul étoit en état de le faire réussir ; &, quelque fidélité que le Pape promît à ses Alliés, à la moindre lueur d'espérance il étoit toujours prêt à écouter les propositions d'accommodement avec ce Monarque (*a*). 1528.

L'Angleterre n'ignoroit pas que ces vues & les intérêts dominoient le Pape. On prévoyoit aussi l'opposition que l'Empereur ne manqueroit pas d'apporter au divorce de Henry, tant pour l'honneur & l'intérêt de Catherine, tante de Charles, que pour contrarier un ennemi. On croyoit qu'il seroit dangereux de prendre des mesures importantes sur la foi chancelante des promesses d'un homme du caractere de Clément, dont la conduite renfermoit toujours quelque duplicité, & qui pouvoit si peu répondre de lui-même. La route la plus sûre, pour arriver au but, sembloit être d'engager le Pape si avant qu'il ne lui fût plus possible de reculer ; on voulut se servir aussi de l'incertitude où il paroissoit flotter alors, pour arracher de lui les permissions les plus étendues. Stephen Gardiner, Secrétaire du Cardinal, & Edouard Fox, Aumônier du Roi, furent envoyés à Rome à cet effet. Ils eurent ordre de solliciter une commission du Pape, rédigée de telle maniere, qu'il fût obligé de confirmer la Sentence des Commissaires, quelle qu'elle pût être, & qu'il ne lui restât pas la liberté de révoquer la commission, ou d'évoquer l'affaire à Rome sous aucun prétexte (*b*).

Conduite ambigue du Pape.

Les mêmes raisons qui faisoient desirer au Roi d'obtenir ces pouvoirs, confirmoient le Pape dans la résolution de les refuser. Il étoit déterminé à ne se jamais fermer les voies de réconciliation avec l'Empereur ; il ne se faisoit nul scrupule de sacrifier toutes autres considérations au point qui lui paroissoit le plus essentiel à sa sûreté propre, & à celle de sa famille. Il accorda donc une nouvelle commission, qui joignoit Campeggio à Wolsey pour le jugement de la validité du mariage du Roi ; mais on ne put gagner sur lui d'y inserer les clauses que l'on souhaitoit. Quoiqu'il remît à Gardiner, une

[*a*] Fra-Paolo.
[*b*] Le Lord Herbert, Burnet. Vol. I. p. 29. dans la Collect. Le Grand, Vol III. p. 28 Strype, Vol. I. p. 93. avec app. N°. 23, 24, &c.

lettre portant promesse de ne pas révoquer cette commission ;
1520. la promesse étoit faite en termes si équivoques, qu'elle lui laissoit le droit de la rétracter (*a*) quand il lui plairoit.

Campeggio avoit quelques obligations au Roi, mais il dépendoit encore plus du Pape ; & en conséquence il se conforma entierement aux vues de sa Sainteté. Quoiqu'il reçût sa commission en Avril, il employa tant d'artifices pour differer son départ, qu'il n'arriva qu'au mois d'Octobre en Angleterre. La premiere démarche qu'il y fit, fut d'exhorter Henry à ne pas poursuivre son divorce. Ce conseil déplut ; il s'en apperçut & ajouta que son intention étoit aussi d'engager la Reine à se retirer dans un Couvent ; & qu'il étoit de son devoir de tenter d'abord les moyens de terminer à l'amiable tous les différends entr'elle & le Roi (*b*). Pour adoucir encore plus Henry, il lui montra ensuite, ainsi qu'au Cardinal, la Bulle décrétale qui annulloit le premier mariage avec Catherine. Mais les prieres les plus pressantes n'obtinrent jamais de lui, qu'il laissât entrer quelqu'autre personne du Conseil-Privé dans ce secret (*c*). Il essaya seulement d'adoucir ses refus en assurant le Roi, & Wolsey, du desir sincere qu'avoit le Pape de les satisfaire dans toutes les demandes qui seroient raisonnables. Il leur en donna même une preuve en leur faisant voir que la requête pour supprimer quelques Monasteres & les convertir en Cathédrales & en Evêchés, avoit obtenu le consentement de Sa Sainteté (*d*).

Ces démarches ambigues qu'on remarqua dans la conduite du Pape & du Légat, tinrent la Cour d'Angleterre en suspens, & déterminerent le Roi à attendre patiemment le résultat de tant d'incertitudes. Dans cet intervalle la fortune sembla lui offrir une occasion plus sûre de se tirer de ses embarras actuels. Clément fut attaqué d'une maladie dangereuse ; & les Cardinaux commencerent déja leurs intrigues pour l'élection de son successeur. Wolsey soutenu par la France & par l'Angleterre esperoit de monter sur le Trône de Saint Pierre (*e*) ;

(*a*) Le Lord Herbert, p. 221. Burnet, p. 52.
(*b*) Herbert, p. 225.
[*c*] Burnet, p. 58.
[*d*] Rymer, Vol. XIV. p. 270. Strype, p. 110 & 111. Appen. N°. 28.
[*e*] Burnet, Vol. I. p. 63.

Il paroît qu'en effet, si le Saint Siége fût devenu vacant alors, ce Ministre seroit parvenu à ce faite de grandeur, qui étoit depuis long-tems l'objet de son ambition. Mais, après plusieurs rechutes, le Pape guérit, & reprit le même caractere de fausseté, le même plan de politique insidieuse avec laquelle il avoit toujours joué la Cour d'Angleterre. Il continua d'amuser Henry par les protestations de l'attachement le plus cordial ; & de lui promettre une décision prompte & favorable de son procès. Mais il suivoit en même-tems ses négociations secrettes avec Charles, & perséveroit dans la résolution de sacrifier toutes ses promesses, & tous les intérêts de la Religion Romaine à l'élévation de sa famille. Campeggio, qui étoit parfaitement instruit de ses vues, & entierement docile à ses intentions, éloignoit à force de ruses le jugement définitif de cette grande affaire, & donnoit le loisir à Clément d'arranger son Traité avec l'Empereur. 1528.

Charles, qui connoissoit l'extrême empressement du Roi pour le succès de cette affaire, étoit bien résolu à l'empêcher, jusqu'à ce que Henry cherchât à le gagner lui-même : il vouloit qu'il lui sacrifiât son alliance avec François ; alliance qui avoit soutenu jusqu'alors le Trône chancelant de France contre les forces supérieures de l'Espagne. Il écouta donc favorablement les sollicitations de Catherine sa tente ; lui promit de la protéger hautement, & l'exhorta à ne point ceder aux persécutions & à la méchanceté de ses ennemis. Outre le caractere ferme & courageux de la Reine, plusieurs motifs importans l'engageoient à persister dans ses protestations contre l'injustice dont elle se voyoit menacée. Elle ne pouvoit envisager, sans indignation, l'horreur de rester flétrie de l'imputation d'inceste, si son mariage avec Henry étoit cassé : l'illégitimité de sa fille, qui devenoit une conséquence nécessaire de cet événement, la pénétroit de la douleur la plus juste : le dépit d'abandonner un époux qu'elle aimoit, à une rivale qui lui en avoit dérobé le cœur, n'étoit pas un sentiment moins actif. Animée par tant de considérations pressantes, elle imploroit sans cesse l'appui de son neveu, & sollicitoit vivement l'évocation de sa cause à Rome, seul lieu d'où elle croyoit pouvoir esperer justice. Dans toutes ses négocia-

tions avec le Pape, l'Empereur exigeoit toujours, comme ar-
1529. ticle fondamental (a), que le saint Pere revoquât la commission donnée à Campeggio, & à Wolsey.

31 Mai. Jugement sur le mariage du Roi.

Les deux Légats cependant ouvrirent leur Tribunal à Londres, & citerent le Roi & la Reine à y comparoître. Ils s'y présenterent en personne ; le Roi répondit à son nom, lorsqu'il fut appellé : mais la Reine, au lieu de répondre au sien, se leva de son siége, & se précipita aux pieds du Roi, où elle fit une harangue pathétique, que sa vertu, son rang & ses malheurs rendirent très-touchante. Elle lui représenta qu'elle étoit étrangere dans ses Etats, sans appui, sans conseils, sans secours ; exposée à toutes les injustices que ses ennemis voudroient exercer contre elle ; qu'elle avoit abandonné sa patrie, sans autres garans de sa sûreté que les liens sacrés qui l'unissoient à lui, & à sa maison ; qu'elle s'étoit attendue à trouver dans sa nouvelle famille un rempart contre tous les malheurs, & non pas à y éprouver des violences & des outrages ; qu'elle avoit été sa femme pendant vingt-ans ; & qu'elle osoit l'attester lui-même, que sa tendresse & sa soumission à toutes ses volontés, ne meritoit pas le traitement indigne qu'on vouloit lui faire subir ; qu'elle affirmoit encore le fait dont lui-même étoit certain ; que lorsqu'elle l'avoit reçu dans son lit, les liaisons qu'elle avoit eues avec le frere du Roi n'avoient pas été plus loin que la cérémonie du mariage ; que leurs peres, les Rois d'Angleterre & d'Espagne étoient regardés comme les Princes les plus sages de leurs tems ; qu'ils avoient sans doute agi par les vues les plus saines & les plus pures, lorsqu'ils avoient formé l'union que l'on représentoit aujourd'hui comme si criminelle & si extraordinaire ; qu'elle avoit acquiescé à leur décision, & qu'elle ne vouloit pas soumettre sa cause à un Tribunal, sur lequel ses ennemis avoient un ascendant trop visible pour lui laisser seulement l'espoir d'en obtenir un jugement équitable & impartial (b). Après avoir prononcé ce discours, elle se leva, fit une profonde révérence au Roi, & sortit de la chambre, où elle ne voulut plus reparoître.

Après qu'elle fut sortie, le Roi lui rendit la justice de con-

(a) Herbert, p. 225 Burnet, v. 1. p. 73. [b] Burnet, v. 1. p. 73. Hall. Stowe, p. 543.

venir

venir qu'elle avoit toujours rempli les devoirs d'une épouse tendre & vertueuse, & que toute sa conduite avoit été conforme aux regles les plus austeres de l'honneur & de la probité. Il insista seulement sur ses propres scrupules à l'égard de l'illégitimité de leur mariage. Il expliqua l'origine, les progrès, & les fondemens des doutes dont il étoit depuis si long-tems, & si vivement agité à ce sujet. Il disculpa le Cardinal Wolsey d'avoir quelque part au trouble de sa conscience, & il demanda une sentence à la Cour, telle que la justice de sa cause pourroit la dicter. 1529.

Les Légats, après avoir cité de nouveau la Reine à se représenter devant eux, la déclarerent *contumace*, malgré son appel à la Cour de Rome; & procéderent ensuite à l'examen de l'affaire. Le premier point que l'on discuta fut la preuve de la consommation du mariage du Prince Arthur, avec Catherine : il faut avouer qu'après un si long intervalle de tems, & sur un tel fait, on ne pouvoit guere exiger de plus fortes présomptions que celles qui établissoient qu'il avoit été consommé. L'âge du Prince, qui passoit quinze ans; le bon état de sa santé; le tems assez considérable qu'il avoit habité avec son Epouse; plusieurs de ses expressions à ce sujet; faisoient des argumens très-favorables à l'assertion du Roi *(a)*. Il n'avoit même pas été permis à Henry de prendre le titre de Prince de Galles, aussi-tôt après la mort de son frere, parce qu'on étoit incertain de la grossesse de sa belle-sœur. Pour assurer mieux à cette Princesse la possession de son douaire, l'Ambassadeur Espagnol avoit envoyé en Espagne des preuves de la consommation de son mariage (*b*): la Bulle de Jules même étoit fondée sur la supposition qu'Arthur n'avoit *peut-être* pas connu la Princesse : & dans le Traité qui fixoit le mariage de Henry, la consommation de celui du Prince Arthur étoit avouée des deux parts (*c*). Toutes ces Particularités furent produites devant les Juges & accompagnées de discussions sur l'étendue de l'autorité du Pape, & sur son pouvoir d'accorder des dispenses dans les degrés prohibés. Campeggio n'écouta ces raisonnemens qu'avec impatience;

(*a*) Herbert.
(*b*) Burnet, Vol. 2. p. 35.
[*c*] Rymer, XIII. p. 81.

1529. malgré sa résolution de prolonger la procédure, il fut souvent tenté d'interrompre les dissertateurs, & d'imposer silence au Conseil du Roi, quand on insistoit sur un sujet si désagréable. L'instruction du procès fut différée jusqu'au 23 Juillet; & Campeggio principalement, prit sur lui de la conduire. Wolsey, quoique le plus ancien Cardinal, lui permit d'agir comme Président de la Cour, persuadé que l'examen de cette affaire, dirigé par un Cardinal Italien, seroit revetu d'une plus grande apparence de candeur, & d'impartialité, que si le Roi, ou son Ministre favori, y présidoit. Cette instruction sembloit tirer à sa fin; le Roi attendoit chaque jour une sentence en sa faveur, lorsqu'à sa grande surprise, Campeggio tout-à-coup, sans en prévenir personne, & sur des prétextes frivoles, prorogea l'assemblée jusqu'au premier Octobre suivant (*a*). L'évocation qui arriva peu de jours après de Rome, termina toutes les espérances de succès, dont Henry s'étoit flatté si long-tems & avec tant d'inquiétudes.

La cause évoquée à Rome.

Pendant qu'on instruisoit ce procès à Londres en présence des Légats, l'Empereur avoit sollicité vivement le Pape par ses Ministres d'évoquer la cause à Rome; & avoit employé pour y réussir tout ce que les ménaces ou les promesses pouvoient opérer sur le caractere timide & ambitieux du Pontife. D'un autre côté, les Ambassadeurs Anglois, joints à ceux de France n'avoient pas été moins ardents à demander que les Légats rendissent un jugement définitif; mais quoiqu'ils missent en usage les mêmes ressors que l'Empereur, les objets qu'ils pouvoient présenter au Saint Pere pour l'intimider, ou le séduire, n'étoient ni aussi déterminans, ni aussi immédiatement à la disposition de leurs maîtres, que ceux dont Charles appuyoit ses sollicitations étoient à la sienne (*b*). La crainte de perdre l'Angleterre, & de fortifier le parti des Luthériens par une acquisition si considérable faisoit peu d'impression sur l'esprit de Clément, en comparaison de l'intérêt de sa propre sûreté, & du desir de rétablir les Médicis à la tête du gouvernement de Florence. Aussi-tôt donc qu'il fut d'accord de ses conventions avec l'Empereur, il affecta de se rendre aux cris de la justice, en ayant égard à l'appel de la Reine

(*a*) Burnet, Vol. 1. p. 76. & 77. (*b*) Burnet, Vol. 1. p. 75.

Catherine ; il suspendit la commission des Légats, & il évoqua cette affaire à Rome. Campana, avoit auparavant communiqué à Campeggio l'ordre particulier de brûler la Bulle décrétale, qui lui avoit été confiée. 1529.

Wolsey envisageoit depuis long-tems cet événement, comme l'avant-coureur de sa propre ruine. Il avoit d'abord desiré que Henry épousât plutôt une Princesse Françoise qu'Anne de Boleyn; cependant il avoit servi les intérêts de cette derniere avec toute la chaleur & l'activité possible (a). Il ne devoit donc pas être responsable de la malheureuse tourneure que la partialité du Pape avoit fait prendre à cette affaire. Mais il connoissoit trop le caractere impétueux & véhément de Henry, qui ne pouvoit soutenir la contradiction, pour ne pas prévoir sa disgrace. Ce Prince étoit accoutumé, sans examen, sans distinction, à vouloir que ses Ministres fussent garands du succès des affaires dont ils avoient la conduite. Anne de Boleyn, prévenue contre le Cardinal, lui imputoit aussi le renversement de ses espérances ; comme elle reparoissoit alors à la Cour, d'où elle s'étoit retirée par décence, tandis qu'on instruisoit le procès devant les Légats, elle reprenoit un nouvel empire sur l'esprit du Roi, & s'en servit beaucoup à l'aigrir contre Wolsey (b). La Reine même, & ses partisans, jugeant de lui par le rôle qu'il avoit joué ouvertement, ne dissimuloient pas non plus l'animosité qu'il s'étoit attirée de leur part. Les factions les plus opposées, sembloient alors se réunir pour accélerer la ruine de cet orgueilleux Ministre. La haute opinion même que Henry avoit prise de la capacité du Cardinal, aidoit encore à précipiter sa chûte, en faisant attribuer à la malignité, ou à l'infidélité de ses intentions, le mauvais succès de cette entreprise, plutôt qu'au caprice de la fortune, ou à des mesures mal combinées : l'orage ne fondit cependant pas tout-à-coup sur sa tête. Le Roi, qui, sans doute, ne pouvoit justifier par aucune bonne raison le refroidissement qu'il sentoit pour son ancien favori, parut demeurer quelque tems en suspens ; il le reçut encore, si-non avec les mêmes caresses qu'autrefois, du moins avec les dehors de l'estime & des égards.

[a] Collier, Vol. 2. p. 45 Burnet, Vol. 1. p. 53. (b) Cavendish, p. 40.

1529\. Chûte de Wolsey. 18 Octobre.

Dès que la confiance & la faveur d'un Souverain s'alterent une fois, il est presqu'impossible que l'indifférence, ou même la réserve & la haine ne leur succedent pas. Le Roi étoit entraîné alors par un mouvement aussi rapide à perdre le Cardinal, qu'il l'avoit aidé à l'élever. Sa Majesté envoya les Ducs de Nortfolk & de Suffolk lui redemander le grand Sceau; il refusa de le rendre sans un ordre exprès; Henry lui écrivit une lettre sur laquelle il le rendit, & le Roi en disposa en faveur de Sir Thomas Morus, homme, qui indépendamment de ses connoissances étendues dans la littérature, réunissoit la vertu la plus sublime & l'intégrité la plus pure au génie le plus vaste.

Wolsey eut ordre de sortir du Palais d'York, qu'il avoit bâti à Londres; quoique le Palais appartînt réellement à l'Evêché d'York, il fut confisqué par Henry, & devint ensuite la résidence des Rois d'Angleterre, sous le nom de White-hall. Tous les meubles & la vaisselle furent destinés à l'usage du Roi. Leurs richesses & leur magnificence sembloient en effet plus convenables pour un Souverain, que pour un particulier. Les tapisseries de son Palais étoient de drap d'or, ou d'argent. Il avoit un buffet rempli de vaisselle d'or massif. Tout le reste de son mobilier étoit assorti à cette somptuosité. Tant d'opulence ne fut vraisemblablement pas un des moindres motifs qu'on eut de le persécuter si violemment.

Le Cardinal reçut ordre de se retirer dans une maison de campagne qu'il possédoit près d'Hampton-court. Tous ceux qui avoient rampé à ses pieds pendant sa prospérité, l'abandonnerent entierement dans ses revers. Il en fut lui-même abattu; & la même trempe de caractere qui l'avoit rendu si vain de l'éclat de sa grandeur, lui fit sentir le coup qui le terrassoit avec plus d'amertume (a). La plus légére apparence d'un retour de faveur le jettoit dans les transports d'une joie indécente. Le Roi parut suspendre pendant quelque-tems les effets de son mécontentement. Il l'assura de sa protection, & lui laissa les Evêchés d'York & de Winchester. Il lui envoya même un bague, comme un témoignage de son affection. Wolsey, qui étoit à cheval lorsque le courier le ren-

(a) Stripe, Vol. 1. p. 114. & 115. App. N°. 31, &c.

contra, sauta à terre, & se jetta à genoux, dans la boue, pour recevoir plus humblement cette marque de bonté du Roi (*a*). 1529.

Ses ennemis, qui craignoient son rappel à la Cour, ne cesserent d'entretenir Henry des différentes fautes de ce Ministre. Anne de Boleyn, sur-tout, qui ne l'aimoit pas, agit si puissamment contre lui, secondée par le Duc de Norfolk son oncle, qu'elle lui ôta tout espoir de rentrer dans sa premiere faveur. Wolsey congédia donc le nombreux cortége de ses domestiques; &, comme il avoit été un maître doux & bienfaisant, cette séparation ne se fit pas sans répandre beaucoup de larmes des deux côtés (*b*). Malgré quelques lueurs momentanées de son ancienne affection, le cœur du Roi parut alors totalement endurci contre son ancien favori. Il fit déferer sa conduite à la chambre Etoilée où il fut condamné. Peu satisfait de cette rigueur, il l'abandonna de nouveau à toute celle du Parlement, qui, après un long intervalle, étoit encore assemblé. La Chambre haute dressa une accusation de quarante-quatre articles contre Wolsey, & l'accompagna d'une supplique au Roi, que le Ministre fût puni, & dépouillé de toute autorité. Peu des membres de cette chambre contesterent les articles de l'accusation; cependant aucun de ces articles n'étoit assez important pour le faire citer, & la plûpart consistoient en reproches généraux sur des choses à peine repréhensibles (*c*). Ils furent envoyés à la Chambre des Communes, où Thomas Cromwel, ancienne

(*a*) Stowe, p. 547.

(*b*) Cavendish.

(*c*) Le premier article de l'accusation contre le Cardinal, étoit de s'être procuré la commission du Légat: commission, qui lui ayant été donnée avec le consentement du Roi, ne pouvoit le rendre criminel. Plusieurs des autres articles regardoient l'exercice qu'il avoit fait de sa Légation. Quelques-uns lui imputoient à crimes, des actions particulieres, qui étoient ou naturelles, ou inévitables à un premier Ministre, jouissant d'une autorité sans bornes; comme de recevoir le premier toutes les dépêches des Ministres érangers; comme de souhaiter que toutes les sollicitations s'adressassent à lui. On l'accusoit aussi de parler du Roi comme de son égal, en disant *le Roi & moi*; on lui reprocha même d'avoir mis quelquefois son nom avant celui du Roi, *ego & Rex meus*. Mais cette maniere de s'exprimer est justifiée par l'idiome latin. On remarquera qu'on lui fit encore un crime de ce que, se sachant attaqué du mal Vénérien, il parloit souvent à l'oreille du Roi. Plusieurs de ces articles étoient vagues, ou sans preuves. Le Lord Herbert va jusqu'à protester que jamais homme ne tomba d'un rang si élevé avec moins de crimes réels que lui. Peut-être cette opinion est-elle trop favorable au Cardinal. Cependant la réfutation que Cromwel fit de ces

créature du Cardinal, qui l'avoit tiré d'une condition très-
1529. obscure, défendit son malheureux patron avec tant de chaleur, de courage & de générosité, que son zele lui fit beaucoup d'honneur, & fonda la faveur qu'il acquit dans la suite auprès du Roi.

Les ennemis de Wolsey s'appercevant que son innocence, ou ses précautions le mettoient à l'abri de toute leur mauvaise volonté, eurent recours à un expédient fort extraordinaire. Ils l'accuserent d'avoir, contre un statut de Richard second, appellé communément le statut *des Provisseurs*, impétré plusieurs Bulles de Rome sans l'aveu du Roi ; particuliérement celle qui l'investissoit de la commission de Légat ; commission qu'il avoit exercée avec une autorité abusive. Il avoua cette faute, protesta qu'il ignoroit le statut, & se remit lui-même à la miséricorde de Sa Majesté. Il étoit peut-être dans le cas de la Loi ; mais cette Loi n'étoit plus en vigueur ; il y avoit trop de sévérité à vouloir lui imputer à crime l'exercice d'une commission qu'il avoit fait ouvertement pendant plusieurs années, avec l'approbation du Roi & le consentement du Parlement & du Royaume. Sans parler de ce qu'il affirma toujours (*a*), & dont nous ne pouvons guere douter, qu'il avoit obtenu la permission de Henry de la maniere la plus formelle. Il auroit certainement pû la produire dans sa défense, s'il n'avoit craint le danger qu'il y avoit à former la moindre opposition aux volontés absolues du Roi. Cependant on prononça une sentence contre lui qui le déclara déchu de la protection du Roi ; qui confisquoit ses biens & ses terres, & qui ordonnoit qu'il fût mis en prison. Quoique cette poursuite violente contre Wolsey ne déplut point à Henry, elle n'alla pas plus loin. Il lui accorda même le pardon de toutes ses fautes ; lui rendit une partie de sa vaisselle & de ses meubles,

articles, & la maniere dont la Chambre des Communes les rejetta même, dans ces tems d'un regne arbitraire, est presque la démonstration de l'innocence de Wolsey. Henry étoit sans doute obstiné à le perdre, lorsqu'après l'accusation du Parlement, il l'attaqua sur les Réglemens des Proviseurs, qui lui fournirent si peu de prises sur ce Ministre. Car cette accusation fut subséquente à l'attaque faite en Parlement, si l'on en peut croire Cavendish, dans la vie de Wolsey ; Stowe, p. 551, & plus certainement encore les articles mêmes de cette accusation parlementaire. Histoire parlementaire, Vol. 3. p. 42. art. 7. Inst. de Cokept 4. fol. 89.

(*b*) Cavendish, p. 72.

& continua toujours à laisser échapper de tems en tems quelques expressions de compassion & d'amitié pour lui.

1525. Commencement de la réformation en Angleterre.

Les plaintes réitérées contre les usurpations des Ecclésiastiques, étoient très - anciennes en Angleterre aussi-bien que dans la plûpart des autres Royaumes de l'Europe : comme on s'entretenoit publiquement par-tout de ces matieres, les esprits s'étoient en quelque sorte familiarisés avec les idées d'hérésie, ou d'innovation, auparavant si effrayantes. La Chambre des Communes trouvant l'occasion favorable, fit passer plusieurs Bills pour restraindre les impositions levées par le Clergé; l'un pour regler les frais mortuaires ; l'autre pour réprimer les exactions pratiquées dans les vérifications des testamens (a) ; un troisieme contre la non - résidence & la pluralité des bénéfices, & contre des Ecclésiastiques qui tenoient des terres à ferme : mais le plus dangereux coup que reçut l'ordre Ecclésiastique, fut porté per les déclamations qui s'éleverent presque d'une voix unanime dans cette Chambre, contre la dissolution des Prêtres, leur ambition, leur avarice, & leurs usurpations continuelles sur les Laïques. Le Lord Herbert (b) a même conservé le discours d'un Gentilhomme de Greysinn qui est très-extraordinaire, & qui traite de matieres qu'on ne s'attend pas à trouver discutées dans ces tems-là. Ce Gentil-homme s'étend sur l'excessive variété des opinions Théologiques qui s'étoient répandues chez diverses nations & en différens âges ; sur les controverses éternelles & embrouillées qu'autorise la plus grande partie des sectes ; sur l'impossibilité qu'un homme, encore moins un peuple, pût jamais ni connoître, ni, qui plus est, examiner les principes & les dogmes de chaque secte; sur l'obscurité & l'indécision qui regnoient nécessairement sur ces objets de dispute ; de-là, il infere que la seule Religion obligatoire, pour le genre humain, est la croyance d'un Etre suprême, auteur de la nature, & la pratique indispensable du bien moral, pour obtenir les graces de cet Etre tout-puissant. De tels sentimens

(a) Ces droits de vérification, entiérement arbitraires, étoient portés tres-haut. Un membre de la Chambre des Communes, y dit qu'on avoit exigé de lui cent marks d'argent pour cette formalité. Hall. fol. 188. Strype, Vol 1. p 73.

(b) Page, 293.

feroient regardés comme très-hardis, même de notre tems, &
1529. ne se risqueroient pas sans précautions dans une assemblée publique. Quoique le premier effet des controverses en matieres de Religion pût avoir été d'encourager le scepticisme parmi quelques Scholastiques, le zele avec lequel le plus grand nombre s'attacha bien-tôt à ces diverses opinions, bannit lui-même pendant long-tems une liberté de penser si condamnable.

Les bills de réglemens, concernant le Clergé, trouverent de l'opposition dans la Chambre-Haute. L'Evêque Fisher en particulier les attribua à la foi chancelante de la Chambre des Communes, & au dessein formé, d'après les principes hérétiques du Luthéranisme, de dépuiller l'Eglise de son patrimoine, & de renverser la Religion nationale. Le Duc de Norfolk réfuta le Prélat en termes trés-durs, & même jusqu'à l'indécence ; tous deux en vinrent presqu'aux invectives ; l'aigreur du discours de l'Evêque de Rochester eut des suites. Sir Thomas Audley, Orateur de la Chambre des Communes, porta ses plaintes au Roi des réflexions ameres que l'Evêque avoit hazardées sur leur compte, & Fisher fut obligé d'adoucir & de réformer ses expressions (*a*).

Henry n'étoit pas mécontent que la Cour de Rome & le Clergé sentissent qu'ils dépendoient totalement de lui; & que son Parlement, s'il vouloit en seconder les inclinations, étoit assez disposé à réduire la puissance & les privileges Ecclésiastiques. La Chambre des Communes gratifia encore le Roi sur un autre point important : elle le déchargea de toutes les dettes qu'il avoit contractées depuis le commencement de son regne. Elle appuya ce Bill, qui causa bien des murmures, sur le prétexte des soins assidus que le Roi avoit pris de la nation, & sur ce qu'il avoit employé régulierement tout l'argent de ses emprunts au service public. La plûpart des créanciers du Roi étoient des amis du Cardinal, qui avoient été engagés par leur protecteur à contribuer aux sommes que Henry avoit demandées, & les courtisans du jour étoient bien-aises de saisir l'occasion de les mortifier (*b*). Plusieurs approuverent aussi le Bill, dans l'espoir qu'il discréditeroit

(*a*) Histoire Parlementaire, Vol. 3. p. 59. Burnet, Vol. 2. p. 81. (*b*) Burnet, Vol. 1. 83.

créditeroit désormais une maniere d'emprunter si irréguliere & si contraire aux maximes du Parlement. 1529.

Ce qui se passoit en Angleterre étoit alors si intéressant pour le Roi, qu'il y donnoit toute son attention, & n'en conservoit que très-peu pour les affaires étrangeres. Il avoit déclaré la guerre à l'Empereur; mais les avantages réciproques qui résultoient du commerce entre l'Angleterre & le Pays-Bas, l'avoient engagé à stipuler une neutralité avec ces Provinces. Excepté l'argent dont il avoit contribué à la guerre d'Italie, il n'exerçoit en effet aucune hostilité contre les Etats de l'Empire. La paix générale fut rétablie en Europe cet Eté. Marguerite d'Autriche & Louise de Savoye eurent une entrevue à Cambray; elles convinrent des articles de pacification entre le Roi de France & l'Empereur. Charles accepta deux millions d'écus, au lieu de la Bourgogne, & il rendit les deux Princes François, qu'il avoit retenus en otage. Henry eut la générosité d'envoyer à son ami & son Allié François, une quittance de près de 600000. écus qui lui étoient dûs par ce Prince. Les confédérés Italiens de François, ne furent pas aussi satisfaits que le Roi de la paix de Cambray; ils se trouvoient presqu'abandonnés à la merci de l'Empereur, & sembloient n'avoir plus aucune ressource pour leur sûreté, que dans sa justice & sa modération. Florence, après une résistance courageuse, fut subjuguée par les armes impériales, & finalement rentra sous la domination de la Maison de Médicis. Les Vénitiens furent mieux traités: on ne les obligea qu'à rendre quelques acquisitions qu'ils avoient faites sur les côtes de Naples. François Sforce même obtint l'investiture de Milan & le pardon de toutes ses fautes. L'Empereur passa en Italie en personne avec un cortege somptueux, & reçut la Couronne Impériale des mains du Pape à Boulogne. Ce Prince âgé seulement alors de vingt-neuf ans, avoit déja réussi dans toutes ses entreprises par son courage & son habileté, & s'étoit rendu maître de la personne des deux plus grands Monarques de l'Europe. Il attira sur lui les yeux de tout le monde, & l'on ne manqua pas de former plusieurs pronostics sur l'accroissement de son empire.

Affaires étrangeres.

Quoique Charles parut prospérer de tous côtés, & que la

conquête du Mexique commençât à diminuer la rareté de
1529. l'argent qu'il avoit éprouvée jusqu'alors, il se trouvoit menacé de quelques troubles en Allemagne; le désir qu'il eut de les terminer fut la principale cause des conditions modérées qu'il imposa aux puissances d'Italie. Le Sultan Solyman, un des Princes les plus accomplis qui eussent jamais regné sur l'Empire Ottoman, avoit presque totalement subjugué la Hongrie, porté même ses drapeaux sous les murailles de Vienne, & quoiqu'il en eût levé le siege, il menaçoit encore de conquérir & de soumettre toutes les possessions héréditaires de la Maison d'Autriche. Les Princes Luthériens de l'Empire, voyant que la liberté de conscience leur étoit refusée, avoit formé une ligue pour leur propre défense à Smalcalde: ils furent appellés Protestans, de ce qu'ils protesterent contre les délibérations de la Diette Impériale. Charles entreprit de les faire rentrer dans l'obéissance; sous prétexte de défendre la pureté de la Religion, il avoit conçu le projet d'agrandir sa propre famille en étendant sa domination sur toute l'Allemagne.

L'amitié de Henry étoit une circonstance essentielle, qui manquoit encore à Charles pour réaliser ses vûes ambitieuses; Henry sentoit de son côté que le concours de Charles, trancheroit seul toutes les difficultés qu'on opposoit à son divorce, qui étoit depuis long-tems l'objet de ses vœux les plus ardens. Mais d'une autre part, les intérêts de son Royaume, sembloient demander qu'il conservât l'alliance de la France; son caractere fier ne pouvoit se prêter à une amitié cimentée par une sorte de contrainte; il étoit accoutumé à ce que les plus grands Monarques lui fissent la Cour, le sollicitassent & le prévinssent d'un ton soumis; il ne pouvoit supporter patiemment l'espece de dépendance, où cette malheureuse affaire sembloit l'avoir réduit: au milieu des inquiétudes qui l'agitoient, il avoit été souvent tenté de rompre toute union avec la Cour de Rome. Quoiqu'on l'eût élevé dans un respect superstitieux pour l'autorité du Pape, il est vraisemblable que l'expérience qu'il avoit faite lui-même de la politique intéressée & de la duplicité de Clément avoient beaucoup contribué à lui ouvrir les yeux à cet égard. Il voyoit son au-

torité fermement établie dans l'intérieur de ses Etats : il remarquoit qu'en général ses sujets étoient mécontens des usurpations des Ecclésiastiques, & disposés à réduire les privileges & la puissance du Clergé : il savoit qu'ils avoient sincérement applaudi à la poursuite de son divorce ; qu'ils s'étoient même irrités du traitement indigne qu'il avoit reçu de la Cour de Rome, après lui avoir rendu tant de services & lui avoir marqué l'attachement le plus inviolable. Anne de Boleyn ajoutoit aussi ses insinuations pour l'exciter à se séparer de la Communion du Pape. Elle y travailloit d'autant mieux que ce moyen étoit le plus prompt de tous ceux qui pouvoient la placer sur le Trône ; & que son éducation chez la Duchesse d'Alençon, Princesse très-favorable aux Réformés, l'avoit déja disposée à recevoir leur nouvelle doctrine. Malgré tous ces motifs qui devoient animer Henry, il lui en restoit encore d'assez forts pour lui faire souhaiter un accommodement avec le souverain Pontife. Il craignoit le danger d'une si grande révolution, & le reproche d'hérésie : il détestoit d'ailleurs toute liaison avec les Luthériens, les principaux Antagonistes du Saint Siege, dont il avoit lui-même pris une fois la défense, avec tant d'applaudissement, à ce qu'il imaginoit, qu'il trouvoit honteux de se rétracter : il auroit voulu d'ailleurs ne pas laisser appercevoir qu'une semblable inconséquence étoit l'ouvrage d'une passion. Pendant qu'il étoit combattu par ces motifs contraires, on lui proposa un expédient qu'il accepta avec la plus grande satisfaction, parce qu'il paroissoit propre à lever toutes les difficultés. 1529.

L'Université est consultée sur le mariage du Roi.

Thomas Cranmer, Docteur au Collége des Jésuites de Cambridge, étoit alors un homme considéré dans cette Université, par son savoir, & plus encore par son caractere de candeur & de désintéressement. Il se trouva un soir par hasard avec Gardiner, nouveau Secretaire d'Etat, & Fox, Aumônier du Roi. Comme l'affaire du divorce devint le sujet de la conversation, il lui échappa de dire que la voie la plus courte de tranquilliser la conscience du Roi, ou d'arracher le consentement du Pape, seroit de consulter toutes les Universités de l'Europe sur cette question ; attendu que si elles approuvoient le mariage du Roi avec Catherine, les

remords de Sa Majesté cesseroient ; & que, si elles ne l'ap-
1529. prouvoient pas, le Pape auroit beaucoup de peine à résister aux sollicitations d'un grand Monarque, secondées par l'opinion des hommes les plus savans de la Chrétienté (*a*). On informa le Roi de cette proposition ; il en fut transporté de joie ; & sentit que Cranmer avoit saisi le véritable côté de l'affaire (*b*). Il envoya chercher ce subtil Théologien, s'entretint avec lui, & conçut une haute opinion de sa sagesse & de son savoir. Il l'engagea à écrire en faveur du divorce ; &, en conséquence de l'expédient proposé, il employa immédiatement après ses Agens à recueillir le jugement de toutes les Universités de l'Europe.

Si la question du mariage de Henry avec Catherine eût été examinée sur les principes d'une saine Philosophie, elle n'auroit pas paru susceptible de grande difficulté. La raison véritabe pour laquelle les mariages à certains degrés sont prohibés par les Loix civiles, & condamnés dans la morale de toutes les nations, est puisée dans le soin que tout Législateur a du prendre de conserver la pureté des mœurs. On avoit prévu, que si on autorisoit un commerce d'amour entre les plus proches parens, l'occasion fréquente des conversations particulieres, sur-tout pendant la premiere jeunesse, introduiroit une dissolution universelle. Mais comme les usages de chaque Pays varient considérablement & permettent une communication plus ou moins libre entre différentes familles, ou entre plusieurs personnes de la même, le précepte varie avec ses causes : d'où il devient susceptible sans aucun inconvénient d'une extension différente selon les divers âges & les divers peuples du monde. L'extrême délicatesse des Grecs ne permettoit aucune liaison entre les personnes des deux sexes, excepté celles qui vivoient sous le même toit. Les appartemens même d'une belle-mere & de ses filles, étoient presque aussi inaccessibles aux visites des fils du mari, qu'à celles des étrangers ou des parens éloignés : en conséquence il étoit permis à tout homme, chez cette nation, d'épouser non-seulement sa niéce, mais sa sœur du côté pa-

(*a*) Fox, p. 1860. Burnet, Vol. 1. p. 79. Speed, p. 767. Heylin, p. 5.

(*b*) Langlois dit que le Roi s'écria que Cranmer avoit pris la truye par l'oreille.

ternel : cette liberté étoit au contraire interdite aux Romains & aux autres peuples où une communication plus facile étoit permise entre les deux sexes. En raisonnant d'après ce principe, il semblera que le commerce intime dans les familles des grands Princes, est si gêné par l'étiquette du cérémonial, & par le nombre des gens attachés au service de leurs personnes, qu'il ne put rien résulter de dangereux, du mariage d'un beau-frere avec sa belle-sœur, sur-tout, si la dispense du souverain Pontife a été demandée auparavant, soit pour justifier ce qui dans les cas ordinaires pourroit paroître condamnable, soit pour empêcher que ces exemples ne deviennent trop communs. Comme les motifs importans du bien, ou du repos public, peuvent fréquemment exiger de telles alliances, entre les familles des Souverains, il y a plus de raison, à ne point étendre jusqu'à eux, l'excessive rigueur de la regle imposée aux simples particuliers (*a*). Mais on avoit à répondre à ces observations, & à beaucoup d'autres qui pouvoient se faire encore, que l'usage, ce tyran qui gouverne les actions & les opinions des hommes, parloit en faveur de Henry. Epouser la veuve de son frere étoit un mariage si inusité qu'on n'en trouvoit point d'exemple dans l'histoire ou la tradition d'aucun peuple chrétien. Quoique le Pape fût dans l'usage d'accorder des dispenses de préceptes moraux plus essentiels, & même pour des mariages entre 1529.

(*a*) En jugeant cette question, même sur l'Ecriture-Sainte, à laquelle on en appelloit à tout moment, les argumens que l'on faisoit en faveur du Roi étoient infirmes. Le mariage au degré d'affinité où s'étoit contracté celui de Henry & de Catherine est en effet prohibé dans le Lévitique; mais il est naturel d'interpréter cette prohibition comme faisant partie des Loix municipales, ou cérémoniales des Juifs. Quoiqu'on y dise dans la conclusion, que les Gentils avoient encouru la vengeance divine en violant les degrés de consanguinité, étendre cette maxime à tous les cas qui sont spécifiés auparavant, c'est supposer que les Ecritures sont entrées dans des détails minutieux, où nous savons avec certitude que leurs Ecrivains ne croyoient pas convenable de s'embarrasser. La descendance du genre humain, d'un pere commun, avoit nécessairement obligé la premiere génération à se marier dans les degrés de consanguinité les plus proches : on nous rapporte des exemples de cette nature parmi les Patriarches : le mariage d'un homme avec la veuve de son frere, en certains cas, étoit non-seulement permis, mais même ordonné par les Loix de Moïse. On dit en vain que ce précepte étoit une exception à la Loi, & qui ne regardoit exactement que la nation Juive. Il en résulte toujours que de tels mariages ne sont impurs ni naturellement, ni moralement, sans quoi Dieu, l'Auteur de toute pureté, ne les auroit jamais permis dans aucun cas.

1530. parens à d'autres degrés, tels que ceux d'oncles & de niéces, l'imagination du public n'étoit pas encore apprivoisée avec cet exercice particulier de son autorité. Cependant plusieurs Universités de l'Europe (*a*), sans intérêts & sans partialité, n'hésiterent pas à donner leur avis en faveur du Roi; non-seulement en France, celles de Paris, d'Orléans, de Bourges, de Toulouse, d'Angers, qu'on auroit pu supposer trop dociles aux intentions de leur Prince, allié de Henry; mais aussi en Italie, celles de Venise, de Ferrare, de Padoue, & même celle de Bologne, qui étoit sous la jurisdiction immédiate de Clément. Oxford (*b*), & Cambridge (*c*) seules, firent quelques difficultés; ces Universités allarmées des progrès du Luthéranisme, & craignant une séparation avec l'Eglise de Rome n'oserent donner leur sanction à un événement qui pouvoit devenir fatal à l'ancienne Religion: cependant leur opinion étant en effet conforme à celle des autres Universités de l'Europe, elles la donnerent enfin. Pour ajouter encore plus de poids à toutes ces autorités, le Roi engagea la Noblesse de son Royaume à écrire une lettre au Pape par laquelle elle sollicitoit le saint Pere de casser le mariage de Henry avec Catherine, & le menaçoit, en cas de déni de justice, des conséquences les plus dangereuses (*d*). Les deux convocations de Cantorbery & d'York déclarerent ce mariage invalide, irrégulier & contraire à la loi de Dieu, dont aucun pouvoir humain ne pouvoit dispenser (*e*). Clément toujours dirigé par l'Empereur, continua néanmoins de sommer le Roi de comparoître à son Tribunal de Rome, soit en personne, soit par Procureur. Mais le Roi, qui ne pouvoit en esperer un jugement tel qu'il le souhaitoit, refusa de s'y soumettre & ne voulut même pas recevoir la citation, qu'il regardoit comme une insulte, & comme une atteinte à son autorité Royale. Le pere d'Anne de Boleyn, créé Comte de Wiltshire, alla dire au Pape les raisons qu'avoit Henry de ne pas comparoître par Procureur; & pour premier acte de l'ir-

[*a*] Herbert. Burnet.
[*b*] Wood, Hist. & Ant. Ox, Lib. 1. p. 225.
[*c*] Burnet, Vol. 1. p. 6.
[*d*] Rymer, XIV. 405. Burnet, Vol. 1. p. 95.
[*e*] Rymer, XIV. 454. 472.

révérence que l'Angleterre alloit marquer au Souverain Pontife, l'Ambassadeur refusa de baiser les pieds de Sa Sainteté, qui les lui avançoit (*a*). 1530.

Les extrémités auxquelles le Roi s'étoit porté contre le Pape, & contre l'ordre Ecclésiastique, étoient naturellement très-désagréables au Cardinal Wolsey ; l'opposition qu'il y auroit marquée, & que le Roi avoit sans doute prévue, est le raison la plus probable que l'on puisse prêter à Henry pour avoir persécuté son ancien favori avec tant de rigueur. Après que ce Ministre eût resté quelque tems à Asher, on lui permit de retourner à Richemond, Palais que le Roi lui avoit donné en échange de celui d'Hamptoncourt : mais les courtisans, qui craignoient toujours le danger de son voisinage pour Henry, s'intriguerent si efficacement qu'ils lui firent donner l'ordre d'aller à son Evêché d'York. Le Cardinal sentit que toute résistance seroit vaine; il fixa sa résidence à Cawood en Yorkshire, où il se contentoit de chercher à se faire aimer par sa bienfaisance & son affabilité (*b*). Mais on ne le laissa pas long-tems tranquille dans cette retraite. Le Comte de Northumberland reçut l'ordre de faire arrêter Wolsey, comme criminel de haute trahison, pour être conduit & jugé à Londres, sans égard à son caractere. Soit que ce fût la fatigue du voyage, ou l'agitation de son ame qui dérangea la santé du Cardinal, il fut attaqué en chemin d'une maladie, qui tourna en dissenterie. Il n'arriva qu'avec peine jusqu'à l'Abbaye de Leycester. Lorsque l'Abbé & les Moines s'avancerent pour le recevoir avec respect & cérémonial, il leur dit qu'il venoit laisser ses os parmi eux. On le mit en effet sur le champ au lit, d'où il ne se releva plus. Peu de tems avant d'expirer, il tint ce discours à Sir Villiams Kingstons, Gouverneur de la Tour, à la garde duquel il étoit commis. « Je vous prie de me recommander au Roi, & de le conjurer, 28 Novembre.
» de ma part, de rappeller à son souvenir tout ce qui s'est passé entre-nous dès les commencemens de mon ministere, » & spécialement à l'égard de son affaire avec la Reine ; il » connoîtra alors dans sa conscience si je l'ai offensé. C'est » un Prince né pour dominer, & dont le cœur est vraiment

(*a*) Burnet, Vol. 1. p. 94. (*b*) Cavendish, Stowe, p. 554.

» Royal ; il exposeroit la moitié de son Royaume, plutôt que
1530. » de se relâcher de ce qu'une fois il a voulu. Je vous proteste
» que je me suis souvent mis à ses genoux, & quelquefois trois
» heures entieres, pour combattre ses résolutions & ses goûts,
» sans pouvoir réussir à l'en détourner. Si j'avois servi Dieu
» avec autant de zele que j'ai servi le Roi, il ne m'auroit pas
» abandonné dans ma vieillesse. Je reçois la juste récompense
» que j'ai méritée pour avoir consacré avec trop d'indulgence
» tous mes soins, tous mes travaux, non pas au service de
» Dieu, mais à celui de mon Prince. Permettez-moi donc de
» vous avertir, si vous êtes du Conseil-Privé, comme votre
» sagesse vous en rend capable, de prendre garde à ce que vous
» mettrez dans la tête du Roi car il ne vous sera plus possible
» ensuite de l'en dissuader (*a*) ».

Mort de Wolsey.

Ainsi mourut ce fameux Cardinal, dont le caractere & la fortune semblent avoir été sujets aux mêmes vicissitudes. L'obstination & la violence du Roi, justifient beaucoup la conduite reprochée à son favori. Lorsque nous considérons que la partie du regne de Henry, qui précéda le tems de Wolsey, fut infiniment plus malheureuse & plus criminelle, que celle où ce Ministre tint les rênes du gouvernement, nous pencherons à soupçonner de partialité les Historiens qui se sont efforcés de flétrir sa mémoire. Si dans les affaires publiques il employa quelquefois pour ses propres intérêts le crédit qu'il avoit sur son maître dont il se vantoit de posseder seul le cœur, plutôt que pour ceux de son maître même, il faut se souvenir qu'il avoit en vue le Siege Pontifical, où il auroit pû, s'il y étoit monté, témoigner essentiellement sa reconnoissance à Henry. Le Cardinal d'Amboise, dont la mémoire est précieuse à la France, faisoit cette apologie de sa propre conduite, qui, à quelques égards, ressembloit assez à celle de Wolsey. On a même lieu de penser que Henry connoissoit bien les motifs qui faisoient agir ainsi son Ministre. Il fut fort touché de sa mort, lorsqu'on l'en informa, & par la toujours de lui d'une maniere honorable pour sa mémoire ; ce qui prouve que les dernieres persécutions qu'il exerça contre lui, n'étoient pas fondées sur la découverte de quelque per-

[*a*] Cavendish.

fidie ;

fidie; & qu'il y entroit plus d'humeur que de raison.

On tint à la fois un Parlement & une Convocation ; le Roi donna de fortes preuves de l'étendue de son autorité, aussi bien que de l'usage qu'il avoit dessein d'en faire pour abbaisser le Clergé. Comme on avoit rappellé un ancien statut presqu'oublié, pour perdre Wolsey, & pour lui faire un crime de sa Légation, quoique le Roi eût trouvé bon qu'il la sollicitât, la même Loi tourna contre les Ecclésiastiques. On prétendit que tous ceux qui s'étoient soumis à l'autorité du Légat, ce qui comprenoit toute l'Eglise d'Angleterre, avoient violé le statut des Proviseurs; & le Procureur Général informa contr'eux *(a)*. La Convocation savoit qu'il seroit inutile d'opposer la raison ou l'équité à la volonté absolue du Roi, ou de répondre en faveur des Ecclésiastiques, qu'ils auroient été punis de résister à la Légation de Wolsey, exercé du consentement, soutenue de l'autorité de Henry. La Convocation préféra donc de s'abandonner à la clémence de son Souverain, & consentit à payer 118840 liv. pour l'obtenir *(b)*. On exigea d'elle aussi la confession *que le Roi étoit le Protecteur & le suprême chef de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre*; cependant quelques-uns de ses membres eurent la dextérité d'y faire insérer une clause, qui exténuoit l'entiere soumission, & qui étoit conçue en ces termes: *Autant que les Loix de Jesus-Christ le permettent.*

1531.

16 Janvier. Assemblée du Parlement.

Lorsque les Communes virent ce qui s'étoit passé à l'égard du Clergé, elles eurent peur pour elles-mêmes qu'on ne les inquiétât sur la soumission qu'elles avoient eues à la jurisdiction du Légat ; ou qu'on exigeât quelques subsides d'elles, comme le prix de leur grace. Elles supplierent donc Sa Majesté d'accorder un pardon général à ses sujets Laïques ; mais le Roi rejetta leur supplique. Il dit que si jamais il lui plaisoit de faire cet acte de clémence, ce seroit de son propre mouvement ; & qu'il ne vouloit pas avoir l'air d'y être excité. En effet, quelque tems après, & lorsqu'on n'espéroit plus cette amnistie, il lui plut de l'accorder, & la Chambre des

[a] Antiq. Brit. Eccles. p. 325. Burnet, Vol. 1. p. 106.

[b] Hollinshed, p. 923.

Communes lui en marqua sa reconnoissance (*a*).

1532. Par l'exacte exécution du statut des Proviseurs que l'on rétablissoit, une grande partie des profits, & plus encore de la puissance de la Cour de Rome se trouvoit supprimée, & l'union entre le Pape & le Clergé d'Angleterre, en quelque

15 Janvier. sorte rompue. On fit passer un Bill contre la levée des Annates, ou premiers fruits (*b*); c'étoit le revenu d'une année de tous les Evêchés vacans; taxe imposée par la Cour de Rome, lorsque de nouveaux Prélats en recevoient leur Bulle, & qui produisoit des sommes considérables. Il y étoit ainsi

Progrès de Réformation. passé au moins cent soixante mille livres sterling depuis la seconde année du regne de Henry. Le Parlement réduisit ce droit sur tous les bénéfices Episcopaux à cinq pour cent; & pour mieux tenir le Pape en respect, le pouvoir fut donné au Roi de regler ces payemens, & de confirmer ou d'infirmer ces actes selon son plaisir: on vota encore, que quelques censures que ces réglemens attirassent de la Cour de Rome sur l'Angleterre, elles seroient jugées nulles, que l'on diroit la Messe, & que les Sacremens seroient administrés comme si elles n'existoient pas.

Pendant cette séance, les Communes présenterent au Roi un long Mémoire des abus & des oppressions des Tribunaux Ecclésiastiques. Elles travailloient à rédiger une loi pour les réprimer, lorsqu'il s'éleva une contestation, qui mit fin à la session avant que le Parlement eût expédié toutes les affaires. On avoit pris la coutume de faire de telles dispositions de ses biens & de ses terres par testament, ou d'autres façons, que l'on fraudoit non-seulement le Roi, mais tous autres Seigneurs de leurs droits, de leurs patrimoines & de leurs hypothéques. Par le même artifice le Roi se trouvoit privé du produit des mutations, qui n'étoit pas une des moindres paties de son revenu. Henry proposa un Bill qui ne tendoit qu'à faire des modifications, & non pas à remédier totalement à cet abus: il se contentoit que chaque personne disposât de cette maniere de la moitié de sa terre, pourvû que l'autre moitié restât sujette aux droits établis; il dit au Par-

[*a*] Chronique de Hall. Hollinshed, p. 923. Baker, p. 208.

[*b*] Burnet, Vol. 1. Collect, n°. 41. Stryp, Vol. 1. p. 144.

lement en termes clairs, « que si l'on ne vouloit pas acquiescer à une chose aussi raisonnable, il rechercheroit à la » rigueur les infracteurs de la loi, & ne feroit alors aucune » grace ». La Chambre Haute y souscrivit; mais celle des Communes rejetta le Bill : exemple singulier de résistance, dans lequel Henry pouvoit voir que son autorité quelqu'étendue qu'elle fût, avoit encore des bornes. Les Communes eurent cependant lieu de se repentir de leur opposition; car le Roi tint sa parole. Il assembla les Juges & les plus fameux Avocats, qui agiterent la question à la Chancellerie; il fut décidé qu'un testateur ne pouvoit pas, selon la loi, léguer aucune portion de sa terre au préjudice de ses héritiers (*a*). 1532.

10 Avril.

Le Parlement se rassembla encore; après une courte prorogation, le Roi y fit lire les deux sermens que les Evêques prêtoient au Pape & au Roi, lors de leur installation; comme ils paroissoient se contredire quand les Prélats juroient obéissance aux deux Souverains (*b*), le Parlement délibéroit d'abolir le serment fait à sa Sainteté, lorsqu'il fut tout-à-coup interrompu, par une maladie contagieuse qui se répandit à Westminster, & qui occasionna encore une prorogation. On remarquera que ce fléau populaire fit tant d'impression sur les esprits, que le Parlement arrêta de présenter une requête au Roi pour le supplier de ne pas renvoyer la Reine, & d'abandonner la poursuite de son divorce. Ce mouvement engagea Henry à envoyer chercher Audley, l'Orateur de la Chambre. Il lui expliqua les scrupules qui avoient si longtems agité sa conscience; scrupules, dit-il, qui n'étoient excités par aucune passion étrangere, & qui étoient confirmés par l'unanimité des sentimens des plus savantes Sociétés de l'Europe. Il ajouta qu'excepté en Espagne & en Portugal, on n'avoit jamais oui dire qu'un homme eût épousé les deux sœurs; & qu'il avoit le malheur d'être le premier, à ce qu'il croyoit, dans tous les pays chrétiens, qui se fût marié à la veuve de son frere (*c*).

Après la prorogation, Thomas Morus, qui prévit que toutes les démarches du Roi & du Parlement tendoient à se

(*a*) Burnet, Vol. I. p. 116. Hall. Histoire parlementaire.

(*b*) Burnet, Vol. I. p. 123. & 124.

(*c*) Herbert. Hall, fol. 105.

soustraire à la Communion de Rome, & à une altération de
1532. Religion, que ses principes ne lui permettoient pas de favoriser, remit les sceaux au Roi, & descendit de cette place éminente avec plus de joie qu'il n'y étoit monté. L'austere vertu de ce grand homme, & la sainteté de ses mœurs n'avoient jamais pris sur la douceur de son caractere, ni rien diminué de la gayeté aimable qui lui étoit naturelle. Il se joua de tous les caprices de la fortune qui le placerent si diversement dans le cours de sa vie; toujours au-dessus d'elle, ni l'orgueil du rang, ni les disgraces de la retraite & de la pauvreté n'altérerent l'égalité de son ame & la vivacité de son esprit. Quand sa famille laissa paroître quelques marques du chagrin qu'elle ressentoit de renoncer à la grandeur & à la magnificence à laquelle elle étoit accoutumée, il ne fit qu'en rire, & lui apprit à rougir de regretter un moment de si frivoles avantages. Le Roi, qui estimoit son mérite, reçut sa démission avec peine, & donna les sceaux aussi-tôt après à Sir Thomas Audley.

Pendant que ces événemens se passoient en Angleterre, & qu'on y sapoit l'autorité du Pape & celle du Clergé, la Cour de Rome n'étoit pas sans inquiétudes; elle craignoit avec raison de perdre tout-à-fait son influence sur le Royaume, depuis long-tems le plus soumis de tous au saint Siége, & qui procuroit la plus grande partie de son revenu. Tandis que les Cardinaux de la faction impériale, pressoient Clément d'agir à toute rigueur contre le Roi, ses Conseillers les plus sages lui représentoient, avec impartialité, combien ses procédés paroîtroient durs vis-à-vis d'un grand Monarque, qui avoit signalé sa plume & son épée en sa faveur; qui demandoit un grace bien fondée & qu'on n'avoit peut-être jamais refusée à une personne de son rang. Malgré ces remontrances, l'appel de la Reine fut reçu à Rome; le Roi fut cité à comparoître, & l'on tint plusieurs Consistoires pour examiner la validité de son mariage. Henry étoit déterminé à ne point nommer de Procureur pour plaider sa cause devant ce Tribunal. Il dépêcha seulement Sir Edouard Karne, & le Docteur Bonner, en qualité d'Excusiteurs, c'est ainsi qu'on les nomma, pour faire l'apologie des motifs qui l'empêchoient de marquer

cette déférence aux ordres du souverain Pontife. Ce seroit, disoit-il, sacrifier les prérogatives de sa Couronne, que de consentir à des appels hors de ses Etats; & la question agitée regardant sa propre conscience, & non pas sa puissance & ses intérêts, nul représentant ne pouvoit tenir sa place, ni lui communiquer cette satisfaction intérieure qui dépend uniquement de la paix de l'ame. Pour s'étayer encore davantage, & procéder avec plus de sécurité à sa séparation de la Communion Romaine, Henry se procura une entrevue avec François à Boulogne & à Calais; ces deux Monarques y renouvellerent leur amitié personnelle, aussi-bien que l'alliance publique, & prirent des mesures ensemble pour leur commune défense: Henry employa même tous les argumens qu'il crut les plus propres à persuader François d'imiter son exemple, & d'oser se soustraire à l'obéissance de l'Evêque de Rome, en prenant l'administration des affaires Ecclésiastiques dans ses Etats, sans avoir désormais recours au saint Siége. Affermi dans sa façon de penser, & très-résolu à braver les conséquences qui pourroient résulter du parti qu'il alloit prendre, il conclut secrettement son mariage avec Anne de Boleyn, qu'il avoit créée Marquise de Pembrok. Rouland-Lee, qui venoit d'être élevé à l'Evêché de Coventry, fit cette célébration. Le Duc de Norfolk, oncle de la nouvelle Reine, son pere, sa mere, son frere, & le Docteur Cranmer, furent présens à la cérémonie (*a*). Anne devint grosse aussitôt après son mariage, & cet événement, qui causa la plus grande joie au Roi, fut regardé par le peuple comme une preuve autentique de la vertu & de la pudeur que cette Princesse avoit conservée avant qu'elle montât sur le Trône.

1532. Le 14. Novembre.

Le Parlement fut encore assemblé. Henry, conjointement avec ce Grand-Conseil de la Nation, continua toujours de marcher à pas sûrs & mesurés vers son entiere rupture avec le saint Siege, & à réprimer les usurpations du Souverain Pontife: on passa un acte contre tous les appels à Rome, pour cause de mariages, de divorces, de testamens, ou autres cas du ressort Ecclésiastique; on décida que ces appels étoient très-deshonorans pour le Royaume, en l'assujettissant

1533. Le 4. Février Assemblée d'un Parlement.

(*a*) Herbert, 340. & 341.

1533. à une Jurisdiction étrangere, & très-onéreux par les dépenses & les délais qu'ils entraînoient (*a*). Pour montrer encore davantage à quel point il avoit secoué le joug du Pape, Henry, voyant que la grossesse de la Reine avançoit, publia hautement son mariage ; &, afin de lever tous les doutes sur sa légitimité, il prit les mesures pour faire déclarer nul par une Sentence formelle, celui qu'il avoit contracté avec Catherine : Sentence qui naturellement auroit dû précéder son union avec Anne (*b*).

Malgré ses scrupules & ses remords sur son premier mariage, le Roi avoit toujours traité Catherine avec respect & avec distinction. Il tâcha de lui persuader, par les moyens les plus adroits & les plus doux, de se désister de son appel à Rome, & de son opposition au divorce. Mais, trouvant sa résistance invincible, il avoit absolument rompu tout commerce avec elle, & l'avoit priée de choisir celui de ses Palais, où il lui plairoit de faire sa résidence. Elle la fixa quelque tems avec sa Cour à Amphill près Dunstable. Ce fut dans cette derniere Ville que Cranmer, alors Archevêque de Cantorbery, depuis la mort de Warham (*c*), eut ordre d'ouvrir son Tribunal pour examiner la validité du mariage de Catherine & de Henry. Cette place voisine du lieu que cette Princesse habi-

(*a*) 24. Hen. VIII. c. 12.

(*b*) Collier, Vol. 2. p. 31. & Registres, n° 8.

(*c*) L'Evêque Burnet rapporte le nombre de Bulles qu'il fallut avoir pour l'installation de Cranmer. Par une Bulle adressée au Roi, sur la nomination Royale, il fut fait Evêque de Cantorbery ; &, par une seconde adressée à lui-même, il fut fait Archevêque. Par une troisieme, il fut absous de toutes censures. Par une quatrieme, adressée à ses Suffragans, il leur fut enjoint de le recevoir & de le reconnoitre pour Archevêque. Par une cinquieme, au Doyen du même Chapitre, même injonction fut faite Une sixieme, au Clergé de Cantorbery Une septieme, à tous les Laiques du Diocèse Une huitieme, à tous ceux qui tenoient des terres à bail de cet Archevêché. Par une neuvieme, il lui étoit ordonné de se faire sacrer & de prêter le serment au souverain Pontife. Par une dixieme, on lui envoyoit le Pallium. Par une onzieme, l'Archevêque d'York & l'Evêque de Londres étoient enjoints de le lui donner. Un fait qui mérite d'être remarqué, c'est que Cranmer auparavant de prêter serment au Pape, protesta qu'il n'entendoit s'engager à rien qui fût opposé à ce qu'il devoit à Dieu, au Roi, ou à sa patrie, & qu'il désavouoit d'avance tout ce qui pourroit y paroitre contraire. Cette subtilité étoit une invention de quelque Casuiste peu compatible avec l'extrême bonne foi, & la délicatesse de conscience dont Cranmer faisoit profession. Collier, n°. 22 Burnet, Vol. 1. p. 128. & 129.

toit, fut choisie pour qu'elle ne prétendît cause d'ignorance de toute la procédure. Comme elle ne répondit à la citation, ni en personne, ni par Procureur, elle fut déclarée *contumace*, & le Primat continua l'examen de l'affaire. L'évidence de la consommation du mariage du Prince Arthur fut établie; on lut les opinions des Universités, ainsi que le jugement prononcé deux années auparavant par les convocations de Cantorbery & d'York; après ces formalités préliminaires, Cranmer rédigea la Sentence, & annulla le mariage du Roi & de Catherine, comme illégitime & invalide. Il ratifia ensuite, par une autre Sentence, celui d'Anne de Boleyn, qui fut bien-tôt après couronnée publiquement, avec toute la pompe & la dignité convenables à cette cérémonie (*a*). Pour combler la satisfaction que le Roi ressentoit de la conclusion de cette affaire si embrouillée & si inquiétante, la nouvelle Reine accoucha heureusement d'une fille, qui reçut le nom d'Elisabeth, & qui tint ensuite le sceptre avec tant de gloire & de prospérité. Henry fut si enchanté de la naissance de cet enfant, qu'il lui donna d'abord le titre de Princesse de Galles (*b*); démarche un peu hasardée en ce qu'Elisabeth étoit seulement héritiere nécessaire, & non pas présomptive de la Couronne. Mais il avoit déja pensé, pendant son premier mariage, à honorer sa fille Marie de ce titre; & il se détermina à l'accorder à Elisabeth, aussi-bien qu'à exclure Marie de tout espoir de succession. Les égards de Henry pour la nouvelle Reine, parurent plutôt s'augmenter que diminuer par la possession. Personne ne fut surpris de l'ascendant que conservoit sur lui une femme assez habile pour s'être élevée au Trône dont le rang de sujette sembloit l'écarter; & pour avoir menagé si long-tems, par un mélange adroit de rigueurs & de bontés, un caractere aussi intraitable que celui de Henry. Ce Prince, pour effacer, autant qu'il étoit possible, toutes les traces de son premier mariage, envoya dire par le Lord Mountjoie à l'infortunée Reine repudiée, que désormais elle seroit traitée seulement comme Princesse Douairiere de Galles; on employa tous les moyens imaginables pour la faire consentir à cette réduction. Mais elle persista courageu-

1533.

[*a*] Heylin, p. 6. [*b*] Burnnet, Vol. 1. p. 134.

sément à soutenir la validité de son mariage, & ne voulut
1533. souffrir les services de personne qu'avec le cérémonial accoutumé. Henry, oubliant alors les ménagemens qu'il s'étoit toujours prescrits avec elle, défendit, sous peine de punition, à tous ses domestiques de lui obéir à cet égard; mais rien ne fut jamais capable de la faire renoncer à son titre & à ses prétentions (a).

Lorsque la nouvelle de tant d'actes injurieux à la gloire & à l'autorité du saint Siége arriva à Rome, le Conclave devint furieux, & tous les Cardinaux de la faction Impériale presserent le Pape de rendre une Sentence définitive, & de lancer ses foudres contre Henry. Clément se contenta cependant de casser la Sentence de Cranmer, & le second mariage du Roi; en le menaçant d'excommunication, si, avant le premier de Novembre suivant, il n'avoit pas rétabli les choses dans leur premier état (b). Un événement qui venoit d'arriver, & duquel le Pontife attendoit la conclusion de ses différens avec ce Prince d'une maniere plus douce, l'empêcha de se porter aux extrémités qu'on lui conseilloit.

Le Pape avoit réclamé ses droits sur le Duché de Ferrare pour la Souveraineté de Reggio & de Modene (c); &, ayant soumis ses prétentions à l'arbitrage de l'Empereur, il fut surpris de s'en voir condamner. Irrité d'avoir été trompé dans ses espérances, il écouta des propositions d'accommodement & d'amitié avec François. Lorsque ce Monarque lui fit des ouvertures pour marier le Duc d'Orléans, son second fils, à Catherine de Médicis, niéce du Pape, le St Pere saisit avec joie le projet d'une alliance qui honoreroit si fort sa famille. Une entrevue du Roi de France & du Pape fut donc indiquée à Marseille; & François, à titre d'ami commun, employa ses bons offices pour ménager un accommodement entre son nouvel Allié, & le Roi d'Angleterre.

Si cette union de la France avec le Saint Siége se fût faite quelques années plutôt, il auroit été moins difficile d'appaiser la querelle de Henry. La requête du Roi, n'étoit pas absolument extraordinaire, la même plénitude de puissance qui avoit

[a] Herbert. 326. Burnet, Vol. 1. p. 132.
[b] Le Grand, Vol. 3. p. 566.
[c] Burnet, Vol. 2. p. 133. Guichardin.

donné

donné des dispenses pour son mariage avec Catherine d'Arragon, pouvoit aussi annuller ce mariage; mais cette affaire avoit été poussée trop loin, & depuis qu'il en étoit question l'état des choses avoit changé des deux côtés. Henry avoit secoué la plus grande partie du respect religieux qu'on lui avoit autrefois inspiré pour le Siége Apostolique; il voyoit ses sujets d'accord avec lui, applaudir volontiers à ses démarches pour sortir de cette dépendance étrangere; il avoit pris du goût pour son autorité spirituelle; & il paroissoit peu disposé à rentrer sous l'obéissance du Souverain Pontife. D'un autre côté, le Pape couroit alors les risques de donner atteinte à sa propre puissance, s'il acquiesçoit aux desirs du Roi; il ne pouvoit fonder une sentence de divorce sur des nullités trouvées dans la Bulle de Jules, sans avouer les usurpations que l'autorité Pontificale s'étoit permises; il prévoyoit que ce seroit donner des Armes aux Luthériens, qui ne manqueroient pas de s'en servir pour triompher du Saint Siége, & s'affermir davantage dans leurs principes. Malgré ces obstacles, François ne desespéroit cependant pas de parvenir à procurer la réconciliation desirée. Il avoit toujours observé qu'il restoit encore à Henry des préjugés en faveur du Saint Siége, & que ce Prince n'étoit pas tranquille sur les suites d'une innovation si violente. Il voyoit clairement l'intérêt qu'avoit aussi le Pape à conserver l'obéissance de l'Angleterre, qui étoit un des plus riches ornemens de sa Couronne; il se flattoit que ces divers motifs réunis, seconderoient sa bonne volonté, & faciliteroient le succès de ses soins. 1533.

François obtint d'abord la parole du Pape, que si le Roi envoyoit un Procureur à Rome, & soumettoit ainsi sa cause au Saint Siége, il nommeroit des Commissaires, qui s'assembleroient à Cambray, où l'on instruiroit le Procès, & qu'il prononceroit immédiatement ensuite la sentence de divorce qu'on souhaitoit de lui. Du Bellay, Evêque de Paris, fut dépêché à Londres, & il tira parole du Roi de laisser juger cette question au Consistoire Romain, pourvu que les Cardinaux de la faction Impériale en fussent exclus. Le Prélat porta cette promesse verbale à Rome, & le Pape offrit d'acquiescer à

1534. tout ce que le Roi desiroit, s'il vouloit signer cet accord aux conditions dont on convenoit de part & d'autre. Un jour fut marqué pour le retour des Couriers, tout le monde regardoit cette affaire, qui avoit paru annoncer une rupture violente entre l'Eglise Romaine & l'Angleterre, comme à la veille d'une conclusion pacifique (*a*). Mais souvent les plus grandes affaires dépendent des événemens les plus frivoles.

Entiere rupture avec Rome.

Le Courier qui portoit la promesse écrite du Roi, fut retenu au-delà du jour indiqué: pendant cet intervalle, on apprit à Rome qu'on avoit publié, en Angleterre, un Libelle contre cette Cour, & qu'on avoit joué une farce en présence de Roi, où le Pape & les Cardinaux étoient tournés en ridicule (*b*). Le chef & les Princes de l'Eglise également indignés à ce

Le 23. Mars.

récit, entrerent dans le Consistoire, où, par une sentence précipitée, le mariage de Henry & de Catherine fut jugé indissoluble, & le Roi déclaré excommunié, s'il refusoit d'adhérer au jugement. Deux jours après qu'elle fut rendue, le Courier arriva; Clément, qui étoit sorti des bornes de sa prudence accoutumée, quoiqu'il se repentît de sa précipitation, sentit qu'il n'étoit plus possible de se retracter & de remettre l'affaire sur le même pied où elle étoit auparavant.

Il n'est pas vraisemblable que quand le Pape se seroit conduit avec plus de modération & d'indulgence, il eût regagné beaucoup d'ascendant & d'autorité sur l'Angleterre, pendant la vie de Henry. Ce Monarque étoit à la fois impétueux & obstiné. Dès qu'il avoit été jusqu'à sécouer le joug du Pape, jamais son caractere ne l'auroit porté à le reprendre. Dans le

Le 15 Janvier. Assemblée du Parlement.

tems même où il négocioit sa réconciliation avec Rome, soit qu'il en attendît peu de succès, soit qu'elle lui fût indifférente, il avoit assemblé un Parlement, & continué d'établir des Loix contre l'autorité du Vatican. Le peuple avoit été préparé par degrés à cette grande révolution; chacune des sessions précédentes avoit retranché quelque chose de la puissance ou des revenus du Souverain Pontife; & l'on avoit pris soin depuis plusieurs années, d'instruire la Nation qu'un Concile général étoit fort supérieur.au au Pape. Un Evêque prêchoit même alors, tous le Dimanches, à la croix de Saint Paul,

(*a*) Fra-Paolo, Liv. 1. (*b*) Fra-Paolo, Liv. 1.

pour mieux inculquer cette Doctrine, que le Pape n'avoit aucune autorité hors de son propre Diocèse (*a*). Le Parlement montroit par toutes ces démarches, qu'il adoptoit totalement cette opinion; il y avoit donc tout au plus lieu de croire, qu'après s'être procuré une sentence favorable du Saint Pere qui levât tous les doutes sur la validité de son second mariage, & sur l'ordre de la succession, le Roi auroit gardé des ménagemens honnêtes avec la Cour de Rome; mais qu'il ne lui auroit jamais rendu la meilleure partie des prérogatives qu'elle s'attribuoit. La nature & l'importance des Loix qui passerent dans cette session, même avant que la nouvelle de la résolution violente du Consistoire fût arrivée, justifie assez ces conjectures. 1534.

Toute imposition de la Chambre Apostolique, toutes Provisions, Bulles, Dispenses, furent abolies: le Roi seul se reserva le droit de visiter & de gouverner les Abbayes: les punitions contre les Hérétiques furent modérées: la forme ordinaire, en pareil cas, étoit d'emprisonner les accusés & de sévir contre eux sur le simple soupçon; on exigea de plus la déposition juridique de deux témoins; il fut déclaré que de parler contre l'autorité du Pape, n'étoit pas une hérésie: les Evêques ne devoient plus être nommés qu'en vertu d'un *congé d'élire*, émané de la Couronne, ou en cas de refus de la part du Doyen & du Chapitre, que par des Lettres Patentes, sans qu'il fût désormais besoin d'avoir recours à Rome pour le *Pallium*, les Bulles, ou les Provisions: Campeggio, & Ghinucci, tous deux Italiens, furent dépouillés des Evêchés de Salisbury & de Worcester, qu'ils avoient possédés jusqu'alors (*b*): la loi qui avoit déja été faite contre le payement des Annates, ou premiers fruits, mais que le Roi pouvoit ou suspendre, ou tenir en vigueur, fut à la fin établie: la soumission qui avoit été exigée auparavant du Clergé, & qu'il n'avoit accordée qu'avec peine, reçut pendant cette session, la Sanction du Parlement (*c*). Le Clergé reconnoissoit dans cette soumission, que les Convocations ne devoient se faire que par l'autorité du Roi; l'ordre Ecclésiastique promit de ne dresser aucuns nouveaux Canons, sans le consentement de Sa Majesté; il convint de faire

[*a*] Bernet, Vol. I. p. 144. [*b*] Fast. Eccles. Ang. de le Neve. [*c*] 25. h. VIII c. 9.

examiner les anciens par trente-deux Commissaires, & d'abroger ceux qui seroient préjudiciables à la prérogative
1534. Royale (*a*). Le droit d'appel du Tribunal des Evêques au Roi en sa Chancellerie, fut encore accordé.

La plus importante des Loix qui passerent pendant cette Session, fut celle qui regla la succession à la Couronne : le mariage de Henry avec Catherine fut déclaré nul, illégitime, & sans aucun effet civil : la sentence du Primat qui l'avoit cassé, fut ratifiée, & le mariage avec la Reine Anne confirmé. La Couronne fut substituée aux enfans nés ou à naître de ce mariage ; ou à leur défaut, aux héritiers du Roi jusqu'à la derniere génération. On ordonna, sous peine d'emprisonnement pendant le tems qu'il plairoit au Roi, & de confiscation de biens, de prêter serment d'observer ce Réglement de succession. Tout discours injurieux sur le compte du Roi, de la Reine ou de leurs enfans, furent mis au rang du crime de leze-Majesté, & soumis au même châtiment. Après ces actes de
Le 30 Mars. complaisance, le Parlement fut prorogé ; & ces actes si outrageans pour le Pape, & si contraires à son autorité, se passoient dans le même tems que Clément prononçoit sa sentence précipitée contre le Roi. Le ressentiment que l'ostination de Catherine à soutenir ses droits avoit inspiré au Roi, fut la cause qui lui fit exclure Marie sa fille de toutes prétentions à la Couronne contre la premiere intention où il étoit, lorsqu'il commença de solliciter son divorce & les dispenses pour un second mariage.

Le Roi trouva ses sujets Ecclésiastiques aussi dociles que les Séculiers. La convocation ordonna que l'acte contre les appels à Rome, & l'appel même qu'avoit fait Henry, du Pape au futur Concile, seroient affichés aux portes de toutes les Eglises du Royaume. Elle arrêta que l'Evêque de Rome n'avoit par la Loi de Dieu, pas plus de jurisdiction en Angleterre que tout autre Evêque étranger ; & que celle que lui & ses prédécesseurs y avoient exercée, avoit été une usurpation de leur part, & pure tolérance de la part des Rois Anglois. Quatre personnes seulement furent d'un avis contraire dans la Chambre-Basse, & une seule d'un avis mixte ;

(*a*) Histoire Ecclés. de Collier, Vol. 2.

mais l'arrêté passa d'une voix unanime dans la Chambre Haute. Les Evêques porterent la complaisance si loin, qu'ils 1534.
prirent de nouvelles commissions de la Couronne, où toute leur puissance Episcopale & spirituelle étoit expressément énoncée, comme une émanation actuelle de l'autorité du Magistrat civil, & totalement dépendante de son bon'plaisir.

Tout le Royaume prêta généralement le serment exigé au sujet de la succession à la Couronne. Fisher, l'Evêque de Rochester, & Sir Thomas Morus, furent les seules personnes de marque, qui s'en firent un scrupule. Fisher, accusé d'intrigues répréhensibles, dans lesquelles sa crédulité, plutôt que ses mauvaises intentons l'avoient entraîné, ne jouissoit pas d'une réputation intacte. Mais Thomas Morus étoit l'homme du Royaume le plus célebre par sa vertu & son intégrité. On craignit que son exemple n'influât sur les sentimens des autres; & l'on s'efforça de le convaincre de la légalité de ce serment. Il répondit que sa répugnance n'avoit point l'ordre de la succession pour objet; & qu'il reconnoissoit au Parlement le droit de le régler. Il offrit de jurer obéissance & fidélité aux héritiers désignés; mais il refusa de se soumettre à la formule du serment, telle qu'elle étoit prescrite, parce que le préambule admettoit la légitimité du mariage du Roi avec Anne, & par conséquent emportoit la nullité de son premier mariage avec Catherine. Cranmer, le Primat, & Cromwel, alors Sécrétaire d'Etat, qui aimoient & estimoient Morus, le solliciterent vivement d'écarter ses scrupules, & leurs tendres invitations parurent l'ébranler beaucoup plus, que la crainte des peines qui suivroient son refus (*a*). Il persista néanmoins avec douceur, mais avec fermeté dans sa résolution; le Roi, irrité contre lui, & Fisher, les fit décreter à la Tour en vertu du statut.

Le Parlement étant encore assemblé, conféra au Roi le titre de chef suprême de l'Eglise Anglicane, comme il l'avoit déja revêtu de toute l'autorité réelle qui y étoit attachée. Par cet acte mémorable, le Parlement lui accordoit le pouvoir, ou plutôt, le reconnoissoit inhérent en lui, « d'examiner, de réprimer, de rectifier, de réformer, de punir, de

Le 3 Novembre.

(*a*) Burnet, Vol. 1. p. 156.

1534. » restraindre toutes les hérésies, toutes les offenses, tous » les abus, les profanations, les crimes, comme étant « de sa jurisdiction spirituelle (*a*)». (*b*) Le Parlement déclara criminel de haute trahison quiconque cabaleroit, penseroit ou parleroit contre le Roi, la Reine ou ses héritiers; ou qui tenteroient de les dépouiller de leurs dignités, & de leurs titres. Il donna au Roi les Annates & les dixmes qui se payoient auparavant à la Cour de Rome; & lui accorda encore un subside & un quinzieme. Il accusa Morus & Fisher de complot & de trahison. Enfin il unit la principauté de Galles à l'Angleterre, en faisant participer ses habitans aux priviléges de la nation Angloise.

Ce fut ainsi que l'autorité des Papes, comme tout pouvoir exorbitant, croûla sous le poids même de ses acquisitions. En voulant porter ses prétentions au-delà de ce qu'il étoit possible à la foi religieuse, ou aux préjugés les plus forts de les reconnoître, il donna le courage de les attaquer. Le droit d'accorder des indulgences avoit extrêmement contribué dans les premiers siécles de l'Eglise à enrichir le Saint Siége; l'abus qu'on en fit ouvertement, excita les premieres fermentations en Allemagne. La prérogative de donner des dispenses avoit aussi attaché tous les Souverains, & toutes les grandes Maisons de l'Europe à l'autorité Pontificale: mais, par le concours malheureux de plusieurs circonstances, cette prérogative fut la cause alors que l'Angleterre se sépara de la communion Romaine. En attribuant le droit de Suprématie au Roi, on introduisit une plus grande simplicité dans le Gouvernement: la réunion de la puissance civile & spirituelle supprima toute dispute sur leurs limites, qui n'avoient jamais été déterminées exactement pendant qu'elles étoient séparées & rivales. On se prépara aussi un moyen de renverser l'Empire tyrannique de la superstition, & de briser les fers sous le poids desquels la raison humaine, la politique, & l'industrie avoient été si long-tems étouffées. Il

(*a*) On sent assez que le Parlement accordoit à Henry beaucoup plus qu'il ne pouvoit lui accorder. Un tel acte est plutôt le monument de la servitude où cette Assemblée étoit réduite, qu'un fondement légitime des prétentions du Monarque.

(*b*) 26 Hen. VIII. c. 1.

étoit à ſuppoſer que le Prince devenu chef de la religion, ainſi que de la juriſdiction temporelle du Royaume, quoiqu'il pût 1534. l'employer quelquefois comme un reſſort du Gouvernement, n'auroit pas le même intérêt que le Pape à favoriſer l'accroiſſement exceſſif de ces branches paraſites ; & à moins qu'il ne fût aveuglé par l'ignorance ou l'hypocriſie, il ſeroit toujours aſſuré de lui donner des bornnes & d'en empêcher les abus. Quoi qu'il en ſoit, il réſulta de ces révolutions, des conſéquences très-avantageuſes, qui n'avoient peut-être été ni prévues, ni deſirées par les gens qui furent à la tête de cette opération.

Pendant que Henry procédoit avec tant d'ordre & de tranquillité à changer l'ancienne Religion, & pendant que ſon autorité ſambloit être ſi bien affermie en Angleterre, il n'étoit pas ſans inquiétudes ſur l'état des affaires d'Irlande & d'Ecoſſe.

Le Comte de Kildare étoit député d'Irlande, ſous le Duc de Richemond, fils naturel du Roi, qui avoit le titre de Lieutenant. Comme Kildare fut accuſé de quelques violences contre la famille d'Offory, ſon ennemie héréditaire, on le manda pour venir rendre compte de ſa conduite. Il laiſſa ſon autorité entre les mains de ſon fils, qui, ayant oui dire qu'on avoit mis ſon pere en priſon, & que ſa vie même étoit menacée, prit auſſi-tôt les armes ; il ſe joignit à Oneal, Ocarrol, & à d'autres Gentils-hommes Irlandois, commit pluſieurs ravages, maſſacra Allen, Archevêque de Dublin, & aſſiégea cette Ville. Dans cet intervalle, le vieux Kildare mourut en priſon ; ſon fils n'en perſévéra pas moins dans ſa révolte, & demanda du ſecours à l'Empereur, qui lui en promit. Le Roi fut obligé d'envoyer quelques troupes en Irlande ; elles haraſſerent tellement les rebelles, que Kildare, voyant la lenteur de Charles à remplir ſes promeſſes, fut réduit à ſe rendre priſonnirr au Lord Léonard Gray, le nouveau député, frere du Marquis de Dorſet, qui l'envoya en Angleterre avec ſes cinq oncles. Après les y avoir interrogés & convaincus, on les livra tous à la juſtice publique, quoique deux des oncles, pour ſauver le reſte de leur famille, prétendiſſent avoir ſuivi le parti du Roi.

Le Comte d'Angus avoit acquis l'ascendant le plus absolu
1534. en Ecosse, & s'étoit emparé de la personne du Roi depuis sa plus tendre jeunesse, il se trouvoit en état, par cet avantage, & par le crédit de sa propre maison de tenir les rênes du Gouvernement. Cependant la Reine Douairiere, son épouse, lui donnoit de grandes inquiétudes; elle s'étoit séparée de lui sur quelques motifs de jalousie & de dégoûts; &, ayant obtenu son divorce, elle avoit épousé un autre homme de qualité, de la Maison de Stuard, & s'étoit unie à la Noblesse mécontente, qui s'opposoit à l'autorité d'Angus. Jacques lui-même s'indignoit de l'esclavage auquel il se voyoit réduit : à la faveur d'une correspondance secrette, il avoit engagé d'abord Walter Scot, alors Comte de Lenox, à tenter, par la force des armes, de le retirer des mains d'Angus. Ces deux entreprises échouerent également; mais Jacques, impatient de recouvrer sa liberté, trouva enfin le moyen de s'enfuir à Stirling, où sa mere résidoit; il donna ordre à toute la Noblesse de le suivre; il renversa l'autorité des Duglas, & contraignit Angus & ses freres de se sauver en Angleterre, où ils furent protégés par Henry. Le Roi d'Ecosse ayant atteint alors sa majorité, prit lui-même les rênes du Gouvernement. Il employa sa valeur & son activité à réprimer les discordes, les ravages & les désordres qui troubloient à la vérité la police intérieure de ses Etats, mais aussi qui avoient entretenu le génie martial des Ecossois, & peut-être contribué à conserver l'indépendance nationale. Jacques desiroit de renouveller l'ancienne Ligue avec la France; mais sachant que François étoit étroitement uni à l'Angleterre, & s'appercevant de quelque froideur dans la maniere dont ce Prince recevoit ses propositions, il écouta favorablement les avances de l'Empereur, qui espéroit allarmer les Anglois par une telle alliance. Il offrit au Roi d'Ecosse le choix de trois Princesses de ces proches parentes, & toutes portant le nom de Marie; sa sœur, Douairiere de Hongrie; sa niece, fille du Roi de Portugal, & sa cousine, fille de Henry, dont il prétendoit disposer sans l'aveu de son pere. Jacques auroit été plus incliné pour la derniere proposition, si en y réfléchissant, elle ne se fût pas trouvée impratiquable,

impratiquable, & si son penchant naturel pour la France ne l'avoit pas à la fin emporté sur toute autre considération : l'alliance avec François engageoit nécessairement Jacques à faire la paix avec l'Angleterre. Il fut invité par son oncle Henry à se rendre à Newcastle pour y conférer ensemble sur les mesures communes qui restoient à prendre, pour réprimer les Ecclésiastiques des deux Royaumes, & sécouer le joug du Pape; mais Henry ne put lui persuader de se mettre en son pouvoir. Pour avoir un prétexte de refuser la Conférence, Jacques s'adressa au Pape, & en obtint un Bref qui lui défendoit de s'engager en aucune négociation personnelle avec un ennemi du Saint Siége. Henry conclut, en apprenant cette précaution, qu'il devoit peu compter sur l'amitié de son neveu. Mais ses conjectures ne se vérifierent, & les événemens qui les suivirent n'arriverent que quelque tems après celui où nous en sommes actuellement.

1534.

CHAPITRE V.

Principes de Religion parmi le peuple; Ceux du Roi & des Ministres; Progrès de la réformation; Sir Thomas Morus; La fille de Kent; Jugement & exécution de Fisher, Evêque de Rochester & de Thomas Morus; Le Roi est excommunié; Mort de la Reine Catherine; Suppression des plus petits Monasteres; Assemblée du Parlement; Convocation; Mécontentemens parmi le peuple; Révolte; Naissance du Prince Edouard, & mort de la Reine Jeanne; Suppression des grands Monasteres; Cardinal Pole.

L'Opposition d'intérêts, ancienne & presque non interrompue, entre les Séculiers & le Clergé d'Angleterre, & entre le Clergé d'Angleterre & la Cour de Rome, avoit suffisamment préparé la Nation à une rupture inévitable avec le Pontife Romain. Personne ne manquoit assez de pénétration, pour ne pas appercevoir les avantages temporels qui résul-

Les principes de religion parmi le peuple.

toient, en faveur de la Hiérarchie, des abus qu'elle avoit in-
1534. troduits, & combien ils étoient onéreux au public. Ces objets d'attention & de calcul, se trouvoient à la portée de tout le monde; le peuple même, qui sentoit par sa propre expérince le pouvoir de la cupidité, discernoit le but de ces nombreuses inventions, que l'avidité de quelques souverains Pontifes avoient liées à la Religion. Mais, lorsque les Réformés éleverent ensuite des controverses sur la nature des Sacremens, sur les opérations de la grace, & les mérites des œuvres, les esprits furent saisis d'étonnement, & resterent long-tems incertains sur le choix des partis. La profonde ignorance dans laquelle les Laïques & le Clergé avoient d'abord vécu, ne s'étant jamais engagés dans les disputes Théologiques, avoit produit un acquiescement sincere, mais aveugle, aux opinions reçues; la multitude n'y étoit attachée ni par principe de raisonnement, ni par ces préventions ou ces antipathies ordinaires que l'esprit de parti allume, & qui a toujours tant d'influence sur elle. Aussi-tôt donc qu'une nouvelle opinion fut avancée, & soutenue par une autorité assez forte, pour captiver l'attention publique, peu de gens se trouverent capables d'une discussion méthodique, & le grand nombre flotta perpétuellement entre les partis différens. De-là vint le mouvement violent & subit qui agita le peuple & le poussa, pour ainsi dire, en directions tout-à-fait opposées: de-là vint l'espece de lâcheté avec laquelle il sacrifia ses principes les plus sacrés à la puissance alors dominante: de-là aussi les progrès rapides que la nouvelle Doctrine fit pendant quelque tems, & ensuite son renversement total. Lorsqu'on se fut une fois affermi dans sa secte particuliere, & lorsqu'on eut contracté une haine habituelle pour ceux que l'on regardoit comme hérétiques, on s'attacha plus obstinément aux principes de son éducation, & les limites des deux Religions resterent fixées invariablement.

Rien n'avança tant les progrès des Réformés, que la liberté qu'ils accordoient à chaque particulier d'examiner en arbitre souverain & les diverses doctrines & les premiers principes qu'on avoit reçus. Quoique la multitude, ne fût pas assez instruite pour être en état d'entreprendre cet examen,

elle se trouvoit flattée d'être juge dans sa cause. Elle s'imaginoit exercer & suivre les lumieres de sa propre intelligence, tandis qu'elle ne faisoit qu'opposer aux anciens préjugés, des préjugés plus puissans & d'une autre espece. La nonveauté même de la Doctrine, le plaisir d'un triomphe imaginaire dans la dispute; le zele fervent des Prédicateurs de la Réforme; leur patience, & même leur joie en souffrant la persécution, les tourmens & la mort; le dégoût de la contrainte qu'imposoit l'ancienne Religion; l'indignation qu'avoit inspiré la tyrannie & la cupidité de Ecclésiastiques, furent des motifs déterminans pour le peuple, qui se laissa entraîner assez généralement par ces considérations, pour abandonner la croyance de ses ancêtres. 1534.

Mais autant la méthode de soumettre la Religion au jugement de chacun en particulier fut agréable au peuple, autant paroissoit-elle dangereuse à quelques égards aux droits des Souverains, & contraire à l'obéissance implicite, sur laquelle l'autorité du Magistrat civil étoit principalement fondée. On prévoyoit que le même moyen qui avoit servi à renverser les fondemens antiques & profonds de la Hiérarchie Romaine, pouvoit préparer les voyes à de nouvelles innovations. L'esprit républicain, qui s'établissoit naturellement parmi les Réformés, augmentoit encore cette défiance. Les révoltes furieuses de la populace excitées par les Muncer & d'autres Anabaptistes en Allemagne (a), fournirent encore des prétextes pour décrier la réformation. Nous conclurons cependant sur la conduite des Portestans de nos jours, qui ont prouvé qu'ils sont des sujets aussi fideles que ceux de toute autre Religion, qu'alors ces craintes n'étoient appuyées sur aucun fondement raisonnable. Quoique la liberté d'examen soit offerte aux disciples de la réformation, ils n'en font réellement pas d'usage, parce qu'en général on se contente d'acquiescer à des opinions établies dans lesquelles on a été élevé sans faire attention à leur date.

Aucun Prince de l'Europe n'étoit revêtu d'un pouvoir aussi absolu que Henry; pas même le Pape, dans sa propre Capitale, quoiqu'il y réunît la puissance Ecclésiastique & Ci-

[a] Sleidan, Lib. 4. & 5.

1534. Ceux du Roi.

vile (*a*). Il n'étoit pas vraisemblable qu'une doctrine soupçonnée d'encourager les séditions, pût jamais prétendre à la faveur ni à l'appui de ce Monarque. Mais indépendamment de cette défiance politique du Roi, il avoit encore une autre raison de haïr les Réformés. Il avoit refuté lui-même les sentimens de Luther; &, en entrant dans les Controverses Scholastiques, il s'étoit attiré, de ses courtisans & des Théologiens, les plus pompeux éloges sur son ouvrage. Enivré de ce succès imaginaire; aveuglé par une arrogance & obstination naturelles, il ne souffroit qu'avec une impatience mêlée de mépris, tout ce qui contrarioit son opinion. Luther avoit eu l'imprudence de traiter très-indécemment son antagoniste couronné; en vain ce Novateur fit ensuite les plus humbles soumissions à Henry, & tâcha d'excuser la véhemence de ses premieres expressions, il ne put jamais effacer l'impression défavorable que le Roi avoit prise de lui & de sa doctrine. L'idée d'hérésie paroissoit toujours détestable & redoutable à ce Prince; pendant que son ressentiment contre le saint Siége avoit vaincu la plus grande partie des préjugés de son enfance, il s'étoit fait un point d'honneur de ne jamais ébranler le reste. Quoique séparé de l'Eglise Catholique, & du souverain Pontife, qui en étoit le chef, il croyoit toujours n'avoir fait une autre chose que maintenir la Foi Catholique; & se persuadoit devoir défendre par le fer & par le feu la pureté imaginaire de ses principes spéculatifs.

Des Ministres.

Les Ministres & les Courtisans de Henry étoient d'un caractere aussi différent entr'eux, que sa conduite étoit différente d'elle-même, & peu décidée. Ils parurent flotter pendant tout son regne entre l'ancienne & la nouvelle Religion. La Reine se trouvoit engagée par son intérêt, autant que par son penchant, à soutenir les Réformés: Cromwel qui fut

(*a*) Voici les termes dans lesquels le Ministre du Roi s'exprimoit avec le Pape: *An non, inquam, sanctitas vestra plerosque quibuscum arcanum aliquid crédiderit, putet id non minus celatum esse, quàm si uno tantum pectore contineretur; quod multo magis Serenissimo Angliæ Regi evenire debet, cui singuli in suo regno sunt subjecti, neque etiam velint, possunt Regi non esse fidelissimi. Væ namquè illis, si vel parvo momento ab illius voluntate recederunt.* Le Grand, tom. 3, p. 113. Le Roi dit une fois publiquement devant le Conseil, que si quelqu'un parloit de lui, ou de ses actions d'une maniere peu convenable, il feroit voir qu'il étoit le maître, & qu'il n'y auroit si belle tête qu'il ne fît sauter. *Idem. p.* 218.

créé Secretaire d'Etat, & qui s'avançoit chaque jour dans la confidence du Roi, avoit adopté les mêmes vues ; en homme habile & prudent, il favorisoit efficacement, mais d'une maniere couverte les progrès des dernieres innovations : Cranmer Archevêque de Cantorbery avoit reçu en secret les opinions des Protestans, & s'étoit acquis l'amitié de Henry, par sa candeur & sa sincérité. Il possédoit ces vertus à un degré aussi éminent qu'il fût possible de les réunir, dans un tems où l'on étoit agité par les factions, & opprimé pa la tyrannie. D'un autre côté, le Duc de Norfolk restoit fidele à l'ancienne foi, & son rang, aussi bien que ses talens pour la guerre & la politique, lui donnoient un grand poids dans le Conseil du Roi. Gardiner, nouvellement nommé Evêque de Winchester, s'étoit enrollé dans le même parti ; la souplesse de son caractere & la dexterité de sa conduite l'y rendoient utile.

1534.

Pendant que ces Ministres restoient attachés aux principes les plus opposés & les moins conciliables, ils étoient contraints à dissimuler leur croyance particuliere, & à paroître adopter celle de leur maître. Cromwel & Cranmer conserverent toujours les apparences d'une entiere conformité aux anciens sentimens spéculatifs ; mais ils faisoient artificieusement usage du ressentiment de Henry, pour affermir sa rupture avec l'Eglise de Rome. Norfolk & Gardiner feignoient d'applaudir à la Suprématie du Roi, & à sa séparation avec le souverain Pontife ; mais ils encourageoient son attachement pour la foi Catholique, & l'excitoient à punir les hérétiques téméraires, qui avoient l'audace de rejetter ses sentimens Théologiques ; ainsi chacun des deux partis espéroit l'attirer à soi, à force de soumission & de condescendance : le Roi, qui tenoit la balance entr'eux, également sollicité par la faction Protestante & la Catholique, ne s'emparoit que mieux d'une autorité sans bornes sur l'une & l'autre. Quoiqu'il ne fût réellement guidé que par son caprice & son humeur impérieuse, le hasard faisoit que sa conduite incertaine le dirigeoit plus efficacement vers le pouvoir despotique, que n'auroient pû faire les politiques les plus profonds, qui lui en auroient tracé le plan. S'il eût employé l'artifice, les ruses,

l'yhpocrisie dans la position où il se trouvoit, il eût mis les
1543. deux partis sur leurs gardes avec lui; c'eût été leur apprendre à se plier moins aux volontés d'un Monarque qu'ils n'eussent plus espéré de gagner : mais la franchise du caractere de Henry étoit connue aussi-bien que la fougue de ses passions impétueuses ; chaque faction craignoit de le perdre par la contradiction la plus légere, & se flattoit qu'une déférence aveugle à ses fantaisies, le jetteroit cordialement & entierement dans ses intérêts.

Quoique la conduite équivoque du Roi tînt les courtisans en respect, elle encourageoit la Doctrine Protestante parmi ses sujets; l'esptit d'innovation qui s'étoit alors si vivement emparé d'eux ne pouvoit plus être réprimé que par une administration ferme & sévere qui établît une entiere uniformité. Plusieurs Anglois, tels que Tindal, Joye, Constantine, & d'autres, craignant d'être obligés de plier sous l'autorité du Roi, s'étoient retirés à Anvers (*a*), où les grands privileges des Provinces Unies, les mirent quelques tems à l'abri de toute persécution. Ils y composerent des Livres en Anglois, contre la corruption de l'Eglise Romaine, contre les images, les reliques & les pélérinages; ils aiguiserent la curiosité à l'égard de la question du mérite des œuvres, une des plus importantes de la Théologie. Ils soutinrent, conformément à la doctrine des Luthériens, & des autres Protestans, que la Foi seule étoit suffisante pour le salut, & que le chemin le plus sûr vers la perdition étoit (*b*) la confiance dans les *bonnes œuvres*; or, par les bonnes œuvres, ils entendoient aussi-bien les devoirs moraux, que les cérémonies & les observances monastiques. D'un autre côté, les défenseurs du Catholicisme soutenoient l'efficacité des *bonnes œuvres*; mais sans exclure les vertus sociales de ce nom, c'étoit principalement les pratiques lucratives à l'Eglise qu'ils exaltoient & qu'ils recommandoient le plus. Les ouvrages de ces fugitifs étant clandestinement répendus en Angleterre,

(*a*) Burnet, Vol. 1. p. 159.

[*b*] *Sacrilegium est & impietas velle placere Deo per opera & non per solam fidem.* Luther, adversus Regem. *Ita vides quam dives sit homo christianus, sive baptisatus, qui, etiam, volens non potest perdere salutem suam quantiscumque peccatis. Nulla enim peccata possunt eum damnare, nisi incredulitas.* Id. de Captivitate Babylonica.

commencerent à y faire des prosélites ; la traduction des Saintes - Ecritures par Tindal fut sur - tout regardée comme le livre le plus dangereux qu'on eût écrit contre la foi établie. La premiere édition de cet ouvrage, faite avec peu de soins, parut demander des corrections considérables. Tindal, qui étoit pauvre, ne se trouvoit pas en état de recommencer les frais de l'impression ; cependant il desiroit passionnement de corriger les fautes qu'on lui avoit fait appercevoir. Tonstal, alors Evêque de Londres, après Durham, homme modéré, qui desiroit d'arrêter les progrès de ces innovations par les moyens le plus doux, donna des ordres secrets pour acheter tous les exemplaires qu'on trouveroit de ce Livre à Anvers ; & les fit brûler publiquement en Cheapside. Cet expédient produisit un effet contraire à ses vues. La vente de ces exemplaires défectueux, procura d'une part de l'argent à Tindal pour en faire une seconde édition plus correcte ; & de l'autre occasionna un grand scandale, & de grands murmures de ce que le Prélat avoit ainsi livré aux flammes la parole de Dieu (*a*). 1534

Les disciples de la réformation avoient éprouvé peu de sévérité pendant le ministere de Wolsey. Quoiqu'il fût homme d'Eglise lui - même, il considéroit trop peu l'ordre Ecclésiastique, pour devenir un instrument de sa tyrannie : c'étoit même un des chefs d'accusation contre lui (*b*) ; on lui avoit reproché d'avoir, par un excès de tolérance, favorisé les progrès de l'hérésie, & protégé ou absous, plusieurs hérétiques notoires. Sir Thomas Morus, qui avoit succédé à Wolsey, comme Chancelier, est à la fois un objet digne de notre compassion, & un exemple de la progression des idées qui s'opéra pendant ce siécle. Cet homme joignoit à un esprit lumineux une grande connoissance des anciens ; l'étude avoit étendu la sphere de son esprit, il avoit avancé des opinions dans sa jeunesse qu'à présent même, on trouveroit licencieuses ; cependant les écrits polémiques l'aigrirent si fort, il s'anima d'un zele si ardent pour la religion Romaine, qu'aucun Inquisiteur ne porta plus loin que lui les persé-

[*a*] Hall. fol. 186. Fox, Vol. 1 p. 138. Burnet, Vol. 1. p. 159.

[*b*] Articles d'accusation dans Herbert. Burnet.

cutions contre l'héréſie. Malgré le caractere le plus doux &
1534. l'intégrité la plus pure, il ne mit point de bornes à ſa haine pour l'hétérodoxie. Jacques Beinham, Gentil-homme du Temple, fit en particulier l'expérience de cet excès de ſévérité. Beinham accuſé de favoriſer les nouvelles opinions, fut traîné à la maiſon de Thomas Morus; &, ayant refuſé de découvrir ſes complices, le Chancelier le fit fouetter en ſa préſence, conduire à la Tour, & appliquer enſuite à la queſtion, qu'il lui fit donner lui-même. Ce melheureux, vaincu par les tourmens, abjura ſes ſentimens; mais, agité par les plus violens remords, après ſon apoſtaſie, il retourna ouvertement à ſa premiere doctrine, juſqu'à ſolliciter la couronne du martyre. Il fut en effet condamné comme hérétique oſtiné, & relaps, & brûlé à Smithfield (*a*).

Pluſieurs perſonnes furent dénoncées aux Officialités, pour les fautes les plus légeres en apparence, mais que l'on interprêtoit comme des ſimptomes de Proteſtantiſme. Les uns pour avoir appris l'Oraiſon Dominicale à leurs enfans en langue vulgaire; les autres pour avoir lu le Nouveau Teſtament traduit de même; ou pour avoir parlé contre les Pélérinages: donner aſyle aux Prédicants perſécutés, négliger d'obſerver les fêtes de l'Egliſe, & déclamer contre les vices du Clergé, étoient alors des crimes capitaux. Un Prêtre appellé Thomas Bilney, qui avoit embraſſé la réformation, ayant été déterminé par la terreur des ſupplices à faire abjuration, fut enſuite ſi déchiré de repentir, que ſes amis redouterent quelques funeſtes effets de ſon déſeſpoir. A la fin il parut plus tranquille; mais ce calme extérieur n'étoit que l'ouvrage d'une ferme réſolution d'expier ſa faute; il ſe propoſa de confeſſer hautement la vérité, & de mourir pour elle. Il alla prêcher ſans ménagement au peuple de Norfolk, de ſe garder de l'Idolâtrie, & de n'avoir aucune confiance ni aux Pélérinages, ni à la Robe de Saint François, ni aux Prieres des Saints, ni aux Images. Il fut arrêté, jugé à l'Evêché, condamné comme relaps, & brûlé avec ſes écrits. Lorſqu'on le conduiſit au poteau, il montra tant de patience, de courage & de piété, que les ſpectateurs furent extrêmement touchés de la

(*a*) Fox Burnet, V. 1. p. 165.

rigueur

rigueur de son châtiment. Quelques Religieux mandians, qui étoient présens, craignirent qu'on ne leur imputât sa mort, & qu'ils ne perdissent les aumônes qu'ils recevoient chaque jour. Ils lui demanderent publiquement de les justifier d'y avoir contribué (*a*). Il y consentit, & cette douceur de sa part ne fit qu'attendrir davantage le peuple en sa faveur. Une autre personne, encore plus courageuse, étant condamnée au feu pour avoir nié la présence réelle, parut être presque transportée de joie; on la vit embrasser affectueusement les fagots qui étoient les instrumens de son supplice, comme les moyens de lui procurer son repos éternel. Enfin le torrent qui entraînoit les esprits vers la nouvelle doctrine, étoit si rapide, que ces exécutions sévéres, qui dans un autre tems y auroient servi de digues, ne servoient alors au contraire qu'à l'accréditer parmi le peuple, & qu'à inspirer de l'indignation contre les implacables persécuteurs. 1534.

Henry ne négligea pas de poursuivre le Protestantisme, qu'entre toutes les hérésies, il regardoit comme la plus dangereuse pour ses intérêts. Cependant il savoit que les zélés adhérans à la Religion Catholique, sur-tout les Moines, qui dépendoient immédatement du souverain Pontife, se voyoient nécessairement perdus si-tôt que le Catholicisme seroit aboli en Angleterre, & qu'ils n'envisageoient cet événement qu'avec fureur. Le Pere Peyto prêchant devant le Roi eut la hardiesse de lui dire que, « plusieurs faux Prophêtes l'avoient trompé; mais qu'il l'avertissoit, tel qu'un second Michée, que les chiens étoient altérés de son sang, comme ils l'avoient été de celui d'Achab ». (*b*) Le Roi ne fit point d'attention à cette insulte, & souffrit que le Prédicateur se retirât tranquillement. Le Dimanche d'après, il fit prêcher le Docteur Corren en sa présence, qui fit l'apologie de la conduite du Roi, & donna à Peyto les noms de rebelle, de calomniateur, de chien & de traître. Elston, autre Moine de la même Maison, interrompit le Docteur, pour lui reprocher qu'il étoit un des faux Prophêtes, qui cherchoit à établir la succession à la Couronne sur un adultere, & qui justifioit lui-même tout ce que Peyto

[*a*] Ibid pag. 164. (*b*) Stripe, Vol. 1. p. 167.

avoit dit. Henry imposa silence à ce Moine pétulent ; mais
1534. ce Prince borna son ressentiment à donner ordre que lui & Peyto fussent cités à comparoître devant le Conseil pour y être réprimandés (*a*). Il supporta même encore patiemment de nouvelles récidives de leur obstination & de leur arrogance. Car, lorsque le Comte d'Essex, un des membres du Conseil, privé leur dit qu'ils mériteroient d'être jettés dans la Tamise, Elston lui répondit qu'on alloit aussi-bien au Ciel par eau que par terre (*b*).

On découvrit que plusieurs Moines etoient entrés dans une conspiration, qui pouvoit devenir plus dangereuse au Roi, que leurs discours téméraires; ils en furent aussi châtiés plus rigoureusement. Elisabeth Barton d'Aldington, de la Province de Kent, & communément appellée la sainte Fille de Kent, étoit depuis long-tems sujette à des vapeurs qui mettoient tous ses nerfs en convulsion. Cette maladie ne produisoit pas moins de désordre dans son esprit; elle lui faisoit dire des choses fort étranges, dont elle ne s'appercevoit pas pendant ses accès, & dont elle ne se souvenoit même plus dès qu'ils étoient passés. Le peuple du voisinage, ignorant & crédule, fut si frappé de ces accidens, qu'il les trouva surnaturels; Richard Masters, Vicaire de la Paroisse, homme malintentionné, fonda sur l'état de cette fille, un projet duquel il espera tirer à la fois du profit & de la considération. Il alla trouver Warham, Archevêque de Cantorbery, qui vivoit encore; il l'instruisit des prétendues révélations d'Elisabeth. Il en imposa tant à ce Prélat prudent, mais superstitieux, qu'il en reçut l'ordre de la veiller pendant ses extases, & d'écrire déformais soigneusemen tout ce qu'elle diroit. L'attention d'une personne aussi respectable que l'Evêque, redoubla celle du voisinage; il fut facile à Masters de persuader les spectateurs, & la fille même, que ces rêveries étoient des inspirations du Saint-Esprit. Il arriva, ce qui arrive ordinairement, que la mauvaise foi succéda à l'illusion; Elisabeth apprit à contrefaire les extases; elle articuloit alors d'un ton de voix extraordinaire les discours qui lui étoient dictés par son Directeur spirituel. Masters s'associa le Docteur Bocking,

(*a*) Collier, Vol. 2. p. 86 Burnet, Vol. 1. p. 151. (*b*) Stowe, p. 562.

Chanoine de Cantorbery ; ils compioterent d'accréditer une image de la Vierge, qui étoit dans une Chapelle apparte- 1534.
nante à Masters, & d'attirer des Pélérinages, comme on en faisoit à d'autres Images ou Reliques fameuses. Pour remplir ce projet, Elisabeth prétendit qu'elle avoit eu révélation de s'adresser à cette Vierge pour obtenir sa guérison ; en conséquence elle se fit porter dans cette Chapelle, en présence d'une grande multitude, & tomba en de nouvelles sincopes. Après s'être tordu les bras, & décomposé la phisionomie assez long-tems, elle s'écria qu'elle étoit guérie par l'intercession de la Vierge (a). Ce miracle fut aussi-tôt divulgué : les deux Prêtres voyant que leur imposture réussissoit au-delà de leur attente, commencerent à étendre leurs vues, & à concevoir le plan de quelques entreprises plus importantes. Ils apprirent à leur Pénitente à déclamer contre la nouvelle Doctrine, qu'ils nommoient hérésie ; contre les innovations dans le Gouvernement Ecclésiastique, contre le divorce du Roi & de Catherine. Elle osa pousser l'effronterie jusqu'à prédire que, si Henry exécutoit ce dessein, & qu'il épausât une autre femme, il perdroit sa Couronne en moins d'un mois, la faveur du Tout-Puissant en moins d'une heure, & mourroit de la mort des scélérats. Plusieurs Moines d'Angleterre, ou par folie, ou par friponnerie, ou par un esprit de faction, esprit qui est souvent le mélange de l'une & de l'autre, donnerent dans cette fourberie. Un Religieux, nommé Deering, publia un Recueil des Révélations & des Prophéties d'Elisabeth (b). Bientôt on y ajouta des miracles pour augmenter le prodige ; & par-tout la chaire retentissoit du récit de la sainteté & des inspirations de cette nouvelle Prophétesse. Elle envoya exhorter Catherine à persister dans son opposition au divorce ; les Ambassadeurs du Pape autoriserent encore la crédulité publique ; Fischer même, Evêque de Rochester, quoiqu'homme d'esprit & savant, se laissa séduire par un merveilleux qui étoit si favorable au parti qu'il avoit embrassé (c). A la fin le Roi crut que cette cabale méritoit son attention ; il fit arrêter Elisabeth & ses complices. Ils furent interrogés à la Cham-

[a] Stowe, p. 570. Epitome des Croniques de Blanquet.

[b] Strype, Vol. p. 1. 181.

[c] Collier, Vol. 11. p. 53.

bre Etoilée, où ils avouerent naïvement leur crime, sans
1534. être mis à la question. Dans la Session que le Parlement tint au commencement de cette année, on passa un acte de conviction contre tous ceux qui étoient associés à cette imposture (a); Elisabeth, Masters, Bocking, Deering, Rig, Risby, Glod, furent punis. L'Evêque de Rochester, Abel, Addison, Laurence & quelques autres, furent condamnés comme complices du crime de trahison, pour n'avoir pas dénoncé les discours répréhensibles qu'ils avoient entendu tenir à cette fille (b), & on les mit en prison. Enfin, pour mieux désiller les yeux de la multitude, prévenue en faveur de la Prophétesse, on développa l'artifice de la plûpart de ses prétendus miracles, & même la corruption de ses mœurs fut évidemment prouvée au public. Dans le commerce trop intime entre les Dévots de différens sexes, les feux impurs d'un amour profane se mêlent assez naturellement aux ardeurs de l'amour divin, dont leur union s'autorise. Ils s'allumerent en effet entre Elisabeth & ses confidens. On découvrit qu'une porte de la chambre où elle couchoit, & qu'elle avoit dit s'être ouverte miraculeusement pour lui faciliter l'entrée de la Chapelle, où elle avoit de fréquens entretiens célestes, avoit été pratiquée par Bocking & Masters pour un usage moins mystique.

La découverte d'une imposture qui étoit accompagnnée de
1535. tant de circonstances infâmes, porta coup au crédit des Ecclésiastiques, particuliérement à celui des Moines, & excita le Roi à se venger d'eux. Il supprima trois Monasteres de Cordeliers; &, voyant que cet acte d'autorité élevoit peu de clameurs contre lui, il s'enhardit à faire main-basse sur le reste, & à châtier les gens qui l'avoient offensé. Le Parlement avoit mis au nombre des crimes d'Etat, toute entreprise qui auroit pour but de dépouiller le Roi de ses dignités & de ses titres: il venoit même de lui déferer celui de Chef suprême de l'Eglise: il étoit statué, que nier sa Suprématie, étoit une trahison, & cette nouvelle espece de crime avoit déja coûté la vie à plusieurs Prieurs ou Ecclésiastiques. C'étoit assuré-

[a] Hen. VIII. c. 12. Burn. V. 1. p. 149. Hall. fol. 220.

[b] Annales de Godwin, p. 53.

ment une tyrannie excessive que de mettre au rang des fautes capitales, l'aveu d'une opinion purement politique; ne pas reconnoître dans le Roi la puissance spirituelle, n'attaquoit aucun des droits temporels de la Royauté; sur-tout lorsque cette incrédulité n'étoit accompagnée d'aucun autre acte de désobéissance. Le Parlement avoit foulé aux pieds, en passant cette Loi, tous les principes sur lesquels un peuple civilisé, encore plus un peuple libre doit être gouverné : mais la rapidité avec laquelle le systême entier du Gouvernement changea; & l'étonnante révolution arrivée dans les idées, qui fit qualifier de crime la négation d'un droit que, pendant plusieurs siecles, c'eût été une hérésie de supposer au Souverain, sont des événemens qui ne peuvent paroître que très-extraordinaires. L'humeur vindicative & sévere du Roi fut elle-même revoltée d'abord des exécutions sanguinaires qui se firent pour établir sa nouvelle autorité. Il alla jusqu'à prendre le deuil pour marquer la douleur que lui causoit la nécessité de punir si rigoureusement les obstinés. Cependant toujours emporté par la violence de son caractere, & par le desir d'effrayer la Nation entiere, il continua d'affermir ses Loix tyranniques, en leur sacrifiant Fisher & Thomas Morus. 1535.

Jugement & exécution de Fisher, Evêque de Rochester.

Jean Fisher, Evêque de Rochester, n'étoit pas moins considéré par son savoir & ses bonnes mœurs, que par ses dignités Ecclésiastiques, & la faveur dont il avoit joui long-tems auprès du Roi. Il fut mis en prison pour avoir refusé de prêter le serment à l'égard de la succession, selon le formulaire prescrit, & pour n'avoir pas dénoncé les discours téméraires d'Elisabeth & de Barton. Non-seulement on le priva de tous ses revenus, mais, sans considération pour son grand âge, on le dépouilla même de ses habits, & on ne lui donna, pour se revêtir que des lambeaux, qui lui servoient à peine à le garantir de blesser la pudeur (*a*). Il languissoit depuis un an en prison dans cet état, lorsque le Pape, voulant reconnoître sa fidélité, & le dédommager de ses souffrances, le créa Cardinal; Fisher étoit si peu avide de cette dignité que si la pourpre, comme il le disoit lui-même, eût été à terre, il ne

(*a*) Histoire de l'Eglise de Fuller, Liv. 5. p. 203.

1535. se seroit pas baissé pour la prendre. Cette promotion faite uniquement pour récompenser un homme de sa résistance à l'autorité Royale, irrita encore davantage Henry, qui résolut d'accabler l'innocent du poids de son indignation. Fisher accusé d'avoir nié la Suprématie du Roi, fut jugé, condamné à perdre la tête, & exécuté.

Le 22. Juin. Exécution de Thomas Morus.

L'exécution de ce Prélat étoit d'un présage menaçant pour Thomas Morus, sa grande autorité sur les esprits, tant audedans qu'au dehors du Royaume; sa haute réputation de sagesse, de savoir & de vertu, faisoient desirer vivement au Roi de le gagner ou de le vaincre. Ce Prince avoit d'ailleurs autant d'affection & d'égards pour lui, que son caractere impérieux, & ses passions véhémentes lui permettoient d'en être susceptible pour un homme qui lui résistoit. Mais il ne put jamais réduire Morus à reconnoître sa Suprématie aux dépens de sa propre conscience. Vainement Henry avoit exigé cet acte de soumission de tout le Royaume; il n'étoit point, comme il n'est point encore, de loi qui obligeât quelqu'un à prêter serment à ce sujet. On envoya Rich, le Solliciteur général, conférer avec Morus, alors prisonnier, qui observa un silence exact sur l'article de la Suprématie: il fut seulement amené à dire que toute question à l'égard de la loi qui établissoit cette prérogative, étoit comme une épée à deux tranchans: si on y répondoit d'une maniere, on perdoit son ame; si on y répondoit d'une autre, on perdoit son corps. On n'en demanda pas davantage pour fonder une accusation contre le prisonnier. Son silence fut appellé malicieux, & fit une partie de son crime. Les paroles qui lui étoient échappées, furent interprétées, comme une négation positive de la Suprématie (a). Les Jugemens sous ce regne n'étoient que de pures formalités: les Jurés rendirent une Sentence contre Morus; il s'attendoit depuis long-tems à sa destinée, & n'eût pas besoin d'être fortifié contre les terreurs de la mort. Sa confiance ordinaire, sa douceur, sa gayeté même ne l'abandonnerent pas un moment. Il sacrifia sa vie à sa probité, avec une indifférence égale à celle qu'il avoit montrée dans toutes les autres occasions. Lorsqu'il mon-

(a) La vie de Sir Thomas Morus. Herbert, p. 393.

ta sur l'échafaud, il dit à quelqu'un : « Mon ami, aidez-moi » à monter ; & lorsque je me mettrai à genoux, qu'on me » laisse m'arranger moi-même ». L'Exécuteur lui demanda pardon, du triste devoir qu'il alloit remplir, & Morus l'assura qu'il ne lui en vouloit aucun mal ; « mais ajouta-t-il, » vous n'aurez jamais beaucoup de gloire à m'avoir tranché » la tête, mon col est si court. « Alors, posant la tête sur le billot, il pria le Bourreau d'attendre jusqu'à ce qu'il se fût coupé la barbe » : » car, dit-il, elle n'a jamais commis de tra- » hison ». Rien ne manqua à la gloire de sa fin, si ce n'est une meilleure cause, où il entrât moins de superstitions & de puérilités. Mais, comme il suivoit ses principes, & le sentiment de ce qu'il croyoit être son devoir, quoique mal entendu, sa constance & son intégrité n'en sont pas moins dignes de notre admiration. Il eut la tête tranchée dans la cinquante-troisieme année de son âge. 1535.

Lorsqu'on apprit à Rome l'exécution de Fisher & de Morus, mais sur-tout du premier, qui étoit revêtu de la dignité de Cardinal, une indignation générale éclata contre le Roi. Les beaux esprits & les Orateurs d'Italie publierent une foule de Libelles, où ils le comparerent à Caligula, à Néron, à Domitien & à tous les plus cruels Tyrans de l'antiquité. Clément VII. étoit mort six mois après avoir prononcé sa Sentence contre Henry ; & Paul Trois, de la Maison de Farnese, lui avoit succédé au Siége pontifical. Ce Pape, qui avoit toujours favorisé la cause du Roi, quand il étoit Cardinal, se flatta que toutes animosités personnelles étant éteintes avec la vie de ses prédécesseurs, il ne seroit pas impossible de renouer un accommodement avec l'Angleterre. Henry lui-même desiroit si fort de pacifier sa querelle, que, dans une négociation qu'il avoit entamée peu de tems auparavant avec François, il avoit demandé que ce Monarque entreprît de le réconcilier avec la Cour de Rome. Mais Henry étoit accoutumé à prescrire, & non à recevoir des conditions. Tandis qu'il négocioit la paix, sa violence ordinaire l'emportoit souvent à se couvrir de nouveaux torts, qui rendoient le mal incurable. L'exécution de Fisher fut un de ces emportemens mal-adroits, que Paul regarda comme une injure si capitale, Le 6 Juillet. Le

1535. qu'il lança aussi-tôt ses foudres contre le Roi. Il le cita, lui & tous ses adhérens à comparoître à Rome dans l'espace de quatre-vingt-dix jours, pour y être interrogés sur leurs crimes, sous peine d'excommunication s'ils y manquoient: dans ce cas de désobéissance il dépouilloit le Roi de sa Couronne, mettoit tout le Royaume en interdit, déclaroit les enfans d'Anne de Boleyn illégitimes, annulloit tout traité fait avec Henry, donnoit ses Etats au premier occupant, commandoit à la Noblesse de prendre les armes contre lui, dégageoit ses sujets du serment de fidélité, leur interdisoit tout commerce avec le Pays étranger, permettoit, à qui voudroit de leur courir sus, de les réduire à l'esclavage, & de se saisir de leurs biens (a). Quoique ces censures fussent prononcées, on ne les publia pas encore ouvertement; le Pape voulut différer à les fulminer jusqu'à ce qu'il eût perdu tout espoir d'accommodement avec l'Angleterre, & que l'Empereur, actuellement pressé par les Turcs & les Princes Protestans de l'Allemagne, fût en état d'appuyer ces décrets foudroyans du saint Siége.

Le Roi est excommunié.

Le Roi savoit qu'il devoit s'attendre à tous les outrages que Charles pourroit lui faire, & le Principal objet de sa politique étoit de l'affoiblir assez, pour n'en avoir plus rien à craindre (b). Il renouvella ses liaisons d'amitié avec François, & entama des négociations pour arrêter un mariage entre le Duc d'Angoulême, troisieme fils de ce Monarque & la petite Princesse Elisabeth sa fille. Ces deux Princes firent aussi quelques avances à la Ligue protestante d'Allemagne, qui étoit jalouse de l'ambition de l'Empereur: non-seulement Henry remit à ces Princes confédérés une somme d'argent qui lui étoit dûe, mais il leur envoya de son côté Fox, Evêque d'Hereford, comme François leur envoya du sien, du Bellay, Seigneur de Langey, pour traiter avec eux. Pendant la premiere ferveur de la réformation, la conformité de foi ne paroissoit pas moins nécessaire que celle d'intérêt pour cimenter des alliances solides entre les Etats. Malgré l'espoir que François & Henry donnoient aux Electeurs d'embrasser la Confession d'Ausbourg, on regardoit les persécutions qu'ils

(a) Sanders, p. 148. (b) Herbert, p. 350. & 351.

exerçoient

exerçoient dans leurs Royaumes contre les Prédicans de la Réformation, comme un mauvais présage de leur sincérité (a). Henry porta cependant la feinte si loin, que tandis qu'il se croyoit le plus habile Théologien de l'Europe, il invita Mélanchon, Bucer, Surmius, Draco & d'autres Théologiens Allemands, à venir conferer avec lui pour l'instruire des principes fondamentaux de leur Doctrine. Ces Théologiens jouoient alors un grand rôle dans le monde. Jamais les plus célebres Poëtes, ou Philosophes de l'ancienne Grece n'avoient été traités avec autant de respect & n'avoient obtenu autant d'éloges & d'admiration, que ces misérables Compositeurs de Controverses métaphisiques. Les Electeurs répondirent à Henry, qu'ils ne pouvoient se priver de leurs Théologiens. Henry n'espéroit pas de se concilier avec ces zélés Disputeurs ; il savoit que les Sectateurs Allemands de Luther, ne voudroient pas s'associer aux Disciples de Zuingle, parce que, d'accord sur plusieurs points, ils différoient opiniâtrement entr'eux sur quelques particularités à l'égard de l'Euchariste ; ainsi il fut assez indifférent à ce refus. Ce Prince prévoyoit aussi que la Ligue de Smalcalde, sans agir de concert avec lui, seroit toujours portée, par son propre intérêt, à s'opposer aux desseins de l'Empereur : la haine entre François & ce Monarque étoit d'ailleurs si invétérée, que Henry pouvoit toujours compter sur un Allié sincere dans l'un ou l'autre de ces deux Princes. 1535.

Pendant ces diverses négociations, il arriva un incident en Angleterre, qui promettoit de terminer plus cordialement toutes ces disputes, & qui sembloit ouvrir une voie de conciliation entre Henry & Charles. La Reine Catherine fut attaquée d'une maladie de langueur, qui la conduisit au tombeau. Elle mourut à Kimbolton, dans le Comté de Huntingdon, dans la cinquantième année de son âge. Un peu avant d'expirer, elle écrivit une Lettre fort tendre à Henry, où elle l'appelloit son Maître, son Roi & son cher Epoux. Elle lui disoit que, voyant approcher l'heure de sa mort, elle saisissoit cette derniere occasion de lui représenter l'im-

[a] Sleidan, Lib. 10.

Charles, il feroit alors en état, comme ami commun de ce Prince & de François, de ménager un accommodement entr'eux, ou d'assister le parti offensé. 1536.

Ce qui rendit Henry plus indifférent aux avances que lui faisoit l'Empereur, fut l'expérience qu'il avoit faite de ses artifices & de sa duplicité, & les nouvelles qu'il reçut de ce qui se passoit alors en Europe. François Sforce, Duc de Milan, étoit mort sans postérité; l'Empereur prétendoit que ce Duché, étant un fief de l'Empire, lui étoit dévolu comme au chef du corps Germanique: cependant, pour ne pas donner d'ombrage aux Etats d'Italie, il déclara son intention d'investir de cette principauté quelque Prince qui ne fût suspect à aucun parti; il l'offrit même au Duc d'Angoulême, troisieme fils de François I. Le Roi de France qui soutenoit, de son côté, que ses propres droits renaissoient à la mort de Sforce, se réduisoit à substituer le Duc d'Orléans son second fils à sa place. L'Empereur paroissoit disposé à cet échange; mais son unique but, dans ce généreux abandon, étoit de gagner du tems, jusqu'à ce qu'il eût mis assez de troupes sur pied pour faire une invasion dans les Etats de François. L'ancienne inimitié entre ces Princes produisit de nouvelles bravades, & des insultes personnelles, peu séantes pour leur rang, & encore moins convenables à des hommes d'une valeur incontestable. Charles marcha lui-même aussi-tôt après en Provence, à la tête de cinquante mille hommes, mais ne remporta aucun avantage. Ses Troupes y périrent de maladies, de fatigues, de famine & de miseres. Il fut obligé de lever le siege de Marseille & de se retirer en Italie avec les débris de son armée. Un autre corps de troupes impériales, composé d'environ trente mille hommes, entra en France du côté des Pays-Bas, mit le siége devant Peronne avec aussi peu de succès, & se retira à l'approche de l'armée Françoise. Henry eut ainsi la double satisfaction de voir que son Allié François se soutenoit sans secours étrangers; & que sa propre tranquillité étoit assurée par ces guerres & ces brouilleries violentes sur le continent.

La Cour d'Angleterre, n'étoit inquiétée alors que par l'Ecosse. Jacques apprenant les embarras de son Allié François,

leva généreusement quelques Troupes, & les embarqua sur
1536. des vaisseaux qu'il avoit loués à cette intention. Elles arriverent heureusement en France, où il se rendit lui-même. Comme il se hâtoit de joindre le camp du Roi de France, en Provence, & de partager ses dangers, il rencontra ce Prince à Lyon, qui venoit de repousser l'invasion de l'Empereur, & s'en retournoit à sa Capitale. A la faveur d'une marque d'attachement donnée avec tant de zele & de prévenance, le Roi d'Ecosse crut pouvoir demander en mariage Madelaine, fille de François. Ce Monarque n'objecta à cette demande que l'état languissant de la santé de cette Princesse, qui sembloit annoncer sa fin prochaine. Mais Jacques, ayant su lui plaire, obtint son agrément; & François, ne voulant pas s'opposer au bonheur de sa fille & de son ami, les unit sans differer. Aussi-tôt la célébration du mariage, ces deux époux firent voile pour l'Ecosse; &, comme on l'avoit prévu, la jeune Reine mourut presqu'en arrivant. François craignoit cependant que Henry son Allié, qu'il regardoit aussi comme son ami & qui se comportoit avec lui plus cordialement qu'il n'est d'usage entre Souverains, ne vît d'un œil mécontent cette étroite alliance de la France & de l'Ecosse, conclue sans sa participation. Il dépêcha donc la Pommeraye à Londres, avec ordre de justifier ce procédé; mais Henry, avec sa franchise & sa liberté ordinaire, marqua tant de mécontentement, qu'il refusa même de voir l'Ambassadeur. François appréhenda encore plus alors d'être à la veille de rompre avec un Prince dont la conduite étoit plutôt reglée par ses passions & son humeur, que par les maximes d'une saine politique. Néanmoins Henri se trouvoit si embarrassé dans ses différends avec le Pape & l'Empereur, qu'il ne porta pas son ressentiment plus loin contre le Monarque François, & tout fut à la fin tranquille du côté de la France & de l'Ecosse.

La paix domestique de l'Angleterre sembloit être plus exposée à s'alterer par les innovations qui s'étoient faites dans la Religion. Il est même certain que, dans ces conjonctures dangereuses, rien n'assuroit autant la tranquillité publique, que l'autorité décisive dont le Roi étoit revêtu, &

l'ascendant extrême qu'il avoit pris sur ses Sujets. Non-seulement dans ces tems-là on révéroit profondément la Majesté Royale, mais encore on respectoit la personne de Henry : le joug terrible qu'il imposoit à son Peuple, lui en attiroit moins la haine que la soumission. Sa franchise, sa sincérité, sa magnificence, sa générosité étoient des vertus qui contrebalançoient sa violence, sa cruauté & son emportement. La supériorité que sa fermeté, encore plus que son adresse, lui avoit acquise dans les négociations étrangeres, flattoit l'orgueil des Anglois, & leur faisoit supporter avec plus de docilité les traitemens rigoureux qu'ils en éprouvoient. Le Roi, qui sentoit ces avantages, se préparoit depuis long-tems au plus dangereux essai de son autorité; après avoir frayé la voye qui pouvoit le conduire à son but, il se détermina enfin à supprimer les Monasteres, & à s'emparer de leurs revenus immenses. 1536.

Le grand accroissement des Maisons Religieuses, si l'on veut considerer cet objet sous un jour purement politique, paroîtra un des principaux inconvéniens de la Religion Catholique, auquel même tous les autres sont même liés inséparablement. Les usurpations des Papes, la tyrannie de l'inquisition, la multiplication des jours de Fêtes, toutes ces entraves mises à la liberté & à l'industrie, étoient antérieurement l'effet du crédit & des insinuations des Moines, qui, répandus par-tout, introduisirent à la fois la superstition & la folie. Cet ordre de citoyens étoit furieux contre Henry, & regardoit l'abolition de l'autorité du Saint Siege en Angleterre, comme la perte du seul appui qu'il eût contre l'avidité du Souverain & celle des Courtisans. Toutes les Maisons Religieuses étoient sujettes à la visite du Roi; leurs Bulles, prétendues sacrées, étoient rejettées, alors quoique Sa Majesté conservât encore l'ancienne croyance du Purgatoire, à laquelle la plûpart des Couvens devoient leur fondation & leur subsistance, on prévoyoit que dans le choc des contestations sur ce point, Henry seroit entraîné par des intérêts politiques à se rapprocher de l'opinion des Réformés. Les Moines, frappés de ces considérations, usoient de l'ascendant qu'ils avoient sur le Peuple pour le révolter contre le gouvernement du Roi; & le Roi

1536. jugeant que leur sûreté étoit incompatible avec la sienne, saisit l'occasion de détruire ses ennemis déclarés.

Cromwel, Secretaire d'Etat, avoit été nommé Vicaire ou Substitut Général, nouvel Office par lequel étoit déposé entre ses mains l'exercice de la suprématie du Roi & de la puissance absolue que ce Prince s'étoit attribuée sur l'Eglise. Layton, Londo, Price, Gage, Petre, Bellasis & d'autres furent institués Commissaires pour faire par-tout les recherches les plus exactes sur les mœurs & la conduite des Moines. Dans ces tems de factions, & particulierement de factions fomentées par l'intérêt de la Religion, on ne doit pas s'attendre à trouver beaucoup d'équité parmi ces sortes d'adversaires; on savoit que l'intention du Roi, dans les visites ordonnées, étoit de trouver des prétextes d'abolir les Monasteres; ainsi on peut conclure que le rapport des Commissaires ne fut pas fait avec assez d'impartialité, pour être absolument digne de foi. On engagea les Moines à déposer les uns contre les autres; les plus légers soupçons prirent force d'évidence; & les calomnies divulguées par les partisans de la réformation, furent reçues comme fondées en preuves. On prétend donc que les plus monstrueux désordres furent découverts dans la plûpart des Maisons Religieuses, tels que des Couvents de femmes abandonnés tout entiers à la débauche; des signes d'avortion qu'elles s'étoient procurés; des enfans massacrés, & jusqu'à la dépravation d'un commerce infâme & contre nature entre le même sexe. Il est en effet assez vraisemblable que la soumission aveugle du Peuple pour ses Directeurs spirituels, dans ces temps d'ignorance, mettoit les Moines & les Religieuses beaucoup plus en liberté, & les rendoit plus dissolus qu'ils ne le sont aujourd'hui dans les Pays Catholiques; mais parmi les reproches qu'on leur fit, on peut croire qu'ils méritoient au moins ceux des vices qui sont nécessairement liés aux institutions des Couvens, & à la vie Monastique même. L'esprit de dissension, par exemple, dont ils furent accusés par les Commissaires, est très-vraisemblable entre des gens, qui, renfermés dans les mêmes murs, ne peuvent jamais oublier leur animosité mutuelle; & qui, étant privés des liens les plus chers que la nature

forme au profit de la société, ont ordinairement le cœur plus endurci, plus intéressé, plus vindicatif que les gens du monde : les fraudes pieuses qu'ils inventoient pour accroître la dévotion, & par conséquent la libéralité du Peuple, doivent encore être regardées commes les suites nécessaires d'un établissement fondé (a) sur les illusions, le mensonge & la superstition. La paresse, & sa compagne ordinaire, l'ignorance profonde, qui regnoient dans tous les Couvens, n'est pas aussi une chose douteuse. Quoique les Moines fussent les vrais auteurs & les vrais conservateurs des rêveries de la Philosophie captieuse des Ecoles, on ne devoit pas espérer qu'aucune connoissance sublime, ou agréable, fût cultivée par des hommes condamnés au genre de vie le plus ennuyeusement uniforme, dont rien ne pouvoit éveiller l'émulation, élever l'ame, & développer le génie. 1536.

Quelques Monasteres épouvantés des recherches rigoureuses de Cromwel & de ses Commissaires, abandonnerent d'eux-mêmes leurs revenus au Roi, & se réduisirent à recevoir de petites pensions de lui pour chacun de leurs Religieux, en récompense de leur docilité. On donna ordre de congédier tous les Moines & toutes les Religieuses qui n'auroient pas vingt-quatre ans révolus, en les relevant des vœux qu'ils auroient faits au-dessous de cet âge, comme étant nuls. Les portes des Cloîtres furent ouvertes à des Profès même plus âgés, & quiconque voulut sa liberté, l'obtint. Mais, comme tous ces expédiens ne remplissoient pas encore les intentions du Roi, il eut recours à l'instrument ordinaire de sa puissance, c'est-à-dire, au Parlement : on commença d'abord à préparer les esprits au coup d'autorité qu'il vouloit frapper, en publiant le rapport des Visiteurs, & en tâchant d'exciter l'horreur des Anglois pour des fondations qui avoient été l'objet du respect & de la piété de leurs ancêtres.

Le 4 Février. Assemblée du Parlement.

Henry étoit déterminé à supprimer tout-à-fait les Ordres Monastiques. Cependant il voulut procéder par gradation à ce grand ouvrage, & il enjoignit au Parlement de se contenter

(a) L'Auteur, presque toujours Historien, Philosophe & impartial, auroit dû mieux distinguer ici les vices des hommes, des vices de l'établissement. La Préface & les notes précédentes doivent servir de correctif à cet endroit.

1536. alors d'abolir les petits Monasteres dont le revenu étoit au-dessous de deux cens livres (*a*). Ceux-ci avoient été jugés les plus corrompus, comme ayant moins de bienséance à garder ; & comme étant moins exposés à l'examen (*b*) d'ailleurs on trouva plus sûr de commencer par eux pour disposer le Public à voir faire des entreprises plus hardies. Trois cens soixante & seize Maisons furent supprimées par cet acte; & leurs revenus, qui se montoient à trente-trois mille livres par an furent accordés au Roi; sans compter leurs effets, leurs mobilier, leur vaisselle, estimés plus de cent mille livres (*c*). Il paroît que cette importante Loi passa sans contradiction, tant l'autorité de Henry étoit absolue. Un Tribunal, qu'on appella la Cour d'Augmentation des revenus du Roi, fut érigé pour faire le recouvrement de ces fonds, érection dont le Peuple conclut que Henry alloit dépouiller l'Eglise de son patrimoine (*d*).

Suppression des petits Monasteres.

Le premier acte que l'on passa, donnoit pouvoir au Roi de nommer trente-deux Commissaires pour rédiger & renouveller le Droit Canon en un corps complet & régulier; mais ce projet ne fut pas exécuté. Henry pensa que la confusion des Loix qu'on vouloit corriger, augmentoit son autorité, & tenoit le Clergé dans une plus grande dépendance.

On alla plus loin sur l'article de l'union de la Province de Galles à l'Angleterre : les Jurisdictions particulieres des grands Seigneurs, ou Marquis, c'est ainsi qu'on les appelloit, interrompoient le cours de la Justice dans cette Principauté, & favorisoient les désordres & les pillages : elles furent abolies : & l'on établit par-tout les Cours du Roi. Quelques Jurisdictions de la même espece furent aussi abolies en Angleterre pendant cette cession (*e*).

Les Communes, se souvenant qu'elles s'étoient mal trouvées de s'opposer à la volonté de Henry, lorsqu'il avoit tenté la premiere fois de s'assurer le produit des tutelles, & des

(*a*) Hen. 27. VIII. c. 28.

(*b*) Burnet, Vol. I. p. 193.

(*c*) Hollinshed prétend que dix mille Moines furent arrachés à la dissolution qui regnoit dans ces petits Monasteres. Si cela est, il falloit que la plûpart fussent mandians; car ce revenu n'en auroit pû soutenir un si grand nombre; & ces mandians continuerent, sans doute, leur premiere profession. Hollinshed, p. 939.

[*d*] 27. Henry VIII. c. 27.

(*e*) 27. Hen. VIII. c. 4.

mises

mises en possession, rédigerent alors les Loix telles qu'il lui plut de les dicter (a). Il fut donc statué que la propriété des Terres seroit supposée à ceux qui en auroient la jouissance, & non pas à ceux à qui on l'auroit tansferée clandestinement. 1536.

Lorsque toutes ces Loix furent passées, le Roi congédia ce Parlement, qui fut mémorable, non-seulement par les grandes innovations qu'il introduisit, mais par le tems qu'il dura, & par ses fréquentes prorogations. Henry l'avoit trouvé si docile, qu'il se garda bien de hazarder une nouvelle élection pendant l'effervescence des disputes de Religion qu'il vouloit terminer. Il le continua plus de six ans, chose sans exemple alors en Angleterre. Le 14 Avril.

La Convocation, qui se tint pendant cette cession, étoit occupée elle-même à déliberer sur l'important objet d'une nouvelle traduction de l'Ecriture-Sainte. Tindal en avoit déja donné une, que le peuple avoit lue avec avidité : mais, comme le Clergé se plaignoit qu'elle étoit pleine de fautes, & très-infidelle, il se proposoit d'en faire une autre lui-même, à laquelle on n'eût rien à reprocher. Les partisans de la réformation déclamoient contre l'absurdité qu'il y avoit à envelopper la parole de Dieu dans une langue inconnue, & de contrarier ainsi les volontés du Ciel, qui avoient été de publier chez toutes les nations la doctrine sainte dont il faisoit la regle du salut universel : ils ajoutoient que, si cette pratique n'étoit pas très-absurde, elle avoit l'air d'un artifice grossier du Clergé, pour cacher ce qu'il appercevoit intérieurement, c'est-à-dire que ses clauses & ses traductions étoient en opposition directe au texte original, dicté par l'intelligence suprême ; qu'il étoit maintenant nécessaire au peuple, si longtems abusé par les prétentions intéressées des Ecclésiastiques, de voir par ses propres yeux, & d'examiner, si elles étoient fondées sur cette charte vraiment sacrée ; qu'un esprit de curiosité & de recherches s'étoit heureusement réveillé ; qu'on étoit obligé actuellement de faire un choix entre les differens partis, & par conséquent de s'instruire pour se décider ; qu'on avoit sur-tout besoin des Saintes Ecritures devant soi, & que la révélation obscurcie ou altérée par le changement de Convocation.

(a) Hen. VIII. c. 10.

langage fût pour ainsi dire renouvellée une seconde fois au
1536. genre humain, par le secours d'une traduction correcte.

Les Sectateurs de l'ancienne Religion soutenoient, d'un autre côté, que le prétexte de mettre le peuple à portée de juger par ses propres yeux, n'étoit qu'un piege & un artifice très-visible; que les nouveaux Prédicans espéroient en tirer les moyens de guider les ames, & de les soustraire aux véritables Pasteurs que le Ciel même avoit choisis pour les conduire; que le peuple, par son ignorance, sa stupidité, ses occupations nécessaires, étoit totalement incapable de s'éclairer lui-même sur le choix de la doctrine qu'il devoit suivre; que c'étoit une dérision, de lui donner à examiner des matieres qu'il n'entendroit pas; que même dans le cours ordinaire de la vie, & pour ses intérêts temporels, choses plus à sa portée, les Loix l'avoient privé, en grande partie, du droit de décider de ce qui lui convenoit ou ne lui convenoit pas; qu'heureusement pour le bien personnel & pour le bien général, elles s'étoient seules chargées de regler ses affaires & sa conduite; que les questions Théologiques étoient fort au-dessus de la sphere des esprits vulgaires; que les Ecclésiastiques mêmes, quoique secondés par les avantages de l'éducation, de l'érudition & d'une étude assidue de la Théologie, n'avoient d'autre certitude de la justesse de leurs décisions, que la promesse qui leur étoit faite dans les Ecritures, que Dieu seroit toujours avec son Eglise, que les portes de l'Enfer ne prévaudroient pas contr'elle; que les erreurs grossieres adoptées par les plus grands hommes du Paganisme prouvoient assez que l'esprit humain, livré à lui-même, marchoit à tatons, & s'égaroit dans ses propos ténébres; que les Saintes Ecritures, si elles étoient confiées au jugement particulier de chaque personne, ne remedieroient point à ce défaut naturel; qu'étant mal entendues, elles augmenteroient au contraire ces funestes illusions; que les Livres sacrés contenoient tant de choses obscures, de difficultés, de contradictions apparentes, qu'ils deviendroient l'arme la plus dangereuse contre la Religion, s'ils tomboient entre les mains de la multitude aussi insensée qu'ignorante; que l'esprit poëtique qui régnoit dans la plûpart de ces Livres, en même tems qu'il occasionnoit

des incertitudes sur le sens, par ses troupes & ses figures multipliées, étoit suffisant pour allumer le zele du fanatisme, 1536.
& pour jetter la société civile dans la combustion la plus furieuse; qu'il s'eleveroit mille sectes, dont chacune prétendroit tirer ses opinions des Saintes Ecritures, & qui, avec des argumens spécieux, ou même sans ce secours, entraîneroit les femmes crédules, & les artisans ignorans, dans les erreurs les plus monstrueuses; que le seul remede qu'on dût apporter à un désordre si dangereux, même à la société, étoit d'interposer une autorité à laquelle tout le peuple se soumît au moins tacitement; qu'ainsi il valoit évidemment mieux, sans pousser plus loin les contestations, adherer paisiblement dès aujourd'hui à l'ancienne autorité, & s'en tenir aux établissemens déja faits.

Ces derniers argumens étant les plus agréables au gouvernement Ecclésiastique, auroient vraisemblablement prévalu dans la convocation, sans le crédit de Cranmer, de Latimer & de quelques autres Evêques, qui soutinrent la cause du Roi, & qui l'emporterent. On arrêta qu'on publieroit une nouvelle traduction de l'Ecriture-Sainte; cet ouvrage immense fut fini en trois ans, & imprimé à Paris. On le regarda comme le signal de la victoire pour les Réformés; c'étoit déja un grand pas de fait vers l'avancement de leur doctrine, & l'on s'attendoit incessamment à la rapidité des progrès qui devoient suivre un succès si important.

Mais, pendant que les Prosélites de la nouvelle Religon, triomphoient au sein de leur prospérité, ils éprouverent une mortification qui sembla devoir ruiner toutes leur espérances. Anne de Boleyn, leur protectrice, perdit les bonnes graces du Roi, & bientôt après la vie, par l'effet d'un de ces accès de fureur auquel ce Monarque étoit sujet. Henry avoit persévéré constamment dans sa passion pour elle, pendant les six années, qu'avoit duré la poursuite de son divorce avec Catherine, plus il y avoit rencontré d'obstacles, plus il avoit aussi redoublé d'ardeur. Mais cette passion, qui s'étoit si longtems nourrie des difficultés mêmes qu'on lui opposoit, ne se fut pas plutôt assuré la possession de son objet, qu'elle se refroidit dans le sein de la satiété. Le cœur du Roi fut appa-

disgrace de la Reine Anne.

remment enlevé à son épouse. Les ennemis d'Anne s'apper-
1536. çurent de ce changement fatal, & s'empresserent à fomenter la désunion naissante, dès qu'ils crurent pouvoir se mêler sans danger de cette affaire délicate. La Reine étoit accouchée d'un fils mort; Henry qui souhaitoit passionnément un enfant mâle, frustré dans ce moment de cette satisfaction, & toujours dominé par son caractere violent & superstitieux se trouva disposé à rendre la mere responsable de son propre malheur (a). Mais le principal moyen que les ennemis d'Anne employerent pour irriter le Roi contre elle, fut la jalousie naturelle à ce Prince.

Quoique cette Princesse paroisse avoir eu une conduite honnête & même vertueuse, elle avoit une certaine gayeté, pour ne pas dire une coquetterie, dans le caractere, contre laquelle elle n'étoit point assez en garde, & qui la rendoit moins circonspecte qu'elle n'auroit dû l'être dans sa position. L'éducation qu'elle avoit reçue en France contribuoit encore à ce penchant pour les légéretés; ce n'avoit été qu'avec peine; qu'elle s'étoit conformée à l'étiquette d'usage à la Cour d'Angleterre. Plus vaine, que fiere, elle se plaisoit à voir autour d'elle les effets de sa beauté, peut-être même se familiarisoit-elle trop avec des gens qui, autrefois ses égaux, croyoient alors pouvoir prétendre à ses bonnes graces. La dignité de Henry étoit blessée de ces manieres un peu libres; & l'amant, si long-tems aveuglé, devint un époux trop surveillant. De malins interpretes se chargerent d'expliquer défavorablement les plus innocentes libertés de la Reine: la Vicomtesse de Rocheford, en particulier, qui avoit épousé le frere de cette Princesse, mais qui vivoit en assez mauvaise intelligence avec sa belle-sœur, insinua les plus cruels soupçons dans l'esprit du Roi; emportée par le caractere le plus vicieux & le plus corrompu, elle ne respecta ni la vérité, ni l'humanité dans les calomnies qu'elle inventa. Elle prétendit que son époux même avoit un commerce criminel avec sa propre sœur. Peu contente encore de cette accusation atroce, elle empoisonna toutes les actions de la malheureuse Anne, dont elle interprétoit le moindre geste comme un

[a] Burnet, Vol. 1. p. 196.

larcin à l'amour conjugal. Henry Norris, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Weston & Brereton, Gentilshommes ordinaires, Mark-Smeton, son Valet de chambre furent remarqués comme étant fort en faveur auprès de la Reine. Ils la servoient avec un zele & un attachement qui pouvoient n'appartenir qu'à la reconnoissance, mais dans lesquels il n'étoit pas impossible qu'il y eût un mélange de tendresse pour une Princesse si séduisante. La jalousie du Roi s'alluma des plus légeres apparences; &, ne découvrant aucun objet distinct sur lequel elle pût se fixer, elle s'étendit sur tous ceux qui s'offrirent à ses transports. 1536.

Si la jalousie qui agitoit Henry, eût eu l'amour pour principe, elle auroit pû, à la vérité, se porter d'abord aux extrêmités les plus violentes; mais elle seroit revenue aux remords, aux éclaircissemens, & peut-être qu'à la fin, elle n'auroit servi qu'à augmenter le sentiment qui l'avoit fait naître. Mais c'étoit une jalousie plus sombre, produite & nourrie seulement par l'orgueil : Henry aimoit ailleurs. Jeanne Seymour fille de Sir Jean Seymour, jeune personne d'un mérite & d'une beauté rare, placée à la Cour en qualité de fille d'honneur de la Reine, avoit acquis un empire absolu sur le cœur du Roi; ce Prince étoit résolu à tout sacrifier pour satisfaire sa nouvelle passion. Très-différent de la plûpart des Monarques qui traitent légérement les mœurs galantes, & qui regardent les jeunes Seigneurs de leur Cour plutôt comme illustrés, que dégradés par leurs aventures amoureuses, Henry ne connoissoit d'autres nœuds que ceux du mariage. Il s'exposoit à plus d'embarras & commettoit de plus grands crimes pour parvenir à les former, qu'il n'y en auroit eû à se faire moins de scrupule sur la nature de cet engagement. Ainsi, livré, par délicatesse de conscience, au desir d'élever sa nouvelle Maîtresse au Trône, il fut plus susceptible des impressions que l'on cherchoit à lui donner contre l'infortunée Anne de Boleyn.

Le premier accès de jalousie que le Roi laissa paroître ouvertement, fut dans un Tournois qu'il y eut à Greenwich, où la Reine laissa tomber son mouchoir; cet accident arrivé, sans doute par hazard, lui parut une faveur qu'elle accordoit 6 Mai.

à ſes Amans (*a*). Il ſe retira ſur le champ, & donna ordre
1536. qu'elle fût reléguée dans ſon appartement : il fit arrêter & conduire en priſon, Rocheford ſon frere, Norris, Brereton, Weſton & Smeton. La Reine, étonnée de toutes ces marques de colere, crut d'abord qu'il ne vouloit que l'éprouver; mais elle s'apperçut bien-tôt qu'elle ſe trompoit ; &, connoiſſant ſon caractere implacable, elle ſe diſpoſa au coup qui la menaçoit. On la conduiſit le lendemain à la Tour; en y allant elle apprit ſon prétendu crime, dont elle ne ſe doutoit nullement. Elle fit les proteſtations les plus fortes de ſon innocence. Lorſqu'elle entra dans la priſon, elle ſe jetta à genoux, & pria Dieu de la ſecourir contre de ſi fauſſes imputations, & qu'elle méritoit ſi peu. Sa ſurpriſe & ſon effroi lui occaſionnerent des vapeurs affreuſes; dans cet état, preſque de démence, elle imagina que la meilleure preuve qu'elle pût donner de ſon innocence, étoit de faire une confeſſion entiere de ſes plus ſecrettes penſées. Elle découvrit en effet des indiſcrétions & des légéretés dans leſquelles ſon ingénuité même l'avoit entraînée, & dont elle lui diĉtoit encore l'aveu. Elle s'accuſa d'avoir raillé une fois Norris ſur ce qu'il différoit à ſe marier, en lui diſant qu'il eſpéroit ſans doute l'épouſer lorſqu'elle ſeroit veuve. Elle convint d'avoir un jour grondé Weſton de l'empreſſement qu'il montroit pour une parente de cette Princeſſe, & de la froideur qu'il marquoit à ſa femme ; elle ajouta qu'il lui répondit, qu'elle ſe trompoit ſur l'objet de ſa paſſion, & que c'étoit elle-même ; mais qu'à ce diſcours elle l'avoit fort maltraité (*b*). Elle affirma que Smeton n'étoit jamais entré que deux fois dans ſa chambre, & pour y jouer du claveſſin : mais elle ſe rappella, qu'à la vérité, il avoit eu la hardieſſe de lui dire un jour qu'un de ſes regards le rendoit heureux. Loin que le Roi fût ſatisfait de la candeur & de la ſincérité de cette confeſſion, il ne voulut conſiderer ces étourderies, que comme les préliminaires d'intimités plus criminelles.

De toutes les perſonnes que la Reine naturellement bienfaiſante avoit obligées, pendant ſon crédit, pas une n'oſa s'intéreſſer pour elle contre la fureur de ſon époux; & cette

(*a*) Burnet, Vol. I. 1. p. 198. (*b*) Strype, Vol. 1. p. 281.

idole de la fortune, que tout avoit favorisé, acceuilli, encensé, fut alors totalement abandonnée. Son oncle même, 1536.
le Duc de Norfolk, préférant les intérêts de son parti aux liens du sang, devint le plus dangereux de ses ennemis; tous les partisans de la Religion Catholique, espérerent que la mort d'Anne de Boleyn termineroit les brouilleries du Roi avec Rome; & le rendroit à son premier penchant, qui l'avoit toujours porté à la plus intime union avec le Saint Siege. Cranmer fut la seule créature de la Reine qui conservât de l'attachement pour elle, & qui tâcha de moderer les préventions défavorables du Roi, autant que l'impétuosité de ce Prince lui en laissoit l'occasion.

La Reine écrivit elle-même de la Tour, une Lettre à Henry, pleine des plus tendres plaintes, & des protestations les plus vives de son innocence. Elle contenoit tant de naturel, & même d'élégance, qu'elle mérite d'être transmise à la postérité sans en altérer l'expression, telle que la voici.

SIRE,

» La colere de Votre Majesté, & mon emprisonnement » sont des choses si étranges pour moi, que j'ignore comment » je dois vous écrire, & de quoi il faut que je me justifie. J'en » suis d'autant plus embarrassée, que vous m'envoyez dire » d'avouer la vérité, pour obtenir ma grace à ce prix, par » quelqu'un que vous savez être mon ancien ennemi déclaré. » En le voyant chargé de ce message, je n'ai que trop bien » pressenti vos dispositions à mon égard. S'il est vrai, comme » vous le dites, que des aveux sinceres puissent me mettre » en sûreté, j'obéirai à vos ordres avec joie & avec soumission.

» Mais que Votre Majesté n'imagine pas que sa malheureuse » épouse se laissera persuader de confesser une faute, dont elle » n'eut de ses jours seulement la pensée. J'atteste cette même » vérité, qu'on interpelle, que jamais Prince n'eut une » femme plus attachée à ses devoirs, ni plus tendre que le » fut toujours pour vous Anne de Boleyn. Je me serois bor» née volontiers à ce nom; je me serois tenue sans regret à

» ma place, si Dieu & Votre Majesté n'en avoient décidé au-
1536. » trement. Je ne me suis jamais tant oubliée sur le Trône où
» vous m'avez fait monter, que je ne me sois toujours attendue
» à la disgrace que j'éprouve. Je me suis rendu assez de justice
» pour me dire que mon élévation, n'étant fondée que sur un
» caprice de l'amour, un autre objet pouvoit à son tour séduire
» votre imagination, & m'enlever votre cœur. Vous mavez
» tirée d'un rang obscur pour me décorer du titre de Reine,
» & de celui, plus précieux encore, de votre Compagne;
» l'un & l'autre sans doute étoient fort au-dessus de mon mérite
» & de mes vœux; mais, puisque vous m'avez trouvée digne
» de cet honneur, qu'une légere fantaisie, ou les mauvais con-
» seils de mes ennemis, ne me privent pas de vos bontés;
» que la tache, l'odieuse tache qui me resteroit d'être soup-
» çonnée d'avoir un cœur perfide pour Votre Majesté, ne
» souille jamais la gloire de votre fidelle Epouse, & de la
» jeune Princesse votre fille. Que l'on me juge, Sire, j'y con-
» sens; mais que ce soit à un Tribunal légitime, & que mes
» ennemis jurés ne soient pas mes Accusateurs & mes Juges.
» Oui, Sire, que l'on m'interroge ouvertement, juridique-
» ment; car je n'ai nulle honte à craindre de la vérité de
» mes réponses. Vous verrez alors mon innocence éclaircie;
» vos inquiétudes & votre conscience satisfaites, la calomnie
» & la méchanceté forcées au silence, ou mon crime entié-
» rement à découvert. De quelque façon alors que Dieu, ou
» vous, puissiez décider de mon sort, Votre Majesté ne sera
» du moins exposée à aucuns reproches; quand ma faute aura
» été si juridiquement prouvée, vous aurez droit devant Dieu
» & devant les hommes, non-seulement de punir à la rigueur
» une femme parjure; mais encore de suivre votre nouvelle
» affection; elle est déja déterminée à me remplacer par
» la personne pour l'amour de laquelle je me vois réduite dans
» l'état où je suis; je connois depuis long-tems votre penchant
» pour elle, & Votre Majesté n'ignore pas mes inquiétudes
» à ce sujet.

» Si vous avez déja pris votre parti à mon égard; s'il faut
» non-seulement que ma mort, mais une infâme calomnie vous
» assure la possession de l'objet auquel vous attachez votre
bonheur

» bonheur, je souhaite que Dieu vous pardonne un si grand » péché, ainsi qu'à mes ennemis, qui en auront été les instrumens. Puisse-t-il ne jamais vous demander au jour du Jugement universel, un compte rigoureux de votre cruauté » envers moi. Nous paroîtrons bien-tôt l'un & l'autre à » son Tribunal, où, quelque chose que le monde puisse penser de ma conduite, mon innocence sera pleinement » démontrée. 1536.

» Puisse-je porter seule ici-bas le poids de votre colere. » Puisse-t-elle ne pas s'étendre sur les innocens & malheureux » serviteurs, que l'on m'a dit être en prison, comme mes complices; c'est l'unique & la derniere priere que j'ose vous » adresser. Si jamais je trouvai grace devant vos yeux, si jamais le nom d'Anne de Boleyn fut agréable à vos oreilles, » accordez-moi la faveur que je vous demande; & je ne vous » importunerai plus des gémissemens & des vœux que j'éleve » au Ciel, pour qu'il vous prenne sous sa garde, & qu'il » dirige toutes vos actions. De ma triste Prison, dans la » Tour, ce six Mai.

» Votre Loyale, & toujours fidelle
» Epouse, ANNE DE BOLEYN.

Cette Lettre ne produisit aucun effet sur l'ame inexorable de Henry, qui étoit résolu à faciliter la conclusion de son nouveau mariage, par la mort d'Anne de Boleyn. Le procès de Norris, Weston, Brereton & Smeton fut instruit; mais on ne put produire aucune preuve essentielle contre eux. La principale de celles qu'on apporta, n'étoit que des oui-dire à une Ladi Winfield, qui ne vivoit plus. Le vain espoir de sauver sa vie, avec lequel on séduisit Smeton, l'engagea à faire l'aveu d'un commerce criminel avec la Reine (a); mais ses ennemis mêmes comptoient peu sur l'avantage qu'ils pourroient tirer de cette confession; car ils n'oserent jamais le confronter avec cette Princesse, & il ne fut pas moins exécuté, ainsi que Brereton, & Weston. Norris avoit été en faveur auprès du Roi, on lui offrit la vie, s'il vouloit avouer son crime & accuser la Reine: mais il rejetta généreusement cette propositi-

(a) Burnet, Vol. 1. p. 202.

1536. tion, & dit que dans sa conscience il la croyoit tout-à-fait innocente des crimes dont elle étoit soupçonnée, mais qu'à son égard, sur-tout, il ne pouvoit l'accuser de rien, & qu'il souffriroit plutôt mille morts que de calomnier une personne qui n'étoit pas coupable.

Le Reine & son frere furent jugés par une assemblée des Pairs, composée du Duc de Suffolk, du Marquis d'Exeter, du Comte d'Arundel, & de vingt-trois autres: leur oncle le Duc de Norfolk y présidoit comme grand Maître d'Angleterre. On ignore sur quelles preuves, ou sur quels indices on les accusa d'inceste: la plus forte apparence trouvée contr'eux, à ce que l'on dit, se réduisoit à ce que Rocheford avoit été vu par quelques personnes s'appuyer sur le lit de la Reine. Un des chefs d'accusation portés contr'elle, étoit d'avoir assuré à ses favoris qu'elle n'avoit jamais aimé le Roi & d'avoir dit à chacun d'eux en particulier qu'il étoit de toutes les personnes du monde celle qu'elle aimoit le mieux. *Ce qui étoit médire des enfans nés du Roi & d'elle* : à la faveur de cette interprétation ridicule, on fit rapporter son crime au Statut passé la 25e année de ce regne, par lequel on déclaroit criminel d'Etat, quiconque tiendroit des discours contre le Roi, la Reine ou leur postérité. De pareilles absurdités furent alors admises sans scrupule, & parurent des raisons suffisantes aux Pairs d'Angleterre, pour immoler une Reine innocente, à la cruauté de leur tyran. Quoi qu'elle ne fût assistée d'aucun Conseil, elle se défendit avec beaucoup de force & de présence d'esprit; les spectateurs ne purent s'empêcher de l'absoudre au fond de leur ame; cependant cet odieux Tribunal rendit un jugement rigoureux contre elle & Rocheford. Le dispositif de l'Arrêt fut qu'elle seroit brûlée, ou décapitée, selon le bon plaisir du Roi. Lorsque cette terrible sentence fut prononcée à la Reine, elle n'en parut point épouvantée, mais levant ses mains au Ciel, elle dit: « ô ! » mon Pere, ô ! mon Créateur, vous qui êtes la voie, la vé- » rité, & la vie, vous savez que je ne mérite pas cette mort »; elle se tourna ensuite vers ses Juges & fit les protestations les plus pathétiques de son innocence.

Henry, peu satisfait encore d'une vengeance si cruelle,

vouloit dissoudre son mariage avec Anne de Boleyn, & déclarer son enfant illégitime : il se rappella que peu de tems après qu'elle parut à la Cour d'Angleterre, on l'avoit soupçonnée de quelque attachement pour le Comte de Northumberland, alors Milord Piercy ; il fit interroger ce Seigneur sur la nature des engagemens qu'il avoit pris avec elle. Northumberland prêta serment, entre les mains des deux Archevêques, que nul contrat, ni promesse de mariage ne l'avoit lié à cette infortunée ; il communia même ensuite en présence du Duc de Norfolk & de quelques autres membres du Conseil-Privé, & accompagna toute cette cérémonie des protestations les plus solemnelles de sa sincérité (*a*). La Reine néanmoins se laissa intimider par la menace de lui faire subir sa sentence à la plus grande rigueur, & consentit à convenir juridiquement de quelqu'empêchement légitime à son mariage avec le Roi (*b*). Le Primat, qui siégoit comme Juge, se vit obligé par cette confession de casser & d'annuller ce mariage ce qu'il ne fit pas sans douleur. Henry, aveuglé par sa fureur n'apperçut seulement pas que les procédures qu'il faisoit faire, étoient évidemment en contradiction directe ; & que, si, dès le commencement son mariage étoit invalide, l'accusation & la peine d'adultere, ne pouvoient plus avoir lieu. 1536.

Exécution.

La Reine se prépara cependant à souffrir la mort à laquelle elle étoit condamnée. Elle envoya son dernier message au Roi, pour le remercier de ce qu'il continuoit d'ajouter degré sur degré à son élévation : d'une simple particuliere, disoit-elle, il avoit d'abord fait d'elle une Marquise ; ensuite une Reine, &, maintenant ne pouvant plus l'élever davantage dans ce monde, il lui procuroit le rang de Sainte dans l'autre : elle lui renouvella les protestations de son innocence, & recommanda sa fille à ses soins. Elle fit la même déclaration en présence du Lieutenant de la Tour, & de tous ceux qui approcherent d'elle, & ne cessa de se conduire avec sa sérénité ordinaire, & même avec gayeté. « L'exécuteur, » dit-elle au Lieutenant, est très-expert à ce que j'entens » dire, & mon col est très-mince ; » & en prenant la mesure avec la main, elle se prit à rire. Lorsqu'elle fut menée à l'écha-

(*a*) Herbert, p. 384. (*b*) Heylin, p. 94.

1536. faud, elle modera cependant l'énergie de ses protestations d'innocence. Elle réfléchit que l'obstination de la Reine Ca-
Le 19 Mai. therine, & sa résistance aux volontés du Roi, avoient beaucoup contribué à refroidir en lui les sentimens de pere pour la Princesse Marie; la tendresse maternelle d'Anne de Boleyn pour sa fille Elisabeth, l'emporta dans ces derniers momens sur l'indignation qu'une Sentence injuste devoir naturellement exciter dans son cœur. Elle se contenta de dire qu'elle venoit mourir comme elle y étoit condamnée par la loi : qu'elle ne vouloit accuser personne, ni parler du fondemenr d'accusation sur lequel elle étoit jugée. Elle pria Dieu avec ferveur pour le Roi, qu'elle appella le plus clément & le plus doux des Princes, en reconnoissant qu'il avoit toujours été son bon & gracieux Souverain; elle ajouta que si quelqu'un étoit en état d'examiner sa cause, ce devoit être lui & qu'elle l'en regardoit comme le meilleur juge (*a*). Elle fut décapitée par l'exécuteur de Calais, que l'on fit venir, comme le plus habile d'Angleterre. Son corps fut négligemment jetté dans un cercueil de bois ordinaire, & enterré dans la Tour.

L'innocence de cette Reine infortunée ne peut raisonnablement être révoquée en doute. Henry lui-même, dans les plus violens accès de sa rage, ne savoit qui accuser d'être son amant; quoiqu'il imputât cet attentat au propre frere de cette Princesse, & à quatre autres personnes, il ne put en établir la moindre preuve. La conduite d'Anne lorsqu'on l'examine, ne nous permet pas de lui attribuer la dépravation de mœurs dont le Roi l'accusa; si elle eût ainsi perdu toute prudence & toute honte, elle se seroit décélée elle-même, & auroit fourni des armes victorieuses à ses ennemis. Le Roi acheva de la justifier de la maniere la plus convainquante, en épousant Jeanne Seymour le lendemain même de cette exécution (*b*). L'impatience de ce Prince à satisfaire sa nouvelle passion lui fit braver toutes les bienséances; son cœur foible & barbare ne fut pas même attendri un moment, par la catastrophe sanglante d'une personne qui avoit été si long-tems l'objet de son amour effréné.

(*a*) Burnet, vol. 1, p. 205. (*b*) Burnet, Vol. 1, p. 207.

Marie crut que la mort de sa belle-mere seroit une occasion favorable pour elle de se réconcilier avec le Roi. Indépendamment des autres motifs de sa disgrace, Henry s'étoit offensé de la part qu'elle avoit prise dans l'affaire de la Reine Catherine. Ses premieres démarches auprès de lui pour l'appaiser furent d'abord repoussées, & il exigea d'elle des preuves plus fortes de sa soumission : il demanda que cette jeune Princesse, âgée alors d'environ vingt-ans adoptât les opinions Théologiques qu'il s'étoit faites ; qu'elle convint de sa suprématie ; renonçât au Pape, & reconnut le mariage de sa propre mere, comme incestueux & illégitime. Ces articles d'accommodement commencerent par révolter Marie ; mais, après avoir demandé quelques délais, & avoir même fait quelques refus, on lui persuada d'écrire une lettre à son pere (a), contenant son consentement à tout ce qu'il lui prescrivoit ; sur quoi elle rentra en faveur. Mais malgré ce retour d'affection du Roi pour le fruit de son premier mariage, il ne se dépouilla point de celle qu'il avoit pour Elisabeth ; & la nouvelle Reine heureusement douée d'une singuliere douceur de caractere donna des marques d'un véritable attachement à cette jeune Princesse. 1536.

Le jugement de la Reine Anne & les événemens qui le suivirent, obligerent le Roi à convoquer un nouveau Parlement ; dans le Discours qu'il y prononça, il se fit un mérite vis-à-vis de ses sujets de ce que, malgré ses infortunes dans ses deux premiers mariages, il s'étoit déterminé pour leur bien, à risquer d'en contracter un troisieme. L'Orateur reçut cette déclaration avec tous les témoignages d'une vive reconnoissance, & prit de-là l'occasion de louer Henry de tous les dons qu'avoient répendus en lui, la grace & la nature : il le compara, pour la justice & la prudence, à Salomon ; pour le courage & la force, à Samson ; pour les agrémens & la beauté, à Absalon. Le Roi répondit modestement par la bouche de son Chancelier, qu'il ne s'énorgueilliroit point de ces éloges ; puisque s'il étoit vrai qu'il possedât de telles vertus, il en faudroit rapporter la gloire à Dieu seul, dont elles seroient les dons. Il ne trouva pas le Parle- Le 18 Juin. Assemblée du Parlement.

[a] Burnet, ibid. Stryp, Vol. 1. p. 285.

ment moins soumis que flatteur. Cette assemblée aussi docile
1536. que la précédente s'empressa d'applaudir aux passions les plus condamnables de Henry. Son divorce avec Anne de Boleyn fut ratifié ; cette Reine & tous ses complices furent tenus pour convaincus & flétris ; les enfans des deux premiers mariages du Roi déclarés illégitimes, & l'opinion contraire regardée comme crime de haute trahison. On attacha la même dénonciation & la même peine pour les discours défavorables qu'on oseroit hasarder sur le Roi, la Reine regnante, & leur postérité : la succession au Trône fut assurée aux enfans de Jeanne Seymour & de Henry ; dans le cas où le Prince mourroit sans en avoir, on l'autorisa à disposer de sa Couronne comme il lui plairoit, ou par son testament, ou par des Lettres-Patentes : prérogative (*a*) énorme, sur-tout donnée à un Monarque aussi violent & aussi capricieux que lui. Toute personne qui refuseroit, en étant requise, de prêter serment d'observer ce Statut devoit être traitée en criminel d'Etat ; par cette clause on établit une espece d'inqusition politique dans le Royaume, & les accusations de trahison s'y multiplierent à l'excès. Le Roi fut encore autorisé à conferer à qui bon lui sembleroit, par son testament ou Lettres-Patentes, Châteaux, honneurs, libertés ou franchises ainsi qu'il jugeroit à propos ; mots qu'il pouvoit étendre jusqu'au démembrement du Royaume, en erigeant des Principautés, & des Jurisdictions indépendantes. Un autre acte mit aussi au reng des fautes capitales, la hardiesse d'épouser, sans le consentement du Roi, toute Princesse alliée à la Couronne au premier degré. Cet acte fut occasionné par la découverte du dessein qu'avoit eu Thomas Howard, frere du Duc de Norfolk, d'épouser Marguerite Douglas, niéce de Henry, par sa sœur la Reine d'Ecosse & le Comte d'Angus. Howard, aussi-bien que la jeune Princesse furent enfermés dans la Tour. Elle en sortit bien-tôt après ; mais Howardy mourur. Un acte de proscription fut dressé contre-lui pendant la Ses-

(*a*) On a présumé que le Roi avoit l'envie, en cas qu'il mourut sans enfans mâles, de laisser la Couronne à son cher fils naturel le Duc de Richemond, mais la mort de ce Seigneur de grande espérance, qui arriva bien-tôt apres ce réglement, déconcerta tous les projets faits en sa faveur. Heylin, p. 6.

sion de ce Parlement. On ajouta aux droits de la Couronne un nouveau degré d'autorité : ce fut d'accorder le droit à Henry & à ses successeurs de casser & d'annuler par Lettres-Patentes tout acte du Parlement qui auroit été passé avant que le Roi eût vingt-quatre ans accomplis. On statua la peine d'emprisonnement & de confiscation de biens, contre tous ceux qui soutiendroient de parole, ou par écrit l'autorité de l'Evêque de Rome, ou qui tâcheroient de la rétablir en Angleterre. Toutes personnes pourvues de quelqu'Office Ecclésiastique ou Civil, ou qui tiendroient quelque don ou chartes de la Couronne, & cependant qui refuseroient de renoncer au Pape par serment, furent déclarées coupables de haute trahison. La rénonciation prescrite finissoit par ces mots : *Ainsi Dieu me soit en aide, tous les Saints, & les Saints Evangélistes* (*a*). Le Pape ayant appris la disgrace & la mort d'Anne de Boleyn, se flatta que la porte seroit ouverte pour négocier une réconciliation avec Henry, & lui en avoit fait quelques avances. Les derniers reglemens contre le souverain Pontife, furent la réponse qu'il reçut. Henry s'étoit totalement endurci contre les censures du saint Pere; &, trouvant ses revenus & son autorité augmentés par sa rupture avec Rome, il persévéra dans le parti qu'il avoit pris. Le Parlement alors assemblé, venoit d'ailleurs de le convaincre, encore plus qu'aucun des précédens, à quel point ses sujets lui étoient soumis, & qu'elle excessive confiance il pouvoit prendre en eux : quoique les élections eussent été faites subitement, sans préparation, sans intrigues, les Membres élus signalerent à l'envi un attachement sans bornes à sa Personne & son Gouvernement (*b*).

1536.

L'extrême complaisance de la Convocation qui s'assembla en même tems que le Parlement, encouragea encore le Roi dans sa résolution de rompre entierement avec la Cour de Rome. La division de sentiment regnoit toujours dans cette Assemblée ; le zele ardent des Réformés s'étoit accru par leurs derniers succès ; & le ressentiment des Catholiques n'étoit pas moins excité par leurs pertes & leurs craintes ; mais l'autorité du Roi tenoit l'une & l'autre faction en silence ; la

Assemblée de la Convocation.

(*a*) 28. Hen. VIII. c. 10. (*b*) Burnet, Vol. 1. p. 212.

Suprématie, sa nouvelle prérogative, dont personne ne connoissoit exactement les limites, étoit un frein, même à la fureur des haines Théologiques. Cromwel siégeoit comme Vicaire Général ; le parti Catholique s'attendoit qu'à la chûte de la Reine Anne, le crédit de ce redoutable adversaire recevroit un grand échec ; & l'on s'apperçut, avec surprise, qu'il n'en avoit rien perdu. Cranmer, Primat, Latimer, Evêque de Worcester ; Shaxton de Salisburg ; Hilsey, de Rochester, Fox, de Hereford ; Balow de Saint-David, secondoient le Vicaire Général. Le parti opposé avoit à sa tête Lee, Archevêque d'York ; Stokesley, Evêque de Londres ; Tonstal, de Durham ; Gardiner, de Winchester ; Longland, de Lincol ; Sherbonne, de Chichester ; Nix, de Norwich & Kite, de Carlisle ; par son opposition au Pape, le premier parti favorisoit l'ambition du Roi, & son amour pour l'extension de sa puissance ; mais en défendant les anciens dogmes de l'Eglise Romaine, le second parti étoit plus conforme à la croyance spéculative de ce Prince : & tous deux prenoient alternativement quelqu'avantage sur son humeur inconstante, par laquelle il étoit plus dominé que par le poids des raisons pour ou contre.

1536.

En général, l'Eglise d'Angleterre s'opposoit à la réformation ; & la Chambre-Basse avoit dressé une liste de soixante & sept Opinons quelle condamna comme erronées, & qui étoient la collection des divers principes, les uns des anciens Lollards, les autres des nouveaux Protestans, ou Evangélistes, nom qui leur fut aussi donné quelqufois. Elle envoya ce Catalogue à la Chambre-Haute pour y être censuré de même ; mais, dans le préambule de leurs représentations, les Membres de la Chambre-Basse, déclarerent l'esprit servile qui les faisoit agir. Ils assuroient, » qu'ils n'entendoient pas » dire, ou faire quelque chose qui pût déplaire au Roi, qu'ils » reconnoissoient pour leur suprême Chef, aux ordres duquel » ils étoient résolus d'obéir, en désavouant l'autorité usurpée » du Pape, toutes ses loix & ses inventions alors éteintes & » abolies ; enfin en se soumettant au Dieu Tout-puissant, à ses » Décrets, au Roi & aux Loix établies dans son Royaume.

Après quelques débats, la convocation en vint à la fin à décider

décider les articles de la Religion ; ces articles porterent l'empreinte de la bigarure qui regnoit dans les esprits de l'Assemblée. Elle décida que l'étendard de la foi, consistoit dans les saintes Ecritures, & dans les trois *Symboles*, celui des Apôtres, celui de Nicée & celui d'Athanase ; cet article fut le signal de la victoire pour les Réformés : elle admit la Confession auriculaire & la Pénitence, comme de doctrine agréable aux Catholiques : nulle mention ne fut faite du Mariage, de l'Extrême-onction, des Ordres, ni de la Confirmation, comme Sacremens ; & dans cette omission l'influence des Protestans fut encore sensible. On adopta la présence réelle conformément à l'ancienne croyance : & l'on établit que les moyens du salut étoient les mérites du Christ, & la miséricorde, ou le bon plaisir de Dieu, suivant les nouveaux principes. 1536.

On eût dit, à la façon dont les deux partis procédoient, qu'ils faisoient une transaction entr'eux, en se passant alternativement plusieurs clauses. C'est du moins ce qui paroît résulter des articles suivans : les Catholiques l'emporterent en établissant que le Culte des Images étoit fondé sur l'Ecriture-Saint ; e les Protestans s'en dédommagerent en avertissant le peuple de se garantir contre l'idolâtrie, & les abus de ces représentations sensibles. Lancienne foi fut adoptée en conservant la médiation des Saints ; & la nouvelle Doctrine, en rejettant tout patronage particulier de Saint affecté à des branches de commerce & à des professions particulieres. Le premier rit de l'Eglise, l'usage de l'Eau-Bénite, les cérémonies pratiquées le mercredi des Cendres ; le Dimanche des Rameaux & le Vendredi-Saint, &c. furent conservées, mais les nouveaux raffinemens de la nouvelle croyance y mirent un correctif que l'on reçut aussi : la convocation décida que les rits, les usages, les cérémonies n'emportoient point la rémission des péchés, & n'avoient d'autre mérite que de préparer & d'exciter l'ame à la dévotion.

L'article relatif au Purgatoire fut celui de tous où il entra le jargon le plus curieux, l'ambiguité & l'incertitude la plus singuliere ; effet inévitable du mélange des opinions opposées. On statua sur ce sujet, que, « puisque, selon le précepte de

» la charité, les livres des Machabées, & divers anciens
1536. » auteurs, c'étoit une bonne action de prier pour les morts; » puisqu'une telle pratique s'étoit maintenue dans l'Eglise » depuis le commencement, tous les Evêques & les Prédi- » cateurs exhorteroient le peuple à ne pas trouver mauvais » que l'on continuât de l'observer. Mais que puisque l'Ecri- » ture laisse ignorer le lieu où les ames des morts sont rete- » nues, aussi-bien que la nature de leurs peines, toute curio- » sité resteroit soumise à Dieu; & que l'on recommanderoit » toujours les Trépassés à sa miséricorde, dans la confiance » qu'il daignoit agréer les prieres (*a*). »

Ces articles dressés par la convocation, & corrigés par le Roi furent signés de tous les membres de cette Assemblée, tandis que peut-être, ni eux, ni tout le Royaume, excepté Henry, n'adoptoient précisément cette Doctrine telle qu'elle étoit arrangée. Quoiqu'il n'y eût aucune contradiction manifeste dans les opinions qu'on y avoit avancées, il arrivoit en Angleterre, ce qui arrive dans tous les Etats, où les divisions factieuses s'allument; chaque parti suivoit son *Symbole* particulier : peu de gens restoient neutres, ou ce n'étoient que les spéculatifs & les visionnaires, entre lesquels on auroit à peine compté deux personnes d'accord sur le dogme. Les Protestans de toute espece, portoient leur opposition à l'Eglise Romaine, fort au-delà du point où s'arrêtoient ces articles; pas un des Catholiques au contraire ne se relâchoit jusqu'à ce point (*b*) : & le Roi, en tenant la Nation dans ce *medium* délicat, signaloit le plus impérieux despotisme dont l'histoire ait jamais fourni l'exemple. Vouloir changer la Religion d'un pays, même secondé par un parti, est une des plus périlleuses entreprises qu'un Souverain puisse hasarder, & qui souvent ne mene qu'à la destruction de l'autorité Royale. Mais Henry eut l'art & la force de donner le mouvement à cette terrible machine, & qui plus est, de le régler & de l'arrêter. Il sembloit lui dire, allez jusques-là, &

(*a*) Collier, Vol. II. 122, & Seq. Fuller. Burnet, Vol. I. p. 215.

(*b*) L'effet des contradictions violentes n'est que trop souvent d'exciter à porter son opinion au-delà même des bornes eroit prescrites dans une situation plus tranquille.

pas plus loin : il fit plier les Délibérations de son Parlement & de la Convocation, non-seulement à ses passions & à ses intérêts, mais à ses moindres caprices, & même à ses subtilités, scholastiques les plus rafinées. 1536.

Le concours de ces deux Assemblées nationales, servit à augmenrer la puissance du Roi sur le peuple; & porta son autorité au degré de despotisme le plus absolu qu'aucun Prince puisse atteindre dans une simple Monarchie, même par le moyen des forces militaires. Mais il est de certaines bornes au-dela desquelles la plus lâche soumission ne peut s'étendre. Les dernieres innovations, particuliérement la suppression des plus petits Monasteres, & le danger prochain qui menaçoit tout le reste (*a*), avoient déplu au peuple, & le disposoient à la révolte. Les Moines expulsés erroient dans les campagnes, & excitoient à la fois la compassion & la piété; comme l'ancienne Religion conservoit son ascendant sur la populace par des motif proportionnés à son ignorance, & qu'elle paroissoit être en danger alors, elle allumoit le zele le plus ardent en sa faveur (*b*). Les mécontentemens avoient même gagné une partie de la haute Noblesse & des simples Gentils-hommes, dont les ancêtres avoient fondé des Monasteres ; ils attachoient da la vanité à ces institutions, & regrettoient aussi la ressource des Bénéfiices dont ils ne pourroient plus pourvoir les Cadets de leurs maisons. Les plus superstitieux s'inquiétoient encore des ames de leurs ayeux, qui alloient languir plusieurs siecles dans les tourmens du Purgatoire, faute des Messes pour les en tirer. Il paroissoit injuste d'abolir de pieux établissemens, par rapport aux prévarications réelles ou prétendues de quelques particuliers.

Mécontentement du peuple.

(*a*) On avoit commencé d'abord par ouvrir la proposition dans la convocation, de supprimer les petits Monastères, & l'Evêque Fisher qui vivoit alors, s'y étoit opposé. Il représenta que ce seroit montrer au Roi comment il pourroit arriver jusqu'aux Abbayes les plus considérables. Il raconta à ce sujet l'apologue de la coignée, qui demanda une petite branche d'arbre à une forêt pour se faire un manche, &, l'ayant obtenu, s'en servit à détruire la forêt même ; » Ainsi » Mylords, ajouta-t-il, si vous laissez » abattre ces petits Monastères, vous don» nerez un manche à la coignée du Roi, » qui abattra ensuite tant qu'il lui plai» ra tous les cedres de votre Liban ». La vie de l'Evêque Fisher par le Docteur Bailies, p. 108.

(*b*) Strype, Vol. 1. p. 249.

Les gens les plus modérés & les plus raisonnables, trouvoient inique qu'on arrachât des infortunés à un genre de vie qu'ils avoient pu choisir légitimement sous la protection des Loix divines & humaines, reçues dans leur patrie ; & que l'on prît si peu de soin de leur subsistance pour l'avenir. Les murmures se propagerent encore plus généralement, lorsque l'on s'apperçut que la rapacité & la cupidité des Commissaires & de ceux qui étoient chargés de visiter les Monasteres, interceptoient une portion considérable des profits résultans de ces confiscations (a).

1536.

Cependant les dispositions séditieuses du peuple se contintent jusqu'à ce que le Clergé séculier mêlât ses plaintes à celles du Clergé régulier. Cromwel étoit odieux aux Ecclésiastiques ; l'autorité si nouvelle, si absolue, si illimitée qu'il exerçoit, leur inspiroit autant de haine que de terreur. Il avit publié au nom du Roi, & sans le consentement du Parlement, ni de la Convocation, une Ordonnance par laquelle il retranchoit un grand nombre d'anciens jours de fêtes ; & prohiboit plusieurs pratiques lucratives pour le Clergé, telles que les Pélérinages, les Images & les Reliques ; il avoit même ordonné aux Bénéficiers dans les Paroisses, de reserver une portion considérable de leur revenus, pour les réparations nécessaires, pour soutenir les Pensionnaires, & les pauvres de leur Paroisse. Ces Prêtres Séculiers, se trouvant ainsi réduits à un dur esclavage, suggéroient au peuple les mécontentemens secrets, qu'ils nourrissoient depuis long-tems dans leur sein.

Révolte.

La premiere révolte s'alluma en l'incolnshire. Le Docteur Mackrel Prieur de Barlings, déguisé en artisan, se mit à la tête des factieux, sous le nom du Capitaine Gobler. Cette armée tumultueuse se montoit à plus de 20000. hommes (b) ; mais, malgré leur nombre, ils étoient peu disposés à en venir aux extrêmités contre le Roi, & parurent toujours intimidés par son autorité. Ils le reconnoissoient pour le suprême chef de l'Eglise d'Angleterre ; ils se réduisirent à se plaindre de la suppression des Monasteres ; des mauvais conseils qu'il recevoit de gens de basse extraction, qui abusoient de sa con-

[a] Burnet, Vol. 1. p. 223. [b] Burnet, Vol. 1. p. 227. Herbert.

fiance, & du pillage auquel les vases, les ornemens & toutes les choses précieuses de leurs Eglises Paroissiales étoient livrées; ils supplierent enfin Sa Majesté de consulter la Noblesse du Royaume sur les moyens de remédier à ces désordres (*a*). 1536.
Le Roi n'étoit pas dans le cas de s'effrayer, sur-tout d'une vile multitude qu'il méprisoit. Il se contenta d'envoyer quelques Troupes contre les rebelles, sous les ordres du Duc de Suffolk, & ne fit rendre qu'une réponse très-dure à leurs représentations. Il y avoit parmi eux quelques gentilshommes que la populace avoit forcé à prendre parti pour elle, & qui entretinrent une correspondance secrette avec Suffolk. Ils l'informerent que la sévérité de la réponse du Roi étoit la principale cause qui retenoit les factieux sous les armes; & que s'il vouloit y mettre un peu plus de douceur, il lui seroit vraisemblablement facile de dissiper la rebellion: Henry avoit fait de grandes levées à Londres, avec lesquelles il se préparoit à marcher contre les révoltés; &, se trouvant en force, il crut qu'il pouvoit leur montrer alors plus d'indulgence sans rien perdre de sa dignité. Il leur fit donc faire une nouvelle proclamation portant l'ordre de rentrer dans leur devoir, & y ajoutant des assurances secrettes de pardon. Cet expédient eut son effet: la populace se dissipa: Mackrel & quelques autres chefs tomberent entre les mains du Roi, & furent exécutés: la plus grande partie de cette multitude reprit paisiblement ses occupations ordinaires: & quelques-uns des plus obstinés, se retirerent vers le Nord, où ils se joignirent à d'autres rebelles qui s'y étoient attroupés. Comme ces rebelles du Nord étoient en plus grand nombre que ceux de l'Incolnshire, ils furent aussi plus formidables; d'autant mieux que les peuples de cette contrée étoient plus accoutumés aux armes; & que le voisinage de l'Ecosse pouvoit les favoriser. Un Gentilhomme nommé Aske, habile dans l'art de gouverner la populace, se mit à leur tête, & ils appellerent leur entreprise, *le pélerinage de grace*. Quelques Prêtres marchoient devant eux en habits sacerdotaux, & tenant une croix dans leur main. Un crucifix, la figure d'un calice, & la représentation des cinq playes de Jesus-Christ (*b*), or- 6 Octobre.

[*a*] Herbert, p. 410. [*b*] Fox, Vol. II. 991.

noient aussi leurs bannieres : ils portoient encore l'emblême
1536. de ces cinq playes sur leur manche, avec le Nom de Jesus, brodé dans le milieu : ils firent serment qu'ils ne s'étoient engagés au pélerinage de grace par aucun autre motif que leur amour pour Dieu, leur attachement à la personne & aux enfans du Roi, leur desir de purifier la Noblesse, celui d'écarter de Sa majesté les nouveaux parvenus, qui s'étoient emparés de sa confiance; enfin de rétablir l'Eglise, & d'abolir l'hérésie. Séduits par de si beaux prétextes, environ 40000 hommes des Comtés d'York, de Durah, de Lancastre & de ces Provinces Septentrionales se rangerent sous leurs étendards; la Cour ne fut pas moins effrayée de leur fanatisme, que de leur multitude.

Le Comte de Shreswbury, excité par son zele pour le service du Roi, leva des Troupes, quoique ce fût d'abord sans en avoir l'ordre, pour s'opposer aux rebelles. Le Comte de Northumberland les repoussa de son Château de Skipton : Sir Ralph Evers défendit celui de Scarborow contr'eux (a) : Courteney, Marquis d'Exeter, cousin-germain du Roi, obéit aux ordres de la Cour & mit des troupes sur pied. Les Comtes d'Huntington, de Derby & de Rutland, imiterent son exemple. Cependant les rebelles eurent l'avantage & prirent Hul, & York : ils assiégerent le Château de Pomfret, dans lequel l'Archevêque d'York, & le Lord Darcy s'étoient jettés. Ce Château se rendit aussi-tôt, le Prélat & la Noblesse qui favorisoient secrettement la révolte, parurent ne ceder qu'à la force & se joignirent aux rebelles.

Le Duc de Norfolk fut nommé général en chef de l'armée du Roi contre les révoltés septentrionaux. Comme il étoit à la tête du parti qui soutenoit l'ancienne Religion, on le soupçonna de favoriser aussi celui auquel on l'envoyoit s'opposer. La prudence de sa conduite détruisit néanmoins ces conjectures. Il campa à Doncaster avec le Comte de Srewsbury; la foiblesse de son armée, qui montoit à peine à cinq mille hommes, l'engagea à se choisir un poste où il avoit la riviere en front, & de laquelle il se disposoit à défendre le gué contre les rebelles. Ceux-ci avoient résolu de l'attaquer le lendemain

[a] Stowe, p. 574. Baker, p. 258

matin ; mais il tomba une pluye si violente pendant la nuit, que le passage de la riviere étoit devenu totalement impossible. Norfolk saisit très-sagement cette circonstance favorable pour entrer en négociaton avec eux. Il leur envoya un Heraut, que Aske leur Chef, reçut en grand cérémonial, étant assis dans un fauteuil, ayant l'Archevêque à l'un de ses côtés, & le Lord Darcy à l'autre. On convint que l'on dépêcheroit deux Gentilshommes au Roi pour lui faire des propositions de la part des mécontens; Henry différa de rendre réponse, & les amusa cependant des espérances les plus flatteuses, dans l'attente, que la nécessité les obligeroit bien-tôt à se dissiper. Lorsqu'il sut que son artifice avoit eu le succès qu'il s'en étoit promis, il leur ordonna aussi-tôt de mettre bas les armes incessamment, & de se soumettre à sa clémence, dont il les assura tous, excepté six factieux, qu'il nomma, & quatre autres qu'il se réserva le droit de nommer quand il lui plairoit. Quoique le plus grand nombre des rebelles s'en fussent retournés chez eux, faute de subsistances, ils avoient solemnellement promis de revenir sous leur drapeaux, si la réponse du Roi n'étoit pas satisfaisante. Norfolk se trouva donc aussi embarrassé qu'auparavant, & renoua de nouvelles négociations avec les chefs de cette multitude. Il leur persuada d'envoyer trois cens personnes à Doncaster, porter des propositions d'accommodement. Il se flatta qu'en maniant les divers intérêts avec adresse, il parviendroit à force d'intrigues à jetter la division parmi un si grand nombre de négociateurs. Aske se proposa d'être lui-même un des députés, & demanda quelqu'un en ôtage pour sa sûreté. Mais le Roi répondit, lorsqu'on lui communiqua cette demande, qu'il ne connoissoit ni Gentilhomme ni Roturier dont il fît assez peu de cas, pour le rendre garant de la sûreté d'un pareil scélérat. Les propositions des rebelles parurent si exorbitantes, que Norfolk les rejetta; & ils se préparerent encore à décider les différends par la voye des armes. Ils étoient aussi redoutables que jamais & par leur nombre & par l'ardeur qui les animoit. Malgré la petite riviere qui les séparoit de l'armée Royale, Norfolk avoit raison de craindre les effets de leur furie. Mais, tandis qu'ils se disposoient à passer le gué, la pluye tomba une seconde fois avec

1536.

tant d'abondance qu'ils ne purent exécuter leur dessein. La po-
1536. pulace lâche & superstitieuse rebutée par la disette extrême de provisions, & frappée par la singularité du même obstacle qui s'opposoit encore à son passage, se dispersa tout-à-coup. Le Duc de Norfolk, qui avoit reçu des ordres à cette fin, accéléra la dispersion par la promesse d'une amnistie générale, & le Roi ratifia cet acte de clémence. Cependant il publia un manifeste contre les rebelles; & une réponse à leurs plaintes, où il mit toute la hauteur d'un Monarque absolu. Il leur dit qu'ils ne devoient pas plus prétendre à juger des opérations du gouvernement, qu'un aveugle des couleurs; » Nous & tout » notre Conseil, ajoutoit-il, trouvons fort étrange que vous » qui n'êtes que des brutes, & des gens sans expérience, » vous osiez prendre sur vous de nous indiquer ceux qu'il » convient, ou qu'il ne convient pas d'admettre dans notre » Conseil.

Le 9. Décembre.

1537. Comme cette pacification ne devoit pas vraisemblablement être de longue durée, Norfolk eut ordre de garder son armée rassemblée & d'aller dans les parties Septentrionales de l'Angleterre pour y exiger une soumission générale. Le Lord Darcy & Aske furent mandés à la Cour; & le premier, sur son refus, ou ses délais pour s'y rendre, fut mis en prison. La défiance & les murmures sembloient s'étendre par-tout. De nouveaux séditieux commandés par Musgrave & Tilby, s'ameuterent; & assiégerent Carlisle, au nombre de 8000 hommes. Après avoir été repoussés de cette Ville, ils rencontrerent Norfolk qui les mit en fuite; il fit tous leurs Officiers prisonniers, excepté Musgrave, qui s'échappa; ils furent condamnés à mort par le conseil de guerre, & exécutés sur le champ au nombre de soixante & dix personnes. Une tentative faite par Bigot, & Halam pour surprendre Hull, n'eut pas un meilleur succès; & plusieurs autres furent déconcertés par la vigilance de Norfolk. Le Roi outré de ces révoltes multipliées, ne voulut plus que l'on tint la parole qu'il avoit donnée d'un pardon général; &, par un mouvement de sa violence ordinaire, il fit expier aux innocens les crimes des coupables. Norfolk déploya la banniere Royale, & sur les ordres de son maître châtia militairement dans tous les lieux où

où il passa, les rebelles qui tomberent dans ses mains. Non-seulement Aske, les chefs de la premiere rebellion, mais Sir Robert Constable, Sir John Bulmer, Sir Thomas Piercy, Sir Stephen Hamilton, Nicolas Tempest, William Lumley, & plusieurs autres furent mis en prison, & la plûpart exécutés à mort. Le Lord Hussey jugé coupable, comme complice de la révolte qui s'étoit faite en Lincolsnhire eut la tête tranchée à Lincoln. Le Lord Darcy subit le même sort à Towerhill, quoiqu'il alléguât, pour sa défense, qu'il avoit été contraint par force à entrer dans ces factions, & qu'il invoquât le mérite d'une longue vie passée au service de l'Etat. Avant son exécution il accusa Norfolk d'avoir favorisé secretement les rebelles; mais soit que Henry fût touché des services importans de ce Seigneur, & convaincu de sa fidélité; soit qu'il craignît d'attaquer un homme aussi puissant, & qui avoit autant de crédit, il rejetta l'accusation. Lorsqu'il fut rassasié du châtiment des rebelles, il publia une nouvelle amnistie générale, & l'observa fidelement (*a*). Il érigea ensuite par des Lettres-Patentes un Tribunal à York pour y juger les procès de ces provinces Septentrionales : demande qui lui avoit été faite par les révoltés. 1537.

Le 21 Novembre.

Naissance du Prince Edouard, & mort de la Reine Jeanne.

La naissance d'un fils, couronna la joie que Henry goûtoit de ses succès contre les rebelles. Cet enfant fut baptisé sous le nom d'Edouard. Mais le bonheur du Roi ne fut pas complet; la Reine mourut douze jours après ses couches (*b*). Cependant Henry avoit souhaité long-tems & si ardemment un fils ; cet événement étoit même devenu si nécessaire pour prévenir toutes les disputes sur la succession à la Couronne, dont l'illégitimation de ses deux filles menaçoit l'Etat, que la douleur de l'époux fut absorbée par la satisfaction du pere. A peine le Prince avoit-il six jours, que Henry le créa Prince de Galles, Duc de Cornouailles & Comte de Chester. Sir Edouard Seymour, frere de la Reine, d'abord nommé Lord Beauchamp, obtint aussi la dignité de Comte d'Herford. Sir William Fitz Williams, fut élevé au rang de Comte de Southampton, Sir William Paulet, à

(*a*) Herbert, p. 428. (*b*) Strype, Vol. II. p. 5.

celui de Lord Saint John, & Sir John Ruſſel, à celui de
1537. Lord Ruſſel.

Des événemens auſſi heureux que la naiſſance d'un fils, & la pacification des troubles du Royaume confirmerent l'autorité du Roi dans l'intérieur de ſes Etats, augmenterent la conſidération des Princes étrangers pour lui, & firent rechercher ſon alliance de tous côtés. Il garda néanmoins une
1538. exacte neutralité dans la guerre qui ſe continuoit avec des ſuccès variés & non déciſifs, entre Charles & François. Quoique Henry penchât en faveur de ce dernier, il étoit déterminé à ne pas riſquer ſans une néceſſité abſolue, les haſards ou la dépenſe auxquels il ſe ſeroit expoſé en ſe déclarant pour lui. Ces Princes conclurent vers ce tems-là, une treve, qui fut enſuite prolongée pour dix ans. Elle délivra Henry de ſes inquiétudes pour ſon Allié, & rétablit la tranquillité de toute l'Europe.

Henry deſiroit vivement de cimenter une intime union avec les Princes Proteſtans d'Allemagne; &, dans l'intention d'y réuſſir, il envoya Chriſtophe Mount, au Congrès qu'ils tenoient à Brunſwick; mais ce Miniſtre ne fit pas de grands progrès dans ſes négociations. Ces Princes voulurent être informés de quels articles de leur confeſſion Henry différoit dans la ſienne. Ils lui envoyerent de leur côté des Ambaſſadeurs, qui avoient ordre à la fois de négocier & de diſputer. Ils tâcherent de convaincre le Roi qu'il étoit dans l'erreur, en n'adminiſtrant l'Euchariſtie que ſous une ſeule eſpece, en permettant la célébration des Meſſes baſſes, & en exigeant le célibat du Clergé (*a*). Henry ne voulut jamais reconnoître d'erreurs dans ſon opinion à ces égards, & s'offenſa qu'ils prétendiſſent preſcrire des regles à un auſſi grand Monarque & un auſſi habile Théologien que lui. Il ſe trouva aſſez d'argumens, & de ſyllogiſmes pour défendre ſa cauſe, & il congédia les Ambaſſadeurs ſans avoir rien conclu. Dans la crainte que ſes propres ſujets ne s'aviſaſſent auſſi de devenir Théologiens juſqu'à diſcuter ſa Doctrine, il prit les plus grandes précautions en faiſant publier la traduction de l'Ecriture-Sainte, qui avoit été achevée cette année. Il ordonna

(*a*) Collier, Vol. 1. p. 145. De la Cott, Lib. Cléopatre, c. 5. fol. 173.

qu'il n'y en auroit qu'une copie seulement, déposée à chaque Eglise Paroissiale, & fixée par une chaîne: il prit soin d'informer les peuples par une proclamation, « que cette indulgence, n'étoit pas de son devoir envers eux, mais étoit un effet de sa bonté, & de sa libéralité. Qu'il en useroit donc modérement pour ne pas exciter l'esprit de controverse, & pour exciter au contraire la piété. Il défendit à toutes personnes de lire la Bible assez haut, pour troubler le Prêtre pendant qu'il célébroit la Messe, ou de présumer assez de soi, pour s'ingerer à expliquer les endroits obscurs, sans l'avis des Savants ». Ainsi, dans cette occasion, comme dans toutes les autres, il garda toujours l'équilibre entre les Catholiques & les Protestans. 1538.

Suppression des grands Monasteres.

Henry ne sut se décider affirmativement, que sur une seule particularité, parce que son avarice, ou pour mieux dire son avidité, née de sa profusion, l'y poussa : ce fut à l'entiere destruction des Monasteres. La circonstance lui parut favorable pour cette grande entreprise; son autorité s'étoit augmentée, par les coups mêmes qu'elle avoit portés pour éteindre le feu de la derniere révolte. Quelques Abbés étoient soupçonnés d'avoir favorisé cet incendie, & d'être en correspondance avec les rebelles ; le ressentiment du Roi fut encore ranimé contr'eux par ce dernier motif. On ordonna une nouvelle visite de toutes les maisons religieuses d'Angleterre; il ne manquoit plus que des prétextes pour les abolir. Un Prince revêtu d'une puissance sans bornes, & qui secondoit, à cet égard, le vœu d'une grande partie de la nation pouvoit aisément en découvrir, ou en supposer. Les Abbés & les Moines, instruits de l'orage qui les menaçoit, & ayant appris par l'exemple des petis Monasteres, que rien n'arrêteroit la volonté du Roi, prirent le parti de lui résigner de bonne grace leurs maisons, pour se procurer un meilleur traitement. Par-tout où les promesses ne produisirent pas cette soumission, on employa les menaces, & on alla jusqu'à la violence. Comme la Cour, depuis la rupture avec le Saint Siége, n'avoit nommé à la plûpart de ces Abbayes qu'avec ce projet en expectative, les intentions du Roi furent aisément remplies. Quelques Abbés, même ayant embrassé secrettement la réformation, se

1538. trouverent fort heureux d'être dégagés de leurs vœux par ce moyen ; & cette entreprise fut conduite en total avec tant de succès qu'en moins de deux ans Henry prit possession de tous les revenus Monastiques.

Il y eut de grands débats en plusieurs endroits, & particulierement dans le Comté d'Oxford, pour conserver des Couvens de femmes, qui poroissoient mériter, par leurs mœurs irréprochables, d'être exceptés de la destruction générale (a). En effet, les Religieuses & les Moines n'étoient point du tout dans le même cas. La fondation de la retraite des unes pouvoit être très-louable & très-utile, tandis que celle des autres étoit fort onéreuse. Les hommes, dans quelques classes de citoyens qu'ils fussent nés, pouvoient avec l'industrie concourir au service public ; & aucun n'avoit à craindre de manquer d'emploi, selon son rang & sa capacité. Mais des filles de condition, qui ne pouvoient trouver de mariage sortable, inconvenient auquel elles sont plus exposées que les filles d'une naissance obscure, n'avoient réellement point d'autre état convenable dans le monde. Le Couvent étoit pour elles un asyle honorable & commode à la fois, qui les tiroit de l'inutilité, & souvent de l'indigence attachées à leur situation. Cependant le Roi persista à faire main basse sur les maisons Religieuses de toute espece. Peut-être même jugea-t-il que ces anciens établissemens seroient plutôt oubliés, lorsqu'il n'en subsisteroit plus aucune trace dans son Royaume.

Pour se concilier encore davantage l'agrément du peuple dans cette innovation hardie, il eut soin de faire publier l'histoire scandaleuse de la vie relâchée des Moines ; & de diffamer les maisons que la Cour étoit résolue de détruire. On tourna les Reliques en ridicule, ainsi que toutes les superstitions, qui avoient été si long-tems l'objet de la vénération populaire ; l'esprit de religion, moins captivé alors par les observances extérieures, & moins entraîné vers les objets sensibles, prenoit volontiers ce nouvel essor. Il seroit superflu de s'appesantir sur l'énumération de tout ce qu'on supprima. Les historiens Protestans triomphent en s'étendant sur le détail des choses sacrées que l'on gardoit dans

(a) Burnet, Vol. 1. p. 318.

les Couvens ; ils citent parmi ces trésors, une partie de l'orteil de Saint Edmond ; quelques charbons qui avoient servi à griller Saint Laurent ; la ceinture de la Vierge, que l'on montroit en onze endroits différens ; deux ou trois têtes de Sainte Ursule ; le chapeau de Saint Thomas de Lancastre, remede infaillible pour les maux de tête ; un morceau de la chemise de Saint Thomas de Cantorbery, extrêmement révéré par les femmes grosses ; quelques reliques pour garantir de la pluye ; d'autres pour préserver les bleds des mauvaises herbes. Mais de semblables bagatelles, qui se sont accréditées dans tous les tems, & chez toutes les nations du monde, même pendant les siécles les plus éclairés de l'antiquité, ne portent aucune atteinte essentielle à la Religion Catholique. 1538.

Des impostures plus hardies & plus artificieuses, furent encore découvertes dans quelques Couvens : on avoit montré pendant long-tems, à Hales, dans le Comté de Gloçester, du sang de Jesus-Christ apporté de Jérusalem ; on imagine assez avec quelle vénération on regardoit une si sainte relique. Une circonstance miraculeuse servoit encore à la constater ; ce Sang précieux n'étoit pas visible à toute personne en état de péché mortel quoiqu'il fût exposé à ses yeux. Il ne daignoit paroître, que lorsqu'elle avoit fait assez de bonnes œuvres pour obtenir son absolution. L'artifice fut développé quand on supprima ce Monastere ; deux Moines, qui étoient dans le secret, avoient pris le sang d'un canard, qu'ils renouvelloient toutes les semaines, & l'avoient mis dans une phiole de crystal, dont un côté étoit transparent & l'autre opaque. Lorsqu'un riche pélerin arrivoit, ils ne manquoient pas de lui montrer le côté obscur, jusqu'à ce que des Messes & des offrandes eussent expié ses péchés ; &, quand son argent, sa patience ou sa foi étoient prêts de s'épuiser, on lui accordoit la faveur de lui tourner la bouteille (*a*).

On conservoit le Boxley, dans la Province de Kent, un crucifix miraculeux, auquel on avoit donné le nom de Croix de Grace. Les levres, les yeux & la tête de l'image se remuoient à l'approche de ceux qui venoient l'invoquer. Hil-

[*a*] Herbert, p. 431. & 432. Stowe, p. 575.

sey, Evêque de Rochester rompit ce crucifix dans l'Eglise
1538. de la Croix de Saint Paul, & montra au peuple assemblé les ressorts & les roues, qui le faisoient mouvoir secrettement.

Une grande idole de bois, appellée Darvel Gathering, fut aussi apportée du pays de Galles à Londres, & mise en pieces; & par un raffinement de vengeance, ses débris furent employés à brûler le Moine Forest (*a*), condamné à ce supplice pour avoir nié la suprématie du Roi, & pour quelques héréfies prétendues. Un doigt de Saint André, couvert d'une lame d'argent très-mince, avoit été mis en gage pour une dette de quarante livres; mais comme les Commissaires de Sa Majesté refuserent de retirer ce nantissement, le peuple se mocqua lui-même de la confiance du pauvre créancier.

De tous les objets de l'ancienne superstition, aucun ne fut détruit avec tant d'ardeur que la châsse de Thomas Becket, communément appellé, Saint Thomas de Canterbury. Ce Saint devoit sa canonisation au zele avec lequel il avoit pris la défense du saint Siege; par cette même raison, les Moines avoient prodigieusement excité la dévotion des pélerinages à sa tombe, & multiplié les miracles qu'ils attribuoient à ses reliques. Ils élevoient son corps une fois l'année, & le jour de cette cérémonie, qu'ils nommoient celui de sa translation, étoit un jour de fête obligatoire pour tout le Royaume: on célébroit tous les cinquante ans un Jubilé en son honneur, qui duroit quinze jours: des Indulgences-Plénieres étoient accordées à tous ceux qui visitoient alors sa tombe, & l'on compta une fois cent mille Pélerins, qui avoient été enregistrés à Canterbury. On négligeoit, en sa faveur dans cette Ville, le culte même de la divinité, & toute dévotion à la Vierge. Par exemple, dans le cours d'une année, les offrandes faites à l'Autel de Dieu se monterent à trois livres cinq Shellings & six pences; à l'Autel de la Vierge, à soixante-trois livres cinq Shellings, & six pences, à l'Autel de Saint Tomas, à huit cens trente-deux livres douze Shellings, & trois pences; la disproportion fut encore plus grande l'année d'ensuite, car il n'y eut pas un denier d'offert à Dieu; la Vierge ne reçut que quatre livres, un Shelling & huit

[*a*] Annales de Godwin, Stowe, p. 575. Herbert. Baker, p. 286.

pences ; mais Saint Thomas rembourfa pour fa part neuf cent
cinquante-quatre livres fix Shellings, & tois pences. (*a*). 1538.
Louis VII, Roi de France, avoit fait un pélerinage à ce tombeau miraculeux, & avoit donné un diamant à la Châffe, qui étoit regardé comme le plus magnifique qui fût alors en Europe. On fent affez à quel point un Saint de cette nature devoit déplaire à Henry ; & à quel point il étoit contraire au projet qu'avoit ce Prince d'abattre l'autorité de la Cour de Rome. Non-feulement il pilla la Châffe confacrée à faint Thomas ; mais il fit citer le Saint même en Juftice, pour y être jugé & condamné comme traître : fon nom fut effacé du Calendrier ; l'Office marqué pour le jour de fa Fête, expulfé de tous les Bréviaires, fes os furent brûlés, & leurs cendres jettées au vent.

Le Roi fupprima en différentes fois fix cens quarante-cinq Monafteres, dont ving-huit avoient des Abbés qui fiégoient dans le Parlememt. On fit démolir, en plufieurs Provinces, quatre-vingt-dix Colleges ; deux mille trois cens foixante & quatorze Chantreries, ou Chapelles libres, & cent dix Hôpitaux. Les revenus de tous ces établiffemens fe montoient à cent foixante & un mille cent livres (*b*). Il eft bon d'obferver, qu'un peu avant cette époque, toutes les terres & les poffeffions d'Angleterre étoient évaluées à trois millions par an ; de maniere que les revenus des Monafteres n'exédoient réellement pas de beaucoup la vingtieme partie des revenus nationaux, fomme fort inférieure à ce qu'on la faifoit monter communément. Les terres qui appartenoient aux Maifons religieufes, étoient affermées d'ordinaire à très-bas prix ; & les fermiers, qui s'en regardoient comme des efpeces de Propriétaires, avoient foin de renouveller leur baux avant qu'ils expiraffent.

De grandes conteftations s'éleverent fur les violences que Henry exerçoit pour s'emparer de ces biens. On mit en queftion, fi des Prieurs & des Moines, qui n'en étoient qu'ufufruitiers pour leur vie, avoient droit, par quelqu'acte que ce fût, volontaire ou forcé, de transferer au Roi la propriété de leurs fonds. Mais on avoit eu l'attention de répandre dans

(*a*) Burnet, Vol. I. p. 144. (*b*) Lord Herbert. Camden. Speed.

le peuple, pour qu'il ne fût point choqué de cette entreprise,
1538. que désormais le Roi seroit en état, par le seul revenu des Abbayes, de ne plus lever d'impôt, & de soutenir les charges du Gouvernement en tems de guerre comme en tems de paix (a). Tandis qu'on employoit cet expédient pour appaiser la populace, Henry n'en négligeoit pas un autre aussi efficace sur la Noblesse, pour s'en assurer l'approbation & le secours (b): il partageoit les dépouilles des Monasteres avec elle, soit en donnant les revenus de quelques Maisons Religieuses à ses Courtisans, & à ses Favoris; soit en les cédant à très-bas prix; soit en faisant des échanges de terres à son propre désavantage. Il mit tant de profusion dans ses libéralités, que l'on raconte qu'il donna le revenu de tout un Couvent à une femme, comme une récompense pour d'excellent boudain qu'elle lui avoit fait (c). Il assura aussi de quoi vivre aux Abbés, & aux Prieurs dépossédés, proportionnément à leur premiere aisance, ou à leur mérite, & donna une pension annuelle de huit marcs d'argent à chaque Moine. Il érigea six nouveaux Evêchés; Westminster, Oxford, Peterborow, Bristol, Chester & Gloucester, desquels les cinq derniers subsistent encore aujourd'hui. Au moyen de tant de dépenses & de dissipation, le profit que le Roi tira de la confiscation des terres de l'Eglise, fut fort au-dessous de ce qu'on l'apprécioit vulgairement. Comme la ruine des Couvens avoit été prévue quelques années avant qu'elle arrivât, les Moines avoient eu la précaution de détourner d'avance la plus grande partie de leurs effets mobiliers, & de leur argenterie, de maniere que la dépouille des grands Monasteres ne fut pas, à beaucoup près, proportionnée à celle des petits à cet égard.

Indépendamment des terres possédées par les Monasteres, le Clergé régulier jouissoit d'une portion considérable des Bénéfices d'Angleterre, & des dixmes qui y étoient annexées. Elles furent aussi transférées alors à la Couronne & tomberent par ce moyen entre les mains des Laïques; abus que les Ecclésiastiques zélés regarderent comme le plus crimi-

(a) Quatrieme Inst. de Coke, fol. 44.
(b) Warwickshire de Dugdale, p. 800.
[c] Fuller.

nel

nel sacrilége. Autrefois les Moines étoient fort à leur aise en Angleterre, & jouissoient d'un revenu qui excédoit de beaucoup la dépense reglée de leurs Maisons. Nous lisons que l'Abbaye de Ghertsey, dans la Province de Surrey possédoit 744 livres de rentes, & ne contenoit que quatorze Religieux: celle de Furneff, dans le Comté de Lincoln, étoit évaluée à 960 livres par an, & n'étoit chargée que de trente Moines (a). Pour consommer leurs revenus, & pour se faire aimer du peuple, les Monastères observoient l'hospitalité très-honorablement. Non-seulement ils nourrissoient des pauvres, de la desserte de leur Réfectoire, mais ils aidoient aussi à de malheureux Gentilshommes ruinés, qui passoient leur vie à voyager de Couvent en Couvent, & qui subsistoient à la table des Religieux. Cette hospitalité, aussi-bien que leur propre inaction, faisoit de leurs Maisons autant de meres nourricieres de la paresse. Cependant la crainte d'exciter des murmures par une réforme trop entiere & trop subite, engagea le Roi à charger les nouveaux propriétaires des terres abbatiales, d'entretenir l'ancienne hospitalité. Mais cette obligation ne fut remplie qu'en très-peu d'endroits & très-peu de tems. 1538.

On imagine aisément avec quelle indignation Rome apprit la nouvelle de tous ces actes de violence: les Ecclésiastiques de cette Cour, qui en avoient si long-tems imposé au monde par leurs titres fastueux, & par leurs foudres sacrés, exhalerent alors leur éloquente fureur contre le caractere & la conduite de Henry. Le Pape résolut enfin de publier la Bulle qu'il avoit dressée contre ce Monarque, & à livrer solemnellement son ame au démon, & ses Etats au premier qui les envahiroit. On dispersa des libelles, où ce Prince étoit comparé aux persécuteurs les plus furieux dont l'antiquité nous eût transmis la mémoire, & que l'on prétendoit qu'il surpassoit encore: il déclaroit la guerre, disoit-on, à un chef que les Payens mêmes avoient respecté: il étoit l'ennemi juré du Ciel, & osoit commettre ouvertement des hostilités scandaleuses contre la légion des Saints & des Anges. On lui reprochoit fréquemment sur-tout de ressembler à l'Empereur Julien, qu'il avoit imité, ajoutoit-on, dans son apostasie

[a] Burnet, Vol. I. p. 237.

1578. & dans son savoir, mais qu'il n'égaloit pas dans ses vertus morales. Henry reconnut dans plusieurs de ces libelles, le style & l'animosité de Pole, son parent, & n'en fut que plus animé du desir de se venger de ce fameux Cardinal.

Le Cardinal de la Pole

Reginald Pole, ou de la Pole, descendoit de la Famille Royale, par la Comtesse de Salisbury sa mere, fille du Duc de Clarence. On apperçut en lui, dès son enfance, les germes du génie sublime, & de l'ame héroïque dont le développement dans le cours de sa vie, le rendit si célebre. Henry ayant pris beaucoup d'amitié pour lui, se proposa de l'élever aux hautes dignités Ecclésiastiques; il lui donna d'abord, comme gage de ses bienfaits à venir, le Doyenné d'Exeter (a), pour fournir aux frais de son éducation. Pole étoit allé faire ses études à Paris, dans le tems où le Roi sollicitoit le suffrage de l'Université de cette Ville en faveur de son divorce: l'Agent de Henry le pressa de le seconder dans sa commission, mais Pole refusa de se mêler de cette affaire. Le Roi apprit ce procédé avec plus de modération, qu'il n'en étoit ordinairement capable; il ne discontinua point ses graces pour un homme dont il espéroit que les vertus & les talens seroient utiles & feroient l'ornement de sa Cour & de son Royaume. Il lui laissa toujours son Doyenné, & lui permit d'aller finir ses études à Padoue. Il le traita même avec des bontés particulieres, dans l'intention de l'attacher à son parti; il lui écrivit tandis qu'il étoit en Italie; & lui demanda son avis le plus sincere sur les dernieres mesures qu'on avoit prises en Angleterre, pour y abolir l'autorité du Pape. Pole étoit intimement lié avec tout ce qu'il y avoit de plus grand en Italie, ou par le rang, ou par le mérite; Sadolet, Bembo & d'autres restaurateurs du vrai goût & du savoir, étoient ses amis particuliers. Ces liaisons, & son zele pour la religion Romaine, lui firent oublier en quelque sorte ce qu'il devoit à Henry, son bienfaiteur & son Souverain. Il ne répondit que par un traité sur *l'unité de l'Eglise*, dans lequel il appuyoit contre la suprématie du Roi, son divorce, son second mariage; & où il exhortoit même l'Empereur à venger l'injure faite à la maison Impériale, & à la foi Catholique. Henry très-irrité de cet outrage fut cependant assez maître

[a] Annales de Goodwin.

de lui-même pour dissimuler son ressentiment. Il envoya inviter Pole à revenir en Angleterre pour éclaircir certains passages de son livre qu'il trouvoit obscurs & difficiles. Mais Pole se tint sur ses gardes contre cette invitation qu'il crut insidieuse, & préfera de rester en Italie, où il étoit estimé & chéri de tout le monde. 1538.

Le Pape & l'Empereur, se crurent obligés de dédommager un homme aussi recommandable à tous égards que l'étoit Pole, & qui avoit sacrifié, à l'intérét de leur cause, sa fortune & toutes ses prétentions dans sa propre patrie. Il fut élevé au Cardinalat; quoiqu'il ne fût encore que Diacre, on l'envoya Légat en Flandres, vers l'année 1536 (*a*). Henry sentit que la principale intention de Pole, en acceptant cette commission, étoit de fomenter les dispositions mutines des Anglois Catholiques; & il fit des remontrances si fortes à ce sujet à la Reine de Hongrie, Régente des Pays-Bas, qu'elle renvoya le Légat, sans lui permettre d'exercer sa Légation. L'inimitié du Roi pour Pole étoit alors aussi déclarée que violente, & ce Cardinal de son côté ne garda pas plus de mesures dans ses intrigues contre Henry. On le soupçonna même d'aspirer à la Couronne, & d'avoir formé le dessein d'épouser la Princesse Marie, pour y parvenir. Le Roi s'allarmoit chaque jour de plus en plus, de tout ce qu'il apprenoit des correspondances que ce fugitif entretenoit en Angleterre. Courteney, Marquis d'Exeter, étoit entré dans des projets de conspiration avec lui; Sir Edouard Nevil, frere du Lord Aubergavenny, Sir Nicolas Carew, grand Ecuyer, & Chevalier de la Jarretiere, Henry de la Pole, Lord Montacute & Sir Geoffroi de la Pole freres du Cardinal, avoient été accusés, interrogés & convaincus devant le Lord Audley, qui présidoit à ce Tribunal, comme grand Maître. Ils furent tous exécutés, à l'exeption de Sir Ceoffroye de la Pole qui obtint sa grace, & qui la dut à ce qu'il avoit révélé au Roi le secret de la conspiration. On est peu instruit de la justice ou de l'iniquité de la sentence qu'ils subirent. On sait seulement que la condamnation d'un homme qui étoit alors poursuivi par la Cour, peut n'être pas une présomption de son crime. Cepen-

[*a*] Herbert.

dant, comme aucun Historien de poids, ne rapporte qu'on
1538. ait murmuré contre ce jugement, on peut présumer aussi qu'il fut rendu sur des preuves assez évidentes, pour devoir convaincre le Marquis d'Exeter & ses associés (a).

CHAPITRE VI.

Dispute avec Lambert; Assemblée d'un Parlement; Loix des six articles; Proclamations du Roi rendues égales aux Loix; Réglemens sur la succession à la Couronne; Projets du mariage du Roi; Il épouse Anne de Clèves; il se dégoûte d'elle; Assemblée d'un Parlement; Chûte de Cromwel; Son exécution; Divorce du Roi avec Anne de Clèves; Il se marie avec Catherine Howard; Etat des affaires d'Ecosse; Découverte des crimes de la Reine; Assemblée d'un Parlement; Affaires Ecclésiastiques.

LA main hardie & nerveuse du Roi sembloit formée exprès pour briser en détail les chaînes que la superstition avoit forgée pour assujettir le Royaume sous son joug. Quoiqu'après avoir renoncé à la suprématie du Pape, & supprimé les Monasteres, Henry parût avoir atteint aux fins politiques de la réformation, peu de gens pensoient qu'il voulût s'en tenir à ces seules innovations. On présumoit que la chaleur de la résistance, le porteroit aux plus violentes extrêmités contre l'Eglise de Rome; & le conduiroit à déclarer la guerre à toute la doctrine & au culte, aussi-bien qu'à la discipline de cette puissante hiérarchie. Il avoit commencé par appeller du Pape à un Concile général; mais, lorsque ce Concile fut convoqué à Mantoue, il refusa d'avance de s'y soumettre, comme étant convoqué par le Pape, & totalement sous la dépendance de cet usurpateur spirituel. Il engagea son Clergé à donner une déclaration dans le même esprit; & le contraignit à faire plusieurs autres altérations dans les opinions anciennes & dans les usages établis. Cranmer avoit su mettre à profit toutes les

(a) Herbert dans Kennet, p. 216.

occasions de gagner du terrein sur le parti catholique; tant que la Reine Jeanne, qui favorisoit les Protestans, avoit vécu, il s'étoit servi de ses insinuations & de son adresse, très-utilement pour ses desseins. Après la mort de cette Princesse, Gardiner, qui étoit revenu de son Ambassade en France, retint le Roi plus en suspens; en feignant une soumission sans bornes aux volontés de ce Prince, il avoit l'art de le guider souvent selon ses propres vues. Fox, Evêque d'Hereford, soutenoit Cranmer dans le projet d'une réformation plus complette; mais sa mort éleva Bonner à sa place. Celui-ci, qui jusqu'alors avoit paru l'ennemi le plus ardent du saint Siege, changea avec les circonstances; il résolut de tout sacrifier à son intérêt actuel, & s'unit à Gardiner & aux autres partisans de la communion Romaine. On crut que Gardiner même étoit secrettement d'intelligence avec le Pape & l'Empereur; & que, de concert avec ces Puissances, il tâchoit, autant qu'il étoit possible, de maintenir le dogme & le culte ancien.

1538.

Henry étoit si gouverné par ses passions, que rien ne pouvoit maîtriser son animosité contre Rome, qu'une autre passion qui l'arrêta dans sa course, & lui offrit de nouveaux sujets d'animosité. Quoiqu'il se fût éloigné considérablement & par degrés du systême de religion dans lequel il avoit été élevé, il tenoit aussi dogmatiquement, & avec autant de fermeté au petit nombre d'articles qu'il en conserveroit encore, que s'il n'eût jamais ebranlé sa foi sur aucun : en vain étoit-il le seul de son opinion; la flatterie de ses courtisans avoit tant gonflé son orgueil tyrannique, qu'il se croyoit en droit de regler, par ses seules lumieres, la croyance de tout le Royaume. Le point où il plaça principalement son orthodoxie, se trouva être la présence réelle, doctrine dont le triomphe est le plus surprenant & le plus signalé, entre les victoires innombrables que la superstition a remportées sur le bon sens (a).

(a) J'avois envie de dire: *Que la foi a remporté sur la raison*, comme un sens plus juste, & plus conforme à nos principes. Mais ce n'eût pas été le sens de l'Auteur. La fidélité de la traduction, dans cet endroit, comme dans plusieurs autres, m'a paru un devoir sans conséquence dangereuse. Un Lecteur Catholique ne sera pas ébranlé, sans doute, de ce que dit un Protestant attaché à sa Doctrine.

1538. Il tenoit pour hérétique & déteſtable tout ce qui s'écartoit de ce principe ; & penſoit même que rien ne ſeroit plus glorieux pour lui que de maintenir la pureté de la foi ſur ce point eſſentiel, tandis qu'il rompoit toute union avec le Souverain Pontife.

Diſpute avec Lambert.

Un nommé Lambert (*a*), Maître d'Ecole à Londres, avoit été inquiété & même mis en priſon ſur quelques opinions mal ſonnantes, par l'Archevêque Warham ; mais, à la mort de ce Prélat, & au changement qui s'étoit fait dans le ſyſtême de la Cour, on l'avoit relâché. Peu intimidé par le danger qu'il avoit couru, il continua toujours de divulguer ſa façon de penſer ; il entendit un jour le Docteur Taylor, enſuite Evêque de Lincoln, prendre dans un ſermon la défenſe de la Préſence réelle ; il ne put s'empêcer de réfuter cette doctrine & de dreſſer ſa réfutation ſur dix articles différents. Taylord porta ce papier au Docteur Barnes ; celui-ci étoit Luthérien, & ſoutint que, malgré la conſervation du pain & du vin dans le Sacrement, le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ne s'y trouvoient pas moins réellement, & myſtérieuſement incorporés avec les élémens matériels. Selon les loix & les uſages alors établis, Barnes ne s'expoſoit pas moins que Lambert au châtiment décerné contre les hérétiques. Cependant telle étoit la fureur de la perſécution, que Barnes vouloit bien riſquer d'être puni pourvu qu'il fît punir Lambert de ce que dans leurs communs écarts de l'ancienne foi, celui-ci avoit oſé faire un pas de plus que lui. Il engagea Taylord à dénoncer Lambert à Cranmer, & à Latimer, qui furent obligés de ſe ranger ſous l'Etendard d'ortodoxie, élevé par Henry, qu'elle que fût leur opinion particuliere : lorſqu'on cita Lambert devant ces Prélats, ils tâcherent de le porter à ſe rétracter ; mais il les ſurprit, quand au lieu d'y conſentir, il hazarda d'appeller au Roi même.

Henry flatté de trouver une occaſion d'exercer ſa ſuprématie, & de déployer ſon ſavoir, accepta l'appel, & conſentit à compromettre très-indécemment le Juge avec le Plaideur. Le Public fut averti que Sa Majeſté entreroit en lice avec le Maître d'Ecole : on dreſſa des échafauds dans la Salle du

(*a*) Fox, Vol II. p. 396.

Palais de Westminster, pour la commodité des Auditeurs : Henry parut sur son Trône avec toutes les marques de la Royauté : les Prélats étoient placés à sa droite : les Pairs du Royaume à sa gauche : les Juges & les plus fameux Avocats avoient leur place derriere les Evêques : les Courtisans de la plus grande distinction étoient derriere les Pairs : & dans le milieu de cette assemblée majestueuse fut introduit le malheureux Lambert, que l'on somma de défendre son opinion contre son royal antagoniste (*a*). 1538.

L'Evêque de Chichester ouvrit la conférence en disant que Lambert, ayant été accusé de quelques propositions erronées, il avoit appellé de son Evêque au Roi, comme si cet appel étoit un moyen de faire sa cour, & comme si le Roi pouvoit jamais être engagé à proteger l'erreur, que Sa Majesté, quoiqu'elle se fût affranchie des usurpations du siege de Rome ; qu'elle eut désincorporé quelques Moines fainéans, qui vivoient dans leur Cloître, comme des bourdons dans une ruche; qu'elle eût supprimé le culte idolâtre des images ; qu'elle eût fait publier la Bible traduite en Anglois, pour l'instruction de ses sujets, & qu'elle eût opéré quelques autres légers changemens approuvés de tout le monde, elle n'en étoit pas moins résolue à maintenir la pureté de la Foi Catholique, & à punir, avec la plus grande rigueur, tout ce qui n'y seroit pas conforme : qu'elle avoit saisi l'occasion qui s'offroit de faire triompher la vérité en présence d'un si grave & si savant Auditoire, & de convaincre Lambert de son erreur ; mais que, s'il y persévéroit obstinément, il devoit s'attendre à une punition (*b*) proportionnée à sa criminelle opiniâtreté.

Après ce préambule, qui n'étoit pas très-encourageant, le Roi demanda d'un air sévere à Lambert qu'elle étoit sa croyance sur la présence réelle de Jesus-Christ dans le Sacrement d'Eucharistie ; &, lorsque Lambert commença son discours par quelques éloges pour Sa Majesté, Henry rejetta ces louanges avec un dédain mêlé d'indignation. Il pressa ensuite Lambert avec quelques argumens tirés des Ecritures, & des Scholastiques : toute l'Audience applaudit aussi-tôt à la force des raisons du Roi & à l'étendue de son érudition : Cranmer

(*a*) Fox, Vol II. p. 426. (*b*) Annales de Goodwin.

1538. appuya ces preuves par quelques lieux communs, & Gardiner entra en lice, comme pour soutenir Cranmer : Tonstal prit la parole après Gardiner: Stokesley apporta de nouveaux secours à Tonstal : six Evêques parurent dans le champ de bataille successivement après Stokesley ; & la dispute, si cela peut en mériter le nom, fut prolongée pendant six heures, jusqu'à ce que Lambert, fatigué, confondu, honteux & humilié, fut réduit au silence. Le Roi, revenant alors à la charge, lui demanda, s'il étoit convaincu, & lui fit, comme un argument concluant, la question intéressante, s'il étoit résolu à vivre, ou à mourir ? Lambert, qui avoit le courage forcéné que donne l'obstination, répondit qu'il s'abandonnoit entiérement à la clémence de Sa Majesté: le Roi lui dit qu'il ne seroit point le Protecteur des hérétiques ; & que, si c'étoit sa derniere résolution, il n'avoit qu'à se préparer à être brûlé. Cromwel, comme Vice-Régent, lut aussi-tôt la sentence qui l'y condamnoit (*a*).

Lambert, en qui vraisemblablement la vanité de ne se point démentir en présence de cette auguste assemblée avoit redoublé la persévérance, ne fut point dompté par la terreur du châtiment qu'il alloit subir. Ses bourreaux eurent soin de rendre les tourmens d'un homme, qui avoit osé résister personnellement au Roi, aussi cruels qu'il étoit possible : il fut brûlé à petit feu, ses jambes & ses cuisses furent consumées

(*a*) Collier, dans son histoire Ecclésiastique, Vol 11. p. 152, a rapporté le récit que Cromwel fit de cette Conférence, dans une de ses Lettres à Sire Thomas Wyat, Ambassadeur d'Angleterre en Allemagne. » Sa Majesté, dit » Cromwel, par zele pour le Saint Sa» crement de l'Autel, a siégé publique» ment dans sa Salle, & a présidé à la dis» pute, au Procès & au Jugement d'un » misérable hérétique Sacramentaire, qui » a été brûlé le 20 Novembre. Il étoit » merveilleux de voir avec quelle no» blesse, quelle gravité décente, quelle » imposante majesté le Roi exerçoit là » l'Office du suprême Chef de l'Eglise » d'Angleterre ; & avec quelle bonté il » essayoit de convertir ce malheureux ; » à quel degré les raisons qu'il lui op» posoit étoient fortes & évidentes. Je » voudrois que les Princes & les Poten» tats de la Chrétienté, eussent été à por» tée d'en être spectateurs. Ils se seroient, » sans doute, étonnés de la haute sagesse » & du jugement exquis de ce Monar» que, & l'auroient regardé non-seule» ment comme le plus sage, mais com» me le miroir & la lumiere des autres » Rois & Princes Chrétiens ». C'étoit par de telles flatteries qu'on encourageoit Henry à donner son sentiment pour regle de la cryoance du genre humain, & à seconder par les supplices les plus cruels ses *raisons évidentes & fortes*, en faveur de la Transsubstantiation.

jusqu'aux

jusqu'aux troncs ; lorsque les gardes, plus compatissans que le reste, virent que son supplice ne finissoit pas, ils l'éleverent avec leurs halebardes & le jetterent au milieu des flammes, qui acheverent de le dévorer. Tandis qu'ils lui rendoient ce pitoyable office, il s'écria plusieurs fois : *Nul autre que le Christ, nul autre que le Christ :* il articuloit encore ces mots quand il expira (*a*). 1539.

Quelques jours avant cette exécution, quatre Anabaptistes Hollandois, trois hommes & une femme, furent conduits à la Croix de saint Paul, avec des fagots attachés derriere eux, & brûlés de cette maniere. Un homme & une femme de la même secte, & du même pays, furent aussi brûlés en Smithfield (*b*).

La situation des Anglois étoit si malheureuse dans ces tems de despotisme, que lorsqu'ils gémissoient sous quelques vexations, il ne leur restoit pas l'espoir du moindre secours de la part du Parlement : ils avoient lieu de craindre au contraire, chaque fois qu'il s'assembloit, de lui voir convertir la tyrannie en Loi ; souvent même il donnoit une nouvelle force à des actes d'autorité que le Roi, quelqu'absolu qu'il fût, & ses Ministres n'avoient pas imaginés, ou ne jugeoient pas à propos de mettre en exécution. Cette abjecte servitude ne se montra jamais plus honteusement que dans le Parlement que Henry assembla alors, & qui auroit été le dernier en Angleterre, si ce Prince l'avoit voulu. Mais il trouva dans ce Corps, un instrument trop utile à sa domination pour avoir le projet de le briser entiérement. Assemblée du Parlement.

Le Chancelier ouvrit la Séance, en informant la Chambre des Lords, que le plus pressant desir de Sa Majesté, étoit d'extirper de son Royaume toute diversité d'opinion à l'égard de la Religion ; que cette entreprise étant aussi difficile qu'importante, le Roi souhaitoit qu'ils choisissent entr'eux les membres d'un Comité, qui rédigeroit des articles certains, & les communiqueroit ensuite au Parlement. Les Lords nommerent le Vicaire Général Cromwel, alors crée Pair, les Archevêques de Cantorbery & d'York, les Evêques de Durham, de Carlisle, de Wocerster, de Bath &

[*a*] Actes & monumens de Fox, p. 427. Burnet. [*b*[Stowe, p. 556

de Wells, de Bangor & d'Ely. La Chambre auroit pû prévoir
1539. ce qu'il y avoit à esperer de la tâche qu'on imposoit à ces Commissaires : le petit Comité fut lui-même divisé en tant d'opinions différentes, qu'il ne parvint jamais à rien conclure. Le Duc de Norfolk proposa donc à la Chambre-Haute, puisqu'on ne pouvoit compter sur un rapport du Comité, que les articles de foi; que l'on vouloit établir, fussent réduits à six ; & qu'on chosît un nouveau Comité pour dresser un acte qui les fixât. Il étoit sous-entendu que ce Pair n'avoit ouvert cet avis que conformément aux intentions du Roi ; ainsi on y acquiesça aussi-tôt; &, après une courte délibération, le Bill des *six articles*, ou le Bill sanguinaire, comme les Protestans l'appellerent à juste titre, fut introduit, & ayant passé aux deux Chambres, fut encore revêtu du consentement du Roi.

Loix des six Articles.

Cette Loi établit la présence réelle, la Communion sous une seule espece, l'obligation perpétuelle du vœu de chasteté, l'utilité de la Messe particuliere, le Célibat du Clergé, la nécessité de la Confession auriculaire. L'incrédulité au premier article, c'est-à-dire, à l'égard de la présence réelle, étoit condamnée à la peine du feu, entraînoit confiscation des biens, comme dans le cas de haute trahison, & n'étoit pas expiée par une retractation : sévérité inouie, que l'inquisition même ne connoissoit pas. La résistance aux cinq autres articles, même après qu'elle auroit été vaincue, n'en étoit pas moins déclarée punissable de la confiscation des biens & Châteaux ; & de l'emprisonnement du criminel, selon le bon plaisir du Roi : l'adherence obstinée à l'erreur, & la rechûte furent mises au rang du crime de félonie, & jugées dignes de mort. Le mariage des Prêtres fut assujetti au même châtiment : leur commerce avec des concubines, emportoit pour la premiere fois, confiscation & emprisonnement; pour la seconde : peine de mort. S'abstenir de la Confession & de la Communion au tems marqué, faisoit encourir la punition d'une amende & de la prison, selon le bon plaisir de sa Majesté ; si le coupable persistoit après sa coviction, dans la négligence de recevoir ces deux Sacremens, il lui en devoit coûter la vie &

les biens, comme dans les cas de félonie (*a*). Le Roi nomma des Commissaires pour veiller à la recherche de ces héré- 1539. sies, de ces irrégularités; & l'attribution en fut donnée à la Chambre des Jurés.

Le Roi étendit à la fois son bras oppresseur sur l'un & sur l'autre parti en rédigeant cette Loi; les Catholiques avoient raison de murmurer de ce que les Moines & les Religieuses, quoique renvoyés de leurs Couvens, n'étoient pas moins bisarrement assujettis à leur vœu de célibat (*b*): mais, comme les Protestans étoient les plus exposés à la sévérité de l'acte, le malheur de ces adversaires, suivant la maxime de l'esprit de parti, fut regardé par les adhérans à l'ancienne foi, comme leur triomphe & leur prospérité propre. Cranmer eut le courage de s'opposer à ce Bill dans sa chambre; le Roi lui marqua inutilement le desir qu'il s'absentât, il ne put obtenir de lui cette preuve de déférence (*c*). Henry étoit accoutumé à la liberté & à la sincérité de Cranmer; toujours convaincu de la droiture de ses intentions, il eut dans cette occasion, une indulgence pour lui, qu'il n'auroit eue pour personne, & ne se permit pas même le murmure contre cette fermeté. Ce Prélat fut cependant obligé, conformément au nouveau statut, de renvoyer, sa femme, qui étoit niéce d'Osiander, fameux Théologien de Nuremberg (*d*); le Roi satisfait de cette marque de soumission, lui continua sa premiere bienveillance & lui fit le même accueil. Latimer & Shaxton perdirent leur Evêché en vertu de cette Loi, & furent mis en prison.

Proclamations rendues égales aux Loix.

Le Parlement, ayant ainsi suprimé toutes les libertés Ecclésiastiques de l'Angleterre, procéda à renoncer de même à toutes les libertés Civiles; & sans scrupule, & sans délibération, il fit un acte qui renversoit totalement la constitu-

(*a*) 31. Henry VIII. c. 14. Herbert in Kennet, p. 219.

(*b*) On raconte que le Duc de Norfolk rencontrant quelque tems après que cet acte fut passé, un de ses Chapelains, soupçonné de favoriser la réformation, lui dit: « Que pensez-vous à présent, » Monsieur, de la Loi qui défend aux » Prêtres d'avoir des femmes? Mylord, » répondit le Chapelain, vous avez fait » cette Loi, mais vous n'empêcherez » pas les femmes des Séculiers d'avoir » des Prêtres ».

(*c*) Burnet, Vol. I. p. 249. & 270. Fox, Vol. II. p. 1037.

(*d*) Herbert in Kennet, p. 219.

1539. tion du Gouvernement Anglois. Il attacha aux proclamations, ou Edits du Roi, la même valeur, qu'aux actes passés dans le Parlement, &, pour rendre encore cette Loi plus détestable, s'il étoit possible, il la motiva, comme si elle étoit seulement déclarative & faite pour expliquer l'étendue naturelle de l'autorité royale. Le préambule contenoit, que le Roi avoit publié autrefois plusieurs Déclarations, auxquelles des personnes mal intentionnées, & ne considérant pas ce qu'un Monarque pouvoit faire, en vertu de sa puissance royale, avoit obstinément dédaigné d'avoir égard; que cette licence pouvoit s'encourager parmi les malfaiteurs, non-seulement jusqu'à désobéir aux Loix du Dieu tout-puissant, mais aussi jusqu'à outrager la Majesté du Roi, *qui avoit le plein pouvoir d'en ordonner la punition*; qu'il arrivoit souvent, des circonstances subites & pressantes, auxquelles il falloit apporter des remedes avec trop de promptitude, pour attendre l'Assemblée & les Délibérations lentes du Parlement; que le Roi avoit droit, par son autorité émanée de Dieu, de ne consulter que le bien public dans ces occasions, & d'agir en conséquence: que cependant la résistance de ses sujets refractaires, pouvoit alors le pousser aux extrémités & à la violence; que le Parlement, d'après ces considérations, & pour prévenir désormais les doutes & les objections, assuroit, par un statut exprès, cette prérogative de la Couronne; qu'il autorisoit Sa Majesté à publier toutes les Proclamations, Edits, Déclarations qu'il jugeroit nécessaires avec l'avis de son Conseil; & enjoignoit l'obéissance sous les peines que l'on croiroit convenables d'ordonner; & qu'enfin ces déclarations ou proclamations auroient force de Loix perpétuelles (*a*).

Soit stupidité, soit aveuglement volontaire de la part du Parlement, il prétendit, même après avoir dressé ce statut, fixer des limites à l'administration. Il passa un acte, par lequel il étoit reglé, qu'aucune déclaration ne priveroit personne de ses possessions légitimes, de ses libertés, de son patrimoine, de ses privilèges, de ses franchises, & n'abrogeroit aucune Coutume sage & reçue précédemment dans le Royaume. Le Parlement ne considéroit pas, sans doute, que

[*a*] Henry VIII c. 8.

nulle peine ne pouvoit être infligée pour cause de désobéissance aux Edits du Roi, sans donner atteinte à quelques propriétés, ou à quelques libertés du citoyen ; & que le pouvoir législatif, joint au pouvoir exécutif exercé alors par la Couronne, lui formoit une autorité absolue. Il est vrai que les Rois d'Angleterre avoient toujours été dans l'usage de rendre des déclarations de leur propre autorité, & d'exiger qu'on y obéît ; Cette prérogative étoit sans doute un symptôme assez fort d'un gouvernement absolu : mais il y avoit toujours une grande différence entre un pouvoir qui ne s'exerçoit que dans un événement accidentel, & qu'il étoit aisé de justifier par le motif d'une prompte expédition, & d'une nécessité pressante, ou d'un pouvoir conferé par un statut positif, qui ne laissoit plus le droit de l'examiner ni de le borner. 1539.

Reglement de la Succession.

S'il pouvoit y avoir quelqu'acte plus contraire à l'esprit de liberté, que cette loi, c'en seroit un autre du même Parlement qui proscrivoit non-seulement le Marquis d'Exeter, les Lords Montacute, Darcy, Hussey & d'autres qui avoient été jugés & condamnés également ; mais aussi, quelques personnes de la plus haute qualité, qu'on n'avoit jamais ni accusées, ni interrogées, ni convaincues. Henry étendoit la haine violente qu'il avoit pour le Cardinal Pole, jusqu'aux amis & aux parens de ce Prélat ; sa mere, la Comtesse de Salisbury, lui devint odieuse en particulier, par ce seul titre. Elle fut accusée d'avoir employé son autorité sur ses vassaux pour les empêcher de lire la nouvelle traduction de la Bible ; d'avoir procuré des Bulles de Rome, que l'on prétend qui furent trouvées au Coudray, sa maison de Campagne, & d'avoir entretenu une correspondance suivie avec son fils le Cardinal ; mais Henry voyant que ces fautes, ou n'étoient pas prouvées, ou n'étoient pas susceptibles, selon la loi, d'un châtiment aussi sévere qu'il le desiroit, résolut de proceder contr'elle d'une façon plus prompte & plus tyrannique ; il envoya Cromwel, l'instrument docile de ses volontés, demander aux Juges si le Parlement pouvoit proscrire une personne sans lui faire son procès, & sans la citer à comparoître devant lui, quand elle avoit deja comparu à d'autres Tribunaux (a). Les Juges répondirent, que ce seroit une démarche

(a) Institution de Coke, p. 37. & 38.

dangereuse; que la Cour suprême du Parlement devoit aux
1539. Cours inférieures l'exemple de proceder selon les formes de la justice: que nulle Cour inférieure ne pouvoit agir de cette maniere despotique, & qu'ils croyoient que le Parlement ne voudroit jamais en tracer la route. Comme on les pressa de donner une réponse plus positive, ils dirent que si une personne étoit condamnée de cette maniere, le Bill d'*attainder*, ou de proscription, seroit en effet sans appel, & absolument valide. Henry, apprenant par cette décision que cette forme de procédure, quoique directement contraire à tous les principes d'équité, étoit cependant pratiquable, & n'ayant été inquiet que de la possibilité, n'en demanda pas davantage: il prit la résolution de l'emplolyer contre la Comtesse de Salisbury. Cromwel produisit à la Chambre-Haute, une banniere sur laquelle étoient brodées les cinq playes de Jesus-Christ, symbole que les rebelles occidentaux avoient choisi, & affirma que cette banniere avoit été trouvée dans la maison de la Comtesse (*a*). Il ne paroît pas qu'on ait apporté aucune autre preuve pour constater son crime. Le Parlement enveloppa dans le même acte de proscription, & autant qu'on le peut présumer, sur d'aussi légers indices, Gertrude Marquise d'Exeter, Sir Adrien Fortescue & Sir Thomas Dingley. Ces deux Getils-hommes furent exécutés: la Marquise obtint sa grace, & survêcut au Roi, & la Comtesse eut un sursis.

Le seul acte utile que l'on passa dans cette Session, fut celui par lequel le Parlement confirmoit la suppression des Monasteres; encore cet acte étoit-il marqué au coin de l'imposture & de la tyrannie, & faisoit-il moins céder l'intérêt particulier au bien public, qu'à l'injustice & à l'iniquité. Le plan qu'on s'étoit tracé pour engager les Abbés à remettre leurs Abbayes entre les mains du Roi, avoit été conduit à son but aussi facilement que l'avoient permis tant de circonstances épineuses à combattre. On s'étoit servi de toutes les ruses & de tous les motifs qui pouvoient avoir de l'empire sur la fragilité humaine; ce n'avoit encore été qu'avec de grands efforts que ces dignitaires conventuels avoient consenti à

[a] Rymer XIV, p. 652.

faire des concessions, qu'ils regardoient comme aussi contraires à leur intérêt propre, que sacriléges & criminelles 1539.
en elles-mêmes (a). Trois Abbés, celui de Colchester, de Reading, & de Glassenbury, oserent opposer plus de résistance que les autres. Pour les punir, & pour intimider le reste par leur exemple, on trouva le moyen de les convaincre de trahison; ils périrent en conséquence par la main du bourreau, & le revenu de leurs Couvens fut confisqué (b). Non-seulement aucune de ces violences n'avoit produit l'effet qu'on en attendoit; mais le Roi savoit que des concessions faites par des gens qui n'étoient qu'usufruitiers, ne se soutiendroient pas à l'examen; il résolut d'avoir recours à l'autorité du Parlement, comme le moyen le plus sûr, & qui lui étoit le plus familier, pour mettre le dernier sceau à cette opération. Dans le préambule de l'acte qui fut dressé à ce sujet, le Parlement atteste que toutes les concessions faites par les Abbés, avoient été « sans contrainte, de leur libre volonté, & con» formes aux loix ordinaires »; en conséquence il les confirme, & assure, pour toujours, la propriété des terres Abbatiales au Roi, & à ses successeurs (c). Il est remarquable que tous les Abbés mitrés siégeoient dans la Chambre des Pairs, & que pas un d'eux, ne protesta contre ce statut.

Le rang de tous les grands Officiers de l'Etat fut fixé pendant cette Session: Comwel eut la préséance sur eux, comme Vice-Régent. Il parut assez singulier que le fils d'un Forgeron, car telle étoit sa naissance, précédât la plus haute noblesse, immédiatement après la Famille Royale; & qu'un homme dépourvu de toutes connoissances littéraires fût placé à la tête de l'Eglise.

Aussi-tôt que l'acte de six articles fut passé, les Catholiques se hâterent de faire informer contre les infracteurs: près de cinq cent personnes furent en peu de tems jettées en prison sous ce prétexte. Mais Cromwel, qui n'avoit pas eu assez de crédit pour empêcher ce Bill, en eut assez du moins pour en éluder l'exécution. Secondé par le Duc de Suffolk, & le Chancelier Audley, aussi-bien que par Cranmer, il fit des représentations sur la cruauté qu'il y auroit à punir tant de

[a] Collier, Vol. II. p. 158. & suiv. [b] Hen. VIII. c. 10. [c] Hen. VIII. c. 13.

criminels, & il en obtint l'élargissement. L'irrésolution de 1539. l'esprit du Roi donnoit à chaque parti, l'occasion de triompher à son tour. Henry n'eut pas plutôt passé cette loi, qui sembloit faire une blessure si profonde aux réformés, qu'il accorda une permission générale d'avoir la nouvelle traduction de la Bible dans chaque famille ; permission que ce parti regarda comme une des plus importantes victoires

Henry projette de se marier.

On avoit remarqué que Henry se laissoit si volontiers subjuguer par ses femmes, tant qu'il conservoit du goût pour elles, que l'avantage décisif de l'un ou de l'autre parti sembloit dépendre beaucoup du choix de la future Reine. Immédiatement après la mort de Jeanne Seymour, la plus chérie de toutes les infortunées qu'il avoit épousées, il ne laissa pas de songer à se remarier encore. Le premier objet sur lequel il jetta les yeux étoit la Duchesse Douairiere de Milan, niéce de l'Empereur ; & il fit des propositions pour l'obténir. Mais ayant trouvé des difficultés, son amitié pour François le porta plutôt à préferer une Princesse Françoise. Il demanda donc la Duchesse Douairiere de Longueville, fille du Duc de Guise, Prince de la Maison de Lorraine ; mais François lui répondit, qu'elle étoit déja fiancée au Roi d'Ecosse. Cependant Henry, à qui ce mariage plaisoit, ne voulut point y renoncer : le compte qu'on lui avoit rendu de la conduite, du mérite & de la beauté de la Duchesse, le prévenoit fort en sa faveur. Il avoit envoyé secrettement Meautis en France pour examiner sa personne & son caractere; le rapport de cet Agent ne servit qu'à l'enflammer davantage : il apprit qu'elle étoit fort grasse ; &, sur cette particularité, il la jugea encore mieux assortie avec lui, dont l'embompoint étoit alors devenu énorme. Le plaisir de mortifier son neveu qu'il n'aimoit pas, se joignoit aussi à tous les autres motifs qu'avoit Henry de conclure ce mariage ; & il insista pour que François lui donnât la préférence sur le Roi d'Ecosse. Mais François sentoit en vain que l'alliance de l'Angleterre étoit la plus importante ; il ne voulut point manquer de parole à son ami & à son allié : ainsi, pour éviter des sollicitations trop pressantes, il envoya la Duchesse de Longueville en Ecosse. Cependant, pour ne pas se brouiller avec Henry, François lui offrit Marie de Bourbon, fille du Duc de Vendôme ; mais, comme

Henry

Henry sçavoit que Jacques lui-même avoit refusé cette Princesse, il rejetta la proposition. Le Monarque François lui donna le choix des deux sœurs cadettes de la nouvelle Reine d'Ecosse, en l'assurant qu'elles ne lui étoient pas inférieures en mérite, & que l'une d'elles la surpassoit en beauté. Henry étoit aussi difficile sur l'examen de la figure de ses femmes, que si son cœur eût été susceptible d'une passion délicate, & il ne s'en rapportoit sur cet article important, ni à ce qu'on lui en disoit, ni même aux portraits qu'on lui en pouvoit procurer: il pria donc François d'accepter une conférence avec lui à Calais sous prétexte d'affaires, & d'amener à sa suite les deux Princesses de Guise, & les plus belles femmes de sa Cour, pour qu'il pût choisir son épouse entr'elles. Mais la galanterie de François fut blessée de cette proposition ; il se picquoit de trop d'égards pour le beau sexe, pour conduire ainsi des femmes de qualité, comme des chevaux au marché, que le caprice des marchands y choisit, ou y rejette, selon qu'ils lui conviennent ou lui déplaisent. Henry ne voulut rien comprendre à toutes ces réflexions frivoles; il persista dans sa proposition que, malgré le desir de vivre en bonne intelligence avec lui, François se crut à la fin obligé de refuser nettement. 1539.

Le Roi tourna alors ses vues du côté de l'Allemagne pour y contracter quelqu'alliance. Comme les Princes de la Ligue de Smalcalde étoient fort mécontens des persécutions qu'ils essuyoient de la part de l'Empereur sur l'article de leur religion, il espera qu'en se mariant dans une de leurs familles, il renouvelleroit avec eux des liaisons d'amitié qu'il croyoit utiles à lui-même. Cromwel seconda ses desseins avec joie; & lui proposa Anne de Cléves, dont le pere, Duc de ce nom, avoit beaucoup de crédit parmi les Princes Luthériens, & dont Sibille, sa sœur étoit mariée à l'Electeur de Saxe, chef de la Ligue Protestante. Un portrait flatté de cette Princesse, fait par Holben, détermina Henry à la demander à son pere; après quelques négociations, ce mariage, malgré les oppositions de l'Electeur de Saxe, fut à la fin conclu, & la Princesse conduite en Angleterre. Le Roi, impatient de voir sa future épouse, se rendit mystérieusement à Roches- Il épouse Anne de Cléves.

1539. ter. Il la trouva en effet d'une taille aussi haute, & aussi épaisse qu'il pouvoit le souhaiter ; mais totalement dépourvue de graces & de beauté ; & très-différente des portraits qu'il en avoit reçus. Il fut consterné à son aspect, & protesta qu'elle ne pourroit jamais lui inspirer qu'un sentiment désagréable. Elle lui déplut encore davantage, quand il s'appeçut qu'elle ne parloit que Hollandois, langue qu'il n'entendoit pas, & que l'agrément de sa conversation ne pouvoit compenser par conséquent la laideur de sa personne. Il s'en retourna fort triste à Greenwich, & se plaignit amérement de son malheureux sort à Cromwel, au Lord Russel, à Sir Antoine Brown, & à Sir Antoine Denny. Ce dernier lui représenta, dans l'intention de le consoler, que son malheur lui étoit commun avec toutes les têtes couronnées, qui ne pouvoient consulter leur inclination comme les particuliers, & qui se marioient d'après le jugement & la fantaisie d'autrui.

Il prend du dégoût pour elle.

On discuta dans le Conseil du Roi, s'il ne feroit pas tems encore de rompre ce mariage, & de renvoyer la Princesse dans son pays. La situation de Henry sembloit alors fort critique. Après la conclusion d'une treve de dix ans entre l'Empereur & le Roi de France, ces deux Monarques rivaux paroissoient disposés à vivre en bonne intelligence ; & leur union donnoit aussi beaucoup de jalousie à la Cour d'Angleterre. L'Empereur, qui connoissoit le caractere magnanime de François, avoit même en lui une confiance assez rare à ce degré parmi les grands Princes. De nouveaux troubles s'élevoient dans les Pays-Bas ; les habitans de Gand s'étoient révoltés, & cette révolte semloit annoncer les suites les plus dangereuses.

1540. Charles, qui résidoit alors en Espagne, resolut de se transporter en personne dans la Flandres pour y appaiser ces désordres ; mais la grande difficulté étoit d'imaginer un moyen sûr de s'y rendre. Le chemin par l'Italie & l'Allemagne auroit été d'une longueur rebutante, & celui de la traverse du Canal, pouvoit être dangereux, à cause des forces Navales de l'Angleterre : Charles prit le parti de demander à François la permission de passer par ses Etats, & celui de confier sa personne à la foi d'un rival qu'il avoit si mortellement offensé. Le généreux Roi de France le reçut à Paris

de la maniere la plus somptueuse & la plus caressante; &, quoiqu'il pût être excité par l'intérêt & la vengeance, aussi-bien que par les conseils de sa maîtresse & de ses favoris, à profiter de l'occasion qui se présentoit, il conduisit l'Empereur en sûreté jusques hors de son Royarme. Il s'imposa même la délicatesse de ne lui parler d'aucune affaire pendant son séjour en France, pour que ces demandes n'eussent point l'air d'un acte de violence sur son Hôte. 1540.

Henry informé de toutes ces particularités, crut que l'union la plus cordiale, étoit vraiment établie entre ces deux grands Princes, & que leur zele pour la Religion pourroit les engager à tomber sur l'Angleterre avec leurs armées combinées (a). Une alliance avec les Princes Allemands, paroissoit plus que jamais utile à ses intérêts, & à sa sûreté; il sentoit que s'il renvoyoit la Princesse de Cléves, sa famille & ses amis supporteroient difficilement un tel affront. Malgré sa répugnance pour elle, il se détermina donc à conclure ce mariage, & dit à Cromwel que, puisque les choses avoient été si loin, il falloit baisser la tête sous le joug. Cromwel qui n'ignoroit pas combien son propre intérêt couroit de risque dans cette affaire, étoit fort empressé de savoir du Roi, le lendemain de la célébration, si la Reine lui déplaisoit moins. Le Roi lui répondit, qu'il en étoit encore plus dégoûté que la veille; & qu'elle perdoit toujours à l'examen: il prit la résolution de faire lit-à-part avec elle, & la soupçonna même de n'être pas venue vierge dans le sien; point sur lequel il étoit excessivement délicat. Cependant il continua d'avoir des bons procédés pour Anne, & sembla accorder sa confiance ordinaire à Cromwel; mais quoiqu'il parût maître de lui-même, une amertume secrette remplissoit son cœur, & n'attendoit que l'occasion favorable de se répandre.

Assemblée du Parlement. Le 12 Avril.

Le Parlement s'assembla, &, dans cette session, il ne fut permis à aucun Abbé de sieger dans la Chambre-Haute. Le Roi s'y plaignit, par la bouche de son Chancelier, de l'extrême diversité de religions qui regnoit toujours parmi ses sujets: licence, disoit-il, qu'il falloit d'autant moins tolérer qu'a-pré-

(a) Stowe, p. 579.

1540. sent l'Ecriture-Sainte étoit entre les mains de tout le monde, & devoit être l'étendard général de la Foi. Mais il avoit chargé, ajoutoit-il, quelques Evêques, & quelques Théologiens de dresser une Liste des articles de Foi que son peuple devoit adopter; & il étoit déterminé à *ce que le Christ, la doctrine du Christ & la vérité* remportassent la victoire. Il paroît que le Roi attendoit plus d'effet de cette maniere de fixer la croyance par les nouveaux Livres de ses docteurs, que de la publication des Ecritures-Saintes. Cromwel, comme Vicaire général, fit aussi un discours *à la Chambre-Haute* au nom du Roi; les Pairs y répondirent en accablant l'Orateur de flatteries, jusqu'à se récrier qu'il étoit digne par son mérite, d'être le Vicaire Général de l'Univers. Il ne parut point que ce Ministre fût moins en faveur auprès de son Maître: il en reçut même aussi-tôt après la séance du Parlement, le titre de Comte d'Essex, & l'Ordre de la Jarretiere.

Il ne restoit plus qu'un Ordre Religieux en Angleterre, celui des Chevaliers de Saint Jean de Jérusalem, ou Chevaliers de Malte, comme on les appelloit ordinairement. Cet Ordre motié Ecclésiastique, moitié Militaire, avoit rendu de grands services à la Chrétienté, par sa valeur, & retardé à Jerusalem, à Rhodes & à Malte les succès rapides des Infidéles. Pendant que l'on procédoit à la suppréssion générale des Maisons Religieuses en Angleterre, ces Chevaliers avoient eu le courage & la fermeté de refuser l'abandon de leurs revenus au Roi; Henry fut obligé d'avoir recours au Parlement pour la dissolution de cet Ordre, dont les richesses n'étoient pas une addition médiocre à faire à toutes celles dont le Roi s'étoit déja emparé par le même moyen. Mais il avoit très-mal administré le produit du pillage des biens de l'Eglise: la profusion de sa générosité mal entendue, avoit plus dissipé, que sa cupidité ne pouvoit acquérir; le Parlement fut très-surpris pendant cette session que Henry demandât encore quatre Dixiemes, & un subside d'un Shelling par livre pour deux ans (*a*): c'étoit tromper l'attente du peuple à qui l'on

(*a*) Rapin de Thoiras, assez souvent peu d'accord avec M. Hume, ne porte ce subside accordé par la Chambre des Communes, qu'à un dixiéme & quatre quinziéme, ce qui est beaucoup moins exorbitant.

avoit fait espérer qu'il ne supporteroit plus d'impôt. Quoique les Communes fussent prodigues de leur liberté, & du sang de leurs compatriotes, elles étoient avares de leur argent; & ce ne fut pas sans difficultés, que ce Monarque, aussi redouté qu'absolu, obtint le don qu'il sollicitoit. Les membres de la convocation lui accorderent sur leurs biens, quatre shelings par livres pendant deux ans; le prétexte dont on coloroit ces demandes, étoit les grandes dépenses que Henry avoit été obligé de faire pour la défense de la nation, en bâtissant des Forts le long de la côte, & en équippant une Flotte. Comme il n'avoit alors aucun Allié dans le continent sur lequel il pût placer sa confiance, il n'établit sa sûreté que sur ses propres forces; &, par cette raison, fut exposé à des frais plus considérables pour se précautionner contre les dangers d'une invasion. 1540.

La faveur de Cromwel, & le consentement du Roi à la célébration du mariage d'Anne de Cléves n'avoient l'un & l'autre que de fausses apparences. L'aversion de Henry pour la Reine augmentoit tous les jours en secret; & ayant enfin rompu les digues que la politique lui avoit opposées, elle détermina ce Prince à chercher à la fois, le moyen de dissoudre une union si odieuse pour lui, & de perdre le Ministre qui en avoit été l'Auteur. La chûte de Cromwel fut encore accélérée par d'autres causes. Toute la Noblesse haïssoit un homme qui, de la plus basse extraction s'étoit non-seulement élevé au-dessus d'elle par sa place de Vicaire général, mais qui avoit encore envahi plusieurs des plus grandes charges du Royaume. Indépendamment de cette commission, qui lui donnoit une autorité presqu'absolue sur le Clergé, & même sur les séculiers, il étoit Garde du petit Sçeau, grand Chambellan & grand Maître de la Garderobe. Il avoit aussi été décoré de l'Ordre de la Jarretiere qu'on ne donnoit qu'aux gens des maisons les plus illustres, & qui sembloit être profané sur une personne d'une naissance si obscure. Le peuple ne le détestoit pas moins, comme Auteur des violences exercées contre les Monasteres, établissemens toujours chéris & révérés par la multitude. Les Catholiques le regardoient comme l'ennemi secret de leur reli-

Chûte de Cromwel.

gion : les Protestans, qui l'avoit vu concourir en apparence
1540. aux persécutions qu'ils avoient essuyées, n'étoient pas mieux disposés en sa faveur que leurs adversaires ; ils lui reprochoient au moins la timidité, si ce n'étoit la perfidie de sa conduite. Le Roi qui entendoit des clameurs s'élever de tous côtés contre l'administration actuelle, ne fut pas fâché de pouvoir rejetter sur Cromwel le poids de la haîne publique, & se flatta de regagner l'affection de ses sujets par un sacrifice qui lui coûtoit si peu.

Mais une autre cause encore mit subitement tous ces motifs en action, & produisit un changement inattendu dans le ministere. Le Roi étoit devenu amoureux de Catherine Howard, niéce du Duc de Norfolk ; & toujours déterminé à satisfaire ses passions nouvelles, il ne trouva point d'autre expédient que de faire divorce avec Anne de Cléves, pour élever Catherine à son lit & à son Trône : le Duc qui étoit depuis long-tems ennemi de Cromwel, se servit du crédit di sa niéce pour culbuter ce Ministre, comme il s'étoit servi autrefois de celui d'Anne de Boleyn contre Wolsey : lorsque tous ses ressors furent préparés, il obtint une commission du Roi d'arrêter Cromwel, sur l'accusation de haute trahison portée au Conseil, & de le confiner dans la Tour. Un Bill de proscription fut immédatement après expédié contre lui ; & la Chambre des Pairs, sans instruire de procès, sans interrogatoire, sans preuves, jugea à propos de condamner à mort, un homme, que peu de jours auparavant, elle avoit déclaré *digne d'être le Vaicaire Général de l'Univers.* La Chambre des Communes fit passer le Bill, quoique ce ne fût pas sans contestations : on accusoit Cromwel d'hérésie & de trahison ; mais les choses qui furent citées comme des intrigues criminelles, étoient sans vraisemblance & même absolument ridicules (*a*). La seule circonstance de sa conduite par laquelle il sembla mériter son sort, fut d'avoir été l'instrument de la tyrannie du Roi, en intriguant dans la premiere séance du Parlement, pour faire passer contre la Comtesse de Salisbury & d'autres personnes un Bill aussi injuste que celui dont il avoit à se plaindre lui-même.

[*a*] Burnet, Vol. 1. p. 278.

Cremwel fit, & sans succès, les derniers efforts pour fléchir le Roi par les plus humbles soumissions. Ce n'étoit pas l'usage de ce Prince de perdre à demi ses favoris & ses Ministres. En vain le malheureux prisonnier lui écrivit une fois d'une maniere assez touchante pour lui arracher des larmes, Henry s'endurcit contre tous les mouvemens de la compassion, & lui refusa sa grace. Cromwel finissoit sa lettre par ces mots » Je suis le plus infortuné de ceux que cette prison ait jamais » renfermés dans ses murs, & le plus soumis à la mort, lorsqu'il plaira à Dieu & à Votre Majesté de m'y livrer. Cependant la foiblesse humaine, qui m'attache à la vie, me » porte à vous demander le pardon de mes fautes. Ecrit à » la Tour avec le cœur oppressé, & la main tremblante, » de Votre Majesté, le plus malheureux prisonnier & le plus » pauvre esclave, Thomas Cromwel » & un peu plus bas : » Magnanime Prince, je vous crie miséricorde, miséricorde, » miséricorde ». Lorsqu'on le conduisit à l'échafaud, il ne se permit aucune protestation véhémente de son innocence, ni aucun murmure contre l'Arrêt qu'il alloit subir. Il savoit trop que Henry vengeroit sur son fils le moindre signe de révolte contre sa volonté ; & que sa mort seule n'assouviroit pas la cruelle sévérité de ce Monarque. Cromwel étoit homme prudent, délié, habile, digne d'un meilleur Maître, & d'une meilleure destinée. Quoiqu'élevé d'une très-basse origine au sommet des grandeurs, il ne s'oublia jamais jusqu'à montrer de l'arrogance ou du mépris pour ses inférieurs ; il fut même attentif à reconnoître tous les bons offices qu'on pouvoit lui avoir rendus dans son état le plus obscur. Il avoit été Soldat pendant la guerre d'Italie, où il eut quelqu'obligation à un Marchand de Lucques, qui ne se souvenoit ni de lui, ni du service qu'il avoit pu lui rendre. Cromwel, au plus haut point de son élévation, en arrivant un jour à Londres, apperçut par hasard son bienfaiteur alors réduit à l'indigence par une suite d'événemens malheureux. Il l'envoya chercher sur le champ, lui rappella leur ancienne amitié, & rétablit sa fortune dans sa prospérité (*a*).

1540.

Son exécution le 28. Juillet.

On prit les mesures nécessaires pour procéder au divorce du Roi & d'Anne de Cléves, en même tems que l'on fit

Divorce du Roi & d'Anne de Cléves

[*a*] Burnet, Vol. 1, p. 172.

passer le Bill de proscription contre Cromwel. La Chambre
1540. des Pairs conjointement avec celle des Communes présenta une requête à Sa Majesté pour la supplier de trouver bon qu'on examinât la validité de son mariage ; & les ordres furent aussi-tôt expédiés pour qu'on instruisit cette affaire devant la Convocation. Anne avoit été accordée autrefois par son pere au Duc de Lorraine ; mais elle, & le Duc même, étoient alors dans l'enfance, & le contrat avoit ensuite été annullé du consentement des deux Parties. Le Roi fit cependant de ce contrat la baze de ses moyens de divorce avec cette Princesse, & y ajouta deux raisons qui ne paroîtront pas moins extraordinaires ; l'une, qu'il n'avoit pas donné son consentement intérieur à ce mariage ; l'autre qu'il ne l'avoit pas consommé. La Convocation n'en demanda pas davantage, & le cassa solemnellement : le Parlement ratifia la décision du Clergé (*a*) ; & la sentence fut notifiée immédiatement après à la Reine.

Heureusement pour Anne, qu'elle étoit née si insensible aux choses même qui affectent le plus son sexe, que l'aversion du Roi, & la poursuite de son divorce n'altérerent jamais un moment sa tranquillité. Elle écouta volontiers les propositions d'accommodement qu'il lui fit faire. Lorsqu'il lui offrit de l'adopter comme sa sœur ; de lui marquer son rang après la Reine, & après Elisabeth ; de lui assigner un revenu de trois mille livres par an, elle accepta toutes ces conditions & donna son consentement à la rupture de son mariage (*b*). Elle écrivit elle-même à son frere, car son pere étoit mort, qu'elle étoit fort bien traitée en Angleterre & qu'elle désiroit qu'il vécût en bonne intelligence avec le Roi. La seule

(*a*) Pour montrer à quel excès Henry se jouoit des Loix & du bon sens, avec quelle bassesse le Parlement se plioit à tous ses caprices, & jusqu'à quel point le Roi & cette Assemblée avoient perdu tous sentimens de pudeur, un acte fut passé dans cette Session même, par lequel on déclaroit, qu'un contrat antérieur ne pourroit servir de fondement à la cassation d'un mariage ; comme si ce prétexte n'avoit pas été mis en usage pour casser celui d'Anne de Boleyn & d'Anne de Cléves. Mais on prétend que l'intention de Henry dans cette Loi, étoit de restituer la légitimité à la Princesse Elisabeth ; & il étoit du caractere de ce Monarque de ne fixer ses regards que sur l'objet présent, sans jamais les porter sur l'inconséquence de sa conduite. Le Parlement mit au rang du crime de haute trahison, la hardiesse de nier la dissolution du mariage de Henry avec Anne de Cléves. Herbert.

(*b*) Herbert, p. 458. & 459.

seule marque de fierté qui lui échappa, fut de refuser de retourner dans son pays, après l'affront qu'elle avoit reçu; 1540.
& elle vécut & mourut en Angleterre.

Malgré la modération d'Anne de Cléves, cet événement produisit un grand refroidissement entre Henry & les Princes Allemands; mais, comme la situation de l'Europe étoit différente alors, il vit leur ressentiment avec assez de froideur. L'étroite intimité qui s'étoit établie entre François & Charles n'avoit pas été de longue durée : l'incompatibilité de leur caractere se fit bien-tôt sentir; elle ralluma leur ancienne haine & leur jalousie plus vivement que jamais. Pendant le séjour de Charles à Paris, François cédant imprudemment à sa propre franchise, & à la satisfaction qu'une belle ame trouve naturellement dans les actions généreuses, fit quelques confidences délicates à cet Empereur intéressé; après avoir perdu toute défiance sur le compte de son rival, il se flatta que Charles & lui, se soutenant réciproquement, pouvoient négliger toute autre alliance. Non-seulement François avoit communiqué à Charles l'état de ses négociations avec Soliman & les Vénitiens; il s'étoit aussi ouvert sur les sollicitations qu'il avoit reçues de la Cour d'Angleterre, pour entrer dans une confédération contre lui (*a*). Charles ne fut pas plutôt arrivé dans ses Etats qu'il se montra indigne de la reception qu'on lui avoit faite. Il refusa d'exécuter sa promesse & de mettre le Duc d'Orléans en possession du Milanez: il informa Soliman, & les Vénitiens des dispositions de leur Allié à leur égard; il prit soin de faire dire malignement à Henry, avec quelle facilité François abandonnoit un ancien ami, auquel il avoit des obligations si importantes, & qu'il ne sacrifioit pas moins à un nouveau confédéré. Enfin il empoisonna & défigura même auprès de ce Prince plusieurs choses échappées innocemment au cœur sans artifice du Monarque François. Si Henry avoit été capable d'un discernement juste & d'une générosité réelle, cette perfidie de Charles auroit seule suffi pour le guider dans le choix de ses Alliés; mais son orgueil insupportable le détermina aussi-tôt à renoncer à l'amitié de François, coupable à ses yeux d'avoir don-

(*a*) Daniel, & Dutillet.

1540. né la préférence à l'Empereur d'une maniere si peu attendue: comme Charles lui proposoit de renouveller avec lui leur ancienne union, il en accepta l'offre; & se croyant en sûreté avec cette alliance, il négligea l'appui de la France & des Princes d'Allemagne.

Ce nouveau systême que Henry adoptoit à l'égard des affaires étrangeres, étoit extrêmement agréable à ses sujets Catholiques; &, comme entr'autres raisons il avoit peut-être contribué à la chûte de Cromwel, ils espérerent de l'emporter enfin sur leurs antagonistes. Le mariage du Roi avec Catherine Howard, qui succéda immédiatement à son divorce avec Anne de Cléves, fut encore regardé comme un présage heureux pour leur cause; & les événemens qui arriverent ensuite répondirent parfaitement à leur attente. Le Conseil de Henry, étant subordonné à Norfolk, & à Gardiner, on commença une persécution furieuse contre les Protestans, & la loi des six articles fut exécutée à la rigueur. Le Docteur Barnes, qui avoit été la cause de l'exécution de Lambert, devint à son tour la victime de l'esprit persécuteur; un bill passé en Parlement, sans autre forme de procès, le condamna au feu, avec Jerôme & Gerard. Il discuta des Questions Théologiques jusqu'aux pieds du poteau. La dispute entre lui & le Shérif tourna sur l'Invocation des Saints; Barnes dit à ce sujet, qu'il doutoit que les Saints priassent pour nous; mais, que s'ils le pouvoient, il espéroit qu'avant une demi-heure il prieroit pour les Shérif & pour tous les spectateurs. Il engagea ensuite le Shérif de porter au Roi ses derniers vœux, comme la requête d'un homme expirant, qui devoit produire un grand effet sur ce Monarque, quoi qu'il en eût envoyé l'auteur au bûcher. L'objet de cette requête, étoit que Henry supprimât les cérémonies superstitieuses, & fût très-vigilant à empêcher la fornication, & les juremens (a).

Son mariage avec Catherine Howard, le 8. Avril.

Tandis que Henry procédoit avec cette violence contre les Protestans, il n'épergoit pas les Catholiques, qui nioient sa Suprématie; & un Etranger qui étoit alors en Angleterre, avoit raison de dire, que ceux qui prenoient parti pour le Pape étoient brûlés, & que ceux qui se déclaroient contre,

(a) Burnet, Vol. 1. p. 298. Fox.

étoient pendus (*a*). Le Roi mettoit même une sorte d'ostentation dans cette impartialité tyrannique qui asservissoit les deux partis à la fois, & imprimoit une terreur générale. Barnes, Gerard & Jerôme avoient été traînés au lieu de l'exécution sur trois clayes; & sur chacune étoit placé à côté d'eux un Catholique, qui alloit être aussi le martyr de sa Religion. Ces Catholiques, Abel, Fethertone, & Powel, assurerent que ce qu'ils trouvoient de plus cruel dans leur supplice, étoit d'être ainsi associés avec des hérétiques, tels que ceux qu'on alloit faire mourir en même tems qu'eux (*b*). 1540.

Quoique le génie Anglois parût tout-à-fait affaissé sous la puissance despotique de Henry, il s'en exhala cependant encore quelques vapeurs orageuses. Sir John Nevil se mit à la tête des mécontens de Yorkshire, & excita une espece de révolte, qui fut bien-tôt appaisée. On exécuta Nevil & les autres chefs. Le reste des rébelles furent supposés avoir été entraînés par les intrigues du Cardinal Pole, & le Roi se détermina tout-à-coup à faire expier à la Comtesse de Salisbury, le crime de son fils. Il ordonna qu'on la conduisît à la Place des exécutions, où cette femme respectable soutint jusqu'à son dernier moment l'héroïque fierté de cette longue suite de Monarques dont elle descendoit (*c*). Elle refusa de poser son col sur le billot, & de se soumettre en aucune maniere à une Sentence rendue sans aucune formalité. Elle dit à l'Exécuteur, que s'il vouloit avoir sa tête, il n'avoit qu'à la saisir comme il pourroit: & la secouant alors d'un air imposant, elle se mit à courir au-tour de l'échafaud; l'Exécuteur la poursuivit, la hache levée, en lui portant plusieurs coups perdus, avant de pouvoir la frapper du coup fatal. Ainsi périt le dernier rejetton de la branche des Plantagenet, qui avoit gouverné l'Angleterre pendant trois cens ans avec beaucoup de gloire, mais encore plus de crimes & d'infortunes. Le Lord Gray, homme qui avoit rendu autrefois de grands services à la Couronne, fut aussi décapité pour crime de trahison, immédiatement après la Comtesse de Sa- Le 27 Mai.

(*a*) Fox, Vol. II. p. 529. (*b*) Saunders de Schisme Angl. (*c*) Herbert, p. 468.

1540. lisbury. Nous ne savons rien du fondement de son accusation.

La révolte qui s'étoit allumée dans les Provinces occidentales, engagea Henry à s'y transporter pour pacifier l'esprit de ses peuples, les réconcilier avec son Gouvernement, & abolir les anciennes superstitions auxquelles ces contrées tenoient encore fortement. Un autre motif entroit aussi dans son voyage : il se proposoit d'avoir une Conférence à York avec son neveu, le Roi d'Ecosse, &, s'il étoit possible, de cimenter une union indissoluble avec ce Royaume.

1541. Le même esprit d'innovation, en matiere de Religion, qui s'étoit emparé de l'Europe, agissoit alors en Ecosse, & avoit commencé, long-tems auparavant cette époque, d'y fomenter les mêmes défiances, les mêmes craintes & les mêmes persécutions qu'en Angleterre. Patrick Hamilton, jeune homme de bonne maison, avoit été nommé à l'Abbaye de Ferne, vers l'an 1527, & envoyé hors de son pays pour achever son éducation : il se lia de société avec quelques Réformés, & s'en retourna dans sa patrie très-mal disposé en faveur de cette même Eglise, de laquelle son mérite & sa naissance paroissoient lui assurer les dignités les plus éminentes. L'impétuosité de sa jeunesse, & l'ardeur de son zele pour les nouveautés, ne lui permirent pas de cacher ses sentimens. Campbel, Prieur des Dominicains, s'étoit insinué dans sa confidence, sous l'apparence de l'amitié, & de la sympathie d'opinion. Ce Moine eut la perfidie de le dénoncer à Béaton, Archevêque de Saint-André. Hamilton fut invité à venir argumenter dans le Diocese, avec quelques Ecclésiastiques, sur plusieurs points de Controverse. Après avoir beaucoup raisonné sur la justification des pécheurs, le libre-arbitre, le péché originel, & d'autres sujets de cette nature, la Conférence se termina par condamner Hamilton au feu pour ses hérésies. Ce jeune homme, qui avoit été sourd aux Conseils de l'ambition, ne fut pas plus accessible à la crainte de la mort. Il envisagea d'un œil satisfait, & la gloire de rendre témoignage à la vérité, & la prompte récompense qui suivroit son martyre. Le peuple, qu'il intéressoit par sa jeunesse, ses vertus & son illustre naissance, fut extrêmement ému de

Etat des affaires d'Ecosse.

la constance avec laquelle il finit sa vie. Les événemens qui arriverent après son exécution, confirmerent les dispositions 1541.
avantageuses où l'on étoit sur son compte. Il cita Campbel, qui n'avoit cessé de l'insulter jusqu'au pied du poteau, à comparoître au Tribunal de Jesus-Christ. Soit que ce persécuteur fût troublé de ce qui venoit de se passer, ou que ses remords l'agitassent, ou peut-être qu'il eût en lui le germe de quelque maladie, il perdit l'usage de sa raison dans l'instant même; une fievre violente le saisit, il mourut: cette catastrophe fit regarder Hamilton comme un Prophéte & comme un Martyr par le peuple qui en avoit été témoin (*a*).

Entre les Disciples convertis par Hamilton, étoit un Moine nommé Forrest, qui devint un zélé Prédicateur; malgré ses précautions pour ne pas s'ouvrir tout-à-fait sur ses sentimens, on le soupçonna d'incliner en faveur des nouvelles opinions. L'Evêque de Dunkel, son Diocèsain, lui recommanda, lorsqu'il trouveroit une *bonne* Epître, ou un *bon* Evangile, qui favoriseroit les Libertés de la sainte Eglise, d'en faire le texte de ses Sermons, & d'abandonner les autres. Forrest répondit qu'il avoit lu l'Ancien & le Nouveau Testament, & qu'il n'y avoit jamais trouvé ni une *mauvaise* Epître, ni un *mauvais* Evangile. L'attachement extrême à la sainte Ecriture, étoit regardé alors comme la marque caractéristique de l'hérésie; Forrest fut bien-tôt cité en Jugement, & condamné au feu. Tandis que les Prêtres délibéroient sur le choix du lieu de son supplice, un spectateur désintéressé leur conseilla de le faire brûler dans quelque cave, parce que la fumée de M. Patrick Hamilton avoit infecté tous ceux qui l'avoient sentie (*b*).

Le Clergé étoit alors très-embarrassé à se soutenir, non-seulement en Ecosse, mais par toute l'Europe. Comme les Réformés ne se proposoient pas moins qu'un renversement total des anciens établissemens, qu'ils représentoient comme idolâtres, impies, détestables; les Prêtres de leur côté, voyant leur honneur & leurs possessions en danger, se croyoient en droit de résister par les moyens les plus extrêmes à ces redoutables Usurpateurs. Ils appliquoient à leur situation ce

[*a*] Histoire de l'Eglise, & de l'Ecosse, par Spotswood, p. 62. [*b*] Spotswood, p. 65.

1541. principe simple d'équité, qui justifie un homme de tuer un pirate, ou un voleur, pour se disculper de même de toutes les exécutions des hérétiques. La tolérance, quoique toujours incompatible avec les devoirs des Ecclésiastiques, pouvoit, selon les Prêtres, se permettre en de certains cas; mais il leur paroissoit absurde de s'y prêter lorsque les fondemens de la Religion étoient attaqués, & lorsque les biens, & même la subsistance du Clergé couroient les plus grands risques. C'étoit ainsi que les gens d'Eglise, autant par politique que par inclination, allumoient le feu de la persécution. Cependant ils n'eurent point à s'applaudir du succès de ce remede; ils s'apperçurent que le zele enthousiaste des Réformés s'enflammoit par le châtiment, & n'en réussissoit que mieux à porter sa contagion dans les ames attendries des spectateurs. Au milieu des supplices, auxquels ses adhérans étoient exposés, la nouvelle Doctrine se répandit secrettement par-tout; & peu-à-peu tous les esprits se disposerent à une entiere révolution dans la Religion.

Le plus dangereux symptôme de cet événement pour le Clergé d'Ecosse, fut que la Noblesse, à l'aspect de ce qui s'étoit passé en Angleterre, avoit jetté un œil cupide sur les revenus de l'Eglise, & se flattoit, si la réformation avoit lieu, de s'enrichir du pillage des biens Ecclésiastiques. Jacques lui-même, Prince fort pauvre, qui aimoit la magnificence, & qui avoit eu sur-tout celle des bâtimens, s'étoit laissé séduire par le même motif, & manaçoit son Clergé d'un traitement pareil à celui qu'avoit essuyé le Clergé du Royaume voisin. Henry n'avoit pas cessé aussi de presser son neveu de suivre son exemple : animé par l'orgueil de faire des prosélites, & par l'intérêt de sa propre sécurité, si l'Ecosse vouloit s'unir étroitement avec lui, il sollicita Jacques de se rendre à York pour y conférer ensemble de leurs affaires, & il en obtint la promesse.

Les Ecclésiastiques furent très-allarmés de cette résolution du Roi Jacques; & ils employerent tous le expédiens imaginables pour l'en d'étourner. Ils lui représenterent les inconvéniens des innovations; le danger d'aggrandir la Noblesse, déja trop puissante; l'imprudence de confier sa per-

sonne à la foi des Anglois, ses ennemis-nés; la dépendance où il alloit se mettre en perdant l'amitié de la France & de tous les autres Souverains étrangers. Ils ajouterent à toutes ces considérations l'appas de l'intérêt présent qui influoit beaucoup sur le Roi; ils lui offrirent un don gratuit de cinquante mille livres, argent d'Ecosse: ils lui promirent que l'état Ecclésiastique iroit toujours au-devant de ses besoins pour contribuer aux subsides qu'il demanderoit; ils lui indiquerent la confiscation des biens des hérétiques comme le moyen de remplir son échiquier (a), & d'ajouter cent mille livres par an aux revenus de la Couronne. Les insinuations de la nouvelle Reine, à qui la jeunesse, l'esprit & la beauté donnoient beaucoup d'empire sur lui, seconderent toutes ces raisons; & Jacques fut enfin engagé d'abord à différer son départ, ensuite à envoyer s'excuser auprès du Roi d'Angleterre qui s'étoit déja rendu à York, pour cette conférence. 1541.

Henry, également outré du contretems & de l'affront qu'il essuyoit, jura de se venger de son neveu, & permit des pirateries sur mer, & des incursions sur terre contre lui, pour remplir son serment. Mais il reçut bien-tôt une autre injure dans sa propre famille à laquelle il fut encore bien plus sensible; elle le blessoit dans un point sur lequel il avoit toujours montré une extrême délicatesse. Il avoit été jusqu'alors très-satisfait de son nouveau mariage: la beauté, la jeunesse & le caractere aimable de Catherine fixoient toute son affection, & il ne faisoit point de mystere de la vivacité de son attachement pour elle. Il avoit même institué une priere dans sa Chapelle, pour rendre grace au Ciel de la félicité dont le combloit le lien conjugal, & il avoit exigé que l'Evêque de Lincoln composât un espéce d'Hymne sur ce sujet. Cependant la Reine méritoit fort peu cet excès de tendresse: elle s'étoit livrée au plus infâme libertinage. Un nommé Lascelles informa Cranmer de la vie dissolue de cette Princesse; la sœur de ce Lascelles, autrefois attachée au service de la vieille Duchesse de Norfolk, & élevée avec Catherine, avoit révélé à son frere les détails circonstanciés de l'inconduite de cette Princesse. Derham & Mannoc, deux Officiers de la maison de la

Découverte des crimes de la Reine.

[a] Bucanan, Lib. XIV. Drummont in Ja. 5. Piscotie, Ibid. Knox.

vieillle Ducheſſe, avoient été admis à ſon lit, ſans même qu'elle
1541. eût pris trop de ſoin de cacher ſa honte aux autres domeſtiques. Ce Primat, frappé de cette nouvelle, qu'il étoit auſſi dangereux de taire que de découvrir, la communiqua au Comte de Hertford & au Chancelier. Ils s'accorderent à décider qu'il n'étoit pas poſſible de garder le ſilence ſur ce ſujet ; l'Archevêque parut être la perſonne la plus convenable pour en inſtruire le Roi, & en fut chargé. Cranmer trop embarraſſé à parler ſur une matiere ſi délicate, prit le parti d'écrire hiſtoriquement le fait à Henry, qui fut exceſſivement étonné de cet avis. Cependant il avoit tant de confiance dans la fidélité de ſon épouſe, que d'abord il ne crut pas un mot des égaremens dont on l'accuſoit ; il dit même au Garde du petit Sceau, au Lord Ruſſel, Grand Amiral, à Sir Anthoni Bown & à Wriotſley, qu'il regardoit toute cette hiſtoire comme une calomnie. Cranmer ſe trouvoit alors dans une ſituation très-périlleuſe ; &, s'il n'avoit pas eu la preuve complette des déſordres qu'il avoit révélés, il eſt certain que ſa perte étoit inévitable. Cependant la ſécurité du Roi ne ſe ſoutint pas ſi bien, que ſon impatience, & ſa jalouſie naturelles ne lui ſuggéraſſent le deſir d'approfondir le fait: le Garde du petit Sceau eut ordre d'interroger Laſcelles, qui perſiſta dans ce qu'il avoit dit, & atteſta toujours le témoignage de ſa ſœur. Ce Gentilhomme, ſous prétexte d'une partie de chaſſe, ſe rendit à Suſſex, où cette femme réſidoit alors : il la trouva très-conſtante à perſiſter dans la premiere confidence qu'elle lui avoit faite, & inſtruite de toutes les particularités ; de maniere que l'évidence n'eut que trop de force contre la Reine. Mannoc & Derham, que l'on avoit arrêtés dans le même tems, furent interrogés par le Chancelier ; ils acheverent de conſtater le crime de cette Princeſſe par leur aveu, & découvrirent même d'autres circonſtances qui la deshonoroient encore davantage. Trois filles attachées à ſa maiſon, étoient dans ſes ſecrets ; quelques-unes d'elles avoient même paſſé la nuit entre Catherine & ſes amans. Tous les interrogatoires furent lus au Roi. Il en fut ſi profondément affecté, qu'il reſta long-tems dans un morne ſilence, & à la fin fondit en larmes. On interrogea la

la Reine à son tour; d'abord elle osa nier son crime; mais, lorsqu'elle sut qu'on en avoit toutes les preuves, elle avoua qu'en effet elle s'étoit mal conduite avant son mariage, & se retrancha seulement sur ce qu'elle n'avoit jamais trahi le Roi. On avoit cependant la certitude qu'un nommé Colepeper avoit passé une nuit tête à tête avec elle, depuis qu'elle étoit mariée; &, comme il paroissoit assez suspect qu'elle eût pris son ancien amant Durham à son service, on ne la jugea pas assez digne de foi pour que l'on dût croire à cette espece d'apologie; d'ailleurs le Roi étoit peu disposé à mettre quelque différence entre ces degrés de corruption. 1542.

Henry savoit que le vrai moyen d'assouvir promptement & pleinement sa cruauté sur tous ces criminels, étoit d'assembler le Parlement, son vengeur ordinaire. Les deux Chambres ayant reçu la confession de la Reine, commencerent par présenter une adresse au Roi, qui contenoit plusieurs articles singuliers. Elles invitoient Sa Majesté à ne se point affliger d'un accident désagréable, auquel tous les hommes étoient sujets; à considérer la fragilité de la nature humaine, ainsi que la vicissitude des choses de ce monde, & à tirer de ce coup d'œil philosophique un moyen de consolation. Elles demandoient qu'il leur fût permis de passer un Bill de proscription contre la Reine & ses complices; elles désiroient que le Roi y donnât sa derniere formalité par son consentement, non en personne, ce qui renouvelleroit sa douleur, & pourroit altérer sa santé, mais par Procureur; &, comme on tenoit en vigueur une loi qui plaçoit au rang du crime de haute trahison, la licence de parler mal du Roi ou de la Reine, elles imploroient la clémence de Henry, si dans cette occasion, quelques membres d'entr'elles étoient forcés à déroger à ce statut. Le 16 Janvier.

Après avoir reçu une réponse gracieuse de Henry sur tous les objets de cette requête, le Parlement procéda au Bill de proscription pour trahison, contre la Reine & la Vicomtesse de Rocheford, confidente officieuse de ses secrettes amours; Colepeper & Verham furent aussi compris dans cet acte. Le Parlement en passa un autre de la même espece contre la vieille Duchesse de Norfolk, grand-mere de Ca-

1542. Catherine, contre son oncle, le Lord William Howard, & sa femme, contre la Comtesse de Bridgewater, & neuf autres personnes instruites des déréglemens de la Reine avant & après son mariage, & jugées coupables pour les avoir cachés: telle étoit l'extravagance ordinaire de Henry, d'exiger que les plus proches parens foulassent aux pieds les nœuds les plus saints de la nature, & les loix de la pudeur & de la décence, pour lui réveler les désordres les plus honteux & les plus ignorés de leur famille. Il paroît qu'il sentit lui-même la cruauté de cette sentence; car il fit grace à la Duchesse de Norfolk, & à quelques-uns de ceux qu'on avoit condamnés pour n'avoir pas été dénonciateurs.

Pour garantir désormais lui & ses successeurs de ce fatal accident, il engagea le Parlement à rédiger une loi toute aussi insensée. On statua que quiconque sauroit, ou présumeroit fortement quelqu'irrégularité dans les mœurs de la Reine, & ne la révéleroit pas au Roi, ou à son Conseil, dans l'espace de vingt jours, seroit puni comme traitre. La même loi défendoit en même tems, de répandre les soupçons de cette espece dans le public, & qui plus est de s'en entretenir avec qui que ce soit en particulier. On statua encore que si le Roi épousoit une femme, comme chaste, & cependant qu'elle se fût manqué à elle-même, sans lui en faire l'aveu avant de s'engager avec lui, elle seroit déclarée criminelle de trahison. Le peuple ne fit que rire de cette clause ridicule, & dit que désormais il faudroit que le Roi ne jettât ses vues que sur des veuves, parce qu'on ne persuaderoit jamais à aucune fille équivoque d'obéir à ce statut (a). Après que toutes ces loix furent passées, on trancha la tête à la Reine, & à Lady Rocheford, à Tower-hill. L'une & l'autre reçurent un digne châtiment de leur vie scandaleuse; &, comme on connoissoit Lady Rochefort pour avoir été l'instrument de la perte d'Anne de Boleyn, elle mourut sans être plainte; la découverte des nouveaux crimes, confirma tout le monde dans l'opinion avantageuse qu'on avoit conçue de cette Reine infortunée.

Henry ne demanda cette fois aucun subside à son Parlement; mais il trouva moyen d'enrichir son échiquier par

[a] Burnet, Vol. I. p. 314.

un autre côté : il fit quelques pas plus hardis vers la suppression des Colleges, des Hôpitaux & d'autres fondations 1542.
de cette nature. Les courtisans avoient déja intrigué pour persuader à ceux qui étoient à la tête de ces maisons, d'en abandonner les revenus au Roi, & déja huit de ces Chefs y avoient consenti. Mais il restoit un obstacle à vaincre pour aller plus loin : il avoit été specifié dans les titres de la plûpart de ces fondations, qu'aucun Principal, ni Administrateur ne disposeroit de rien, sans le vœu unanime de tous les membres de chacune de ces sociétés, & il n'étoit pas facile de l'obtenir. Tous ces réglemens furent alors annullés au Parlement ; & les revenus de ces maisons, si utiles au public ; livrés à l'avidité du Roi, & de ses favoris (*a*). Les biens de l'Eglise avoient été si long-tems leur proie, que personne ne fut surpris de ce nouvel attentât. Henry passa du Clergé Régulier au Clergé Séculier. Il exigea de plusieurs Evêques, l'abandon des terres de divers Chapitres ; il pilla les Evêchés de Canterbury, d'York & de Londres, par cette invention, & enrichit ses avides flatteurs de leurs dépouilles.

Affaires Ecclésiastiques.

Le Clergé avoit toujours eu l'heureuse adresse d'intéresser les ames de proche en proche, à la conservation de ses biens temporels, comme à celle de son autorité en matiere d'orthodoxie : ces deux objets étoient unis si industrieusement, que le peuple ignorant & superstitieux les voyoit seulement sous l'aspect du zele pour la religion ; mais le caractere violent & opiniâtre de Henry les sépara. Sa cupidité se rassasioit à piller l'Eglise, & son hypocrite orgueil à persécuter les Hérétiques. Quoiqu'il engageât le Parlement à mitiger les peines portées par la loi des six articles, même à l'égard du mariage

(*a*) Il fut reglé par le Parlement qu'on instruiroit les Procès des criminels de haute trahison par-tout où il plairoit au Roi de nommer des Commissaires. Les cas où l'on encouroit la peine de ce crime, s'étoient si fort multipliés sous ce regne, que cet expédient sauvoit aux Tribunaux ordinaires & la peine & l'embarras de les juger. Le même Parlement érigea l'Irlande en Royaume, & dès-lors Henry joignit le titre de Roi d'Irlande à ses autres titres. Pendant cette Session, la Chambre des Communes commença, en vertu d'un simple ordre écrit par son Orateur, à faire sortir des prisons, quiconque de ses membres avoit été arrêté. C'étoit autrefois l'usage qu'elle eût recours à la Chancellerie, pour cet ordre qui devoit en émaner. L'entreprise de l'expédier elle-même augmenta l'autorité des Communes, & eut après des suites très-importantes. Hollingshed, p. 955, 956. Baker, p. 289.

des Prêtres, qui n'étoit plus puni que par une saisie des biens,
1542. Terres & Châteaux du délinquant pendant sa vie, ce Prince étoit toujours obstinément résolu à maintenir une pureté rigide dans les principes spéculatifs. Il avoit établi une commission composée des deux Archevêques, de plusieurs Evêques de deux Provinces, & d'un grand nombre de Docteurs & de Théologiens; en vertu de sa Suprématie ecclésiastique, il leur donna le pouvoir de rédiger une religion pour son peuple. Avant que les Commissaires eussent travaillé à cette entreprise difficile, le Parlement avoit passé une loi en 1541, par laquelle il ratifioit toutes les décisions que cette commission porteroit avec le consentement du Roi: il ne fut même pas honteux de déclarer expréssement qu'il ne reconnoissoit d'autre regle en affaires spirituelles, ainsi qu'en affaires temporelles, que la volonté absolue de son maître. Il y a seulement un article du statut qui semble tenir encore quelque chose de l'esprit de liberté: cet article spécifioit que les Commissaires n'établiroient rien qui pût donner atteinte aux loix & aux coutumes du Royaume. Mais dans le vrai cette condition fut insérée par le Roi même, pour servir en tems & lieu à ses propres desseins. C'étoit en introduisant ainsi de la confusion, & des contrariétés dans les loix, qu'il étoit parvenu à se rendre plus aisément le maître de la vie & des biens de ses sujets; comme l'ancienne indépendance de l'Eglise lui donnoit toujours de la défiance, il étoit bien aise, sous le voile de cette clause, de favoriser les appels des Tribunaux Spirituels aux Tribunaux Civils. Ce fut par la même raison qu'il ne voulut jamais promulguer un corps complet de Droit Canon, & qu'il encouragea les Juges à interposer leur ministere dans les causes Ecclésiastiques, pour peu qu'ils pensassent que les loix de l'Etat ou l'autorité Royale y fussent intéressées. Heureuse innovation, quoiqu'elle eût été d'abord imaginée pour tendre au despotisme!

Le Roi, armé de l'autorité du Parlement, ou plutôt de la soumission de cette assemblée, à sa suprématie spirituelle, que ce Prince croyoit inhérente en lui, employa ses Commissaires à former un systême d'opinions, dont il résultât une doctrine capable de fixer la croyance de la nation. On

publia bien-tôt après un petit volume sous le titre d'*Institution d'un Chrétien*, qui fut reçu par la Convocation, & proposé comme la regle infaillible de l'Orthodoxie. Les points les plus délicats de la justification des péchés, de la foi, du libre-arbitre, des bonnes œuvres & de la grace y sont expliqués d'une maniere assez rapprochée des opinions des Réformés; les Sacremens, qui peu d'années auparavant avoient été réduits au nombre de trois, furent alors reportés au nombre de sept, conformément aux sentimens des Catholiques. Les caprices du Roi se distinguent, à travers cet ouvrage, qu'en total on peut regarder réellement comme le sien. Car tandis que Henry prétendoit que son opinion fût la regle de la nation, il ne voulut se laisser lier les mains ni par aucun Canon, ni par aucune autorité, ni qui plus est par aucun réglement qu'il eût établi lui-même. 1542.

On n'attendit pas long-tems pour avoir encore un exmple de l'inconstance du Roi. Il fut bien-tôt dégoûté de son Institution d'un Chrétien : il ordonna de composer un autre livre que l'on appella, l'*Erudition du Chrétien*; &, sans consulter la Convocation, il fit publier, de sa propre autorité, & de celle de son Parlement, ce nouveau Code d'Orthodoxie. Il différoit beaucoup de l'Institution (*a*); mais Henry n'étoit pas moins positif dans cette seconde doctrine qu'il l'avoit été dans la premiere; & exigea de même que la foi de ses sujets suivît le signal que leur donnoit la sienne. Il n'avoit pas perdu de vue dans l'un & l'autre ouvrage le soin d'inculquer le précepte de l'obéissance passive, & il ne négligea pas plus celui de le tenir en vigueur.

Pendant que le Roi répandoit ses propres ouvrages dans le public, il semble avoir été fort embarrassé aussi-bien que le Clergé, sur le parti qu'il falloit prendre à l'égard de l'Ecriture-Sainte. Le Synode Ecclésiastique venoit de revoir la nouvelle traduction de la Bible; Gardiner avoit proposé qu'au lieu d'employer par-tout l'expression Angloise, on conservât plusieurs mots latins. Selon ce Prélat, ils contenoient une énergie, & une signification particuliere, dont on ne pouvoit trouver d'équivalens dans la langue vulgaire (*b*).

(*a*) Collier, Vol. II. p. 190. (*b*) Burnet, Vol. I. p. 313.

[redacted] Tels étoient, par exemple, *Ecclesia*, *Pænitentia*, *Pontifi-*
1542. *ces*, *contritus*, *holocausta*, *Sacramentum*, *elementa*, *ceremonia*, *mysterium*, *Presbyter*, *sacrificium*, *humillitas*, *satisfactio*, *peccatum*, *gratia*, *hostia*, *charitas*, *&c.* mais, comme ce mélange parut trop barbare, & qu'il n'auroit servi qu'à entretenir le peuple dans son ancienne ignorance, la proposion fut rejettée. Cependant l'instruction du peuple, & enfin son penchant à la dispute, sembloient entraîner un inconvénient encore plus dangereux. Cette réflexion engagea le Roi & le Parlement (*a*), aussi-tôt après la publication de l'Ecriture-Sainte, à retracter la permission qu'ils avoient d'abord donnée de la distribuer sans restriction. On en revint à interdire cette lecture à tout le monde, excepté aux Gentils-hommes & aux Commerçans (*b*). Encore ne fut-ce pas sans hésiter & sans en craindre les conséquences, qu'on accorda cette exception. Ces deux Etats ne l'obtinrent qu'à condition que cette lecture, *seroit faite tranquillement*, *& avec bon ordre.* Le préambule de l'acte portoit : « Que plusieurs personnes » ignorantes & séditieuses ayant abusé de la permission qu'on » leur avoit acordée de lire la Bible, une grande diversité » d'opinions, des animosités, des désordres, des schismes, » avoient été occasionnés par la perversion qu'elles avoient » faites du sens des Ecritures ». Il étoit sans doute très-difficile de concilier le plan d'uniformité que le Roi vouloit établir, avec la permission d'un examen libre.

Le Missel fut aussi apporté sous les yeux du Roi, & il resta à peu près dans l'état où il est encore : le nom de quelques Saints douteux, ou fabuleux, en furent seulement retranchés, ainsi que celui du Pape. Cette derniere correction fut encore faite soigneusement dans tous les Livres nouveaux qu'on imprima, & même dans les anciens qui avoient été vendus. Enfin le mot *Pape* fut omis ou raturé par-tout (*c*), si cette précaution pouvoit le supprimer de la langue, ou comme si l'affectation de le poursuivre ne le gravoit pas plus fortement dans la mémoire du peuple.

Vers le même tems le Roi purifia les Eglises d'un autre

(*a*) Qui s'assembla le 22. Janvier 1543.
[*b*] 33. Hen. VIII. c. 1.
(*c*) Histoire parlementaire, Vol. III. p. 113.

abus qui s'y étoit glissé. On y jouoit souvent des Comédies, des Pantomimes, des Farces en dérision des superstitions 1542.
accréditées autrefois. Le respect de la multitude pour les principes anciens, & pour les cérémonies du culte, s'étoit détruit peu-à-peu à ces spectacles (a). Nous ne trouvons pas que les Catholiques ayent usé de représailles, en employant ce ressort puissant contre leurs adversaires, ou ayant essayé de tourner en ridicule par le même artifice, l'esprit de fanatisme dont il paroît que les Réformés étoient fréquemment animés. Peut-être que le peuple n'eût pas été dans le goût de se divertir de cette espece de parodie de leur part : peut-être aussi que le culte adopté par les Protestans, plus simple, plus spirituel, plus abstrait, donnoit moins de prise à la plaisanterie, à laquelle les représentations sensibles prêtent ordinairement davantage. Ce fut donc un acte de police très-agréable au parti Catholique, lorsque le Roi abolit entierement ces Comédies scandaleuses.

C'est ainsi qu'Henry travailloit incessamment par des argumens, des formules de Foi, & des loix pénales à porter son peuple à l'uniformité de Doctrine : mais, comme il entroit lui-même avec ardeur dans toutes ces disputes scholastiques, son exemple entraînoit ses sujets à s'appliquer à l'étude de la Théologie, & il ne falloit plus s'attendre ensuite que la crainte les empêchât de perler ou d'écrire, & leur fit adopter de bonne grace les opinions qu'on leur prescrivoit.

(a) Burnet, Vol. I. p. 318.



CHAPITRE VII.

Guerre avec l'Ecosse; Victoire remportée à Solway; Mort de Jacques V; Traité avec l'Ecosse; Nouvelle rupture avec ce Royaume; Rupture avec la France; Assemblée du Parlement; Affaires d'Ecosse; Assemblée du Parlement; Campagne en France; Assemblée du Parlement; Paix avec la France & l'Ecosse; Persécution; Exécution du Comte de Surrey; Proscription du Duc de Norfolk; Mort du Roi; Son caractere; Ses Loix.

HEnry déterminé a tirer vengeance de la légéreté avec laquelle le Roi d'Ecosse avoit reçu ses avances d'amitié, auroit été fort aise d'obtenir un subside du Parlement, qui le mît en état de suivre son projet; mais, comme il croyoit imprudent de découvrir ses intentions, le Parlement économe, à son ordinaire, fermoit l'oreille à tout ce qui avoit trait à l'argent, & le Roi se trouvoit frustré de ses espérances. Cependant il continua de se préparer à la guerre; aussi-tôt qu'il se crut assez en force, pour entrer en Ecosse, il publia un manifeste, dans lequel il tâcha de justifier ses hostilités. Il se plaignoit de ce que Jacques lui avoit manqué de parole, en ne se trouvant pas au lieu où ils étoient convenus d'avoir une entrevue; grief qui étoit vraiment le fond de la querelle (a): mais, pour y donner une couleur plus spécieuse, Henry spécifioit d'autres injures reçues; il reprochoit à son neveu d'avoir donné asyle & protection à des Anglois rebelles & fugitifs, & de retenir quelques territoires appartenant à l'Angleterre. Il fit même revivre l'ancienne dispute sur la dépendance de la Couronne d'Ecosse, & somma Jacques de lui en rendre foi & hommage, comme à son Seigneur lige & supérieur. Il employa le Duc de Norfolk, qu'il appelloit le Fouet des Ecossois, à commander les troupes qu'il avoit

1542.

Guerre avec l'Ecosse.

(a) Buchannan, Lib. 14. Drummond, dans la vie de Jacques V.

mises

mises sur pied ; vainement Jacques envoya l'Evêque d'Aberdéen & Sir James Léarmont de Darsay, pour l'appaiser, il ne voulut jamais écouter aucune proposition d'accommodement. Tandis que Norfolk assembloit son armée à Newcastle, Sir Robert Bowes, suivi de Sir Ralph Sadler, de Sir Ralph Evers, de Sir Brian Latoun & d'autres, faisoit une incursion en Ecosse, & s'étoit avancé vers Jedburgh, dans l'intention de piller & de saccager cette Ville. Le Comte d'Angus & George Douglas, son frere, qui étoient exilés de leur patrie depuis tant d'années, & qui n'avoient subsisté que des bontés de Henry, joignirent l'armée Angloise dans cette expédition. Le Corps commandé par Bowes n'excédoit pas quatre mille hommes. Jacques ne négligea point ses moyens de défenses, & posta un Corps de troupes considérable pour proteger les frontieres, sous les ordres du Comte de Huntley. Le Lord Hume, à la tête de ses vassaux, se hâtoit de joindre Huntley, lorsqu'il rencontra l'armée Angloise ; il en vint aux mains avec elle. Lorsque le combat fut engagé, le Corps que commandoit Huntley parut ; & les Anglois, craignant d'être environnés & taillés en pieces, prirent la fuite. L'ennemi les poursuivit ; Evers, Latoun & quelque autres gens de distinction, furent faits prisonniers, mais le petit nombre de ceux qui perdirent la vie dans cette escarmouche étoient peu remarquables par eux-mêmes (a).

1542.

Le 24 Août.

Dans cet intervalle, le Duc de Norfolk commençoit à s'ébranler de son camp de Newcastle ; il s'avança vers les frontieres, suivi des Comtes de Shrewsbury, Derby, de Cumberland, de Surrey, d'Herford, de Rutland & de plusieurs autres gens de qualité. Son armée se montoit à plus de vingt mille hommes. Il falloit les derniers efforts de l'Ecosse pour résister à des préparatifs si formidables. Jacques rassembla toutes ses forces à Fala & à Sautrey ; il étoit déja prêt à marcher, lorsqu'il sut que Norfolk entroit dans ses Etats. Le Général Anglois, passa la Tweed à Berwic, &, cotoyant cette riviere, s'avança jusqu'à Kelso ; mais il apprit que Jacques avoit près de trente mille hommes à lui opposer ; il re-

(a) Buchannan, Lib. 14.

passa la riviere à ce village ; & se retira dans son propre
1542. pays (*a*). Le Roi d'Ecosse, enflammé d'un desir de gloire & de vengeance, donna l'ordre de poursuivre ses agresseurs ; & de porter la guerre en Angleterre même. Mais la Noblesse Ecossoise mécontente des préférences qu'il avoit marquées au Clergé, refusa d'obéir & de suivre son Prince dans cette entreprise. Jacques, furieux de cette défection, lui reprocha sa lâcheté, & la menaça de l'en punir. Cependant il persista dans son projet, & résolut d'imprimer ses traces dans le pays ennemi avec ce qui lui restoit de troupes fidelles. Il envoya dix mille hommes sur les frontieres occidentales ; ils entrerent en Angleterre à Solway Firth, & le Roi les suivit lui-même à peu de distance, tout prêt à les joindre à la premiere occasion. Au milieu de ces opérations, il ne perdit pas néanmoins le ressentiment que lui avoit inspiré la désobéissance de la Noblesse de son Royaume : il dépêcha un Courrier à l'armée pour destituer le Lord Maxwel du commandement, dont il pourvut un simple Gentil-homme nommé Oliver Sinclair, qui étoit son favori. L'armée encore plus aigrie par ce changement étoit prête à se débander, lorsqu'il parut un petit corps d'Anglois d'environ cinq cens hommes commandés par Dacres & Musgrave. Une terreur panique s'empara aussi-tôt des Ecossois, qui prirent la fuite. L'ennemi les poursuivit ; peu de gens périrent dans cette action, ou pour mieux dire, dans cette déroute. Mais les Anglois firent une grande quantité de prisonniers, parmi lesquels se trouverent plusieurs personnes de qualité ; entr'autres les Comtes de Cassilis & de Glencairn, les Lords Maxwel, Fleming Sommerville, Oliphant & Grey. On les envoya à Londres, où ils furent commis à la garde de différens Gentils-hommes.

Le 14 Novembre.

Victoire remportée à Solway.

Le Roi d'Ecosse fut consterné lorsqu'il apprit ce désastre. Son caractere naturellement fier & mélancolique, ne put se rendre assez maître de lui-même pour soutenir courageusement un pareil revers. La fureur contre la Noblesse Ecossoise, dont il se croyoit trahi ; la honte d'être défait par des forces inférieures aux siennes ; le regret du passé ; la crainte

(*a*) Buchannan, Lib. 14.

de l'avenir ; tous ces mouvemens ensemble agirent si impétueusement sur lui, qu'il rejetta toute consolation, & s'abandonna au plus violent désespoir. Son corps succomba bien-tôt à l'agitation de son ame, & sa vie parut en danger dès le premier moment qu'il tomba malade. Il n'avoit alors aucun enfant vivant ; on l'informa que la Reine venoit d'accoucher heureusement ; il demanda si c'étoit d'un garçon, ou d'une fille ? on lui répondit que c'étoit d'une fille ; il se retourna dans son lit : « la Couronne est venue par une femme, dit-il, & elle s'en ira de même : bien des maux vont accabler ce pauvre Royaume : Henry s'en emparera, ou par la force des armes, ou par un mariage ». Il expira à la fleur de son âge, peu de jours après avoir tenu ce discours. Ce Prince étoit né avec de grandes vertus & de grands talens. Il sut réprimer par son courage & sa vigilance les désordres qui avoient agité si violemment ses Etats pendant ce siecle. Il rendit la justice avec autant d'impartialité que de rigueur ; mais comme il protégea le peuple & le Clergé contre les rapines de la Noblesse, il ne put se soustraire à la haîne des grands. Les Protestans, qu'il avoit aussi tenus en respect, tâcherent de flétrir sa mémoire, mais ils ne trouverent aucun reproche assez important à lui faire pour y réussir (a).

1542.

Mort de Jacques V, le 14 Décembre.

Henry ne fut pas plutôt la victoire que ses armes avoient remportée, & la mort de son neveu, qu'il projetta, comme Jacques l'avoit prévu, d'unir l'Ecosse à ses autres Etats, en

1543.

[a] On ne doit point attribuer les persécutions qui s'exercerent pendant le regne de Jacques à aucun penchant de sa part vers la dévotion superstitieuse. Il en étoit aussi éloigné que François I. & l'Empereur Charles, qui, dans plusieurs circonstances de leur vie, montrerent même, ainsi que lui, quelqu'inclination pour la nouvelle Doctrine. Les extrémités auxquelles tous ces Princes se porterent quelque fois, furent causées par la situation des affaires, qui ne leur permit pas toujours d'agir modérément ; surtout après qu'ils eurent pris la résolution de maintenir les anciens établissemens : la propension vers l'innovation étoit si violente dans ces tems-là, que la tolérance des nouveaux Prédicans, ou le dessein formé de renverser la Religion nationale auroit à peu près le même effet. Les plus zélés partisans de la liberté de conscience, qui prétendoient qu'une secte qui s'étoit déja repandue, avoit un juste droit à l'indulgence du gouvernement, convenoient aussi qu'il étoit souvent de la bonne politique & de l'équité de réprimer les premiers commencemens des schismes & des nouveaux systêmes de Théologie, avec beaucoup de sévérité.

1543. mariant son fils Edouard, à l'héritiere de ce Royaume (*a*). Il fit venir en sa présence tous les Seigneurs Ecossois qui étoient ses prisonniers; il leur reprocha d'abord, en termes séveres, l'atteinte qu'ils avoient donnée au traité; &, prenant ensuite un ton plus doux, il leur proposa l'expédient par lequel il espéroit que ces dissensions, si préjudiciables aux deux Royaumes, seroient désormais prévenues. Il offrit de leur rendre la liberté sans rançon, pourvu qu'ils donnassent seulement leur parole de favoriser le mariage du prince de Galles avec leur jeune Maîtresse. Ils n'hésiterent pas à la donner en faveur d'un arrangement qui leur paroissoit si naturel, & si avantageux aux deux Etats. On les conduisit à Newcastle, où ils remirent des ôtages au Duc de Norfolk pour sûreté de leur retour, au cas que le mariage proposé, ne fût pas accompli; & repasserent en Ecosse où ils trouverent quelque confusion dans les affaires.

Le Pape voyant que sa puissance chanceloit en Ecosse, & qu'elle avoit tout à craindre du torrent des opinions nouvelles qui s'y répendoit, il s'étoit flatté de se faire un appuy en accordant le chapeau de Cardinal au Primat Béaton; ce Prélat étoit regardé depuis long-tems comme le premier Ministre de Jacques, & comme le chef du parti qui défendoit les anciens prviléges & les biens Ecclésiastiques. Béaton inquiet, à la mort de son maître, des suites qu'elle auroit pour lui-même & pour son parti, tâcha de se maintenir en possession de l'autorité; on accuse même d'avoir fait l'action du monde la plus téméraire pour y réussir: il forgea, dit-on, un testament au nom du Roi, dans lequel lui & trois hommes de qualité étoient nommés Régens du Royaume pendant la minorité de la jeune Princesse (*b*); du moins, prétend-on, car les Historiens ne s'accordent pas sur les circonstances de ce fait, qu'il présenta ce testament tout dressé à Jacques pendant le délire qui précéda sa mort, & que ce Prince n'y donna que l'approbation d'un esprit égaré (*c*). Quoi qu'il en soit, Béaton, en vertu de ce testament, se saisit des rênes du Gou-

[*b*] Stowe, p. 584. Herbert. Burnet. Buchannan, Lib. 15. Spotswood, p. 71. Buchannan, Lib. 15.

[*a*] Lettres de Sadlers, p. 161.

[*c*] John Knox, Histoire de la Réformation.

vernement ; il joignit ses intérêts à ceux de la Reine Douairiere, il obtint le consentement de l'Assemblée des Etats, & fit exclure les prétentions du Comte d'Arran. 1543.

Jacques Comte d'Arran, de la Maison d'Hamilton, étoit le plus proche héritier de la Couronne, par sa grand-mere, fille de Jacques III ; il sembloit, à ce titre, avoir droit à la Régence, dont le Cardinal s'étoit pourvu lui-même. L'expectative de la succession à la Couronne d'une Princesse qui étoit encore dans un âge si tendre, & par conséquent si exposée aux accidens, attiroit un grand nombre de partisans au Comte. Quoiqu'il eût naturellement peu d'esprit, d'ambition & d'activité, l'inclination qu'il avoit laissé paroître pour la nouvelle Doctrine, lui en attachoit les plus zélés Apôtres. Ce nombre considérable de Protestans, joint aux vassaux, & aux créatures de sa famille, l'avoit mis en état de s'opposer à l'administration du Cardinal ; les soupçons qui s'étoient répandus de l'artifice, à la faveur duquel Béaton prétendoit gouverner ; l'arrivée des prisonniers Ecossois, devenus pour lors Agens de Henry ; l'argent envoyé de Londres avec eux pour appuyer leur mission, acheverent de faire pencher la balance de son côté. Le Comte d'Angus & son frere, qui avoient profité de cette circonstance pour rentrer dans leur patrie, se déclarerent contre le Cardinal, secondés de toutes les forces de leur famille puissante ; la pluralité des voix de l'Assemblée des Etats, passa à l'avis contraire de celui qui avoit d'abord prévalu : Arran fut déclaré Gouverneur du Royaume : le Cardinal fut mis sous la garde du Lord Seton, & la Négociation s'entama avec Sir Ralph, Sadler, l'Ambassadeur Anglois, pour le mariage de la jeune Reine avec le Prince de Galles. On convint très-promptement des conditions suivantes ; que la Reine resteroit en Ecosse jusqu'à l'âge de dix ans ; qu'alors elle passeroit en Angleterre pour y être élevée ; que trois Seigneurs Ecossois seroient incessamment donnés en ôtage à Henry ; que le Royaume d'Ecosse, malgré son union avec l'Angleterre, conserveroit toujours ses loix & ses priviléges (a) ; au moyen de ces conditions équitables la guerre entre les deux nations, qui menaçoit l'Ecosse

Traité avec l'Ecosse.

(a) Lettres de Sir Ralp. Sadler.

de tant de calamités, parut non-seulement éteinte, mais
1543. changée en une concorde perpétuelle.

Malheureusement le Cardinal Primat ayant obtenu sa liberté de Seton, eut l'art de renverser toutes ces mesures qui paroissoient si bien concertées. Il assembla les Ecclésiastiques les plus considérables, & leur représenta le danger pressant auquel leurs revenus & leurs priviléges étoient exposés. Il leur persuada même que s'ils vouloient recueillir à petit bruit une grosse somme d'argent, & lui en confier le maniment, il se feroit fort de détruire le plan de leurs ennemis communs (a). Indépendamment des partisans qui se dévouerent à lui par des motifs d'intérêt, il sut réchauffer le zele de ceux qui étoient attachés à la foi Catholique. Il leur peignit l'union avec l'Angleterre, comme l'avant-coureur le plus certain de la ruine de l'Eglise & de l'ancienne Religion. L'antipathie naturelle des Ecossois pour la nation Angloise, étoit encore un ressort infaillible que le Cardinal sut employer. Quoique la terreur des armes de Henry, & l'impossibilité de lui opposer une vigoureuse résistance eussent engagé les Ecossois à donner leur consentement au mariage & à l'alliance qu'on avoit proposé, le caractere & les coutumes nationales, rendoient l'un & l'autre odieux. L'Ambassadeur Anglois & sa suite furent insultés, par des gens que le Cardinal avoit apostés exprès pour occasionner une rupture. Mais Sadler dissimula prudemment l'outrage qu'il avoit reçu, & attendit avec patience jusqu'au jour marqué pour la délivrance des ôtages. Lorsque ce jour fut arrivé, Sadler demanda au Régent l'exécution de cet article essentiel; mais le Régent lui répondit qu'il n'avoit qu'une autorité précaire; que la nation n'étoit plus dans les mêmes dispositions; & qu'il ne pouvoit contraindre personne parmi la Noblesse à se livrer soi-même en ôtage aux Anglois. Sadler prévit les conséquences de ce refus, & envoya sommer les Ecossois, qui avoient été prisonniers en Angleterre, de remplir leurs engagemens en retournant dans leur prison. Gilbert Kennedy, Comte de Cassilis, fut le seul d'entr'eux qui eut assez d'honneur pour tenir sa parole. Henry fut si touché de cette action héroïque, qu'il fit, non-seulement l'accueil le

(a) Buchannan, Lib. 15.

plus gracieux à ce Seigneur, mais qu'il l'honora de présens, lui rendit sa liberté, & le renvoya en Ecosse avec ses deux freres qui étoient demeurés comme ôtages (*a*). 1543.

Nouvelle Rupture.

Quoique cette conduite de la part des Gentilshommes Ecossois jettât une sorte de flétrissure sur la nation, elle fit grand plaisir au Cardinal, en ce qu'elle les intéressoit directement à conserver leur esprit d'opposition & d'inimitié contre les Anglois. Comme à la suite de ces événemens on devoit s'attendre naturellement à la guerre, il jugea nécessaire d'avoir incessamment recours à la France, & de solliciter l'appuy de cette ancienne Alliée dans la crise actuelle où l'Ecosse se trouvoit. François sentoit assez qu'il étoit de son intérêt de soutenir ce Royaume; mais jamais conjoncture n'avoit été moins favorable pour pouvoir lui donner des secours. Les prétentions de ce Prince sur le Milanez, & son ressentiment contre Charles l'avoient engagé lui-même dans une guerre avec ce Monarque. Les efforts prodigieux qu'il avoit faits pendant la derniere campagne, le mettoient hors d'état de défendre son propre pays, & bien moins encore d'assister les Ecossois. Mathieu Stuard, Comte de Lénox, jeune homme de grande maison, étoit alors à la Cour de France. François n'ignoroit pas la haine héréditaire dont il étoit animé contre les Hamiltons qui avoient massacré son pere. Il le renvoya dans sa patrie, comme un appui pour le Cardinal, & pour la Reine mere. Il lui promit de plus, en le congédiant, qu'un secours d'argent & même d'hommes, s'il étoit nécessaire, partiroit aussi-tôt après lui. Arran, le Gouverneur, voyant tant de préparatifs contre lui, assembla ses amis, & tenta de s'assurer de la personne de la jeune Reine; mais il fut repoussé & contraint d'en venir à un accommodement avec ses ennemis. Ce précieux dépot fut confié à la garde de quatre Seigneurs neutres & chefs des plus puissantes familles du Royaume, les Grahams, les Areskines, Lindseys, & Lévistons. L'arrivée de Lénox, au milieu de ces circonstances, acheva de rendre l'avantage du parti François sur le parti Anglois de jour en jour plus décidé (*b*).

Rupture avec la France.

Les obstacles que les intrigues de la France, suscitoient

(*a*) Buchannan, Lib. 15. (*b*) Buchannan, Lib. xv. Drummond.

1543. à Henry du côté de l'Ecosse l'irriterent. Il n'en fut que plus affermi dans le dessein où il étoit déja de rompre avec François, & d'unir ses armes à celles de l'Empereur. Il avoit encore d'autres sujets de plaintes contre ce Monarque, qui sans être d'une grande importance, étoient du moins assez récens pour l'emporter sur le ressentiment des injures qu'il avoit reçues autrefois de Charles. Il prétendoit que François l'avoit engagé à se séparer de la communion Romaine en lui promettant de suivre son exemple, & qu'il lui avoit manqué de parole à cet égard. Il étoit mécontent aussi que Jacques son neveu eût obtenu en mariage Madelaine de France, Princesse de la maison de Guise; il regardoit cette alliance comme un gage que François avoit donné de l'intention où il étoit de soutenir l'Ecosse contre l'Angleterre (*a*). Il étoit piqué de quelques railleries de François sur la maniere dont il troitoit ses femmes. Il étoit blessé qu'après tous les services qu'il lui avoit rendus, ce Prince l'eût sacrifié à l'Empereur, jusqu'à reveler imprudemment ses secrets à ce Monarque subtil & intéressé. Enfin il se plaignoit de n'être point payé aux termes réguliers dont on étoit convenu, des sommes que la France lui devoit, & de la pension qu'elle lui avoit promise. Henry, animé par tous ces motifs, rompit avec son ancien ami & son Allié, pour former une ligue avec l'Empereur qui l'en sollicitoit ardemment. Ce Traité, outre les articles stipulés pour la défense mutuelle, contenoit le plan d'une invasion en France. Les deux Monarques convenoient d'entrer dans les Etats de François, avec chacun une armée de vingt-cinq mille hommes; d'exiger de ce Prince, qu'il payât toutes les sommes dues à Henry, & qu'il consignât Boulogne, Montreuil, Terouane & Ardres, pour sûreté à l'avenir du payement régulier de sa pension: les Princes confédérés convinrent, en cas que ces conditions fussent réfusées, de réclamer la Couronne de France & les Duchés de Normandie, de Guienne & d'Aquitaine pour Henry (*b*), & le Duché de Bourgogne avec quelques autres territoires pour Charles. Mais, afin de se procurer un nouveau moyen de fortifier ces réclamations, ils envoyerent sommer François de renoncer à

(*a*) Daniel. (*b*) Rymer, XIV. p. 768. XV. 1.

l'alliance

l'alliance du Sultan Soliman, & d'indemniser toute la chrétienté du dommage qu'elle avoit souffert d'une confédération si extraordinaire. Sur le refus du Roi de France, la guerre lui fut déclarée. Il est bon d'observer que les partisans de la France reprocherent à Charles son alliance avec l'hérétique Roi d'Angleterre, comme aussi odieuse pour le moins, que celle de François avec Soliman : ils insisterent même sur ce que cette ligue étoit une atteinte à la parole solemnelle qui avoit été donnée à Clément VII, de ne jamais faire alliance, ni paix avec l'Angleterre. 1543.

Tandis qu'on négocioit ce traité avec l'Empereur, le Roi convoqua une nouvelle assemblée du Parlement pour en obtenir un secours d'argent nécessaire aux frais de la guerre qu'il projettoit contre la France. Le Parlement lui accorda en effet un subside payable dans le cours de trois ans. Il fut levé d'une façon particuliere ; mais il n'excéda pas trois Shélings par livres sur les biens de chaque personne (*a*). La Convocation accorda aussi, pendant le même nombre d'années, la perception dun impôt de six Shélings par livres sur les biens des Ecclésiastiques. On observe que le Clergé étoit toujours taxé à des sommes plus considérables que les Laïques, même pendant que la Religion Catholique dominoit en Angleterre : ce qui fit dire à l'Empereur Charles, que lorsque Henry avoit supprimé les Monasteres, & donné ou vendu leurs revenus à la Noblesse & à ses Courtisans, il avoit tué la poule qui lui pondoit des œufs d'or (*b*). Assemblée du Parlement, le 22 Janvier.

Le Parlement protégea aussi l'exécution de ce fameux Bill par lequel les Edits du Roi avoient reçu force de loi ; &, pour le tenir en vigueur, nomma neuf Conseillers qui formerent un Tribunal compétant, destiné à punir les désobéissances aux Déclarations de Sa Majesté. L'abolition des Jurés dans les affaires criminelles, aussi-bien que celle de tout

[*a*] Ceux qui étoient estimés riches depuis vingt Shélings, jusqu'au-delà de cinq livres, payoient qnatre pences par livre ; depuis cinq livres jusqu'à dix, huit pences ; depuis dix jusqu'à vingt, seize pences ; depuis vint & au-delà, deux Shélins. Les terres, les fiefs & les annuités, payoient huit pences par livre, depuis vingt Shélings, ou une livre, jusqu'à cinq ; depuis cinq jusqu'à dix, seize pences ; depuis dix jusqu'à vingt, deux Shélings ; depuis vingt & au-delà trois Shélings.

[*b*] Collier, Vol. II. p. 176.

Parlement sembloit être, si le Roi l'eût voulu, la conséquence
1543. nécessaire de cette énorme loi. Il ne tenoit qu'à lui de publier des Edits pour l'exécution de quelque loi pénale, & de juger ensuite les coupables, non pour avoir transgressé la loi, mais pour avoir désobéi à l'Edit. Il est remarquable que le Lord Montjoye protesta contre ce statut du Parlement ; &, ce qui est plus remarquable encore, c'est que cette protestation fut l'unique que l'on fit, pendant tout le regne, contre les Bills publics qui passerent (*a*).

Nous avons observé, à la fin du dernier Chapitre, quelques réglemens rélatifs à la Religion, que le Parlement confirma dans cette séance pour plaire au Roi. Il y fut même ajouté (*b*), que tout Curé qui ne prêcheroit, ou n'enseigneroit pas la Religion, conformément à la Doctrine contenue dans le livre du Roi, intitulé, *Erudition du Chrétien*, ou à telle autre qui lui plairoit désormais de promulguer, seroit reçu, pour la premiere fois à se rétracter de ses erreurs ; condamné, pour la seconde, à porter un fagot au lieu des exécutions ; & sur son refus, ou sur une troisieme récidive, à être brûlé. Les Laïques furent traités plus modérément en cas de troisieme faute d'Orthodoxie, ils en étoient quittes pour la confiscation de leurs biens, & pour une prison perpetuelle. Le procès devoit être instruit dans l'espace d'un an après l'accusation ; & il étoit permis à l'accusé de faire entendre des témoins pour sa justification. Ces peines étoient beaucoup plus légeres que celles qui avoient été d'abord imposées à ceux qui nieroient la Transubstantiation : Il fut cependant ajouté à ce statut ; que l'acte des six articles resteroit toujours en vigueur. Mais, pour rendre le Roi plus absolument maître de son peuple, il fut statué aussi qu'il pourroit désormais changer, ou modifier cet acte comme bon lui sembleroit. Cette clause tenoit à la fois les deux partis dans la dépendance ; autant que la religion pouvoit s'étendre, le Roi étoit revêtu avec la plus grande plenitude de l'autorité législative à cet égard dans ses Etats ; & ses sujets étoient obligés, sous les peines les plus séveres, de recevoir implicitement toutes les opinions qu'il lui plairoit de leur prescrire.

Le 12 Juillet. Les Réformés commencerent à espérer que bien-tôt cette

(*a*) Burnet, p. 322. (*b*) 34. & 35. Hen. VIII. c. 1.

puissance excessive se déployeroit en leur faveur. Le Roi épousa Catherine Par, veuve de Nevil Lord Latimer, femme fort vertueuse & qui inclinoit un peu vers la nouvelle croyance. Henry réalisa par ce mariage ce qui avoit été prédit en badinant, qu'il seroit obligé d'épouser une veuve. Son Traité avec l'Empereur ne parut pas une circonstance moins favorable aux Catholiques, ainsi l'équilibre resta toujours entre les deux partis. 1543.

L'alliance de Henry & de Charles ne produisit pas de grands avantages à ces Princes dans cette guerre. Le Duc de Cléves, Allié de François, ouvrit la campagne par une victoire qu'il remporta sur les forces de l'Empereur, & se rendit maître sans résistance de tout le Duché de Luxembourg: il prit ensuite Landrecy, & y ajouta quelques fortifications. Charles ayant enfin rassemblé une nombreuse armée, parut dans les Pays-Bas; après s'être emparé de presque toutes les forteresses du Duché de Cléves, il réduisit le Duc à se soumettre aux conditions qu'il voudroit lui imposer. Un corps de six mille Anglois joignit alors l'Empereur; il mit le siége devant Landrecy & couvrit ce siége par une armée de plus de quarante mille hommes. François s'avança à la tête d'une armée à peu près aussi forte, comme s'il avoit dessein ou de livrer bataille à l'Empereur, ou de le contraindre à lever le siege: ces deux Monarques rivaux sembloient se menacer réciproquement; tout le monde s'attendoit à quelque action décisive; mais François trouva moyen de jetter du secours dans Landrecy; & ayant remply son objet réel, il fit habilement sa retraite. L'Empereur, de son côté, voyant la saison fort avancée, désespera de réussir dans son entreprise, & leva le siege.

Affaires d'Ecosse.

La vanité de Henry étoit flattée de la figure qu'il avoit faite dans les grands événemens qui s'étoient passés sur le continent; mais les affaires d'Ecosse touchoient bien davantage les vrais intérêts de son Royaume. Le Comte d'Arran avoit si peu d'ambition, & tant d'indolence dans le caractere, que s'il n'eût pas été échauffé par ses amis & ses créatures, il n'autoit jamais aspiré à la moindre partie de l'administration. Lorsque la faction de la Reine Douairiere, du Cardinal

& du Comte de Lénox l'emporta sur la sienne, il fut très-
1543. content d'accepter l'accommodement, quoique honteux, qui lui fut offert. Il donna même un garant certain de sa sincérité en abjurant la doctrine des Réformés, & en se réconciliant avec la Communion Romaine, à Stirling, dans l'Eglise des Franciscains. Cet acte de foiblesse & de légéreté lui fit perdre tout le crédit qu'il pouvoit avoir chez sa nation; & les Protestans, qui jusques-là avoient été l'appui de son autorité, devinrent ses ennemis les plus cruels. Le Cardinal reprit un entier ascendant sur le Royaume: la Reine le fit dépositaire de toute sa confiance. Le Gouverneur fut obligé de lui ceder dans toutes ses prétentions: le seul Lénox mit obstacle à ses desseins, & lui suscita quelques embarras.

La haine invétérée qui s'étoit allumée entre les maisons d'Arran & de Lénox, rendit les intérêts de ces deux Seigneurs totalement incompatibles. Le Cardinal, & le parti François attentifs à tout ce qui pouvoit leur attacher davantage Lénox, l'avoient flatté de l'espoir de succeder à la couronne, après la jeune Reine, si elle venoit à mourir; & cette rivalité servit à aigrir encore plus l'animosité des Hamiltons. On avoit même suggéré à Lénox le projet d'épouser la Reine Douairiere, ce qui lui auroit donné quelques prétentions à la Régence; comme il s'étoit enorgueilli des services qu'il avoit rendus au parti dans lequel il étoit entré, lorsque le Cardinal vit qu'il falloit choisir entre l'amitié de Lénox & celle d'Arran, ce dernier, d'un caractere plus docile, & actuellement revêtu de toute l'autorité, lui parut préférable. Dans l'intention d'écarter le premier, de la maniere la plus facile & la plus honnête, le Cardinal écrivit à François, auprès duquel il étoit en faveur par le moyen du Duc de Guise, pere de la Reine Douairiere; à la suite d'un grand éloge des services de Lénox, Béaton représentoit au Roi le trouble que la présence de ce Seigneur occasionnoit dans l'administration; & supplioit Sa Majesté de le rappeller en France, où il jouissoit d'une fortune immense & d'une haute considération. Mais l'impatient Lénox ne donna point à cet artifice politique le temps d'opérer. Il s'apperçut avec dépit qu'il aspiroit en vain à la main de la Reine Douairiere, & que le Comte d'Arran l'emportoit

sur lui dans toutes les occasions. Il se retira à Dunbarton, dont le Gouverneur étoit dévoué à ses intérêts; entra dans une négociation secrette avec la Cour d'Angleterre, & manda à ses créatures & à ses partisans de se rendre auprès de lui. Tous ceux qui favorisoient la Religion Protestante, ou qui étoient mécontens de l'administration du Cardinal, regarderent alors Lénox comme le chef de leur parti, & se hâterent de lui offrir leurs services. Il rassembla ainsi en peu de tems une armée de dix mille hommes, avec laquelle il menaça ses ennemis de les accabler. Le Cardinal, qui n'avoit pas des forces égales à lui opposer, mais qui étoit prudent, prévit que Lénox ne pourroit pas subsister long-tems avec tant de troupes, & tâcha de tirer les choses en longueur en ouvrant des négociations avec lui. Il gagna ses partisans par diverses ruses; il engagea les Duglas dans ses intérêts; il peignit fortement à toute la nation les dangers & la commotion qui suivoient les guerres civiles; enfin il se conduisit avec tant d'adresse, que Lénox, sentant sa propre infériorité, fut réduit à mettre bas les armes, & à s'accommoder avec le Gouverneur & avec le Cardinal. La paix se trouva rétablie de cette maniere; mais la défiance subsista toujours de part & d'autre. Lénox fortifia ses Châteaux, & se mit en état de défense avec le secours des Anglois, sur lequel seul il comptoit pour pouvoir reprendre la supériorité sur ses ennemis.

1543.

Assemblée du Parlement, le 14 Janvir.

Pendant que l'hiver suspendoit les opérations militaires de Henry, ce Prince convoqua un nouveau Parlement, où il fit passer une Loi, telle qu'il lui plut de la dicter, pour régler la succession à la Couronne: après avoir déclaré que le Prince de Galles, ou tout autre enfant mâle du Roi, seroit l'héritier immédiat & présomptif du Trône, le Parlement restitua aux deux Princesses, Marie & Elisabeth, leur droit à la succession. Ce réglement paroissoit être un acte de Justice, qui rectifioit ce que la premiere violence de Henry avoit jetté dans la confusion; mais il étoit impossible à ce Monarque de faire aucune action, même louable, sans le marquer du sceau de son caprice, & de son extravagance. Quoiqu'il rouvrît ainsi le chemin du Trône à ces deux Princesses, il ne voulut jamais que l'on cassât l'acte qui les avoit précédemment déclarées illégiti-

mes l'une & l'autre. Il se fit même accorder par le Parlement
1543. le pouvoir de les exclure de sa succession, si elles refusoient de se soumettre aux conditions qu'il trouveroit à propos de leur prescrire ; enfin il demanda un acte en vertu duquel, au défaut de ses propres enfans, il fût autorisé à disposer de la Couronne, soit par son testament, soit par Lettres Patentes, en faveur de qui lui plairoit. Henry ne réfléchissoit pas que plus il dégradoit le Parlement, en ne faisant de ce Corps auguste que le vil instrument de ses violences & de ses fantaisies, plus il enseignoit au peuple à regarder comme nuls tous les actes qui en étoient émanés ; & de-la, plus il s'éloignoit du but qu'il s'efforçoit d'atteindre.

On fit encore un acte pour regler que les titres ordinaires, ou autrement, le style de Henry seroient »Roi d'Angleterre, » de France & d'Irlande ; défenseur de la Foi, & suprême » Chef sur la terre de l'Eglise d'Angleterre & d'Irlande ». Il y avoit sans doute une inconséquence palpable à retenir le titre de Défenseur de la Foi, que l'Eglise de Rome lui avoit conféré pour avoir défendu sa cause contre Luther ; & d'y joindre cependant sa suprématie Ecclésiastique, totalement opposée aux prétentions de cette Eglise.

On fit passer aussi un autre Bill pour dégager le Roi de
1544. rendre un emprunt d'argent qu'il avoit fait depuis peu. Il est vraisemblable qu'après la premiere quittance de cette espece qu'il s'étoit déja procurée, l'emprunt n'avoit pas été fourni très-volontairement (*a*) ; mais il y eut une clause dans ce statut que le seul Henry étoit capable d'imaginer : ce fut que ceux qui auroient déja reçu le payement, ou en entier, ou en partie, en rapporteroient l'argent à son Echiquier.

La formule du serment que le Roi établit pour assurer l'acceptation de la profession de foi qu'il avoit dictée, n'étoit pas plus raisonnable que le reste de ses Réglemens. Tous ses Sujets, sans exception, avoient déja été obligés de renoncer à la Suprématie du Pape ; mais, comme les articles qu'ils avoient juré d'observer, ne parurent pas suffisans, on exigea un autre serment plus circonstancié ; l'on statua que quiconque avoit prêté le premier, seroit censé avoir prêté aussi le se-

[*a*] 35. Hen. VIII. c. 12.

cond (*a*). Supposition étrange ! qui représentoit des hommes liés par un serment qu'ils n'avoient jamais consenti à faire. 1544.

L'acte le plus sensé auquel le Parlement donna sa sanction, fut celui par lequel on mitigeoit la loi des six articles. On regla donc que personne ne seroit traduit en Justice sur aucune accusation concernant quelques - uns des cas compris dans cette Loi sanguinaire, à moins que ce ne fût d'après la déposition juridique de douze témoins, faite devant les Commissaires préposés à cet effet, & que personne ne seroit mis en prison ou aux arrêts pour aucune faute de cette espece, sans avoir été dénoncé auparavant dans les formes. Tout Prédicant accusé de parler dans ses Sermons, d'une façon contraire à ces articles, devoit être dénoncé dans l'espace de quarante jours.

Le Roi n'avoit jamais senti les bornes de son autorité exorbitante, que lorsqu'il avoit demandé des subsides à son Parlement, quelques modérés qu'ils fussent ; il prit donc le parti de ne demander aucun secours d'argent pendant cette Session, pour ne pas courir le hazard d'un refus. Mais, comme la guerre avec la France & avec l'Ecosse, aussi-bien que sa prodigalité ordinaire l'avoient entraîné dans des dépenses excessives, il eut recours à un autre moyen de remplir ses coffres. Malgré l'extinction de ses dettes, il exigea encore de nouveaux emprunts de ses Sujets, & il haussa la valeur de l'or, de quarante-cinq Shélings à quarante-huit l'once ; & celle de l'argent, de trois Shélings & neuf pences, à quatre Shélings. Il colora cette augmentation du prétexte d'empêcher l'exportation des especes, comme si cet expédient pouvoit en aucune maniere y réussir. Il fit même frapper quelques menues monnoies, & leur donna cours par une Déclaration. Il nomma des Commissaires pour faire la perception d'un don gratuit, & extorqua de cette sorte environ soixante & dix mille livres. Read, Alderman de Londres (*b*), homme assez avancé en âge, ayant refusé d'y contribuer pour sa part, ou ne l'ayant pas portée à la somme que les Commissaires attendoient de lui, fut enrôlé comme fantassin pour la guerre d'Ecosse, & y fut fait prisonnier. Roach, coupable de la même faute, fut

(*a*) Hen. VIII. c. 1. (*b*) Herbert. Stowe, p. 588. Baker, p. 292.

mis en prison, & n'obtint sa liberté qu'en payant une espece
1544. d'amende considérable (*a*). Cette autorité de la prérogative Royale, qui passoit alors pour inconteſtable, en vertu de laquelle le Roi forçoit un homme à ſervir dans l'emploi qu'il lui plaiſoit, on le tenoit en priſon auſſi long-tems que bon lui ſembloit, ſans parler de la pratique d'exiger des emprunts, rendoient le Souverain en quelque façon maître abſolu de la perſonne & des biens de tous ſes Sujets.

Le Roi commmença la campagne de bonne heure cette année, & envoya une flotte & une armée, faire une invaſion en Ecoſſe. La Flotte étoit compoſée de près de deux cens vaiſſeaux, & portoit à bord dix mille hommes. Dudley, Lord Liſle, la commandoit, & le Comte de Hertfort étoit à la tête des troupes de débarquement. Ces troupes firent leur deſcente près de Leith; elles diſſiperent un petit Corps qu'on leur avoit oppoſé, prirent cette Ville ſans réſiſtance, & marcherent à Edimbourg. Les portes en furent bien-tôt forcées, car on ne les défendit point, ou que très-peu. Les Anglois pillerent d'abord la Ville, & enſuite y mirent le feu. Le Regent & le Cardinal, qui n'étoient pas préparés à faire tête à des forces ſi nombreuſes, s'enfuirent à Stirling. Hertford marcha du côté de l'Eſt; il y fut joint par un nouveau Corps ſous les ordres d'Evers, Garde des Marches Orientales, avec lequel il ravagea le pays, brûla & ſaccagea Hadington &
Le 18 Mai. Dunbar, & ſe retira en Angleterre, n'ayant perdu que quarante hommes dans toute cette expédition. Le Comte d'Arran raſſembla quelques troupes; mais trouvant les Anglois déja partis, il les porta contre Lénox, qui étoit juſtement ſoupçonné d'intelligence avec l'ennemi. Ce Seigneur, après avoir fait quelque réſiſtance, fut obligé de s'enfuir en Angleterre. Henry lui aſſura une penſion, & lui donna même en mariage Lady Marguerite Douglas ſa niéce. Lénox lui marqua ſa reconnoiſſance en ſtipulant des conditions, qui, s'il avoit pû les remplir, n'alloient pas moins qu'à réduire ſa patrie ſous une entiere ſervitude (*b*).

Cette incurſion ſoudaine & violente ne fit pas honneur à la politique de Henry. On le déſapprouva d'avoir plutôt aigri

(*a*) Annales de Godwin, Stowe, p. 588.

(*b*) Rymer, xv. 23. & 29.

que

que dompter l'esprit des Ecossois. On observa qu'il en avoit trop fait, s'il ne vouloit que solliciter une alliance; & trop peu, si son dessein étoit de conquérir (*a*). Mais c'étoit pour un objet plus intéressant qu'il retiroit si promptement ses troupes; il brûloit du desir impatient d'exécuter ses projets de guerre contre la France; & comptoit y employer toutes les forces de son Royaume. Il avoit concerté avec l'Empereur un plan qui menaçoit cette Monarchie d'une ruine totale; & qui, par une conséquence nécessaire, auroit entraîné dans la suite celle de l'Angleterre même, s'il eût été rempli. Ces deux Princes étoient convenus d'entrer en France avec plus de cent mille hommes, Henry par Calais, & Charles du côté des Pays-Bas. Ils devoient ne s'amuser à aucun siege, laisser toutes les Villes frontieres derriere eux; marcher droit à Paris, y réunir leurs forces, & de-là procéder à la conquête entiere du Royaume. François ne pouvoit pas opposer plus de quarante mille hommes à ces préparatifs formidables. 1544.

Henry nomma la Reine Régente pendant son absence; se rendit ensuite à Calais avec trente mille hommes, accompagné des Ducs de Norfok & de Suffol; de Fitzalan, Comte d'Arundel; de Vere, Comte d'Oxford; du Comte de Surrey; de Paulet, Lord Saint-John; du Lord Ferrers de Chartley; du Lord Mountjoye; du Lord Grey; de Wilton; de Sir Antoine Brown; de Sir François Bryan, & de tout ce que la Cour & la Noblesse du Royaume avoit de plus leste. L'armée Angloise fut aussi-tôt jointe par le Comte de Buren, Amiral de Flandres, avec dix mille hommes d'Infanterie, & quatre mille chevaux, ce qui composoit une armée à laquelle rien n'étoit capable de résister sur cette frontiere. Les principales forces de la France, avoient été portées du côté de la Champagne, pour les opposer aux Impériaux. Campagne en France, le 14 Juillet.

L'Empereur à la tête d'une armée d'environ soixante mille hommes, étoit entré en Campagne beaucoup plutôt que Henry. Pour ne pas perdre son tems, en attendant la marche de son Allié, il mit le Siége devant Luxembourg, qu'il prit: de-là il s'avança à Commercy, sur la Meuse, & cette Ville se rendit: Ligny en suivit l'exemple; il assiégea Saint Disier

(*a*) Herbert, Burnet.

1544. sur la Marne ; cette Place, quoique foible, fit la plus belle résistance sous la conduite du Comte de Sancerre son Gouverneur, & le siege en fut prolongé fort au-delà de ce qu'on s'y attendoit.

L'Empereur étoit encore arrêté devant cette Ville, lorsque les forces Angloises se rassemblerent en Picardie. Soit que Henry fût tenté d'un desir de conquête, en trouvant cette frontiere si peu gardée ; soit qu'il remarqua que l'Empereur avoit déja dérogé à ses engagemens, en formant des sieges ; soit qu'il prévît peut-être les conséquences dangereuses qui résulteroient contre lui-même, de la totale destruction de la Monarchie Françoise, au lieu de marcher à Paris directement, il assiégea Montreuil & Boulogne. Le Duc de Norfolk commandoit l'armée devant Montreuil ; & le Roi en personne, celle devant Boulogne. Vervin étoit Gouverneur de cette derniere Ville ; il avoit sous lui Philippe Corse, ancien & brave Officier, qui encouragea la Garnison à se défendre contre les Anglois jusqu'à l'extrémité. Il fut tué pendant ce siege ; le lâche Vervin rendit aussi-tôt la Place à Henry, & paya de sa tête une conduite si deshonorante. (Le 14 Septembre.)

Pendant que Henry s'arrêtoit devant cette Ville, Charles avoit pris Saint-Dizier ; ce Prince s'apperçut que la saison s'avançoit & crut devoir prêter l'oreille à des propositions de paix avec la France, puisque son plan pour subjuguer ce Royaume ne réussissoit pas mieux. Mais, pour se ménager un prétexte d'abandonner son Allié, il dépêcha un courrier au camp des Anglois, pour sommer Henry de tenir incessamment sa parole & de se rendre devant Paris avec son armée. Henry répondit qu'il étoit trop engagé dans son entreprise sur Boulogne pour pouvoir lever le siege avec honneur, & que l'Empereur avoit dérogé le premier à leurs conventions, en commençant la campagne par assieger plusieurs places. Cette réponse parut suffisante à Charles pour le disculper lui-même ; & il conclut son Traité à Crépy, avec François, sans y faire mention de l'Angleterre. Il stipula qu'il donneroit sa fille en mariage au Duc d'Orléans second fils de François, avec la Flandres pour dot : de son côté François convint qu'il retireroit ses Troupes du Piémont & de la Savoye, & qu'il (Le 18 Septembre.)

renonceroit à toutes ses prétentions sur Milan, Naples & autres territoires de l'Italie. Cette paix si avantageuse au Roi de France, fut en partie l'effet de la victoire décisive que le Comte d'Anguyen avoit remportée sur les Impériaux au commencement de la Campagne à Cérisolles dans le Piémont, & du desir ardent que l'Empereur avoit de tourner ses armes contre les Princes Protestans d'Allemagne. Charles donna ordre à ses troupes de se séparer des Anglois en Picardie; Henry fut obligé alors de lever le siege de Montreuil & de s'en retourner en Angleterre. Le vulgaire trouva dans cette campagne un grand sujet de triomphe pour la nation Angloise; mais les gens sensés en jugerent différemment; ils conclurent que le Roi venoit de faire beaucoup de dépenses pour remporter de fort légers avantages, ainsi que dans ses premieres entreprises. 1544. Le 30 Septembre.

La guerre avec l'Ecosse traînoit en longueur pendant ce tems-là; & les succès en étoient assez égaux de part & d'autre. Sir Ralph Evers, alors Lord Evers & Sir Bryan Latoun, ayant fait une incursion dans ce Royaume, ravagerent les Comtés de Tivotdale & de Merse; s'avancerent jusqu'à l'Abbaye de Coldingham, la prirent & s'y fortifierent. Le Régent assembla une armée de huit mille hommes, pour déloger les Anglois de ce poste, mais il n'ût pas plutôt dressé ses batteries devant la place qu'une terreur panique s'empara de lui, & qu'il s'enfuit à Dunbar. Il se plaignit de l'indocilité de ses soldats, & prétendit avoir eu lieu de craindre qu'ils ne le livrassent à l'ennemi; mais sa lâcheté fut généralement reconnue pour la seule cause de sa retraite. L'armée Ecossoise, ainsi abandonnée de son Général, se retira en désordre; &, si Angus, avec quelques gens à lui n'eût dégagé le canon, & protégé l'arriere-garde, les Anglois auroient pû la tailler en piece. Evers enorgueilli de ce succès osa se vanter à Henry qu'il tenoit désormais toute l'Ecosse pour conquise, & demanda la récompense d'un service si important. Le Duc de Norfolk, qui savoit à quel point il seroit difficile de garder ce qu'on avoit pris sur un peuple belliqueux, conseilla au Roi de donner à l'avantageux Général, comme sa récompense, la conquête dont il s'applau- 1545.

difsoit si hautement. La premiere incursion que les Anglois
1545. tenterent encore, montra la vanité des espérances d'Evers. Il avoit conduit environ cinq mille hommes dans Tiviotdale, & en ravageoit la campagne, lorsqu'il apprit que quelques forces Ecossoises paroissoient proche de l'Abbaye de Melroff. Angus avoit excité le Régent à mettre un peu plus d'activité dans sa conduite; &, l'ordre ayant été expédié pour assembler les Troupes des Provinces voisines, un corps assez considérable s'étoit formé sous ses drapeaux. Norman Lesly, fils du Comte de Rothes joignit aussi l'armée avec quelques Volontaires de Fife; la présence de cet Officier intrépide, & le renfort qu'il amenoit, inspirerent un nouveau courage aux Ecossois. Pour les réduire à la nécessité d'une ferme défense leurs Chefs donnerent ordre à la Cavalerie de mettre pied à terre, & résolurent d'attendre l'attaque des Anglois sur une hauteur à Ancram. Les Anglois, à qui les succès passés avoient donné du mépris pour l'ennemi, & voyant de loin les chevaux Ecossois errer dans la campagne, crurent que toute l'armée se retiroit confusément; ils se hâterent d'attaquer ce qui ne leur paroissoit sans doute qu'une poignée de monde restée sur la hauteur. Les Ecossois les reçurent en bon ordre; &, favorisés à la fois par l'avantage du terrein & la surprise des Anglois, qui ne s'attendoient à aucune résistance, ils les mirent en fuite, les poursuivirent, & en firent un carnage affreux. Evers & Latoun furent tués l'un & l'autre, & plus de deux mille hommes faits prisonniers. François envoya quelques tems après, un corps de Troupes Auxiliaires d'environ trois mille cinq cens hommes, sous les ordres de Montgomery, Duc de Lorges, pour soutenir les Ecossois dans cette guerre (*a*). Le Régent, fortifié par ce secours, rassembla une armée de quinze mille hommes à Hadington, d'où il se mit en marche pour aller désoler les frontieres de l'Angleterre du côté de l'Est. Il ravagea tous les lieux de son passage; &, n'ayant point trouvé de résistance considérable, il se retira dans son propre pays, où ses troupes se disperserent d'elles-mêmes. Herford, en représailles vint dévaster ses frontieres du côté de l'Occident & du midi. Ainsi toute cette guerre se

Le 17 Février.

[*a*] Buchannan, Lib. xv. Drummond.

réduisit plutôt à se faire réciproquement du mal, qu'à remporter de part ou d'autre aucun avantage important. 1545.

La guerre entre la France & l'Angleterre ne produisit pas plus d'événemens mémorables cette même année. François avoit équippé une Flotte de plus de deux cens Voiles, sans compter les Galeres. Il y embarqua quelques troupes de terre, & les envoya faire une descente en Angleterre (*a*). Cette Flotte fit Voile à l'Isle de Wight; elle trouva celle des Anglois à l'ancre à Saint Hélene. La derniere ne montoit pas à plus de cent Voiles. Son Amiral crut qu'il seroit plus prudent de rester à la rade pour attirer les François qui s'engageroient entre des Rochers & des écueils, qu'ils ne connoissoient pas. Les deux Flottes se canonnerent pendant deux jours; mais, excepté la Mari-Rose, un des plus forts Vaisseaux Anglois, qui fut coulé à fond, l'un & l'autre s'endommagerent peu. Les Troupes Françoises descendirent à l'Isle de Wight, & y firent le dégat; la Milice du Pays les repoussa, elles se retirerent sur leurs Vaisseaux qui remirent aussi-tôt à la voile pour la France. Les vents les rejetterent encore sur les côtes d'Angleterre, où ils rencontrerent la Flotte Angloise. Il y eut une nouvelle canonnade qui ne fut pas plus décisive que la premiere. Il étoit presqu'impossible alors qu'une Flotte remportât quelqu'avantage important sur un autre, à moins d'en venir à l'abordage. Le canon étoit communément si mal servi qu'un auteur François (*b*) rapporte, comme une circonstance singuliere, que chacune de ces deux Flottes nombreuses, tira en deux heures de combat trois cens coups de canon. Il n'est pas, de notre tems, un gros Vaisseau qui n'en tire autant à lui seul.

La principale intention de François en équippant une Flotte si formidable étoit d'empêcher les Anglois de jetter du secours dans Boulogne, qu'il vouloit assieger. Il ordonna en conséquence, la construction d'un fort, par le moyen duquel il se proposoit de bloquer le Havre. Après avoir employé beaucoup de tems & d'argent à cet ouvrage, il se trouva si mal construit, que François fut obligé de l'abandonner; &, quoiqu'il eût amené une armée de près de quarante mille

(*a*) Beleaire, Mémoires de du Bellay. (*b*) De Langey.

hommes sur cette frontiere, il n'y fit aucune entreprise considérable. Il se jetta dans le territoire d'Oye, situé près de Calais, & qui servoit ordinairement à fournir des provisions à la garnison, & il y mit tout à feu & à sang. Il y eut ensuite plusieurs escarmouches entre les François & les Anglois, dans l'une desquelles le Duc d'Aumale reçut une blessure remarquable. On lui porta un coup de lance à la tête entre les yeux & le nez; &, quoique le fer de cette lance se rompît & restât dans la blessure, Daumale ne fut pas démontré d'un choc aussi violent. Ce fer fut retiré de la playe par un habile Chirurgien; le Duc guérit, & depuis se rendit fameux sous le nom du Duc de Guise. Henry, pour défendre ses possessions en France, avoit levé quatorze mille Allemands, qui, ayant marché à Fleurines, dans l'Evêché de Liége, y furent tout à coup arrêtés par un incident auquel il ne s'attendoit pas. L'Empereur leur refusa le passage au travers de ses Etats : ils reçurent la nouvelle qu'une armée supérieure s'apprêtoit du côté de la France à les surprendre : l'oisiveté & le défaut de paye les exciterent à se mutiner : ils se saisirent des Commissaires Anglois pour sûreté de ce qui leur étoit dû, & ils se retirerent dans leur pays. Il paroît que cet armement dispendieux n'avoit pas été fait avec la prévoyance & les précautions nécessaires.

1545.

Assemblée du Palement, le 13 Novembre.

Les frais considérables auxquels Henry s'étoit engagé pour soutenir la guerre des deux côtés à la fois, l'obligerent à convoquer un nouveau Parlement. La Chambre des Communes lui accorda un subside payable en deux années de deux Shélings par livre sur les terres (*a*). L'Etat Ecclésiastique lui accorda six Shélings par livre. Mais le Parlement, craignant que le Roi ne lui fît encore quelques demandes, imagina de s'en mettre à l'abri en lui faisant des libéralités du bien des autres; & par un Bill lui assigna tous les revenus des Universités, des Chantreries, des Chapelles libres (*b*) & des Hôpi-

(*a*) Ceux qui possédoient des effets ou de l'argent au-dessus de cinq livres, & au-dessous de dix, payoient huit pences par livre; & ceux qui possédoient au-dessus des dix livres payoient un Shéling.

Dict. de Loi, par Jacob.

(*b*) Une Chantrerie étoit une petite Eglise, ou Chapelle, ou un Autel particulier dans quelqu'Eglise Cathédrale, &c. fondées en terre ou autres revenus, pour l'entretien d'un ou de plu-

taux. Henry fut satisfait de ces concessions, en ce qu'elles augmentoient son autorité; mais il n'avoit nulle intention de dépouiller l'asyle des sciences, & il eut soin de rassurer les Universités à cet égard; ainsi ces anciens & célebres établissemens durent leur conservation à la générosité du Roi, & non pas à la protection d'un Parlement servile & corrompu. 1545.

L'esprit de prostitution de ce corps parut encore davantage dans le préambule d'un statut (a); on y reconnoissoit que le Roi avoit toujours été, par la grace de Dieu, le chef suprême de l'Eglise d'Angleterre; & que les Archevêques, les Evêques, ainsi que tous les Ecclésiastiques n'avoient aucun droit de Jurisdiction qu'en vertu d'un Mandement Royal: on admettoit dans Sa Majesté seule, ou dans telle personne qu'il lui plairoit de nommer, la pleine autorité, de connoître & de décider de toute espece de causes Ecclésiastiques; & de réformer toutes sortes d'hérésies, d'erreurs, de vices & de péchés quelconques. On ne supposoit même pas que le concours de la Convocation, ou du Parlement fut nécessaire pour appuyer la volonté suprême. Les Edits ou Déclarations émanés du Trône étoient reconnus avoir non-seulement force de loi, mais aussi l'autorité de la révélation; ainsi le souverain par sa propre puissance, pouvoit régler les actions de ses peuples, & même diriger leurs sentimens & leurs opinions. Le 24 Décembre.

Le Roi prononça lui-même un discours à ce Parlement, où, après avoir remercié les deux Chambres de l'attachement qu'elles lui marquoient, qui égaloit, disoit-il, celui que leurs ancêtres avoient toujours signalé pour les Rois d'Angleterre, il se plaignoit de leurs divisions, de leurs disputes, & de leur animosité sur les matieres de religion. Il ajouta que la plûpart des chaires étoient devenues des especes de batteries qui tiroient les unes contre les autres. Qu'un Prédicateur appelloit un autre Prédicateur hérétique & anabaptiste; que celui-ci, en représailles, lui répondoit à son tour par le nom injurieux de papiste & d'hypocrite: qu'il avoit permis à ses sujets l'usage de la Sainte-Ecriture, non pour

sieurs Prêtres, obligés à dire tous les jours la Messe, ou à célébrer l'Office Divin pour les Fondateurs, ou tel autre qui étoient spécifiés: les Chapelles libres étoient indépendantes de toute Eglise, & fondées de la même maniere & dans les mêmes vues que les autres.

(a) Hen. VIII, c. 17.

leur fournir des objets de discussion ou de raillerie, mais pour
1545. éclairer leur conscience, & pour les mettre en état d'instruire leurs enfans & leurs domestiques: que son cœur étoit déchiré de voir qu'un trésor aussi précieux fût prostitué à servir de sujet d'entretien dans toutes les tavernes, & de prétexte pour décrier les Pasteurs spirituels & légals : qu'il n'étoit pas moins affligé de remarquer à quel degré la parole de Dieu exerçoit les esprits à de pénibles spéculations, tandis qu'elle influoit si peu sur la conduite; & à quel excès le savoir imaginaire devenoit commun, pendant que chaque jour la charité devenoit plus rare & moins réelle (*a*). L'observation du Roi étoit juste; mais son propre exemple, en encourageant les recherches scholastiques & les disputes, n'étoit guere fait pour inspirer cette paisible soumission d'esprit qu'il recommandoit.

1546. Henry employa en préparatifs de guerre l'argent que le Parlement lui avoit accordé. Il envoya le Comte d'Hertford & l'Amiral Lord Lisle à Calais avec un corps de neuf mille hommes, dont les deux tiers étoient étrangers. Il se passa quelques escarmouches légeres, sans qu'il y eût lieu d'espérer des progrès importans de part ou d'autre. Henry, dont l'animosité contre François, n'étoit pas violenre, avoit déja suffisamment signalé, son dépit par cette courte guerre. Il s'apperçut que ses forces diminuant à mesure que son embonpoint devenoit énorme, il ne devoit pas se flatter d'avoir encore long-tems à vivre; il desira de terminer des différends qui pouvoient être dangereux pour son Royaume pendant une minorité. François étoit assez disposé de son côté à faire la paix avec l'Angleterre. Il venoit de perdre son fils le Duc d'Orléans; ses anciennes prétentions sur le Duché de Milan renaissoient; & il prévoyoit que bien-tôt elles seroient une cause de rupture entre l'Empereur & lui. Les Commissaires se trouverent donc à Campe, place située entre Ardres & Guines; ils convinrent promptement des articles, & signerent le Traité. Les principales conditions furent que l'ancienne dette de François seroit acquittée en huit années, pendant lesquelles Henry garderoit Boulogne. Cette dette fut fixée à

Le 7 Juin. Paix avec la France & l'Ecosse.

(*a*) Hal. fol. 261, Herbert, p. 534.

deux

deux millions de livres, indépendamment de la répétition d'une autre somme de 500000 livres, sur laquelle on prit 1546. ensuite des arrangemens. François eut soin de comprendre l'Ecosse dans le Traité. Ainsi tout ce qui revint à Henry de cette guerre, qui lui avoit coûté plus d'un million trois cens quarante mille livres Sterlings (a), fut un mauvais nantissement pour sa créance, & qui n'en valoit pas le tiers.

Le Roi étant alors débarrassé de toutes guerres étrangeres, eut le loisir de ramener son attention à ses affaires domestiques. Quoiqu'il eût permis une traduction Angloise de la Bible, il avoit jusque-là tenu la main à ce qu'on célébrât la Messe en latin. Mais on obtint enfin de lui, la permission que les Litanies, cette partie considérable du culte public, fussent récitées en langue vulgaire. Cette innovation ranima l'espoir des Réformés, qui avoient été découragés par la sévérité du statut des six articles. Une des prieres des nouvelles Litanies demandoit à Dieu de nous délivrer *de la tyrannie de l'Evêque de Rome, & de toutes ses abominations détestables.* Cranmer se servit de son crédit sur le Roi pour l'engager à innover encore davantage ; il vouloit profiter de l'absence de Gardiner, qui étoit en Ambassade auprès de l'Empereur ; mais Gardiner ayant écrit au Roi, que s'il agissoit trop fortement contre la religion Catholique, l'Empereur menaçoit de rompre tout commerce avec lui, le succès des sollicitations de Cranmer fut retardé pour le moment. Ce zélé protecteur de la réformation perdit cette année l'ami le plus sincere & le plus puissant qu'il eût à la Cour ; Charles Brandon, Duc de Suffolk : la Reine Douairiere de France, Epouse de ce Duc, étoit morte quelques années auparavant lui. Ce Seigneur fut une preuve que Henry n'étoit pas absolument incapable d'une amitié tendre & constante ; Suffolk semble aussi s'être toujours montré digne du sentiment qu'il avoit inspiré à son maître dès sa plus tendre jeunesse, & qui ne se démentit jamais. Henry étoit au Conseil lorsqu'il apprit la mort de Suffolk. Il saisit cet instant de faire l'éloge du mérite de ce favori & de l'honorer de ses regrets. « Pendant tout le tems » qu'a duré notre amitié, dit ce Prince, il n'a jamis essayé

[a] Herbert, Stowe.

1546. » de nuire à aucun de ceux dont il pouvoit avoir à se plaindre, ni tenu des discours désavantageux sur le compte de » personne. Est-il quelqu'un de vous, Milords, ajouta-t-il » qui en puisse dire autant » ? Le Roi parcourut d'un coup-d'œil tous les membres du Conseil en finissant ces mots, & vit se répandre sur leur visage l'espece de confusion que produit le sentiment d'un crime secret (a).

Dès que Cranmer, lui-même, fut privé de cet appui, il se trouva exposé aux cabales ; les Courtisans joignoient aux motifs ordinaires d'intérêt personnel, qui les divisoient souvent, l'antipathie que fait naître l'esprit de parti en matiere de Religion ; & ce mélange faisoit regner l'aigreur parmi les Ministres de Henry. Les Catholiques s'étayerent de la vanité que ce Prince avoit de paroître orthodoxe ; ils lui représenterent, que si son zele, très-louable en lui-même, pour affermir la vérité, ne réussissoit pas mieux, il falloit l'attribuer au Primat, dont l'exemple & la protection étoient réellement les appuis secrets de l'erreur. Le Roi vit le but auquel ils tendoient, il feignit de se prêter à leurs réflexions, & assembla le Conseil pour examiner la conduite de Cranmer ; il promit même de l'envoyer à la Tour, s'il se trouvoit coupable, & de le punir rigoureusement. Tout le monde crut le Primat perdu. Ses anciens amis, aussi dominés par leurs ames mercenaires, que le parti opposé par l'animosité qu'il avoit contre lui, commencerent à le traiter en homme disgracié, que l'on néglige ou que l'on insulte. Il fut obligé d'attendre plusieurs heures parmi la livrée à la porte de la Salle du Conseil, avant d'y pouvoir être admis. Lorsqu'il y fut appellé, on lui annonça que toutes les voix s'accordoient à l'envoyer à la Tour. Il répondit qu'il appelloit de cette délibération au Roi même : &, quand il vit qu'on ne tenoit aucun compte de son appel, il montra enfin l'anneau que Henry lui avoit donné comme un sauve-garde, & le gage de sa faveur & de sa protection. Le Conseil fut confondu à cet aspect ; lorsque ceux qui le composoient parurent en présence du Roi, il les traita durement, & leur dit qu'il connoissoit aussi-bien le mérite de Cranmer, que leur envie & leur malignité : mais

(a) Instit. de Cok, Chap. 99.

qu'il étoit déterminé à réprimer leur esprit de cabale : & qu'il leur apprendroit par sa sévérité, puisque la douceur avoit été vaine, à concourir au bien de son service en se renfermant dans les bornes de leurs devoirs. Norfolk l'ennemi capital de Cranmer, prit la parole pour justifier la conduite des autres membres du Conseil ; il assura que leur intention avoit été de mettre l'innocence de Cranmer dans un plus grand jour en l'examinant à la rigueur : Henry leur ordonna à tous d'embrasser l'accusé, comme quelqu'un avec qui sa Majesté vouloit qu'ils se réconciliassent cordialement ; & le caractere doux de Cranmer se plia de meilleure foi à cette réconciliation, qu'on ne devoit le présumer quand on l'exigeoit de lui (*a*). 1546.

Quoique la prédilection de Henry pour Cranmer, eût fait échouer toutes les accusations formées contre lui, l'orgueil & l'humeur de ce Prince, encore irrité par l'affoiblissement de sa santé, se montroit en d'autres occcasions. Il devenoit plus implacable que jamais pour tous ceux qui osoient suivre une opinion différente de la sienne, & particulierement sur l'article de la présence réelle. Anne Ascuë, jeune femme, dont le mérite égaloit la beauté (*b*), qui étoit intimement liée avec les plus grandes Dames de la Cour, & fort bien avec la Reine même, fut acccusée de dogmatiser sur ce point délicat. Au lieu d'avoir de l'indulgence pour son sexe & pour son âge, Henry ne fut que plus indigné de ce qu'une femme avoit l'audace de combattre sa doctrine. A force de menaces, Bornner arracha d'elle une espéce de rétractation apparente ; mais elle ne voulut la faire qu'avec des restrictions qui ne satisfirent pas le Prélat zélé. On mit Anne en prison ; elle s'y occupa à composer des prieres & des discours pour se fortifier dans la résolution de souffrir plutôt le martyre, que de renoncer à sa croyance. Elle écrivit même au Roi, qu'à l'égard du Mystere de la sainte Table, elle croyoit tout ce que Jesus-Christ en avoit dit lui-même, & tout ce que l'Eglise Catholique enseignoit de sa Doctrine : mais, comme ce n'étoit pas adopter positivement l'explication de Henry, sa Profession de Foi ne lui servit de rien, & fut au contraire re- Persécutions

(*a*) Burnet, Vol. 1. p. 343. & 344. Antiq. Brit. in vita Cranm. (*b*) Bal, Spéed p. 780.

gardée sous l'aspect d'une nouvelle insulte. Le Chancelier
1546. Wriothesely, qui avoit succédé à Audley, & qui étoit fort attaché au parti Catholique, eut ordre d'aller interroger cette Dame sur le nom & les sentimens de ceux qui la protégeoient à la Cour, & des grandes Dames qui étoient en liaisons avec elle : mais elle garda une fidélité inviolable à ses amis, & ne confessa rien qui les compromît. On l'appliqua à la question la plus rigoureuse, sans pouvoir tirer d'elle aucune indiscrétion. Quelques Auteurs (a) ajoutent une circonstance très-extraordinaire : c'est que le Chancelier, présent à la question, ordonna au Lieutenant de la Tour, de tourner encore le tourniquet : celui-ci refusa d'obéir à cet ordre cruel : le Chancelier y ajouta la menace, & reçut un nouveau refus : sur quoi ce Magistrat, d'ailleurs homme de mérite, mais dévoré d'un zele fanatique, porta la main lui-même à l'instrument de la torture, & lui donna une secousse si violente, qu'il écartela presque la malheureuse qui y étoit attachée. Sa constance surpassa la barbarie de ses persécuteurs, dont les efforts furent confondus. On la condamna à être brûlée vive ; & dans cet état affreux, les membres si disloqués, qu'elle ne pouvoit se soutenir, on la porta au supplice. Nicolas Belenian, Prêtre ; John Lassels, de la Maison du Roi, & John Adams, Tailleur, qui avoient été condamnés avec elle pour le même crime, subirent le même châtiment. Ils étoient tous liés au poteau, lorsque dans cette terrible situation, le Chancelier envoya leur dire que leur grace alloit être expédiée, dans l'instant, s'ils vouloient la mériter par une rétractation. Cette offre leur parut un nouvel ornement à la couronne du martyre ; ils refuserent leur grace, & virent avec tranquillité l'Exécuteur allumer le feu qui alloit les consumer. Wriothesely ne considéra pas que l'appareil public de leur exécution intéressoit leur honneur à redoubler encore de persévérance & de fermeté.

Quoique la discrétion & la fidélité d'Anne Ascuë, eussent

[a] Fox, Vol. II. p. 578. Spéd, p. 780. Baker, p. 299, mais Burnet révoque en doute cette circonstance. Cependant Fox copia ce que cette infortunée en raconta elle même par écrit. Il faut pourtant dire, à la justification du Roi, qu'il désapprouva la conduite de Wriothesely, & loua celle du Lieutenant.

sauvé la Reine du péril qu'elle avoit couru, cette Princesse se vit au moment d'en craindre un autre encore plus pressant. 1546.
Un ulcere s'ouvrit dans la jambe du Roi; cet accident, joint à l'énormité de son embonpoint, & à sa mauvaise dispotition intérieure, commençoit à menacer sa vie, & à le rendre plus sombre & plus emporté qu'à l'ordinaire; la Reine le servoit alors avec les plus tendres soins, & tâchoit à force de complaisance & d'attention d'adoucir les accès d'humeur qui lui étoient devenus plus fréquens. Le sujet de conversation favori du Roi, étoit la Théologie; Catherine, assez éclairée pour être en état de parler sur cette matiere, s'y trouvoit souvent engagée; elle penchoit secrettement en faveur de la doctrine des Réformés, & elle eut un jour l'imprudence de déceler un peu trop son opinion sur cet article. Henry, furieux qu'elle eût la présomption de penser autrement que lui, s'en plaignit à Gardiner, qui saisit avec joye cette occasion d'enflammer la discorde entr'eux. Il loua le Roi des soins assidus qu'il prenoit de veiller sur l'Orthodoxie de ses sujets; il observa que plus sa sévérité à cet égard se signaleroit sur des coupables d'un rang élevé, plus ceux qu'il puniroit tiendroient de près à sa personne, plus aussi la terreur de l'exemple frapperoit le peuple de crainte; & plus le mérite du sacrifice lui seroit glorieux aux regards de la postérité. Le Chancelier étant consulté à son tour, ce Magistrat toujours échauffé par son zele pour la religion fut du même avis que Gardiner. Henry, emporté lui-même par son caractere impétueux & par les conseils de ces deux guides, alla jusqu'à donner l'ordre de dresser les articles d'accusations contre sa propre épouse. Wriothesely obéit avec empressement, & lui apporta ce papier à signer; car c'eût été un crime de haute trahison, dont il auroit encouru la peine, que de jetter des soupçons sur la Reine, sans y être autorisé par le Roi; en retournant chez lui il laissa par hazard tomber de sa poche l'ordre qu'il venoit de se faire expédier. Quelqu'un du parti de la Reine le trouva, & le porta sur le champ à cette Princesse. Elle sentit toute l'étendue du danger; mais elle ne désespéra pas d'éluder les efforts de ses ennemis par sa prudence & son adresse. Elle passa chez le Roi comme à son ordinaire & en reçut un acceuil plus ouvert

qu'elle n'avoit lieu de s'y attendre. Il amena bientôt l'entretien sur le sujet qui lui étoit familier, & parut chercher à la faire disputer sur des questions Théologiques. Mais elle refusa doucement le défi, en observant, avec le ton de la modestie, que des spéculations si profondes étoient au-dessus de la foiblesse de son sexe. Les femmes, dit-elle, sont soumises aux hommes dès la création : l'homme fut créé à l'image de Dieu; & la femme à l'image de l'homme ; c'est à l'époux à régler les opinions de son épouse; & dans tous les cas, le devoir de celle-ci est d'adopter aveuglément les principes de l'autre : quant à moi, ajouta-t-elle, » j'y suis doublement obligée, » puisque j'ai le bonheur de posseder un Epoux qui, par son » génie & son savoir, peut non-seulement éclairer sa famille, » mais les plus sages & les plus savans esprits de toutes les na» tions. » Par Sainte Marie, répondit le Roi, vous êtes de» venue aussi savante que le Docteur Kate, & il vous siéroit » mieux de donner que de recevoir des instructions ». Elle se défendit de mériter cet éloge ; & ajoûta que si elle se prêtoit aux sujets sublimes que Sa Majesté daignoit traiter avec elle, ce n'étoit point qu'elle ignorât sa propre incapacité. Qu'elle n'y mettoit d'autre intention & n'en tiroit d'autre gloire que celle d'amuser le Roi quelques momens; que la conversation languissoit bien-tôt, lorsqu'on ne la ranimoit pas par une légere contradiction ; qu'elle feignoit même quelquefois des sentimens contraires aux siens, pour lui procurer le plaisir de la réfuter ; & que par cet innocent artifice, elle se proposoit aussi de l'engager dans des dissertations intéressantes, dont elle avoit remarqué, par de fréquentes expériences, qu'elle recueilloit des fruits & des lumieres. » Cela est-il vrai, mon cher » cœur, répliqua le Roi transporté de joye ? » nous voilà » donc parfaitement bons amis ». Il l'embrassa cordialement, & la congédia en l'assurant de sa protection & de sa tendresse. Les ennemis de la Reine qui ne savoient rien du tour qu'avoient pris les choses, se préparoient le lendemain à l'envoyer à la Tour, en vertu de l'ordre du Roi. Henry & Catherine causoient amicalement dans le jardin, lorsque le Chancelier parut avec quarante hommes à sa suite, pour arrêter cette Princesse. Le Roi alla au-devant de lui à quelque distance

1546.

d'elle ; & sembla parler avec colere à Wriothesely. Elle entendit même les mots de *scélérat*, *de fou* & de *sot*, qu'il adressoit libéralement à ce Magistrat, en lui ordonnant de sortir de sa présence. Il se retira, & Catherine fit ses efforts pour appaiser le Roi : « Vous ne savez pas, pauvre dupe, » lui répondit Henry, que ce homme mérite bien peu vos bons » offices ». La Reine ainsi échappée du précipice sur le bord duquel elle s'étoit vue, fut plus attentive dans la suite à ne pas aigrir l'esprit de son Epoux par la moindre contradiction. Mais Gardiner, dont la méchanceté avoit voulu la perdre, ne put jamais recouvrer ni l'estime, ni la bienveillance de son maître (*a*). 1546.

Le penchant naturel de Henry à la tyrannie, redoublée par sa mauvaise santé, se déploya bien-tôt contre un homme d'un rang fort au-dessus de Gardiner. Le Duc de Norfolk & son pere, pendant tout ce regne, & même une grande partie du précédent, avoient été regardés comme les deux hommes du Royaume les plus recommandables, par les services importans qu'ils avoient rendus à la Couronne. Le Duc s'étoit distingué, dès sa jeunesse, dans des expéditions navales : il avoit beaucoup contribué à la victoire remportée sur les Ecossois à Flouden; on lui devoit la pacification de la fameuse révolte qui s'étoit faite dans le Nord ; & il avoit toujours servi avec gloire dans toutes les guerres contre la France. La fortune parut conspirer avec ses talens pour le porter au faîte de la grandeur. Ses richesses étoient devenues immenses par la quantité de graces qu'il avoit obtenues de la Cour. Le Roi avoit épousé successivement deux de ses niéces ; & le Duc de Richemond fils naturel du Roi, avoit épousé sa fille : indépendamment de ce qu'il descendoit de l'ancienne maison du Moubrays, par laquelle il étoit allié à la Couronne, il avoit épousé une fille du Duc de Buckingham qui tiroit son origine, par les femmes, d'Edouard III : comme on le croyoit toujours secrettement incliné pour l'ancienne religion, on le regardoit dans le Royaume & chez l'étranger, comme le chef du parti Catholique. Autant ces circonstances concouroient à l'élévation du Duc, autant elles servoient à exciter la jalousie du Roi ;

[*a*] Burnet, Vol, 1. p. 354. Herbert, 560. Spéed, p. 780. Actes & Monumens.

1546. ce Monarque ne put s'empêcher de craindre ce qu'un sujet si puissant pouvoit tenter, pendant la minorité de son fils, contre la tranquillité publique, & contre le nouveau systême de religion. Mais rien n'exposa plus Norfolk à la haine de Henry, que les préventions défavorables que ce Prince avoit conçues contre le Comte de Surrey, fils de cet infortuné Seigneur.

Surrey (a), jeune homme de la plus grande espérance, s'étoit déja distingué par toutes les qualités & les connoissances qui conviennent à un savant, à un guerrier & à un courtisan. Il excelloit dans tous les exercices militaires qui étoient alors en usage; & il encourageoit les beaux arts par son appui & par son exemple: il avoit fait quelques essais de poësie avec succès; &, l'imagination échauffée de la galanterie romanesque de son tems, il avoit soutenu la supériorité des charmes de sa maîtresse par sa plume, ou par sa lance dans toutes les fêtes & les tournois. Son ambition & sa vivacité égaloient ses talens & sa naissance; mais la prudence & la réserve, ne regloient pas toujours sa conduite, autant que sa position l'exigeoit. Il avoit été fait Gouverneur de Boulogne après que Henry eût pris cette Ville; mais, quoique sa bravoure ne fût pas équivoque, il avoit été malheureux en quelques rencontres vis-à-vis des François. Le Roi, à qui ces désavantages déplurent, avoit envoyé Hertford commander à la place de Surrey; celui-ci eut la légéreté de laisser échapper des menaces contre les Ministres, qu'il accusa de lui avoir attiré cet affront. Il étoit d'ailleurs devenu suspect à Henry en ce qu'il avoit refusé d'épouser la fille d'Hertford, & même rejetté toute autre proposition de mariage. Le Roi imagina que ce jeune présomptueux avoit porté ses vues jusqu'à la main de la Princesse Marie; & il se détermina à réprimer promptement, & par les moyens les plus durs, une ambition si redoutable.

Guidé par ces différens motifs, & peut-être plus encore par l'indisposition que la mauvaise conduite de Catherine Howard lui avoit inspirée contre toute la famille de cette Reine, Henry donna l'ordre particulier d'arrêter Norfolk & Surrey: ils furent conduits le même jour à la Tour. Comme

Le 12 Décembre

(a) De Foe, Vol. 11. p. 58.

Surrey

Surrey étoit de la Chambre des Communes, son procès fut plutôt expédié. Il n'étoit pas question alors de chercher, & d'examiner des preuves contre un accusé. Dans tout le cours de ce regne, le Parlement & la Cour des Jurés ne parurent pas y donner la moindre attention dès qu'il s'agissoit des causes de la Couronne. Les chefs d'accusations portés contre Surrey furent, qu'il avoit gardé dans son domestique quelques Italiens *soupçonnés* d'être espions: qu'un homme à son service avoit été rendre visite au Cardinal Pole en Italie; d'où Surrey étoit *soupçonné* d'entretenir des liaisons avec ce Prélat coupable: & qu'il avoit écartelé les armes d'Edouard le Confesseur, sur son Ecusson, d'où il étoit *soupçonné* d'aspirer à la Couronne; cependant ses ancêtres & lui étoient dans cet usage depuis un grand nombre d'années; ils y avoient même été autorisés par les Hérauts d'Armes. Tels furent les crimes pour lesquels les Jurés condamnerent ce jeune Seigneur, comme convaincu de haute trahison, malgré sa défense, aussi éloquente que pleine de noblesse & de feu. Leur sentence fut exécutée presqu'aussi-tôt que rendue.

1547.

Exécution du Comte de Surrey.

L'innocence du Duc de Norfolk étoit, s'il est possible, encore plus évidente que celle de son fils; & les services qu'il avoit rendus à la Couronne avoient été encore plus grands. Sa femme vivoit en mauvaise intelligence avec lui, & avoit eu la bassesse d'instruire ses ennemis de tout ce qu'elle savoit contre son époux: Elisabeth Holland, sa Maîtresse, l'avoit également trahi en faveur de la Cour. Cependant avec toutes ces intelligences pour savoir les secrets de cet illustre coupable, ses accusateurs ne lui trouverent d'autre crime, que d'avoir dit une fois que le Roi étoit mal sain, qu'il ne viveroit pas long-tems, & que le Royaume, au milieu de tant d'opinions différentes sur la Religion, n'étoit pas moins malade que le Souverain. Norfolk écrivit au Roi la Lettre la plus pathétique, où il lui rappelloit ses services passés, & lui faisoit des protestations de son innocence: il prit ensuite des moyens plus sûrs pour l'appaiser, celui de réclamer sa clémence, & d'avouer tout ce que ses ennemis voulurent. Mais rien ne put désarmer le caractere vindicatif de Henry.

Proscription du Duc de Norfolk

1547\. Il assembla le Parlement, comme l'agent le plus sûr & le plus expéditif de sa tyrannie. La Chambre des Pairs, sans interroger le prisonnier, sans instruire son procès, sans aucun témoignage contre lui, présenta un Bill d'*attainder* ou de proscription, & l'envoya aux Communes. Cranmer, quoiqu'engagé depuis long-tems dans le parti contraire à Norfolk, ne voulut point tremper dans une poursuite si injuste, & se retira à sa maison de campagne à Croydon (a). Le Roi approchoit alors de sa fin; il craignit que Norfolk ne lui échappât; il envoya dire aux Communes de presser le Bill, parce que Norfolk étant revêtu de la dignité de Grand Maréchal, il falloit en nommer un autre pour remplir les fonctions de cette charge à la cérémonie de l'installation de son fils à la Principauté de Galles. Les dociles Communes obéirent à ses intentions, plutôt qu'à ce prétexte frivole; le Roi fit donner, son consentement au Bill, par des Commissaires; & ordonna aussi que Norfolk fût exécuté le matin du 29 de Janvier. Mais on apprit à la Tour que le Roi lui-même venoit d'expirer dans la nuit, & le Lieutenant crut devoir différer l'exécution; le Conseil ne jugea pas convenable de commencer un nouveau Regne, par la mort du plus grand Seigneur du Royaume, & qui avoit été condamné si injustement & si tyranniquement.

Le 14 Janvier.

La santé défaillante du Roi annonçoit depuis long-tems la fin de sa vie; & depuis quelques jours, tous ceux qui approchoient de lui, voyoient avancer sa derniere heure. Mais il étoit devenu d'une humeur si fâcheuse, que personne n'osoit l'instruire de son état. On se souvenoit qu'il y avoit eu sous son regne des gens punis comme traîtres pour avoir prévu sa mort; tout le monde craignoit que, dans sa fureur, il ne pût, sous ce prétexte, châtier le zele indiscret qui lui donneroit un pareil avis. A la fin, Sir Anthony Denny hasarda de lui apprendre cette accablante nouvelle, & l'exhorta à se préparer au passage redoutable qu'il alloit franchir. Il y parut résigné, & désira que l'on fît revenir Cranmer à cet effet: mais avant que le Prélat fût arrivé, Henry avoit déja

(a) Burnet Vol. I. p. 348. Fox.

perdu l'usage de la parole, quoiqu'il semblât conserver encore sa présence d'esprit. Cranmer lui demanda quelque signe 1547. comme il mouroit dans la Foi de Jesus-Christ. Le Roi lui serra la main & expira aussi-tôt dans la cinquante-sixieme année de son âge, après un regne de trente-sept ans & neuf mois.

Mort du Roi.

Henry avoit fait son Testament un mois avant sa mort. Il y confirmoit la destination du Parlement, en laissant la Couronne d'abord au Prince Edouard; à son défaut à la Princesse Marie, & ensuite à la Princesse Elisabeth. Il obligeoit ces deux Princesses, sous peine de perdre leur droit à la Couronne, à ne se point marier sans le consentement du Conseil, qu'il nommoit pour le gouvernement de son fils mineur. Après ses propres enfans, il faisoit passer la Couronne à Françoise Brandon, Marquise de Dorset, fille aînée de sa sœur la feue Reine Douairiere de France; & à son défaut, à Eléonor, Comtesse de Cumberland, sa seconde fille. En n'appellant point à sa succession la postérité de la Reine Douairiere d'Ecosse, sa sœur aînée, qui naturellement y avoit droit avant celle de la cadette, on voit que le Roi faisoit usage du pouvoir que le Parlement lui avoit accordé; mais, comme il ajoutoit, qu'au défaut de la postérité de la Reine de France, la Couronne tomboit à l'héritier légitime le plus proche, c'étoit une question de savoir si ces mots pouvoient, ou ne pouvoient pas s'appliquer à la branche Ecossoise. On pensoit que ces Princes n'étoient pas les plus proches héritiers après la Maison de Suffolk, mais qu'ils devoient l'être avant elle, & qu'en s'expliquant de cette maniere ambiguë, l'intention de Henry étoit d'exclure totalement la branche d'Ecosse. Les derniers torts des Ecossois avec lui l'avoient extrêmement irrité contre leur Nation, & il soutint jusqu'à la fin, le caractere de violence & de caprice qui avoient rendu sa vie si extraordinaire. Un autre article de son Testament, justifie assez cette réflexion sur l'étrange inconséquence de sa conduite : il fonda des Messes pour délivrer son ame du Purgatoire, quoiqu'il eût détruit toutes les fondations semblables de ses Ancêtres, & de plusieurs autres personnes; &, quoiqu'il eût même laissé la croyance du Purgatoire dou-

1547. teuse dans tous les articles de Foi qu'il avoit publiés pendant ses dernieres années. Mais, lorsqu'il se trouva au moment critique de la mort, il revint au soin de son repos futur; & sa crainte le décida pour le côté de la question qu'il lui parut le plus sûr d'adopter (*a*).

Son caractere.

Il est très-difficile de donner une connoissance juste des bonnes & des mauvaises qualités de ce Prince. Il fut si différent de lui-même, en différentes parties de son regne, que, comme l'a remarqué judicieusement le Lord Herbert, son histoire seule peut le peindre. L'autorité absolue & sans bornes qu'il acquit & qu'il conserva dans l'intérieur de son Royaume; la considération qu'il obtint chez les Nations étrangeres, sont des droits pour lui au titre de *Grand Prince*; mais sa tyrannie & sa cruauté semblent l'exclure du rang des *Bons Rois*. Il posséda réellement ces avantages naturels aux ames fortes qui caractérisent l'homme fait pour commander à d'autres hommes; le courage, l'intrépidité, la vigilance, la fermeté. Quoique ces qualités ne fussent pas toujours guidées par une excellente judiciaire, elles étoient accompagnées de beaucoup d'esprit, & d'un génie vaste; on craignoit généralement de se trouver en aucune sorte de contestation, avec un homme qui ne cédoit, & ne pardonnoit jamais; dans toute espece de dispute, il étoit toujours déterminé à se perdre lui-même, ou à terrasser son adversaire. L'énumération de ses vices seroit celle de tous ceux dont la nature humaine est capable : la violence, la cruauté, la profusion, la rapacité, l'injustice, l'opiniâtreté, l'arrogance, la superstition, la présomption, le caprice; mais ces vices n'étoient en lui, ni à leur dernier excès, ni sans mélange de vertus : Henry étoit sincere, ouvert, galant, libéral, & susceptible au moins d'un attachement passager : il fut sans doute malheureux en ce que les événemens de son tems servirent à mettre ses défauts dans tout leur jour : le traitement qu'il reçut de la Cour de Rome excita sa violence; la disposition à la révolte dans ses sujets fanatiques, sembla exiger son extrême

(*a*) Voyez son Testament dans Fuller, Heylin, & Rymer, p. 110. Il n'y a nul fondement raisonnable pour douter de son autenticité.

févérité. Mais il faut convenir auffi, que d'un autre côté fa pofition lui fut favorable, en ce qu'elle ajouta un nouveau luftre à ce qu'il y avoit de grand & de magnanime dans fon caractere : l'émulation qui étoit entre l'Empereur & le Roi de France, rendit fon alliance très-importante dans l'Europe, malgré fa mauvaife politique. L'étendue de fa prérogative, & les difpofitions foumifes, pour ne pas dire rempantes, de fon Parlement, lui faciliterent les moyens d'ufurper & de conferver cette domination abfolue qui diftingue fi fort fon regne dans l'Hiftoire d'Angleterre. 1547.

Il doit paroîtrre extraordinaire, que malgré fa cruauté, fes extorfions, fes emportemens, fon adminiftration defpotique, ce Prince fe foit fait non-feulement refpecter de fes fujets, mais qu'il n'en ait jamais été hai. Il femble même que vers la fin de fa vie, il en ait été aimé (*a*). Ses qualités extérieures lui furent avantageufes & captiverent la multitude: fa magnificence, & fa valeur perfonnelle le décoroient aux yeux du vulgaire: & l'on peut dire avec vérité, que les Anglois de ce fiecle étoient fi abfolument fubjugués, que, femblables aux efclaves de l'Orient, ils admiroient jufqu'à ces coups d'autorité tyrannique, qui les accabloient eux-mêmes

A l'égard des Etats étrangers, Henry paroît avoir entretenu long-tems avec François, un commerce d'amitié plus fincere & plus défintéreffé qu'elle ne l'eft ordinairement entre des Princes voifins. La jaloufie que Charles leur infpiroit à tous deux, & quelqu'anologie dans le caractere, quoique la comparaifon foit totalement à l'avantage du Monarque François, fervirent à cimenter leur attachement mutuel. On dit que François parut touché de la mort de Henry, & qu'il en marqua beaucoup de regret. Sa propre fanté commençoit à s'affoiblir : il annonça qu'il ne furvivroit pas longtems à fon ami (*b*) : & il mourut en effet environ deux mois après.

Il y eut dix Parlemens de convoqués fous Henry VIII. & vingt-trois féances de tenues. Tout le tems que ces Parlemens fiégerent pendant un regne fi long, n'équivaloit pas à trois ans & demi ; & les féances calculées enfemble dans le cours

(*a*) Strype, Vol. 1. p. 389. (*b*) De Thou.

des premieres vingt années, se montoient à un an, tout au
1547. plus. Les innovations que ce Prince voulut faire dans la religion l'obligerent ensuite à convoquer plus fréquemment ces assemblées : mais, quoique ces innovations fussent les objets les plus importans dont jamais le Parlement eût pris connoissance, tous les membres de ce corps étoient devoués si servilement aux volontés du Roi, & avoient toujours tant d'impatience de retourner dans leur habitation ordinaire, que les Bills s'expédioient promptement & que les sessions n'étoient pas longues. On y acquiescoit en effet aveuglément aux caprices du maître, sans égards à la sûreté, ni à la liberté du peuple. Indépendamment des poursuites que l'on faisoit contre tout ce qu'il plaisoit à Henry d'appeller hérésie; les cas décidés répréhensibles au même degré que les crimes de haute trahison, s'étoient multipliés à un excès inoui. Les moindres paroles hazardées sur le compte du Roi, de la Reine, ou de la Famille Royale étoient sujettes à la peine portée par la Loi, contre les crimes d'Etat. L'on avoit pris si peu de soin en rédigeant ces statuts rigoureux, qu'ils contenoient des contradictions manifestes; & que, si on les avoit observés strictement, tous les citoyens, sans exception, en seroient devenus les victimes. Un de ces statuts (*a*), par exemple, déclaroit coupable de trahison, quiconque soutiendroit la validité du mariage du Roi, ou avec Catherine d'Arragon, ou avec Anne de Boleyn : cependant un autre (*b*) traitoit de même tous ceux qui diroient quelque chose d'injurieux sur le compte des deux Princesses Marie & Elisabeth. Ainsi les appeller bâtardes, eût été sans doute les insulter & se perdre. Le silence même sur ces points délicats, ne suffisoit point pour se mettre à l'abri de l'application redoutable de quelques-unes de ces loix vengeresses. Car, par un premier statut, quiconque refusoit de répondre sur serment, à quelqu'article de cet acte, étoit condamné à la peine de trahison; d'où il résultoit que si le Roi faisoit une question à quelqu'un sur la validité de l'un de ses premiers mariages; en se taisant, on étoit traitre : & en répondant affirmativement, ou négativement on l'étoit encore. Telles furent les incon-

(*a*) 28. Hen. VIII. c. 7. (*b*) 34. & 35. Henry VIII c. 1.

séquences mostrueuses auxquelles les passions effrénées du Roi, & l'obéissance servile de son lâche Parlement donnerent lieu. On ne peut guere décider si ces contradictions étoient l'ouvrage de la précipitation de Henry, ou d'un dessein formé de tyrannie. 1547.

Il est à propos de récapituler ce qu'il peut y avoir de mémorable dans les statuts passés sous ce regne, ou à l'égard de la Police, ou à l'égard du Commerce : rien ne fait mieux connoître le génie d'un siecle, qu'une semblable revue des loix. L'abolition du Catholicisme contribua beaucoup à rendre l'exécution de la justice plus réguliere. Tant que cette religion avoit subsisté, les crimes qui se commettoient par les Ecclésiastiques étoient nécessairement impunis : l'Eglise ne permettoit pas la connoissance des fautes de ses membres, au Magistrat Civil ; & elle ne pouvoit elle-même leur infliger aucune peine capitale ; mais le Roi resserra l'étendue de ces pernicieuses exemptions : le privilege du Clergé fut aboli pour les crimes contre la société, le meurtre de toute espece & la félonie, à tous ceux qui avoient reçu le Sous-Diaconat (*a*) : non-seulement ce privilege les mettoit auparavant à l'abri de toutes recherches juridiques, mais il déroboit aussi les Laiques au châtiment qu'ils méritoient, en leur ouvrant des asyles dans les Eglises, & autres lieux de refuge. Le Parlement réprima ces abus. Il décida qu'ils n'auroient plus lieu, d'abord pour les crimes d'Etat (*b*) ; ensuite pour la félonie, le rapt, le vol avec effraction & l'homicide quelconque (*c*) : on les limita encore à d'autres égards (*d*). Le seul expédient qu'on employa pour soutenir alors le génie militaire de la nation, fut de remettre en vigueur, & d'étendre quelques anciennes loix faites dans l'intention d'encourager les progrès de l'art de tirer de l'arc ; on croyoit encore que cette arme faisoit la sûreté du Royaume. On ordonna à tout particulier d'avoir un arc (*e*) & l'on fit ériger un but pour cet exercice dans chaque Paroisse (*f*). Chaque faiseur d'arc fut obligé d'en tenir magasin, dont un tiers devoit être en bois d'if & les deux

(*a*) 23. Hen. VIII. c. 1.
(*b*) 26. Hen. VIII. c. 12.
(*c*) 32. Hen. VIII. 13.
(*d*) 22. Hen. VIII. c. 14.
(*e*) 3. Hen. VIII. c. 3.
(*f*) Ibid.

autres tiers en bois d'orme pour la commodité du peuple. (a).
1547. L'usage de l'arbalête & du fusil fut défendu (b). Ce qui rendoit les Archers Anglois plus formidables, est qu'ils étoient encore armés d'une halebarde, avec laquelle ils pouvoient, dans l'occasion, combattre l'ennemi de près (c). On faisoit aussi de fréquentes montres, ou revues du peuple, même en tems de paix; & tous les gens au-dessus du commun, étoient obligés d'avoir une armure complette (d); ce qu'on appelloit alors son harnois. L'esprit martial des Anglois de ce tems-là, rendoit, à ce que l'on croyoit, ces précautions suffisantes pour la défense de l'état; comme le Roi avoit le pouvoir absolu d'exiger de tous ses sujets qu'ils servissent, il n'avoit, en cas de danger, qu'à nommer de nouveaux Officiers, lever des Régimens, & rassembler une armée aussi nombreuse qu'il lui plaisoit, aussi-tôt qu'il le jugeoit à propos. S'il n'y avoit eu ni faction, ni division parmi le peuple, jamais aucune puissance étrangere n'auroit osé former le dessein d'envahir l'Angleterre. Il reste un mot de François premier qui prouve l'estime que l'on accordoit à cette nation dans l'Europe. Ce grand Prince se vantoit, que malgré les efforts de Charles & de Henry réunis contre lui, dans l'année 1524, il seroit en état de se défendre. L'Espagne, dit-il, n'a point d'argent; les Pays-Bas n'ont point de soldats; & quant à l'Angleterre, ma frontiere est forte de son côté (e). La Ville de Londres seule pouvoit mettre quinze mille hommes sur pied (f). Il est vrai que la discipline étoit un avantage qui manquoit à ces troupes; quoique la garnison de Calais fût une pepiniere d'Officiers, & que Tournay d'abord (g), & Boulogne après en augmentassent le nombre. Il étoit permis à ceux qui servoient hors du Royaume d'aliener leur terre sans payer aucun droit (h). Une permission générale fut aussi accordée d'en disposer par testament (i). Le Parlement paroissoit si peu jaloux de son autorité, qui en effet ne valoit pas la peine d'être

[a] Ibid.
[b] Hen. VIII. c. 13.
[c] Herbert.
[d] Hall, fol. 234. Stowe, p. 515. Hollingshed, p. 947.
[e] Daniel.
[f] Hal, fol, 235. Hollingshed, p. 547. Stowe, p. 577.
[g] Hal, fol. 68.
[h] 14. & 15. Hen. VIII. c. 15.
[i] 34. & 35. Hen. VIII. c. 5.

conservée,

conservée, qu'un nommé Strode ayant introduit dans la Chambre-Basse, quelque Bill concernant l'étain, il fut traité très-sévérement par la Cour de *Stannery* de Cornouaille. Elle le condamna à payer une amende considérable; sur son refus d'obéir, il fut mis au cachot, chargé de chaînes, & prêt à être condamné à mort: cependant toute l'attention que le Parlement fit à cet attentat d'un Tribunal si inférieur, fut de statuer qu'aucune personne ne pourroit être inquiettée sur la conduite qu'elle auroit tenue dans le Parlement (*a*). Cette défense ne s'étendoit néanmoins qu'aux Cours subalternes; car le Roi, le Conseil-Privé, & la Chambre Etoilée reconnoissoient à peine d'autres loix que leurs décisions. Ce qui se passa au sujet du droit de tonnage & de poundage prouve assez l'incertitude où le Parlement flottoit sur ses privileges, & les droits des Souverains (*b*). La jouissance de cet impôt avoit eté votée en faveur de chaque Roi, pour sa vie durant, depuis Edouard IV: cependant on l'avoit laissé lever à Henry pendant six ans, de sa propre autorité, & avant qu'aucun Bill le lui accordât. Le Parlement s'étoit même assemblé déja quatre fois sans l'autoriser à faire cette levée reguliérement, & sans l'empêcher non plus de la continuer. A la fin les deux Chambres résolurent de lui accorder cette faveur; mais elles montrerent dans cette concession même, l'embarras où elles étoient de déterminer si elles accordoient, ou si elles reconnoissoient au Roi le droit de l'exiger. Elles disent que cette imposition avoit été faite pendant la vie du feu Roi seulement. Elles reprimandent cependant les Marchands qui ne l'ont pas payée au Roi regnant: elles remarquent que le terme pour percevoir le tonnage & le poundage est expiré; & ne font pourtant aucune difficulté d'appeller cet impôt, le Droit du Roi: elles attestent qu'il a souffert de grands dommages de la part de ceux qui l'en ont fraudé; & pour y apporter remede, elles font passer le Bill qui le lui donne pendant sa vie exclusivement. On observera que, malgré cette derniere clause, tous ses successeurs continuerent pendant plus d'un siecle la pratique irréguliere dont il s'étoit servi, si l'on peut appeller irréguliere, une chose à laquelle tout 1547.

[*a*] 4. Hen. VIII. c. 8. [*b*] 6. Hen. VIII. c. 14.

le monde acquieſçoit, & qui ne faiſoit de tort à perſonne.
1547. Mais lorſque Charles I. oſa ſuivre un uſage adopté & conſacré pendant pluſieurs générations, les eſprits étoient ſi différemment diſpoſés, qu'il excita une tempête furieuſe; les Hiſtoriens même ne conſultant que leur partialité ou leur ignorance, repréſentent cette action comme un attentat ſans exemple de la part de ce malheureux Prince.

Le commerce de l'Angleterre ne s'étendoit point alors au-delà des Pays-Bas. Les habitans des Provinces-Unies achetoient les marchandiſes des Anglois, & les diſtribuoient dans les autres parties de l'Europe; ce qui établiſſoit l'eſpece de dépendance dans laquelle ces deux pays ſe trouvoient l'un de l'autre, & ce qui rendoit une rupture entr'eux également onéreuſe. Auſſi leurs Souverains évitoient - ils avec ſoin d'en venir à cette extrêmité dans toutes les variations de leurs intérêts politiques; & malgré le penchant de Henry pour François, la nation en eut toujours davantage pour l'Empereur.

Quelques hoſtilités ſe firent en 1528 entre l'Angleterre & les Pays-Bas; mais elles furent bien-tôt arrêtées d'un commun conſentement. Pendant qu'il étoit défendu aux Flamands d'acheter des draps en Angleterre, les Marchands Anglois ne pouvoient en acheter aux Manufactures, & les Manufacturiers étoient obligés de congédier leurs ouvriers, qui commençoient à ſe mutiner faute de pain. Le Cardinal Wolſey, alors Miniſtre, eſſaya, pour les appaiſer, de mander les Marchands, & de leur ordonner de prendre des marchandiſes aux Manufactures comme à l'ordinaire. Mais ils lui répondirent qu'ils n'avoient plus les mêmes débouchés; & malgré toutes ſes menaces, ils ne lui firent jamais d'autres réponſes (*a*). On convint enfin que le commerce ſe continueroit toujours entre les deux Etats, même pendant la guerre.

Les Artiſtes étrangers ſurpaſſoient beaucoup ceux d'Angleterre en adreſſe, en invention & en économie; de-là vint l'animoſité que les Artiſtes Anglois, marquerent en pluſieurs occaſions à ceux qui étoient venus s'établir parmi eux. Ils eurent l'audace de ſe plaindre que toutes leurs pra-

(*a*) Hall. fol. p. 174.

tiques alloient aux ouvriers étrangers, plutôt qu'à leurs compatriotes; & dans l'année 1517, émus par les sermons séditieux d'un certain Docteur Bele, & par les intrigues de Lincoln, Marchand fripier, ils se révolterent. Les apprentis & quelques autres gens de la populace de Londres commencerent par forcer les prisons, en tirerent plusieurs prisonniers & s'en firent seconder pour insulter les étrangers. Ils allerent ensuite à la maison de Meutas, François, qu'ils haïssoient beaucoup, & y commirent tous les désordres qu'ils voulurent; égorgerent ses domestiques, & pillerent ses effets. Le Maire, & Sir Thomas Morus, alors Shérif en second, quoiqu'extrêmement respectés dans la Ville, ne purent jamais les calmer. Les mutins menacerent d'insulter le Cardinal Wolsey même, qui jugea nécessaire de fortifier sa Maison, & de se tenir sur ses gardes. Fatigués enfin eux-mêmes de ce tumulte, ils se disperserent; & les Comtes de Sherwsbury & de Surrey se saisirent de quelques-uns d'entr'eux. On publia une proclamation pour défendre toute assemblée de femmes, & pour ordonner aux hommes de les retenir chacune chez elle. Le jour d'après, le Duc de Norfolk, vint dans la Cité à la tête de treize cens hommes armés, & fit des recherches sur ce qui s'étoit passé. Bele, Lincoln, & plusieurs de leurs associés, furent envoyés à la Tour & condamnés pour crime de trahison. On exécuta Lincoln & treize de ses complices. Les autres, au nombre de quatre cens, allerent se jetter aux pieds du Roi, la corde au cou, & lui crierent miséricorde. Henry qui savoit alors pardonner, les renvoya sans autre châtiment (*a*). 1547.

Il y avoit un si grand nombre d'artisans étrangers dans la Ville, qu'il y eut entr'autres quinze mille Flamands obligés d'en sortir sur un ordre du Conseil, lorsque Henry s'inquiéta de leur affection particuliere pour la Reine Catherine (*b*). Henry convint lui-même dans un Edit de la Chambre Etoilée, imprimé parmi les Statuts, que les Etrangers affamoient les Naturels du pays, & les obligeoient, en les privant d'occupation, d'avoir recours au vol, au meurtre & à toutes sortes de crimes, pour subsister (*c*). Il ajoute aussi que cette mul-

(*a*) Stowe, p. 505. Hollingshed, p. 840. (*b*) Le Grand, v. 11, p. 232. (*c*) 21. Hen. VIII.

titude d'Etrangers faisoient hausser le prix des grains & du
1547 pain (*a*). Pour remédier à ces inconvéniens, il fut défendu à tout artiste étranger, d'avoir plus de deux ouvriers étrangers dans sa maison, soit apprentis, soit hommes de journées. La même jalousie s'éleva contre les Marchands étrangers; & pour y mettre ordre encore, on publia une Loi, qui assujettissoit les naturalisés à payer le droit imposé sur les forains (*b*). Le Parlement auroit au contraire beaucoup mieux fait d'encourager les Marchands & les Ouvriers étrangers à venir en Angleterre; ils y auroient excité l'émulation de ceux du pays, & par conséquent perfectionné leur adresse. Un Acte du Parlement constate que le nombre des prisonniers qui étoient enfermés pour dettes ou pour crime, se montoit, alors dans le Royaume, à plus de soixante mille personnes (*c*).

Il y eut une clause remarquable dans un Statut passé au commencement de ce regne (*d*), par lequel on pourroit croire que l'Angleterre étoit fort déchue de l'état florissant où elle avoit atteint autrefois. Il avoit été ordonné, sous le regne de Charles II, qu'aucun Magistrat des Villes, ou des Bourgs, qui par le devoir de sa place étoit obligé de tenir ses assises, ne vendroit ni vin, ni denrées, soit en gros ou en détail, pendant tout le tems de sa Magistrature. Cette Loi paroissoit très-sage, pour éviter les fraudes qu'auroient pû commettre sur le prix, le poids & les mesures, ceux qui étoient préposés pour les regler: cependant elle fut révoquée sous le regne de Henry VIII; & la raison que l'on en donna, étoit que » depuis le tems où cette Ordonnance avoit été rendue, la » plûpart des Cités, des Bourgs ou des Villes incorporés dans » le Royaume d'Angleterre, tombés depuis en décadence, » n'étoient plus habités par de gros Commerçans, & des » gens aussi aisés que lorsqu'on avoit fait ce Statut: mais que » dans le tems actuel les habitans de ces même Cités & Bourgs » étoient tous communément Boulangers, Cabaretiers, Poissonniers, ou autres Fournisseurs de victuailles, & qu'il ne » restoit presque plus personne pour remplir les offices de Ju-

[*a*] Ibid.
[*b*] 22. Hen. VIII. c. 8.
[*c*] 3. Hen. VIII. c. 15.
[*d*] Hen. VIII. c. 8.

» dicature ». Les hommes ont toujours tant d'inclination à mettre le tems passé au-dessus du présent, qu'il y auroit peut-être de la légéreté à s'en tenir à ce raisonnement du Parlement, sans avoir de preuves qui l'appuyent. Le même objet a quelquefois tant d'aspects différens, que d'autres gens pourroient fort bien tirer de ce fait des conséquences toutes opposées. Par exemple, la Police & l'administration de la Justice furent beaucoup plus réguliéres sous le regne de Henry VIII, que sous celui de ses Prédécesseurs. Cet avantage engageoit sans doute les Propriétaires des terres, à quitter le séjour des Villes de Province, & à se retirer à la Campagne, & le Cardinal de Wolsey même, dans un discours qu'il prononça au Parlement, représenta que l'augmentation du produit des Douanes, étoit une preuve de l'augmentation des richesses (*a*). 1547.

Mais s'il y avoit réellement alors une diminution de commerce d'industrie & de population en Angleterre, excepté l'abolition des Monasteres & la suppression des jours de Fête, article très-important, les réglemens faits sous ce regne n'étoient guere propres à remédier à ces maladies de l'État. On tenta de fixer le salaire des Ouvriers (*b*): le luxe & le faste furent défendus par des Loix réitérées (*c*); & vraisemblablement sans succès. Le Chancelier & les autres Ministres eurent le droit de taxer la volaille, les fromages & le beurre (*d*). Un Statut fut même dressé pou taxer le bœuf, le porc, le mouton & le veau (*e*). On mit le bœuf & le porc à un demi-sou la livre : le mouton & le veau à un demi-sou & un demi-liard. Le préambule de ce Statut disoit que, ces quatre especes de viandes de boucherie étoient l'aliment du plus pauvre peuple. Ce Réglement fut cassé dans la suite (*f*).

L'usage de dépeupler les campagnes, en abandonnant la culture des terres, & en les mettant en pâturages, se soutint toujours (*g*), à ce qu'il paroît par les nouvelles Loix qui furent publiées contre cette négligence. Le Roi étoit en droit de s'emparer de la moitié du revenu des Fermes qu'on laiss-

[*a*] Hall. fol. 11c.
[*b*] Hen. VIII. c. 3.
[*c*] Hen. VIII. c. 14. 6. Hen. VIII. c. 1. Hen. VIII. c. 7.
[*d*] 25. Hen. VIII. c. 2.
[*e*] 24. Hen. VIII. c. 3.
[*f*] 33. Hen. VIII. c. 11.
[*g*] Strype, Vol. 1. p. 5. 392.

soit dégrader (*a*). L'ignorance de l'agriculture étoit sans doute la cause qui faisoit que les Propriétaires des terres trouvoient moins de profit à les mettre en labour. Le nombre des moutons qu'il étoit permis d'avoir dans un troupeau, fut réduit à deux mille. (*b*) Quelquefois, dit le Statut, un Propriétaire, ou un Fermier, voudroit en entretenir un troupeau de vingt-quatre mille. Il est singulier que le Parlement attribue l'augmentation du prix du mouton, à l'augmentation de l'espece : parce que, ajoutoit-il, cette marchandise étant multipliée en peu de mains, le prix s'en hausse à volonté (*c*). Il est plus vraisemblable que cet effet résultoit de l'accroissement journalier de l'argent : car il est impossible que le monopole pût avoir lieu sur cette denrée. L'intérêt de l'argent fut fixé pendant ce regne à 10 pour cent (*d*).

1547.

On fit aussi quelques Loix à l'égard des mendians & des vagabonds (*e*); l'un des objets d'attention du Gouvernement que l'humanité recommande davantage à un Législateur bien faisant ; celui qui semble, au premier coup-d'œil, être le plus facile à regler, & qu'il est cependant très-mal aisé d'arranger, de façon à exclure la misere sans détruire l'industrie. Les Couvens, à la vérité, étoient autrefois une ressource contre l'indigence, mais ils étoient en même tems un moyen d'encourager encore les pauvres à mendier & à ne rien faire.

Comme Henry cultivoit lui-même les lettres, il en protégea les progrès dans les autres. Il fonda le College de la Trinité, à Cambridge, & lui donna des revenus considérables. Wolsey fonda l'Eglise du Christ, à Oxfort, & vouloit qu'on l'appellât le College Cardinal : mais sa disgrace arriva avant qu'il eût rempli son plan à ce sujet, & le Roi s'empara des revenus attachés à cette fondation. On prétend que cet acte de violence fut de tous ses malheurs, celui que ce grand Ministre sentit le plus vivement (*f*). Henry restitua dans la suite les revenus à ce College, & n'en changea que le nom.

[*a*] 6. Hen. VIII. c. 5. 7. Hen. VIII. c. 1.
[*b*] 25. Hen VIII. c. 13.
[*c*] Hen. 25. Hen. VIII. c. 13.
[*d*] Hen. VIII. c. 9.
[*e*] 22. Hen. VIII. c. 12. 27. Hen. VIII. c. 5.
[*f*] Strype, Vol 1. p. 117.

Ce fut aussi le Cardinal qui fonda, à Oxford, la premiere Chaire de grec. Cette nouveauté partagea l'Université en factions différentes qui s'entredéchirerent souvent. Les Etudians se diviserent eux-mêmes en partis distincts, qui prirent le nom de Grecs & de Troyens, & se battirent quelquefois avec la même animosité qui enflammoit jadis ces nations ennemies. L'introduction de la langue grecque à Oxford, excita l'émulation de Cambridge (a). Wolsey comptoit enrichir la bibliotheque de son College des copies de tous les manuscrits qui étoient dans celle du Vatican (b). La protection accordée aux Lettres par le Roi & ses Ministres les mit à la mode en Angleterre ; Erasme parle avec satisfaction des égards que les grands Seigneurs & la Noblesse de ce Royaume avoient pour les Savans (c). Il est inutile de s'étendre en particulier sur le compte de chaque Ecrivain qui vécut sous le regne de Henry VIII. ou sous le précédent. Il n'y a pas un Savant de ces tems-là qui puisse avoir la moindre prétention à être rangé parmi nos auteures classiques. Sir Thomas Morus, quoiqu'il ait écrit en latin, semble approcher le plus de ce genre. 1517.

[a] Histoire & Antiquité de Wood. Oxon. Lib. 1. p. 245.

[b] Ibid. p 249.

[c] Epist ad Banisium, p. 368.



EDOUARD IV.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la Régence ; Changemens faits dans la Régence ; Réformation achevée ; Opposition de Gardiner ; Affaires étrangeres ; Progrès de la Réformation en Ecosse ; Assassinat du Cardinal Beaton ; Conduite de la Guerre avec l'Ecosse ; Bataille de Pinkey ; Assemblée du Parlement ; Accroissement des progrès de la Réformation ; Affaires d'Ecosse ; La jeune Reine de ce Royaume est envoyée en France ; Cabales du Lord Seymour ; Dudly Comte de Warwick ; Assemblée du Parlement ; Proscription du Lord Seymour ; Son exécution ; Affaires d'Ecosse.

1547. Etat de la Régence.

PAR les réglemens que le feu Roi avoit faits pour le tems de la minorité de son fils, encore enfant, & par les limites qu'il avoit mises à la succession, on voit qu'il projettoit de regner même après sa mort. Il imagina que ses Ministres, qui avoient toujours été si soumis pendant sa vie, ne s'écarteroient jamais du plan qu'il leur avoit tracé. Il fixa la minorité du Prince à l'âge de dix-huit ans révolus ; Edouard n'en avoit alors que neuf & quelques mois. Henry nomma seize exécuteurs testamentaires, auxquels, pendant la minorité, il confia le Gouvernement du Roi & du Royaume. Leurs noms étoient Cranmer, Archevêque de Canterbury. le Lord Wriothesly, Chancelier ; le Lord S. John, grand Maître ; le Lord Russel, Garde du petit Sceau ; le Comte d'Hertford, Chambellan ; le Vicomte l'Isle, Amiral ; Tonstal, Evêque de Durham ; Sir Anthony Brown, grand Ecuyer ; Sir William Paget, Secretaire d'Etat ; Sir Edouard North,

North, Chancelier de la Cour des Augmentations; Sir Edouard Montague, Président de la Cour des Plaidoyers Communs; le Juge Bromley, Sir Anthony Denny & Sir William Herbert, premiers Gentils-hommes de la Chambre; Sir Edouard Woton, Tréforier de Calais & le Docteur Woton, Doyen de Canterbury. A ces feize exécuteurs teftamentaires & dépofitaires de l'autorité Royale, Henry ajouta douze Confeillers qui n'avoient aucun pouvoir immédiat, & ne devoient feulement les feconder que de leurs avis, lorfque les affaires feroient rapportées devant eux. Ce Confeil fut compofé des Comtes d'Arundel & d'Effex; de Sir Thomas Cheyney, Tréforier de la Maifon du Roi; Sir John Gage Contrôleur; Sir Anthony Wingfield, Vice-Chambellan; Sir William Petre, Secretaire d'Etat; Sir Richard Rich; Sir John Baker; Sir Ralph Sadler; Sir Thomas Seymour; Sir Richard Southwel & Sir Edmond Peckam (*a*). Le caprice ordinaire de Henry fe développe encore dans ce choix, lorfqu'après avoir nommé plufieurs perfonnes d'un état mitoyen parmi fes exécuteurs teftamentaires, il donne feulement la place de Confeiller à un homme du rang du Comte d'Arundel, & à Sir Thomas Seymour, oncle du Roi. 1547.

Le premier acte des exécuteurs des dernieres volontés de Henry & de leur Confeil, fut de réformer les difpofitions de ce Monarque dans un des principaux articles. Ils ne fe furent pas plûtot affemblés qu'ils délibérerent fur le moyen de rendre de la dignité au Gouvernement prêt à la perdre, faute d'un Chef qui pût repréfenter la Majefté Royale; recevoir les demandes des Ambaffadeurs étrangers, & les dépêches des Miniftres Anglois employés dans les autres Cours, & dont enfin le nom pût être à la tête des Ordres, des Edits & des Déclarations. Comme le teftament du feu Roi parut défectueux dans ce point, on convint qu'il étoit néceffaire d'y fuppléer, & de choifir un Protecteur qui, en poffédant toutes les marques extérieures de la Royauté, fût toujours borné dans l'exercice de la puiffance par fes collégues, les exécuteurs teftamentaires (*b*). Cette propofition fut très-défagréable au Chancelier Wriothefely. Ce Magiftrat, d'un efprit entrepre- Changement faits dans la Régence.

[*a*] Memor. de Strype, Vol. II. p. 457. [*b*] Burnet, Vol. I. p. 5.

1547. nant, & d'un caractere ambitieux, se trouvoit naturellement, par sa place, le premier rang assuré dans la Régence, après le Primat; il savoit que ce Prélat n'avoit ni talent, ni inclination pour les affaires; & il espéroit que l'administration dépendroit ainsi en grande partie de lui seul. Il s'opposa donc au choix d'un Protecteur, & représenta que ce seroit donner atteinte au testament du Roi, qui, étant confirmé par le Parlement, devoit être une loi pour eux; & que cette loi ne pouvoit être altérée que par l'autorité même qui l'avoit établie. Mais le reste des exécuteurs testamentaires, & les membres du Conseil de la Régence étoient la plûpart des Courtisans élevés par la faveur de Henry, & presque tous privés de l'avantage personnel d'une grande naissance, ou d'une grande considération; ils avoient été accoutumés à la soumission pendant le dernier regne; ils ne prétendoient point à gouverner le Royaume de leur propre autorité; ainsi ils acquiescerent volontiers à un changement qui sembloit propre à conserver la paix & la tranquillité publique. Lorsqu'on fut une fois d'accord à nommer un Protecteur, le choix tomba, à la pluralité des voix, sur le Comte d'Hartford, qui, à titre d'oncle maternel du Roi, étoit fortement intéressé à sa sûreté. Comme il n'avoit d'ailleurs aucun droit à la Couronne, il ne pouvoit jamais avoir d'interêt particulier à exposer ou la personne, ou l'autorité d'Edouard (*a*). Le public fut instruit par une Proclamation, de cette forme ajoutée à la Régence, & l'on écrivit, pour en faire part, dans toutes les Cours étrangeres. Tous ceux qui possédoient quelques Charges remirent leur premiere Provision pour en prendre de nouvelles, au nom du jeune Roi. Les Evêques-mêmes furent obligés de se soumettre à cette formalité. On eut la précaution d'inserer dans toutes ces dernieres Commissions, que les Offices n'étoient donnés que pour le tems qu'il plairoit à Sa Majesté (*b*): & il fut expressément énoncé, que toute Jurisdiction Ecclésiastique, ou Civile émanoit premiérement de la Couronne (*c*).

Somerset, Protecteur.

(*a*) Heylin, Hist. de la Réforme, Edouard VI.

(*b*) Collier, Vol. II. p. 218. Burnet, Vol. II. p. 6. Mémor. de Strype, de Cram. p. 141.

(*c*) Mémor. de Stryp, de Cram. p. 141.

Les exécuteurs testamentaires montrerent une déférence plus respectueuse aux volontés de Henry, dans les mesures qu'ils prirent ensuite, parce que plusieurs d'entr'eux y trouvoient leur propre compte. Le feu Roi avoit eu l'intention, avant sa mort, de relever la Noblesse, en remplaçant celle qui s'étoit éteinte, ou par les premieres proscriptions, ou par le défaut de postérité; mais, afin que ceux auxquels il accorderoit de nouvelles dignités fussent en état de les soutenir, il avoit aussi projetté d'augmenter leur fortune ou de les avancer à des emplois plus avantageux. Il avoit même été jusqu'à s'ouvrir de ce dessein aux gens en faveur desquels il vouloit le remplir; & il chargea les exécuteurs de son testament, dans le testament même, d'acquitter toutes ses promesses à ce sujet (a); mais, pour pouvoir attester les intentions de ce Prince de la maniere la plus authentique, Sir William Paget, Sir Anthoni Denny & Sir William Herbert, qui avoient été particuliérement honorés de l'entretien familier de Henry, furent mandés en présence de la Régence; ils y rendirent compte de ce qu'ils savoient à l'égard des promesses du Roi; leur témoignage parut suffisant, & les exécuteurs procéderent en conséquence à remplir ces engagemens. Hartfort fut créé Duc de Somerset, Maréchal & grand Trésorier; Wriothesely, Comte de Southampton, le Comte d'Essex, Marquis de Northempton; le Vi-Comte l'Isle, Comte de Warwik; Sir Thomas Seymour, Lord Seymour de Sudley, & Amiral; Sir Richard Rich, Sir William Willougby & Sir Edouard Sheffield, accepterent le titre de Baron (b): plusieurs personnes auxquelles il fut offert, le refuserent parce que les autres promesses du Roi, à l'égard des graces utiles qu'il devoit joindre à ces nouveaux honneurs, étoient différées jusqu'à des tems plus favorables. Cependant quelques-uns de ces nobles récemment titrés, & particuliérement Somerset le Protecteur, obtinrent, dans ces entrefaites, des Bénéfices spirituels, des Doyennés & des Canonicats. Car entr'autres articles, à l'égard desquels on empiéta sur les privileges & les biens ecclésiastiques, l'usage irrégulier d'accorder des Bénéfices à des Laïques commençoit alors à prévaloir.

1547.

17 Février.

[a] Fuller, Heylin & Rymer. [b] Annales de Stowe, p. 594.

1547. Le Comte de Southampton, avoit toujours été engagé dans un parti contraire à celui de Somerset; il n'étoit guere vraisemblable que des factions, qui avoient pu se maintenir secrettement, même sous le regne absolu de Henry, fussent anéanties sous une administration foible, telle qu'elle est ordinairement dans un tems de minorité. Southampton, pour se ménager plus de loisir à donner aux affaires d'Etat, osa de lui-même, & par sa propre autorité mettre le grand Sceau en commission. Il autorisa quatre Avocats, Southwel, Tregonel, Oliver & Bellasis à remplir les fonctions de Chancelier en son absence. L'introduction d'un pareil usage parut très-répréhensible, d'autant plus que deux des Commissaires étant Canonistes, les Avocats soupçonnerent, sur le choix que le Chancelier en avoit fait, qu'il avoit dessein de discréditer le Droit Coutumier. On en porta des plaintes au Conseil, qui, déja prévenu par le Protecteur, saisit avec joie cette occasion d'humilier Southampton. Le Conseil consulta les Magistrats sur un cas si nouveau, & en reçut pour réponse, que la Commission étoit illégale, & que, pour la présomption que le Chancelier avoit eue de l'accorder, il devoit être de droit dépouillé des Sceaux, & qu'il méritoit même un autre châtiment. Le Conseil le somma de comparoître en sa présence; il se défendit en soutenant qu'il tenoit sa place de Chancelier par la volonté du Roi appuyée d'un acte du Parlement; qu'il ne pouvoit la perdre sans que le Parlement lui fît son procès; que si la Commission qu'il avoit accordée étoit décidée illégale, il suffisoit de la déclarer nulle & sans effet; que l'on pouvoit remédier aisément à toutes les conséquences que l'on en croyoit à craindre; & que le priver des Sceaux, pour une erreur de cette nature, seroit un exemple sur lequel on autoriseroit dans la suite d'autres innovations. Mais, malgré tous ces moyens de défense, le Conseil lui ôta les Sceaux; le condamna à l'amende, & lui donna sa propre maison pour prison tant qu'il plairoit au Roi (*a*).

Quoique le déplacement de Southampton augmentât l'autorité du Protecteur, & tendît à étouffer les factions dans la Régence, Somerset ne fut pas encore satisfait de cet avan-

(*a*) Hollingshed, p. 979.

tage : son ambition l'emportoit vers d'autres points de vue. Sous prétexte que le choix des exécuteurs testamentaires, en le nommant Protecteur, n'établissoit pas assez son autorité, il se procura une Patente du jeune Roi, par laquelle il renversoit entiérement le testament de Henry VIII, il produisoit une révolution totale dans le gouvernement, & il sembloit même subvertir toutes les loix du Royaume. Somerset se faisoit nommer Régent dans cette Patente avec le plein exercice de la puissance Royale, & se composoit un Conseil de tous les premiers Conseillers, & de tous les exécuteurs du testament de Henry, excepté Southampton : il se réservoit le droit de nommer d'autres Conseillers à sa volonté, & ne s'engageoit à consulter que ceux qu'il jugeroit à propos. Le Régent & son Conseil étoient revêtus du pouvoir d'agir à discrétion, & d'exécuter tout ce qu'il croiroit utile au gouvernement, sans encourir aucune peine portée par quelque loi, statut, proclamation ou ordonnance quelconque (*a*). Quand même cette Patente auroit été moins excessive dans l'autorité qu'elle accordoit; quand même les exécuteurs testamentaires, nommés par Henry, l'auroient revêtue de leur consentement, sa légalité n'en eût pas moins dû être contestée : car il paroît essentiel que les dépositaires d'une autorité de cette nature, l'exercent eux-mêmes, & ne puissent la transmettre en d'autres mains. Mais, comme la Patente, où il n'étoit seulement pas fait mention des exécuteurs du testament, paroissoient, par sa teneur même, subrepticement obtenue d'un Roi mineur, la Régence de Somerset étoit une usurpation en forme, qu'il est impossible de justifier. Cependant, comme les exécuteurs testamentaires fermerent les yeux sur ce nouvel établissement, leur exemple y soumit généralement tout le monde. Le jeune Roi même montra tant d'attachement pour son oncle, qui étoit d'ailleurs d'une probité reconnue & d'un caractere modéré, que personne ne s'opposa ni à son pouvoir, ni au titre qu'il avoit pris. Les gens sensés, qui voyoient la nation divisée entre des sectes différentes dont le zele produisoit toujours quelque fermentation, penserent aussi qu'il étoit nécessaire de confier le gouvernement

1547.

Le 12 Mars.

(*a*) Burnet, Vol. II. Registres n°. 6.

à une seule personne, capable de contenir les partis opposés, & d'assurer la tranquillité publique. Quoique plusieurs
1547. clauses de la Patente semblassent renverser formellement toutes les libertés nationales qu'admet un gouvernement limité, on étoit alors si peu jaloux de cet avantage, que ceux qui étoient revêtus de la puissance souveraine n'éprouvoient aucune contradiction lorsqu'ils y donnoient atteinte. L'exercice actuel d'une administration arbitraire causoit seule quelqu'ombrage à la nation, lorsqu'il devenoit trop abusif & trop cruel.

L'autorité sans bornes, & le caractere impérieux de Henry avoient tenu dans une soumission égale, les partisans des deux Doctrines opposées; mais à sa mort, les espérances des Protestans, & les craintes des Catholiques commencerent à se ranimer. Le zele de ces deux partis produisit bien-tôt les disputes, & les animosités, qui sont le prélude ordinaire des divisions les plus funestes. Le Régent étoit regardé depuis long-tems comme le partisan secret des Réformés; dès qu'il se vit délivré de toute contrainte, il ne dissimula point l'intention où il étoit de corriger tous les abus du Catholicisme, & de porter encore plus loin les innovations des Protestans. Il eut soin que toutes les personnes auxquelles il confioit l'éducation du Roi, fussent dans les mêmes principes. Comme le jeune Prince annonçoit un goût vif & au-dessus de son âge pour toutes les sortes de littératures, particuliérement pour l'étude de la Théologie, on prévit que la religion Catholique acheveroit d'être abolie sous son regne. Bien-tôt on se porta de soi-même à embrasser les opinions que l'on voyoit prêtes à devenir dominantes. Après la chûte de Southampton, peu des membres du Conseil resterent attachés à la Communion Romaine. la plûpart montrerent même de l'ardeur à favoriser les progrès de la Réformation. Les richesses qu'ils avoient acquises par la dépouille du Clergé les intéressoit à désunir de plus en plus l'Angleterre & Rome. Ils s'efforçoient en effet d'en rendre la réconciliation impossible, en établissant entr'elle une opposition formelle d'opinions spéculatives, de discipline & de culte (*a*). La cupidité, cette cause

[*a*] Annales de Goodwin, Heylin,

principale des innovations, s'accroissoit encore par l'espérance de piller le Clergé Séculier, comme ils avoient déja pillé le Clergé Régulier. Ils n'ignoroient pas qu'ils n'y pourroient réussir, tant qu'il resteroit la moindre partie de l'ancienne croyance, & de la vénération qu'on avoit eue pour les Ecclésiastiques. 1547.

Les pratiques de piété nombreuses & fatiguantes dont l'Eglise Romaine étoit surchargée, avoient jetté plusieurs Réformés dans un autre genre de dévotion enthousiaste, que le desir de contraster avec les Catholiques rendoit plus ardente. Ils abolirent tous les rites, toutes les cérémonies, la pompe, l'ordre, & les observances extérieures, comme contraires à leur contemplation spirituelle, & à leur commerce immédiat avec le Ciel. Plusieurs circonstances concoururent à enflammer leur hardiesse. La nauveauté même de leur doctrine; la gloire de faire des Prosélites ; les persécutions cruelles qu'ils avoient souffertes ; leur indisposition contre l'ancienne Foi, & la nécessité d'abaisser l'ordre hiérarchique, pour servir les intérêts du peuple & lui assurer la possession des biens Ecclésiastiques. Par-tout où la Réformation put l'emporter sur la résistance de l'autorité civile, le génie de cette Religion se déploya dans toute son étendue ; il eut des conséquences, qui, pour être passageres, ne furent pas moins dangereuses, pendant quelques tems, que celles qui résultoient du Catholicisme. Mais, comme en Angleterre le Magistrat tenoit la main à la conduite des progrès de ces nouveaux dogmes, ils furent moins rapides. On conserva toujours beaucoup de choses de l'ancienne croyance ; on maintint un degré de subordination raisonnable dans la discipline ; & une partie de la pompe, de l'ordre & des cérémonies du culte public resta.

Le Régent ne prenoit aucunes mesures pour étendre la Réformation, sans consulter Cranmer ; & Cranmer, homme prudent & moderé, haïssoit toutes les révolutions violentes. Il ne vouloit porter le peuple vers le système de doctrine & de discipline, qu'il regardit comme le plus parfait & le plus pur, qu'en l'y attirant insensiblement par les moyens de la persuasion & de la douceur. Il prévoyoit vraisemblablement

1547. aussi, que le systême qui s'éloigneroit le plus soigneusement des extrémités dans lesquelles la réformation s'égaroit, seroit celui qui subsisteroit le plus long-tems; enfin qu'une dévotion purement spirituelle, n'étoit convenable qu'à la premiere ferveur d'une nouvelle Secte, & dégénéroit en superstition à mesure que cette ferveur se relâchoit. Il paroît donc avoir conçu le plan d'une nouvelle hiérarchie. Il projettoit de la combiner si bien avec la police d'un grand Etat, qu'elle fût à la fois une barriere inébranlable contre Rome, & qu'elle retînt le peuple dans la subordination & le respect, même après que l'enthousiasme de la réformation seroit ou diminué, ou totalement évaporé.

Gardiner, Evêque de Winchester, étoit celui qui s'opposoit avec le plus de force & d'autorité à l'avancement de la réformation. Quoique, pour avoir déplu sur quelque sujet à Henry, dans les derniers tems de la vie de ce Prince, il n'eût pas été nommé du Conseil, il avoit acquis par son âge, son expérience & sa capacité toute la confiance de son parti. Ce Prélat continuoit toujours de vanter la sagesse consommée & le profond savoir du feu Roi, vertus qui étoient en général sincérement admirées de la Nation; il insistoit sur ce que la prudence exigeoit que l'on persistât dans la Doctrine que ce Monarque avoit établie, du moins pendant la minorité du jeune Roi: il protégeoit le culte des Images, que les Protestans attaquoient ouvertement alors; il soûtenoit qu'il étoit utile pour conserver l'esprit de religion & de piété, parmi la multitude des ignorans (*a*); il daigna même écrire une apologie de l'Eau-bénite, chose que l'Evêque Ridley avoit décriée dans un de ses Sermons; il prétendit que, par un effet de la Toute-puissance divine, elle pouvoit avoir autant de vertu que l'ombre de saint Pierre, le bas de la robe de notre Sauveur, & la terre détrempée de salive qui avoit été mise sur les yeux d'un aveugle (*b*): il appuya particuliérement, sur ce que les Loix devoient être observées, & les Constitutions maintenues sans atteinte, & qu'il étoit dangereux de suivre la volonté du Souverain, lorsqu'elle étoit contraire à un acte du Parlement (*c*).

(*a*) Fox, Vol. II. p. 712. (*b*) Fox, V. II. p. 724. (*c*) Collier, V. II. p. 228. Fox. V. II.

Mais,

Mais, quoiqu'il y eût encore en Angleterre assez d'idées des Loix & des Constitutions du Royaume, pour fournir au moins ces argumens en leur faveur à quiconque étoit mécontent de l'administration actuelle, Gardiner, dans la situation où étoit alors le Gouvernement, défendoit une cause devenue presqu'insoutenable. C'étoit un acte du Parlement, qui avoit revêtu la Couronne du pouvoir législatif ; & les Proclamations royales, même pendant la minorité, avoient reçu de lui force de Loi. Le Régent, qui se trouvoit autorisé par ce statut, étoit déterminé à faire usage de sa puissance en faveur des Réformés. Il suspendit l'autorité des Evêques pendant un intervalle, & ordonna que l'on fît une visite générale dans tous les Diocèses d'Angleterre (*a*). Les Visiteurs furent composés de Laïques & d'Ecclésiastiques, & on leur assigna six départemens. Les principales instructions qu'ils reçurent, étoient de rectifier les mœurs & les irrégularités du Clergé ; d'abolir les anciennes pratiques de l'Eglise Romaine, & de rapprocher, le plus qu'il seroit possible, le culte & la discipline de l'usage des Eglises Réformées. La modération de Somerset & de Cranmer se montra sensiblement dans la conduite de cette affaire délicate. Les Visiteurs eurent ordre de conserver toutes les Images dont on n'avoit pas encore abusé en leur rendant un culte idolâtre ; d'apprendre au peuple, non pas à mépriser certaines cérémonies, qui n'étoient pas encore abrogées, mais à ne plus pratiquer quelques superstitions particulieres, telle que d'asperger les lits d'Eau-bénite, de sonner les cloches, & d'avoir des cierges bénits pour chasser le démon (*b*). 1547.

Mais rien n'exigeoit peut-être autant l'œil sévere de l'autorité, que l'abus de prêcher en faveur des anciennes pratiques superstitieuses, comme faisoient leurs zélés Défenseurs répandus par tout le Royaume. La Cour des Augmentations, dans le dessein de soulager le Roi des pensions qu'il payoit aux Moines expulsés de leur Cloître, les avoit distribués, autant qu'il avoit été possible, dans les Eglises vacantes. Ces Moines étoient aussi portés par leur intérêt, que par leurs inclinations, à soutenir des usages établis pour l'utilité du Clergé.

[*a*] Mém. Cranm. p. 146. 147, &c. [*b*] Burnet, Vol. II. p. 28.

On donna donc l'ordre d'arrêter leur zele indiscret; on pu-
1547. blia deux Homélies sur ce sujet; on enjoignit au peuple de les lire, & il fut défendu a tous les Moines de prêcher ailleurs que dans leurs Eglises Paroissiales, sans une permission expresse. Le but de cette défense étoit de gêner les Théologiens Catholiques, tandis que, par des pouvoirs particuliers, on accordoit une liberté sans bornes aux Protestans.

Bonner s'opposa d'abord à ces Réglemens; mais bien-tôt il se retracta, & y souscrivit. Gardiner fit une résistance plus courageuse & plus ferme. Il représenta le péril qu'il y avoit à faire des innovations perpétuelles, & la nécessité d'adherer enfin à quelque systême. « Il est dangereux, dit-il, de pousser » trop loin les recherches de cette espece. Si vous détruisez » l'ancien canal, les eaux se déborderont avec une impé- » tuosité dont vous ne serez plus les maîtres. Si vous encou- » ragez l'amour de la nouveauté, vous ne pourrez plus ar- » rêter les demandes du peuple, ni gouverner ses indiscrétions » à votre gré. Quant à moi », dit-il encore dans une autre occasion: « Je n'ai d'intérêt qu'à finir le troisieme & dernier » acte de ma vie avec décence; & de quitter paisiblement le » théâtre, où jaurai joué mon rôle. Pourvu que je m'assure » de cet article, je ne m'inquiette point de tout le reste. Je » suis déja condamné à la mort par la nature : aucune puis- » sance de la terre ne peut casser cet arrêt, ni même en sus- » pendre l'exécution. Mais, dire la vérité, & agir selon ma » conscience; sont deux branches de liberté, dont je ne me » détacherai jamais. La sincérité dans le discours, & l'inté- » grité dans les actions, sont des qualités précieuses: elles » demeurent fidellement à un homme, lorsqu'il est abandonné » de tout le reste; aucunes considérations ne m'engageront à » m'en séparer; ce qu'il y a d'heureux, c'est que, si je n'y » renonce pas de mon propre mouvement, nul homme ne » peut me les arracher : mais si je les trahis, je me perds » moi-même & je mérite alors de perdre tout ce que je pos- » sede (a) ». Cette résistance de Gardiner attira l'indignation du Conseil sur lui. On l'envoya à la prison de la Fleet, où il fut traité fort durement.

(a) Collier, Vol. 11. p. 228. ex M. S. Col. C.C. Cantab. Bibleotheca Britan. art. Gard.

Une des principales objections de Gardiner contre les nouvelles Homélies, étoit qu'elles définissoient la Doctrine de la grace & de la justification par la Foi, avec la précision la plus métaphisique. Il pensoit que ces deux points, étant fort au-dessus de la portée du vulgaire, il étoit superflu de vouloir les approfondir exactement. Un fameux Martyrologiste, choqué de l'opinion de Gardiner à ce sujet, s'emporte jusqu'à l'appeller, « *un âne insensible, qui n'a nulle* » *étincelle de l'esprit de Dieu sur l'article de la Justification* (a) ». Le Protestant même le moins instruit, imaginoit alors qu'il entendoit parfaitement ces questions mystérieuses, & méprisoit de bonne foi le Catholique le plus savant & le plus éclairé. Il est vrai que les Réformés furent très-heureux à l'égard de leur Doctrine sur la Justification. Ils avoient lieu de compter sur ses succès contre toutes les cérémonies, la pompe & les pratiques superstitieuses du Catholicisme. En exaltant le Christ & ses souffrances ; en renonçant à tout droit de mériter par nous-même, on tendoit à introduire cette croyance parmi le peuple, & à la concilier avec le principe d'humanité qui est généralement reçu dans la Religion. 1547.

Tonstal Evêque de Durham s'étoit opposé, comme Gardiner, aux nouveaux reglemens ; il fut renvoyé du Conseil ; mais on ne porta pas alors la sévérité plus loin contre lui. Il étoit un des hommes les plus modérés & les plus estimables qu'il y eût dans le Royaume.

Affaires étrangeres.

Le même zele qui engageoit Somerset à étendre les progrès de la Réformation dans l'intérieur de l'Etat, lui fit porter son attention sur les pays étrangers, où les intérêts des Protestans étoient alors exposés aux plus grands dangers. Malgré la plus forte répugnance, & après de longs délais, le Pontife Romain convoqua enfin un Concile général. Il fut assemblé à Trente, & destiné à corriger les abus qui pouvoient s'être introduits dans l'Eglise, & à travailler à l'affermissement de la foi. L'Empereur, qui desiroit de réprimer la puissance de la Cour de Rome, & de gagner les Protestans, insista pour que l'on ouvrît le Concile par le premier des deux objets

(a) Fox, Vol II.

qu'on y devoit examiner ; c'est-à-dire la correction des abus.
1547. Le Pape qui sentoit, à quel point sa grandeur alloit être intéressée dans cet examen, desiroit plûtot qu'on le réservât pour le dernier. Il donna des instructions à ses Légats, qui présidoient dans le Concile ; il leur recommanda d'éluder l'article des abus de l'Eglise, en engageant les Théologiens dans les altercations, les argumens & les disputes sur les points de foi délicats qu'on leur donnoit à discuter. Cette politique étoit si facile à mettre en œuvre, que les Légats eurent moins de peine à jetter cet appas, qu'à calmer ensuite l'aigreur des controverses & à ramener enfin les Théologiens à quelque décision précise. (*a*). La tâche la plus épineuse pour les Légats fut de moderer, ou de distraire le zele du Concile pour la réformation, & de réprimer l'ambition des Prélats, qui desiroient d'élever l'autorité Episcopale, sur les ruines du Saint Siege. Les Légats s'appercevant que cette disposition des esprits devenoit insurmontable, ne virent d'autre expédient que de transferer le Concile à Boulogne, où ils esperoient que l'influence de S. S. seroit plus forte ; ils saisirent à cet effet le prétexte de la peste qui se répandoit à Trente.

L'Empereur avoit appris aussi-bien que le Pape à faire servir la religion de voile à son ambition & à sa politique. Il avoit formé le dessein d'employer l'accusation d'hérésie, comme un moyen de subjuguer les Princes Protestans, & d'opprimer les libertés de l'Allemagne. Mais il crut nécessaire de couvrir ses intentions de l'artifice le plus impénétrable, pour empêcher ses adversaires de se réunir contre lui. Il détacha le Palatin & l'Electeur de Brandebourg de la Ligue Protestante; il prit les armes contre l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse : il fit l'Electeur de Saxe prisonnier par le hazard de la guerre : & il employa la Ruse & la trahison avec le Landgrave pour attenter à sa liberté, malgré la foi d'un sauf conduit qu'il lui avoit donné. Il sembloit être parvenu alors au faîte de puissance qu'il vouloit atteindre ; les Princes Allemands, déja consternés par ses succès, le furent encore davantage lorsqu'ils apprirent la mort de Henry VIII & ensuite celle de François I. leurs ressources ordinaires dans leurs malheurs (*b*).

[*a*] Fra-Paolo, Liv. 2. [*b*] Sleydan.

Henry II, qui succeda à la Couronne de France étoit un Prince habile & ferme, mais moins prompt que François dans ses résolutions, & moins jaloux de l'Empereur Charles. Quoiqu'il eût envoyé des Ambassadeurs aux Princes de la Ligue de Smalcalde, & qu'il leur eût promis sa protection, il n'étoit pas disposé à s'embarquer, au commencement de son regne, dans une guerre contre une puissance aussi formidable que celle de l'Empereur. Il jugea que l'alliance de ces Princes étoit une ressource certaine dont il pourroit s'assurer dans quelque tems [*b*]. Le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine, oncles de la Reine Douairiere d'Ecosse, avoient beaucoup d'ascendant sur son esprit; il suivit leur conseil en préférant de secourir sur le champ cet ancien Allié, qui même avant la mort de Henry VIII, avoit imploré hautement la protection de la France. 1547.

Progrès de la Réformation en Ecosse.

La haine allumée entre les partisans de l'ancienne religion, & ceux de la nouvelle, devenoit tous les jours plus violente en Ecosse. La résolution que le Cardinal primat avoit prise de sévir à la rigueur contre les Réformés, donna bien-tôt lieu à une catastrophe qui fut le signal des nouveaux troubles de ce Royaume. Il y avoit alors un certain Wishart, homme de condition, qui s'étoit dévoué par un excès de ferveur à prêcher contre le Catholicisme. Il commença d'allarmer le Clergé, déja frappé de la crainte d'une révolution fatale dans la Religion. Cet homme étoit célebre par la pureté de ses principes de morale, & par l'étendue de son savoir: mais on peut douter s'il étoit vraiment digne de ces éloges: nous savons que parmi les Réformés, l'austérité des mœurs tenoit lieu de plusieurs vertus; l'ignorance étoit même si générale, dans ce siecle, qu'en Ecosse, la plûpart des Prêtres croyoient Luther, auteur du Nouveau Testament, & assuroient que l'ancien seul étoit la parole de Dieu (*a*). Quoi qu'il en soit,

(*b*) Daniel.

(*a*) Spotswood, p. 75. & 92. raconte une histoire qui confirme cet excès d'ignorance parmi les Catholiques d'Ecosse. Ce fut, dit-il, une grande dispute dans l'Université de Saint André, si l'*Oraison Dominicale* devoit être adressée à Dieu, ou aux Saints. Les Moines, qui savoient en général que les Réformés négligeoient les Saints, se déterminerent à défendre leur honneur avec beaucoup d'obstination. Mais ils ne savoient guere sur quel principe appuyer leur Doctrine. Les uns soutinrent que l'*Oraison Dominicale* s'a-

1547 à l'égard des qualités attribuées à Wishart, il avoit le désir ardent, d'accréditer la réformation, & les talens nécessaires pour être un Prédicant du peuple, & pour en captiver l'attention & l'affection. Les Magistrats de Dundée, où il remplissoit sa Mission, s'inquiéterent de ses progrès; mais, n'osant, ou ne voulant pas le traiter avec rigueur, ils se contenterent de lui interdire la liberté de prêcher, & de le bannir du ressort de leur Jurisdiction. Wishart, indigné qu'ils rejettassent ainsi la parole de Dieu, les menaça, à l'exemple des anciens Prophêtes, des calamités les plus terribles & les plus prochaines. Il se retira dans les Provinces Occidentales, où il augmenta journellement ses prosélites. Pendant cet intervalle la peste affligea Dundée; le vulgaire se persuada que cette Ville s'étoit attirée la colere du Ciel en bannissant le Saint Prédicateur; & publia que la peste ne cesseroit point jusqu'à ce qu'on eût fait pénitence des outrages qu'il avoit reçus. Wishart n'apprit pas plutôt ce changement arrivé en sa faveur, qu'il revint à Dundée enseigner de nouveau sa doctrine. Mais, pour éviter que la contagion ne se communiquât davantage en rassemblant le peuple indistinctement autour de lui, il prit la précaution d'élever sa chaire sur le haut d'une porte de la Ville, les infectés resterent en dedans, & les autres au-dehors pour l'entendre tous. Le Prédicant ne manqua pas de tirer avantage du fléau qui épouvantoit le peuple, & d'en fortifier sa prétendue Mission Evangelique (*a*).

Les succès & l'assiduité de Wishart devinrent un objet

dressoit à Dieu, *formaliter*, & aux Saints, *materialiter*, d'autres à Dieu, *principaliter*, & aux Saints, *Minus principaliter*; ceux-ci vouloient que ce fût *ultimate* & *non ultimate*: mais le plus grand nombre sembloit persuadé que cette priere se disoit à Dieu, *capiendo strictè*, & aux Saints, *capiendo largè*. Un simple frere, qui servoit le Sous-Prieur, imaginant qu'il y avoit quelque matiere importante sur le tapis, qui occasionnoit tant de Conférences entre les Docteurs, lui demanda un jour de quoi il étoit question; le Sous-Prieur lui répondit, *Tom*, c'étoit le nom du Frere, *nous ne pouvons pas nous accorder pour déterminer à qui le Pater noster* doit être adressé. *A qui, mon Pere*, répliqua *Tom*, dans l'instant; *mais c'est à Dieu? Fort bien*, ajouta le Sous-Prieur; *mais, que ferons-nous donc avec les Saints? Donnez-leur les Ave & les Credo*, reprit le Frere, *cela peut leur suffire*. Cette réponse fut répandue; & la plûpart dirent, *qu'il avoit donné une décision plus sage que tous les Docteurs n'avoient fait, avec toutes leurs distinctions*.

[*a*] Histoire de Knox, de Ros, p. 44. Sptswood.

d'attention pour le Cardinal Béaton ; il résolut d'imprimer la crainte dans les esprits de tous les Novateurs par le châtiment d'un homme si célebre. Il engagea le Comte de Bothwel à le faire arrêter dans sa retraite, & à le livrer entre ses mains, malgré la parole que Bothwel avoit donnée à cet infortuné, qu'il étoit en sûreté. Lorsque le Cardinal tint sa proye, il la conduisit à Saint Andrews. Il y fit le procès à Wihart, & le condamna au feu comme hérétique. Le Régent, Arran, étoit d'un caractere irrésolu, &, quoiqu'il fût dans les intérêts du Cardinal, il ne voulut tremper ni dans la condamnation, ni dans l'exécution de Wishart. Béaton se détermina alors à se passer du bras Séculier, & à faire exécuter le coupable ; il regarda même cet affreux spectacle de sa fenêtre. Wishart soutint son supplice avec le courage ordinaire aux fanatiques ; mais il ne put s'empêcher de remarquer l'air de triomphe de son ennemi. Il lui prédit que dans peu de jours, il seroit aussi abattu, aussi humilié à cette même place, qu'il y étoit vain alors de persécuter la vraie piété & la vraie religion (*a*). 1547.

Cette prophétie fut sans-doute la cause immédiate de son propre accomplissement. Les disciples de ce martyr, furieux de sa mort cruelle, formerent une conspiration contre le Cardinal. Ils s'associerent Normand Lesly, qui en avoit reçu quelques mécontentemens particuliers, & conduisirent leur entreprise avec autant de secret que de succès. Ils entrerent un jour, de grand matin, dens le palais de Béaton, qui étoit très-fortifié ; quoiqu'ils ne fussent pas plus de seize personnes, ils en chasserent cent ouvriers & cinquante domestiques, dont ils s'étoient saisis séparément, avant que leur intention pût être soupçonnée ; ils enfoncerent alors les portes, & procéderent librement à leur attentât sur le Cardinal. Ce Prélat allarmé de quelque bruit qu'il avoit entendu dans le Palais, s'étoit barricadé dans sa chambre : mais, voyant ces gens attroupés qui alloient y mettre le feu, & comptant sur leur promesse de ne pas lui ôter la vie, il ouvrit ; envain il leur représenta qu'il étoit Prêtre ; envain il les conjura de l'épargner ; deux des assassins se précipiterent sur lui, l'épée à

[*a*] Spotswood, Buchannan.

la main; mais, un troisieme, appellé Jacques Melvil, plus calme
1547. & plus réfléchi que ses complices, dans le moment même du crime, arrêta l'impétuosité des deux autres. Il leur rappella que ce sacrifice étoit l'ouvrage & le jugement de Dieu; ainsi qu'il devoit être consommé avec sang froid & gravité. Alors, tournant la pointe de son épée vers Béaton, « repens toi, » impie Cardinal, lui dit-il, repens toi de tous tes péchés, » de tous tes crimes, & spécialement du meurtre de Wishart, » l'instrument de Dieu pour la conversion de ce pays-ci. » C'est sa mort qui crie vengeance maintenant contre toi: » nous sommes envoyés de la part de Dieu pour t'en faire » subir le châtiment que tu mérites. Car je proteste, en pré» sence du Tout-Puissant, que ce n'est ni haine pour ta per» sonne, ni amour pour tes richesses, ni crainte de ton pou» voir qui m'anime à t'arracher la vie: c'est uniquement parce » que tu as été, & que tu seras toujours l'ennemi obstiné du » Christ & de son saint Evangile ». En finissant ces mots, & sans lui donner le tems de former l'acte de contrition auquel il l'exhortoit, Melvil passa son épée au-travers du corps du Cardinal, qui tomba mort à ses pieds (*a*). Ce meurtre se fit le 28. de Mai 1546. Les assassins, étant joints par leurs amis, se trouverent cent quarante personnes; ils se préparerent à se défendre dans le Château, & envoyerent à Londres implorer le secours de Henry. Quoique ce Prince eût compris l'Ecosse dans sa paix avec François, il ne voulut pas rejetter cette occasion de troubler le Gouvernement de ce Royaume, & leur promit de les proteger.

C'étoit un malheur particulier à l'Ecosse que les cinq derniers regnes, tous assez courts, eussent été précédés de longues minorités. L'exécution de la justice, que le Prince commençoit à introduire, avoit été continuellement interrom-

(*a*) Jonh Knox, fameux Réformé Ecossois, appelle Jacques Melvil, p. 65. l'homme le plus doux & le plus modeste. Il est horrible, mais en même tems, il est curieux de considerer la joie, l'allégresse, le plaisir que cet Historien paroit avoir en racontant cet assassinat. On remarquera, qu'à la premiere Edition de son Ouvrage, ces mots étoient imprimés à la marge, » *Les paroles & les actions* » *divines de Jacques Melvil*. Les Editeurs suivans les supprimerent. Knox n'eut aucune part au meurtre de Béaton; mais il joignit les assassins après qu'il fut fait, & les seconda lorsqu'ils se défendirent dans le Château. Voyez l'Histoire de la Réformation d'Ecosse, de Keite, p. 43.

pue

pue par les cabales, les factions, & les brouilleries des grands. Indépendamment de ces maux anciens & invétérés, les disputes de Théologie, suffisantes à elles seules pour troubler le Gouvernement le mieux affermi, venoient d'ouvrir une nouvelle source de désordres. La mort du Cardinal, homme habile & capable de vigueur dans les affaires, sembloit affoiblir beaucoup le bras de l'administration. Mais la Reine Douairiere, avoit des talens & des vertus rares; elle fit pour soutenir le Gouvernement & pour suppléer à ce que la foiblesse du Régent Arran ne faisoit pas, tout ce qu'on pouvoit attendre de cette Princesse dans sa situation. On stipula avec la garnison de Saint Andrews, que les factieux rendroient le Château à condition qu'on leur feroit grace; que le Pape leur accorderoit l'absolution, & qu'ensuite aucun des complices du meurtre de Béaton ne pourroit être recherché par la Justice. Pendant qu'on attendoit l'absolution du Pape, la Reine demanda du secours à la France; Henry II lui envoya quelques galeres avec un train d'artillerie commandé par Strozzi, Prieur de Capoue. On fit passer l'absolution du Pape aux assassins du Cardinal, avant que le siege de Saint Andrews fût ouvert, & on les somma de rendre la Place. Mais, comme entr'autres exagérations du Pape sur le meurtre du Cardinal, il disoit qu'il pardonnoit un crime *impardonnable*, les meurtriers craignirent que cette expression ne fût employée pour les surprendre, & refuserent d'ouvrir les portes (*a*). Ils furent cependant bien-tôt obligés de céder à la force. On fit une grande breche à la muraille, la peste se répandit parmi eux; &, n'espérant plus le secours de l'Angleterre, ils se rendirent aux François, à des conditions qu'on n'observa pas très-religieusement. 1547.

Aussi-tôt que le Régent d'Angleterre eut donné quelqu'assiette à la forme du Gouvernement, il fit des préparatifs pour attaquer l'Ecosse. Il songeoit à exécuter, s'il étoit possible, le projet d'unir les deux Royaumes par le moyen d'un mariage que le feu Roi avoit tant desiré, qu'en rendant le dernier soupir, il le recommandoit encore aux exécuteurs de ses volontés. Somerset leva une armée de 18000 hommes; Conduite de la guerre avec l'Ecosse.

(*a*) Knox, p. 75, Spotwood, Buchannan.

& équipa une Flotte de soixante Vaisseaux, moitié de guerre,
1547. & moitié chargés de munitions de toute espece. Il donna le commandement de la Flotte au Lord Clinton : il marcha lui-même à la tête de l'armée, suivi du Comte de Warwic. Ces préparatifs furent couverts du prétexte de venger quelques déprédations faites par les habitans des Frontieres ; mais, outre que le Protecteur réclama l'ancien droit de supériorité de la Couronne d'Angleterre sur celle d'Ecosse, il refusa d'entrer en négociation à aucune autre condition, que celle du mariage de la Reine avec le Prince Edouard.

Somerset publia un Manifeste dans lequel il fit valoir toutes les raisons qui pouvoient appuyer les propositions de cette alliance. Il prétendit que la nature sembloit n'avoir formé originairement cette Isle que pour y établir un seul Empire ; qu'en la séparant de toute communication avec les Etats étrangers, & en lui donnant l'Océan pour rempart, elle avoit tracé, aux peuples qui l'habitoient le chemin du bonheur & de la sécurité : que l'éducation & les coutumes de ces peuples paroissoient d'intelligence avec la nature : qu'ayant établi parmi eux la même langue, les mêmes loix, & les mêmes mœurs, c'étoit les avoir invités à se confondre sous le même Gouvernement : qu'enfin la fortune avoit levé tous les obstacles, & préparé un expédient à la faveur duquel ils pourroient ne faire qu'un peuple : qu'il ne resteroit alors aucun aliment à cette jalousie d'honneur ou d'intérêt, à laquelle deux nations rivales sont ordinairement si fort exposées : que la Couronne d'Ecosse étoit tombée à une Princesse, & celle d'Angleterre à un Prince : qu'heureusement ces deux Souverains également assortis par le rang & par l'âge se convenoient l'un à l'autre, que l'inimitié qui s'étoit allumée entre les deux nations par les injures passées, s'éteindroit aussitôt qu'une paix solide auroit rétabli leur confiance mutuelle : que le souvenir de leurs premieres calamités, qui enflammoit actuellement leur haine réciproque, serviroit seulement à leur faire chérir davantage un état de bonheur & de tranquillité si long-tems inconnu à leurs ancêtres : que lorsque les hostilités seroient cessées de part & d'autre, la Noblesse Ecossoise, au lieu de rester perpetuellement en état de guer-

re comme elle y avoit toujours été, apprendroit à cultiver les arts de la paix ; & adouciroit son caractere dans l'amour 1547.
de l'ordre domestique, & de l'obéissance : que cette situation étoit désirable pour les deux Royaumes ; mais particulierement pour l'Ecosse, qui avoit été désolée par les guerres étrangeres & intérieures : qu'elle s'étoit vue exposée à perdre son indépendance par les efforts du plus riche ou du plus puissant de ses propres habitans : que quoique l'Angleterre reclamât son droit de supériorité, elle étoit disposée à renoncer à ses prétentions en faveur de la paix future : qu'elle desiroit une union, qui seroit d'autant plus indissoluble qu'elle seroit conclue à des conditions entiérement égales : qu'indépendemment de tous ces motifs, on avoit contracté l'engagement positif d'accomplir cette alliance ; & que l'honneur & la bonne foi de la nation étoient obligés de tenir des promesses dont son autorité & sa sûreté demandoient hautement l'exécution (*a*).

Somerset s'apperçut bien-tôt que ces remontrances ne produisoient aucun effet. L'attachement que la Reine Douairiere avoit pour la religion Catholique, & pour la France, fit échouer toutes les négociations que l'on tenta au sujet de ce mariage. Le Régent se trouva obligé d'essayer la force des armes, & de réduire les Ecossois à la nécessité de se soumettre à un arrangement pour lequel ils conservoient l'aversion la plus invincible. Il traversa les Frontieres à Berwic, & s'avança vers Edinburgh sans rencontrer la moindre résistance pendant plusieurs jours, excepté celle de quelques petits Châteaux qui furent contraints de se rendre à discrétion. Le Régent indigné d'avoir été arrêté devant un de ces Châteaux, prit la résolution, dans la chaleur d'un premier mouvement, de punir le Gouverneur & la garnison de la témérité d'avoir tenu contre une armée supérieure : mais ils se déroberent à sa colere en lui demandant seulement quelques heures de répit pour se préparer à la mort. Pendant cet intervalle Somerset s'appaisa & leur fit grace (*b*).

Le Régent d'Ecosse avoit rassemblé toutes les forces du Royaume ; son armée plus nombreuse du double que celle

[*a*] Sir John Hayward, in Kenneth, p. 279. [*b*] Hayward, Patten.

des Anglois, s'étoit postée sur un terrein très-avantageux; défendu par les rives de l'Eske, environ à quatre milles d'Edinburgh. Les Anglois vinrent se placer à la vue de l'ennemi à Faside; après une escarmouche de Cavalerie, où les Ecossois eurent du dessous, & où le Lord Hume fut blessé dangereusement, Somerset fit ses dispositions pour en venir à une action plus décisive. Mais, ayant examiné le camp des Ecossois avec le Comte de Warwik, il jugea qu'il étoit difficile de l'attaquer avec succès. Il écrivit donc une autre lettre au Comte d'Arran; il lui offrit de se retirer du Royaume, & de réparer tous les dommages qu'il y avoit commis, pourvu que les Ecossois voulussent stipuler de ne point accorder la Reine à aucun Prince étranger, mais de la garder en Ecosse jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge de se choisir elle-même un époux. Des conditions si modérées furent rejettées des Ecossois, précisément à cause de leur modération; ils en conclurent qu'il falloit que le Protecteur fût réduit à une grande extrêmité, ou saisi d'une crainte violente, puisqu'il rabattoit tant de ses premieres prétentions. Prévenus d'ailleurs par leurs Prêtres, qui accoururent en grand nombre dans leur camp, ils se persuaderent que les Anglois étoient des hérétiques détestables, abhorrés de Dieu, exposés à la vengeance du Ciel, & dont toutes les entreprises ne pouvoient être suivies d'aucun succès. Ils se confirmerent encore davantage dans cette prévention, lorsqu'ils virent le Protecteur changer sa position, & s'avancer du côté de la Mer; ils ne douterent plus qu'il n'allât s'embarquer avec son armée, & ménager sa fuite sur ses vaisseaux, qui vinrent alors dans la rade vis-à-vis de lui (*a*). Les Ecossois déterminés à lui couper sa retraite, quitterent leur camp, &, passant la riviere d'Eske, s'avancerent dans la plaine. Ils se diviserent en trois corps; Angus commandoit l'avant-garde; Arran le corps principal, & Huntley l'arriere-garde: ils n'avoient que de la Cavalerie légere, qui fut placée sous leur gauche, & soutenuë par quelques Archers Irlandois qu'Argile avoit amenés pour ce service.

1547.

Le 10 Septembre.

Somerset vit le mouvement de l'armée Ecossoise avec plaisir; &, comme les Anglois étoient ordinairement supérieurs

(*a*) Hollingshed, p. 985.

en bataille rangée, il conçut de grandes espérances. Il posta son avant-garde sur sa gauche plus loin de la Mer, & lui ordonna de rester sur l'éminence où il l'avoit placée, jusqu'à ce que l'ennemi approchât : il plaça son corps de bataille & son arriere-garde sur sa droite ; au-delà de l'avant-garde, il mit le Lord Graye à la tête de sa Cavalerie pesamment armée, avec ordre de prendre l'avant-garde Ecossoise en flanc, mais d'attendre qu'elle fût engagée dans la mêlée avec l'avant-garde Angloise. 1547. Bataille de Pinkey.

Pendant que les Ecossois s'avançoient dans la plaine, l'Artillerie des Vaisseaux Anglois fit feu sur eux, & les incommoda. Le Gouverneur de Graham fut tué ; les Archers Irlandois furent mis en désordre, & les autres troupes même commencerent à plier ; lorsque le Lord Grey s'en apperçut, il négligea ses ordres, abandonna la hauteur, &, à la tête de sa Cavalerie pesamment armée, il marcha sur l'Infanterie Ecossoise, dans l'espoir de receuillir tout l'honneur de la journée. Mais il trouva une fondriere & un fossé dans son chemin, derriere lesquels étoit rangée l'Infanterie Ecossoise armée de lances ; le terrein qu'elle occupoit étoit une terre labourée, coupée de larges sillions qui défendoient son front, & dérangeoient les mouvemens de la Cavalerie Angloise. Au moyen de tous ces inconvéniens, le choc de cette Cavalerie fut irrégulier & foible ; & comme il fut reçu sur la pointe de la lance des Ecossois, qui étoit plus longue que celle des Cavaliers Anglois, ceux-ci furent percés, rompus & défaits en un moment. Gray même fut dangereusement blessé : Le Lord Edouard Seymour, fils du Régent perdit son cheval : l'etendard pensa être pris ; &, si les Ecossois avoient eu quelque bon corps de Cavalerie qui eut pû poursuivre leur avantage, toute l'armée Angloise se trouvoit exposée au plus grand péril (*a*).

Le Protecteur, secondé par Sir Ralph Sadler, & Sir Ralph Vane se hâta de rallier la Cavalerie, & y réussit. Warwik montra la plus grande présence d'esprit, en conservant les rangs sur lesquels elle avoit reculé. Il fit avancer Sir Peter Neutas, Capitaine des Arquebusiers à pied, & Sir Peter Gam-

[*a*] Patten, Hollinsged, p. 986.

boa, Capitaine des Arquebusiers à cheval Espagnols & Italiens, & leur ordonna de replier l'Infanterie Ecossoise avec
1547. leur mousquetterie. Ils marcherent à la fondriere, & firent feu en face des ennemis : l'Artillerie des Vaisseaux les prit en flanc ; & celle qu'on avoit placée sur une hauteur foudroya leur front : les Archers Anglois firent tomber un grêle de fleches sur eux, & l'avant-garde, descendant de la montagne, s'avança en bon ordre : l'avant-garde Ecossoise déconcertée de toute cette manœuvre, commença à se retirer ; bien-tôt cette retraite se changea en fuite ; & les Archers Irlandois en donnerent l'exemple. La terreur de l'avant-garde se communiqua au corps de bataille ; & de-là, passant à l'arriere garde, fit du lieu de l'action, le théâtre de l'effroy, de la consternation & du désordre. L'armée Angloise, du haut de l'éminence où elle étoit placée, apperçut la déroute des Ecossois, & se mit à leur poursuite avec des cris & des acclamations qui redoubloient encore l'effroi des vaincus. La Cavalerie, particuliérement intéressée à venger l'affront qu'elle avoit reçu dans le commencement de la journée, fit un carnage horrible des fuyards ; &, du champ de bataille à Edinburgh pendant l'espace de cinq milles, la terre fut jonchée de morts. Les Prêtres & les Moines sur-tout n'obtinrent aucun quartier. Les Anglois se firent une joie cruelle, de massacrer des hommes, qui, par leur zele excessif & leur animosité, s'engageoient dans une entreprise si peu convenable à leur état. Peu de victoires furent aussi décisives que celle-ci, & remportées avec moins de perte de la part des vainqueurs. A peine y eut-il deux cens Anglois de tués ; selon le calcul le plus modéré il périt dix mille Ecossois, & l'on en fit environ cinq cens prisonniers. Cette action fut appellée la bataille de Pinkey du nom de la terre d'un homme de qualité, située dans ce voisinage.

La Reine Douairiere & le Comte d'Arran, s'enfuirent à Stirling, & eurent peine à rassembler assez de troupes pour soutenir les incursions de quelques petits partis Anglois. A peu près dans le même tems le Comte de Lénox & le Lord Wharton se porterent sur les Frontieres occidentales, à la tête de cinq mille hommes ; après avoir pris & pillé Annan,

ils ravagerent toutes les contrées voisines (a). Si Somerset avoit profité alors de son avantage, il auroit pû imposer les conditions qu'il auroit voulu à la nation Ecossoise. Mais il étoit impatient de retourner en Angleterre, où il savoit que quelques membres du Conseil de la Régence, & l'Amiral, son propre frere, cabaloient contre son autorité. Lorsqu'il se fut emparé des Châteaux de Hume, de Dunglass, Deymouth, de Fanstcastle, de Roxborough, & de quelques autres petites Places, & qu'il eût reçu les soumissions de quelques Provinces Frontieres, il abandonna l'Ecosse. Non-seulement la Flotte Angloise détruisit tous les Vaisseaux Ecossois qu'elle trouva le long de la côte, mais elle prit Broughty, dans le Golphe de Tay, &, l'ayant fortifié, y laissa garnison. Arran marqua le desir d'envoyer des Commissaires pour traiter de la paix; Somerset nomma Berwic pour le lieu de l'entrevue, & y laissa Warwik avec plein pouvoir de négocier; mais aucun Commissaire ne s'y rendit de la part de l'Ecosse. Cette ouverture d'accommodement n'étoit qu'un artifice du Comte d'Arran pour gagner du tems jusqu'à l'arrivée du secours, qu'il attendoit de la France. 1547.

Le Protecteur convoqua un Parlement dès qu'il fut de retour en Angleterre, & , tout enivré de ses succès en Ecosse, il se procura une Patente par laquelle il lui fut permis de s'asseoir sur le Trône sur un tabouret placé à la droite du Roi, & de jouir de tous les honneurs & de toutes les prérogatives accordés ordinairement aux Princes du Sang, ou aux oncles des Rois d'Angleterre. Le Roi s'écarta dans cette Patente du réglement de la préséance qui avoit été fait pendant le regne précédent (b). Si l'on doit désapprouver Somerset d'avoir montré de si orgueilleuses prétentions, il mérite aussi les plus grands éloges à l'égard des loix qui furent faites pendant cette séance; elles adoucirent beaucoup la rigueur des Statuts dressés du tems de Henry VIII, & rendirent quelque sûreté aux libertés nationales. Toutes loix qui étendoient le crime de trahison au-delà des cas énoncés dans le Statut dressé la ving-huitieme année du Regne d'Edouard III furent annullées (c). On cassa de même toutes les loix Le 4 Novembre.

(a) Hollingshed, p. 992. (b) Rymer, Vol. xv, p. 164. (c) 1. Edouard vi. c. 12.

promulguées sous le dernier regne, pour étendre le crime
1547. de félonie, & toutes celles qui sévissoient contre la secte des Lollards ou autres hérésies, & jusqu'au Statut des six articles. Personne ne put être désormais recherché pour des paroles indiscrettes au-delà d'un mois après qu'elles auroient été entendues. Ces révocations abrogerent ainsi les plus rigoureuses loix qui eussent jamais été passées en Angleterre; & quelque lueur de liberté en matieres de religion & en matieres civiles, commencerent à reparoître aux yeux du peuple. Cependant l'hérésie fut toujours un crime capital, selon le Droit Coutumier, & sujet à la peine du feu. Il ne resta seulement aucune regle précise par laquelle ce crime pût être défini, ou déterminé : circonstance qui pouvoit devenir favorable ou contraire à la sûreté publique, selon la disposition des Juges.

On annulla aussi cette Loi, la destruction de toutes Loix, par laquelle les proclamations du Roi avoient reçu force de Statut (*a*). La Loi par laquelle le Roi étoit autorisé à annuller toutes les Loix faites avant la vingtieme année de son âge fut encore mitigée : on le réduisit à pouvoir empêcher leur exécution future ; mais il ne lui fut plus permis de faire aucune recherche sur leur exécution passée (*b*).

On fit quelques autres Statuts très-importans, en ce qu'ils favorisoient les principes & les usages des Réformés, quoiqu'ils ne parussent pas être d'une grande conséquence à la société civile. On rendit la Communion sous les deux especes aux Laïques; la Messe particuliere fut abolie; le Roi reçut le pouvoir de nommer des Evêques par Lettres-Patentes, sans qu'il fût besoin des Elections faites par les Chapitres ; les Evêques eurent ordre de ne publier leurs Ecrits, & de ne tenir leurs Jurisdictions qu'au nom du Roi (*c*) ; les vagabonds furent condamnés à être esclaves pour deux ans, & marqués avec un fer chaud (*d*) ; acte de rigueur que l'on présuma n'avoir été imaginé que pour l'étendre aux Prêtres & aux Moines errants.

Les Chantreries & les Chapelles libres avoient été données au feu Roi par un acte du Parlement ; & ce Prince avoit

[*a*] 1. Edouard VI. c. 2.
[*b*] Ibid.
[*c*] Ibid.
[*d*] 1. Edouard. VI. c. 3.

nommé

nommé des Commissaires pour prendre possession des revenus. 1547.
Mais, comme ils n'avoient pas porté bien-loin l'exercice de leur commission, on crut nécessaire de réiterer ce don. Le préambule du Statut promettoit que ces fonds seroient employés à des usages utiles & pieux, tels que de fonder des Ecoles de Grammaire, d'augmenter les Universités, & de pourvoir au soulagement des pauvres (*a*). Mais les Courtisans avides avoient déja dévoré cette proie en imagination, & ils ne tarderent pas à se la partager en réalité.

On statua aussi que tous ceux qui refuseroient de reconnoître la Suprématie du Roi, ou qui reconnoîtroient celle du Pape, seroient punis la premiere fois, par la confiscation de leurs biens, & par la peine de la prison, tout le tems qu'il plairoit à Sa Majesté de les y retenir; la seconde fois, par la peine de *præmunire*, & qu'à la troisieme, on leur feroit leur procès comme pour crime de trahison. Mais, si, après le premier de Mars suivant, quelqu'un, en écrivant, ou en imprimant, ou par quelque démarche que ce fût, mystérieuse ou déclarée, tâchoit de dépouiller le Roi de ses droits, de ses titres, particuliérement de sa Suprématie, ou les reconnoissoit à quelqu'autre, cet attentat devoit être mis au rang des crimes de lèze-majesté. Enfin si quelques-uns des héritiers de la Couronne entreprenoient d'usurper les droits d'un autre héritier ou d'interrompre l'ordre de la succession, eux & leurs adhérans étoient dès-lors déclarés coupables de trahison. Tels furent les actes les plus considérables qui passerent pendant cette Session. Les Membres du Parlement parurent être dans des dispositions très-passives à l'égard de la Religion; quelques-uns montroient du zele pour la réformation; quelques autres conservoient un secret penchant pour la Foi Catholique; mais en général presque tous étoient résolus à ne consulter dans leur conduite que l'intérêt, l'autorité ou la mode regnante (*b*).

La Convocation s'assembla en même tems que le Parlement; &, comme il parut que les Délibérations y étoient gênées par la rigueur du Statut des six articles, le Roi en accorda une dispense avant même que le Parlement le cassât (*c*). La Cham-

(*a*) 1. Edouard VI. c. 14. (*b*) Heylin, p. 58. (*c*) Antiq. Britan. p. 339.

1547. bre-Basse de la Convocation s'appliqua d'abord à obtenir la liberté de siéger au Parlement avec la Chambre des Communes ; dans le cas où ce privilege lui seroit refusé, elle réclamoit, comme son ancien droit, qu'aucune Loi relative à la Religion ne passât dans le Parlement, sans qu'elle en eût connoissance, & sans qu'elle y donnât son consentement & son approbation. Mais les principes qui dominoient alors étoient plus avantageux à la puissance Civile qu'à la puissance Ecclésiastique. Quoiqu'il y eût lieu de croire que le bas Clergé avoit envoyé pendant quelque tems, des députés à la Chambre des Communes (*a*), cet usage avoit été aboli pendant plusieurs siecles ; & les circonstances n'étoient pas favoarbles pour le faire revivre.

1548. Le Protecteur avoit permis l'abrogation de la Loi qui donnoit aux Edits, ou Proclamations du Roi, la force d'un Statut ; mais il n'entendoit pas renoncer à l'exercice de ce pouvoir arbitraire, ou absolu, qui avoit toujours été affecté par la Couronne, & qu'il est difficile de distinguer exactement du pouvoir législatif. Somerset continua même d'exercer cette autorité dans quelques occasions que l'on regardoit comme des plus importantes. Le Conseil donna des ordres pour la suppression des Cierges, le jour de la Chandeleur, des Cendres le premier mercredi de Carême, & des Rameaux le Dimanche de Pâque-Fleuri (*b*). Ces anciennes pratiques pieuses n'étoient regardées alors que comme des superstitions, mais il est cependant heureux pour le genre humain que, lorsque la superstition s'empare de lui, elle ne le conduise pas à des choses moins innocentes & plus nuisibles. Le caractere de sévérité qu'adoptent naturellement tous les Réformateurs, détermina encore le Conseil à supprimer quelques cérémonies, où la Religion Catholique admet de la pompe & quelques sortes de réjouissances (*c*).

Nouveaux progrès de la Réformation.

Le Conseil ordonna aussi d'enlever toutes les Images qui étoient dans les Eglises : cette innovation tant désirée par les Réformés, équivaloit presque, aux yeux de la populace, au

[*a*] Voyez les droits d'Atterbury, &c. d'une Convocation Angloise, p. 73.
[*b*] Burnet, Vol. II. p. 59. Collier, Vol. II. p. 241. Heylin, p. 55.
[*c*] Burnet, Vol. II.

renversement total de la Religion (*d*). On avoit déja tenté de distinguer l'usage des Images de leurs abus ; & la vénération qu'on pouvoit avoir pour elles, du culte qui leur étoit rendu & qu'on ne leur devoit pas. Mais, à l'exécution de ce projet, on trouva que cette distinction étoit fort difficile à faire comprendre au peuple, pour ne pas dire impossible. 1548.

Comme les Messes particulieres furent abolies par la Loi, il devint nécessaire de composer un nouvel Office de Communion. Dans la Préface que le Conseil mit à la tête de cet Ouvrage, il ne traita de la Confession auriculaire, que comme d'une pratique tout-à-fait indifférente (*b*). C'étoit un prélude de l'entiere abolition que l'on se proposoit de faire de cet établissement, l'un des plus puissans ressorts qu'on ait employé pour subjuguer les Laïques, & pour procurer à leur Guides spirituels un ascendant absolu sur eux. On peut même remarquer avec justice que, si l'absolution donnée par les Prêtres à la suite de la confession, servoit quelquefois à tranquilliser les consciences tourmentées de leurs terreurs superstitieuses, elle ne faisoit encore plus souvent que fortifier la superstition même ; & dèslors, que disposer davantage les ames à retomber dans leurs premiers désordres.

Le peuple sembloit être alors un foible jouet balotté entre les opinions opposées de ses Prédicateurs. Comme il étoit incapable par lui-même de juger de la justesse des raisons alléguées d'un côté ou d'un autre, tout ce qu'il entendoit dire à l'Eglise lui paroissoit avoir une autorité égale. Il résultoit de cette incertitude sur les Pasteurs qui avoient droit à sa confiance, des doutes & une irrésolution continuelle sur ce qu'il devoit croire. Le Conseil tâcha d'abord de remédier à cet inconvenient, en gênant la trop grande liberté de la chaire ; mais ce moyen n'ayant pu suffire, il imposa un silence total à tous les Prédicans, & mit fin de cette façon à toutes les controverses (*c*). Dans l'état où étoient les choses, cette défense de prêcher ne pouvoit être que momentanée ; car les Sermons étoient alors le seul acte de religion qui pût amuser & occuper le peuple. Il en étoit devenu plus avide, en

(*a*) Burnet, Vol. II. p. 60. Collier, Vol. II. p. 241.

(*b*) Burnet, Vol. II.

(*c*) Fuller, Heylin, Burnet.

proportion de ce qu'il avoit perdu par les retranchemens
1548. que l'on venoit de faire des cérémonies, des observances extérieures & de la pompe du culte public. La Religion Catholique, en donnant toujours quelque chose à faire à ses dévots, les détournoit du désir inquiet de connoître. Il n'y avoit de Sermon que dans les Eglises principales, & à certains jours de fêtes : l'usage de haranguer ainsi la populace, usage si puissant pour la porter aux factions & aux séditions lorsqu'on en veut abuser, avoit dans ces tems-là beaucoup moins d'influence & de liberté qu'aujourd'hui.

Plus la réformation étendit ses progrès en Angleterre, plus le Régent se trouva loin du but qu'il s'étoit proposé d'unir l'Ecosse à ce Royaume. La Reine Douairiere & le Clergé devinrent encore plus contraires à une alliance si intime avec une nation qui s'étoit tant écartée de tous les anciens principes. Somerset ayant pris la Ville de Haddington, avoit chargé le Lord Gray de la fortifier & d'y mettre une garnison considérable : il ordonna aussi la construction de quelques fortifications à Lauder : & il se flatta que ces deux places avec Broughty & d'autres petites forteresses, qui étoient entre les mains des Anglois, serviroient comme de frein à l'Ecosse, & lui ouvriroient un accès facile jusques dans le cœur de ce Royaume.

Arran ayant échoué dans quelques tentatives sur Broughty, comptoit principalement sur les secours qu'il attendoit de la France pour le récouvrement de ces places ; le secours arriva enfin dans le Golphe au nombre de six mille hommes dont la moitié étoient Allemands. D'Essé les commandoit, & avoit sous lui Andelot, Strozzi, la Meilleraye & le Comte Rhingrave. L'Ecosse étoit alors si abattue par sa mauvaise fortune, que cinq cens chevaux Anglois ravagerent le pays sans résistance & firent des incursions jusqu'aux portes de la Capitale (*a*) : cependant, à l'aspect du secours François, les Ecossois reprirent un peu de courage ; &, ayant joint d'Essé avec un renfort considérable, ils assiégerent Addington (*b*). Mais c'étoit une entreprise au-dessus de le leurs forces. Les Ecossois n'étoient plus accoutumés qu'à faire une guerre pas-

(*a*) Béague, Hist. des Campagnes, 1548. & 1549. p. 6. (*b*) Hollingshed, p. 993.

ſagere, où ils ſervoient ſans paye, & avec les proviſions qu'ils pouvoient porter avec eux pour quelques ſemaines 1548.
ſeulement. Malgré le ſecours des François même, leur principal eſpoir n'étoit encore que d'affamer la garniſon ; après quelque tentative pour reprendre la Ville par un ſiege régulier, ils ſe réduiſirent à en former le blocus. La garniſon fut repouſſée avec perte dans pluſieurs ſorties qu'elle fit ſur les aſſiégeans.

Les diverſes entrepriſes que le feu Roi, & le Protecteur avoient faites contre l'Ecoſſe, n'ayant été ni vigoureuſes, ni bien combinées, ni ſuivies, n'avoient ſervi qu'à irriter la nation, & à lui inſpirer la plus forte antipathie pour l'union que l'on ſollicitoit d'une maniere ſi violente. Ceux qui inclinoient le plus en faveur de l'alliance avec l'Angleterre trouvoient déſagréable d'y être contraint par la voye des armes. Le Comte de Huntley diſoit même en plaiſantant qu'il ne haïſſoit pas le mariage, mais qu'il n'aimoit point une pareille déclaration d'amour (*a*). La Reine Douairiere s'apperçut que cette façon de penſer étoit aſſez générale ; elle convoqua le Parlement dans une Abbaye près Haddington ; on y propoſa que la jeune Reine, pour ſa plus grande ſûreté, paſſât en France, & fût confiée à la protection de cette ancienne alliée. Quelques membres du Parlement objecterent que cet expédient étoit celui du déſeſpoir ; qu'il n'offroit aucune reſſource en cas de revers ; qu'il expoſoit les Ecoſſois à être aſſujettis par les Etrangers ; à ſe trouver perpétuellement en guerre avec l'Angleterre, & à ne ſe réſerver aucun moyen de ſe réconcilier avec cette nation puiſſante. D'autres répondirent que la préſence même de la jeune Reine étoit la cauſe de la guerre avec l'Angleterre ; que cette nation s'en déſiſteroit lorſqu'elle verroit que ſes vues de réduire les Ecoſſois à la néceſſité de conclure ce mariage, ſeroient devenues impoſſibles à effectuer ; que Henry, touché d'une ſi grande marque de confiance prendroit leur Souveraine ſous ſa garde ; & feroit ſes derniers efforts pour défendre le Royaume. Ces raiſonnemens étoient encore appuyés par l'argent de la France, qui fut diſtribué avec profuſion parmi la Nobleſſe. Le

(*a*) Heylin, p. 46. Paten.

1548. Régent eut une pension de douze mille livres, avec le titre de Duc de Chatelraut, & obtint pour son fils une compagnie de cent hommes d'armes (*a*). Comme tout le Clergé craignoit les suites de l'alliance avec l'Angleterre, il seconda le parti opposant avec toute l'ardeur & la dextérité que le zele de la religion, & l'intérêt personel peuvent inspirer. Il fut donc résolu d'envoyer la jeune Reine en France ; & ce qui en paroissoit une suite nécessaire de la marier au Dauphin. Ville-Gaignon, qui commmandoit les quatre Galeres Françoises alors dans le Golphe de Forth, mit à la voile comme s'il comptoit retourner en France; mais lorsqu'il fut en pleine Mer, il tourna vers le Nord, passa par les Isles d'Orkeneys, ou les Orcades, & arriva sur la côte Occidentale de Dunbarton, voyage très-extraordinaire pour des Vaisseaux de cette espece (*b*). C'est dans cette Ville que la jeune Reine lui fut confiée ; elle s'embarqua suivie des Lords Areskine & Livingstone : après avoir essuyé quelque gros tems, elle descendit heureusement à Brest, d'où elle fut conduite à Paris; & immédiatement ensuite fiancée au Dauphin.

La jeune Reine d'Ecosse est envoyée en France.

Somerset embarrassé des intrigues de la Cour d'Angleterre, & sans espoir de réussir dans ses projets sur l'Ecosse, désiroit de terminer ses différens avec ce Royaume. Il offrit dix ans de tréve aux Ecossois ; mais, comme ils exigeoient la restitution des places dont il s'étoit emparé, & dont il ne vouloit pas se dessaisir, la proposition n'eut aucune suite. Les Ecossois rentrerent par surprise dans les forteresses de Hume, & de Fast-Castle dont ils passerent la garnison au fil de l'épée: ils repousserent, avec perte, les Anglois qui avoient fait d'abord une descente à Fife & qui en faisoient alors une autre à Montrose: Jacques Stuart, frere naturel de la Reine s'acquit beaucoup de gloire dans la premiere action ; & Areskine de Dun se distingua dans la seconde. Sir Robert Bowes, & Sir Thomas Palmer, à la tête d'un corps assez considérable, tenterent de jetter du secours dans Haddington ; mais ces troupes tomberent dans une embuscade, & furent taillées en pieces (*c*). Quoiqu'un petit corps de deux

[*a*] Burnet, Vol. II. p. 83. Buchanan, Lib. xv. Keith, p. 55.

[*b*] De Thou: Lib. v. c. 15.

[*c*] Stowe, p. 595. Hollingshed, p. 994.

cens hommes eût échappé à la vigilance des François, & fût entré dans Haddington avec quelques provisions, la garnison se trouvoit réduite à une telle extrêmité, que le Regent 1548.
sentit qu'il étoit indispensable de pourvoir plus efficacement au secours de cette place. Il leva une Armée de dix-huit mille hommes & y ajouta trois mille Allemands qui, après la rupture de l'Alliance Protestante, offrirent leurs services à l'Angleterre. Il donna le commandement de la totalité au Comte de Sheresbury (*a*). D'Essé leva le siége à l'approche des Anglois, & fit sa retraite avec assez de peine à Edinburgh, où il se posta avantageusement. Shrewsbury avoit manqué l'occasion de l'attaquer dans sa marche ; il n'osa lui livrer bataille dans la situation où il le voyoit alors, &, se réduisant à l'avantage d'avoir secouru Haddington, il se retira en Angleterre.

Pendant le séjour des Troupes Françoises en Ecosse plusieurs altercations s'étoient élevées entr'elles & les Ecossois. Un accident (*b*) excita quelque tumulte à Edinburgh ; le Prévôt & son fils furent malheureusement tués dans cette rumeur par des soldats François. Cet événement augmenta la discorde entre les deux nations : mais d'Essé, au lieu de faire quelque satisfaction pour l'acte de violence commis par ses troupes, les conduisit précipitamment à Haddington, & tenta de surprendre cette Ville pendant la nuit. Il trouva en effet la garnison endormie, & avoit déja pénétré dans une place extérieure, lorsqu'un déserteur François, mit le feu à un canon qui pointoit vers les portes. Le boulet laboura les troupes serrées des ennemis, & y fit un tel ravage, y jetta tant de désordre & de terreur, que les Anglois eurent le tems de se reconnoître & de les repousser. On prétend que ce seul coup de canon tua au-moins cent personnes.

Le général François avoit beaucoup de talens & d'expérience ; mais, comme il n'étoit point agréable à la nation Ecossoise, on jugea à propos de le rappeller, & d'envoyer de Thermes commander à sa place. D'Essé, avant son départ, fortifia Leith ; ce petit Village, devint bien-tôt une Ville considérable, par l'affluence des Habitans qui accoururent

(*a*) Hayvard, p. [illegible]91. (*b*) Béague, p. 68 Knox, p. 81.

y chercher leur sûreté menacée dans tout le reste de l'Ecosse.
1548. Ce Général attaqua aussi une garnison d'Anglois dans Inchkeith, Isle opposée à ce Havre, & les fit prisonniers. Après ces explois il remit le commandement à de Thermes, qui étoit accompagné de Montluc, Evêque de Valence, homme célebre par sa profonde sagesse & l'étendue de son génie. Ce Prélat fut nommé Chancelier du Royaume, à dessein, sans doute, d'inspirer par son moyen à la nation plus d'attachement aux principes des loix & de l'équité. Mais les Ecossois, jaloux d'un étranger, & peu capables de supporter la moindre contrainte sans impatience, parurent si mécontens, que l'on crut plus prudent de rappeller Montluc (*a*).

Quoique la protection de la France fût très-importante aux Ecossois en les soutenant contre les invasions de l'Angleterre, ils tiroient encore plus d'utilité de la discorde & du trouble qui agitoient les Conseils de ce dernier Royaume; les deux freres mêmes, le Régent & l'Amiral, peu contens des grandes places qu'ils remplissoient dans l'Etat, chacun de leur côté, & de l'élévation où leur fortune étoit parvenue, nourrissoient l'un contre l'autre une jalousie incurable. Ils divisoient la Cour & le Royaume par leurs cabales, ou leurs prétentions opposées. Le Lord Seymour étoit un homme devoré d'une ambition insatiable, arrogant, fier, implacable; &, qu'oiqu'il fût regardé comme Supérieur au Régent par la capacité de son esprit, il s'étoit acquis beaucoup moins de confiance & de considération de la part du peuple. Son adresse & son adulation lui avoient captivé les bonnes graces de la Reine Douairiere; cette Princesse, oubliant sa prudence & sa décence accoutumées, l'avoit épousé immédiatement après la mort du feu Roi: elle devint même grosse si promptement, que l'on pouvoit douter auquel de ses deux époux l'enfant appartenoit. Le crédit & les richesses que ce mariage apportoit à l'Amiral soutinrent son ambition. Mais la Duchesse de Somerset en prit de l'ombrage; blessée de ce que la femme du cadet de son époux avoit la préséance sur celle de l'aîné, elle employa l'Empire trop étendu que l'amour conjugal lui donnoit sur le Duc de Somerset, d'abord

(*a*) Burnet, Vol. II. p. 85.

pour

pour aigrir les deux freres, & ensuite pour les rendre irréconciliables (*a*). 1548.

Les premiers symptômes de cette mésintelligence se déclarerent tandis que le Régent commandoit l'armée en Ecosse. Le Secretaire Paget, qui lui étoit entierement dévoué, remarqua que Seymour formoit des intrigues particulieres dans le Conseil; corrompoit les domestiques du Roi, par ses présens, & tâchoit, à force de complaisances & de libéralités peu convenables, de s'assurer des alentours de ce jeune Monarque pour captiver sa bienveillance. Paget représenta à Seymour les conséquences dangereuses d'une pareille conduite; il l'invita à réfléchir sur la multitude d'ennemis que l'élévation soudaine de sa Maison lui avoit attirée; il l'avertit que si l'on s'appercevoit de la moindre désunion entre lui & le Protecteur, on ne manqueroit pas d'en saisir le moment pour les perdre tous deux. Lorsque Paget vit que ses remontrances étoient inutiles, il informa Somerset de l'orage qui se formoit contre lui à la Cour. Il lui conseilla d'abandonner son expédition en Ecosse, & de revenir se mettre en garde contre les coups de ses ennemis domestiques. Les projets de l'Amiral parurent menacer encore davantage la tranquillité publique, dans le Parlement qui se tint ensuite; comme il s'y étoit acquis plusieurs partisans, il y attaqua directement l'autorité de son frere. Il représenta à ses amis, qu'autrefois, dans les tems de minorité, la place de Protecteur du Royaume avoit toujours été séparée de celle du Gouverneur du Roi; que ces deux places importantes confiées ensemble à Somerset, lui donnoient une autorité trop étendue pour qu'aucun sujet en pût être revêtu sans danger pour l'Etat (*b*). Il persuada même au jeune Roi d'écrire une Lettre au Parlement, par laquelle il demandoit que Seymour fût nommé son Gouverneur; & cet ambitieux se fit un parti assez fort dans les deux Chambres, pour esperer le succès de ses desseins. Mais ils furent découverts avant leur exécution: quelques amis communs allerent faire des représentations à Seymour pour l'engager à y renoncer. Loin d'y souscrire, il ne les écouta

(*a*) Hayward, p. 301. Heylin, p. 74. Camden. de Thou, Lib. VI. c. 5. Haynes, p. 69.

(*b*) Haynes, p. 82. & 90.

1548. qu'impatiemment, & répondit avec le ton de colere & de la menace, que s'il étoit frustré de son attente, il rendroit ce Parlement, le plus noir, le plus odieux de tous les Parlemens tenus en Angleterre (a). Le Conseil envoya sommer Seymour de venir rendre compte de sa conduite; mais il refusa d'obéir: les Conseillers d'Etat commencerent alors à le menacer à leur tour: ils lui firent dire, qu'au lieu d'accélerer le succès de ses vues inconsidérés, la Lettre suggérée au Roi, lui serot imputée comme un attentat de plus: qu'elle feroit preuve de son projet, de troubler le Gouvernement, en découvrant la séduction qu'il avoit employée, pour jetter dans ses intérêts particuliers un Prince mineur, & même enfant. Ils laisserent échapper encore quelques paroles indirectes sur la résolution d'envoyer Seymour à la Tour pour le punir de sa témérité. L'Amiral, voyant son plan déconcerté, fut obligé de se soumettre, & de marquer le desir de se réconcilier avec son frere.

Somerset, dont le caractere étoit doux & modéré, consentit volontiers à oublier les torts de l'Amiral; mais l'esprit inquiet & entreprenant de ce dernier ne se calmoit pas si aisément. Son épouse, la Reine Douairiere, mourut en couche: loin de regarder cet événement comme un échec pour ses hautes prétentions, il crut y voir au contraire le fondement d'une élévation plus extraordinire. Il fit sa cour à Elisabeth, qui étoit alors dans sa seizieme année: on sait que cette Princesse, au milieu du trouble des affaires, & des projets de l'ambition, ne pouvoit pas même dans son âge le plus avancé, renoncer à la douceur de plaire; il paroît qu'elle reçut favorablement les tendres soins d'un homme fait pour réussir avec les femmes (b). Mais Henry VIII avoit exclu ses filles de tout espoir de succession, si elles se marioient sans le consentement des Exécuteurs de ses volontés, & Seymour ne pouvoit se flatter de l'obtenir; ainsi les gens qui combinoient ces obstacles & son caractere, conclurent qu'il ne songeoit à employer que les moyens téméraires & criminels pour arriver à son but. Toutes les démarches de l'Amiral tendirent à confirmer ce soupçon. Il continua de corrompre par des présens,

(a) Haynes, p. 75. (b) Ibid. p. 95. 96. 102. & 108.

la fidélité de ceux qui avoient l'accès le plus familier auprès de la personne du Roi : il s'efforça de séduire ce jeune Prince même en faveur de ses intérêts : il trouva le secret d'entretenir une Correspondance mystérieuse avec lui : il décria publiquement l'administration de Somerset : il soutint qu'en soudoyant des Allemands & d'autres Etrangers, le Régent avoit envie de former une armée de mercenaires aussi dangereuse à l'autorité du Roi qu'à la liberté du peuple : à force de promesses & d'éloquence il attira plusieurs Grands dans son parti : il s'occupa du soin de se faire des créatures, par toute l'Angleterre ; il ne négligea même pas de s'en chercher parmi le peuple ; & il calcula qu'il pouvoit dans une occasion, rassembler dix mille hommes sous ses ordres, tant de ses domestiques, que des autres gens vendus à ses passions (a) : il s'étoit déja pourvu d'armes ; &, ayant gagné Sir John Sharington, Directeur de la Monnoye à Bristol, & homme très-corrumpu, il se flatta que l'argent ne lui manqueroit pas. Somerset étoit bien instruit de toutes ces intrigues inquiétantes : il employa le langage de l'amitié, & de la raison ; les prieres, & même jusqu'à de nouveaux bienfaits pour ramener l'Amiral à son devoir. Lorsqu'il vit que ses efforts étoient inutiles, il songea enfin à recourir à des remedes plus violens. Le Comte de Warwic étoit le confident perfide des deux freres, & avoit formé le dessein d'enflâmer leur querelle, pour élever sa propre fortune sur les ruines de l'un & de l'autre. 1548.

Dudley, Comte de Warwic, étoit le fils de ce Dudley, Ministre de Henry VII, qui ayant encouru la haine publique, à force d'avoir perverti les Loix, & commis des extorsions & des rapines, fut sacrifié à la haine publique dans le commencement du dernier regne. Le feu Roi, persuadé de l'injustice de cette Sentence, ou du moins de son défaut de formalités, avoit réhabilité le jeune Dudley aux droits de sa naissance, par un acte du Parlement. Il lui trouva ensuite tant d'industrie dans l'esprit, de talens, d'habileté, d'audace, qu'il lui confia la conduite des entreprises les plus importantes, & eut toujours lieu de s'en applaudir. Il l'éleva au rang Dudley, Comte de Warwic.

(a) Haynes, p. 105. & 106.

de Comte de Lisle, le fit Amiral, & le nomma parmi
1548. les Exécuteurs de son Testament. Dudley avança encore sa fortune pendant la minorité. Il obtint le titre de Comte de Warwic; &, ayant supplanté Southampton, il occupa la premiere place dans le Conseil de Régence. La victoire remportée à Pinkey avoit été attribuée en grande partie à sa valeur & à sa prudence; enfin on le regardoit comme un homme qui avoit des talens aussi supérieurs pour le Cabinet que pour la Guerre. Mais toutes ces vertus étoient obscurcies par des vices encore plus grands; une ambition démesurée; une avarice insatiable, & le mépris le moins dissimulé pour la Justice & pour les bienséances. Dès qu'il vit que le Lord Seymour, dont il avoit craint l'ascendant & l'habilete, sembloit courir à sa perte, par la témérité de ses vues; il se détermina à le pousser dans le précipice, & à se débarrasser ainsi du principal obstacle qui s'opposoit à ses projets d'élévation.

Lorsque Somerset jugea que la tranquillité publique se trouvoit menacée par les trames séditieuses, pour ne pas dire les dispositions rebelles de son frere, il fut aisé à Warwic de lui persuader de déployer l'autorité Royale contre lui. Après l'avoir dépouillé de la charge d'Amiral, le Régent signa l'ordre de le conduire à la Tour. Quelques-uns des complices de Seymour furent aussi mis en prison; & trois Conseillers du Conseil-Privé, ayant été les interroger, dirent, dans leur rapport, qu'ils avoient fait des découvertes très-certaines & très-importantes. Cependant le Protecteur suspendoit toujours le coup qu'il pouvoit porter, & marquoit beaucoup de répugnance à perdre son frere. Il offrit d'abandonner toutes les poursuites, si Seymour vouloit se réconcilier sincérement avec lui, renoncer à ses espérances ambitieuses, se contenter d'une vie privée, & se retirer à la campagne. Mais, comme Seymour ne répondit à ces propositions indulgentes que par de nouvelles menaces, & des témoignages de défiance, Somerset consentit enfin, à faire dresser contre lui une accusation dans les formes: elle contenoit trente-trois articles (*a*), & fut rapportée devant le Conseil-Privé. On prétendit que cha-

(*a*) Burnet, Vol. 11 Coll. 31. 2. & 3, Edouard VI. c. 18.

que particularité en étoit si bien prouvée, ou par des témoins, ou par les propres écrits de l'Amiral, qu'il ne restoit pas le moindre doute en sa faveur. Le Conseil jeugea néanmoins à propos de se transporter en corps à la Tour pour interroger encore plus exactement le prisonnier. Il ne fut point déconcerté à cet aspect. Il demanda même qu'on lui fît son procès, qu'on lui confrontât les témoins, & qu'on lui laissât l'accusation pour qu'il l'examinât; mais il refusa de répondre dans l'interrogatoire, de peur de s'égarer lui-même. 1548.

Il paroît, malgré ce que l'on a dit de l'évidence de ses crimes, qu'il falloit qu'ils en manquassent, puisque les demandes de Seymour, fondées sur les principes les plus incontestables de la justice, des loix, furent absolument rejettées. On se convaincra en effet, si l'on veut examiner soigneusemet l'accusation, qu'en général, la plûpart des articles étoient vagues, & formoient à peine des présomptions contre lui; que plusieurs de ceux qui étoient vrais étoient susceptibles aussi d'une interprétation plus favorable que celle qu'on leur donnoit; & qu'en total, quoique Seymour parût être un sujet très-dangereux, il n'avoit pas encore poussé bien loin les projets de trahison qui lui étoient imputés. Le plus grand de ses crimes réels, semble avoir consisté dans quelques abus de l'Amirauté par lesquels les Pyrates se trouvoient protégés, & dans quelques droits imposés mal-à-propos sur les Marchands.

Assemblée du Parlement le 4 Novembre

Mais l'administration avoit dans ces tems-là un instrument de vengeance toujours à sa disposition, le Parlement; elle n'avoit pas besoin de s'embarrasser à chercher, ou à prouver les crimes des personnes qu'elle vouloit poursuivre. La séance du Parlement s'ouvrit; on y proposa de proceder contre Seymour par la voye du Bill d'*atteinder*, ou de proscription; on réussit à persuader au jeune Roi d'y consentir, & son approbation parut d'un grand poids. L'affaire fut d'abord portée à la Chambre-Haute; plusieurs Pairs se leverent de leur place, pour dire ce qu'ils savoient de la conduite, des paroles, & des actions criminelles de Seymour. Ces especes de dépositions furent reçues comme des preuves démontrées; quoique le prisonnier crut s'être fait autrefois beaucoup d'a- 1549.

Bill de proscription contre le Lord Seymour.

1549. mis & de partisans parmi la Noblesse, pas un n'eut le courage, ou l'équité de dire, qu'il falloit entendre la défense de l'Amiral; que les témoignages rendus contre lui étoient irréguliers, & qu'il devoit être confronté avec les témoins. Il y eut un peu plus de difficultés à la Chambre des Communes: quelques-uns de ses Membres se recrierent en général, contre la méthode de proceder par des Bills de proscription, & de les faire passer en l'absence des accusés; ils requirent que l'on instruisît juridiquement le procès de quelques citoyens que ce fût avant d'en prononcer la condamnation. Mais lorsque le Roi leur eut envoyé dire d'aller en avant, & leur offrir de faire répeter en leur présence ce qui avoit suffi à la Chambre des Pairs, ils acquiescerent volontiers à tout ce qu'on voulut (*a*). Le Bill passa presqu'unanimement.

Le 10 Mars. Il y eut près de quatre cens voix pour cet acte, & environ neuf ou dix contre (*b*). La sentence fut exécutée immédiatement après, & le prisonnier eut la tête tranchée à Tower-hill. L'ordre en étoit signé de Somerset même, qui fut blâmé hautement de tant de rigueur. Les attentats de l'Amiral paroissoient avoir eu principalement pour objet, de renverser l'autorité usurpée de son frere. Son caractere entreprenant & ambitieux, trop enhardi sans-doute par un mariage avec la Princesse Elisabeth, si ce mariage eût reussi, auroit pû devenir dangereux à la tranquillité publique; mais on trouva trop de prudence à prévoir ce danger de si loin, & trop d'irrégularité dans la maniere de le prévenir. On convint seulement que ce Bill de proscription étoit un peu plus tolérable que ceux qui avoient été rendus sous le regne précédent, en ce qu'on avoit du moins produit quelqu'ombre de preuves pour le faire passer.

Son exécution.

Affaires Ecclésiastiques.

Toutes les autres affaires importantes qui furent traitées pendant cette session, après celle de l'Amiral, regarderent les matieres Ecclésiastiques, qui étoient alors l'objet principal de l'attention de la nation. Le Conseil avoit établi un Comité d'Evêques & de Théologiens pour regler la liturgie; l'ouvrage qui leur avoit été confié étoit fini. Ils mirent la plus grande modération dans cette entreprise délicate, ils retin.

(*a*) 2. & 3. Edouard VI. c. 18. (*b*) Burnet, Vol. 2. p. 99.

rent autant de l'ancien rit de la Messe, que les principes des Réformés pouvoient le permettre. L'esprit de parti, qui agit ordinairement dans toutes les innovations considérables, n'influa point sur leur travail : ils se flatterent même d'avoir donné une telle forme au service Divin, que tout Chrétien, de quelque Communion qu'il fût, pouvoit y assister sans scrupule. La Messe avoit toujours été célébrée en latin. Cet usage auroit peut-être paru absurde, si le Clergé ne l'avoit pas jugé nécessaire pour imprimer dans l'esprit du peuple l'idée de quelque vertu mystérieuse dans ces rits; & pour reprimer sa prétention d'être familierement initié dans tout ce qui regardoit la Religion. Mais, comme les Réformés vouloient encourager dans les Laïques le droit de juger de certaines choses, la traduction de la liturgie, aussi-bien que celle des Ecritures, parut plus conforme à l'esprit de leur secte. Cette innovation, le retranchement des prieres aux Saints, & de quelques autres cérémonies, furent les principales différences entre l'ancienne & la nouvelle liturgie. Le Parlement établit cette forme de culte dans toutes les Eglises, & ordonna d'observer exactement l'uniformité dans tous les rits & toutes les cérémonies (*a*). 1549.

On fit encore un autre acte important dans cette séance; les anciens Canons avoient établi le célibat du Clergé; quoiqu'on eût attribué cette discipline à la politique de la Cour de Rome; quoique l'on présumât qu'elle croyoit les Ecclésiastiques plus dévoués à leur chef spirituel, & moins dépendants du Magistrat Civil, lorsqu'ils ne formoient aucun des liens puissans de l'amour conjugal & de l'amour paternel; cette institution s'étoit cependant beaucoup plus accréditée à la faveur du germe de superstition qui est inhérent à la nature humaine, que par les artifices du Saint Siege. C'étoit ce penchant superstitieux qui avoit déja si souvent dicté l'éloge d'une chasteté inviolable aux anciens Peres, long-tems avant l'établissement du célibat. Le Parlement même, quoiqu'il eût fait une loi qui permettoit le mariage aux Prêtres, avoue néanmoins dans le préambule « qu'il convenoit mieux aux » Prêtres & aux Ministres de l'Eglise, de vivre chastes, &

(*a*) 2. & 3. Edouard VI. cap. 1.

1549. » ſans mariage, & qu'il ſeroit fort à ſouhaiter, qu'ils vouluſſent d'eux-mêmes s'abſtenir de ce Sacrement ». Ces inconvéniens qui réſultoient, de les contraindre à la chaſteté, & de leur défendre le mariage, ſont les raiſons alléguées, pour donner plus de liberté ſur cet article (*a*). La pratique des mortifications, fut encore tellement conſervée à d'autres égards qu'un acte du Parlement défendit l'uſage de la viande pendant le Carême & les autres tems de l'abſtinence (*b*).

Les principales opinions, & la plûpart des pratiques de la religion Catholique furent alors abolies ; & la réformation, telle qu'elle eſt aujourd'hui, fut preſque entierement achévée. Mais la doctrine de la Préſence réelle quoique condamnée tacitement par la nouvelle liturgie, & par la prohibition de

(*a*) 2. & 3. Edouard VI. cap. 21.

(*b*) 2. & 3. Edouard. VI. cap 19. On paſſa un autre acte dans cette Seſſion, dont le préambule obſerve, que la ville d'York, autrefois très-peuplée, étoit alors ſi déſerte, que la plûpart des Cures ne pouvoient ſuffire à l'entretien de ceux qui en étoient pourvus. Pour remédier à cet inconvénient, les Magiſtrats furent autoriſés à réunir autant de Paroiſſes en une, qu'ils le jugeroient néceſſaire. Collier, Hiſtorien Eccléſiaſtique, Vol. II. p. 230. penſe que cette dépopulation de la ville d'York devoit etre attribuée principalement à la ſuppreſſion des Monaſtères, par laquelle leurs revenus tomberent entre les mains de pluſieurs perſonnes qui vivoient ailleurs.

Une taxe très-rigoureuſe fut impoſée pendant cette ſeſſion ſur tous les fonds, en argent, ou en marchandiſes, & même ſur l'induſtrie du Royaume. Elle fut portée à un Shéling par livre annuellement pendant trois ans, ſur chaque perſonne qui poſſédoit la valeur de dix livres, ou au-delà : les Etrangers ou les Regnicoles furent taxés au double. Au-deſſus de l'âge de douze ans, & au-deſſous de vingt livres de biens, ces derniers payoient huit pences par an. Chaque mouton étoit taxé à deux pences, & chaque brebis à trois. Tous les Fabriquans d'étoffes de laine durent payer huit pences par livre, ſur la valeur de toutes les étoffes qu'ils faiſoient. Ces taxes exorbitantes ſur l'argent même, ſont une preuve que peu de gens vivoient de l'intérêt qu'ils en pouvoient tirer ; car cette taxe ſe montoit à la moitié du revenu annuel de tout Banquier, pendant trois ans, en appréciant l'intérêt qu'il devoit recevoir ſur le denier permis par la Loi. Il eût été trop malheureux d'être néalors, ſi un grand nombre de perſonnes s'étoient trouvées accablées de cet impôt. Il eſt aſſez remarquable qu'aucune taxe ne fut miſe ſur les terres pendant cette ſeſſion. Les Bénéfices du Commerce étoient ſi conſidérables, qu'on ſuppoſa qu'ils pouvoient ſeuls ſoutenir cette charge. Ce qui paroit de plus abſurde dans l'impoſition, eſt la taxe qui fut miſe ſur toutes les Manufactures de laine. Voyez 2. & 3. Edouard VI. cap. 36. Le Parlement ſuivant revoqua la taxe ſur les moutons & ſur les étoffes de laine. 3. & 4. Edouard VI. cap. 23. Mais il prolongea les autres taxes un an de plus.

Le Clergé ſe taxa lui-même à ſix Shélings par livre pendant trois ans. Cet impôt fut ratifié par le Parlement, ce qui étoit devenu en uſage ordinrire depuis la Réformation, comme ſi le Clergé n'avoit aucun pouvoir légiſlatif, même à ſon propre égard. Voyez 2. & 3. Edouard. VI. cap. 35.

pluſieurs

plusieurs rits anciens, subsista toujours parmi beaucoup de gens; & ce fut celle que le peuple abandonna la derniere (a). 1549.
L'extrême attachement du feu Roi à ce dogme avoit pu donner lieu à cette persévérance ; mais l'extrême opposition du dogme même à la raison, l'affermissoit encore davantage en imprimant une vénération profonde dans les esprits pour ce qui leur étoit présenté comme un mystere. Les Prêtres inclinoient aussi à favoriser une croyance qui leur attribuoit un pouvoir miraculeux ; & le peuple qui croyoit participer aux mérites du Sang de son Sauveur avoit peine à renoncer à un privilége si extraordinaire, &, suivant ses idées, si salutaire; l'attachement général à ce dogme étoit si fort, que les Luthériens, malgré leur séparation de la Communion de Rome, avoient jugé à propos de le conserver sous un autre nom : les Prédicateurs Catholiques d'Angleterre ne pouvoient s'empêcher de l'inculquer à chaque occasion lors même qu'on leur avoit imposé un silence absolu. Bonner entr'autres avoit été jugé par le Conseil, dépouillé de son Evêché, & mis en prison pour cette hardiesse. Gardiner, qui avoit recouvré sa liberté parut encore refractaire à l'autorité qui établissoit les dernieres innovations. Il sembla vouloir appuyer l'opinion favorisée par tous les Anglois Catholiques & soutenir que le Roi étoit en effet le chef suprême de l'Eglise ; mais que pendant une minorité le Conseil n'étoit point revêtu de cette suprématie. Gardiner ayant refusé de se retracter sur cet article, fut envoyé à la Tour, & menacé d'effets encore plus sensibles des mécontentemens du Conseil.

Ces actes de sévérité contre des gens en place, paroissoient des exemples nécessaires à donner pour établir l'uniformité de culte & de discipline; mais il y eut d'autres persécutions qui ne prenoient leur source que dans l'hypocrisie des Théologiens, maladie presqu'incurable. Quoique ceux qui étoient Protestans, eussent hasardé de renoncer à des opinions, qu'on avoit regardées comme certaines pendant plusieurs siecles ; ils regardoient à leur tour le nouveau systême comme si incontestable, qu'ils ne pouvoient supporter la moindre contradiction à ce sujet ; ils étoient toujours prêts à

(a) Burnet, Vol. I. cap. 104.

1549. jetter dans les flammes, dont eux-mêmes s'étoient vu au moment d'être la proie, quiconque montroit l'audace de penser différemment qu'eux. Le Conseil expédia une commission au Primat, & à quelques autres pour examiner & rechercher les Anabaptistes, les Hérétiques & tous les gens qui désapprouvoient le nouveau Rituel (*a*). Il fut enjoint aux Commissaires de les convertir, s'il étoit possible, de leur imposer une pénitence & de leur donner l'absolution; ou, s'ils étoient obstinés, de les excommunier, de les faire mettre en prison, & de les livrer au bras Séculier. On dispensa les Commissaires d'observer les formes ordinaires de la Justice & des Loix, dans l'exercice de leur commission; & s'il arrivoit que quelque statut se trouvât contraire aux pouvoirs dont elle étoit revêtue, ce statut étoit déclaré nul & abrogé d'avance par le Conseil. Quelques Négocians de Londres furent cités devant ces Commissaires, accusés d'avoir soutenu, entr'autres opinions erronées, qu'un homme régénéré ne pouvoit plus pécher; & que quelqu'action répréhensible en apparence qu'il pût commettre, son ame n'en étoit point souillée. Ils se rétracterent & on les renvoya. Mais il y eut une femme nommée Joan Bocher, ou Joan de Kent, accusée d'hérésie, & si opiniâtrement attachée à ses pincipes, que les Commissaires ne purent l'en dissuader. Sa doctrine étoit « que le Christ n'avoit jamais été vraiment incarné dans le » sein de la Vierge, dont la chair, étant l'extérieur de l'hom» me, étoit pleinement engendrée & née dans le péché; que » par conséquent le Christ n'en pouvoit avoir pris la moin» dre particule: mais que le Verbe s'étoit fait chair par le con» sentement intuitif de la Vierge (*b*) ». Il paroît que cette opinion n'étoit pas orthodoxe, & qu'on étoit autorisé à condamner au feu celle qui la soutenoit obstinément. Mais le jeune Roi, encore si près de l'enfance, montra plus de justesse d'esprit que tous les membres de son Conseil, & que tous ses Précepteurs, en refusant long-tems de signer l'ordre d'exécuter cette femme. Cranmer se chargea de lui persuader que cet ordre étoit juste: il lui représenta qu'il y avoit une

[*a*] Burnet, Vol. II. p. 111, Rymer, tom. XV. p. 181.

[*b*] Burnet, Vol. II. Coll. 35. Mémoires de Cranmer par Strype, p. 181.

grande différence entre les erreurs sur d'autres questions de Théologie, & celles qui heurtoient diamétralement le Symbole des Apôtres : que ces dernieres étoient des impiétés contre Dieu même ; que le Prince, comme député de Dieu, devoit les réprimer, de même que les représentans du Roi étoient obligés de punir les outrages faits à la Majesté Royale. Edouard plutôt fatigué par l'importunité, que vaincu par la raison, se rendit, & signa, les larmes aux yeux ; « si je fais mal, » dit-il à Cranmer, le crime en retombera sur votre tête ». Le Primat renouvella encore ses efforts pour ramener l'accusée à la doctrine reçue ; & la trouvant inébranlabe dans ses erreurs, il la livra enfin au feu. Quelque tems après, un Hollandois appellé Van-Paris fut accusé d'Arianisme, & condamné au même supplice. Il le souffrit avec tant de joie, qu'il embrassoit & caressoit les fagots qui le consumoient ; espece de frénésie dont il y eut plus d'un exemple parmi les Martyrs de ce siecle (*a*). 1549.

Cette maniere rigoureuse de sévir, soumit bien-tôt toute la nation à la nouvelle doctrine & à la novelle liturgie. La Princesse Marie seule, continua de se faire dire la Messe selon les anciens rits, & rejetta les changemens qu'on avoit faits dans le culte. Lorsqu'on la pressa d'obéir, jusqu'à ménacer sa tête, elle eût recours à l'Empereur, qui, s'intéressant pour elle auprès de Sir Philippe Hobbey, l'Ambassadeur Anglois, lui procura une permission momentanée du Conseil (*b*).

(*a*) Burnet, Vol. II. p. 112. Mémoires de Cranmer par Strype, p. 181.

(*b*) Heylin, p. 102.



CHAPITRE II.

Mécontentemens du Peuple ; Révoltes ; conduite de la guerre avec l'Ecosse & avec la France ; Factions dans le Conseil ; Conspiration contre Somerset ; Somerset se demet de la Régence ; Assemblée du Parlement ; Paix avec la France & avec l'Ecosse ; Reddition de Boulogne ; Persécution de Gardiner ; Warwic créé Duc de Northumberland ; Son ambition ; Jugement de Somerset ; Son exécution ; Assemblée du Parlement ; Convocation d'un nouveau Parlement ; Changement de l'ordre de succession ; Maladie du Roi ; Sa mort.

1549. Il n'est point d'abus introduit dans la société civile, quelque grand qu'il soit, qui ne puisse être vu sous des faces avantageuses. Au commencement d'une réforme quelconque la perte des avantages dont on jouissoit est toujours sentie vivement, tandis que le bien qui doit résulter du changement que l'on fait n'est apperçu qu'à la longue, & que rarement par le gros de la nation. A peine est-il quelque institution, qui soit essentiellement plus défavorable aux intérêts du genre humain, que celle des maisons Religieuses. Cependant elle avoit de bons effets, qui cesserent lorsqu'on supprima les Monasteres, & qui furent très-regrettés du peuple Anglois. Les Moines résidoient toujours dans leurs Couvens, & au milieu de leurs possessions ; ils dépensoient leur argent dans leur Province, & parmi les gens occupés à leur service ; ils fournissoient des denrées aux marchés, ils étoient une ressource certaine pour les indigens ; quoique leurs aumônes & leurs hospitalités, en entretenant la paresse des pauvres, empêchassent l'augmentation des richesses publiques, elles offroient du moins de prompts secours aux gens vraiment nécessiteux ; d'ailleurs, ces Religieux obligés, par la Regle de leur Ordre, à un certain genre de vie, ne pouvoient avoir les motifs d'avarice, que les gens du monde ont communément.

Personne ne disconvient qu'ils n'aient toujours été en Angleterre, comme dans les Pays Catholiques, les meilleurs & les plus indulgens propriétaires des terres. Il étoit permis aux Abbés & aux Prieurs de les affermer à très-bas prix, & de recevoir un pot de vin considérable en dédommagement, ainsi que font encore les Evêques & les Colleges. Mais quand les terres Abbatiales furent distribuées à la Noblesse & aux Courtisans, elles furent régies d'une maniere très-différente. Le payement des revenus s'exigeoit tandis que ceux qui en étoient comptables ne trouvoient plus les mêmes débouchés pour se faire des récoltes : ces revenus se dépensoient dans la Capitale, & les Fermiers, qui vivoient éloignés des Villes, restoient exposés aux vexations de leurs nouveaux maîtres, ou à l'avidité encore plus redoutable des Intendans de ces grands Seigneurs. 1549.

Les plaintes du peuple eurent néanmoins alors d'autres causes. Les Manufactures s'étoient beaucoup plus perfectionnées dans les autres pays de l'Europe qu'en Angleterre ; cependant en Angleterre les Manufactures avoient encore fait de plus grand progrès que les connoissances sur l'agriculture, qui, de tous les arts méchaniques, est celui qui demande le plus d'étude & d'expérience. On faisoit une grande consommation de laine, tant au-dedans quau-dehors du Royaume : les pâturages devinrent en conséquence d'un meilleur rapport que les terres mal cultivées : on les ferma de clôtures pour ne les plus destiner qu'à cet usage ; les Cultivateurs, regardés par les propriétaires comme des gens à charge, étoient chassés de leurs habitations : les Paysans même, privés des Communes sur lesquelles ils auroient fait vivre leurs troupeaux, tomboient dans la misere : & l'on s'apperçut enfin de la dépopulation, & de la diminution de l'abondance qui avoit regné autrefois (a). Ces vices étoient déja d'ancienne date : Sir Thomas Morus y faisant allusion, avoit observé dans son *Utopia*, qu'un mouton étoit devenu en Angleterre un animal plus destructeur que les bêtes féroces, en ce qu'il dévoroit les Villages entiers, les Villes & les Provinces.

[a] Strype, Vol. II. Répositoire Q.

1549. L'accroissement de la quantité d'or & d'argent qui s'étoit fait en Europe depuis la découverte des Indes Occidentales, servoit aussi à exciter les murmures. La grande exportation des marchandises qui se faisoit des pays les plus commerçans en avoit haussé le prix dans tous ceux d'où l'on pouvoit les transporter ailleurs avec facilité ; mais en Angleterre, le travail des Artisans, à qui il n'étoit pas si aisé de changer d'habitation, restoit toujours à peu près dans la même valeur ; & le pauvre peuple gémissoit de ne pouvoir plus tirer sa subsistance de son industrie. Ce n'étoit qu'en redoublant de soin & d'application qu'il parvenoit à se soutenir. Quoique l'augmentation d'industrie fût à la fin un effet de cette déplorable situation même, & un effet très-avantageux à la société, le peuple ne s'arrachoit qu'avec peine à l'habitude de son indolence, & la nécessité seule lui faisoit faire usage de ses facultés.

Il faut encore observer que la profusion de Henry VIII, avoit jetté ce Prince dans de si grands embarras, malgré toutes ses exactions sur son Peuple, qu'il s'étoit trouvé réduit au pernicieux expédient d'alterer les especes. Les guerres, qu'après lui, le Régent s'étoit cru obligé de soutenir, avoient encore fait porter plus loin le même abus. Il en résulta l'inconvénient ordinaire en pareil cas on thésaurisa, ou l'on exporta les anciennes especes dont le titre étoit plus haut ; le métal altéré par l'alliage fut monnoyé dans le Royaume, ou apporté du dehors en grande abondance : le bas Peuple & les artisans, qui étoient payés de leur salaire dans cette Monnoye, ne pouvoient plus se procurer les marchandises dont ils avoient besoin, aux prix accoutumé ; la défiance devint générale ; le commerce tomba dans une langueur extrême ; & les murmures s'éleverent dans toutes les parties du Royaume.

Le Protecteur, qui avoit toujours été plein d'humanité pour le peuple, fut attendri de la situation où il le voyoit réduit. Mais il ne fit qu'enhardir ses clameurs en voulant remédier à ses maux. Il nomma des Commissaires pour faire des recherches à l'égard des clôtures des terres ; il publia une Déclaration qui ordonnoit que toutes ces nouvelles clôtures fus-

sent r'ouvertes dans l'espace d'un tems marqué. La populace, se voyant protégée par le Gouvernement, s'ameuta en plusieurs endroits, & commit quelques désordres; mais elle fut appaisée par les remontrances & la douceur. Pour lui donner encore plus de satisfaction, Somerset nomma de nouveaux Commissaires, qu'il envoya par-tout, avec le pouvoir sans borne d'entendre & de terminer toutes les contestations sur les enclos, les grands chemins & les maisons des paysans (*a*). L'objet de cette commission étoit désagréable à la Noblesse, ainsi elle la trouva injuste & tyrannique. Le bas peuple craignit qu'elle ne voulut en éluder les effets; impatient d'être soulagé, il ne contint plus sa furie, & prit les armes. Il se souleva en même tems dans toutes les parties de l'Angleterre, comme si une conspiration générale avoit été formée par le Tiers-Etat. Sir William Herbert dispersa les révoltés de Wiltshire, & le Lord Gray de Wilton, ceux des Provinces voisines, Oxford & Glocester. Plusieurs de ces mutins furent massacrés dans la campagne, & d'autres exécutés prevotalement. La fermentation qui s'étoit faite dans les Provinces d'Ampshire, de Sussex, de Kent & quelques, autres furent appaisées par la douceur; mais les troubles de Devonshire & de Norfolk annoncerent des suites plus fâcheuses.

1549.

Révoltes.

La populace de Devonshire se servit d'abord du prétexte ordinaire des clôtures, & de l'oppression qu'elle éprouvoit de la part des Gentils-hommes; mais le Curé de la Paroisse de Sampford-Courtenay, eut l'adresse de diriger ces mécontentemens de maniere à en faire une affaire de religion; la révolte, ainsi colorée de intérêts délicats de la conscience, parut bien-tôt fort dangereuse dans les circonstances où l'on se trouvoit alors. La Noblesse s'étoit tenue étroitement unie avec le Gouvernement dans les autres Provinces; mais ici plusieurs Gentils-hommes s'étoient associés à la populace, entr'autres Humphrey Arundel, Gouverneur du Mont Saint-Michel. Les factieux prirent la forme d'une armée réguliere, & se trouverent au nombre de 10000 hommes. Le Lord Russel marcha contr'eux à la tête d'un petit corps de troupes; mais, se voyant trop foible pour leur livrer le combat, il se

(*a*) Burnet Vol. II. p. 115. Strype, Vol. II. p. 171.

tint à quelque distance, & commença à négocier avec eux :
1549 il espéroit d'épuiser leur ardeur en temporisant, & de les dissiper par la difficulté qu'ils éprouveroient à subsister ensemble. Ils demanderent que la Messe fût rétablie ; que la moitié des terres abbatiales fût restituée, que l'on exécutât la Loi des six Articles, que l'on respectât l'Eau-bénite, & le Pain bénit ; que tous les autres abus fussent rectifiés (a). Le Conseil, à qui Russel communiqua ces demandes, y répondit avec hauteur ; exhorta les rebelles à mettre bas les armes, & promit leur grace s'ils se soumettoient sur le champ. Ces mutins, furieux d'une réponse si peu satisfaisante, marcherent à Exéter, portant devant eux la Croix, les Bannieres, l'Eau-bénite, les Chandeliers & autres choses d'usage dans l'Eglise Catholique, & même l'Hostie couverte d'un Dais (b). Les habitans d'Exéter leur fermerent leurs portes : comme les rebelles n'avoient point de canon, ils essayerent de prendre la Place d'abord par escalade, ensuite en minant ; mais ils furent repoussés dans toutes leurs tentatives. Pendant ce tems-là, Russel campa à Honiton, jusqu'à ce qu'il fut renforcé par Sir William Herbert, & le Lord Gray, avec quelque cavalerie Allemande, & quelques arquebusiers Italiens, sous les ordres de Battista Spinola. Il résolut alors de secourir Exéter, qui se trouvoit enfin réduite à l'extrêmité. Il attaqua les rebelles, les tira de leur poste, en fit un grand carnage pendant l'action & pendant la poursuite (c), & en prit plusieurs prisonniers. Arundel & les autres Chefs furent envoyés à Londres, où, après avoir été jugés, on les exécuta. Quelques Officiers moins considérables furent condamnés à mort par le Conseil de guerre (d). Le Vicaire de saint Thomas, un des principaux incendiaires, fut pendu au sommet de sa propre Tour, avec ses habits d'Ecclésiastique, & son Chapelet à sa ceinture (e).

La révolte qui se fit à Norfolk se fomenta de plus en plus, & eut encore des suites plus violentes. La populace y

(a) Haiward, p. 292. Hollinhshed, p. 1003. Fox, Vol. II. p. 666. Mém. de Cranm. p. 186.

(b) Heylin, p. 76.

(c) Annales de Stowe, p. 597. Hayward, p. 295.

(d) Hayward, p. 295. & 296.

(e) Heylin, p. 76. Hollingshed, p. 1026.

fut

fut d'abord excitée, comme ailleurs, par le motif des clôtures. Mais, quand ces factieux se virent au nombre de vingt mille hommes, ils devinrent insolens de leur force, & porterent plus loin leurs prétentions. Ils demanderent la suppression de la nouvelle Noblesse, la nomination d'un autre Conseil auprès du Roi, & le rétablissement des anciens Rits. Un nommé Ket, Tanneur, s'étoit mis à leur tête, & abusoit de son Commandement de la maniere la plus arrogante & la plus atroce. Après avoir pris possession de Moushold-Hill, près Norwich, il érigea son Tribunal sous un vieux chêne, qu'il appella le chêne de la Réformation; là il somma tous les Gentils-hommes de comparoître devant lui, & publia des décrets tels qu'on les pouvoit attendre de son caractere & de sa situation. Le Marquis de Northampton eut ordre de marcher contre lui, & fut d'abord repoussé dans une action, où le Lord Sheffield fut tué (*a*). Le Régent, qui affectoit d'aimer le peuple, ne se soucia pas d'aller en personne contre les rebelles, & se contenta d'envoyer ensuite le Comte de Warwic à la tête de 6000 hommes, qui avoient été levés pour la guerre contre l'Ecosse. Warwic, ayant tâté les rebelles par quelques escarmouches, tomba enfin sur eux dans une attaque générale, & les mit en fuite. Deux mille hommes périrent, tant dans le combat que dans la poursuite. Ket fut pendu au Château de Norwich; neuf de ses complices le furent aux branches du chêne de la Réformation, & la révolte se dissipa entierement. Quelques mutins de Yorkshire, instruits de cet événement, accepterent le pardon qu'on leur offrit, & mirent les armes bas. Le Protecteur publia aussi-tôt après une Amnistie générale (*b*). 1549.

Quoique ces révoltes eussent été promptement appaisées en Angleterre, sans qu'il en restât les moindres traces, elles eurent des suites importantes à l'égard des intérêts de la Nation dans le Pays étranger. Les forces commandées par le Comte de Warwic, qui auroient pû en imposer à l'Ecosse, avoient été détournées de leur destination pour marcher contre les mutins; de Thermes eut le loisir pendant cet inter- Conduite de la guerre avec l'Ecosse.

(*a*) Stowe, p. 597 Hollingshed, p. 1034. Strype, Vol. II. p. 174.

(*b*) Hayward, p. 297. 298. 299.

1549. valle de rassurer les Ecossois & de mettre quelqu'ordre dans leurs affaires. Il avoit pris la forteresse de Broughty, & passé la garnison au fil de l'épée; il pressoit les Anglois à Haddington; & quoique le Lord Dacres eût trouvé moyen de jetter du secours dans la Place, & de renforcer la garnison, on jugeoit trop difficile & trop onéreux de conserver cette forteresse. Toute la campagne voisine ravagée par les courses des Anglois & des Ecossois, ne pouvoit plus lui fournir de fourages; la situation de cette Place, à trente milles des frontieres, exigeoit une armée réguliere pour y escorter des provisions. Les maladies s'étoient répandues parmi les troupes; elles périssoient journellement, & étoient réduites dans le plus grand état de foiblesse. Toutes ces considérations firent ordonner de démanteler Haddington, & d'en faire passer l'artillerie & la garnison à Berwic. Le Comte de Rutland, nouvellement créé Gouverneur de la frontiere du côté de l'Orient, exécuta ces ordres.

Et avec la France.

Le Roi de France songea aussi à tirer avantage de l'occupation que les Anglois avoient chez eux, en tâchant de recouvrer Boulogne, & tout le territoire que Henry VIII avoit conquis sur la France. Il assembla une armée, sous d'autres prétextes, & tomba tout-à-coup sur les Boulonnois. Il prit les Châteaux de Sellacque, de Blacknes & d'Ambleteuse, quoiqu'ils fussent bien fournis d'hommes & de munitions de toute espece (*a*). Il tenta de surprendre Boulenberg, & en fut repoussé; mais la garnison, ne croyant pas cette place tenable après la perte des autres forteresses, démolit les fortifications, & se retira à Boulogne. Les pluyes qui survinrent en abondance pendant l'Automne, & les maladies contagieuses qui se répandirent dans le camp des François, priverent Henry de l'espoir de réussir dans ses vues sur cette Ville même, & ce Prince revint à Paris (*b*). Il laissa le commandement de l'armée à Gaspard de Coligni, Seigneur de Châtillon, si fameux dans la suite, sous le nom de l'Amiral de Coligni: il lui donna l'ordre de former le siege de Boulogne dès le commencement du Printems. Le génie actif de ce Général l'engagea à faire quelques tentatives sur

(*a*) De Thou, Lib. VI. c. 6. (*b*) Hayward, p. 300.

cette place pendant l'Hyver, mais elles n'eurent aucun succès. 1549.

Strozzi, qui commandoit la Flotte, & les Galeres Françoises, tâcha de faire une descente à Jersey. Il y rencontra la Flotte Angloise; il y eut une action qui ne paroît pas avoir été décisive, puisque les Historiens des deux nations different si fort entr'eux dans le récit de cet événement (a).

Aussi-tôt que la guerre fut ouverte avec la France, le Régent d'Angleterre, souhaita de se fortifier par l'alliance de l'Empereur. Il envoya Paget, son Secrétaire, à Bruxelles, où Charles résidoit, pour seconder dans cette négociation Sir Philippe Hobby, Ambassadeur ordinaire d'Angleterre. Mais Charles avoit résolu d'étendre ses Etats en jouant le Rôle de défenseur de la Religion Catholique; quoiqu'il désirât de se fortifier lui-même de l'alliance de l'Angleterre contre la France son ennemie capitale, il crut qu'il seroit incompatible avec ses autres desseins, de s'unir étroitement avec une nation qui s'étoit entierement séparée de la communion Romaine. Il rejetta donc toutes les avances du Régent, & éluda les sollicitations des Ambassadeurs. Le détail de cette négociation est conservé dans une lettre d'Hobby même. Il est remarquable que, dans une conversation avec les Ministres Anglois, l'Empereur prétendit que l'autorité d'un Roi d'Angleterre, étoit beaucoup plus étendue, que celle d'un Roi de France (b). Burnet qui rapporte cette lettre, ajoute comme un fait à mettre en parallele, que lorsqu'il avoit été question de marier la jeune Reine d'Ecosse avec Edouard, une des objections des Ecossois fut que tous leurs privileges seroient absorbés, par la grande prérogative des Rois d'Angleterre (c).

Somerset ne trouvant nul appui du côté de l'Empereur, penchoit à conclure la paix avec la France & avec l'Ecosse. Indépendamment de ce qu'il n'étoit pas en état de soutenir des guerres si ruineuses, elles lui parurent être alors sans objet. Les Ecossois avoient envoyé leur Reine en France, & ne pouvoient plus accomplir entre elle & le Prince Edouard le mariage dont on étoit convenu en faisant la paix : d'un autre

(a) De Thou, Journal du Roi Edouard. Stowe, p. 597.

(b) Burnet, Vol. II. p. 132. & 137.

(c) Id. p. 133.

côté, comme Henry VIII. avoit stipulé de rendre Boulogne
1549. en 1554. Il ne paroissoit pas que l'avantage d'anticiper de quelques années le terme du traité fût un intérêt très-important. Mais, lorsque le Régent allégua ces raisons au Conseil, ses ennemis y résisterent opiniâtrement; dès qu'ils le virent incliner à la paix, ils se déterminerent par cet unique motif à rejetter toutes les propositions qui pourroient y tendre. Les factions s'allumerent dans la Cour d'Angleterre, & formerent un orage qui devint fatal au Régent.

Si-tôt que Somerset eût obtenu la Patente qui lui accordoit l'exercice de l'autorité Royale, il dédaigna les avis des membres de son Conseil. Enivré de son élévation, aussi-bien que de sa victoire à Pinkey, il se persuada que tout le monde devoit en toute occasion ceder à son sentiment. Ceux qui ne lui étoient pas entiérement dévoués, étoient sûrs d'être négligés de lui; & quiconque osoit s'opposer à sa volonté, recevoit des marques de son courroux, ou de son mépris (*a*). Il vouloit gouverner tout, mais ses lumieres n'égaloient pas son ambition. Warwic, plus fin & plus artificieux que lui, savoit cacher des prétentions plus vastes, sous des apparences plus séduisantes. Il s'associa avec Southampton, qui étoit rentré dans le Conseil, & forma un parti très-fort, dont le but fut de se soustraire à l'esclavage que le Protecteur leur avoit imposé.

Les Conseillers d'Etat mécontens trouverent la nation favorablement disposée à leurs desseins. La haute Noblesse & les Gentilshommes croyoient en général avoir à se plaindre des préférences que Somerset sembloit accorder au peuple. Ils attribuoient toutes les insultes auxquelles ils s'étoient vus exposés en dernier lieu, à la mollesse de la conduite du Régent à l'égard des mutins, & même aux encouragemens qu'il leur avoit donnés. Ils craignoient que son affectation actuelle à paroître populaire, ne renouvellât les mêmes désordres. Somerset avoit érigé une Cour des Requêtes dans sa propre maison pour le soulagement du peuple (*b*), qu'il protégeoit auprès des Juges, en les sollicitant en sa faveur. S'il fut dans ces tems-là, quelqu'acte d'autorité qui méritât certainement

(*a*) Strype, Vol II. 182. [*b*] Ibid. p. 183.

le nom d'illégal, c'étoit sans doute cet établissement. Une pareille extension de pouvoir étoit même d'une mauvaise politique, en ce qu'elle mécontentoit la Noblesse, qui est le plus sûr appui de l'autorité Monarchique. 1549.

Mais, quoique Somerset caressât le peuple, le crédit qu'il s'étoit acquis auprès de lui, ne remplissoit pas, à beaucoup près, son attente. Le parti Catholique qui conservoit son influence sur la multitude, étoit l'ennemi déclaré du Régent, & saisissoit toutes les occasions de décrier sa conduite. La condamnation & la mort de l'Amiral son frere avoit un aspect odieux: l'introduction des troupes étrangeres dans le Royaume étoit représentée sous des couleurs défavorables : les grands biens qu'il avoit amassés aux dépens de l'Eglise, & de la Couronne, lui étoient reprochés comme des crimes : le Palais qu'il faisoit bâtir dans le *Strand* servit aussi, & par sa magnificence & encore plus par d'autres raisons à l'exposer à la censure publique. L'Eglise Paroissiale de Sainte-Marie & trois maisons Episcopales avoient été abattues. Pour fournir du terrein & des matériaux à la construction de ce bâtiment. Peu content de ce sacrilege, Somerset volut faire démolir Sainte-Marguerite à Westminster, pour en employer les pierres au même usage ; les Paroissiens s'y opposerent en tumulte, & chasserent les ouvriers qu'il y avoit envoyés. Il s'en dédommagea sur une Chapelle dans le cimetiere de l'Eglise Saint Paul, dont il s'empara ainsi que du cloître & du charnier qui en dépendoient ; ces édifices de même que l'Eglise Saint Jean de Jérusalem furent sacrifiés à l'édification de ce Palais. Pour rendre encore cet attentat plus odieux au peuple, les tombeaux & les autres monumens de cette espece furent détruits, & les ossemens qu'ils couvroient, transportés & enfouis dans une terre non consacrée (*a*).

Toutes ces imprudences n'échapperent pas aux ennemis de Somerset, qui résolurent d'en tirer avantage. Le Lord Saint John, Président du Conseil, les Comtes de Warwic, de Southampton & d'Arundel, avec cinq autres Conseillers d'Etat, s'assemblerent à Ely-housse ; ils s'attribuerent toute l'autorité du Conseil, qu'ils prétendirent représenter, &

(*a*) Heylin, p. 72. & 73. Description de Londres par Stowe. Hayward, p. 303.

commencerent d'agir sans la participation du Protecteur, qu'ils accuserent d'être l'auteur de toutes les calamités publiques.
1549. Ils écrivirent à tous les grands, & à toute la Noblesse d'Angleterre, pour les instruire de l'état actuel des choses ; & pour leur demander de l'appui : ils manderent le Maire & les Echevins de Londres, & leur enjoignirent d'obéir à leurs ordres, sans égards à ceux qu'ils pourroient recevoir du Duc de Somerset. Ils firent la même injonction, au Lieutenant de la Tour, qui promit de remplir leurs intentions. Le lendemain le Lord Rich, Chancelier, le Marquis de Northampton, le Comte de Shrewsbury, Sir Thomas Cheney, Sir George Gage, Sir Ralph Sadler, & le Lord Montague, chef de la Justice, vinrent se joindre à ces Conseillers mécontens, & tout prit une face désavantageuse pour l'autorité du Régent. Le Secrétaire Petre, qu'il envoya pour traiter avec eux, aima mieux se joindre à leur parti, que d'exécuter sa Commission. Le Conseil de Ville déclara unanimement qu'il approuvoit le nouveau plan d'administration, & qu'il étoit résolu à le soutenir (a).

Le Protecteur n'apprit pas plutôt la défection du Conseil qu'il fit passer le Roi de Hamptoncourt, où il résidoit, au Château de Windsor : il arma ses amis & ses Domestiques, & parut déterminé à s'y défendre contre ses ennemis. Mais lorsqu'il vit qu'aucune personne de marque, excepté Cranmer & Paget, n'entroit dans son parti ; que le peuple ne faisoit pas le moindre mouvement en sa faveur ; que la Ville & la Tour s'étoient déclarées contre lui ; que ses amis même, & ses créatures l'abandonnoient, il perdit tout espoir de réussir par la résistance, & commença à solliciter la clémence de ses adversaires. Dès que son découragement fut connu, le Lord Russel, Sir John Baker, Président de la Chambre des Communes, & trois Conseillers, qui, jusques-là étoient restés neutres, se joignirent au parti de Warvic, que tout le monde regardoit alors comme le parti dominant. Le Conseil instruisit le public, par une Proclamation, des mesures qu'il avoit prises, & des intentions où il étoit ; il écrivit aussi à cet effet à la Princesse Marie & à la Princesse Elizabeth ; il présenta une

(a) Stowe, p. 597.

Requête au Roi, où, après les plus humbles protestations d'obéissance & de fidélité, il l'informe, qu'il est le Conseil nommé par son pere pour le Gouvernement du Royaume pendant sa minorité; que les membres de ce Conseil avoient choisi le Duc de Somerset pour Protecteur, sous la condition expresse qu'il se guideroit lui-même par leurs avis; qu'au lieu de les suivre, il avoit dédaigné d'en prendre, & même affecté de les contrarier à chaque occasion; que ce Seigneur avoit usurpé toute l'autorité, & porté la présomption jusqu'à lever des forces contr'eux, & à placer ces forces auprès de la personne de Sa Majesté; qu'ils la supplioient donc de les admettre en sa présence Royale; de leur rendre sa confiance, & de congédier les gens armés par Somerset, dont Sa Majesté étoit entourée: leur Requête eut son effet; Somerset capitula seulement pour obtenir un traitement modéré, qu'on lui promit. On l'envoya cependant à la Tour (*a*), avec quelques-uns de ses amis & de ses partisans, parmi lesquels étoit Cécile, qui se distingua beaucoup dans la suite: les articles d'accusations contre lui furent produits. Un des principaux, & du moins, un des mieux fondés, étoit d'avoir usurpé le gouvernement, & de s'être emparé de toute l'administration des affaires. La clause de sa Patente qui le revêtissoit d'un pouvoir absolu, & supérieur aux loix, ne lui fut jamais reprochée; sans doute parce que, selon l'opinion reçue alors, ce pouvoir faisoit partie en quelque sorte de l'idée qu'on avoit de l'autorité Royale.

1549.

Somerset se démet de la Régence.

Cette révolution releva les espérances des Catholiques. Comme ils avoient attribué les dernieres innovations aux conseils de Somerset, ils se flatterent que sa chûte alloit préparer le rétablissement de l'ancienne Foi. Mais Warwic, qui se trouvoit alors à la tête du Conseil, ne regardoit tous les points de controverse qu'avec indifférence; il vit que les principes de la réformation avoient jetté des racines trop profondes dans l'ame du jeune Prince, pour en être aisément arrachées; il résolut en conséquence de se conformer à ses inclinations, au lieu de risquer son nouveau crédit en les contrariant. Il se hâta de s'expliquer sur l'intention où il étoit

[a] Stowe, p. 600.

de maintenir la réformation, & jetta tant de découragement & de dégoûts dans l'ame de Southampton, chef du parti Catholique, qu'il regardoit comme un rival dangereux, que cet homme fier se retira du Conseil, & mourut de chagrin peu de tems après. Les autres Conseillers d'Etat qui avoient concouru à la révolution, reçurent des places & des honneurs en récompense. Russel fut créé Comte de Bedford; le Marquis de Northampton obtint la charge de grand Chambellan; & le Lord Wentworth, avec la charge de Chambellan de la maison du Roi, eut encore deux Fiefs considérables, qui avoient été démembrés de l'Evêché de Londres (*a*). On forma un Conseil de Régence, non celui que le testament de Henry avoit nommé pour le Gouvernement du Royaume, & qui, étant confirmé par un acte du Parlement, étoit le seul légitime; celui-ci fut composé principalement des membres qui avoient été choisis par Somerset même, & qui tenoient ainsi leur place d'une autorité que l'on déclaroit alors usurpée & illégale. Mais, dans ces tems-là, on entendoit peu ces sortes de délicatesses, & on les respectoit encore moins.

1549.

Assemblée du Parlement le 4 Novembre.

Le Parlement tint une Session, &, comme c'étoit depuis bien des années la maxime de cette Assemblée d'acquiescer à tout ce qu'il plaisoit à l'administration d'établir, le Conseil ne craignoit aucun obstacle de sa part; il avoit plutôt lieu de s'attendre en effet, à la voir concourir à fortifier son autorité. Somerset s'étoit laissé persuader, de convenir à genoux, en présence du Conseil, de tous les articles de l'accusation portée contre lui. Il imputa les fautes de sa conduite, à sa témérité, à sa folie, à son imprudence, mais il se défendit d'avoir eu aucune intention criminelle (*b*). Il signa même cette confession; elle fut communiquée au Parlement, qui députa quelques-uns de ses membres, pour examiner l'accusé, & l'entendre reconnoître cette piece comme authentique. Après quoi on dressa un acte par lequel Somerset fut dépouillé de toutes ses Charges, & condamné à une amende de deux cent livres. Le Lord Saint Jonh fut fait Trésorier à sa place, & Warwic grand Maréchal. Les poursuites n'allerent pas plus loin; le

Le 23 Décembre.

(*a*) Heylin, p. 85. Rymer, Tom. XV. p. 226.

(*b*) Helyin, p. 48. Heyward, p. 309. Stowe, p. 603.

Roi

Roi remit l'amende à Somerset, & lui rendit sa liberté; Warwic le croyant alors assez humilié, & son crédit assez tombé, 1549.
par la derniere lâcheté de sa conduite, le rappella dans le Conseil. Il consentit même à s'allier avec lui par le mariage de son fils, le Lord Dudley, avec Lady Jeanne Seymour, fille de Somerset (*a*).

On passa un acte très-févere pendant cette séance pour prévenir les désordres populaires; il portoit que si douze personnes étoient assemblées pour quelqu'affaire d'Etat, & qu'à la réquisition du Magistrat légitime, elles ne se séparassent pas, on les tiendroit pour criminelles de trahison; que si quelqu'un rompoit quelque haye, ou arrachoit violemment quelque palissade autour d'un enclos, sans y être duement autorisé, le délinquant seroit sensé coupable de félonie; tout attentat fait sur la vie d'un Conseiller du Conseil-Privé, étoit sujet à la même peine. Les Evêques avoient présenté une Requête pour se plaindre de ce qu'ils étoient dépouillés de toute Jurisdiction Ecclésiastique par les empiétemens des Cours Civiles, & la suspension actuelle du Droit Canon; de ce qu'ils ne pouvoient citer aucun Réfractaire à leur Tribunal, ni punir les fautes, ni exercer la discipline de l'Eglise; enfin de ce que cette diminution de leur autorité favorisoit par-tout, à ce qu'ils prétendoient, les progrès de la corruption des mœurs. Il y eut des voix pour faire revivre les regles penitentielles de la primitive Eglise; mais d'autres représenterent qu'une semblable autorité confiée à des Evêques auroit encore des conséquences plus à craindre que la confession auriculaire, les mortifications, & toutes les pratiques de piété mises en usage par le Clergé de la Communion Romaine. Le Parlement se contenta d'autoriser le Roi à nommer trente-deux Commissaires pour former un corps de Droit Canon, que l'on tiendroit pour valide sans qu'il fût ratifié par le Parlement. Ainsi on se tranquillisa sur une confiance implicite dans le Monarque, quoique les biens & les libertés du peuple pussent être très-exposés par ces loix (*b*). Le Roi ne leur avoit pas encore donné sa sanction lorsqu'il mourut. Sir John Sharington, dont les crimes

(*a*) Heyward, p. 309. (*b*) Ibid. cap. 2.

1549. & les malversations avoient paru si énormes dans le tems de la condamnation du Lord Seymour, obtint la révocation de la sienne (*a*). Il rechercha la bienveillance des Réformés avec beaucoup d'empressement, & l'Evêque Latimer assure qu'après avoir eu la conduite la plus dépravée, il étoit devenu un des plus honnêtes hommes de son tems.

1550. Paix avec la France & l'Ecosse. Lorsque Warvic & le Conseil de la Régence commencerent à exercer leur nouveau pouvoir, ils se trouverent dans les mêmes embarras où s'étoit trouvé le Protecteur. La guerre avec la France, & avec l'Ecosse, que l'on ne pouvoit plus soutenir avec des coffres vuides, paroissoit accablante pour une nation déja divisée intérieurement. On convenoit alors que cette guerre n'avoit aucun objet réel; & que les succès les plus suivis ne pouvoient rien produire d'avantageux. Le projet de paix que Somerset avoit eu, leur avoit servi de prétexte pour déclamer contre son administration; cependant, après avoir envoyé Sir Thomas Cheney à l'Empereur, pour l'engager à prendre Boulogne sous sa protection, ils furent obligés d'écouter les avances d'accommodement que Henry leur fit faire par l'entremise d'un nommé Guidotti, Marchand Florentin. Le Comte de Bedfort, Sir John Mason, Paget & Petre allerent à Boulogne, avec des pleins pouvoirs pour négocier. le Roi de France refusa absolument de payer les deux millions d'écus que son prédécesseur avoit reconnu être dûs à la Couronne d'Angleterre, & les arrérages des pensions promises; il répondit à cet égard, qu'il ne consentiroit jamais à se rendre tributaire d'aucun Prince: mais il offrit une somme pour la restitution de Boulogne. On convint enfin de la fixer à quatre cens mille écus; moitié argent comptant, & moitié payable dans le mois d'Août suivant. L'Ecosse fut comprise dans le traité: les Anglois stipulerent de restituer Lauder & Dunglas, & de démolir les forteresses de Roxburgh & d'Eymouth (*b*). La paix ne fut pas plutôt conclue avec la France, que l'on forma le projet de contracter une union intime avec ce Royaume. Henry parut très-disposé à recevoir des propositions qui flattoient également son intérêt & son inclination.

Restitution de Boulogne.

[*a*] Ibid. ch. 13.
[*b*] Burnet, Vol. II. p. 148. Heyward, p. 310. 311. 312. Rymer, Vol. XV. p. 211.

On convint donc de marier Edouard à Elisabeth, fille de France, & l'on fut bien-tôt d'accord sur les articles que l'on stipula après une courte négociation (*a*) : mais ce projet n'eut point d'exécution. 1550.

L'intention de faire épouser au Roi la fille d'un Prince connu pour un persécuteur outré des Protestans, ne pouvoit être agréable à ceux d'Angleterre; mais dans toutes les autres occasions, le Conseil étoit très-attentif à étendre la Réformation, & à redoubler de rigueur dans les réglemens qu'il fit contre les Catholiques. Plusieurs Prélats étoient encore attachés à la Communion Romaine; &, quoiqu'ils dissimulassent un peu leur façon de penser, pour conserver leurs Evêchés, on savoit qu'ils retardoient l'exécution des nouvelles Loix, & qu'ils protégeoient les réfractaires autant qu'ils le pouvoient, sans se compromettre. On prit donc la résolution de chercher des prétextes pour les dépouiller; il fut d'autant plus facile d'y réussir, qu'ils avoient tous été obligés de prendre de nouvelles commissions, dans lesquelles il étoit spécifié qu'ils n'occuperoient leurs Sieges que sous le bon plaisir du Roi, & pour le tems qu'il lui plairoit. On jugea à propos de commencer par Gardiner, pour inspirer plus de crainte au reste. La maniere dont on procéda contre lui fut violente, & eut à peine quelqu'ombre de justice. On lui avoit prescrit d'inserer dans un Sermon, des préceptes sur l'obéissance dûe au Roi, même pendant sa minorité; & pour avoir négligé d'obéir à cet ordre despotique, il avoit été mis en prison, où on le retenoit depuis deux ans, sans l'accuser d'aucun autre crime. Le Duc de Somerset, le Secretaire Petre, & quelques autres Membres du Conseil furent députés alors, pour aller sonder ses dispositions, & pour tâcher de fonder contre lui des chefs d'accusations, qui pussent justifier le desir qu'on avoit de le perdre. Mais il leur déclara que son intention étoit de se conformer au Gouvernement, de maintenir l'observation des Loix que le Roi avoit faites, & d'officier selon la nouvelle Liturgie. Ce n'étoient point dans ces dispositions-là qu'ils comptoient & desiroient de le trouver (*b*): on lui fit donc une seconde députation pour lui porter

Poursuites contre Gardiner.

[*a*] Heywar, p. 318. Heylin, p. 104. Rymer, Tom. XV. p. 293. [*b*] Heylin, p. 99.

plusieurs articles à signer. Ils consistoient à reconnoître les
1550. premiers écarts de sa conduite, & la justice de son emprisonnement; à convenir que le Roi étoit le suprême Chef de l'Eglise; que le pouvoir d'augmenter ou de retrancher le nombre des jours de Fêtes faisoit partie de sa prérogative; que le Rituel étoit dans une forme sainte & orthodoxe; que le Roi jouissoit de sa pleine puissance, même pendant sa minorité; que la Loi des six Articles étoit justement révoquée, & que le Roi avoit le droit incontestable de corriger & de réformer ce qui étoit vicieux dans la Discipline Ecclésiastique, le Gouvernement, ou la Doctrine. L'Evêque consentit à signer tous ces Articles à l'exception du premier; il soutint que sa conduite n'avoit rien eu de répréhensible, & protesta qu'il ne s'avoueroit point lui-même coupable de fautes qu'il n'avoit jamais commises (a).

Le Conseil, allarmé de tant de docilité de sa part, voulut éviter son entiere soumission, en multipliant les difficultés qui pourroient le rebuter, & en lui envoyant encore d'autres Articles à souscrire. On fit une suite choisie des points que l'on croyoit les plus capables d'exciter sa résistance, & l'on n'en insista pas moins sur l'aveu positif de ses erreurs passées. Pour rendre encore sa confession plus humiliante, on exigea sa parole de la lire publiquement en chaire: mais Gardiner qui vit que l'on tentoit à le perdre ou à le deshonorer, & peut-être à tous les deux à la fois, résolut de ne pas donner cette derniere satisfaction à ses ennemis. Il persista à protester de son innocence; demanda qu'on lui fît son procès dans les regles, & refusa de signer aucun Article jusqu'à ce qu'il eût recouvré sa liberté. Cette seule résolution prétendue criminelle, fit mettre son Evêché en séquestre pour trois mois; comme il ne parut pas plus docile après ce terme, on nomma une commission pour le juger, ou plutôt, pour le condamner. Les Commissaires furent le Primat, les Evêques de Londres, d'Ely & de Lincol, le Secretaire Petre, Sir James Hales, & quelques Jurisconsultes. Gardiner récusa la Commission, comme n'étant fondée sur aucune Loi, ni sur aucun exemple, & il appella des Commissaires au Roi. Son appel

[a] Collier, Vol. II. p. 305. des Livres du Conseil. Heylen, p. 99.

ne fut pas reçu ; on prononça une Sentence contre lui ; on le priva de son Evêché; on resserra sa prison; ses Livres & 1550.
ses Papiers furent saisis; on ne permit à personne de le voir, & on lui défendit d'envoyer ou de reçevoir aucune Lettre & aucun message (a).

Gardiner, ainsi que les autres Prélats, avoit consenti à ne posseder son Evêché qu'autant qu'il plairoit au Roi; mais le Conseil, qui ne vouloit pas faire usage d'une condescendance qui avoit été exigée d'une façon si peu réguliere & si tyrannique, préféra d'avoir recours à quelques apparences de formalités judiciaires. Cette résolution ne le conduisit qu'à commettre des injustices plus criantes. L'emportement des Réformés ne s'en tint pas là. Day, Evêque de Chichester, Héathe, Evêque de Worcester & Voisey, Evêque d'Exeter, perdirent leurs Evêchés, dont on les dépouilla, sous prétexte de désobéissance. Kitchen, Evêque de Landaff, Capon, Evêque de Salisbury & Sampson, Evêque de Coventry, quoiqu'ils n'eussent pas fait la moindre difficulté sur tout ce qu'on avoit exigé d'eux, furent soupçonnés de n'avoir pas obéi de bonne foi, & obligés d'acheter la protection des avides Courtisans par le sacrifice de la plus grande partie des revenus de leurs Evêchés (b).

Les mêmes gens qui s'étoient enrichis du pillage des Eglises, ne négligerent pas de plus petits profits. Le Conseil rendit une Ordonnance, pour que l'on réformât de la Bibliothéque de Westminster tous les Missels, Légendes & autres Livres superstitieux ; & qu'on remît les couvertures à Sir Anthony Aucher (c). Plusieurs de ces Livres étoient garnis de plaques d'or & d'argent, travaillées avec soin ; ces ornemens furent, sans doute, la véritable superstition qui les faisoit proscrire. On fit main-basse de même sur la Bibliothéque d'Oxford, d'où on enleva tous les Livres & les Manuscrits sans distinction : les Ouvrages de Théologie devinrent les victimes de la richesse de leurs reliures : ceux de Littérature furent condamnés comme inutiles : & l'on supposa que

[a] Fox, Vol. II. p. 734. & suivantes. Burnet, Heylin, Collier.
[b] Goodwn de præsul. Angl. Heylin, p. 100.
[c] Collier, Vol. II. p. 307. des Livres du Conseil.

ceux de Géométrie & d'Astronomie ne contenoient que de
1550. la Nécromantie (*a*). L'Université, loin d'avoir assez de crédit pour s'opposer à ces violences barbares, étoit elle-même en danger de perdre ses propres revenus, & s'attendoit à tout moment à voir le Comte de Warwic & ses Associés s'en emparer.

Quoique tout pliât sous l'autorité du Conseil, Marie seule osa lui résister; elle continua toujours d'avoir sa Messe, & de rejetter la nouvelle liturgie. On toléra sa conduite pendant quelque tems, mais à la fin, Mallet & Berkeley, ses deux Chapelains, furent mis en prison (*b*); & l'on réprimanda la Princesse sur sa désobéissance. Le Conseil lui écrivit une lettre pour tâcher de lui faire changer de sentimens, & de lui persuader que les siens étoient mal fondés. Il lui demandoit en quel endroit l'Ecriture-Sainte autorisoit les prieres dans une langue vulgairement inconnue, l'usage des Images, & le Sacrifice des Autels pour les morts; il l'invitoit à lire Saint Augustin, & les autres anciens Docteurs, qui la convaincroient de l'erreur des pratiques adoptées par l'Eglise Romaine, & lui prouveroient qu'elles n'étoient appuyées que sur de faux miracles & des histoires fabuleuses (*c*). La Princesse Marie ne se rendit point à ses invitations; elle protesta qu'elle subiroit plutôt la mort que de renoncer à sa religion; & qu'elle n'avoit d'autre crainte que celle de n'être pas digne de souffrir pour une si belle cause; qu'à l'égard des livres Protestans, elle remercioit Dieu de n'en avoir pas encore lû, & qu'elle espéroit n'en jamais lire: elle tenta de prendre la fuite avec Charles son parent pour se dérober à de plus grandes persécutions; mais son dessein fut découvert, & prévenu (*d*). L'Empereur s'intéressa encore pour elle, & même menaça de faire des hostilités, si on refusoit la liberté de conscience à cette Princesse. Mais, quoique le Conseil sentit que le Royaume n'étoit pas en état de soutenir la guerre avec honneur contre ce Monarque, & qu'il penchât pour ceder à ses représentations, les scrupules du jeune Roi y ap-

(*a*) Wood, Hist. & Antiq. Oxon. Lib. I. p. 271. & 272.
(*b*) Strype, Vol. II. p. 249.
(*c*) Fox, Vol. II. Collier, Burnet.
(*d*) Heyward, p. 315.

porterent un nouvel obstacle. Ce Prince avoit reçu, pendant son éducation, des préjugés si forts contre la Messe & tous les rits Catholiques, qu'il les regardoit comme impies & idolâtres; il croyoit même risquer de participer au péché de les suivre, s'il en donnoit la permission. Lorsque l'importunité de Cranmer, de Ridley & de Poinet vainquit enfin sa résistance, il fondit en larmes, plaignit l'aveugle obstination de sa sœur, & déplora son propre malheur, de ce qu'il falloit qu'il la souffrît persévérer dans une sorte de culte qu'il trouvoit si abominable. 1550.

L'objet de l'antipathie la plus déclarée pour toutes les sectes Protestantes, étoit le Papismes, ou pour mieux dire les Papistes. Elles le regardoient comme un ennemi commun qui menaçoit à chaque instant de renverser la Foi Evangélique, & d'en détruire les partisans par le fer & par le feu: elles n'avoient pas encore eu le loisir de faire attention aux autres petites différences d'opinions qui les divisoient entr'elles-mêmes, & qui devinrent ensuite le sujet des haines & des disputes les plus furieuses, & troublerent tout le Royaume. Plusieurs Théologiens Luthériens, célebres alors, Bucer, Peter martyr, & d'autres avoient été obligés de venir chercher un asyle en Angleterre, contre les persécutions que l'Empereur exerçoit en Allemagne, & y avoient été reçus favorablement. John Alasco, oncle du Roi de Pologne (*a*), chassé de sa patrie par les rigueurs des Catholiques, s'établit pendant quelques tems à Embden, dans la partie Orientale de la Friezland, où il devint Prédicant d'une Congrégation de Réformés. Il prévit les persécutions qu'il y auroit encore à craindre, & passa en Angleterre avec sa Congrégation. Le Conseil, qui regardoit ces gens-là comme utiles, & industrieux, & qui vouloit en attirer d'autres de la même espece, leur donna l'Eglise des Augustins pour l'exercice de leur religion; il leur accorda même une charte qui les érigeoit en Communauté sous un sur-Intendant, & quatre Ministres assistans. Cet établissement Ecclésiastique étoit totalement indépendant de l'Eglise d'Angleterre, & même differoit d'elle en quelques rits & quelques cérémonies (*b*).

(*a*) Fox, Vol III. p. 40. (*b*) Mémoires de Cranmer, p. 234.

1550. Toutes ces contrarietés entre les Protestans étoient un sujet de triomphe pour les Catholiques. Ils soutenoient qu'au moment où l'on renonçoit à l'autorité de l'Eglise, on perdoit le flambeau, à la lumiere duquel on distingue la vérité de l'erreur en matieres de religion, & que l'on devenoit alors le jouet de toutes les opinions vagues & téméraires. Les variations continuelles de chaque secte de Protestans, leur fournissoient des armes pour appuyer ces principes. Le livre des prieres communes subit un nouvel examen en Angleterre & quelques rits, ou cérémonies qui avoient déplu, en furent supprimés. Les opinions spéculatives ou métaphisiques de la religion, furent aussi divisées en quarante deux articles; ces articles étoient rédigés pour prévenir désormais les schismes & les variations; on avoit négligé de leur donner une forme jusqu'à l'établissement de la liturgie, qui étoit considérée comme une chose plus importante pour le peuple. L'éternité des peines de l'Enfer étoit affirmé dans ces articles. On y avoit aussi inséré avec soin que non-seulement un Payen ne pouvoit être sauvé, quelques vertus morales qu'il pût avoir; mais encore que tous ceux qui soutiendroient le contraire s'exposeroient eux-mêmes à la damnation éternele (a).

Le zele du Conseil, pour la religion, quoique fervent en apparence, ne l'étoit pas assez en effet, pour l'emporter sur l'intérêt temporel, qui paroît avoir été son but principal: il trouva le tems de s'occuper du bien public, & même du commerce de la nation, qui jusques-là n'avoit guere attiré l'attention du Gouvernement & du peuple. Le commerce avoit anciennement été apporté en Angleterre par des étrangers; sur-tout par les habitans des Villes Anséatiques, ou autrement dit, par les *Ostrelins*. Pour encourager ces Marchands à s'établir dans le Royaume, Henry III en forma une Compagnie, leur accorda une Patente qui leur donnoit de grands privileges, & les dispensa de plusieurs droits payés par les Regnicoles. Les Anglois avoient alors si peu d'idées des avantages du commerce, que cette Compagnie, appellée communement les Marchands du (b) *Steel-yard*, envahit

(a) Article XVIII.

(b) Le mot Steel-yard signifie, *peson*, avec lequel on pese des marchandises. Il y a un endroit à Londres qui porte ce

presque

presque tout le commerce étranger du Royaume ; elle se servoit des Vaisseaux de son pays, & par conséquent la navigation resta aussi dans un état très-languissant en Angleterre. Le Conseil jugea donc à propos de chercher des prétextes pour annuller les priviléges de cette Compagnie, priviléges qui la mettoient presque sur le même pied que les Anglois à l'égard des droits dont elle étoit dispensée. Comme ces sortes de Lettres-Patentes étoient émanées, dans ces tems-là, de l'autorité absolue du Roi, on fut moins surpris de les voir révoquer par le même pouvoir qui les avoit accordées. Lubec, Hamburgh & d'autres Villes anséatiques firent cependant plusieurs remontrances sur ce changement ; mais le Conseil persista dans sa résolution, & la nation sentit bientôt les bons effets qu'elle produisit. Les Anglois, par leur situation même avoient, comme naturels du pays, de grands avantages sur les étrangers dans l'achat des étoffes, des laines & des autres marchandises ; cependant ces avantages n'avoient pas encore suffi pour exciter leur émulation jusqu'à leur inspirer le desir de devenir au moins rivaux de cette Compagnie : mais lorsqu'elle ne fut plus affranchie des droits imposés sur tous les étrangers sans distinction, les Anglois furent tentés de commercer, & l'esprit d'industrie commença ses progrès dans le Royaume (*a*). 1552.

Dans le même tems on fit un traité avec Gustave Ericson, Roi de Suede, par lequel il fut stipulé que, s'il envoyoit des lingots d'or & d'argent en Angleterre, il pourroit tirer des marchandises Angloises sens en payer aucun droit d'exportation ; qu'il ne pourroit fournir de ces matieres à d'autres Princes ; que s'il envoyoit de l'acier ou du cuivre, il payeroit les droit sur les marchandises Angloises qu'il prendroit en échange, comme les Anglois même ; & que s'il envoyoit d'autres marchandises, il n'auroit liberté de commerce qu'en payant les droits comme étranger (*b*). Les lingots qui vinrent de la Suede, procurerent de l'Ouvrage à la Monnoie ; on frappa de bonnes especes ; celles dont la matiere avoit été

nom, ce qui le fit peut être donner aux Marchands qui s'y établirent.
[*a*]. Heward, p. 326. Heylin, p. 108. Mémorial de Strype, Vol. 11. p. 295.
[*b*] Heylin, p. 109.

forcée d'alliage, & dans des tems de crises, furent retirées, 1551. & n'eurent plus de cours, circonstance qui servit beaucoup à l'encouragement du Commerce.

Warwik créé Duc de Northumberland

Mais tous ces plans, si favorables à l'intérêt public, étoient prêts à demeurer sans exécution, par la crainte des troubles domestiques, dont l'ambition démesurée de Warwic menaçoit l'Etat. Ce Seigneur, peu content de l'élévation à laquelle il étoit parvenu, conservoit encore des prétentions plus étendues; & il s'étoit fait des créatures disposées à le séconder dans toutes ses entreprises. Le dernier Comte de Northumberland étoit mort sans enfans; comme Sir Thomas Piercy, son frere avoit été flétri pour être entré dans la rebellion de Yorkshire, sous le regne précédent, son titre étoit éteint, & sa Comté réunie à la Couronne. Warwic obtint le riche don de ces terres immenses, situées principalement dans le Nord de l'Angleterre, Province la plus belliqueuse du Royaume, & fut décoré du titre de Duc de Northumberland. Son ami Paulet, Lord Saint John, grand Trésorier, qui avoit été fait d'abord Comte de Wiltshire fut créé alors Marquis de Winchester, & Sir William Herbert, Comte de Pembroke.

Son ambition.

L'ambitieux Northumberland ne regardoit les honneurs & les richesses dont lui & ses partisans avoient été comblés jusqu'à ce moment, que comme des pas qui le conduisoient au sommet de la grandeur où il vouloit atteindre. Envain celle de Somerset étoit éclipsée; envain la foiblesse même de sa conduite lui avoit-elle coûté la considératiom du public; il étoit encore assez chéri du peuple pour inquietter le nouveau Duc: Northumberland résolut d'achever la perte d'un homme, qui sembloit être le principal obstacle à ses espérances; l'alliance contractée entre leurs maisons, loin de produire une union sincere entr'eux, n'avoit servi qu'à diriger avec plus de certitude les coups que Northumberland préparoit à son rival. Il gagnoit secrettement la plûpart des amis & des domestiques de ce malheureux Seigneur: tour-à-tour il l'effrayoit par des dangers imaginaires, ou cherchoit à l'aigrir par de mauvais traitemens. L'imprudent Somerset se répandoit alors en expressions menaçantes contre Northumberland; ou for-

moit des projets de vengeance, qu'il abandonnoit aussi-tôt: ses perfides confidens rendoient compte à son ennemi des moindres paroles indiscretes qui lui échappoient; & révéloient les desseins qu'eux mêmes avoient suggeré (a): Northumberland voyant enfin le moment favorable de recueillir le fruit de ses artifices cessa de dissimuler, & agit à visage découvert contre lui. 1551.

Le 16 Octobre.

Une nuit on arrêta & l'on mit en prison le Duc de Somerset; le Lord Grey, David & John Seymour; Hammond & Neudigate, deux des domestiques du Duc; Sir Ralph Vane, & Sir Thomas Palmer. Le lendemain la Duchesse de Somerset, & ses favoris, Crane & sa femme, Sir Miles Partridge, Sir Michel Stanhope, Bannister, & quelques autres, eurent le même sort. Sir Thomas Palmer, qui avoit joué long-tems le rôle d'Espion de Somerset, l'accusa d'avoir eu le dessen de fomenter une révolte dans le Nord, d'attaquer les gens d'armes un jour de revue, de s'assurer de la Tour, & d'exciter une rebellion à Londres même: ce qu'il y eut de plus vraisemblale dans son accusation, fut que Somerset avoit projetté une fois de faire assassiner Northumberland, Northampton & Pembroke, dans un repas donné chez le Lord Paget. Crane & sa femme, confirmerent la déposition de Palmer sur ce fait; il paroît qu'il avoit été vraiment question de quelque complot de cette nature, quoiqu'il n'y eût eu aucun plan de concerté pour une conspiration réelle, ni aucun moyen de préparé pour l'exécutor. Hammond confessa que le Duc s'étoit fait garder une nuit par des gens armés, dans sa maison de Greenwich.

Jugement de Somerset.

Le procès de Somerset fut porté devant le Marquis de Winchester, qui présidoit à titre de Grand-Maître d'Angleterre. Vingt-sept Pairs siégerent comme Jurés: Northumberland, Pembroke & Northampton furent du nombre, malgré la décence qui auroit dû les empêcher d'être Juges d'un homme, qui paroissoit leur ennemi capital. Somerset fut accusé de haute trahison, comme auteur de projets de révoltes, & coupable de félonie, & comme ayant formé le dessein d'assassiner des Membres du Conseil-Privé.

[a] Heylin, p. 112.

1552. Nous n'avons qu'une connoissance très-imparfaite des procédures qui furent faites pendant ce siecle ; ce qui est un défaut essentiel dans notre Histoire ; mais il semble que, dans cette poursuite, on observa plus réguliérement les formes qu'en pareil cas on n'avoit coutume de les observer. Du moins le Conseil-Privé examina les témoins ; &, quoiqu'ils ne fussent ni produits à aucune Cour, ni confrontés au prisonnier, circonstances que l'exacte équité prescrit, leurs dépositions furent données aux Jurés. Il paroît que la preuve du crime de trahison fut très-défectueuse, & que la défense de Somerset fut si satisfaisante dans cette partie de son accusation, que les Pairs opinerent en sa faveur : l'intention de faire égorger les Conseillers du Conseil-Privé, fut seule prouvée avec assez d'évidence, & les Jurés le déclarerent coupable de félonie. Le prisonnier même avoua qu'il avoit parlé du dessein de massacrer Northumberland & les autres Lords ; mais il ne convint pas d'en avoir pris sérieusement la résolution, ni les moyens de l'exécuter : lorsqu'on lui lut sa Sentence, il demanda pardon à ces Pairs des projets auxquels il avoit prêté l'oreille contr'eux. Le peuple, qui l'aimoit, fit des exclamations de joie, lorsque dans la premiere partie de cette Sentence, il entendit lire que Sommerset étoit obsous du soupçon de trahison : mais cette satisfaction fut tout-à-coup réprimée, en apprenant ensuite qu'il étoit condamné à la mort pour crime de félonie (*a*).

Northumberland avoit eu soin d'occuper ses Emissaires à donner des impressions au jeune Roi contre son oncle. Il ne laissa même aucun accès auprès de lui aux amis de Somerset, dans la crainte qu'ils ne parvinssent à les détruire ; on employa tant d'art à faire succéder les amusemens au travail, que ce Prince n'eut pas le tems de réfléchir à ce qui se passoit. Le prisonnier fut enfin conduit à l'échafaud à *Towerhil*, au milieu d'une foule de spectateurs, qui avoient un si tendre attachement pour lui, qu'ils conserverent le fol espoir de sa grace jusqu'au dernier moment (*b*). Plusieurs coururent tremper leur mouchoir dans son sang, qu'ils garderent comme une

Le 22 Janvier, son exécution.

(*a*) Heyward. p. 320. 321. 322. Stowe, p. 606. Hollingshed, p 167.

[*b*] Heyward, p. 324. & 325.

relique précieuse ; peu de tems après, lorsque Northumberland fut dans la même situation, quelques-uns d'entr'eux lui reprocherent sa cruauté, & en rapporterent ce monument à ses regards. Somerset paroît en général, avoir mérité un meilleur sort, quoique sa vie ne fût pas absolument innocente. Les fautes qu'il fit appartenoient plutôt à sa foiblesse qu'à de mauvaises intentions. Ses vertus convenoient mieux à un particulier, qu'à un homme d'Etat. Il n'avoit pas assez de pénétration & de fermeté pour se démêler des cabales de la Cour, & se garantir des violences qui étoient si fréquentes dans ces tems orageux. Sir Thomas Arundel, Sir Michel Stanhope, Sir Miles Patridge, & Sire Ralphe Vane, tous amis de Somerset, furent jugés, condamnés & exécutés. Ils paroissent avoir été les victimes de la plus grande injustice. Le Lord Paget, Chancelier du Duché, fut traduit à la Chambre Etoilée sur quelque prétexte frivole, & condamné à une amende de 6000 livres, & à la perte de sa place. Pour l'humilier encore davantage, on lui fit rendre l'Ordre de la Jarretiere, comme indigne par sa naissance obscure, d'être décoré de cet honneur (*a*). Le Lord Rich fut aussi dépouillé de sa Charge, sur la découverte qu l'on fit de quelques liaisons d'amitié qu'il avoit eues avec Somerset. 1552.

Le lendemain de l'exécution de Somerset, le Parlement s'assembla, & fit plusieurs actes dans cette Séance en faveur de la Réformation. Il autorisa la nouvelle Liturgie ; il statua des peines contre quiconque s'absenteroit volontairement du culte public (*b*) ; il avoit déja défendu de célebrer la Messe, sous les peines les plus séveres ; ainsi il paroît que les Réformés, qui avoient d'abord insisté sur le droit naturel d'examiner les principes de Religion, qui s'étoient permis de contester ceux du Catholicisme, n'entendoient point du tout accorder le même privilege aux autres. Le véritable esprit de tolérance, ou dans la pratique, ou même dans la spéculation, étoit alors également inconnu à toutes les sectes & à tous les partis. On regardoit généralement comme aussi criminel de differer de la religion du Magistrat Civil, que de douter de son autorité, ou de se révolter contr'elle.

[*a*] Stowe, p. 608. [*b*] 5. & 6. Edouard. VI. c. 1.

1552. On passa une Loi contre l'usure, c'est-à-dire, contre l'usage de prendre un intérêt de l'argent (a). Cette Loi étoit encore l'effet des anciennes maximes de la Religion Catholique. Comme on la trouva dans la suite très-injuste en elle-même, & très-préjudiciable au Commerce, on la révoqua sous le regne d'Elisabeth. Mais, malgré ce rigide Statut, le taux de l'argent n'en étoit pas moin alors à 14 pour cent (b).

Le Ministere proposa un Bill dans la Chambre des Lords pour renouveller les Statuts rigoureux sur l'espece des crimes de trahisons qu'on avoit abrogé au commencement de ce regne. Quoique, par l'élévation de leur rang, les Pairs fussent les plus exposés aux orages de l'Etat, ils eurent si peu d'égards pour l'autorité publique, & même pour leurs véritables intérêts, qu'ils firent passer le Bill unanimement dans leur Chambre, à l'exception d'une seule voix. (c). La Chambre des Communes le rejetta, & prépara un autre Bill, qui devint Loi; il déclaroit que quiconque appelleroit le Roi, ou quelques-uns de ses héritiers nommés dans le trente-cinquieme Statut du dernier regne, hérétique, schismatique, tyran, infidele ou usurpateur, subiroit pour la premiere fois la confiscation de ses biens, & l'emprisonnement de sa personne tout le tems qu'il plairoit au Roi; que la seconde récidive emporteroit la peine de *præmunire*, & la troisieme, celle de haute trahison. Mais que tel qui oseroit fixer quelques-uns de ces outrages ou par écrit, ou par le moyen de l'impression, de la peinture, de la gravure & de la sculpture, seroit puni comme traître dès la premiere fois (d). Il est bon d'observer que le Roi, & Marie, sa plus proche héritiere, professoient ouvertement une religion différente; que ces deux religions s'accabloient mutuellement du reproche d'hérésie, de schisme, d'idolâtrie, de profanation, de blasphême, d'impiété, & de toutes les épithétes odieuses que le zele religieux à inventées. Ainsi il étoit presqu'impossible que le peuple ouvrît la bouche sur le compte de son Maître, ou de

(a) Ibid. c. 20.
[b] Heyward. p. 318.
[c] Histoire Parlementaire, Vol. III. p. 258. Burnet, Vol. II. p. 190.
[d] 5. & 6. Edouard VI. c. 2.

cette Princesse, sans se rendre coupable du crime si sévérement châtié par ce Statut ; quoique les Communes fussent plus guidées par l'amour de la liberté que la Chambre-Haute, il paroît que cet amour n'étoit alors ni assez actif, ni assez vigilant, ni assez éclairé. 1552.

La Chambre-Basse inséra une clause dans ce Bill, plus importante que le Bill même : c'est que personne ne seroit convaincu de trahison, à moins que le crime ne fût prouvé par le serment de deux témoins, confrontés à l'accusé. Les Lords firent des difficultés pour passer cette clause, malgré les principes d'équité qui la dictoient, & quoiqu'ils fussent aussi intéressés que les Communes à ce qu'elle eût lieu. Mais les Membres de la Chambre des Pairs, ne vouloient d'autres garants de leur propre sûreté que leur crédit actuel, & négligeoient le rempart le plus inébranlable & le plus noble, celui des Loix.

Ils introduisirent un Bill dont le but étoit de pourvoir aux besoins des pauvres ; mais la Chambre-Basse ne voulant pas que la Chambre-Haute s'arrogeât le droit de statuer sur aucune contribution d'argent, dressa un autre Bil de son côté pour le même objet. Les Marguilliers furent autorisés par ce Bill à faire une collecte pour les pauvres ; & l'Evêque du Diocèse à proceder contre les Paroissiens qui refuseroienr d'y contribuer, ou qui dissuaderoient quelqu'un de cette œuvre charitable. Une autorité si arbitraire confiée aux Prélats, sembloit être aussi capable de donner de la jalousie, que l'autorité dont les Pairs avoient voulu se saisir (*a*).

Il y eut une autre occasion où le Parlement donna une marque de confiance inusitée aux Evêques, en leur accordant le pouvoir de proceder contre ceux qui ne sanctifieroient pas le Dimanche & les Fêtes (*b*). Mais cette condescendance en faveur de l'Eglise même, ne signifioit rien en faveur de ses Ministres. La passion dominante en général étoit alors de dépouiller les Ecclésiastiques de leur puissance, & même de tous leurs biens : plusieurs d'entr'eux furent obligés de prendre le métier de Charpentier, de Tailleur, ou de Cabaretier, pour gagner leur vie (*c*). Les Evêques mêmes étoient réduits à l'indigence, & ne possédoient leurs revenus & leurs Offices spiri-

[*a*] 5. & 6. Edouard VI. c. 2. [*b*] Ibid. c. 3. [*c*] Burnet, Vol. II. p. 202.

tuels, que d'une façon très-précaire & très-incertaine.

1552. Tonstal, Evêque de Durham, étoit un des plus respectables Prélats de ce tems, & moins par la dignité de son siége, que par son propre mérite, son savoir, sa modération, son humanité & sa bienfaisance. Il s'étoit opposé de tout son pouvoir aux innovations de la religion. Mais aussi-tôt qu'elles avoient été établies, il s'étoit soumis & conformé au systême qu'on avoit reçu. La droiture de son ame, & son austere probité étoient trop connues pour que l'on se trompât sur ses motifs. On n'attribua donc sa soumission, ni à la cupidité ni à la foiblesse; mais on le regarda comme un citoyen pénétré des devoirs du patriotisme, & qui croyoit que toute opinion particuliere devoit être sacrifiée au grand intérêt du repos public. Cette estime générale l'avoit préservé de tout mauvais traitement pendant la Régence de Somerset; mais lorsque Northumberland eût pris l'ascendant, auquel il vouloit parvenir, aussi avide qu'ambitieux, il conçut le projet de s'approprier les revenus du Siege de Durham & de se former une principauté dans les Provinces Septentrionales; il fit mettre Tonstal en prison, dans l'intention de remplir ses vues en le privant de son Evêché. On proposa donc un Bill d'*attinder* contre ce Prélat dans la Chambre-Haute, sous prétexte qu'il n'avoit pas dénoncé des trahisons dont il étoit instruit. Les seul Lord Stourton, zélé Catholique, & Cranmer ancien & véritable ami de l'Evêque de Durham, y refuserent leurs suffrages. Mais, lorsqu'on envoya ce Bill aux Communes, elles demanderent que les témoins fussent interrogés, que Tonstal fût entendu, & qu'on lui confrontât ses accusateurs; on rejetta ces demandes, & à leur tour, elles rejetterent le Bill.

Cette équité, si négligée depuis long-tems dans le Parlement, parut à Northumberland & à son parti, non pas l'effet de l'amour pour la justice & la liberté, mais la preuve que la faction de Somerset dominoit dans la Chambre des Communes. Pendant l'administration de ce Seigneur elle avoit presque été remplie de ses créatures. Ils se confirmerent encore davantage dans cette opinion, lorsqu'un Bill qui ratifioit la condamnation de Somerset de ses & Complices, ayant passé à la Chambre des Pairs, fut rejetté à la Chambre

Basse

Basse. On prit donc la résolution de dissoudre ce Parlement qui avoit été le même durant tout ce regne, & d'en convoquer un autre sur le champ. 1552.

Northumberland voulut s'assurer d'une Chambre des Communes qui fût entiérement dévouée à ses volontés; il hazarda pour y réussir un expédient, auquel on n'auroit seulement osé songer, dans un tems où il seroit resté la moindre notion de liberté. Il engagea le Roi à écrire une lettre circulaire à tous les Sherifs; cette lettre leur enjoignoit d'informer tous les francs feudataires qu'ils étoient requis de choisir pour représentans des gens qui eussent de l'expérience & des lumieres. Après cette exhortation générale, le Roi continuoit en ces mots: » & cependant tel est notre plaisir, que partout » où notre Conseil-Privé, ou quelques-uns de ses membres, » recommanderont pour nos intérêts, dans leur Jurisdiction, » quelques personnes éclairées & sages, leur choix sera respecté » & suivi, comme tendant à la fin que nous désirons; laquelle » est de former une assemblée composée des personnes de » notre Royaume les plus capables de donner de bons avis. » (a) Plusieurs autres lettres du Roi furent envoyées, pour recommander en effet des sujets à différentes Provinces; Sir Richard Cotton, pour Hampshirre, Sir William Fitz-Williams, & Sir Henry Neville pour Berkshire; Sir William Drury & Sir Henry Benningfield pour Suffolk, &c. Mais, quoiqu'il n'y eût qu'un certain nombre de Provinces qui reçussent de ces especes de *Congé d'élire* de la part du Roi, les recommandations du Conseil-Privé, & des Conseillers d'Etat s'étendirent vraisemblablement dans la plus grande partie, si ce ne fut dans la totalité du Royaume.

Le 15 Avril. Convocation d'un nouveau Parlement.

Il est remarquable que cet essai d'autorité Royale fut fait, pendant, le regne d'un Roi mineur, tems où elle est ordinairement le plus foible; que l'on s'y soumit patiemment; & qu'il donna si peu d'ombrage, qu'à peine quelques historiens y ont pris garde. Le laborieux compilateur cité ci-dessus, qui n'omet jamais la plus légere circonstance, est le seul qui ait pensé que cette lettre mémorable valoit la peine d'être transmise à la postérité.

(a) Stripe Mémorial Eccléſ. Vol. II. p. 344.

1553. Le Parlement répondit à l'attente de Northumberland. Dans cet intervalle, Tonstal avoit été dépouillé de son Evêché, Le 1 Mars. par la sentence purement arbitraire des Commissaires laïques, nommés pour le juger. Un acte du Parlement divisa le siége de Durham en deux Evêchés, auxquels on assigna une certaine portion des revenus. Les droits de la régale de ce Siége, qui comprenoient la Jurisdiction d'un Comte Palatin, furent donnés par le Roi à Northumberland. Il n'est pas douteux que cet habile courtisan comptoit s'enrichir du pillage de tous les revenus, suivant la coutume des grands, lorsqu'il y avoit quelqu'Evêché vacant.

Les Communes donnerent à la Chambre une autre marque d'attachement pour le ministere; &, dans ces tems, c'étoit la plus sincere, la plus affectueuse, mais la plus difficile à obtenir, ce fut d'accorder deux subsides, & deux quinziemes. Pour rendre cet arrêté plus agréable, elles y ajouterent un préambule qui contenoit une longue accusation de Somerset dont les articles étoient » d'avoir exposé le Roi à plusieurs guerres, & » dissipé ses trésors; de l'avoir engagé dans des dettes énor» mes; d'avoir falsifié les monnoyes, & donné lieu à la plus » terrible révolte. « (a)

Les dettes de la Couronne étoient alors très-considérables. Le Roi avoit reçu 400000 écus de la France pour la restitution de Boulogne, & tiré beaucoup d'argent de la vente des terres de quelques chantreries; les Eglises avoient été dépouillées de leurs argenteries, & de leurs riches ornemens, qui, sans aucun prétexte légitime, & sans aucune formalité, avoient été convertis au profit du Roi par un ordre du Conseil (b): Cependant la Couronne devoit encore environ 300000 livres (c), & son Domaine étoit livré au plus grand brigandage, tant le courtisan avide s'étoit enrichi à ses dépens. Le jeune Roi laissoit appercevoir, entr'autres vertus, une disposition à l'économie, qui auroit pû réparer le mauvais état de ses finances, s'il eût vécu. Mais sa santé s'affoiblissoit tous les jours; & ses coffres vuides étoient un obstacle à l'exécution des projets ambitieux que Northumberland

[a] Edouard VI. c. 12.
[b] Heylin, p. 95. & 132.
[c] Strype, Mémorials Eccléſ. Vol. II. p. 344.

fondoit sur l'attente de la fin prochaine d'Edouard.

Ce Prince n'étoit que trop susceptible de toutes sortes d'impressions, par sa jeunesse & ses infirmités; le Duc lui représenta que ses deux sœurs Marie & Elisabeth, avoient été déclarées illégitimes par des actes du Parlement: que la nation ne voudroit jamais voir le Trône d'Angleterre rempli par des bâtardes, quoique le testament de Henry les eût rappellées à sa succession: qu'elles n'étoient que ses sœurs naturelles: que quand mêmes elles seroient légitimées, elles ne pourroient jamais être habiles à succeder à la Couronne: que la Reine d'Ecosse en étoit exclue par les dernieres dispositions du feu Roi: qu'à titre d'étrangere la loi ne lui laissoit aucun droit d'hérédité: d'ailleurs qu'étant fiancée au Dauphin, elle exposeroit l'Angleterre à ne devenir qu'une Province de France, comme étoit déja l'Ecosse: que, si cette Princesse, ou Marie succédoit un jour au Trône, il en résulteroit certainement l'abolition de la religion Protestante, la révocation des loix qu'on avoit faites en faveur de la réformation, & le rétablissement de l'autorité de l'Eglise de Rome & de ses usurpations: qu'heureusement pour l'Angleterre, le même ordre de succession, qui étoit le plus juste, étoit aussi le plus conforme à l'intérêt public: qu'il ne laissoit aucun prétexte aux doutes ou délibérations: que les trois Princesses dont on vient de parler, étant exclues par des raisons aussi solides, la succession étoit dévolue à la Marquise de Dorset, fille aînée de la Reine Douairiere de France & du Duc de Suffolk: que la plus proche héritiere de la Marquise, étoit Jeanne Gray, femme aimable, d'une vertu rare, qui avoit reçu la meilleure éducation, & très-éclairée sur les principes de la religion, ainsi que sur les connoissances littéraires, enfin à tous égards, digne du Trône: que même si ses droits paroissoient douteux, ce qui ne seroit pas soutenable, le Roi étoit revêtu du même pouvoir dont son pere avoit joui; & qu'il pouvoit également disposer de sa Couronne par des Lettres-Patentes. Ces raisonnemens firent impression sur le jeune Prince, son zele pour la religion Protestante leur donna du poids, & lui fit prévoir tout ce qu'il y auroit à craindre pour elle, si une Catholique outrée, comme sa sœur Marie, regnoit jamais en

1553.

L'ordre de la succession changé.

1553. Angleterre. Quoiqu'il aimât tendrement sa sœur Elisabeth, qui n'étoit pas dans le cas de lui inspirer les mêmes allarmes, on trouva moyen de lui persuader qu'il ne pouvoit pas exclure une de ses sœurs de sa succession, pour cause de naissance illégitime, sans exclure l'autre également.

Northumberland s'apperçut que ses représentations avoient eu leur effet sur le Roi, il prépara tous les autres fils de la trame que son ambition vouloit achever. Deux fils d'un second lit du Duc de Suffolk étoient morts depuis peu de la Suette Angloise; ce titre se trouvoit éteint, Northumberland engagea le Roi à le conférer au Marquis de Dorset. A la faveur de cette grace & de plusieurs autres qu'il procura au nouveau Duc, il lui persuada, ainsi qu'à la Duchesse, d'accorder leur fille Jeanne, à son quatrieme fils, le Lord Guilford Dudley. Pour se fortifier encore davantage par l'appui des grandes alliances, Northumberland négocia un mariage entre Catherine Gray, seconde fille de Suffolk, & le Lord Herbert, fils aîné du Comte de Pembroke. Il maria aussi sa propre fille au Lord Hastings, fils aîné du Comte d'Huntingdon. (a) Ces mariages furent solemnisés avec tant de pompes & de réjouissances, que le peuple, qui haïssoit Northumberland, ne put s'empêcher de montrer de l'indignation en voyant donner ces fêtes publiques pendant que la santé du jeune Prince étoit si languissante.

Maladie du Roi.

Edouard avoit eu successivement l'année précédente, la rougeole, & la petite vérole; comme il s'étoit parfaitement rétabli de ces deux maladies, la nation se flattoit qu'elles auroient servi à raffermir sa santé. Il visita quelques Provinces de son Royaume après sa convalescence; on conjectura qu'il s'y étoit trop échauffé à ses exercices; il fut attaqué d'une toux si obstinée, que tous les secours de la Médecine & du régime ne purent la calmer; & bien-tôt plusieurs simptômes funestes de consomption parurent. On espéroit que la saison déja avancée, la jeunesse & la tempérance de ce Prince triompheroient peut-être de la maladie. Cependant on voyoit, avec une grande iniquiétude, ses forces & son embonpoint diminuer tous les jours. L'attachement général qu'on avoit

(a) Heylin, p. 109. Stowe, p. 609.

pour ce Prince, & la haine aussi universelle que l'on portoit à tous les Dudley, firent observer qu'Edouard dépérissoit à chaque moment, depuis celui où le Lord Robert Dudley avoit été mis auprès de sa personne en qualité de Gentilhomme de sa Chambre. 1553.

Cet état de langueur du Roi rendoit Northumberland plus appliqué à l'exécution de son projet. Excepté ses créatures, il changea tous ceux qui approchoient de ce Prince, & il l'obséda lui-même avec la plus grande assiduité. Il affectoit ainsi l'intérêt le plus tendre à sa conservation; &, par tous ces artifices; il le détermina enfin à regler sa succession sur le plan qu'il lui en avoit suggeré. Sir Edouard Montague, grand Juge de la Cour des Plaidoyers Communs, Sir John Baker & Sir Thomas Bromley, deux autres Juges; le Procureur & le Solliciteur général furent mandés au Conseil. Après leur avoir fait lire le précis des intentions du Roi, Sa Majesté requéra qu'ils dressassent des Lettres-Patentes dans les formes. Ils hésiterent à obéir, & demanderent du tems pour déliberer sur cette matiere. Plus ils y réfléchirent, & plus ils trouverent de danger à se prêter à ce qu'on exigoit d'eux. La disposition de la Couronne par Henry VIII, avoit été faite en conséquence d'un acte du Parlement; un autre acte passé dans le commencement du regne d'Edouard avoit déclaré traître celui des héritiers & tous ses adhérans, ou instigateurs, qui attenteroient aux droits d'un autre héritier, ou changeroient l'ordre de la Succession. Les Juges insisterent sur ces raisons en présence du Conseil, & soutinrent qu'une Patente telle qu'on la demandoit seroit entiérement nulle; qu'elle exposeroit aux peines décernées à la trahison, non-seulement les Juges qui l'auroient dressée, mais aussi tous les Conseillers qui la signeroient; que le seul expédient convenable pour donner de la force au nouvel arrangement que l'on se proposoit, & pour n'exposer aucun de ses approbateurs au châtiment qu'ils auroient à craindre sans cette précaution, c'étoit de convoquer le Parlement & d'en obtenir la sanction. Le Roi dit qu'il comptoit en effet assembler un Parlement pour y faire procéder à la ratification de ces Lettres-Patentes; mais il ordonna aux Juges de commencer par faire leur devoir

en les dressant dans les formes requises. Le Conseil leur déclara qu'ils encouroient tous la peine de trahison par leur refus.
1553. Northumberland s'emporta contre Montague jusqu'à l'appeller traitre, il ajouta impétueusement qu'il combattroit à toute outrance pour défendre une cause aussi juste que celle des droits de Jeanne Gray à la Couronne. Les Juges se trouverent alors dans un étrange embarras entre le péril de déroger à la loi, & celui de résister à la violence & à l'autorité du ministere actuel (*a*).

Cette matiere fut disputée dans plusieurs assemblées du Conseil & des Juges sans qu'on pût rien résoudre. A la fin, Montague proposa un expédient propre à satisfaire à la fois les Magistrats & les Conseillers d'Etat. Il demanda que le Roi & son Conseil fissent expédier une commission aux Juges pour les requérir spécialement de dresser les Lettres-Patentes du nouveau réglement de la succession à la Couronne; & que des Lettres de graces leur fussent données aussi-tôt après, pour les mettre à l'abri de toutes recherches sur cet acte d'obéissance. Lorsque ces Lettres-Patentes furent dressées, on les porta à l'Evêque d'Ely, Chancelier, pour y faire apposer le grand Sceau; mais ce Prélat exigea que tous les Juges les signassent; Gosnald refusa d'abord; & ce ne fut qu'avec peine qu'il se laissa vaincre par les menaces de Northumberland. La constance de Sir James Hales ne put être ébranlée sur cet article par aucun moyen; quoique Protestant zélé, il préfera la justice aux intérêts de son parti dans cette occasion. Le Chancelier demanda le lendemain, pour sa plus grande sûreté, que tous les Membres du Conseil-Privé signassent aussi les Lettres-Patentes: les intrigues de Northumberland, ou la crainte de s'attirer son courroux les y déterminerent. Cranmer seul, hésita quelque tems; mais il céda
Le 21 Juin enfin aux prieres pressantes du Roi même (*b*). Cecil alors Secretaire d'Etat, prétendit dans la suite qu'il n'avoit signé que comme témoin de la signature d'Edouard. C'est ainsi que par des Lettres-Patentes du Roi, les deux Princesses Marie & Elisabeth furent exclues du Trône, & qu'à leur place on y appella les héritiers de la Duchesse de Suffolk; car cette

[*a*] Fuller, Liv. VIII. p. 2. [*b*] Cranmer, Mém. p. 295.

Ducheſſe même conſentit ſans murmure que ſes filles lui fuſſent préférées. 1553.

Après que cette diſpoſition fut faite ſous des auſpices ſi défavorables, Edouard parut tirer vers ſa fin & ne plus laiſſer d'eſpoir de le ſauver. Pour comble d'imprudence on congédia ſes Médecins par l'avis de Northumberland, appuyé d'un ordre du Conſeil ; on confia la vie de ce jeune Prince au charlataniſme d'une femme ignorante qui promettoit de le guérir promptement. Il n'eut pas plutôt fait uſage de ſes remedes, que tous les ſimptômes les plus menaçans redoublerent. Sa langue s'embarraſſa ; ſa reſpiration devint difficile ; ſon pous s'affoiblit ; ſes jambes enflerent ; ſon viſage parut livide, & divers autres accidens annoncerent ſa fin prochaine. Il expira à Greenwich dans la ſeizieme année de ſon âge, & la ſeptieme de ſon regne.

Sa mort le 6 de Juillet.

Tous les hiſtoriens Anglois s'étendent avec plaiſir ſur les excellentes qualités de ce jeune Prince ; ſes vertus donnoient les plus gandes eſpérances, & l'avoient rendu l'objet des plus tendres affections du public. Il réuniſſoit à un caractere doux, beaucoup d'application à l'étude & aux affaires ; une extrême facilité pour apprendre ; un eſprit très-juſte, & le plus grand amour pour l'équité. Il paroît ſeulement qu'il tenoit de ſon éducation & du ſiecle où il vivoit de petites idées ſur les matieres de religion, qui le faiſoient incliner quelquesfois vers une piété minutieuſe, & vers le zele de la perſécution. Mais, comme les ſuperſtitions des Proteſtans, moins dirigées par les Prêtres, avoient auſſi moins d'objets qui les entretinſſent, les effets de ce dangereux penchant, n'auroient pas été redoutables, ſi le jeune Edouard avoit vécu plus long-tems.



MARIE.

CHAPITRE PREMIER.

Jeanne Gray est proclamée Reine d'Angleterre ; Elle est abandonnée par le peuple ; Marie est proclamée & reconnue ; Exécution de Northumberland ; Rétablissement de la Religion Catholique ; Assemblée du Parlement ; Délibérations à l'égard du mariage de la Reine ; Son mariage avec Philippes ; Révolte de Wyat ; Cette révolte est appaisée ; Exécution de Jeanne Gray ; Assemblée du Parlement ; Arrivée de Philippes en Angleterre.

LEs droits que la Princesse Marie avoit à la Couronne
1553. après la mort de son frere ne lui pouvoient être raisonnablement disputés ; les objections que les partisans de Jeanne Gray éleverent contre eux, paroissoient inouies à la Nation. Quoique tous les Protestans & les Catholiques fussent d'accord sur l'invalidité du mariage de Henry VIII, avec Catherine d'Arragon, il avoit été contracté entre les Parties sans aucune intention criminelle, avoué des parens, & reconnu par tout le Royaume ; il sembloit être fondé sur les principes de religion que l'on suivoit lorsqu'il fut conclu ; & peu de gens imaginoient que l'enfant qui en étoit né dût être regardé comme illégitime. Il est vrai qu'une déclaration contre cette légitimité avoit été extorquée du Parlement par le caprice & la violence ordinaire de Henry ; mais ce Monarque & le Parlement avoient ensuite rétabli Marie dans ses droits de succession ; elle devoit les exercer lorsqu'ils avoient lieu, comme étant aussi conforme aux Loix, & aussi Parlementaires qu'ils paroissoient justes & naturels. Le public étoit accoutumé depuis long-tems à ces sentimens : pendant tout le

le regne d'Edouard, cette Princesse avoit été regardée comme devant lui succeder sans contestation. Malgré les craintes 1553.
que la Religion qu'elle professoit inspiroit aux Protestans, ils avoient encore plus de haine pour les Dudley (a); toute la Nation prévoyoit avec effroi qu'ils gouverneroient réellement sous le nom de Jeanne; cette aversion générale étoit plus que suffisante pour contrebalancer l'attachement même que le parti Protestant pouvoit avoir à la Religion Réformée, l'injustice & l'ambition de Northumberland, venoient de se déployer au grand jour, dans l'attentat de changer l'ordre de la succession: lorsque le peuple réfléchissoit à la longue suite de perfidies, de cruautés, d'iniquités avec laquelle ce projet avoit été conduit; quand il se rappelloit que la vie des deux Seymour y avoient été sacrifiée, aussi-bien que les droits des deux Princesses, l'indignation l'excitoit à s'opposer à cette entreprise criminelle. La vénération universelle que l'on conservoit aussi pour la mémoire de Henry VIII, portoit encore la Nation à défendre les droits de sa postérité; les maux des anciennes guerres civiles n'étoient pas d'ailleurs si parfaitement oubliés, que l'on voulût se replonger dans le sang & les allarmes, en abandonnant le parti de l'héritiere légitime.

Northumberland qui n'ignoroit pas les obstacles auxquels il devoit s'attendre, avoit caché soigneusement les mesures que le Roi avoit prises. Il vouloit, avant de les déclarer, avoir les deux Princesses en son pouvoir, il avoit eu la précaution, vers les derniers momens d'Edouard, d'engager le Conseil à leur écrire, au nom de ce Prince; on les invitoit de sa part à se rendre auprès de lui, sous prétexte que, dans l'état où il étoit, il avoit besoin de leurs soins & de leurs conseils (b). Le Roi expira avant leur arrivée; mais Northumberland tint sa mort secrette pour attirer ces deux Princesses dans le piege qu'il leur avoit tendu. Marie étoit déja à Hoddesden, à une demi-journée de la Cour. Heureusement que le Comte d'Arundel envoya secrettement l'informer de la mort de son frere & de la conspiration formée contr'elle (c). Aussi-tôt qu'elle en fut instruite, elle se retira en diligence à

[a] Sleidan, Lib. 25. [b] Heylin, p. 154. [c] Burnet, Vol II. p. 233.

Kenning-hall, & ensuite à Framlingham, dans le Comté de
1553. Suffolk, d'où elle comptoit s'embarquer pour la Flandres, s'il lui étoit impossible de soutenir ses droits à la succession. Elle écrivit aux Grands & à la principale Noblesse d'Angleterre, pour leur ordonner de prendre la défense de sa Couronne & de sa personne. Elle dépêcha un courier au Conseil, & lui manda que la mort d'Edouard n'étoit plus un secret pour elle; qu'elle étoit disposée à pardonner toutes les injures passées, & qu'il eût à donner incessamment les ordres nécessaires pour qu'elle fût proclamée Reine à Londres (*a*).

Northumberland jugea qu'une plus longue dissimulation seroit inutile : il se rendit à Sion-housse (*b*), accompagné du Duc de Suffolk, du Comte de Pembroke, & d'autres grands Seigneurs; il se présenta à Jeanne Gray, dont ce lieu étoit la résidence, avec tout le respect & le cérémonial que l'on doit à sa Souveraine. Jeanne ignoroit, en grande partie, ce qui s'étoit passé en sa faveur; & ce fut avec autant de chagrin que de surprise qu'elle en apprit alors la nouvelle (*c*). C'étoit une des plus aimables personnes du Royaume par les graces de sa figure, la douceur de son caractere, & les lumieres de son esprit. Comme elle étoit du même âge que le Roi, elle avoit été élevée avec lui, & comme lui; cette éducation lui fit faire les plus grands progrès dans les sciences sublimes & dans les Belles-Lettres. Elle possédoit le grec & le latin, indépendamment de plusieurs Langues vivantes; elle aimoit beaucoup l'étude, & paroissoit n'avoir que de l'indifférence pour les occupations ou les amusemens d'une personne de son sexe & de son rang. Roger Ascham, Tuteur d'Elisabeth, ayant été lui rendre visite un jour, la surprit lisant Platon, tandis que tout le reste de sa famille se divertissoit à la chasse : il ne put s'empêcher de lui marquer son admiration sur le choix extraordinaire de ses plaisirs; elle lui répondit qu'elle en avoit davantage à lire cet Auteur, que les gens dissipés n'en pouvoient avoir dans leurs jeux & dans leurs fêtes. Son ame remplie & satisfaite par ce goût vif pour les beaux arts, & par la tendresse pour un époux

(*a*) Fox, Vol. III. p. 14.
(*b*) De Thou, Lib. XIII. c. 2.
(*c*) Goodwin in Kennet, p. 329. Heylin, p. 149. Burnet, Vol. II. p. 234.

digne d'en être l'objet, ne s'étoit jamais ouverte aux flatteuses chimeres de l'ambition ; l'offre d'un Trône n'eut rien de séduisant à ses yeux. Elle eut même le courage de le refuser. Elle insista sur la Justice qu'il y avoit à préférer les droits des deux filles de Henry VIII aux siens ; elle s'étendit avec force sur les conséquences qu'elle prévoyoit devoir suivre une entreprise si dangereuse, pour ne pas dire si criminelle ; & marqua le desir le plus sincere de ne pas renoncer à la vie privée dans laquelle le sort l'avoit fait naître. Vaincue à la fin par les prieres, plutôt que par les raisons de son pere, de son beau-frere, & sur-tout de son époux, elle se soumit à leurs volontés, & leur sacrifia ses répugnances. Il étoit alors d'usage pour les Rois d'Angleterre de passer les premiers jours de leur avénement à la Couronne, dans la Tour ; Northumberland y fit conduire sur le champ la nouvelle Souveraine (*a*). Tous les Conseillers furent obligés de la suivre dans cette Forteresse. Devenus en quelque sorte prisonniers de Northumberland, ils se trouverent forcés d'obéir : le Conseil donna des ordres pour que Jeanne fût proclamée Reine dans tout le Royaume ; mais ses ordres ne furent exécutés qu'à Londres & dans les environs. Nulle acclamation ne se fit entendre ; le peuple écouta cette proclamation avec un triste silence : quelques personnes laisserent même échapper des expressions de mépris & de mécontentement : un nommé Pot, garçon cabaretier fut sévérement puni pour cette insolence (*b*). Les Prédicans Protestans, qu'on avoit employés à persuader le peuple des droits des Jeanne, épuiserent envain leur éloquence (*c*). Ridley, Evêque de Londres, qui fit un Sermon sur ce sujet, ne produisit aucun changement dans les dispositions contraires de son Auditoire (*d*). 1553.

Pendant que les choses se passoient ainsi dans la Capitale, les peuples de la Province de Suffolk se soumettoient à Marie. Comme ils étoient fort attachés à la Communion Réformée, ils ne purent d'abord s'empêcher, au millieu des marques de leur tendre attachement pour elle, d'en laisser paroître quel-

[*a*] Heylin, p. 159.
[*b*] Ibid, p. 160.
[*c*] Goodwin, p. 130. Heylin, p. 162. Burnet, Vol. II. p. 236. & 238.
[*d*] Stowe, p. 611. Hollingshed, p. 1087. Mém. de Strype, Vol. III. p. 3.

ques-unes de leur inquiétude pour la Religion Protestante.
1553. Mais, lorsque cette Princesse les eût assurés qu'elle ne changeroit jamais les Loix d'Edouard (*a*), ils s'engagerent à soutenir sa cause avec tout le zele, & toute l'affection qu'elle pouvoit desirer. La haute Noblesse & tous les Gentilshommes accouroient journellement grossir & fortifier son parti. Les Comtes de Bath & de Sussex, fils aînés du Lord Wharton, & du Lord Mordaunt, Sir William Drury, Sir Henry Benningfield, Henry Jerningham, Seigneurs, dont les terres étoient situées dans le voisinage, vinrent la joindre à la tête de leurs amis & de leurs vassaux (*b*). Sir Edouard Hastings, frere du Comte Huntingdon, ayant reçu une Commission du Conseil pour lever des troupes dans la Province de Buckinghamshire, pour Jeanne Gray, amena au contraire ce renfort, qui étoit de quatre mille hommes, à Marie. Une Flotte même que Northumberland avoit envoyée croiser à la hauteur des côtes de Suffolk, étant jettée dans Yarmouth par une tempête, se déclara pour cette Princesse.

Northumberland, que jusqu'alors l'ambition avoit aveuglé, s'apperçut enfin du danger dont il étoit environné, sans savoir comment s'en garantir. Il leva des troupes, qu'il rassembla à Londres; mais il redouta bien-tôt les cabales des Courtisans & des Membres du Conseil ; il ne se dissimuloit pas que leur docilité n'avoit été jusqu'alors que l'ouvrage de leur crainte & de ses artifices ; il résolut de se tenir auprez de la personne de Jeanne, & d'envoyer Suffolk commander l'armée contre Marie. Mais les Conseillers d'Etat, qui souhaitoient d'éloigner Northumberland (*c*), remuerent les ressors de la tendresse que Jeanne avoit pour son pere ; ils lui exagererent le péril auquel il seroit exposé; ils ajouterent que Northumberland, qui s'étoit acquis déja beaucoup de gloire à réprimer autrefois une révolte dans cette Province, étoit bien plus propre à diriger cette entreprise. Le Duc lui-même, qui connoissoit le peu de talent de Suffolk, se crut

[*a*] Fox, Vol. III. p. 15. Baker, p. 314. Speed, p. 816.

[*b*] Heylin, p. 160. Burnet, Vol. II. p. 237.

[*c*] Goodwin, p. 330. Heylin, p. 159. Burnet, Vol. II. p. 239. Fox, Vol. III. p. 15.

ſeul capable de faire tête au danger actuel : après y avoir réfléchi, il ſe détermina enfin à prendre le Commandement des troupes. Les Miniſtres lui réitérerent le jour de ſon départ les plus vives proteſtations d'attachement, & ſur-tout Arundel, ſon ennemi irréconciliable (*a*). Northumberland remarqua pendant ſa marche l'indiſpoſition générale du peuple pour lui ; elle ne lui préſagea que trop la chûte fatale de ſes eſpérances ambitieuſes. « Pluſieurs, dit-il au Lord Gray, qui le ſuivoit, » ſortent pour nous regarder, mais je n'en vois pas un qui » crie : *Dieu vous donne un bon ſuccès* (*b*) ». 1553.

Lorſque le Duc arriva à Bury de Saint Edmond, il jugea que ſon armée, qui n'exédoit pas ſix mille hommes, étoit trop foible pour tenir contre celle de la Reine (*c*), qui ſe montoit au double. Il écrivit au Conſeil pour demander un renfort. Les Miniſtres ſaiſirent cette occaſion de ſe dégager de leur eſpece de priſon. Ils ſortirent de la Tour, comme s'ils y étoient obligés pour exécuter les ordres de Northumberland : ils s'aſſemblerent au Château de Baynard appartenant à Pembroke, & délibérerent ſur les moyens de renverſer la tyrannie ſous laquelle la Nation gémiſſoit. Arundel ouvrit la conférence en faiſant un tableau énergique de l'injuſtice & de la cruauté de Northumberland, de l'excès de ſon ambition, de l'entrepriſe criminelle qu'il avoit projettée, & dans laquelle il avoit eu la coupable adreſſe d'envelopper le Conſeil ; il conclut ſon diſcours par dire que le ſeul moyen d'expier les fautes paſſées, étoit de rendre promptement à leur ſouveraine légitime les témoignages d'obéiſſance & de fidélité qui lui étoient dus (*d*). L'émotion que ce diſcours produiſit fut ſecondée par Pembroke, il porta la main ſur la garde de ſon épée, & jura qu'il étoit prêt à combattre contre tous ceux qui ſeroient d'un avis différent. On manda ſur le champ le Maire & les Echevins de Londres, qui marquerent beaucoup de joie en recevant l'ordre de proclamer Marie, le Peuple exprima la ſienne par des cris d'applaudiſſement. Suffolk même, qui commandoit dans la Tour, voyant que la réſiſ-

[*a*] Heylin, p. 161. Baker, p. 315. Hollingshed, p. 1086.
[*b*] Speed, p. 816.
[*c*] Goodwin, p. 331.
[*d*] Ibid. p. 331. & 332. De Thou, Lib. 13.

tance seroit inutile, ouvrit les portes & se déclara pour cette
1553. Princesse. Jeanne, après avoir soutenu pendant dix jours la vaine pompe de la Royauté, rentra dans la vie privée, avec plus de satisfaction qu'elle n'en étoit sortie, lorsqu'on lui vint offrir le Trône (*a*). Le courier que l'on dépêcha à Northumberland avec ordre de mettre bas les armes le trouva abandonné de tous ses partisans, & si persuadé que son entreprise étoit manquée, qu'il avoit déja proclamé Marie avec toutes les marques extérieures d'une véritable satisfaction (*b*). Par tout où la Reine passa, en se rendant à Londres, elle reçut les témoignages les plus unanimes de l'affection & de la fidélité de ses sujets. Elisabeth alla à sa rencontre à la tête de mille chevaux qu'elle avoit levés pour se joindre à sa sœur dans la défense de leurs droits communs, contre l'usurpateur (*c*).

La Reine est proclamée & reconnue.

La Reine donna ordre de s'assurer de la personne du Duc de Northumberland. Il se jetta aux genoux du Comte d'Arundel qui l'arrêtoit, & lui demanda bassement la vie (*d*). On arrêta en même tems le Comte de Warwik, son fils aîné, Ambroise & Henry Dudley, ses deux fils cadets, Sir André Dudley son frere, le Marquis de Northampton, le Comte de Huntingdon, Sir Thomas Palmer, & Sir John Gates. La Reine fit enfermer ensuite dans la Tour Jeanne Gray, le Duc de Suffolk, & le Lord Guilford Dudley. Cependant Marie, voulant affecter dans le commencement de son regne, un caractere de clémence qui lui conciliât l'amour du peuple, elle fit grace à la plûpart des ministres, qui tous excusoient l'irrégularité de leur conduite sur ce qu'ils avoient été forcés à la tenir. Suffolk même obtint sa liberté, & il avoua que cette grace étoit due en grande partie au peu de cas que l'on faisoit de lui. Mais le crime de Northumberland étoit trop grand; son ambition & son intrépide audace étoient trop dangereuses, pour qu'on lui laissât quelqu'espérance de sauver sa vie. Lorsqu'il comparut devant le Tribunal où on lui faisoit son procès,

[*a*] Goodwin, p. 332. De Thou, Lib. XIII. c. 2.
[*b*] Stowe, p. 612.
[*c*] Burnet, Vol. II. p. 240. Heylin, p. 19. Stowe, p. 613.
[*d*] Burnet, Vol. II. p. 239. Stowe, p. 612. Baker, p. 315. Hollingshed, p. 1088.

1553.

il demanda seulement qu'il lui fût permis de faire deux questions au Pairs nommés pour en connoître; l'une, si un homme pouvoit être regardé comme coupable de trahison, quand il avoit obéi à des ordres du Conseil scellés du grand Sceau; l'autre si ceux qui étoient enveloppés dans le même crime que lui pouvoient être ses Juges; on lui répondit à l'égard de la premiere que le grand Sceau d'un usurpateur n'avoit rien de respectable; à l'égard de la seconde, que toutes personnes qui n'étoient pas de la main de la Justice, par quelque sentence ou Bill de proscription, étoient censées innocentes aux termes de la loi, & pouvoient siéger au nombre des Jurés que l'on voudroit choisir(*a*). Il souscrivit à cette décision, & avoua son crime. Lors de son exécution, il fit une profession de foi Catholique; il exhorta le peuple à suivre son exemple, en lui pronostiquant une longue suite de calamités s'il ne retournoit pas à la foi de ses ancêtres : on ignore si tels étoient en effet les sentimens réels de Northumberland, que l'ambition & l'intérêt lui avoit fait cacher, ou s'il espéra que cette déclaration rendroit la Reine plus favorable à sa famille (*b*). Sir John Gates, & Sir Thomas Palmer furent exécutés avec lui; ce fut tout le sang qu'il y eût de versé pour un attentat aussi criminel contre les droits d'une souveraine légitime. Jeanne Gray & le Lord Guilford furent aussi condamnés à mort, mais sans qu'on eût intention alors de leur faire subir leur sentence. La jeunesse & l'innocence de ces deux personnes, qui avoient à peine dix-sept ans, plaidoient assez en leur faveur.

Northmberland exécuté le 22 Août.

Lorsque Marie entra dans la Tour, le Duc de Norfolk, qu'on y avoit retenu prisonier pendant tout le dernier regne; Courteney, fils du Marquis d'Exeter, qui, sans être chargé d'aucun crime, y étoit enfermé depuis la sentence de proscription de son pere, Gardiner, Tonstal, & Bonner, qu'on y avoit mis pour leur attachement au Parti Catholique, parurent devant elle, & implorerent sa clémence & son appui (*c*). Non-seulemont elle leur rendit la liberté, mais leur

(*a*) Burnet, Vol II. p. 243. Heylin, p. 18. Baker p. 316. Hollingshed, p. 1089.
(*b*) Heylin, p. 19. Burnet, Vol. III. p. 243. Stowe, p. 614.
(*c*) Heylin, p. 20. Stowe, p. 613. Hollingshed, p. 1088.

accorda, dès ce moment, sa confiance & sa faveur. Quoique
1553. la condamnation de Norfolk eût été prononcée par le Parlement, on représenta ce Bill comme nul & invalide; entr'autres formalités, qui lui manquoient en effet, on appuya sur ce qu'il n'étoit motivé d'aucun chef d'accusation contre Norfolk. Le seul reproche qu'on eût pû lui faire étoit d'avoir porté une cotte d'armes dont lui & ses ayeux avoient toujours fait usage en face de la Cour & de la Nation, sans que personne s'en plaignît. Courtnay reçut le titre de Comte de Devonshire: malgré la rudesse de son éducation nécessairement négligée dans une semblable retraite, malgré le peu d'usage du monde qu'il pouvoit y avoir acquis, il se forma promptement à tout ce qui distingue le courtisan & l'homme de qualité. Il figura même avantageusement à la Cour pendant le peu d'années qu'il vécut après avoir recouvré sa liberté. Indépendamment de ces actes de bonté très-agréables à la Nation, quoiqu'ils ne tombassent que sur un petit nombre de personnes, la Reine saisit deux autres occasions de plaire au public: à quelques exceptions près, elle fit publier une amnistie générale, & remit le subside que le dernier Parlement avoit accordé à Edouard son frere (*a*), & que ce Prince n'avoit pas encore perçu lorsqu'il mourut.

La joie de voir l'héritiere légitime sur le Trône & la satisfaction que sa conduite bienfaisante & modérée répandoit dans toute l'Angleterre, n'empêchoient pas le peuple d'être agité d'inquiétudes violentes sur l'article de la Religion. Le gros de le Nation, incliné pour la Communion Protestante, craignoit unanimement l'effet des principes & des préjugés de la Reine. La légitimité de sa naissance sembloit en quelque sorte être liée à l'autorité du Pape; cette Princesse avoit été élevée sous les yeux de sa mere; elle s'étoit pénétrée, à son exemple, de l'attachement le plus fort pour la Communion Romaine; il en résultoit la plus grande antipathie pour les nouvelles opinions; elle les accusoit d'être la source de tous les malheurs de sa famille. Les dégoûts qu'elle-même avoit essuyés de la part de son pere, en la pliant enfin sous le joug de ce Monarque absolu, n'avoient fait qu'accroître davan-

(*a*) Stowe, p. 616.

tage

tage son éloignement pour les Réformés ; toutes les vexations que le Protecteur & le Conseil avoient exercées contr'elle, sous le regne d'Edouard, avoient confirmé de plus en plus sa façon de penser ; son caractere naturellement aigre & opiniâtre, étoit encore irrité par les contradictions & les infortunes qu'elle avoit souffertes. Elle réunissoit toutes les dispositions qui pouvoient former une dévote superstitieuse. Son extrême ignorance la rendoit également incapable, & de douter des opinions qu'elle avoit reçues, & d'avoir de l'indulgence pour celle des autres. La nation étoit donc fondée à craindre, non-seulement l'abolition, mais la persécution de la religion réformée ; & le zele de Marie ne fut pas long-tems sans se déployer comme on l'avoit prévu. 1553.

La Religion Catholique est rétablie.

Gardiner, Bonner, Tonstal, Day, Heat, Vesey, furent réinstallés dans leurs Evêchés, ou par un simple acte de la Puissance souveraine, ou, ce qui revient à peu près au même, par la Sentence des Comissaires chargés de la revision de leur procès. L'Evêché de Durham avoit été supprimé & démembré par l'autorité du Parlement ; la Reine l'érigea de noveau par des Lettres-Patentes. Elle y replaça Tonstal, & lui rendit ses droits de régales & ses revenus. Sous prétexte d'éteindre l'ardeur des controverses, elle imposa silence, de sa propre autorité, à tous les Prédicans d'Angleterre, excepté à ceux qui obtiendroient une permission particuliere (*a*). Il étoit aisé de prévoir que ce privilege ne s'accorderoit qu'aux seuls Catholiques. Holgate, Archevêque d'York, Coverdale, Evêque d'Exeter, Audley, Evêque de Londres & Hooper, Evêque de Glocester, furent mis en prison ; peu de tems après on y jetta aussi le vieillard Latimer (*b*). On encouragea le zele des Evêques & des Prêtres Catholiques à rétablir l'usage de célébrer la Messe, en dépit des Loix actuelles qui le défendoient. Le Juge Hales, qui avoit signalé sa constance & sa fidélité à soutenir les droits de la Reine, perdit tout le mérite de sa conduite en s'opposant à toutes ces infractions des réglemens établis. On le mit en prison ; il y fut traité si

(*a*) Heylin, p. 13. Fox, Vol. III. p. 16. Mém. de Strype, Vol. III. p. 26

(*b*) Goodwin, p. 336.

févérement, qu'il en devint fou, & se tua lui-même (a). Les
1553. peuples de Suffolk ne furent écoutés qu'avec un front févere lorsqu'ils oserent réclamer la parole que la Reine leur avoit donnée dans le tems où ils s'étoient déclarés pour elle, de maintenir la réformation. On envoya même un de ces audacieux au Pilori, parce qu'il avoit rappellé à Sa Majesté d'un ton trop positif les engagemens qu'elle avoit pris avec eux dans cette occasion. Elle promettoit toujours dans ses déclarations publiques & devant le Conseil, de tolerer ceux qui differoient de sa croyance (b): mais on prévit, avec raison, que ces promesses, ainsi que les premieres qu'elle avoit faites, ne seroient que de foibles garands contre le danger de professer une autre religion qu'elle.

Cranmer sembloit avoir des droits sur la reconnoissance de Marie: il lui avoit souvent rendu de bons offices, pendant le regne de Henry, en combattant les préventions que ce Monarque gardoit contr'elle (c). Mais la part qu'il avoit eue à la dissolution du mariage de Catherine d'Arragon sa mere, & à l'établissement de la Réformation, ne lui laissoit d'autre sentiment pour lui qu'une haine implacable. A la vérité, Gardiner n'avoit pas mis moins de zele à solliciter & à favoriser ce divorce; mais elle jugea que cette faute étoit suffisamment expiée par tout ce qu'il avoit souffert ensuite dans la défense de la cause Catholique. Le Primat étoit donc assez bien fondé à ne pas compter sur un grand crédit pendant le regne de Marie. Cependant ce fut par sa propre imprudence qu'il attira sur lui les premieres violences de la persécution. Le bruit s'étoit répandu que Cranmer, pour faire sa cour à la Reine, avoit promis d'officier en latin; l'Archevêque écrivit une espece de Mandement, pour se justifier de cette accusation. Entr'autres expressions indiscrettes dont il se servit, il dit que comme le démon avoit menti dès le commencement du monde, & étoit le pere de tout mensonge, il soulevoit encore ses serviteurs pour persécuter le Christ & sa vraie religion; que cet esprit infernal s'efforçoit maintenant de rétablir la Messe latine, & qu'il compromettoit faussement,

(a) Burnet, Vol. II. p. 247. Fox, Vol. III. p. 15. & 19. Baker, p. 317.

(b) Ibid. p. 240. & 241. Heylin, p. 25.
(c) Goodwin, p. 336.

pour y réussir, le nom & l'autorité de Cranmer ; que la Messe étoit non-seulement sans fondement, & dans les Ecritures, & dans les coutumes de la primitive Eglise, mais qu'elle étoit en contradiction avec les unes & les autres, & qui plus est, remplie de blasphêmes horribles (*a*). Lorsque cet écrit incendiaire fut publié, on mit Cranmer en prison, & on lui fit son procès comme coupable d'être entré dans le parti de Jeanne contre les intérêts de Marie. On le déclara criminel de haute trahison ; quoique tout le Conseil-Privé fût complice de son crime, & que le Primat fût même moins coupable que la plûpart des autres, il faut convenir que cette Sentence, toute sévere qu'elle soit, étoit entierement conforme aux Loix. Elle n'eut cependant point d'exécution alors, & Cranmer étoit reservé à des châtimens plus cruels.

1553.

Peter martyr, voyant que la persécution se répandoit sur les Réformés, sollicita la permission de se retirer (*b*). Tandis que quelques Catholiques ardens intriguoient pour le faire arrêter, Gardiner eut la générosité, & de représenter en sa faveur qu'il étoit venu sur une invitation du Gouvernement, & de lui fournir de l'argent pour faire son voyage. Mais, comme le zele dégénere quelquefois en fanatisme, le corps de sa femme, qui avoit été enterré à Oxford, fut exhumé par ordre du ministere public, & enfoui dans un tas de fumier (*c*). Les os de Bucer & de Fagius, deux étrangers, de la religion Réformée, furent brûlés à Cambridge à peu près dans le même tems (*d*). John A-lasco reçut d'abord l'ordre de ne point prêcher ; & ensuite celui de quitter le Royaume avec sa Congrégation. La plus grande partie des Protestans étrangers le suivirent ; & la Nation perdit ainsi un grand nombre d'ouvriers utiles aux arts méchaniques & aux Manufactures. Plusieurs Anglois Protestans se retirerent aussi dans les pays étrangers ; tout annonça la ruine de la réformation.

Assemblée du Parlement, le 5 Octobre.

Pendant que la Cour étoit agitée de ces révolutions, les Protestans n'espéroient aucun appui du Parlement que l'on

(*a*) Fox, Vol. III. p. 94. Heylin, p. 25. Goodwin, p. 336. Burnet, Vol. II. Coll. n°. 8. Mémoires de Cranmer, p. 317.
(*b*) Heylin, p. 26. Goodwin, p. 336. Mém. de Cranmer, p. 317.
(*c*) Heylin, p. 26.
(*d*) Saunder de Schism. Anglic.

1553. venoit de convoquer. Un Proteſtant zélé (*a*). prétend que les élections furent faites avec autant d'iniquité que de violences ; mais, indépendamment de ce que cet auteur a peu d'autorité, comme les beſoins du Gouvernement demandent rarement ces ſortes de moyens, ils n'avoient guere été mis en uſage juſqu'alors en Angleterre. Il reſtoit encore un ſi grand nombre de gens attachés à pluſieurs principes de la religion Catholique, ou par raiſonnement, ou par affection, que l'autorité de la Couronne étoit plus que ſuffiſante pour faire tomber ſur eux le choix des repréſentans. D'ailleurs ceux qui ſe faiſoient un ſcrupule de ſe plier à la religion de la Cour, évitoient eux-mêmes de prendre ſéance dans une chambre où ils craignoient de ſe rendre odieux à la Reine, & d'être enſuite abandonnés à la vengeance de cette Princeſſe armée d'une autorité trop redoutable. Il parut bien-tôt que dans la Chambre des Communes la pluralité ſeroit ſoumiſe aux volontés de Marie ; &, comme les Pairs tenoient à la Cour, ou par leurs places, ou par leurs eſpérances, on ne s'attendit pas à plus de fermeté de leur part.

La Cour leva l'étendard du mépris des loix établies alors, dès l'ouverture du Parlement : elle fit célébrer, en préſence des deux Chambres, une Meſſe au Saint-Eſprit en langue latine, avec tous les rits, & toutes les cérémonies anciennement pratiqués, & qu'un acte du Parlement même avoit aboli (*b*). Taylord, Evêque de Lincoln, ayant refuſé de ſe mettre à genoux pendant le Service, fut traité durement & chaſſé de ſa Chambre (*c*). Cependant la Reine conſervoit toujours le titre de chef ſuprême de l'Egliſe Anglicane ; on en inféra généralement que l'intention de la Cour étoit ſeulement de rétablir les choſes dans le même état où Henry les avoit laiſſées ; mais que les autres abus de la Cour de Rome, dont principalement la nation étoit bleſſée, ne s'introduiroient plus.

Le premier Bill que l'on fit paſſer dans le Parlement fut un acte de douceur très-favorable au peuple : il aboliſſoit toute

[*a*] Béal : mais Fox, qui étoit contemporain, & qui rapporte les faits les plus minutieux, ne dit rien à cet égard. Voyez le Vol. III. p. 16.

[*b*] Fox, Vol. III. p. 19.

[*c*] Burnet, Vol. II. p. 252.

espece de trahison qui n'étoit pas contenue dans les Statuts d'Edouard III ; & toute espece de félonie qui ne subsistoit pas 1553.
avant le premier réglement de Henry VIII (a). Le Parlement procéda ensuite à réhabiliter la légitimité de la naissance de la Reine, & à ratifier le mariage de Henry avec Catherine d'Arragon. Il annula le divorce prononcé par Cranmer [b], en désapprouvant amerement le Primat de cette action. Il ne fut fait aucune mention de l'autorité du Pape, comme d'un point d'appui pour la validité de ce mariage. Les Statuts du Roi Edouard, à l'égard de la religion, furent cassés par une délibération ; & dès-lors la religion nationale fut remise sur le même pied où elle étoit restée à la mort de Henry. On révoqua le Bill de proscription du Duc de Norfolk ; & cet acte de justice fut beaucoup plus raisonnable, que si l'on avoit déclaré cette proscription invalide sans autres formalités. La plûpart des articles du réglement fait sous le dernier regne contre les émeutes populaires, furent remis en vigueur : ce qui éludoit en grande partie le Statut si favorable au peuple qu'on avoit fait à l'ouverture du Parlement.

Malgré la docilité des deux Chambres pour la volonté de la Reine, il restoit certains articles à l'égard desquels le Parlement ne se soumettoit pas sans réserve. Le choix de son époux, étoit entr'autres un objet très-important à l'intérêt national ; on avoit fermement résolu de ne pas céder aveuglement à l'inclination de Marie. Il y avoit trois partis (c) sur lesquels on croyoit qu'elle déliberoit depuis son avénement au Trône. Le premier qui lui avoit été proposé, étoit Courtney Comte de Devonshire, qui, étant Anglois, & allié de très-proche à la Couronne, ne pouvoit qu'être agréable à la nation ; d'ailleurs son mérite personnel paroissoit avoir touché la Reine, & il avoit appris quelque chose des dispositions de cette Princesse en sa faveur (d). Mais il négligea ces ouvertures, & sembla s'attacher plus volontiers à Elisabeth, dont la jeunesse & l'esprit lui plaisoient davantage, que la

(a) Mariæ, Seff. 1. c. 1. Quoiqu'en général cette révocation fût avantageuse au peuple, elle abrogeoit aussi la clause intéressante des 5 & 6. Statuts d'Edouard VI. c. 11, qui ordonnoit la confrontation des deux témoins pour prouver quelque trahison; & c'étoit une perte.

[b] Mariæ, Seff. 2. c. 1.

[c] De Thou, Lib 11. c 3.

[d] Goodwin, p. 339.

souveraine puissance de sa sœur. Cette préférence, qui fut
1553. remarquée, refroidit Marie pour Devonshire, & l'indisposa vivement contre Elisabeth. L'ancienne querelle entre leurs meres avoit jetté des profondes racines dans le cœur de la Reine; &, après la déclaration que le Perlement venoit de faire en faveur du mariage de Catherine, elle ne manquoit pas de prétexte pour traiter sa sœur comme bâtarde. L'attachement d'Elisabeth à la religion réformée; & son refus de dissimuler ses sentimens, aigrissoient le zele de la superstitieuse Marie. Elle avoit déja employé les ménaces pour dompter la jeune Princesse; lorsque, dans une sœur hérétique & illégitime, elle trouva encore une rivale triomphante, son ame blessée dans l'endroit le plus sensible, ne mit plus de bornes à son ressentiment, & Elisabeth fut exposée évidemment aux plus grands dangers (*a*).

Le Cardinal Pole, qui n'avoit pris d'ordre que le Diaconat, fut un autre parti proposé à la Reine, & pour lequel plusieurs raisons pouvoient l'engager à se déterminer: la haute réputation de vertu & de grandeur d'ame, dont ce Prélat jouissoit; la considération qu'il avoit acquise dans l'Eglise Catholique, dont il avoit pensé devenir le Chef, à la mort de Paul III (*b*); l'amitié de Marie pour la Comtesse de Salisbury, mere de ce Cardinal, qui avoit été Gouvernante de cette Princesse; & les persécutions qu'il avoit essuyées pour son attachement à la Communion Romaine, étoient des considérations puissantes sur Marie. Mais le Cardinal, d'un âge déja avancé, ayant contracté l'habitude de la retraite & de l'étude, fut jugé peu propre au fracas de la Cour, & au tourbillon des affaires (*c*). La Reine ne se décida donc point pour cette alliance: cependant, comme elle révéroit la sagesse & la vertu de Pole, elle voulut profiter de ses conseils dans l'administration. Elle entra secrettement en négociation avec Commendone, Agent du Cardinal Dandino, Légat à Bruxelles; elle envoya assurer le Pape, alors Jules III, du desir ardent qu'elle avoit de réconcilier elle & son Royaume avec le Saint Siége; elle lui fit demander que Pole fût nommé Légat pour consommer ce pieux office (*d*).

[*a*] Heylin, p. 31. Burnet, Vol. II. p. 255.
[*b*] Fra-Paolo, Liv. III.
[*c*] Heylin, p. 31.
[*d*] Burnet, Vol. II. p. 258.

Ces deux mariages n'ayant pas réussi, la Reine jetta les yeux sur la maison de l'Empereur, de laquelle sa mere descendoit, 1553. & qui, dans ses plus grandes traverses, l'avoit toujours secourue & protégée. Charles V, peu d'années auparavant, presque maître absolu de toute l'Allemagne, avoit affecté un pouvoir beaucoup trop despotique, pour qu'il fût sans contradiction. Il s'étoit aliéné l'esprit des Allemands en leur inspirant la crainte de perdre leurs libertés & leurs priviléges, par les usurpations journalieres qu'ils éprouvoient de ce Monarque (*a*). La religion lui avoit long-tems servi de prétexte pour les entreprendre; & la religion servit aussi à produire la résistance qui renversa la grandeur de ce Prince, & culbuta ses espérances ambitieuses. Maurice, Electeur de Saxe, outré que le Landgrave de Hesse, qui, par ses conseils & sur sa parole, s'étoit livré entre les mains de l'Empereur, fût injustement retenu prisonnier, forma une conspiration secrette avec les Princes Protestans. Il couvrit ses intentions des déguisemens les plus artificieux; il conduisit tout à coup ses forces contre l'Empereur, & fut au moment de se rendre maître de sa personne. Les Protestans coururent aux armes de tous côtés; & leur révolte, secondée par une invasion de la France, réduisit l'Empereur à une telle extrêmité qu'il fut contraint de souscrire aux articles d'une paix dont l'indépendance de l'Allemagne étoit le résultat. Il attaqua ensuite le France pour réparer son honneur, & mit le siege devant Metz avec une armée de cent mille hommes. Il voulut conduire ce siege en personne, & parut déterminé à tout risquer, ou à réussir dans une entreprise à laquelle l'Europe étoit attentive. Mais le Duc de Guise, qui défendoit Metz avec une garnison composée de la plus brave Noblesse de France, employa tant de vigilance, de conduite & de valeur dans sa défense, que le siege fut prolongé jusqu'au cœur de l'hiver; & que Charles trouva trop dangereux de le continuer plus long-tems. Il se retira dans les Pays-Bas avec les débris de son armée, fort consterné de ce revers de fortune qui l'humilioit si cruellement dans sa vieillesse.

Charles n'apprit pas plutôt la mort d'Edouard & l'élévation

[a] De Thou, Lib. IV. c. 17.

de sa sœur au Trône d'Angleterre, qu'il projetta de mettre
1553. cette Couronne dans sa famille, & qu'il espera de compenser par cette acquisition toutes les pertes qu'il avoit essuyées en Allemagne. Son fils Philippes étoit veuf & n'avoit qu'un fils de son premier mariage. Quoiqu'il n'eût que vingt-sept ans, & par conséquent qu'il fût plus jeune d'onze ans que Marie, l'Empereur ne crut pas que cette disproportion fît un obstacle invincible, dès qu'elle ne detruisoit pas l'espoir d'une nombreuse postérité dans cette union. Charles envoya donc promptement un Agent à Marie pour lui communiquer ses intentions. La Reine, enchantée de pouvoir s'appuyer d'une alliance aussi puissante, & de s'unir encore plus étroitement à la famille de sa mere, accepta la proposition sans balancer. Norfolk, Arundel & Paget furent de son avis : Gardiner, devenu premier Ministre, & revêtu de la Charge de Chancelier, voyant quelles étoient les dispositions de la Reine, approuva fortement le projet de s'allier à l'Espagne ; mais il représenta à Marie & à l'Empereur, la nécessité de suspendre les innovations dans la Religion jusqu'à ce que ce mariage fût accompli. Il leur fit observer que le Parlement, au milieu de sa docilité apparente, laissoit percer des étincelles de jalousie, & paroissoit déterminé à ne pas se relâcher davantage en faveur de la religion Catholique : que ce corps vouloit bien faire à sa Souveraine le sacrifice de quelques principes spéculatifs que l'on ne comprenoit pas ; & de quelques rits peu importans ; mais qu'il étoit si fortement prévenu contre les prétendues usurpations & les exactions de la Cour de Rome, qu'on le rameneroit difficilement à se soumettre à son autorité ; que l'entreprise de faire restituer les terres Ecclésiastiques, allarmeroit les grands & la Noblesse, & les engageroit à fortifier le préjugé qui n'étoit déja que trop répandu parmi le peuple, contre la doctrine & le culte de l'Eglise Romaine ; qu'on avoit eu soin d'indisposer la Nation contre l'alliance avec l'Espagne ; que si on poussoit plus loin les changemens dans la religion, en même tems que l'on contracteroit cette alliance, ce seroit risquer d'exciter une révolte générale ; que ce mariage étant une fois accompli, il mettroit la Reine en état de prendre les mesures qu'il lui plai-

roit,

roit, & de perfectionner par la suite l'œuvre sainte à laquelle elle s'étoit engagée : qu'il étoit nécessaire de se concilier d'abord l'approbation du peuple pour ce mariage ; qu'il falloit le montrer sous un aspect avantageux aux Anglois, & comme assurant leur indépendance & l'entiere possession de leurs anciens priviléges & de leurs loix (*a*). 1553.

L'Empereur connoissoit trop la prudence & l'expérience de Gardiner pour ne se pas rendre à ces raisons; il s'efforça même de temperer le zele de Marie, en lui représentant la nécessité de travailler avec ménagement au grand ouvrage de la conversion de presque tout un Royaume. Il apprit que le Cardinal Pole, plus sincere que Gardiner dans ses principes de religion, & moins guidé par les maximes de la politique humaine, après avoir envoyé un avis contraire à Marie, s'étoit mis en chemin pour venir exercer sa commission de Légat en Angleterre. Charles crut à propos de l'arrêter d'abord à Dillinghen, Ville située sur le Danube, & il obtint ensuite que Marie consentît à sa détention. La négociation pour le mariage se continuoit vivement pendant ce tems-là, & l'intention où étoit la Reine d'épouser Philippes, fut connue de toute la Nation. Les Communes, qui se flattoient d'avoir gagné cette Princesse, par les complaisances qu'elles avoient eues pour elle, s'allarmerent de la voir résolue à contracter une alliance étrangere. Elles lui firent une députation pour lui représenter les dangereuses conséquences de ce mariage; mais, pour éviter des remontrances de la même espece, la Reine prit le parti de dissoudre le Parlement.

On avoit assemblé la convocation en même tems que le Parlement ; & la plus grande partie du Clergé parut être de la religion de la Cour. Les Catholiques offrirent avec franchise de discuter les points de controverses entre les deux Communions. Comme la Transubstantiation étoit un des articles qu'ils croyoient le plus clair & le mieux fondé sur des argumens invincibles, ils le choisirent pour essayer leurs forces à le défendre. Les Protestans pousserent la dispute aussi loin que les clameurs & le bruit de leurs adversaires purent le permettre. Ils imaginerent follement avoir remporté quel- Le 6 Décembre.

[*a*] Burnet, Vol II. p. 261.

qu'avantage, lorsque dans le cours de la conférence, ils eurent
1554. amené les Catholiques à convenir que, selon leur doctrine, le Christ dans son dernier repas, s'étoit tenu dans ses propres mains, & mangé lui-même (*a*). Ce triomphe se renferma seulement dans leur parti: mais les partisans de la Communion Romaine soutinrent & publierent que ses défenseurs avoient eu toute la gloire de la journée; que leurs antagonistes étoient des hérétiques plongés dans l'aveuglement & dans l'obstination; qu'il n'y avoit que des cœurs totalement dépravés qui pussent porter des hommes instruits à contester des principes aussi évidens; & qu'un tel excès de perversité méritoit les châtimens les plus séveres. Les Catholiques étoient si satisfaits de la supériorité de leur doctrine sur ce dogme favori, qu'ils renouvellerent peu de tems après cette même dispute à Oxford. Pour prouver qu'ils ne redoutoient ni les armes d'un savoir profond, ni celles d'un esprit vaste, tant la raison se trouvoit démonstrativement de leur côté, ils y envoyerent, sous bonne garde, Cranmer, Latimer, & Ridley; ils vouloient essayer, disoient-ils, si ces fameux controversistes avoient du moins quelques Sophismes spécieux pour soutenir leurs ridicules opinions (*b*). Mais l'issue de ce combat fut très-différente de ce qu'elle parut avoir été peu d'années auparavant, dans cette fameuse Conférence tenue au même endroit sous le regne d'Edouard VI.

Après la dissolution de la Convocation & du Parlement, les nouvelles loix à l'égard de la Religion, loix que le zele des Catholiques soutenu par le gouvernement avoit déja fait anticiper en plusieurs lieux, furent de plus en plus exécutées ouvertement: on célébra la Messe par-tout; & le mariage fut déclaré incompatible, avec tout ministere spirituel: quelques historiens assurent même qu'alors les trois quarts des Ecclésiastiques furent déposés, quoique d'autres historiens plus exacts (*c*) fassent monter ce nombre à beaucoup moins. S'il étoit possible que les Loix, la Justice & la raison fussent consultées, quand la superstition regne, on n'auroit sans-doute

(*a*) Collier, Vol. II. p. 336. Fox, Vol. III. p. 22.
(*b*) Mémoire de Cranm. p. 334. Heylin, p. 50.
(*c*) Harmer, p. 138.

jamais déposé des Prêtres pour s'être mariés dans des tems où les Loix du Royaume leur permettoient le mariage. On ordonna qu'une visite seroit faite pour rétablir plus parfaitement la Messe & les anciens rits. Entr'autres instructions données aux Commissaires nommés à cet effet, on leur enjoignit de faire prêter le serment de suprématie, attribuée à la Couronne, par tout Ecclésiastique à qui l'on conféreroit un bénéfice (*a*) ; on observera que ce serment avoit été prescrit dans les Loix de Henry VIII, qui étoient toujours en vigueur. 1553.

Un changement si violent & si soudain dans la religion mécontenta beaucoup les Protestans ; il affecta même les personnes les plus indifférentes, par le spectacle des mauvais traitemens auxquels il exposoit tant de personnes. Mais l'union de la Reine avec un Prince Espagnol étoit un objet d'intérêt encore plus général. La Nation entiere craignoit qu'il ne lui en coûtât ses libertés & son indépendance. Pour appaiser les clameurs, on dressa les articles de ce mariage de la maniere la plus favorable aux intérêts, à la sûreté, & même à la grandeur de l'Angleterre. On convint que malgré le titre de Roi qui seroit donné à Pilippes, l'administration entiere resteroit entre les mains de la Reine ; qu'aucun étranger ne pourroit posseder de charges dans le Royaume ; que l'on ne feroit nulle innovation dans les loix, les coutumes & les privileges de la nation ; que Philippes n'emmeneroit point la Reine hors de l'Angleterre, sans son consentement ; & aucun de ses enfans, sans le consentement de la Noblesse ; que l'on assureroit soixante mille livres de rentes pour la dot de cette Princesse, que les enfans mâles, qui naîtroient de ce mariage hériteroient non-seulement de la Couronne d'Angleterre, mais de la Bourgogne & des Pays-Bas ; & que, si Dom Carlos, fils de Philippes d'un premier lit, mouroit sans postérité, celle de la Reine, soit mâles ou femelles, hériteroit de la Couronne d'Espagne, du Royaume de Sicile, de l'Etat de Milan, & de toutes les autres possessions de Philippes (*b*). Tel fut le traité du mariage signé par le Comte

Mariage de la Reine avec Philippes.

[*a*] Collier, Vol. II. p. 364. Fox, Vol. III. p. 38. Heylin, p. 35. Sleydan, Lib. 25.

[*b*] Rymer, XV. 377.

d'Egmond, & quatre autres Ambaſſadeurs que l'Empereur
1554. avoit envoyés en Angleterre.

Le 15 Janvier. Lorſque ces articles furent publiés, la Nation n'en parut pas plus ſatisfaite. On ſe perſuada univerſellement que, pour s'aſſurer la poſſeſſion de l'Angleterre, l'Empereur acquieſceroit verbalement à toutes les conditions que l'on voudroit; mais que plus ces conditions étoient avantageuſes aux Anglois, moins il avoit l'intention ſincere de les remplir; que l'ambition & la mauvaiſe foi connue de ce Monarque ne préſageoient que trop à la Nation la conduite qu'il tiendroit avec elle; que Philippes ſon fils ajoutoit aux vices qu'il tenoit de ſon pere, un caractere encore plus dangereux de tyrannie, d'opiniâtreté, d'orgeuil & de barbarie; que l'Angleterre deviendroit une ſimple Province, & Province d'un Royaume, où le Gouvernement exerçoit l'autorité la plus deſpotique ſur toutes les poſſeſſions qui en dépendoient; que les Pays-Bas, Milan, la Sicile, & Naples gémiſſoient ſous le joug de l'Eſpagne; que dans ſes nouvelles conquêtes en Amérique, cette puiſſance avoit donné des ſcenes de barbarie juſqu'alors inconnue au genre humain; que l'Inquiſition étoit un Tribunal qui ne pouvoit avoir été inventé que par une nation tyrannique, & qu'elle ſeroit infailliblement établie en Angleterre avec toutes les autres Loix & coutumes Eſpagnoles; que la diviſion du peuple Anglois ſur l'article de la Religion, l'expoſeroit ſans ceſſe aux perſécutions de cet odieux Tribunal, & le réduiroit à la plus humiliante ſervitude (a).

Ces murmures ſe répandirent parmi le peuple, & le diſpoſerent à la révolte; ſi quelques Puiſſances étrangeres, ou quelqu'homme de tête avoit voulu profiter de ces diſpoſitions, elles auroient même pû devenir funeſtes à l'autorité de la Reine. Mais le Roi de France, quoique brouillé avec l'Empereur, contre lequel il y avoit déja des hoſtilités de faites, refuſa de ſeconder un rebellion en Angleterre, pour ne pas fournir un prétexte à Marie de lui déclarer la guerre; la portion la plus ſage de la Nobleſſe Angloiſe jugea de ſon côté que les maux qu'on avoit à craindre de l'alliance avec l'Eſpagne, étant encore dans l'éloignement, les choſes n'é-

(a) Heylin, p. 32. Burnet, Vol. II. p. 268. Godwin, p. 339.

toient pas suffisamment préparées, pour une révolte générale. Cependant quelques personnes plus turbulentes que le reste, crurent qu'il seroit plus facile de prévenir que de réparer ces maux, & complotterent de prendre les armes, pour s'opposer au mariage de la Reine avec Philippes. Sir Thomas Wiat proposa de faire soulever la Province de Kent; Sir Peter Carew promit d'agir de même dans celle de Devonshire, & tous deux engagerent le Duc de Suffolk, par l'espoir de replacer Jeanne Gray sur le Trône, à tenter de faire révolter les Provinces situées au centre du Royaume (*a*). L'impatience ou la crainte empêcha Carew d'attendre que toutes les mesures nécessaires fussent prises pour agir de concert; il voulut armer son parti avant le jour marqué; mais sa précipitation fut cause que le Comte de Bedford découvrit & déconcerta son projet; Carew fut obligé de s'enfuir en France: Suffolk se crut perdu à cette nouvelle; il quitta subitement la Ville avec ses freres. Le Lord Thomas & le Lord Leonard Gray, & tâcha de soulever les peuples des Provinces de Warwik & de Leicester, où ses terres étoient situées: mais le Comte d'Hutingdon, à la tête de 300 chevaux, le serra de si près, qu'il fut contraint de disperser sa suite, & de se cacher lui-même. Sa retraite ayant été découverte on le conduisit prisonnier à Londres (*b*). Wiat parut d'abord plus heureux dans sa tentative; il publia une espece de manifeste à Maidstone, dans la Province de Kent; cet écrit contenoit les griefs que l'on avoit contre les Membres du Conseil de la Reine, & contre son mariage avec un Prince Espagnol, sans dire un mot de la Religion. Le peuple vint se ranger sous les drapeaux de ce rebelle. On envoya contre lui le Duc de Norfolk, & Sir Henry Jernegan, à la tête des Gardes de la Reine, & de quelques autres troupes renforcées de 500 hommes des milices de Londres commandés par Bret: ce corps vint se poster à la vue des mutins, à Rochester, où ils avoient appuyé la tête de leur camp. Sir George Harper feignit d'abandonner leur parti, & vint dans la petite armée de Norfolk; mais il ne fit qu'y gagner secrettement Bret; & tous deux agirent si bien sur les milices de Londres, qu'ils

1554.
Conspiration de Wiat.

[*a*] Heylin, p. 33. Godwin, p. 340. [*b*] Fox, Vol. III. p. 50.

les détacherent du parti de la Reine. Ces milices se joignirent à Wiat en disant, qu'elles ne vouloient pas contribuer à forger les fers de leur Patrie. Norfolk, craignant que cet exemple ne devint contagieux, se retira immédiatement après avec le reste de ses troupes, & s'en alla se mettre à couvert à Londres (*a*).

1554.

Après cette preuve de la disposition du peuple, sur-tout des habitans de Londres, qui, pour la plûpart étoient Protestans, Wiat fut encouragé à pousser son entreprise. Il conduisit ses forces aux Fauxbourg de Southwark, d'où il fit sommer la Reine de lui remettre la Tour; de lui donner quatre Conseillers du Conseil-Privé en ôtages; &, pour assurer la liberté de la Nation, d'épouser un Anglois. Comme il trouva le Pont barricadé, & que la Cité étoit tenue en respect, il marcha à Kinston, où il passa la riviere avec 4000 hommes. Il retourna vers Londres de ce côté, espérant, d'enhardir les partisans qu'il s'y étoit faits à se déclarer pour lui; mais il eut l'imprudence de perdre tant de tems au Fauxbourg de Southwark, & dans sa marche de Kingston, que le moment décisif, dont toutes les émotions populaires dépendent, fut perdu. Il entra cependant à Westminster sans résistance; mais sa suite, voyant qu'aucune personne de marque ne le joignoit, l'abandonna insensiblement. Il fut arrêté près le Temple-Bar, par Sir Maurice Berkeley (*b*). Environ soixante & dix malheureux furent les victimes de sa rebellion : on en conduisit quatre cens la corde au col en présence de la Reine. Ils se jetterent à ses genoux, y reçurent leur grace, & furent renvoyés. On condamna, & on exécuta Wiat; comme on avoit rapporté qu'à son interrogatoire il avoit chargé Elisabeth & le Comte de Devonshire, il prit soin, sur l'échafaud même, de déclarer devant tout le peuple que ni l'un ni l'autre n'étoit entré dans sa révolte.

Le 6 Février.

La revolte est dissipée.

Elisabeth étoit traitée depuis long-tems avec beaucoup de dureté de la part de sa sœur; on sembloit saisir avec étude toutes les occasions de l'humilier, & de lui manquer d'égards.

(*a*) Heylin, p. 33. Godwin, p. 341. Stowe, p. 619. Baker, p. 318 Hollingshed, p. 1094.

(*b*) Fox, Vol. III. p. 31. Heylin, p. 34. Burnet, Vol. II. 270. Stowe, p. 621.

Elle eut ordre de se laisser préceder par la Comtesse de Lénox, 1554.
& la Duchesse de Suffolk, comme n'étant pas Princesse légitime du Sang Royal : il suffisoit d'être de ses amis pour être mal à la Cour. A mesure que son mérite acqueroit plus d'éclat, qu'il lui attachoit la jeune Noblesse, & qu'il la rendoit agréable à la Nation, à mesure aussi la Reine s'appliquoit à la persécuter. Tant de marques d'aversion l'avoient enfin réduite à se retirer à la campagne. Marie profita de la circonstance de cette révolte pour tâcher d'envelopper sa sœur dans quelques apparences suspectes ; elle l'envoya prisonniere à la Tour sous bonne garde, & ordonna qu'elle fût interrogée scrupuleusement par le Conseil. Mais la confession de mort que Wiat avoit faite publiquement, justifioit trop la jeune Princesse, pour qu'on osât user de violence contr'elle ; dailleurs elle se défendit si bien, que la Reine même se trouva dans la nécessité de lui ouvrir sa prison (*a*). On imagina enfin, pour l'exiler du Royaume, de lui proposer d'épouser le Duc de Savoye ; &, lorsqu'elle refusa ce mariage, on l'enferma à Wodestoke, où elle fut gardée étroitement. Le Comte de Devonshire aussi innocent qu'elle, fut confiné dans le Château de Fotheringay.

La rebellion de Wiat devint encore plus funeste à Jeanne Gray & à son époux, qu'à Elisabeth : la faute du Duc de Suffolk lui fut imputée ; quoique les rebelles & les mécontens semblassent fonder leurs espérances sur Elisabeth principalement, & sur le Comte de Devonshire, la Reine incapable de clémence & de générosité, avoit résolu de sacrifier toutes les personnes qui pouvoient lui causer la moindre inquiétude. Warning fut chargé de préparer l'infortunée Jeanne à la mort ; il y avoit long-tems qu'elle s'y attendoit ; son innocence & les malheurs de sa vie lui avoient appris à la prévoir sans effroi. La Reine toujours guidée par un zele persécuteur, sous prétexte d'un tendre intérêt au salut de sa victime, lui envoya des Théologiens qui la tourmenterent pour la convertir. On lui accorda même un sursis de trois jours, espérant que dans cet intervalle ils parviendroient à

(*a*) Godvin, p. 343. Burnet, Vol. II. p. 273. Fox, Vol. III. p. 99. & 105. | Mém. de Strype, Vol. III. p. 85.

1554. la persuader. Jeanne eut assez de présence d'esprit dans ces tristes circonstances, non-seulement pour défendre sa Religion par tous les argumens qu'on employoit alors, mais encore pour écrire une Lettre en Grec à sa sœur (a), elle y joignit une copie des Ecritures dans cette Langue, & l'exhorta à conserver une constance égale dans toutes les situations où la fortune pourroit la placer. Le jour marqué pour l'exécution de Jeanne, son époux, le Lord Guilford, demanda ardemment à la voir, mais elle eut le courage de refuser cette douloureuse entrevue. Elle lui manda que la tendresse de leurs derniers adieux amolliroit trop leurs ames dans un moment où elles avoient besoin l'une & l'autre de toutes leurs forces. » Notre séparation, ajoutoit-elle, durera » moins qu'un éclair; nous allons nous rejoindre l'un à l'autre » dans des lieux où nos cœurs seront réunis pour toujours; » & où la mort, les revers, & les infortunes ne troubleront » plus notre éternelle félicité (b) ».

Le 12 Février.

On avoit décidé de faire exécuter Jeanne, & son époux, au même instant, & sur le même échafaud. Mais le Conseil craignit la sensation que cette scene feroit sur le peuple; il étoit à craindre qu'il ne vît pas sans trouble tant de beauté, de jeunesse & d'innocence, décorée d'une naissance illustre, périr sous le fer d'un bourreau. Les ordres furent changés, & on fit décapiter Jeanne Gray dans la Jurisdiction de la Tour. Elle vit passer Guilford que l'on conduisoit au supplice, & lui donna quelques marques d'affection par sa fenêtre. Elle attendit ensuite tranquillement l'heure où elle devoit subir le même sort. Elle vit bien-tôt repasser dans un char sanglant le corps de son époux. On lui apprit qu'il étoit mort avec beacoup de fermeté. Ce récit parut redoubler la sienne, jusqu'à lui faire soutenir un spectacle si touchant & si cruel. Sir John Gage, Gouverneur de la Tour, la supplia, en la conduisant au lieu de son exécution, de lui donner quelque bagatelle, qu'il pût conserver toute sa vie, comme la chose du monde la plus précieuse, dès qu'il la tiendroit de sa main. Elle lui donna ses tablettes, où elle venoit précisément d'écrire trois maximes, que l'aspect du cadavre de son époux lui avoit

Exécution de Jeanne Gray.

(a) Fox, Vol. III. p. 35. Heylin, p. 166. (b) Heylin, p. 167. Baker, p. 319.

avoit inspirées, l'une en Grec, l'autre en Latin, & la troisieme en Anglois (*a*). Le sens étoit que la justice humaine 1554.
s'étoit exercée contre son corps; mais que la miséricorde divine seroit favorable à son ame; que si sa faute méritoit un châtiment sévere, du moins sa jeunesse & son inexpérience étoient son excuse; enfin qu'elle espéroit que Dieu & la postérité lui feroient grace. Lorsqu'elle fut sur l'échafaud, elle fit un discours pathétique aux spectateurs; la douceur de son caractere s'y peignit d'une maniere attendrissante : elle la poussa jusqu'à ne reprocher son malheur qu'à elle-même, sans laisser échapper une plainte sur la rigueur dont elle étoit traitée. Elle dit que son crime étoit moins d'avoir porté une main téméraire sur la Couronne, que de ne l'avoir pas rejettée assez constamment; qu'elle s'étoit rendue coupable, moins par ambition, que par respect pour ses parens, auxquels on lui avoit appris qu'elle devoit obéir; qu'elle se soumettoit volontiers à la mort, comme à la seule satisfaction qu'elle pût faire alors à la Majesté du Trône; qu'envain l'atteinte qu'elle avoit donnée aux Loix de l'Etat sembloit être excusée par l'autorité qui l'avoit forcée d'agir; qu'elle vouloit prouver, par sa résignation à son arrêt, le desir sincere d'expier une faute qu'un excès de piété filiale lui avoit fait commettre; qu'elle étoit punie avec justice pour avoir été l'instrument, quoiqu'involontaire de l'ambition d'autrui; qu'elle espéroit que l'histoire de sa vie auroit l'utilité de montrer que la pureté des intentions ne justifioit nullement les crimes de fait, sur-tout lorsque ces crimes tendoient en quelque sorte à nuire au bien public. Après avoir dit ces mots, elle se fit deshabiller par ses femmes, & tendit le col au Bourreau avec une contenance calme & assurée (*b*). Le Duc de Suffolk fut jugé, condamné & exécuté immédiatement après elle. Il auroit excité plus de compassion, si sa témérité n'eut pas causé la mort tragique & prématurée d'une fille si intéressante. Le Lord Thomas Gray paya aussi de sa vie l'imprudence d'être entré dans cette intrigue. Sir Nicolas Throcmorton fut jugé, à Guildhal; mais, comme il n'y avoit point

(*a*) Heylin, p. 167.
(*b*) Heylin, p. 167. Fox, Vol. III. p. 36 & 37. Hollingshed, p. 1099.

1554. de preuves qu'il eût eu part à la Conspiration, & qu'il se défendît très-habilement, il fut absous par les Jurés. La Reine, furieuse de ce changement qui trahissoit sa haine, au lieu de relâcher l'accusé, comme la Loi l'exigeoit, le retint prisonnier à la Tour pendant plusieurs années. Le ressentiment de cette Princesse n'en resta pas à cette injustice; le Conseil manda les Jurés; les envoya tous en prison, & leur fit payer une amende, à quelques-uns, de mille livres, & à quelques autres, de deux mille (a). Cette violence contre des Juges devint fatale à plus d'un accusé; entr'autres à Sir John Trocmorton, frere de Sir Nicolas; il fut condamné sur d'aussi foibles présomptions que celles qu'on avoit rejettées d'abord. Marie remplit la Tour & toutes les prisons de ceux d'entre les Grands & la Noblesse, que l'affection du peuple pour eux, plutôt que l'apparence d'aucun crime lui rendoit suspect. Elle s'apperçut qu'elle étoit devenue odieuse à la Nation par tant d'actes de cruautés. Pour n'en avoir rien à craindre, & la mettre hors d'état de lui résister, elle ordonna une revue générale; enjoignit à ses Commissaires d'enlever les armes, & les fit déposer dans différens Forts ou Châteaux.

Quoique l'administration fût universellement détestée, l'autorité de la Reine s'étoit si fort accrue depuis qu'elle avoit éteint la révolte de Wiat, que le ministere comptoit sur l'entiere docilité du nouveau Parlement qu'on avoit convoqué. Dans la vue de s'assurer encore mieux de son obéissance, l'Empereur avoit emprunté au moins 400000 livres, qu'il envoya en Angleterre pour être distribués en présens & en pensions parmi les membres de ce corps; maniere de corrompre, dont jusque-là il n'y avoit point eu d'exemple dans le Royaume. Néanmoins, pour ne pas inquietter le public au sujet des terres dont on avoit dépouillé les Ecclésiastiques, la Reine, malgré sa dévotion, reprit son titre légal de supreme chef de l'Eglise, qu'elle avoit quitté trois mois auparavant. Gardiner ouvrit la séance par un discours dans lequel il établit le droit héréditaire de Marie à la Couronne, & celui de se choisir un Epoux. Il vanta l'usage qu'elle avoit

[a] Fox, Vol. III. p. 99. Stowe, p. 624. Baker, p. 320. Hollingshed, p. 1104. 1121. Strype, Vol. III. p. 120.

fait de ce droit, en préférant un ancien allié, descendu de la maison de Bourgogne; il fit observer qu'il ne restoit plus rien de la postérité de Henry VIII, que la Reine & Elisabeth: il ajouta que, pour prévenir les inconvéniens qui resulteroient du choc des différens compétiteurs, il étoit nécessaire d'autoriser la Reine par une loi, à disposer de la Couronne, & à nommer son successeur; pouvoir, disoit-il, qui ne devoit pas être regardé comme une chose nouvelle en Angleterre, puisqu'autrefois Henry VIII en avoit été revêtu (a). 1554.

Le Parlement étoit fort disposé à se prêter a tout ce qui pourroit plaire à la Reine; mais, lorsqu'il sentit qu'il s'agissoit d'exposer à ce point de liberté, l'indépendance & le bonheur de la Nation, il ne fut pas possible de l'y résoudre. Il vit à la fois, & l'aversion que Marie avoit pour Elisabeth, & son extrême attachement à la maison d'Autriche; il savoit que sa dévotion mal entendue sacrifieroit les loix de l'équité, & l'intérêt National au rétablissement de la Religion Catholique: il remarqua, que Gardiner, dans son discours, avoit soigneusement évité de donner à Elisabeth le titre de sœur de la Reine, d'où il infera que le dessein étoit pris d'exclure cette Princesse de la succession, comme bâtarde: il prévoyoit que, si Marie étoit revêtue du pouvoir que l'on sollicitoit en sa faveur, son testament appelleroit Philippes au Trône, & par-là réduiroit, pour toujours, l'Angleterre à n'être qu'une Province d'Espagne: il ne fut que plus allarmé de ce projet, lorsqu'il entendit établir que Philippes descendoit de la maison de Lancastre; & qu'on tendoit ainsi à le représenter comme l'unique & véritable héritier du Trône, par le droit du sang.

Le Parlement, en garde contre ce danger, résolut de se tenir à une certaine distance du précipice qui s'ouvroit devant lui. Il ne put éviter de ratifier les articles du mariage (b) de la Reine; on les avoit dressés d'une maniere trop favorable à l'Angleterre pour qu'il s'y refusât; mais il ne voulut jamais se prêter à passer une loi telle que le Chancelier l'avoit demandée, il n'eut même pas la complaisance de déclarer cri-

(a) Carte, Vol. III. p. 310. de l'Ambassade de Noailles. (b) Mar. Parlem. 2. cap. 2.

minel de haute trahison quiconque imagineroit, ou tenteroit
1554. la mort de l'Epoux de la Reine, tandis qu'elle seroit en vie : un Bill introduit à cet effet fut rejetté à la premiere lecture. Mais, pour couper efficacement la racine aux espérances que Philippes pouvoit avoir de regner en Angleterre. Le Parlement passa une loi, où il fut spécifié » que la Reine, jouiroit » seule de la Couronne & de la Souveraineté sur son Royaume, dans toute l'étendue des prééminences, dignités & » droits qui en pouvoient dépendre, aussi-bien après son » mariage qu'auparavant ; qu'aucun titre ou droit n'en ré» sulteroit pour le Prince d'Espagne, soit comme le possédant » par la faveur du peuple, soit de quelqu'autre maniere que » ce pût être (*a*) ».

Le Parlement rétablit ensuite l'Evêché de Durham, que le dernier Parlement, tenu sous Edouard, avoit supprimé (*b*). La Reine avoit déja, de sa propre autorité, mis Tonstal en possession de ce siege : mais, quoiqu'alors il fût ordinaire à la Couronne d'affecter un pouvoir qui sembleroit entiérement législatif, on regarda toujours comme plus sûr de se procurer la sanction du Parlement. On présenta des Bills pour supprimer les opinions erronées contenues dans les livres, & pour remettre en vigueur la loi des six articles, & celles pui sévissoient contre les Lollards, contre les hérésies quelconques & contre les prédications hétérodoxes ; mais aucun de ces Bills ne passa dans les deux Chambres. Ce qui prouve que le Parlement se tenoit sur la réserve jusques dans les relâchemens qu'il se permettoit à l'égard de la religion. Objet sur lequel il avoit été le moins scrupuleux. La Reine, voyant qu'il ne vouloit pas seconder tous ses desseins, prit le parti de le dissoudre pour finir la session.

Le 5 Mai. Marie n'étoit plus capable alors de penser à une autre chose qu'à la réception de Dom Philippes, sur l'arrivée duquel on comptoit à toute heure. Cette Princesse ayant vécu plusieurs années dans une sorte de retraite assez austere, & sans espoir de quitter le célibat, l'image d'un autre état l'avoit enflammée pour le jeune Epoux qu'elle n'avoit jamais vu ; elle attendoit si impatiemment la conclusion de son mariage,

(*a*) Ibid. cap. 1. (*b*) ibid. cap. 3.

que le moindre obstacle étoit pour elle une source d'inquiétude & de chagrin (a). Elle attribuoit la lenteur de la marche de Philippes à son peu dimpatience. Elle en pouvoit cacher son dépit de ce qu'en lui apportant un Royaume en dot, il l'avoit cependant négligée jusqu'à ne lui pas écrire une seule lettre particuliere. Sa passion sembloit s'irriter encore par les froideurs de ce Prince ; lorsqu'elle voyoit l'extrême répugnance de ses sujets pour ce mariage, l'objet de ses vœux les plus ardens, elle haïssoit toute la Nation Angloise. Elle avoit fait équiper une escadre que le Lord Effingham devoit commander pour aller prendre Philippes en Espagne, où il résidoit, & l'escorter jusqu'en Angleterre. Mais l'Amiral avertit cette Princesse que les Matelots marquoient si hautement leur indignation, qu'il ne feroit pas sûr pour son Epoux de se confier entre leurs mains, & elle donna l'ordre de les congédier. Cet incident lui fit craindre que la Flotte Françoise, qui étoit alors maîtresse de la Mer, ne prît le Vaisseau que Philippes montoit ; chaque bruit populaire, chaque bouffée de vent la jettoit dans un effroi qui tenoit d'un état convulsif : sa santé, & même sa raison furent alterées par cet excès d'impatience ; elle se fit encore de nouveaux sujets d'allarmes ; en réfléchissant que sa personne flétrie par le tems & par la maladie inspireroit peut-être du dégoût pour elle ; son miroir ne confirmoit que trop cette appréhension ; & lorsqu'elle considéroit la décadence de ses charmes, elle ne savoit plus si elle devoit desirer ou craindre l'arrivée de son futur Epoux. 1554.

A la fin ce moment tant souhaité arriva ; on apporta la nouvelle que Philippes étoit débarqué à Southampton (b). Peu de jours après la Reine & ce Prince furent mariés à Westminster : ils firent ensuite une entrée pompeuse à Londres, où ce Prince étala avec beaucoup d'ostentation les richesses qu'il apportoit. La Reine le conduisit au Palais de Windsor,

Le 19 Juillet, Philippes arrive en Angleterre.

[a] Strype, Vol. III. p. 125.

[b] Fox, Vol. III. p. 99. Heylin, p. 39. Burnet, Vol. 3. p. 392. Godwin, p. 345. Sir William Monson, p. 225. rapporte que l'Amiral Anglois tira sur la Flotte Espagnole lorsque Philippes étoit encore sur son bord, parce qu'elle n'avoit pas baissé le perroquet, comme une marque de déférence dûe à la Flotte Angloise dans le Canal ; conduite très-vigoureuse & très-différente de l'esprit qui regnoit dans ces tems-là.

1554. où ils fixerent leur résidence. La conduite de Philippes étoit mal entendue pour ramener les Anglois des préventions qu'ils avoient prises contre lui. Il leur parut fier & réservé dans ses manieres, ne prenant pas garde aux hommages que les plus grands Seigneurs du Royaume lui rendoient, & si concentré dans l'exacte observation des formes & de l'étiquette, qu'il en étoit presqu'inaccessible (*b*) : mais cet amour du cérémonial le rendoit plus agréable à la Reine, en ce qu'elle le possedoit plus souvent en liberté ; sa passion pour lui auroit été gênée par la présence de la Cour ; elle soutenoit à peine celle d'un tiers ; la plus courte absence de cet Epoux adoré étoit un supplice pour Marie ; &, lorsqu'il disoit quelque chose d'obligeant à une femme, elle ne pouvoit cacher les marques de sa jalousie & de son ressentiment.

La Reine s'apperçut bien-tôt que la passion dominante de Philippes étoit l'ambition, & que le seul moyen de lui plaire & de le rendre heureux étoit de lui soumettre l'Angleterre. L'intérêt & la liberté de la Nation ne balançoient seulement pas, dans le cœur de cette Princesse, la satisfaction de les sacrifier au bonheur de son insatiable Epoux. Elle convoqua un nouveau Parlement dans l'espoir qu'il concoureroit à ses vues ; &, pour s'assurer mieux des membres qui le composeroient, elle imita l'exemple qu'on lui avoit donné, sous le regne précedent, en écrivant des lettres circulaires, pour influer sur les élections des représentans (*a*). Le zele des Catholiques, l'or de l'Espagne, le pouvoir de la prérogative, le découragement de la Noblesse, & sur-tout de la Noblesse Protestante, seconderent les intrigues de Gardiner, & lui procurerent une Chambre des Communes telle qu'elle pouvoit la desirer. On pensa même, d'après les dispositions où la Nation parut être, que dans cette convocation, Marie pouvoit omettre son titre de *suprême chef de l'Eglise*, quoiqu'annexé inséparablement à la Couronne d'Angleterre par une loi positive (*c*). Le Cardinal Pole étoit arrivé en Flandres, revêtu du pouvoir de Légat du Pape ; pour favoriser son retour en

[*a*] Baker, 320.
[*b*] Mém. de Cranm. p. 344. Mém. Eccl. de Strype, p. 154 & 155.
[*c*] Burnet, Vol. 2. p. 291. Strype, Vol. III. p. 155.

Angleterre, le Parlement révoqua l'acte de proscription, qui avoit été prononcé contre lui autrefois, & réhabilita ce Prélat. La Reine, le dispensant aussi de l'ancien statut des proviseurs, lui permit de remplir sa légation. Le Cardinal vint à Londres. Après avoir eu sa premiere audience du Roi & de la Reine, il envoya inviter le Parlement à se réconcilier lui & le Royaume avec le Siege Apostolique, duquel ils avoient été si long-tems & si malheureusement séparés. Cette invitation fut bien reçue : les deux Chambres présenterent une adresse à Philippes & à Marie contenant l'aveu du crime énorme qu'elles avoient commis en se séparant de la véritable Eglise; les marques de leur sincere repentir ; la ferme résolution d'abroger toutes les loix promulguées contre l'Eglise de Rome; & la priere à leurs Majestés heureusement garanties de ce schisme horrible, de les protéger auprès du Saint Pere pour obtenir l'absolution & l'oubli de leur infidélité (*a*). On leur accorda volontiers leur requête. Le Légat, au nom de Sa Sainteté, donna l'absolution au Parlement & au Royaume, leva toutes les censures, & les reçut de nouveau dans le giron de l'Eglise. Jules III, alors Pape, s'écria, quand il fut instruit de ce qui s'étoit passé, que son bonheur étoit sans exemple, de recevoir des remerciemens des Anglois pour leur avoir accordé, ce qu'il devroit les remercier d'avoir reçu (*b*).

1554.

Malgré le zele ardent qui enflammoit alors les esprits pour ou contre ce que les Protestans appelloient le Papisme, l'objet le plus intéressant pour les grands Seigneurs, & pour la Noblesse, étoit toujours la conservation de leur argent & de leurs terres. Ils ne vouloient conclure aucun accommodement avec la Cour de Rome sans avoir des paroles positives du Pape & de la Reine, qu'on ne les dépouilleroit jamais des biens Ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés. Ils exigerent donc l'assurance que les Abbayes & les terres de l'Eglise resteroient à leurs propriétaires actuels (*c*). Mais le Parlement ne se fia pas encore à ces promesses; il prit soin, dans la loi même (*d*) par laquelle il revoquoit tout ce qui avoit été statué

(*a*) Fox, Vol. III. p. 3 Heylin, p. 42. Burnet, Vol. II. p. 294. Godwin, p. 247.

(*b*) Fra-Paolo, Liv. V.

(*c*) Heylin, p. 41.

(*d*) 1. 11, Phil. & Mar. c. 8.

précédemment contre l'autorité du Pape, d'inserer la clause,
1554. que les mariages célébrés pendant le schisme resteroient valides ; que les bénéficiers conserveroient les bénéfices dont ils étoient pourvus ; & que les propriétaires des terres de l'Eglise n'auroient à craindre ni recherches, ni censures Ecclésiastiques. La convocation attentive à prendre aussi les mêmes sûretés à cet égard, présenta une requête pour les obtenir. (*a*). Le Légat, au nom de son maître, ratifia toutes ces conventions. Il parut alors qu'en dépit des efforts de la Reine & du Roi, le Souverain Pontificat avoit totalement perdu sa puissance, & que des barrieres inébranlables étoient opposées à son rétablissement. Car, quoique la jurisdiction spirituelle fût rendue aux Ecclésiastiques, leurs possessions, baze importante de leur autorité, étoient irrévocablement perdus pour eux. Le Roi & la Reine même, si puissans, si absolus, & si dévots qu'ils fussent, ne purent reconquerir à l'Eglise les biens dont elle avoit joui autrefois. On ne laissa d'autres expédiens au Clergé pour s'enrichir, que ceux qu'il avoit mis jadis en usage ; mais auxquels il avoit fallu des tems d'ignorance, de barbarie & de superstition pour qu'ils eussent leur effet sur le genre humain (*b*).

Les membres du Parlement, ayant mis leur fortune à couvert, marquerent plus d'indifférence pour les intérêts de la religion, & même pour la sûreté personnelle de leurs concitoyens. Ils remirent en vigueur les anciennes loix sanguinaires contre les hérétiques (*c*) ; loix odieuses, qui avoient été rejettées par le premier Parlement qui s'étoit tenu sous ce regne.

(*a*) Heylin, p. 43. 1. & 2. Phil. & Mar. c. 8. Strype, Vol. III. p. 159.

(*b*) Le Pape n'avoit d'abord donné pouvoir de transiger, au Cardinal Pole, que sur l'article des Annates. Mais, étant instruit du danger où il feroit de tout perdre, s'il vouloit s'opiniâtrer à exiger la restitution des terres, il étendit les pouvoirs du Cardinal, jusqu'à en assurer la propriété aux nouveaux possesseurs. Il y avoit seulement une clause dans ces pouvoirs, qui donna lieu à quelques réflexions : le Pape exceptoit les cas qui paroitroient assez importans au Cardinal pour mériter d'être communiqués au saint Siege. Mais Pole n'en excepta aucun, & confirma la possession de toutes les terres de l'Eglise à ceux qui en étoient saisis comme sa Commission lui en laissoit la liberté. Voyez les mélanges d'Harleyan, Vol. VII. p. 264. & 266. Il est vrai que quelques Conciles ont décidé que le Pape même excédoit ses pouvoirs en souscrivant à l'aliénation de tous les biens de l'Eglise. Ainsi le Pape pouvoit, en conséquence de cette décision, confirmer ou retracter à son gré, les concessions du Cardinal.

(*c*) 1. & 2. Phil. & Mar. c. 6.

regne. Ils passerent encore plusieurs loix contre les discours & les bruits (*a*) séditieux; ils déclarerent enfin qu'imaginer, ou tenter la mort de Philippes pendant la vie de la Reine, seroit un crime de trahison (*b*). Jusqu'alors chaque Parlement s'étoit laissé entraîner à faire un pas de plus que son prédécesseur vers le but de la Cour; mais aucun d'eux n'avoit entierement perdu toute considération pour l'intérêt National. La haine pour les Espagnols, & le soupçon des vues de Philippes, conservoient toujours leur premier ascendant sur les esprits. Envain la Reine redoubla ses efforts pour faire déclarer son Epoux, héritier présomptif de la Couronne, & pour faire remettre l'administration entre ses mains. Son espoir fut trahi, jusqu'à ne pouvoir même amener le Parlement à consentir que ce Prince fût couronné (*c*). Toutes les tentatives, pour obtenir des subsides de la Chambre des Communes, dans l'intention de soutenir l'Empereur dans sa guerre contre la France n'eurent pas plus de succès. La jalousie & l'animosité naturelle des Anglois pour cette Nation sembloit alors avoir totalement changé d'objet, & ne se diriger que contre l'Espagne. Philippes, convaincu des préventions défavorables que l'on avoit prises sur son compte, tâcaha de gagner la faveur du peuple, en procurant l'élargissement de plusieurs prisonniers de distinction. Le Lord Henry Dudley, Sir Georges Harper, Sir Nicolas Throcmotton, Sir Edmond Warner, Sir William Saint Lo, Sir Nicolas Arnold, Harrington & Tremaine sortirent de la prison, où ils avoient été retenus pour s'être rendus suspects ou désagréables à la Cour. (*d*). Mais rien ne toucha davantage la Nation que l'intérêt qu'il parut prendre à la Princesse Elisabeth. Il employa son crédit pour la soustraire aux mauvais traitemens qu'elle recevoit, ou qu'elle pouvoit craindre des dispositions de sa sœur à son égard; & lui fit rendre la liberté. Cette conduite n'étoit cependant pas l'effet d'un sentiment généreux; Philippes en étoit incapable. Ce ne fut qu'un rafinement de sa politique: il prévit que si l'on

1554.

(*a*) Ibid c. 39.
(*b*) 1. & 2. Phil. & Mar. c. 10.
(*c*) Godwin, p. 548. Baker, p. 322.
(*d*) Heylin, p. 39. Burnet, Vol. II. p. 287. Stowe, p. 626.

Il arriva une affaire remarquable pendant cette session, qu'il ne faut pas passer sous silence. Plusieurs membres de la Chambre-Basse, mécontens de la conduite du Parlement, mais ne se trouvant pas assez forts pour s'y opposer efficacement firent schisme avec leur Chambre, pour montrer qu'ils en désapprouvoient les opérations. Ils furent cités au banc du Roi pour cette résistance, après la dissolution du Parlement: six d'entr'eux se soumirent à la clémence de la Cour & payerent une amende: le reste se défendit; & la Reine mourut avant que l'affaire fût terminée. A juger de cette assignation à comparoître au banc du Roi, par les prétentions précédentes de la Chambre des Communes, & même par les vrais principes d'un gouvernement libre, cette démarche des Ministres de la Reine étoit un attentat aux privileges de la Nation. Mais on en prit peu d'ombrage alors; & jamais aucune Chambre des Communes, qui siégea encore après celle-ci, sous ce regne, n'en demanda raison.

1555. 16 Janvier.



CHAPITRE II.

Raison pour & contre la tolérance ; Perfécution ; Assemblée du Parlement ; Extorsions de la Reine ; Abdication de l'Empereur ; Exécution de Cranmer ; Guerre avec la France ; Bataille de Saint Quentin ; Prise de Calais par les François ; Affaires d'Ecosse ; Mariage du Dauphin & de la Reine d'Ecosse ; Assemblée du Parlement ; Mort de Marie.

1555. LE succès de la conduite adroite & prudente de Gardiner avec le Parlement faisoit le plus grand honneur à l'habileté de ce Prélat. Avoir su engager le Conseil national même à donner son approbation à l'alliance avec l'Espagne, & au rétablissement de la religion Catholique, deux points sur lesquels on connoissoit sa répugnance, paroissoit être le chef-d'œuvre de la sagesse & de la politique. On avoit enfin une si haute idée de sa capacité, que dans le Conseil de la Reine, les avis de Gardiner n'étoient plus reçus que comme des oracles. Son autorité, toujours grande dans son parti, bien-tôt ne voulut plus souffrir de contradiction. Le Cardinal Pole lui-même, quoique plus aimé par ses vertus & sa candeur; quoiqu'au-dessus de lui par son rang & par sa naissance, influoit beaucoup moins dans les délibérations sur les affaires publiques. On respectoit son savoir, sa piété, son humanité; mais on le regardoit plutôt comme un bon homme, que comme un grand Ministre. Ces deux Prélats discuterent longtems devant la Reine & le Conseil, cette importante question, si l'on exécuteroit les loix rétablies contre les hérétiques; ou si l'on ne s'en serviroit que comme d'un frein terrible qu'il falloit leur montrer pour effrayer leur audace. Pole étoit attaché de bonne foi à ses principes de religion : quoique la modération de son caractere l'eût rendu suspect à Rome de quelque pente vers le Luthéranisme, il tenoit fermement à la doctrine Catholique; il pensoit même

qu'aucune considération humaine ne devoit entrer en balance avec un intérêt si sacré. Gardiner au contraire avoit toujours fait plier sa religion au soin de sa fortune & de sa sûreté. Les complaisances sans bornes qu'il avoit eues pour les volontés de Henry prouvoient assez sa façon de penser. Il étoit clair que s'il n'eût pas été poussé à la derniere extrêmité sous la minorité d'Edouard, il auroit acquiescé sans efforts à la Théologie nouvelle. Tels étoient les caracteres très-connus de ces deux célebres Ministres ; cependant ils donnerent la preuve de l'Empire que le caractere prend sur l'opinion. Pole, né doux & paisible penchoit à la tolérance pour des gens dont il blâmoit sincerement les dogmes erronés ; Gardiner, d'une humeur naturellement sévere, penchoit à la persécution, pour soutenir une religion, qu'au fond de son cœur il considéroit avec indifférence (*a*). Cette question sur la conduite publique étoit de la plus grande importance. Dès qu'elle fut l'objet des délibérations du Conseil, elle devint bien-tôt celui des discours de toute la Nation. Nous parcourerons en peu de mots les principes sur lesquels chaque parti établissoit son systême de police ; & nous rendrons compte des raisons qui furent alléguées pour & contre la tolérance, sujet qui a toujours été, & qui sera toujours fort débattu. 1555.

Raisons pour & contre la tolérance.

La méthode de presécuter, disoient les défenseurs de l'opinion de Pole, est le scandale de toute religion. Les disputes Théologiques si aigres, si violentes, loin d'être une preuve de la conviction des Argumentateurs, est au contraire une preuve qu'ils ne sont pas intimement persuadés de ce qu'ils soutiennent, & que ces matieres sublimes sont au-dessus de leur intelligence : les Disputeurs les plus emportés, les plus révoltés de la contradiction sur tout autre sujet, sont doux & modérés en comparaison des Théologiens controversistes. Lorsqu'un homme a pu s'affermir une fois dans son sentiment par son savoir & ses recherches, il regarde plutôt avec pitié qu'avec colere les erreurs & les objections des autres. Mais, lorsqu'un zele mal entendu anime un homme à défendre ce qu'il ne peut concevoir avec clarté, ni croire avec certitude, sa foi imaginaire se trouve heurtée de la résistance, même

(*a*) Heylin p. 47.

d'un simple doute qu'on lui oppose. Il exale son impatience
1555. contre ses antagonistes, parce que l'impatience est le résultat ordinaire de cet état désagréable de l'entendement, & de l'ame. Les entousiastes de cette espece saisissent aisément le premier prétexte de représenter leurs adversaires comme des impies & des profanes ; s'ils peuvent trouver alors un moyen de colorer leur violence, en l'alliant aux intérêts du Gouvernement Civil, leur vengeance & leur ressentiment ne connoissent plus de digues. Il est certain qu'il n'est point d'entreprise plus vaine & plus dangereuse que celle de fonder des persécutions sur des maximes de politique ; ou de vouloir établir la paix, en forçant les esprits à une uniformité d'opinion sur les questions, qui, de toutes, sont les moins assujetties à l'examen de la raison humaine. L'empire universel qu'un systême de religion commence quelquefois par s'acquerir, ne peut être dû, dans ces premiers momens, qu'à l'ignorance stupide & grossiere, qui aveugle le peuple avant qu'il se soit permis des recherches & des spéculations métaphisiques. Le seul moyen d'entretenir cette précieuse uniformité que l'on désire avec tant de passion, seroit d'éteindre toute curiosité, & d'empêcher qu'on ne s'éclairât dans les sciences & dans les lettres. Il ne paroît pas difficile, à la vérité, de réprimer, par une prompte sévérité, les premiers commencemens des controverses ; mais, d'un autre côté, cette politique expose pour toujours le peuple aux ridicules terreurs que la superstition produit, & le Magistrat aux usurpations des Ecclésiastiques. D'ailleurs elle rend les hommes si délicats, si foibles, qu'ils ne peuvent plus supporter la moindre contradiction & qu'ils payent quelquefois bien cher la fausse tranquillité dont on les a laissé jouir. Les corps s'exténuent par un régime trop minutieux, & deviennent incapables de soutenir les accidens auxquels l'humanité est sujette ; il en est de même d'un peuple qui n'avoit point imaginé que ses principes de religion pussent être contestés ; il est perdu s'il arrive quelques événemens, & de tels événemens sont communs, qui produisent de la division dans son Clergé, & donnent lieu à quelques différences dans la doctrine. Quelque chose que l'on puisse dire en faveur de l'utilité de persécuter, pour

étouffer les héresies dès leur enfance, on ne peut justifier par aucun argument solide, l'abus d'étendre cette sévérité sur la multitude, & de vouloir extirper par des peines capitales une opinion qui s'est une fois répandue parmi des gens de tous rangs & de tous états. Indépendamment de la barbarie d'une telle entreprise, elle manque ordinairement son objet; elle ne sert même qu'à rendre les persécutés plus opiniâtres dans leur doctrine, & à multiplier le nombre de leurs prosélites. La crainte de la mort, des tourmens, des persécutions, jette une certaine mélancolie atrabilaire dans l'ame des sectaires, qui porte leur zele jusqu'au fanatisme. L'expectative des récompenses éternelles que l'on rapproche ainsi de leur imagination allumée, l'emporte bien-tôt sur la terreur des châtimens temporels: la gloire du martyre en irrite la soif, sur-tout parmi les Directeurs & les Prédicateurs: enfin par-tout où l'animosité est aiguisée par l'oppression, on passe volontiers de la haine des tyrans, à la haine plus violente encore de leur doctrine. Les spectateurs, émus de compassion pour les prétendus martyrs, se laissent séduire à l'aspect de leur courage, & adoptent des principes qui inspirent une constance surnaturelle. Qu'on ouvre au contraire la porte à la tolérance, les haines mutuelles entre les sectaires s'amortissent; leur attachement à leur religion particuliere s'affoiblit; les occupations & les plaisirs ordinaires de la vie, succedent à l'âpreté des disputes; & le même homme qui auroit bravé le fer & le feu plutôt que d'abjurer sa croyance, y renonce au plus leger appas de fortune ou d'avancement; & même sous la seule & frivole espérance de se mettre à la mode en changeant d'opinion. Si l'on pouvoit admettre quelqu'exception à cette maxime générale en faveur de la tolérance, ce seroit à l'égard d'une Théologie tout-à-fait nouvelle, apportée d'un pays étranger, sans aucun rapport avec l'ancienne religion de l'état où l'on voudroit l'introduire, & que l'on pourroit déraciner d'un seul coup sans en laisser la moindre semence qui pût fructifier dans la suite. Mais, comme cette exception emporteroit l'apologie des anciennes persécutions que les Payens exercerent contre les Chrétiens; comme elle justifieroit même l'extirpation du Christianisme à

1555.

la Chine & au Japon, une conséquence si détestable doit
1555. certainement la faire ensevelir dans un silence éternel.

Quoique ces argumens paroissent sans réplique, la subtilité de l'esprit humain sut en fournir à Gardinier & aux autres ennemis de la tolérance pour appuyer leurs sentimens. Le droit de liberté de conscience, disoient-ils, se fonde sur l'impiété la plus sensible; il suppose tant d'égalité entre les religions, & tant d'obscurités dans leurs doctrines, que l'Eglise & le Magistrat Civil ne peuvent distinguer, avec certitude, les paroles de Dieu d'avec les fictions de l'imagination des hommes. L'Etre suprême a révélé des vérités au genre humain, & ce n'a point été sans lui donner une regle sûre, par laquelle il fût en état de les reconnoître. Un Prince instruit, & qui permet que ces vérités saintes soient perverties, ou souillées, est infiniment plus coupable, que s'il donnoit permission de vendre du pain empoisonné à ses Sujets. Il est vrai que la persécution paroît plus propre à faire des hypocrites que des convertis; mais l'expérience nous apprend que souvent l'hypocrisie se tourne en piété véritable; les enfans, du moins, ignorent la dissimulation de leurs parens, & ont le bonheur d'être élevés dans des opinions orthodoxes. Il est absurde d'opposer à ses considérations, d'une importance inexprimable, l'intérêt frivole & temporel de la société civile. Si même on approfondissoit cette matiere, on se convaincroit que cet argument, en faveur de la tolérance, n'est pas un principe aussi certain, aussi universel qu'on le prétend. Lorsque plusieurs sectes s'élevent, dont chacune a pour axiome fondamental de se détester, de s'abhorrer, de se damner, de se détruire réciproquement, quel autre choix reste-t-il au Magistrat, que de prendre le parti de rendre l'une d'elles entierement dominante, & de rétablir au moins pour quelque tems, la tranquillité publique? Le corps politique étant malade ici, ne doit pas être traité comme s'il étoit en pleine vigueur. Une neutralité affectée dans le Souverain, ou même une froide préférence, ne serviroit qu'à nourrir les espérances de toutes les sectes, & sur-tout de leur animosité. Loin de tolerer la Religion de leurs ancêtres, les Protestans la regardoient comme une idolâtrie impie & détestable. Pendant la derniere

derniere minorité, tems où ils étoient les maîtres, ils ont puni sévérement, quoique ce ne fût pas de peines capitales, tous ceux qui persévéroient dans le culte Catholique, & même tous ceux qui simplement s'abstenoient de leurs rits & de leurs Sacremens profanes. Nous ne manquons pas d'exemples des efforts qu'ils ont faits, pour affermir une orthodoxie imaginaire par les exécutions les plus rigoureuses : Calvin a fait brûler Servet à Geneve : Cranmer a traité de même les Ariens & les Anabaptistes : s'il est une espece de persécution qu'il faille admettre, la plus sanglante, la plus violente doit être certainement la plus louable, en ce qu'elle est la plus efficace. Les emprisonnemens, les amendes, les confiscations, le fouet, ne font qu'aigrir les Sectaires sans les dompter : mais le feu, la roue & la potence, exterminent promptement les plus mutins, & soumettent le reste à obéir & à se taire. 1555.

Les raisons de Gardiner, se conciliant davantage avec le cagotisme cruel de Marie & de Philippes, furent aussi les mieux reçues. La tolérance fut rejettée, quoique Pole, à ce qu'on assure (*a*), n'eût parlé que conformément aux avis mêmes de l'Empereur, qui avoit recommandé à sa bru de ne point employer la violence contre les Protestans. Il s'offrit, dit-on, pour exemple, en lui avouant qu'après avoir passé sa vie à tâcher d'extirper l'hérésie par les châtimens, il n'avoit réussi qu'à jetter le trouble dans ses Etats. On se détermina donc à exécuter les Loix, contre la Religion Réformée, dans toute leur rigueur. Bien-tôt l'Angleterre devint le théâtre des scenes les plus horribles. Tant de cruautés rendirent pour toujours la Religion Catholique un objet d'exécration générale. Elles prouverent seulement qu'il n'est point de vengeances & de barbaries atroces, que la dépravation humaine ne puisse couvrir du manteau de la Religion.

Les Persécuteurs commencerent à se signaler sur Roger, Chanoine de Saint Paul, homme très-considéré dans son parti par sa vertu, ainsi que par son savoir. Le plan de Gar- *Violentes persécutions en Angleterre.*

(*a*) Burnet, Vol. II. Heylin, p. 47. Il n'est cependant pas vraisemblable, que Charles ait donné un tel avis ; car il persécutoit fort violemment alors les Réformés de Flandres. Bentivoglio, part. I. Lib. I.

diner étoit d'attaquer d'abord les gens du plus grand mérite.
1555. Il espéroit de les soumettre par la crainte, & que l'exemple, ou de leur châtiment, ou de leur retractation, influeroit sur la multitude : mais il trouva dans Roger une persévérance & un courage presqu'au-dessus de la nature, & dont tous les siecles & toutes les sectes ont fourni plusieurs exemples. Non-seulement Roger étoit sollicité d'obéir, par l'intérêt de sa propre conservation, mais par l'intérêt encore plus cher d'une femme tendrement aimée, & de dix enfans également chéris. Telle fut néanmoins sa tranquillité, après sa condamnation, que le Géolier, à ce qu'on rapporte, le tira d'un profond sommeil lorsque l'heure de son supplice approcha. Il avoit demandé à voir sa femme avant de mourir ; Mais Gardiner lui dit avec ironie, qu'étant Prêtre, il n'étoit pas possible qu'il eût une femme ; & joignant ainsi l'insulte à l'inhumanité, il le fit brûler à Smithfield (a).

Hooper, Evêque de Glocester, avoit été jugé en même tems que Roger ; mais on l'envoya subir sa sentence dans son propre diocèse, pour répandre une plus grande terreur parmi son troupeau. Ce ne fut qu'une satisfaction de plus pour Hooper, qui se glorifia de rendre témoignage, par sa mort, à la Doctrine qu'il lui avoit enseignée. Lorsqu'il fut lié au poteau, on plaça un tabouret devant lui, sur lequel on avoit mis les Lettres de grace que la Reine lui accordoit, en cas qu'il voulût se retracter. Mais il le fit éloigner, & se prépara gayement au supplice terrible auquel il étoit condamné. Il le souffrit dans toute sa rigueur : le vent considérable qu'il faisoit alors, éteignoit la flamme du bûcher de ce malheureux Prélat; les fagots étoient verds & ne s'allumoient pas aisément : toutes les parties inférieures de son corps furent consumées avant que ses parties nobles fussent attaquées ; une de ses mains tomba en charbon : il continua de se frapper la poitrine avec l'autre : on l'entendit invoquer le ciel, & exhorter le peuple, jusqu'à ce que sa langue épaissie par la violence du tourment, ne fut plus en état d'articuler. Il vécut trois quarts d'heure dans cette effroyable situation, qu'il soutint avec une constance inaltérable (b).

(a) Fox, Vol. III. p. 119. Burnet, Vol. I. p. 302.

(b) Fox, Vol. III. p. 195, &c. Burnet, Vol. II. p. 302. Heylin, p. 48 & 49.

Sanders fut brûlé à Coventry : on lui offrit aussi sa grace aux mêmes conditions : mais il la refusa. » Bien venue soit la » Croix de Jesus-Christ, s'écria-t-il, en embrassant le poteau, bien venue soit la vie éternelle ! » Taylord, Curé de Hadley, fut brûlé dans le même endroit, environné de ses amis & de ses Paroissiens. Il répéta un Pseaume traduit en Anglois, tandis qu'on l'attachoit. Un de ses gardes lui ferma la bouche brutalement de la main, en lui ordonnant de prier en Latin : un autre plus emporté le frappa d'un coup de sa halebarde sur la tête, qui heureusement termina ses maux. 1555.

On exécuta aussi un nommé Philpot, Archidiacre de Winchester. Il s'étoit jadis laissé échauffer d'un zele si ardent, qu'étant engagé dans une dispute avec un Arien, il lui cracha au visage, pour montrer l'horreur que cette hérésie lui inspiroit. Il écrivit ensuite un Traité pour justifier l'expression grossiere de son orthodoxie. Il prétendit qu'il s'étoit permis ce procédé outrageant, comme un dédommagement des blasphêmes qu'il avoit entendus, & dans l'intention de marquer combien un pareil incrédule étoit indigne d'être admis dans la société des Chrétiens. Philpot étoit Protestant ; & tombant à son tour dans les mains de gens aussi zélés que lui, mais plus puissans, il fut condamné à être brûlé à Smithfield (*a*).

L'article sur lequel presque tous les Protestans se firent condamner à mort, étoit le refus d'acquiescer à la présence réelle. Gardiner, s'étoit attendu qu'un petit nombre d'exemples épouvanteroit les Réformés : lorsqu'il les vit se multiplier tous les jours, & qu'il restoit seul chargé de l'horreur de tant d'exécutions, il voulut s'en débarasser sur d'autres Ministres. Il leur confia ce soin désagréable, particulierement à Bonner, homme corrompu, d'un caractere féroce, & qui sembloit goûter une joye affreuse au spectacle des tourmens de ces malheureux (*b*). Il poussa la cruauté, jusqu'à fustiger des prisonniers, de sa propre main tant que ses forces purent y suffire. Il arracha lui-même la barbe à un Tisserand qui refusoit d'abjurer ; &, pour lui donner un avant-coureur du supplice du feu, il lui tint la main sur une chandelle allu-

(*a*) Strype, Vol. III. p. 261. & Col. n°. 58. (*b*) Heylin, p. 47. & 48.

mée, jusqu'à ce que les nerfs & les vaisseaux desséchés se
1555. roidissent (*a*).

Il seroit superflu de faire l'énumération de toutes les cruautés qui se commirent en Angleterre, pendant trois ans que ces persécutions durerent : la férocité barbare d'un côté, & la courageuse patience de l'autre se signalerent & se soûtinrent si également dans ces exécutions, que ce récit, rebutant par lui-même, n'auroit seulement pas le mérite de la vérité. L'esprit humain n'est jamais si détestable, & en même tems si absurde, que dans ces pieuses persécutions ; elles dégradent l'homme au-dessous des esprits infernaux pour la méchanceté ; & au-dessous des animaux pour la sottise. Il est bon d'en conserver seulement quelques exemples, pour éclairer, s'il est possible, le zele outré des fanatiques, & pour les garantir de tomber dans des excès, aussi odieux qu'inutiles.

Ferrar, Evêque de Saint David, fut brûlé dans son propre Diocèse ; & son appel au Cardinal Pole ne lui servit à rien (*b*), Ridley, Evêque de Londres, & Latimer, autrefois Evêque de Worcester, deux Prélats célebres par leur savoir & leurs vertus, périrent ensemble dans les flammes à Oxford, & se fortifierent l'un & l'autre par leurs mutuelles exhortations. Lorsqu'on attacha Latimer au poteau, il dit à Ridley, » » consolons-nous, mon frere, nous allumerons aujourd'hui » une torche en Angleterre, qui, s'il plaît à Dieu, ne s'éteindra jamais ». Les bourreaux furent assez compatissans, car il faut plutôt leur attribuer cet acte d'humanité, qu'aux zélés persécuteurs, pour attacher une ceinture de poudre au tour de ces deux Prélats, afin que leur mort fût plus prompte. L'explosion tua sur le champ Latimer, qui étoit fort vieux ; mais Ridley vécut encore quelque tems après, au milieu des flammes (*c*).

Un nommé Hunter, jeune apprentif de dix-neuf ans, ayant été entraîné dans une dispute de religion par un Prêtre, nia imprudemment la présence réelle. Il fit réflexion ensuite au danger auquel il s'étoit exposé, & courut se cacher. Bonner fit arrêter son pere, & le menaça durement de le châtier, s'il

(*a*) Fox, Vol. III. p. 187.
(*b*) Ibid. p. 215.
(*c*) Burnet, Vol. II, p. 318. Heylin, p. 52.

ne repréſentoit pas le jeune homme à ſon Tribunal ; Hunter apprit les mauvais traitemens que l'on faiſoit à ſon pere, &, pour l'y ſouſtraire, il ſe livra lui-même entre les mains de Bonner, qui le condamna au feu. 1555.

Thomas Haukes, avant d'être conduit au poteau, où il alloit être brûlé pour la même cauſe, étoit convenu avec ſes amis qu'il leur feroit un ſignal au milieu des flammes, s'il trouvoit ce ſupplice ſupportable. Son zele pour ſa doctrine le ſoutint tellement qu'il eut en effet le courage d'étendre ſes bras, ſignal qu'il avoit promis, & expira dans cette attitude (*a*). Ces exemples & pluſieurs autres de la même conſtance encouragerent la multitude, non-ſeulement à ſouffrir le martyre, mais à le ſouhaiter.

Le ſexe même le plus foible & le plus délicat, ainſi que le plus diſpoſé à la piété, donna des modeles de fermeté, en bravant, pour l'honneur de ſa religion, toute la furie des perſécuteurs. On fit une exécution entr'autres, dont les circonſtances exciterent l'horreur & l'étonnement dans ces tems-là même, par la cruauté inouie qu'on y déploya. Une femme condamnée à être brûlée à Guernſey, fut conduite au ſupplice étant prête d'accoucher. Les douleurs que le feu lui cauſa, firent une impreſſion ſi violente ſur elle, que ſon ventre creva, & qu'elle fut délivrée au milieu des flammes. Un de ſes gardes ſe précipitoit vers le braſier pour en ſauver l'enfant ; mais un Magiſtrat qui étoit préſent l'arrêta, & lui ordonna de ſe retirer, en diſant qu'il ne vouloit pas laiſſer vivre une créature née d'une hérétique auſſi opiniâtre (*b*).

Les gens à qui l'on faiſoit ſubir ces horribles châtimens, n'étoient convaincus ni d'avoir enſeigné, ni d'avoir dogmatiſé d'une maniere contraire à la religion établie : on les arrêtoit ſur le ſimple ſoupçon d'héréſie ; on leur propoſoit de ſigner une profeſſion de foi, & ſur leur refus, on les condamnoit au feu (*c*). Ces exemples de barbarie ſi étrange à la Nation, exciterent l'horreur. La conſtance des Martyrs devint un objet d'admiration ; &, comme les hommes ont un principe

(*a*) Fox, Vol. III. p. 265.
(*b*) Ibid. p. 747. Heylin, p. 57. Burnet, Vol. II. p. 337.
(*c*) Ibid. p. 306.

d'équité gravé dans leur ame, que la fausse religion même
1555. ne peut tout-à-fait effacer, on fut indigné de voir des personnes honnêtes, pieuses, estimables, traitées plus ignominieusement, plus cruellement que les plus grands scélérats. On n'ignoroit pas qu'il étoit impossible d'exterminer tout le parti Protestant. Il paroissoit inique de condamner à des tortures effroyables les plus fidelles à leur croyance, & les plus courageux d'entr'eux, tandis qu'on épargnoit les lâches & les hypocrites. Chacun de ces martyrs étoit donc équivalent à cent sermons contre la Religion Catholique. Ou l'on fuyoit ces affreux spectacles, ou l'on en sortoit avec une indignation secrette, mais violente contre les persécuteurs. Des ordres répetés émanerent du Conseil, pour presser les Magistrats de faire la recherche des hérétiques avec la derniere vigilance : des gentilshommes même furent contraints en quelques endroits d'assister à ces exécutions terribles pour y maintenir l'ordre par leur présence. Ces violences ne servirent qu'à rendre le Gouvernement Espagnol tous les jours plus odieux. Philippes, qui sentit la haine qu'il s'attiroit, eut recours à un artifice grossier, pour écarter de lui le reproche de tant d'horreurs : il ordonna à son Confesseur de prêcher devant lui en faveur de la tolérance : texte assez extraordinaire pour un Moine Espagnol *(a)*. Mais la Cour, voyant que Bonner, quoique féroce & sans pudeur, ne vouloit pas être chargé seul de cette infamie, quitta bien-tôt le masque ; le caractere impitoyable du Roi & de la Reine se montra sans ménagement. On eut même la hardiesse de tenter d'introduire l'Inquisition en Angleterre. Les Tribunaux des Evêques, quoiqu'extrêmement arbitraires, & dispensés de toutes formes légales, ne parurent pas avoir encore assez d'autorité ; la Reine, en vertu de sa prérogative, nomma une Commission pour travailler plus efficacement à extirper les hérésies. On la composa de vingt & une personnes ; mais trois suffisoient pour exercer le pouvoir de toutes, & en étoient armées dans l'absence des autres : cette commission étoit conçue en ces termes ; » Que, puisque plusieurs fausses nouvelles, & » plusieurs opinions hérétiques étoient répandues parmi le

(a) Heylin, p. 56.

» peuple, les Commiſſaires euſſent à procéder ſoit par la voye
» des dénonciations, ſoit par telle autre qu'ils aviſeroient, 1555.
» à faire les plus exactes perquiſitions à l'égard de toutes les
» héréſies; & de tous Colporteurs, Imprimeurs & lecteurs de
» livres hérétiques, enjoint à eux d'examiner & de punir
» tous déſordres ou négligences dans les Chapelles & dans les
» Egliſes; à faire le procès à tous Prêtres qui ne prêcheroient
» pas au peuple la ſoumiſſion au dogme de l'Euchariſtie; à
» toutes perſonnes qui n'entendroient pas la Meſſe; qui n'i-
» roient pas au ſervice de la Paroiſſe ou à la proceſſion, & qui
» ne prendroient ni du pain-béni, ni de l'au-bénite; que s'il
» ſe trouvoit des obſtinés réſolus à perſiſter dans ces héréſies,
» ils fuſſent livrés entre les mains de leur ordinaire, pour
» être punis ſelon les loix Eccléſiaſtiques: donnant plein pou-
» voir aux Commiſſaires de procéder comme leur conſcience
» & leur ſageſſe les dirigeroient; & d'uſer de tous les moyens
» qu'ils jugeroient à propos pour les recherehes ſuſdites. Les
» autoriſant enſuite à faire comparoître devant eux les témoins
» qu'il leur plairoit; & à les forcer à promettre par ſerment
» de dépoſer ce qu'ils ſauroient du fait ſur lequel ils ſeroient
» interrogés (*a*) ». On donna auſſi quelque puiſſance civile aux
Commiſſaires pour punir les vagabonds & les querelleurs.

Pour ſe rapprocher encore davantage en Angleterre de la maniere de procéder, que l'inquiſition ſuivoit en Eſpagne, on expédia des lettres aux Lords North & autres, par leſquelles on leur enjoignoit; » de faire mettre à la queſtion » tous les obſtinés qui refuſeroient d'avouer leurs fautes, & » d'en ordonner comme bon leur ſembleroit (*b*) ». On ſe ſervit auſſi du miniſtere des eſpions & des délateurs ſecrets, comme faiſoit cet odieux Tribunal. On donna des inſtructions particulieres aux Juges de Paix pour qu'ils » engageaſſent une » ou deux perſonnes honnêtes, & davantage, s'ils le jugeoient » à propos, dans le reſſort de leur Juriſdiction, par ſerment, » ou d'autre maniere, à obſerver & à découvrir ſecrettement » tous ceux qui ne ſeroient pas convenablement à l'Egliſe; » ou qui déſapprouveroient la conduite du Roi & de la Reine; » ou qui tendroient à occaſionner quelque tumulte, ou qui

(*a*) Burnet, Vol. II. Coll. 32. (*b*) Burnet, Vol. III. p. 243.

» divulgueroient des fables & des nouvelles féditieufes » Ces
1555. mêmes obfervateurs devoient encore être prépofés » pour dé-
» noncer toutes les mauvaifes actions des gens de mauvaife
» vie, comme celle de jouer à des jeux défendus, ou d'avoir
» telle autre irrégularité des mœurs, familiere à cette forte de
» perfonnes fufpectes. Les Juges, continuoit la Commiffion,
» citeront les délinquans à comparoître devant eux, les in-
» terrogeront fans leur dire par qui ils ont été accufés ; &,
» fur cet interrogatoire & la dépofition des accufateurs, ils
» leur infligeront un châtiment public, ou ne feront que les
» admonefter, felon l'étendue de la faute commife ». Cette Commiffion tyrannique furpaffoit l'oppreffion de l'Inquifition même, puifqu'elle étendoit à plufieurs parties de la police intérieure, les iniquités que ce Tribunal ne fe permet que pour l'extirpation de l'héréfie ; iniquités prefque néceffaires, dans les lieux où l'on veut l'expulfer promptement.

La Cour adopta une méthode pour cet effet encore plus expéditive que celle de l'Inquifition : elle publia une Proclamation contre les livres hérétiques, téméraires & féditieux; elle déclara que quiconque auroit quelques-uns de ces livres, & ne les brûleroit pas fur le champ, fans les lire, où qui les montreroit à d'autres perfonnes, feroit jugé rebelle, & fans autre délai, exécuté prevôtalement (*b*). Mais c'eft moins l'irrégularité de ces procédures, que leur violence & leur but, qui doivent indiger contre l'état où étoit alors le Gouvernement Anglois.

On a raffemblé fous un même point de vue prefque tout ce qui fe paffa à l'égard des hérétiques pendant le cours de trois ans, pour ne revenir que le moins qu'il fera poffible à ces objets défagréables. On a calculé que dans cet efpace de tems, deux cens foixante & dix-fept perfonnes furent brûlées, fans compter celles qui fubirent d'autres peines, comme l'emprifonnement, les amendes & les confifcations. Il y eut parmi celles que l'on condamna au feu, cinq Evêques ; ving & un Eccléfiaftiques ; huit Gentilshommes ; quatrevingt-quatre Bourgeois; cent Laboureurs, Domeftiques ou Artifans ; cinquante-cinq Femmes & quatre En-

(*a*) Burnet, Vol. III. p. 246. & 247. (*b*) Burnet, Vol. II. p. 363. Heylyn, p. 79.

fans.

fans. Cette persévérance de cruauté paroît étonnante, & cependant est fort au-dessous de celle qu'on a exercée en d'autres pays. Un excellent auteur (*a*) calcule que dans les Pays-Bas seuls, lorsque l'Edit de Charles-Quint contre les Réformés fut publié, il y eut cinq mille personnes pendues, décapitées, enterrées vives, ou brûlées pour cause de religion ; & qu'en France le nombre de ces exécutions avoit été aussi considérable. Le même auteur ajoute que dans l'un & l'autre pays, le progrès des nouvelles opinions fut plus étendu que reprimé par ces persécutions continuelles. 1555.

Brûler les hérétiques étoit assurément le moyen le plus sûr de se réconcilier avec l'Eglise de Rome ; aussi fallut-il peu de sollicitations pour engager le Pape à rouvrir le bercail au troupeau égaré dont il étoit si bien servi : cependant on lui envoya une Ambassade solemnelle composée de Sir Antoine Brown, créé Vi-Comte Montacute, de l'Evêque d'Ely & de Sir Edouard Carne, pour présenter les soumissions de l'Angleterre, & demander qu'elle fût réintégrée dans le sein de l'Eglise Catholique (*b*). Après un court interregne, Paul IV, le Pontife le plus fier qu'il y ait eu pendant plusieurs siecles, remplissoit le Saint Siege. Il fut blessé que parmi tous ses titres, Marie comprît celui de Reine d'Irlande ; il prétendit que le droit d'ériger de nouveaux Royaumes, ou d'abolir les anciens, n'appartenoit qu'à lui. Mais, pour éviter toutes contestations avec les nouveaux convertis, & néanmoins conserver sa prétention, il prit le parti d'ériger l'Irlande en Royaume, & d'admettre alors le titre de Reine, que Marie avoit pris, comme s'il le lui avoit conféré. C'étoit un artifice familier aux Papes, de permettre ce qu'ils ne pouvoient empêcher (*c*) ; ils prétendoient que ceux qui avoient alors exercé leur propre puissance étoient censés n'avoir agi que d'après l'autorité Pontificale. Quoique Paul eût d'abord exigé que Marie se désistât de son titre, il fit réflexion ensuite qu'il seroit plus sage de prendre un expédient plus adroit, & qui eût moins l'air de la présomption (*d*).

L'autre point de discussion entre le Pape & les Ambassa-

[*a*] Fra Paolo, Lib. 5.
[*b*] Heylin, p. 45.
[*c*] Heylin, p. 45.
[*d*] Fra-Paolo, Lib 5.

1555. deurs Anglois ne fut pas aussi facilement terminé. Paul insista sur la restitution entiere de la propriété & de l'usufruit des biens de l'Eglise : il l'appuia sur le principe, que ce qui appartenoit à Dieu ne pouvoit jamais être converti, par l'autorité d'aucune Loi à des usages profanes : il prétendit que quiconque retenoit ses biens sacrés, étoit en état de damnation éternelle ; il ajoûta qu'il feroit volontiers le don des revenus ecclésiastiques à l'Angleterre en faveur de sa soumission, si cette grace n'étoit pas au-dessus de son pouvoir ; que les peuples ne devoient pas douter qu'une si grande profanation des choses saintes attiroit l'anathême sur leurs têtes, & les priveroit de la félicité éternelle ; que s'ils vouloient montrer leur piété filiale, il falloit qu'ils rendissent tous les privileges & les émolumens qui avoient appartenu à l'Eglise Romaine, & entr'autres le Denier de Saint Pierre ; qu'enfin ils ne devoient pas s'attendre que cet Apôtre ouvrît les portes du Paradis à ceux qui se seroient emparés de ses possessions sur la terre (*a*). Ces remontrances pressantes furent portées en Angleterre. Elles firent peu d'impression sur la Nation ; mais la Reine s'y soumit sans résistance ; elle se détermina, pour mettre sa conscience en repos, à rendre toutes les terres de l'Eglise qu'on avoit réunies à la Couronne ; &, pour signaler encore mieux son zele, elle érigea plusieurs Couvens & Monasteres malgré le délabrement des Finances. Lorsque l'on agita cette restitution dans le Conseil, quelques Ministres représenterent que, si l'on démembroit une portion si considérable des revenus de la Couronne, il ne seroit plus possible d'en soutenir la dignité. Mais la Reine répondit qu'elle préféroit le salut de son ame à dix Royaumes comme l'Angleterre (*b*). Ces résolutions imprudentes n'auroient vraisemblablement pas eu lieu, si la mort de Gardiner ne fût pas arrivée à peu près dans le même tems : on donna les sceaux à Héathe, Archevêque d'York, afin que ce fût toujours un Ecclésiastique qui exerçât cette Charge, & qu'il eût par conséquent plus d'autorité pour persécuter les Réformés.

Assemblée du Parlement, le 21 Octobre.

Ces persécutions étoient cependant devenues odieuses à la

(*a*) Fra-Paolo, Lib. 5. Heylin, p. 45. hed, p. 1125. Speed, p. 826.
(*b*) Heylin, p. 53. & 65. Hollings-

Nation; les effets des mécontentemens publics se firent sentir dans le nouveau Parlement, qui eut ordre de s'assembler à Westminster *(a)*. On fit passer un Bill *(b)* pour que les dixmes, les premiers fruits, & tout ce qui restoit de ce que la Couronne s'étoit appropriée des biens de l'Eglise, lui fussent rendus. Quoique cet objet n'intéressât directement que la Reine, les Communes firent de grandes difficultés sur ce Bill. On leur demanda un subside pour deux ans, & deux quinziemes. Elles refuserent cette derniere contribution. Quelques-uns de ses Membres dirent même qu'il seroit déplacé d'enrichir la Couronne aux dépens du peuple, tandis qu'elle se dépouilloit de ses revenus. Le Parlement rejetta un Bill proposé pour obliger sous de certaines peines les exilés à revenir; & un autre pour révoquer des Juges de Paix qui n'avoient pas mis assez d'ardeur, au gré de la Cour, dans les poursuites contre l'hérésie. La Reine, s'appercevant de l'humeur intraitable des Communes, jugea à propos de dissoudre le Parlement. 1555.

Cet esprit de résistance, qui commençoit à dominer dans le Parlement, paroissoit d'autant plus désagréable à Marie, qu'elle étoit déja fort contrariée par l'absence de son époux. Ce Prince, également importuné de son amour & de sa jalousie; ennuyé d'ailleurs d'avoir si peu d'autorité en Angleterre, avoit saisi la premiere occasion de quitter la Reine. Il étoit parti l'Eté précédent pour aller joindre l'Empereur en Flandres; l'indifférence & l'oubli de Philippes, joints au chagrin de s'être trompée sur les apparences de sa prétendue grossesse, plongerent Marie dans une mélancolie profonde. Elle soulageoit sa fureur concentrée en redoublant chaque jour les persécutions contre les Protestans, & en laissant échapper des expressions de colere contre ses Sujets, dont elle n'ignoroit pas qu'elle étoit haie. Elle accusoit leur indocilité vis-à-vis de Philippes d'avoir refroidi ce Prince à son égard, jusqu'à l'engager à la fuir. Moins sa tendresse obtenoit de retour, plus elle sembloit s'accroître. Passer la plus grande partie de son tems dans la solitude; répandre des torrens de larmes, ou écrire des Elégies passionnées à son époux, étoient alors Le 9 Décembre.

(a) Burnet, Vol. II. p. 322. *(b)* 2. & 3. Phil. & Marc. c. 4.

1555. ses plus cheres occupations. Philippes lui accordoit rarement la faveur d'une réponse, & daignoit à peine feindre quelqu'attachement, même quelque reconnoissance pour elle. Le principal usage qu'elle vouloit faire de son autorité, étoit d'extorquer de l'argent du peuple, pour satisfaire aux demandes de ce Prince. Comme le Parlement n'avoit accordé qu'un très-léger subside, elle eut recours aux expédiens les plus violens, & les plus irréguliers. Elle leva en forme d'emprunt, la somme de 60000 livres sur mille personnes, dont la soumission, la fortune, & l'affection lui étoient le plus connues. Mais, cette somme ne lui suffisant pas, elle exigea une contribution générale de cent livres de quiconque en avoit vingt de rente. Cette imposition parut très à charge à la plûpart des Gentilshommes. Plusieurs d'entr'eux furent obligés de réformer leur dépense, & de renvoyer leurs domestiques pour être en état d'obéir. Ces domestiques accoutumés à l'oisiveté, n'ayant plus de moyens de subsistance, s'adonnerent au vol; la Reine ne fut y mettre ordre qu'en publiant une Proclamation qui enjoignoit à leurs anciens maîtres de les reprendre à leur service. Elle leva aussi 60000 marcs d'argent sur sept mille riches paysans, qui n'avoient pas contribué au premier emprunt; elle extorqua 36000 livres des Marchands. Enfin, pour engager quelques citoyens de Londres à contribuer plus volontiers à ses emprunts multipliés, Elle donna un Edit pour défendre pendant quatre mois d'exporter en Flandres aucuns draps d'Angleterre ou de Kerseys; expédient qui procuroit une vente avantageuse à ceux qui en avoient déja fait passer beaucoup avant cette défense. Son avidité l'engageoit à troubler & à interrompre continuellement le commerce : la Compagnie Angloise établie à Anvers avoit refusé de lui prêter 40000 livres. Marie dissimula son ressentiment jusqu'à ce que cette Compagnie eût acheté, & chargé une grande quantité de marchandises pour la Foire d'Anvers qui approchoit : alors la Reine envoya un *Embargo* sur ces vaisseaux, c'est-à-dire, un ordre de ne point les laisser sortir du Port; elle obligea ainsi ces Marchands à lui payer d'abord 40000 livres comptant, à prendre un terme limité pour 20000 livres de plus, & à se soumettre à l'imposition arbi-

traire de deux Shélings par piece d'étoffe. Quelque tems après, elle fut informée que des Marchands Italiens avoient chargé plus de 40000 piéces d'étoffe pour le Levant, dont ils payoient l'impofition ordinaire d'un écu par piece: elle fit le marché inique avec les Marchands *Adventurers* de Londres, d'interdire entierement à tous les Marchands étrangers la liberté de faire aucune exportation des marchandifes d'Angleterre, pour lequel marché elle reçut 50000 livres, & exigea le droit de quatre écus fur chaque piece d'étoffe qui feroit exportée. Elle tenta de faire des emprunts confidérables au-dehors; mais fon crédit étoit fi mal établi, qu'en offrant 14 pour cent à la ville d'Anvers, d'une fomme de 30000 livres, elle ne put l'obtenir que lorfqu'elle eût contraint la ville de Londres d'en être caution. (*a*) La Reine avoit recours à tout ces expédiens forcés, tandis qu'elle étoit en paix avec tout le monde; ainfi il étoit clair, que le feul befoin d'argent qu'elle eût, n'avoit d'objet que d'en fournir à fon époux, qui ne confultoit que fes intérêts propres, & s'embarraffoit fort peu de ceux de la Reine.

1555.

L'Empereur abdique la Couronne Impériale.

Philippes alloit fe voir bien-tôt maître de tous les tréfors des Indes, & des Etats les plus riches & les plus vaftes de l'Europe, par l'abdication volontaire de Charles-Quint. Cet Empereur, encore dans la vigueur de l'âge, mais dégoûté du monde & des affaires, venoit de fe déterminer à chercher, dans le calme de la retraite, le bonheur qu'il avoit envain cru trouver dans le tumulte de la guerre, & dans le trouble continuel des projets ambitieux. Il affembla les Etats Généraux des Pays-Bas; &, fe plaçant fur fon Trône, pour la derniere fois, il inftruifit fes Sujets des motifs de fon abdication; il les releva du ferment de fidélité qu'ils lui avoient prêté; remit fon autorité entre les mains de Philippes, & lui dit, que la tendreffe paternelle lui faifoit répandre des larmes, lorfqu'il réfléchiffoit au fardeau accablant dont il le chargeoit (*b*). Il lui recommanda fur-tout le grand, l'unique devoir d'un Souverain, celui de veiller au bonehur de fon

Le 25 Octobre.

[*a*] Godwin, p. 359. Chron. de Cowper. Burnet, Vol. II. p. 359. Cart, p. 330, 333, 337, 341. Mém. de Strype, Vol. III. p. 428, 558. Annales Vol. I. p. 15.

[*b*] De Thou, Lib. XVI. c. 203.

1555. peuple. Il lui conseilla de gouverner les Nations soumises à son pouvoir, par les liens de l'amour, plutôt que de les asservir sous le joug de la crainte. Il avoua que les réflexions sensées de l'âge mûr, lui découvroient alors le vuide des choses qu'il avoit recherchées avec le plus d'ardeur dans sa jeunesse; qu'il s'étoit convaincu que l'ambition d'étendre son Empire avoit été la source de toutes ses traverses; qu'elle avoit plongé ses sujets, ses voisins & lui dans des inquiétudes perpétuelles; qu'elle lui avoit fait perdre de vue la véritable fin du Gouvernement, c'est-à-dire, la félicité des peuples confiés à ses soins. Il ajouta que cet objet étoit le plus sage à se proposer, le plus facile à remplir, & le seul qui procurât une satisfaction inaltérable.

1556. Peu de mois apres, Charles céda encore ses propres possessions à Philippes, s'embarqua, & fit voile en Espagne. Il dirigea sa route vers le Monastere de saint Just dans l'Estramadure, lieu qu'il avoit choisi pour sa retraite, comme le plus délicieux qu'il y eût au monde, par son heureuse situation, l'assemblage des beautés de la nature & la douceur du climat. En arrivant à Burgos, il s'apperçut, au petit nombre de Courtisans qui lui étoient restés, & au service négligeant des Grands d'Espagne, qu'il n'étoit plus Empereur. Cette observation ne fit que le convaincre encore plus des vanités du monde, & lui apprendre à mépriser davantage les faux biens qu'il venoit de quitter. Cependant il soupira en voyant que les hommages, l'adulation, l'obéissance dont il avoit joui autrefois, s'étoient moins adressés à sa personne qu'à sa grandeur. Il fut encore, & avec raison, plus frappé de l'ingratitude de son fils Philippes, qui lui fit attendre long-tems le payement d'une petite pension qu'il s'étoit réservée. Ce chagrin domestique lui fut très-sensible à tous égards; mais il n'en soutint pas moins sa résolution avec une constance inébranlable. Il se renferma dans sa retraite, & se domina tellement qu'il ne se permit pas la moindre curiosité pour ce qui se passoit sur un théâtre qu'il avoit abandonné pour jamais. Le soin de sa santé, souvent altérée par des infirmités, occupa une grande partie de son tems. Il employoit le reste de ses loisirs, tantôt à examiner les controverses de Théologie qui

avoient été si vivement agitées de son siecle, & qu'il n'avoit considérées jusqu'alors que dans un point de vue politique ; tantôt à travailler à des ouvrages de méchanique, arts qu'il avoit toujours admirés & protégés. On prétend qu'il eut quelque penchant pour la Doctrine Réformée & qu'il laissa souvent échappper des marques de cette révolution singuliere dans sa façon de penser. Après s'être amusé à faire des horloges & des montres, il puisa dans ce travail des réflexions philosophiques sur l'inutilité de celui auquel il s'étoit livré pendant son regne. Il comprit qu'un artiste qui ne pouvoit construire deux mouvemens qui allassent exactement l'un comme l'autre, pouvoit encore moins regler les hommes de maniere à leur faire adopter une seule & même opinion. Il ne vécut que deux ans après son abdication. 1556.

l'Empereur Charles ayant senti, dès le commencement de son regne, la difficulté de gouverner des Etats si éloignés les uns des autres, avoit fait élire Roi des Romains son frere Ferdinand. Son projet étoit de lui assurer la succession à l'Empire & ses possessions en Allemagne. Mais ses vues s'étendirent dans la suite ; il forma le plan d'aggrandir sa maison, & regretta de s'être obligé à démembrer une portion si considérable de sa puissance. Il fit tout ce qu'il put pour engager Ferdinand par les offres les plus séduisantes & par les plus pressantes sollicitations, à ceder ses droits à Philippes. Lorsqu'il vit ses efforts inutiles, il abdiqua la Couronne Impériale & ses autres dignités en faveur de ce même Philippes ; & Ferdinand, se conformant à l'usage, s'adressa au Pape pour la cérémonie de son couronnement. Le fier Pontife refusa de se prêter à cette formalité. Il prétendit que si, à la mort de l'Empereur, il étoit obligé de couronner le Prince élu, en cas d'abdication, le droit de l'élire appartenoit au Saint Siége, & que c'étoit alors au Pape seul à désigner un successeur à l'Empire. La conduite altiere de Paul soutenoit constamment ses orgueilleuses prétentions. Il ne cessoit de répeter à tous les Ambassadeurs qu'il n'avoit besoin de l'appui d'aucun Prince ; qu'il étoit au-dessus de tous les Potentats de l'univers ; qu'il ne permettroit à aucun Monarque de prétendre à la familiarité ou à l'égalité avec lui ; qu'il avoit la puissance

de régir à son gré les Royaumes de la terre ; qu'il repré-
1556. sentoit ceux qui avoient déposé les Rois & les Empereurs ; & qu'il porteroit plutôt le feu aux quatre extrêmités du monde, que de se relâcher sur rien de ce qui étoit dû à sa dignité. Il poussa l'arrogance jusqu'à dire à table, en présence de plusieurs personnes, & même en plein Consistoire, qu'il n'admettroit jamais les Rois au rang de ses égaux ; qu'ils étoient tous ses sujets, & qu'il les tiendroit sous ses pieds ; & en finissant ces mots il frappoit la terre de son pied débile, car il avoit quatre-vingt ans passés (*a*).

On ne peut s'empêcher de comparer avec étonnement le caractere de Paul & celui de Charles-Quint. Le Prince, nourri au milieu des armes, accoutumé au tourbillon des affaires, previent le declin de l'âge, & descend du Trône pour goûter le plaisir de penser & de réfléchir ; le Prêtre, quoique touchant à sa décrépitude, yvre de son pouvoir, dévoré d'ambition, altéré de vengeance, ne cherche qu'à répandre le trouble & la discorde parmi les Nations de l'Europe. Paul toujours fidele à sa hainepour la maison d'Autriche, excitoit Henry à rompre la treve de cinq ans conclue entre la France & l'Espagne. Il lui promettoit de le seconder dans le recouvrement du Royaume de Naples & des possessions en Italie sur lesquelles il réclamoit ses droits ; entreprise qui avoit toujours été fatale aux Rois ses prédécesseurs. Ce Pontife s'engagea lui-même dans quelques hostilités contre le Duc d'Albe, Vice-Roi de Naples ; & le Duc de Guise étant envoyé par la France, à la tête d'un corps de troupes, pour soutenir le Pape, le renouvellement de la guerre entre les deux Couronnes paroissoit presqu'inévitable. Philippes, quoique moins guerrier que son pere, n'avoit pas moins d'ambition ; il comptoit que, par les intrigues du cabinet, où sa politique, sa discrétion & sa prudence lui paroissoient prendre de la supériorité, il parviendroit à subjuguer tous ses ennemis, & à étendre sa puissance & ses Etats. Dans cette vue, aussi-bien que par le desir d'affermir son nouvel Empire, il souhaitoit donc de se maintenir en paix avec la France ; mais, lorsqu'il vit qu'il ne pouvoit se dissi-

(*a*) Fra-Paolo, Lib. 5.

muler

muler les infractions de Henry sans sacrifier son honneur, il se prépara sérieusement à la guerre. Il avoit fort envie d'associer l'Angleterre à sa querelle pour s'y donner plus d'avantages. A la vérité Marie paroissoit très-opposée à ce projet; mais il espéroit que la passion immodérée que cette Princesse conservoit pour lui, malgré l'extrême indifférence dont il l'avoit payée, seconderoit efficacement ses sollicitations. Si, en effet elle eût été entierement libre sur le choix d'un parti, jamais elle n'auroit eu le courage de résister aux ordres de son époux; mais elle avoit peu de crédit dans le Conseil, & encore moins sur le peuple. Son administration devenoit tous les jours plus odieuse. Elle étoit à peine supportée pendant que l'Etat jouissoit d'une profonde paix; elle avoit à craindre de ne pouvoir plus se soutenir si la guerre s'allumoit avec la France; &, ce qui en étoit une suite nécessaire, avec l'Ecosse étayée de cette puissante Monarchie. 1556.

Un acte de barbarie qui fut commis cette année en Angleterre, joint à tant d'autres de la même espece qui l'avoient précédé, tendit à faire paroître le Gouvernement tout-à-fait tyrannique. Cranmer étoit retenu en prison depuis longtems. La Reine, déterminée à le perdre, résolut, pour mieux assouvir sa vengeance, de le punir plutôt comme coupable d'hérésie, que comme coupable de trahison. Le Pape le cita à comparoître devant son Tribunal, à Rome, il y fut condamné par défaut, quoique l'on n'ignorât pas qu'il étoit dans les fers à Oxford, & par conséquent hors d'état d'obéir à la citation. Bonner, Evêque de Londres, & Thirleby, Evêque d'Ely, se transporterent à sa prison pour le déposer. Bonner fit cette triste cérémonie avec la joye insultante qui convenoit à son naturel féroce (*a*). Le caractere vindicatif de la Reine, peu satisfait encore de la réprobation éternelle de Cranmer, qu'elle croyoit certaine, & du supplice terrible auquel il étoit condamné, voulut que sa réputation fût flétrie, & que son nom fût diffamé. On aposta plusieurs personnes auprès de lui, pour le faire tomber dans le piége qu'on lui tendoit en l'engageant à se rétracter. Ce ne fut point par le moyen de la dispute, contre lequel il étoit suf-

Exécution de Cranmer.

(*a*) Mémoires de Cranm. p. 375.

fisamment armé, qu'on tenta de l'ébranler. Mais on employa
1556. l'adresse, la douceur, la flatterie; on lui étala les dignités, les graces de lá Cour auxquelles son mérite personnel avoit droit, s'il vouloit les mériter par une retractation : on lui peignit, avec des couleurs vives, l'avantage de conserver longtems les amis puissans que ses vertus lui avoient attachés pendant sa prospérité (a). Séduit par l'amour de la vie, épouvanté à l'aspect des tourmens qu'il auroit à soutenir, Cranmer, dans un moment de foiblesse, laissa triompher le sentiment de la nature des résolutions de son courage. Il consentit à signer une profession de soi, où il reconnoissoit & la présence réelle dans l'Eucharistie, & la suprématie du Pape. La Cour, aussi cruelle que perfide, ne se contenta point de cette rétractation; elle exigea qu'il fît un aveu authentique de ses erreurs dans l'Eglise, en face du peuple, & donna l'ordre de le conduire immédiatement après au supplice. Soit que Cranmer fût secrettement informé qu'il se deshonoreroit sans éviter la mort; soit qu'il se repentît de sa premiere fragilité, il surprit l'Audience par une déclaration totalememt contraire à ce qu'on attendoit de lui. Il dit : qu'il connoissoit l'obéissance dûe à son Souverain & aux Loix ; mais que son devoir n'alloit point au-delà d'une entiere soumission à ce qu'ils ordonnoient de son sort; & qu'il le subiroit sans résistance, quelque rigoreux qu'il fût : qu'un devoir plus sacré, qu'il avoit à remplir à l'égard de son Créateur, l'obligeoit à confesser toujours la vérité ; qu'il n'abjureroit point par une basse complaisance la doctrine sainte que l'Etre suprême avoit révelée au genre humain : que l'action de sa vie qu'il se reprochoit le plus amérement, étoit la fausse profession de foi à laquelle il avoit eu la foiblesse de souscrire, & que la seule crainte de la mort lui avoit arrachée ; qu'il saisissoit l'occasion d'expier ce crime par un désaveu public & sincere de sa lâcheté momentanée: qu'il scelleroit volontiers de son sang le témoignage qu'il se faisoit gloire de rendre à une religion vraiment émanée du Ciel; & que sa main, par un sévere, mais juste châtiment, seroit la premiere punie d'avoir trahi son cœur. On le conduisit au supplice en sortant de l'Audience. Une

(a) Heylin, p. 55. Mém. p. 383.

foule de Catholiques le suivit en l'outrageant : il rassembla
les forces de son ame, & supporta leurs injures & ses tourmens 1556.
avec une constance incroyable. Il étendit la main qu'il prétendoit souillée d'une signature criminelle; & sans donner le moindre signe de foiblesse, même du sentiment de la douleur, il la tint dans les flammes jusqu'à ce qu'elle fut consumée. Il paroissoit n'être occupé que des remords de sa premiere faute ; on l'entendit s'écrier plusieurs fois, *cette main a péché*. Tranquillisé par l'acte de pénitence qu'il venoit de faire, il ne montra plus qu'un visage serein ; lorsque le feu attaqua son corps, on eût dit qu'il étoit insensible, tant l'espoir de la béatitude fortifioit son courage contre l'atteinte de la douleur. On prétend qu'après que son corps fut consumé on trouva son cœur encore entier dans les cendres. Ce prodige qui sembloit être un monument de sa constance fut avidement cru des Protestans zélés. Cranmer avoit sans doute un mérite supérieur: il réunissoit le savoir au génie. Son caractere étoit l'assemblage de la candeur, de la sincérité, de la bienfaisance & de toutes les vertus qui rendent un homme précieux à la société. Ses qualités morales le firent respecter universellement, & la fermeté avec laqualle il soutint son martyre, quoiqu'il en eût d'abord montré moins que plusieurs autres persécutés, acheva d'en faire le héros du parti Protestant (*a*).

Après la mort de Cranmer, le Cardinal Pole, qui venoit de prendre l'ordre de la Prêtrise, fut installé au Siége de Canterbury, & se trouva par cette nouvelle dignité, jointe à sa commission de Légat, à la tête du Clergé d'Angleterre. Quoiqu'il fût très-opposé à la méthode de convertir les hérétiques à force d'exécutions sanguinaires; quoiqu'il crût que la réforme du Clergé même, étoit le moyen le plus louable & le plus sûr pour y réussir (*b*), son autorité étoit trop foible pour résister au barbare fanatisme de la Reine & de son Conseil. Il n'ignoroit pas qu'il avoit été suspecté lui-même de Luthéranisme. Paul, le Pape régnant, étoit un persécuteur furieux & son ennemi personnel ; ainsi il prit le parti auquel sa modération naturelle le portoit, celui de réserver

(*a*) Burnet, Vol. II. p. 331 & 332. & Godwin, P. 352.

(*b*) Burnet, Vol. II. p. 324 & 325.

son crédit pour des occasions, où il auroit moins à craindre
1557. d'être contrarié (a).

Le grand objet que la Reine se proposoit alors, étoit d'engager la Nation dans la guerre allumée entre l'Espagne & la France. Le Cardinal Pole & plusieurs autres Conseillers s'élevoient ouvertement & vivement contre cette résolution. Ils s'appuyerent sur les articles même du contrat de mariage de la Reine & de Philippes, où l'on avoit spécifié que ce Prince n'engageroit jamais la Nation dans aucune guerre sans son consentement : ils représenterent l'effervescence des factions domestiques qui agitoient l'Angleterre, & le désordre où étoient les finances ; ils insinuerent que toutes ces démarches tendoient à réduire le Royaume sous la dépendance du Conseil Espagnol. Philippes étoit revenu à Londres pour y soutenir ses partisans ; & il osa signifier à la Reine que, si l'on refusoit d'acquiescer à une demande aussi raisonnable que celle qu'il faisoit, il ne remettroit jamais les pieds en Angleterre. Cette déclaration positive redoubla le zele de Marie pour servir les intérêts de son Epoux, & pour dompter l'inflexibilité du Conseil. Après avoir épuisé les ménaces les plus violentes vis-à-vis de ses Ministres, elle finit par celle de les renvoyer tous pour en choisir de plus dociles. Mais, malgré son emportement, ils persisterent à ne point vouloir de guerre avec la France. Dans ces entrefaites un nommé Stafford & quelques autres conjurés, qui avoient dessein de surprendre le Château de Scarborow, furent découverts (b); on se saisit d'eux : ils avouerent qu'ils avoient été secondés dans cette entreprise pat Henry II. Cet événement fit acquiescer au desir que la Reine avoit de rompre avec ce Prince. On se servit de cet acte d'hostilité & de quelques autres aussi secrets, & aussi douteux pour fonder la querelle qu'on étoit résolu de lui chercher. On déclara donc la guerre à la France, & l'on se prépara pour attaquer ce Royaume.

Guerre avec la France.

Les revenus de l'Angleterre alors, excédoient à peine 300000 livres (c). Les dispositions actuelles de la Nation ne

[a] Heylin, p. 68 & 69. Burnet, Vol II. p. 327.

[b] Heylin, p. 72. Burnet, Vol. II. p. 351. Sir Jam. Mémoires de Melvil.

[c] Rosso, Successi, d'Inghilterra.

promettoient pas des subsides considérables de la part du Parlement ; la guerre ne pouvoit manquer de diminuer sensiblement la branche du produit des impôts sur les marchandises ; on prévoyoit que les finances, qui ne suffisoient pas aux charges ordinaires de l'Etat, y suffiroient encore moins en y ajoutant les frais d'une armée. Quoique la Reine dût beaucoup à toute sa maison ; indépendamment des emprunts qu'elle avoit faits à ses sujets, elle ne fut point arrêtée par toutes ces considérations, & continua de lever de l'argent avec le même despotisme & les mêmes exactions dont elle s'étoit d'abord servie. Elle obligea la cité de Londres de lui donner 60000. liv. pour la bien-venue de son Epoux ; elle fit avancer le payement de la seconde année du subside que le Parlement lui avoit accordé ; elle publia plusieurs nouvelles Ordonnances de comptant, qui mirent encore son peuple à contribution ; elle équipa une Flotte ; mais, ne pouvant l'approvisionner de vivres, attendu la chéreté des denrées, elle s'empara de tous les bleds qu'elle trouva dans les Provinces de Suffolk & de Norfolk, sans en payer le prix aux Propriétaires. A la faveur de ces expédiens, & en usant de son pouvoir pour faire enrôler des soldats de force, elle parvint à mettre sur pied une armée de dix mille hommes, qu'elle envoya dans les Pays-Bas sous le Commandement du Comte de Pembroke. Elle prit ensuite des mesures pour éviter les factions intérieures. Plusieurs personnes de qualité furent sacrifiées à cette précaution. On les enferma dans la Tour ; &, pour que le peuple ne les reconnût pas lorsqu'on les y conduisit, on suivit l'usage établi en Espagne ; on les enleva la nuit, ou bien les Gardes qui les escorterent eurent soin de leur bander les yeux, & de les envelopper de maniere à n'être point vus (*a*). 1557.

Le Roi d'Espagne rassembla aussi son armée, qui, après la jonction des Anglois, se monta à plus de soixante mille hommes, sous les ordres de Philibert, Duc de Savoye, un des plus grands Capitaines de son siécle. Le Connétable de Montmorency, commandoit l'armée Françoise, & n'avoit pas la moitié autant des troupes à lui opposer. Après avoir

[*a*.] Strype, dans ses Mémoires Ecclésiastiques, Vol. III. p. 377.

1557. menacé Mariembourg & Rocroy, le Duc de Savoye mit tout à coup le siége devant Saint-Quentin: comme la place étoit foible & mal pourvue, il s'attendoit qu'elle tomberoit en peu de semaines; mais l'Amiral de Coligny, Gouverneur de la Province, crut son honneur intéressé à sauver une Forteresse de cette importance; il se jetta lui-même dedans avec quelques troupes Françoises & quelques Gendarmes Ecossois; &, par ses exhortations & son exemple, il anima les soldats à faire une défense vigoureuse. Il dépêcha un courier au Connétable son oncle pour lui demander un secours d'hommes. Ce Général s'approcha de la place avec toute son armée, pour protéger l'entrée de ce secours. Mais le Duc de Savoye tombant sur ce renfort, en fit un tel massacre, qu'à peine six cens hommes purent entrer dans la place. Il attaqua ensuite l'armée Françoise, la mit en déroute, étendit quatre mille hommes sur la place, & dispersa le reste. Plusieurs Grands Seigneurs François périrent, ou furent faits prisonniers dans cette action malheureuse. Le vieux Connétable lui-même, combattant vaillamment dans la résolution de ne pas survivre à sa défaite, fut environné des ennemis, & tomba vif entre leurs mains. Toute la France fut consternée de cet événement: on se hâta principalement de fortifier Paris; &, si les Espagnols y avoient marché sur le champ, ils s'en seroient infailliblement rendus les maîtres. Mais Philippes étoit peu entreprenant; il se réduisit à vouloir s'emparer de Saint-Quentin pour assurer une communication avec ses propres Etats. On s'attendoit qu'en peu de tems il finiroit cette expédition; cependant la valeur de Coligny prolongea ce siége dix-sept jours; & ces dix-sept jours sauverent la France. Elle leva, & assembla quelques troupes; elle rappella d'Italie le Duc de Guise & son armée. Alors revenue de ses premieres allarmes, elle se tint en état de défense. Philippes, après avoir pris Ham & Castelet, trouvant la saison trop avancée, crut à propos de finir la Campagne, & mit son armée en quartier d'hiver.

Le 10 Août.

Bataille de Saint-Quentin.

Le Duc de Guise, aussi actif que vigilant, ne se contenta pas d'avoir assuré les frontieres; il tenta une entreprise dans le fort de l'hiver, qu'au milieu de ses plus grands succès,

la France avoit toujours regardée comme impossible, & n'avoit jamais osé risquer. Calais passoit alors pour une Place imprenable ; comme elle étoit précieuse aux Anglois, & qu'elle en pouvoit être aisément secourue, la France n'espéroit plus de la recouvrer. Coligny avoit remarqué, que cette Place étoit entourée de marais impraticables, excepté du côté d'une digue, gardée par deux Châteaux, Sainte Agate & Newman-Bridge ; il savoit que les Anglois, depuis que leurs finances étoient diminuées, en retiroient une grande partie de leur garnison à la fin de l'Automne, & l'y renvoyoient au Printems, seule saison où ils croyoient qu'elle y fût nécessaire. Sur cette circonstance il avoit conçu le dessein d'attaquer cette Place à l'improviste. Il en avoit même fait tirer le plan par des Ingénieurs avec beaucoup de secret ; le projet de cette opération se trouva parmi ses papiers ; il servit à suggerer cette tentative du Duc de Guise, & à diriger sa manœuvre, quoique Coligny même eût été fait prisonnier à la prise de Saint-Quentin. 1557.

Prise de Calais par les François.

Plusieurs corps de troupes défilerent vers les Frontieres sous différens prétextes ; &, se rassemblant tout-à-coup, formerent une armée avec laquelle le Duc de Guise marcha, au moment qu'on s'y attendoit le moins, à Calais. En même tems, un grand nombre de vaisseaux François s'étant rangés dans le Canal, comme s'ils vouloient croiser sur les Anglois, composerent une Flotte, qui attaqua par mer les fortifications de cette Ville. Les François assaillirent Sainte Agathe avec trois mille Arquebusiers ; quoique la garnison se défendît vigoureusement, elle fut obligée d'abandonner ce Fort, & de se retirer à celui de Newnam-Bridge. On entreprit aussi-tôt le siége de ce dernier, tandis que, de son côté, la Flotte foudroyoit le Risbank qui gardoit l'entrée du Havre. Ces deux Forts paroissoient réduits à l'extrêmité. Le Lord Wentworth, Gouverneur de Calais, quoique très-brave Officier, voyant que la plus grande partie de sa foible garnison, étoit enfermée dans Newnam-Bridge, ou dans le Risbank, lui ordonna de capituler & de le joindre dans Calais, qui, sans ce secours, seroit totalement hors d'état de se défendre. La garnison de Newnam-Bridge exécuta heureusement cet 1558.

1558. ordre ; mais celle de Risbank ne put obtenir des conditions aussi favorables, & fut obligée de se rendre prisonniere.

Le Duc de Guise tenant alors la place bloquée par terre & par mer, jugea que le succès de son entreprise étoit assuré. Cependant, pour éviter tout accident, il ne differa pas un moment d'en faire l'attaque. Il pointa ses batteries sur le Château, où elles firent une large brêche ; il chargea ensuite d'Andelot, frere de Coligny, de dessécher le fossé ; après quoi, il ordonna un assaut, qui réussit, & les François se logerent dans le Château. La nuit suivante Wentworth tâcha de reprendre ce poste ; mais il perdit deux cens hommes dans cette courageuse tentative (a). Sa garnison se trouva si affoiblie par cette perte qu'il résolut de capituler. Hames & Guisnes tomberent d'eux-mêmes immédiatement après. Ce fut ainsi que le Duc de Guise, en huit jours, & dans le cœur de l'hiver, recouvra cette importante Place, qui avoit coûté onze mois de siége à Edouard III, quoiqu'il fût à la tête d'une armée nombreuse, & encouragée par le succès qu'elle venoit de remporter à la bataille de Crecy. Les Anglois avoient possédé Calais pendant deux cens ans ; &, comme cette Ville étoit pour eux une clef de la France, elle étoit aussi une des plus considérables possessions de la Couronne. La joie des François fut extrême, & ne pouvoit être égalée que par la gloire dont le Duc de Guise s'étoit couvert. Il venoit en effet de relever l'honneur de la France dans un moment où toute l'Europe cryoit cette Monarchie écrasée par la funeste aventure de Saint-Quentin. Une entreprise si hardie, faite, en quelque sorte, sous les yeux de l'Angleterre & de l'Espagne son alliée, à laquelle aucun Roi de France n'avoit osé penser, même pendant les troubles des guerres civiles entre les Maisons d'York & de Lancastre, étoit sans contredit l'action la plus brillante & la plus digne de célébrité. Les Anglois, outrés d'avoir perdu une place d'une si grande conséquence, murmurerent hautement contre l'imprudence de la Reine & de son Conseil, qui, après les avoir engagés dans une guerre infructueuse pour des intérêts étrangers, avoient ainsi négligé ceux de la Nation même. Les finances épuisées par les dé-

[a] De Thou, Lib. xv. c. 2.

penses,

penses, l'Etat chargé de dettes; un peuple désuni & découragé, une souveraine indolente sur les soins du bien public, étoient des objets de réflexions, qui, malgré les magnifiques offres de Philippes, laissoient concevoir peu d'espérances de recouvrer Calais. Les Ecossois, excités par le Conseil de la France, commençoient à remuer sur leurs frontieres; & l'Angleterre se trouvoit dans la nécessité de songer plutôt à sa propre défense, qu'à faire des conquêtes au-dehors. 1558.

Affaires d'Ecosse.

Après la paix que le Traité d'Edouard & de Henry avoit rétablie entre l'Ecosse & l'Angleterre, la Reine Douairiere d'Ecosse, sous prétexte de revoir sa fille & ses parens, avoit fait un voyage en France. Les Comtes d'Huntley, de Sutherland, Marishal, & plusieurs autres Seigneurs, l'accompagnerent. Son dessein secret étoit d'engager le Comte d'Arran à lui remettre la Régence du Royaume. Comme les freres de cette Princesse, le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine, & le Duc d'Aumale, jouissoient d'un crédit sans bornes à la Cour de France, elle avoit persuadé facilement à Henry, &, par son moyen, aux Seigneurs Ecossois d'entrer dans ses intérêts; elle gagna aussi Carnegy de Kinnaird, Panter, Evêque de Ross, & Gavin Hamilton, Commendataire de Kilwinning, trois créatures du Régent, qui la servirent pour le déterminer à lui céder son autorité (*a*). Lorsqu'elle avoit trouvé toutes ses batteries disposées à son gré, elle étoit repassée en Ecosse, en prenant son chemin par l'Angleterre. Edouard lui fit l'accueil le plus respectueux & le plus honnête; cependant il ne put s'empêcher de renouer quelques entretiens sur son mariage avec la jeune Reine d'Ecosse: le projet de ce mariage avoit été, dit-il, le plus heureusement conçu pour fixer les intérêts, la tranquillité & la sûreté des deux Royaumes. Il ajouta même qu'il n'auroit jamais d'amitié sincere, pour quiconque deviendroit l'époux de la Reine, & le priveroit d'une alliance si sortable, & d'une personne à laquelle il s'étoit tendrement attaché dès son enfance. La Reine Douairiere éluda ses sollicitations en lui répondant, que si l'on avoit pris des mesures qui lui eussent été désagréables, il falloit en accuser l'imprudence de Somerset; qu'au lieu d'employer la

[*a*] Buchannan, Lib. XV. Keit, p. 56. Spotswood, p. 92.

1558. douceur & les soins officieux comme les moyens les plus convenables pour plaire à une jeune Princesse, il avoit eu recours aux armes, & à la violence; qu'enfin cette conduite avoit forcé les Ecossois à envoyer leur Souveraine en France, pour intéresser cette Monarchie à protéger leur indépendance & leur liberté (*a*).

Lorsque la Reine Douairiere arriva en Ecosse, elle ne trouva plus le Régent dans l'intention de remplir ses engagemens; ce ne fut qu'après plusieurs délais qu'on le fit consentir à se démettre de son pouvoir. Il comprit à la fin, que la jeune Princesse, approchant de sa majorité, & la Reine mere ayant gagné l'affection de la haute Noblesse, il étoit plus prudent pour lui de se soumettre que de résister. Après avoir stipulé qu'il seroit déclaré le plus proche héritier de la Couronne, & qu'il ne rendroit aucun compte de son administration passée, il abandonna donc les rênes du Gouvernement à la Reine Douairiere, qui, dès ce moment, prit le titre de Régente (*b*). La maxime favorite de cette Princesse étoit que pourvu qu'elle rendît ses amis heureux, & qu'elle s'assurât une bonne réputation, elle se soucioit fort peu de tout ce qui pouvoit lui arriver. Quoique cette façon de penser soit très-censurée par les Réformés zélés (*c*), comme entiérement fondée sur des motifs humains, elle n'en développe pas moins une ame heureusement disposée au grand art de regner. Doisel, François, d'une capacité reconnue, l'avoit suivie, comme Ambassadeur de Henry en apparence; mais en effet pour l'aider de ses conseils, dans une entreprise aussi délicate que le Gouvernement de l'Ecosse. Ce Doisel avoit formé le projet d'imposer, sur tout le Royaume, une taxe générale dont le produit seroit employé à entretenir des troupes réglées, pour pouvoir à la fois, & repousser les incursions des ennemis étrangers, & contenir la séditieuse Noblesse Ecossoise. Mais, malgré l'approbation de Courtisans, dont il s'étoit assuré, la Nation fit paroître une grande opposition à cet établissement; la Reine Régente, après avoir ingénuement avoué, qu'il seroit pernicieux à l'Etat, eut la prudence de

(*a*) Keit, p. 59. (*b*) Le 12 Avril 1554. (*c*) Knox, p. 26.

s'en désister, & se rapporta entierement de sa propre sûreté à l'amour & à la fidélité de ses sujets (*a*).

Ce but si louable sembloit être l'objet principal de son administration ; cependant elle en étoit quelquefois détournée par ses liaisons intimes avec la France, & par l'ascendant que ses freres avoient pris sur elle. Lorsque Marie déclara la guerre à ce Royaume, Henry second demanda que la Reine Régente prît parti dans la querelle. Cette Princesse convoqua les Etats à Newbottle, & les pressa de rompre avec l'Angleterre. La Noblesse Ecossoise, qui étoit aussi jalouse de l'influence de la France sur le Gouvernemet de l'Ecosse, que les Anglois pouvoient l'être de celle de l'Espagne, refusa son consentement à cette rupture. La Régente fut obligée d'avoir recours à l'artifice pour y amener les esprits. Elle donna l'ordre à Doisel de relever quelques fortifications à Eymoutht, place qui avoit été démantelée en conséquence du dernier traité fait avec Edouard : la garnison de Berwic, ainsi que cette Princesse l'avoit prévu, fit une incursion pour empêcher cette entreprise ; & la Régente saisit efficacement ce prétexte pour aigrir laNation Ecossoise, & pour l'engager à des hostilités contre l'Angleterre (*b*). Cependant ils ne les porterent pas plus loin qu'à faire à leur tour quelques incursions sur les frontieres ; &, lorsque Doisel, de sa propre autorité, conduisit des troupes & de l'Artillerie pour assieger le Château de Werke, il fut rappellé, & réprimandé vivement par le Conseil (*c*). 1558.

Mariage du Dauphin & de la Reine d'Ecosse.

Pour unir plus étroitement l'Ecosse à la France, & pour augmenter l'ascendant de ce dernier Royaume sur l'autre, Henry crut qu'il étoit tems d'accomplir le mariage de la jeune Reine avec le Dauphin. Le Parlement d'Ecosse envoya des députés pour assister à la cérémonie, & pour régler les articles du contrat. Cette députation fut composée de l'Archevêque de Glascow, de l'Evêque de Ross & de l'Orknys, des Comtes de Rothes & de Cassilis, des Lords Fleming, & Seton, de James Stuart, Prieur de Saint André, frere naturel de la Reine, & d'Erskine de Dun. Les principales

(*a*) Keit, p. 70. Buch Lib. XVI.

(*b*) Buchan. Lib. XVI. De Thou, Lib. XIX. c. 7.

(*c*) Knox, p. 92.

instructions de ces Commissaires étoient d'obtenir que la
1558. jeune Reine & le Dauphin s'engageassent solemnellement à maintenir les loix & les privileges de l'Ecosse; & que le Roi de France, réitérât la promesse, qu'en cas de mort de la Reine d'Ecosse, il appuyeroit le droit de succession du Comte d'Arran, alors créé Duc de Châtelleraut. Ces deux conditions furent aisément accordées; mais la Cour de France prit une précaution perfide contre ces conventions mêmes. Elle engagea mistérieusement la jeune Reine à lui remettre trois actes sous seing prive : par l'un d'eux elle faisoit don du Royaume d'Ecosse au Roi de France, en cas qu'elle mourût sans enfans; par un autre, elle le lui engageoit pour sûreté d'un million d'écus d'or, ou davantage que ce Monarque pourroit avoir dépensés pour la soutenir; & par le troisieme, elle déclaroit que tout ce qu'elle avoit été, ou ce qu'elle seroit obligée de stipuler relativement à la succession de sa Couronne seroit nul; & que son intention & sa volonté réelle étoient contenues dans le premier de ces trois actes. Le ma-
Le 24 Avril. riage fut solemnisé à Paris; les Commissaires au nom des Etats d'Ecosse, firent serment de fidélité à la Reine; & pour le tems que ce mariage subsisteroit, au Roi Dauphin, titre ajoûté à celui de ce Prince. Tout sembloit s'être passé de la meilleure intelligence; mais les Commissaires étant requis de donner la Couronne & les autres signes de la Royauté, ils répondirent qu'ils n'avoient aucun ordre à cet égard, & s'en retournerent aussi-tôt en Ecosse. Il est remarquable qu'avant qu'ils s'embarquassent, quatre d'entr'eux moururent à peu de jours l'un de l'autre. On en conçut le soupçon absurde qu'ils avoient été empoisonnés par ordre de la maison de Guise, pour se venger de leurs refus (a). On ne fit point attention que cet accident, quoique singulier, pouvoit être d'autant plus naturel, que la saison où l'on étoit alors, sans être accompagnée d'aucune maladie pestilencielle, avoit cependant été fort mal saine par toute l'Europe.

Les nouveaux nœuds qui resserroient l'alliance de la France & de l'Ecosse, menaçoient de plus en plus le repos & la sureté des Anglois. On prévoyoit que, malgré les factions &

(a) Buchan. Lib. XVI. Keith, p. 75. Spotswood, p. 95.

les désordres qui agiteroient nécessairement le Gouvernement Ecossois, pendant l'absence de sa Souveraine, & qui rendroient cette puissance moins formidable, elle n'aideroit que trop la France à envahir l'Angleterre. Marie jugea donc nécessaire d'assembler le Parlement, & de lui demander quelques subsides pour son échiquier épuisé. Dans ces sortes de crises on donnoit sans doute occasion au peuple de reprendre de grands avantages; le Parlement avoit montré pendant tout ce regne que, lorsque la liberté du Royaume étoit menacée à certain point, il ne se laissoit pas subjuguer par la Cour; on devoit donc naturellement s'attendre qu'il saisiroit ce moment de s'élever contre l'abus d'autorité par lequel on avoit surchargé la Nation d'impôts; on devoit même croire qu'il mettroit un frein pour l'avenir à la méthode arbitraire de vexer ainsi les sujets. Mais cette étonnante prérogative étoit alors si bien reconnue comme appartenant à la Couronne, que, malgré l'oppression qui en résultoit, on eût regardé comme un crime d'oser y mettre des bornes; toutes recherches Parlementaires sur l'exercice de cette prérogative auroit paru un attentat audacieux contre l'autorité Royale. La Chambre des Communes, sans faire aucune réflexion sur le passé, accorda donc un subside de quatre Shellings par livre sur les terres indépendamment d'un quinzieme, & de deux Shellings & huit pences sur les autres biens. Le Clergé accorda de son côté huit Shellings par livre, payables en quatre ans par égales portions.

1558.

Assemblée du Parlement, le 20 Janvier.

Le Parlement passa aussi un acte confirmant tous les dons ou toutes les aliénations de terres que la Reine avoit déja faits, ou qu'elle pourroit faire encore dans le cours de sept années. Il étoit aisé de prévoir que, dans la disposition & la situation où étoit Marie, elle abuseroit bien-tôt de cette liberté en aliénant une grande partie des terres de la Couronne. Rien n'étoit plus contraire au principe d'un bon Gouvernement, qu'un Souverain armé d'une autorité aussi étendue lorsqu'il étoit ruiné. Cet acte trouva de la résistance à la Chambre des Communes : un nommé Copley fit observer qu'il étoit à craindre qu'en vertu du pouvoir qu'on accordoit à la Reine, elle ne privât de la Couronne les héritiers légitimes que les

1558. loix appelloient à succeder. Mais cette observation fut jugée *peu respectueuse* pour Sa Majesté. On mit Copley sous la garde d'un Sergent d'armes ; &, quoiqu'il demandât humblement pardon de son indiscrétion, on ne le relâcha que lorsque la Reine daigna lui faire grace elle-même.

La Nation Angloise fut toujours agitée de craintes pendant le cours de ce regne, & à l'égard de la succession à la Couronne, & pour la vie d'Elisabeth. Il ne falloit pas moins que le crédit de Philippes, & l'extrême prudence de cette Princesse pour la garantir des funestes effets de la haine que Marie lui marquoit en toute occasion. Elisabeth prit le parti de se retirer à la campagne ; comme elle n'ignoroit pas qu'elle étoit entourée d'espions, elle y passoit ses jours à cultiver son esprit, sans se mêler d'aucune affaire, & ne recevant fort que peu de monde. Tandis qu'elle se réduisoit à un genre de vie, alors si triste, mais qui formoit son ame aux grandes actions dont l'éclat la randit ensuite si célebre, l'Ambassadeur de Suede lui fit des propositions de mariage au nom de son maître. Elle demanda d'abord, si la Reine étoit informée des ces propositions ; l'Ambassadeur lui répondit que son maître avoit cru devoir d'abord solliciter sa main auprès d'elle même, comme amant, & que, lorsqu'il auroit obtenu son aveu, il s'adresseroit à sa sœur comme Roi. Elisabeth le pria de ne pas pousser ses démarches plus loin. La Reine parut contente de sa déférence ; elle désira cependant de savoir ce qu'elle pensoit de la proposition du Roi de Suéde, & si elle persistoit à la rejetter. Elisabeth, quoiqu'exposée à des perils & à des mortifications sans nombre, avoit le courage de se réserver à des tems plus heureux ; elle réïtera ses refus, & les colora d'un goût dominant pour le célibat, qu'elle prétendoit être préférable à tout autre état (*a*). Elle montra la même prudence en dissimulant ses sentimens de religion ; en se conformant au culte qui étoit alos reçu ; & en éludant toute dissertation sur cette matiere délicate (*b*).

(*a*) Burnet, Vol. II. Collect. n°. 37.

(*b*) Le piege ordinaire que l'on tendoit alors aux Protestans pour les découvrir, dit Sir Richard Baker, étoit de les questionner sur le dogme de la présence réelle. On s'en servit pour surprendre Elisabeth, en lui demandant une fois ce qu'elle pensoit de ces mots de J. C. *Ceci*

Les subsides que le Parlement avoit accordés, mirent la Reine en état d'équiper une Flotte de cent quarante Voiles. Les Flamands y joignirent trente Vaisseaux; on y fit monter six mille hommes de troupes de débarquement, & l'on envoya ces forces réunies faire quelques tentatives sur les côtes de Bretagne. La Flotte étoit sous les ordres de Lord Clinton; & les Comtes d'Huntingdon & Rutlan commandoient les troupes de terre. Mais les préparatifs de cet armement se firent avec tant de lenteur, que la France en fut avertie, & se prépara pour le repousser. Les Anglois trouverent Brest trop bien gardé pour oser rien entreprendre sur cette place. Ils firent leur descente à Conquet; ils pillerent & brûlerent cette Ville ainsi que quelques Villages adjacens. Ils s'avançoient pour commettre encore de plus grands désordres, lorsque Kersimon, Gentil-homme Breton, à la tête de quelques milices, tomba sur eux, les mit en déroute, & les chassa jusqu'à leurs Vaisseaux, où ils se retirerent après avoir perdu beaucoup de monde. Mais une petite escadre de dix Vaisseaux eut occasion de se venger amplement de cette disgrace sur les François. Le Maréchal de Thermes, Gouverneur de Calais, avoit fait une irruption en Flandres avec une armée de quatorze mille hommes. Il avoit forcé un passage sur la riviere d'Aa, & ayant pris Dunkirk, & Berg Saint Winoc, s'étoit avancé jusqu'à Newport; le Comte d'Egmond étant venu tout-à-coup sur lui avec des forces supérieures, le contraignit à se retirer. Il fut atteint par les Espagnols près de Graveline, & choisit très-avantageusement son champ de bataille pour engager le combat. Il fortifia son aîle gauche avec toutes les précautions possibles, & appuya sa droite sur 1558.

est mon corps: & si elle croyoit que ce fût le vrai Corps du Christ qui étoit dans le Sacrement de l'Autel. On prétend qu'après y avoir réfléchi un moment, elle répondit:

Ce fut le verbe qui le dit,
Il prit le pain & le rompit;
Et ce que le Verbe le fit,
Je le prends comme il l'établit (a).

Cette réponse, qui paroît superficielle, a cependant plus de solidité qu'elle n'en montre au premier coup d'œil. Elle lui servit du moins alors à se garantir du danger où elle se seroit livrée en faisant une réponse positive à une question captieuse.

(a) Christ Was the Word that spake it;
Ha took the bread and brake it;
And what the word did make it;
That J Believe ande take it.

la certitude d'être haie de ses sujets; l'horreur de prévoir qu'E-lisabeth pourroit lui succéder; la crainte du danger où la religion Catholique resteroit exposée; le regret de la perte de Calais; l'inquiétude du mauvais état de ses affaires; & sur-tout le chagrin du départ prochain de son Epoux, qui alloit se fixer en Espagne pour le reste de sa vie, étoient autant d'objets douloureux auxquels son ame étoit en proie. Ses forces y succomberent; elle fut attaquée d'une fiévre lente, dont elle mourut après un regne infortuné de cinq ans, quatre mois & onze jours.

1558.

Mort de la Reine, le 17 Novembre.

Le portrait de cette Princesse n'exige assurément pas de longs discours: elle avoit peu de qualités aimables, ou estimables; & sa personne étoit dignement assortie à son caractere. Entêtée, superstitieuse, violente, cruelle, maligne, vindicative, tyrannique, tous ses penchans & toutes ses actions portoient l'empreinte de son mauvais naturel, & annonçoient les bornes étroites de son esprit. Au milieu de tous les vices qui composoient la trempe de son ame, à peine peut-on trouver quelque vertu, si ce n'est la sincérité. Il paroît qu'elle ne s'en écarta jamais, excepté dans le commencement de son regne, où la nécessité de ses affaires la contraignit à faire aux Protestans quelques promesses qu'elle n'avoit pas dessein de remplir. Mais en pareil cas, une femme foible, & dévote superstitieuse, gouvernée par les gens d'Eglise, ne manque pas de casuistes pour la justifier à ses propres yeux d'avoir trahi ses engagemens. Il paroît qu'elle fut, ainsi que son pere, susceptible de quelqu'amitié, & même avec moins de caprice & d'inconstance que ce Monarque. On peut ajouter encore à son avantage, qu'en plusieurs occasions de sa vie, elle marqua du courage & de la résolution, qualités qui sembloient être héréditaires dans sa maison.

Une fiévre intermittente affoiblissoit aussi depuis long-tems la santé du Cardinal Pole, il mourut le même jour que la Reine, environ seize heures après elle. Le caractere doux & modéré de ce Prélat, l'humanité & la modestie, qui entroient dans toute sa conduite, l'avoient fait aimer généralement. Malgré les persécutions furieuses qui désoloient alors la Nation; malgré l'esprit de parti qui la divisoit avec tant de

violence sur les matieres de religion, la plûpart des Réformés même rendirent justice à son mérite. Le Souverain Pontife, Paul IV, avoit pris quelques préventions contre lui. Lorsque l'Angleterre déclara la guerre à Henry II, l'allié de ce Pape, le Saint Pere saisit cette occasion de faire sentir son mécontentement à Pole, il révoqua sa légation, & nomma à sa place le Cardinal Peyto, Religieux Observantin, & Confesseur de la Reine. Mais Marie ne permit point au nouveau Légat d'exercer sa commission, & Paul fut obligé de la rendre ensuite au Cardinal Pole.

1558.

Il reste peu de remarques à faire à l'égard de l'état général du Royaume sous ce regne, au-de-là de ce qui en a été dit dans le cours de la narration. La Marine étoit si peu considérable alors en Angleterre, que le Trésorier, & l'Amiral ne reçurent que quatorze mille livres de fonds pour réparer & approvisionner la Flotte. Lorsque cet argent fut dépensé, dix mille livres par an suffirent ensuite à toutes les Charges nécessaires (*a*). L'autorité arbitraire que la Reine exerça, & tous les monopoles permis par cette Princesse, ainsi que par son pere, mirent un obstacle insurmontable aux accroissemens du commerce; cette mauvaise administration fut d'autant plus nuisible, que les autres Princes de l'Europe se gardoient bien d'exercer chez eux la même tyrannie, soit qu'ils eussent les mains liées, ou qu'ils entendissent mieux leurs intérêts. Le Parlement avoit mis à la fin du dernier regne & dans le commencement de celui-ci, les mêmes impositions sur les Marchands du *Still-yard*, que sur les autres Etrangers: cependant la Reine immédiatement après son mariage, en vertu de sa prérogative, & à la priere de l'Empereur, suspendit l'exécution de ces actes du Parlement (*b*). Personne ne songea dans ce siecle à contester à la prérogative Royale un droit si exorbitant. Les Historiens même gardent le silence à cet égard; ce n'est que par le recueil des papiers publics que cette entreprise sur l'autorité du Parlement nous a été transmise.

On avoit fait une loi absurde pendant le dernier regne, pour défendre de fabriquer aucuns draps sans avoir été

(*a*) Burnet, Vol. III. p. 259. (*b*) Rymer, Vol. 15. p. 364.

ſept ans en apprentiſſage. Cette loi fut révoquée dans la premiere année du regne de Marie. On en donna pour raiſon que ce reglement, trop ſévere, avoit fait tomber les Manufactures de laine, & ruiné pluſieurs Villes (a). Il eſt étrange que cette loi d'Edouard ait été remiſe en vigueur ſous Eliſabeth; & encore plus étonnant qu'elle ſubſiſte toujours. 1558.

Les Anglois avoient découvert, ſous le regne précédent, un paſſage à Archangel par le Nord de la nouvelle Zemble; & un commerce très-lucratif s'étoit établi en conſéquence avec la Moſcovie. Le Czar envoya une Ambaſſade ſolemnelle à Marie. Les Ambaſſadeurs firent naufrage ſur les côtes d'Ecoſſe : mais, y ayant été ſecourus avec beaucoup d'honnêteté, ils continuerent leur voyage & vinrent à Londres, où ils furent reçus pompeuſement (b). Cette démarche paroît être la premiere correſpondance que cet Empire eût encore liée avec aucune puiſſance de l'Europe Occidentale.

Une loi fut paſſée pendant le regne de Marie (c), qui régloit le nombre des chevaux, des armes & bagages que chaque perſonne, ſuivant l'état de ſa fortune, devoit fournir pour la défenſe du Royaume. Un homme qui avoit par exemple mille livres de rente, étoit obligé d'entretenir à ſes frais ſix chevaux propres pour les Lanciers, dont trois aumoins devoient avoir leurs ſcelles d'acier, leur harnois & tout l'équipage néceſſaire; & dix chevaux propres à la Cavalerie légere avec les fournitures & les armes dont elle avoit beſoin : il étoit obligé auſſi d'avoir quarante corſelets garnis; cinquante *Almain rivets* (d), ou à leur défaut quarante Cuiraſſes, Corcelets ou Cottes de mailles complettes; quarante Picques; trente Arcs longs; trente paquets de Flêches; trente Pots en tête; vingt Halebardes; vingt Arquebuſes, & vingt Morions ou Sallades. On remarquera que la valeur de mille marks en fond de marchandiſes, étoit regardée comme l'équi-

[a] Mar. Parl. 2. cap. 7.
[b] Hollingshed, p. 732. Heylin, p. 71.
[c] 4. & 5. Phil. & Mar. cap. 2.

[d] Sorte d'armure légere avec des manches de cotte de maille, ou de platine de fer & des braſſarts attachés ou rivés.

valent de deux cens livres de revenus. Cette circonstance prouve que fort peu de gens vivoient alors sur l'intérêt de leur argent, & que le commerce produisoit de grands profits à ceux qui l'embrassoient. Il n'y eut aucune classe de spécifiée au-dessus de mille livres de rente.

1558.

FIN





